SEMAINES SOCIALES DE FRANCE

PARIS

XX· SESSION 1928

LA LOI DE CHARITÉ

PRINCIPE

DE VIE SOCIALE

Compte rendu *in extenso* des Cours et Conférences

J. GABALDA, 90, Rue Bonaparte, Paris
Emmanuel VITTE, 3, Place Bellecour, Lyon
CHRONIQUE SOCIALE DE FRANCE
Secrétariat permanent
16, Rue du Plat
LYON

300.
L.

LA LOI DE CHARITÉ

PRINCIPE

DE VIE SOCIALE

NIHIL OBSTAT

Lutetiæ Parisiorum, die 17° decembris 1928.

H. DU PASSAGE, S. J.

IMPRIMATUR :

Lutetiæ Parisiorum, die 18° decembris 1928

‡ Ludovicus, Card. DUBOIS,

Arch. de Paris.

SEMAINES SOCIALES DE FRANCE

PARIS

XX^e SESSION 1928

LA LOI DE CHARITÉ

PRINCIPE

DE VIE SOCIALE

Compte rendu *in extenso* des Cours et Conférences

J. GABALDA, 90, Rue Bonaparte, Paris
Emmanuel VITTE, 3, Place Bellecour, Lyon
CHRONIQUE SOCIALE DE FRANCE
Secrétariat permanent
16, Rue du Plat
LYON

Principaux Textes du Nouveau Testament relatifs à la loi de charité [1]

I. Le précepte de la charité (1).

« ... *Tu aimeras le Seigneur ton Dieu de tout ton cœur, et de toute ton âme, et de tout ton esprit ; c'est le plus grand et le premier commandement. Le second lui est semblable : Tu aimeras ton prochain comme toi-même. Toute la Loi et les prophètes dépendent de ces deux commandements* » (Matth., xxii, 37-40).

« ... *L'aimer (Dieu) de tout son cœur et de toute son intelligence et de toute sa force, et aimer le prochain comme soi-même, vaut beaucoup mieux que tous les holocaustes et sacrifices* » (Marc, xii, 33 ; cf. Luc, x, 25-37).

« *Je vous donne un commandement nouveau : c'est que vous vous aimiez les uns les autres comme je vous ai aimés, que vous aussi vous vous aimiez les uns les autres. C'est à cela que tous reconnaîtront que vous êtes mes disciples, si vous avez de l'amour les uns pour les autres* » (Jean, xiii, 34, 35).

« *Mon commandement c'est que vous vous aimiez les uns les autres comme je vous ai aimés : personne n'a plus d'amour que celui qui offre sa vie pour ses amis* » (Jean, xv, 12, 13).

« ... *On accomplit toute la Loi dans un seul précepte, à savoir : « Tu aimeras ton prochain comme toi-même* » (Gal., v, 14).

« *Ne soyez à personne redevables de rien, si ce n'est de vous aimer les uns les autres ; car celui qui aime le prochain a accompli la loi. Car : « Tu ne commettras point*

(1) Les textes des Evangiles et des Epîtres aux Romains et aux Galates sont cités d'après les traductions du Père Lagrange dans ses commentaires.

« *d'adultère ; tu ne tueras point ; tu ne déroberas point ; « tu ne convoiteras point » et s'il est quelque autre commandement, tout cela est résumé dans cette parole, à savoir : « Tu aimeras ton prochain comme toi-même ». La charité ne fait point de tort au prochain ; la charité est donc le plein accomplissement de la loi* » (Rom. XIII, 8-10).

II. APPLICATIONS DU PRÉCEPTE.

« *Et moi je vous dis : aimez vos ennemis et priez pour ceux qui vous persécutent, afin d'être les fils de votre Père qui est dans les cieux...* (Matth., V, 44, 45).

« *... tout ce que vous voulez que les hommes vous fassent, faites-le leur aussi vous-mêmes : car c'est cela la Loi et les prophètes* » Matth., VII, 12 ; cf. Luc, VI, 31).

« *... vous n'avez tous qu'un maître, étant vous tous des frères* » Matth., XXIII, 8).

« *Je veux la miséricorde et non le sacrifice* » (Matth., IX, 13 ; XII, 7).

« *En vérité je vous le dis, ce que vous avez fait à l'un de ces miens frères, l'un des plus petits, c'est à moi que vous l'avez fait* » (Matth., XXV, 40).

« *Et celui qui donnera à boire à l'un de ces petits un verre d'eau fraîche seulement, à titre de disciple, en vérité je vous le dis, sa récompense ne sera pas perdue* » (Matth., X, 42).

« *... Celui qui voudra devenir grand parmi vous sera votre serviteur, et celui d'entre vous qui voudra être le premier sera l'esclave de tous. Car le Fils de l'homme non plus n'est pas venu pour être servi, mais pour servir* » (Marc, X, 43, 45 ; cf. Matth., XX, 25-28 ; Luc, XXII, 26, 27).

« *Malheur à vous, Scribes et Pharisiens hypocrites, qui acquittez la dîme de la menthe, et du fenouil et du cumin, et qui avez passé sur les points les plus graves de la loi, la justice et la compasssion et la bonne foi. Or il fallait pratiquer ceci sans passer sur cela* » (Matth., XXIII, 23).

« *La charité est patiente, elle est bonne, la charité n'est pas envieuse, la charité n'est point inconsidérée, elle ne s'enfle point d'orgueil, elle ne fait rien d'inconvenant, elle ne cherche point son intérêt, elle ne s'irrite point, elle ne tient pas compte du mal, elle ne prend pas plaisir à l'in-*

justice, mais elle se réjouit de la vérité ; elle excuse tout, elle croit tout, elle espère tout, elle supporte tout... » (I Cor., XIII, 4-7).

« *Que la charité soit sans dissimulation... Que la charité fraternelle vous rende tendres les uns pour les autres, chacun estimant les autres plus méritants... Prenez votre part des nécessités des saints, pratiquez avec empressement l'hospitalité. Bénissez les persécuteurs, bénissez et ne maudissez pas. Réjouissez-vous avec ceux qui sont dans la joie; pleurez avec ceux qui pleurent. Ayez entre vous les mêmes sentiments, n'ayant pas le goût des grandeurs, sympathisant avec les humbles... Ne rendez à personne le mal pour le mal... S'il est possible, autant qu'il est en vous, soyez en paix avec tous les hommes... Si ton ennemi a faim, donne-lui à manger ; s'il a soif, donne-lui à boire... Ne te laisse pas vaincre par le mal, mais triomphe du mal par le bien* » (Rom., XII, 9-21).

« *Aidez-vous les uns les autres à porter vos fardeaux, et ainsi vous aurez accompli la loi du Christ* » (Gal, VI, 2).

« *... Soyez bons les uns envers les autres, compatissants, vous pardonnant les uns aux autres, comme Dieu vous a pardonnés dans le Christ* » (Eph., IV, 32).

« *Prenez un cœur compatissant, bon, humble, doux, patient, vous supportant les uns les autres, vous pardonnant les uns aux autres, si quelqu'un a sujet de se plaindre d'un autre ; comme le Seigneur vous a pardonnés, ainsi pardonnez vous-mêmes, et par-dessus tout cela, ayez l'amour qui est le lien de la perfection* » (Col., III, 12, 13).

« *Que tout se fasse chez vous dans la charité* » (I Cor., XVI, 14).

« *Ne faites rien par esprit de parti, rien par vaine gloire, mais estimez humblement que les autres valent mieux que vous; que chacun de vous, au lieu de considérer ses propres intérêts, considère aussi ceux des autres* » (Phil., II, 3, 4).

« *... Vaquez à la prière. Mais surtout ayez un ardent amour les uns pour les autres ; car l'amour couvre une multitude de péchés* » (I Pierre, IV, 7, 8).

« *C'est à cela que l'on reconnaît les enfants de Dieu et les enfants du diable. Quiconque ne pratique pas la justice n'est pas de Dieu, non plus que celui qui n'aime pas son frère. Car le message que vous avez entendu dès le com-*

mencement, c'est que nous nous aimions les uns les autres... Celui qui n'aime pas demeure dans la mort, quiconque hait son frère est un meurtrier.

« *... Jésus a donné sa vie pour nous. Nous aussi nous devons donner notre vie pour nos frères. Si quelqu'un possède les biens de ce monde et que, voyant son frère dans la nécessité, il lui ferme ses entrailles, comment l'amour de Dieu demeure-t-il en lui ? Mes petits enfants, n'aimons pas de parole et de langue, mais en action et en vérité... Celui qui n'aime pas n'a pas connu Dieu, car Dieu est amour... Si nous nous aimons les uns les autres, Dieu demeure en nous... Si quelqu'un dit : « J'aime Dieu » et qu'il haïsse son frère, c'est un menteur* » (I Jean, III-IV).

« *Comme le corps est un et a plusieurs membres, et comme tous les membres du corps, malgré leur nombre, ne forment qu'un seul corps, ainsi en est-il du Christ* [*mystique*]. *Tous, en effet, nous avons été baptisés dans un seul esprit pour former un seul corps, soit Juifs, soit Grecs, soit esclaves, soit libres, et nous avons tous été abreuvés d'un seul Esprit* » (I Cor., XII, 12, 13).

« *Vous êtes en effet tous fils de Dieu par la foi en le Christ Jésus ; car vous tous qui êtes allés au Christ par le baptême, vous avez revêtu le Christ. Il n'y a plus ni Juif, ni gentil; il n'y a plus ni esclave, ni homme libre; il n'y a plus d'homme et de femme; car vous êtes tous un dans le Christ-Jésus* » (Gal., III, 26-28 ; cf. Rom., X, 12).

III. Excellence de la charité.

« *Quand je parlerai les langues des hommes et des anges, si je n'ai pas la charité, je suis un airain qui résonne ou une cymbale qui retentit. Quand j'aurais le don de prophétie, que je connaîtrais tous les mystères, et que je posséderais toute science ; quand j'aurais même toute la foi, jusqu'à transporter des montagnes, si je n'ai pas la charité, je ne suis rien. Quand je distribuerais tous mes biens pour la nourriture des pauvres, quand je livrerais mon corps aux flammes, si je n'ai pas la charité, tout cela ne me sert de rien* (I Cor., XIII, 1-3)

« *De ces* [*trois*] *choses* [*la foi, l'espérance et la charité*], *la plus grande est la charité* » (I Cor., XIII, 13).

LETTRE

de Son Eminence le Cardinal Gasparri

Secrétaire d'Etat de Sa Sainteté le Pape Pie XI

SECRETARIA DI STATO
di Sua Santita

Du Vatican, le 7 juillet 1928.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

La Commission Générale des Semaines Sociales de France a été bien inspirée en choisissant pour sujet de leur XX^e^ session : « La loi de Charité, principe de vie sociale ». Elles atteignent ainsi, en effet, aux sommets de la doctrine sociale catholique. Tout ce qu'elles ont étudié dans le passé, tout ce qu'elles approfondiront dans l'avenir sera éclairé par cette lumière supérieure.

Déjà Léon XIII, après avoir fait entendre dans l'Encyclique Rerum Novarum *de si hautes leçons de justice, avait voulu clore ce mémorable document par l'affirmation que le salut social devait cependant être attendu surtout d'une abondante effusion de l'esprit de Charité, — de cette Charité chrétienne, précisait-il, où se résume toute la loi évangélique. Cette solennelle déclaration du grand Pape ne s'applique pas seulement à la question ouvrière, mais à tout l'ensemble des problèmes qui conditionnent la vie sociale ; elle ne concerne pas seulement les rapports entre le capital et le travail, mais tout le reste des relations hu-*

maines entre les individus, les familles, les corps sociaux et les peuples eux-mêmes. Bien loin d'affaiblir le règne de la Justice, la Charité le réalise au contraire ; par elle, les disciples du Christ considèrent et traitent leurs semblables comme des frères : comment pourraient-ils ne point respecter le droit d'autrui ? Dans les contrats privés, comme dans les conventions collectives et les traités internationaux, ils s'inspirent de la plus délicate équité, pour concilier et harmoniser tous les intérêts légitimes. Quant au bon droit des humbles, des faibles, des isolés, il est doublement sacré à leurs yeux, et ils considèrent comme un devoir de le protéger.

C'est que, dans des cœurs où se reflète la Bonté divine, la justice s'imprègne d'amour : elle ne dresse pas, dès lors, les uns contre les autres, des hommes restés ennemis, elle les réconcilie au contraire, car elle résout effectivement, et à fond, leurs conflits. Aussi est-ce à la justice ainsi vivifiée que, dans son Encyclique « Ubi Arcano », *S. S. Pie XI a déclaré que s'appliquaient les paroles du Prophète :* « Opus justitiæ pax » ; *c'est la Justice inséparablement unie à la Charité qui est génératrice de la paix, — paix sincère qui « pénètre et rassérène les cœurs, qui les dispose, mutuellement, à la plus fraternelle bienveillance »* (1), *paix durable qui correspond au vœu formulé par Léon XIII touchant le salut social, paix féconde où deviennent possibles, pour la civilisation chrétienne, les plus magnifiques progrès.*

D'autant plus qu'avec la justice, c'est la prudence, c'est la force, c'est la tempérance, ces vertus morales si nécessaires à l'ordre social, qui puisent dans la Charité leur force secrète. Obéissant aux invitations intérieures de la Charité, les vrais fils de l'Eglise cherchent sans cesse, par les moyens les plus appropriés, par les leviers les plus puissants, par les institutions les plus sagement pondérées, un meilleur aménagement de la société : suivant les fortes expressions du Pape Pie X, que vous rappelez fort à propos dans la remarquable lettre que vous m'avez prié de mettre sous les yeux du Souverain Pontife, ils travaillent persé-

(1) Enc. *Ubi Arcano*, *Acta Ap. Sed*, 1922, p. 685.

véramment à « organiser les rouages sociaux de telle façon que, par leur jeu naturel, ceux-ci paralysent les efforts des méchants et rendent abordable à toute bonne volonté sa part de félicité temporelle. « Dans la mesure même, en effet, où la Charité triomphe de l'égoïsme, le sens social s'affine et la justice sociale — cette vertu qui ordonne vers le bien commun les actes extérieurs de toutes les autres — acquiert une plus opérante efficacité. »

Il convenait que ces grands enseignements de la doctrine catholique fussent étudiés dans la session des Semaines Sociales qui se déroulera à Paris, cette ville sonore dont le langage est entendu si loin. Ils parviendront ainsi à tant d'« âmes naturellement chrétiennes » — comme les appelait Tertullien — qui seront étonnées de reconnaître dans la doctrine de l'Eglise la réponse aux questions qui les tourmentaient, et que, depuis longtemps peut-être, elles cherchaient ailleurs, infructueusement.

Aussi, le Saint-Père n'est-il point surpris qu'avec son âme si apostolique et sa vive compréhension des besoins actuels, l'Eminentissime Archevêque de Paris vous ait offert son très précieux appui et prodigué ses paternels encouragements. Sa Sainteté daigne reconnaître dans le programme de votre Semaine Sociale l'écho de sa propre pensée : le réaliser, c'est coopérer à l'extension du règne du Christ, unique dessein de tout son pontificat. Afin qu'il vous soit donné de hâter, par le fait même, la paix véritable, qui en est le fruit certain, le Saint-Père vous envoie de grand cœur, ainsi qu'à vos collaborateurs et à vos auditeurs, une toute spéciale Bénédiction apostolique.

Agréez, Monsieur le Président, la nouvelle assurance de mon cordial dévouement.

Signé : P. Card. GASPARRI.

ALLOCUTION

de Son Eminence le Cardinal Dubois

à la Messe d'ouverture, Lundi 23 Juillet 1928

Qui non diligit non novit Deum quia Deus Caritas est.
(S. Jean, IV-8.)

Soyez les bienvenus, Messieurs les Organisateurs, Professeurs, Auditeurs et Amis de la « Semaine Sociale de Paris ».

J'ai vive et pieuse joie à vous accueillir ici, au nom de Dieu qui est Charité — *Deus caritas est* — au nom de Celui qui est la Voie, la Vérité, la Vie.

Vous avez besoin de ses lumières et vous les lui demandez pour que vos enseignements et vos leçons soient de tous points conformes à la Doctrine de l'Eglise et propagent ainsi dans le monde un ferment de vie chrétienne toujours plus actif et plus bienfaisant.

Pour la vingtième fois, vous vous réunissez. Votre « Université ambulante » comme on l'a appelée, tient, cette année, ses assises à Paris même, sur un terrain qui témoigne de l'intensité de la vie économique et de l'importance croissante des graves problèmes posés par les progrès de la Science et de l'Industrie moderne.

De ces progrès et de leur répercussion inévitable sur la vie des individus, des familles, des sociétés, des Nations, l'Eglise ne se désintéresse pas. Au contraire, elle les étudie, elle les résout à la lumière de l'Evangile ; elle offre au monde trop souvent distrait, dédaigneux ou hostile, la vraie solution qui concilie tous les droits et tous les devoirs, les intérêts matériels et les nécessités morales.

*
* *

Le sujet choisi cette année pour vos travaux : « La loi de Charité dans la vie sociale » s'élève au-dessus des thèmes habituellement développés dans des réunions analogues.

Il est spécifiquement chrétien. Et combien je vous félicite de mettre ainsi en relief, à l'heure présente surtout, le rôle de la Charité dans la Vie sociale.

Aujourd'hui, par oubli, par ignorance des enseignements évangéliques, par l'influence de doctrines néfastes renouvelées du paganisme, où l'intérêt et la force semblent divinisés, on ne sait plus assez, même parmi les catholiques, que la Charité est le fondement de la loi chrétienne ; la Charité envers Dieu, qui est le premier des commandements, et le second, qui est semblable au premier : la Charité envers le prochain.

Entendons ici le mot Charité dans son sens le plus large, qui est celui d'amour. N'est-ce pas toute la loi de charité qui tient en ces quelques mots de nos Saints Livres : *Deus caritas est* — Dieu est Charité. *Comme mon Père m'a aimé, à mon tour je vous ai aimés moi-même.* « *Le commandement nouveau que je vous donne, c'est que vous vous aimiez les uns les autres comme je vous ai aimés.* » « *Aimez-vous les uns les autres.* »

Doctrine sublime, vivifiante et pacificatrice. Doctrine, hélas ! trop oubliée ou souvent contredite. Les uns n'en veulent pas tenir compte parce qu'elle contrarie leurs inté-

rêts ; les autres la rejettent comme antisociale et lui substituent une doctrine de haine, de guerre et de mort.

Proclamez bien haut, Messieurs, la *Loi de Charité*. Vous rendrez à la société présente un service signalé et vous travaillerez efficacement à la paix et aux progrès de l'humanité.

*
* *

Mais qu'ai-je besoin de vous le redire ? Dans la lettre adressée à votre si dévoué Président, à l'occasion de cette XX[e] Session des Semaines Sociales de France, Son Eminence le Cardinal Gasparri le fait remarquer avec une hauteur de vue admirable et l'autorité grande qui s'attache à son nom et à sa fonction.

Le Cardinal Secrétaire d'Etat rappelle la touchante évocation de la Charité qui termine l'Encyclique *Rerum Novarum* où, en des pages sublimes, le grand Pape Léon XIII, avait si magnifiquement, du point de vue de la justice chrétienne, traité « *de la condition des ouvriers* ».

« Que les Ministres sacrés, disait le grand Pape, travaillent de tout leur pouvoir au salut des peuples, et par-dessus tout qu'ils s'appliquent à nourrir en eux-mêmes et à faire naître dans les autres, depuis les plus élevés jusqu'aux plus humbles, la charité, reine et maîtresse de toutes les vertus. »

« C'est en effet d'une abondante effusion de charité qu'il faut principalement attendre le salut ; Nous parlons de la Charité chrétienne qui résume tout l'Evangile et qui, toujours prête à se dévouer au soulagement du prochain, est un antidote très assuré contre l'arrogance du siècle et l'amour immodéré de soi-même : vertu dont l'apôtre saint Paul a décrit les offices et les traits divins dans ces paroles : « *La Charité est patiente, elle est bénigne, elle ne cherche pas son propre intérêt, elle souffre tout, elle supporte tout.* »

Saint Thomas d'Aquin affirme que la Charité est la

racine, la forme, la mère de toutes les vertus : *Caritas est radix, forma et mater omnium virtutum.* (I. 2æ q. 65).

Cette charité doit vivifier, en effet, de son action bienfaisante tous les rapports sociaux entre les individus, les familles, les sociétés, les nations elles-mêmes.

Elle ne se substitue ni à la justice, ni à l'autorité ; celles-ci gardent leurs droits ; mais elle éclaire les esprits, elle dispose les cœurs de telle façon que, grâce à elle, se résolvent des problèmes parfois très ardus, et, pour ceux qui l'ignorent, réputés pratiquement insolubles.

Vous l'avez remarqué déjà, Messieurs : comment, sans la charité, concilier pleinement la liberté et l'autorité, l'égalité et la hiérarchie, la fraternité et la justice ?

Et cependant, sans cette conciliation nécessaire, ni la paix, ni la concorde ne sauraient exister; les sociétés sont en perpétuelle agitation, menacées sans cesse de crises douloureuses dont souffrent à la fois et l'ordre moral et les intérêts matériels.

Ah ! Messieurs, si vous pouviez répandre la conviction qu'un grand courant de charité est nécessaire pour améliorer les lois sociales, rendre plus faciles les rapports internationaux et consolider la paix entre les peuples ! Qu'on ne nous accuse pas de pacifisme : nous savons que la force est nécessaire pour résister éventuellement à la force ; que la justice a des droits qu'on ne saurait trahir sans faiblesse ; mais nous savons aussi que la Charité, qui tue souvent dans les âmes l'esprit de haine et de vengeance, sert très efficacement la cause de la paix.

La Charité est un merveilleux instrument d'union : elle stimule les âmes à des collaborations fécondes, elle les épanouit dans la paix et la concorde, et si elle pouvait être pleinement réalisée ici-bas, elle y établirait vraiment le règne de Dieu.

Un des orateurs de votre *Semaine Sociale*, Messieurs, M. Georges Goyau, loue, dans sa récente *Vie de Saint-Louis*,

une maxime du Saint Roi, qui fut en même temps pour lui un programme de politique intérieure et extérieure : « *Mettre l'amour* » entre ceux qui, pour une raison quelconque, sont divisés d'intérêt.

« *Mettre l'amour* », Messieurs, mettre la charité ! excellent programme aussi pour l'organisation d'une Semaine Sociale, digne de vrais chrétiens.

Puissiez-vous montrer, Messieurs, par vos leçons, que la réalisation de ce programme ne demande que l'intelligence de la doctrine catholique, la connaissance de l'Evangile et de la bonne volonté au service de la foi. Puissiez-vous aider à sa parfaite réalisation, pour la gloire de l'Eglise, le bien de l'humanité, et l'extension du règne du Christ-Roi.

Ainsi soit-il.

En Marge de la Semaine Sociale

Notes et Impressions au jour le jour

Soliloques, dans le train du dimanche soir. — Que sera l'accueil du grand Paris ? — La Semaine Sociale gardera-t-elle sa physionomie habituelle ? — Au milieu de la foule qui a d'autres soucis...

Dans l'un de ces trains bondés du dimanche soir, le Semainier s'inquiète de cette nouvelle Semaine Sociale vers laquelle il se hâte. Tandis que le wagon, comme mu par une ardente et brutale force d'attraction, précipite son allure à mesure que l'on approche, ses réflexions s'enchaînent au même rythme. Quel accueil va lui faire cet immense Paris, boudeur, hostile, ou pis que cela, distrait ? Allons-nous, dans ces foules affairées, passer inaperçus ? Et le sujet, va-t-on le comprendre, croira-t-on qu'il s'agit d'autre chose que d'une très moderne standardisation de l'aumône ?

Et la Semaine Sociale elle-même gardera-t-elle son caractère accoutumé. Elle change, bien sûr, d'une année à l'autre ; elle acquiert, de la province où elle passe, du sujet qu'elle aborde, quelques traits originaux qui achèvent sa physionomie ; mais sous cette variété, elle se ressemble toujours à elle-même, ce sont diverses expressions du même visage. A Paris ne risque-t-elle pas de se disperser ? Les Semainiers les plus fidèles ne vont-ils pas se laisser prendre aux charmes de la capitale, déserter les cours ? N'y perdra-t-on pas cette intimité qui donne à la vie de la Semaine Sociale cette allure si prenante qui conquiert tout de suite les nouveaux arrivés ? Comment, au sortir des foules du Métro, et sans avoir le recueillement délicieux des bonnes villes de province, se laisser gagner par le méthodique enchaînement d'un cours, ou pénétrer par une thèse de sociologie ? Dans ce soir lourd de chaleur on se demande où l'on va.

Et de fait, sur le quai où le train vient de s'aligner, je cherche en vain le Semainier joyeux dont la poignée de main me réjouirait. D'ordinaire, on se retrouvait tout de suite au sortir de la gare au milieu d'amis, fatigués par le même voyage, mais l'esprit hanté par les mêmes préoccupations. Cette année, je suis seul. Et toute cette foule qui m'enserre de gens qui reviennent de la côte ou de la campagne pense évidemment à tout autre chose que moi.

Me voici arrivé dans la ville de la Semaine Sociale ; et je me couche inquiet sans que rien encore m'ait parlé d'elle. Me suis-je trompé de date ? J'ai vaguement envie de reprendre mon calendrier.

Vers le Parc des Expositions. — Le sourire dans le métro. — Publicité bien faite. — Pour loger tout le monde. — Rumeurs d'arrivée sous les halls imposants. — Une messe inaccoutumée. — Au cœur du sujet : la notion totale de la Loi de Charité. — Première table d'hôte.

Lundi matin. — Hâtons-nous vers le Parc des Expositions commerciales, quel lieu pour le travail de l'esprit ! Hâtons-nous, à Paris les quarts d'heure passent comme des minutes si l'on se fourvoie dans les moyens de transport.

Mais déjà les souterrains du Métro me parlent, comme avec un sourire connu, de la Semaine Sociale ; j'en reconnais les affiches ; et dans le wagon du Nord-Sud se balance au-dessus de ma tête un étroit placard qui me conseille de descendre à la Porte de Versailles. Je le savais, mais cette prévenance amie me rassure.

Au reste, je l'ai constaté plus tard, le Comité local, si tant est qu'on puisse donner cette épithète à un Comité parisien, avait soigné notre publicité : quelques grandes affiches sur les murs et, à la porte de toutes les églises, d'autres affiches encore, avec la nomenclature de tous les cours.

Avouons-le, les malins de province se demandaient comment il se débrouillerait, ce Comité local, et si ce ne serait pas lui le premier qui serait submergé par sa tâche, en attendant que la Semaine Sociale elle-même fût noyée dans Paris. Mais penser ainsi, c'était mal connaître et le Chanoine Gerlier, et notre ami Boissard, et tous ceux qui collaborèrent avec eux, au Secrétariat Social de la rue de Bellechasse, devenu leur quartier général, avec Schmitt, des Syndicats Chrétiens, comme chef d'Etat-Major.

La question elle-même des logements fut résolue, grâce aux appels adressés à la population parisienne qui offrit des chambres, quoi qu'elle en eût fort peu de disponibles — on sait que les Parisiens sont tous logés à l'étroit — ; grâce au Séminaire d'Issy et à d'autres institutions qui ouvrirent leurs portes aux ecclésiastiques et aux

séminaristes ; grâce enfin au « Comité des Dames » qui, plusieurs mois durant, multiplia les enquêtes et les démarches...

Mais me voici au milieu de Semainiers. Je m'aperçois que la Session de Paris regroupera le public féminin qui avait, à Nancy, découvert la Semaine Sociale. A côté de moi, un groupe de jeunes filles ; l'une d'elles, debout, lit gravement un article des *Etudes* sur la rationalisation. Elle en compromet à chaque démarrage son équilibre, mais elle continue impertubablement. Voici d'ailleurs, dans les couloirs souterrains qui marquent la direction du Parc des Expositions, tout un flot d'auditeurs en soutane : nous sommes bien à la Semaine Sociale.

On rencontre toujours beaucoup de prêtres à la Semaine : il semble que cette année les ait vus venir plus nombreux encore que d'habitude. Des jeunes surtout, auditeurs ponctuellement fidèles et attentifs, qui considèrent que c'est une excellente entrée en vacances que ces leçons qui les initient à la vie des sociétés humaines et qui leur montrent le besoin qu'elles ont de cet Evangile qu'ils s'apprêtent à leur apporter. Cette année surtout, le sujet les a attirés.

Ils ne font que suivre l'exemple que leur donneront avec tant d'autorité les prélats qui vont se succéder à la présidence des leçons doctrinales ou qui se feront remarquer par leur assiduité : NN. SS. Baudrillart, Rolland-Gosselin, coadjuteur de Versailles ; Feltin, évêque de Troyes ; Gaillard, évêque de Meaux ; Vielle, vicaire apostolique de Rabat ; Dreyer, vicaire apostolique du Canal de Suez ; le R^me^ Dom Gabarra ; NN. SS. M. Cagnac ; Boucher ; Prunel, vice-recteur honoraire de l'Institut Catholique de Paris ; Gaudron, vicaire général de Chartres; les chanoines Delannoy et Flipo, de Lille, etc.; l'abbé Girard, curé-doyen de Laigle.

Notons tout spécialement que la participation du clergé de la région parisienne fut remarquable, notamment du clergé orléanais.

Comme je franchis une entrée qui m'avertit que je vais vers le restaurant, voici le taxi présidentiel où je reconnais la silhouette de M. Duthoit légèrement penché en avant pour une indication au chauffeur qu'il guide. Il convient que la première figure reconnue soit celle du Président. La voiture s'engage rapidement dans une large avenue bordée de hangars où on ne lit qu'inscriptions agricoles... un virage savant, elle va chercher la route en plan incliné qui la mène à la Semaine ; les piétons y accèdent comme moi par un escalier dont les marches de bois nous seront bientôt familières.

En haut, c'est déjà la foule. On pénètre dans un vaste hall d'un blanc couleur de sable. Les écriteaux n'abondent pas cette année, ou bien sont-ils perdus dans l'immensité des locaux. Où sont donc passés tous les tableaux et les flèches qui nous guidaient à Nancy ? Est-ce défaut d'organisation ? Mais non, d'un regard on a fait le

tour du hangar — à pied, il y faut plus de temps — et l'on est renseigné, car la topographie est ici merveilleusement simple.

Il y a cependant du nouveau dans le hall : une immense carte de France, où sont marquées seulement les villes où nous sommes passés, avec le sujet qui nous y occupa, et un tableau plus modeste : une liste des Semaines Sociales qui se sont tenues dans les autres pays, en réplique et sur le modèle des nôtres. A la carte de France, c'est une carte du monde qu'il aurait fallu ajouter. Il y manquerait encore Pékin et Moscou, mais cela viendra, dans cent ans peut-être comme me le disait cette jeune russe qui a suivi toute la Semaine et en fut enchantée.

Voici d'abord la chapelle. Non point le mystique sanctuaire des accueillantes institutions que nous avons connues, mais la chapelle improvisée de la veille, car nos « locaux » n'ont été mis à notre disposition que bien tard et il a fallu faire vite ; c'est un immense carré où toute notre foule tiendra à l'aise. Des tentures rouges — on en clouait encore le mercredi — des plantes vertes masquent à peine les murs de béton ou les cloisons légères, un autel que l'on sent apporté là tout exprès, dans des lieux où nous sommes les premiers à faire le recueillement, agenouillés sur le sol et accoudés à des bancs sans dossier pareils à ceux dont les entrepreneurs de réunions publiques meublent le manège Saint-Paul au jours des grands débats.

Mais la liturgie se déroule d'une messe célébrée par le Cardinal Archevêque de Paris. Quelqu'un passe dans nos rangs — détail qui a son prix — pour demander qui a l'intention de communier : on ne laissera donc pas la Sainte Réserve dans ce lieu profane, trop ouvert à tout venant, et qui n'en sera pas moins cependant, durant ces huit jours, tout à fait nôtre. Statistique vaine d'ailleurs, les auditeurs continueront d'affluer et tout à l'heure, au moment de la communion, l'empressement des derniers venus sera tel qu'il faudra diviser les hosties pour que chacun ait sa part du banquet sacré.

Bientôt s'élève la voix du Cardinal, pour dire à la Semaine Sociale une bienvenue toute simple, émouvante de familière bonté. C'est de l'autel que Son Eminence nous parle comme pour être plus près de la Source divine de cette Charité dont nous allons, pendant toute cette semaine, méditer la loi.

On ne s'écrase pas dans la salle de cours. Elle occupe près du tiers de l'espace réservé à la Semaine Sociale, c'est un immense hall rectangulaire au centre duquel une haute et vaste tribune est drapée d'étoffes rouges. Deux hauts parleurs vont porter aux bancs extrêmes la parole du professeur, la faisant plus sonore mais un peu alourdie et grondante.

De la leçon inaugurale, œuvre toujours attendue du Président, le

dernier arrivé ne perdra pas un mot. Il suivra avec facilité, — peut-être un peu au détriment des nuances de la voix — l'enchaînement des mots, des phrases, des pensées. Avec une magnifique aisance de professeur habitué à ne se mouvoir que dans la clarté, clarté du plan, clarté des idées, clarté de la diction, M. Eugène Duthoit, comme d'un haut sommet sur lequel il nous entraîne facilement, nous fait apercevoir la notion totale de la loi de Charité. Sa place dans la vie sociale apparaît tandis qu'il parle, dissipant les ombres et accumulant les lumières afin de nous préparer à en comprendre toute la portée.

Et l'on se demande, à l'écouter, si vraiment la Semaine Sociale n'atteint point cette année au point culminant de son enseignement. Toute la doctrine catholique n'est-elle pas contenue dans cet « Aimez-vous les uns les autres comme Je vous ai aimés » pourvu qu'on sache l'entendre dans toute sa plénitude ? Ce n'est point là affaire seulement d'intelligence mais de cœur et d'action aussi : *qui fecit veritatem venit ad lucem.* Les infinies richesses de cette loi d'amour vont se dégager au cours de chacune des leçons, mais déjà l'on comprend leur ampleur et qu'elles ont sur la vie sociale des répercussions insoupçonnées.

Ce qui caractérise toute la doctrine sociale catholique n'est-ce pas en effet cet amour porté à tous les hommes, à toutes les sociétés humaines. Amour assez fort pour croire à la possibilité de tous les redressements, à la fécondité de l'éducation, pour donner en ceux qu'on aime une invincible confiance. Cette confiance dans l'homme aidé de la grâce on la retrouve à la source de tous les optimismes et de toutes les solutions qu'ont apportés les sessions précédentes de la Semaine Sociale aux problèmes qui leur étaient soumis. Il semble bien que nous abordions cette année comme la synthèse de tous les enseignements qui l'ont précédée.

Au-dessous des locaux où se déroule la vie de la Semaine, non point dans des caves, mais comme à flanc de coteau, se trouve le restaurant du Parc des Expositions. Dans son immense salle, entourée de plusieurs côtés de grandes glaces qui diffusent la clarté, va se dresser la table d'hôte où dès le premier jour affluent les auditeurs. C'est l'heure de la détente, des rencontres amicales, et des toasts qui apportent toujours par leur note gaie, facile et éloquente le repos des esprits trop tendus. C'est l'heure aussi où les sentiments peuvent se manifester : la règle implacable qui interdit aux cours les applaudissements, discipline si lourde quelquefois à accepter, n'a plus rien à faire ici, et les mains peuvent battre avec entrain et les bravos crépiter qui sont comme un délassement de tout le corps.

Le Cardinal, qui tient à entourer la Semaine d'une inlassable sympathie, après avoir présidé les cours de la matinée, prend encore la présidence de ce premier banquet. C'est l'occasion pour M. Duthoit de lui dire la respectueuse reconnaissance des Semainiers en même temps que la fidélité de leur attachement au Siège de Pierre. Ils veulent dans leur action autant que dans leur pensée n'être que l'écho fidèle des enseignements qu'ils reçoivent de Rome. Mgr Besson, le général de Castelnau, et enfin le Cardinal, ont pris tour à tour la parole.

Demain, ce sera Mgr Julien, M. Georges Goyau, M. René Pinon, Mgr Gaillard, Mgr Vaneufville. Jeudi on entendra M. le Baron de Montenach, du secrétariat général de la Société des Nations, saluer et féliciter la Semaine Sociale au nom de l'organisme international qu'il représente. Puis le R. P. Arnou, attaché au Bureau International du Travail de Genève, qui souligne l'importance de la collaboration que lui apportent les catholiques. Le P. Arnou était porteur d'une lettre de M. Albert Thomas, directeur du Bureau International du Travail, dont les Semainiers entendirent la lecture. Puis encore le R. P. Yves de la Brière, M. Maggi, qui définit l'esprit qui anime les membres de la Compagnie St-Paul (opera Ferrari), M. le chanoine Raymond, M. Loiret, ingénieur des Mines, M. Zirnheld, président de la C. F. T. C.

Sous les voûtes de Notre-Dame. — Dans la chaire de Lacordaire. — Le message de Rome. — Méditation théologique de Mgr Petit de Julleville. — Paris nous vient. — A l'Hôtel de Ville : une réception caractéristique. — Soirée à la Sorbonne. — La Journée de la Cité.

A Notre-Dame, la plus chargée d'histoire de toutes nos églises de France, se tient la première des grandes réunions religieuses. C'est bien le lieu où devait s'achever cette journée, où des théologiens comme l'évêque de Lausanne, Genève et Fribourg, Mgr Besson et le R. P. Noble, avaient fait pénétrer leurs auditeurs, autant qu'il se peut en langage humain, dans les profondeurs de la Charité divine.

Dès que les orgues se sont tues, l'auditoire, qui de la grande nef déborde largement dans les bas-côtés, entend la lecture de la lettre adressée par le cardinal Gasparri au Président de la Commission Générale. L'approbation si hautement significative qui vient ainsi de Rome n'est pas seulement une joie et un réconfort : elle comporte un ordre que dans le silence du cœur plus d'un semainier recueille.

Dans la chaire de Lacordaire, toute retentissante encore des

prestigieuses évocations historiques du carême de Mgr Baudrillart, se dresse Mgr Petit de Julleville. L'évêque de Dijon va nous élever jusqu'à la méditation de cette charité divine dans l'Eglise. Il semble, tant sa voix prend d'ampleur sous les admirables voûtes, que celles-ci aient retenu pour le lui rendre l'écho des grandes paroles qui les ont accoutumées à parer la voix humaine de toute sa beauté. Comment dans un cadre pareil le merveilleux discours de l'évêque de Dijon n'aurait-il pas déployé toute sa puissance et porté jusqu'au plus intime des âmes ?

L'accueil de Paris ? qui donc en pouvait douter ? C'était hier celui du Paris religieux en la personne de son archevêque, dont les multiples prévenances ont marqué chacun des actes de la journée et qui le soir nous recevait à Notre-Dame. Ce sera aujourd'hui celui de la cité.

Paris vient à la Semaine Sociale. Aux listes du Secrétariat, les adhésions locales sont nombreuses ; et la vente des cartes « de journée » atteindront tous les jours et dépasseront même les chiffres des Sessions les plus favorisées, de celles qui ont le plus profondément remué la population parmi laquelle la Semaine a planté sa tente provisoire. Aux grandes assemblées du soir, des foules répondront à l'appel des organisateurs, venant multiplier le nombre des Semainiers par d'imposants coefficients.

Mais ce n'est pas seulement le peuple de Paris qui va vers la Semaine Sociale, reconnaissant en elle une amie comme on le dira tout à l'heure en son nom. Devant elle s'ouvrent les portes de l'Hôtel de Ville ; et dans le magnifique Salon des Arcades, au milieu d'un luxe de décor auxquels ils ne sont guère habitués pour leurs réunions, les Semainiers prennent place pour écouter la délicate bienvenue des magistrats de la Cité. Plusieurs, parmi eux, sont des amis de toujours. Le Président du Conseil Municipal est loin de Paris ; en son absence, c'est le vice-président, M. Roellandt, qui nous dit comment Paris sait accueillir les fils des familles spirituelles qui forment la France ; il salue en nous les représentants d'une de ses forces morales les plus importantes et il évoque le souvenir émouvant de Mgr Affre. Puis c'est le département de la Seine tout entier qui s'exprime par la bouche éloquente du secrétaire de son Conseil Général, M. Raymond Laurent. Celui-ci se fait gloire d'être tout à fait et dès longtemps des nôtres ; il reporte sur la doctrine des Semaines Sociales, école de pratique et d'action, une part du mérite des réalisations qu'il poursuit dans une heureuse et ardente carrière politique. Il montre le peuple de Paris, vibrant pour la justice au point d'avoir été capable de se battre injustement pour elle ; il saura comprendre que la loi traditionnelle d'amour est la

source du vrai progrès social. Nous pouvons être assurés de sa sympathie et de son exacte compréhension.

Au nom du Préfet de la Seine, M. Etévenon, inspecteur général des Services d'hygiène sociale, s'associe à ces paroles de bienvenue. M. Duthoit, devant cet accueil où il y a tant de délicatesse et de chaleur, est tout près d'excuser les Semaines Sociales d'avoir fait leur Tour de France avant d'oser aborder la publicité enviable et redoutable de la Capitale. Il ne manque pas l'occasion de marquer comment des catholiques trouvent dans leur doctrine des raisons impératives de se mettre entièrement au service du bien public, avec ceux qui sont, au Gouvernement, les artisans du salut national.

Et le soir, au sein de l'antique Sorbonne, dans le grand amphithéâtre qui menace d'être trop étroit, c'est un membre du cabinet qui présidera les discours de Georges Goyau et de Jean Brunhes. M. Oberkirsch, sous-secrétaire d'Etat au Travail, rappelle en les présentant comment il a connu la Semaine Sociale à Strasbourg. C'est une grande joie que d'entendre des paroles d'un sens aussi profondément chrétien accueillir, au nom du Gouvernement, la doctrine sociale de l'Eglise, et rendre hommage au Cardinal Archevêque de Paris et aux évêques qui lui font cortège.

Les deux discours de ce soir nous ont présenté comme en un dyptique les aspects de la charité vis-à-vis des peuples auxquels vont les missionnaires de la foi et ceux de la civilisation. M. Goyau dit le rôle de la charité dans l'apostolat missionnaire ; et M. Jean Brunhes, en parlant des responsabilités des sociétés chrétiennes vis-à-vis des peuples primitifs, nous a montré comment la colonisation, partie peut-être d'une idée mercantile, est arrivée maintenant à être conçue surtout comme une éducation. Il rend hommage à l'œuvre de quelques-uns des grands coloniaux de la troisième République dont il fait applaudir les noms et la pensée, lorsqu'il cite des passages de telle circulaire de gouverneur tout empreints de la plus prudente et de la plus délicate charité.

Encadrée entre ces deux manifestations nous avons vécu aujourd'hui la journée de la cité. Le R. P. Gillet a ramené ce matin la charité du ciel où nous l'avons contemplée hier, sur la terre où nous allons la voir agir, il a montré comment la Charité inspire, complète et achève la Justice. Un éminent juriste, M. Paul Cuche, avait marqué l'influence de la Charité sur l'évolution du droit, influence sous-jacente parfois, mais toujours réelle, et qu'un œil averti sait découvrir. Elle prend une ampleur de plus en plus caractéristique dans l'organisation moderne de nos institutions. C'est bien elle qui est la source de ces parties du droit qui visent à donner à l'assurance sociale toute son efficacité ; c'est elle encore qui seule

en rend possible l'application et l'achèvement. Cette puissante leçon est pour beaucoup d'auditeurs une révélation. Avant lui et comme par antithèse, le R. P. Valensin avait tracé le tableau de la cité sans la loi de Charité : les doctrines qui prétendent l'exclure, il les montre frappées de mort et combien d'ailleurs elles s'éloignent des conceptions chrétiennes de la vie. Profonde leçon qui, elle aussi, fait grande impression sur ceux qui l'écoutent.

Un tour dans nos locaux : les services de la Semaine. — Les heures trop courtes. — A travers les leçons. — Ce que sont nos soirées libres. — Banquet et réceptions.

Les locaux de la Semaine Sociale sont, cette année, particulièrement vastes et dégagés. Et ceci encore fait contraste avec les allées et venues savantes auxquelles il fallait se livrer l'an dernier à Nancy. Trois immenses halls en ciment armé abritent toute notre cité. Trouées de larges verrières qui, rendues opaques aux rayons du soleil, n'en diffusent pas moins une abondante lumière, les voûtes s'arrondissent assez haut pour laisser dans leur vaste espace une bienfaisante mobilité de l'air. Au centre, c'est la grande artère où se déploient fort à leur aise les étalages de la librairie ; jamais aux heures les plus denses la circulation n'y sera engorgée. Pas besoin de sens unique ; une déambulation facile rend les recherches aisées et favorise les rencontres. A droite c'est l'immense salle des séances, des cloisons l'isolent avec des tentures ; elles n'empêchent pas toujours le bourdonnement de la vie incessante qui emplit le hall voisin de parvenir jusqu'à l'auditoire. Mais les hauts parleurs sont là et dominent sans effort les bruits du dehors. De temps en temps un auditeur change de place ; il vient de s'asseoir qu'il a déjà disparu, le voici plus loin, il fait d'un pas étouffé le tour des extrémités de la salle : c'est lui qui règle les hauts parleurs et qui veille, providence discrète, à ménager l'effort aux oreilles attentives.

Dans la travée de gauche, où se trouve installée la chapelle, il y a des salles de réunions plus petites, mais encore très vastes, la salle de correspondance, la salle réservée à la presse. Les journalistes se félicitent d'une installation qui met à leur portée plusieurs lignes téléphoniques (à condition que ce ne soient pas les dames qui les accaparent pour donner des ordres à leurs cuisinières !) Mais ils trouvent tout de même à se plaindre : on parlait trop haut dans la salle des téléphones, ils ont même manqué de dactylographe pour « taper les communiqués » le premier jour. Un peu plus loin veille, sous son uniforme blanc, une infirmière : son ministère n'aura pas à s'exercer, mais sa rassurante présence rend témoignage de la charitable sollicitude des organisateurs.

Celle-ci n'est point sans un particulier mérite, car ils ont dû attendre jusqu'au 15 pour entrer en possession des lieux. Et il a fallu aménager, découper et meubler ces trois interminables nefs ; et faire en quelques jours, de cette immense gare de chemin de fer, une série de locaux ajustés aux besoins si divers de tous les éléments de cette foule au travail.

Au milieu du hall central une grande pendule dont l'aiguille, vibrant de minute en minute, règle la vie de cette ruche. Dès que le professeur lève les yeux de ses notes, il la rencontre sous son regard, conseillère de concision. Est-ce à ses enseignements et à son exemple que les cours doivent de s'être tenus dans les limites rigoureuses à eux fixées ? la plupart se sont terminés avant que l'heure ait achevé sa révolution. De leur place, les auditeurs ne voyaient pas l'horloge et quand, à la fin de la leçon, ils se retournaient, l'étonnement les prenait que sa course ait été si rapide.

L'étonnement, et le regret, surtout un jour où avec le R. P. Charles, Mgr Julien et Robert Garric, on avait médité sur les différentes formes de l'amour du prochain. Le R. P. Charles l'avait montré dans les civilisations non chrétiennes : ce fut une magnifique leçon sur les conditions actuelles de l'apostolat missionnaire avec de riches aperçus sur l'histoire des religions, des citations d'Hindous, de Japonais dont personne ou presque ne savait les noms : Tagora, Nitobé... De plus en plus la charité chrétienne doit apparaître désintéressée devant les sentiments nationalistes qui s'avivent. Remarque qui vaut d'ailleurs pour toute forme d'apostolat, même en pays déjà chrétien.

Comment ouvrir les âmes à l'intelligence de la Loi de Charité ? se demande l'éminent évêque d'Arras. Et c'est, dans la belle forme dont il ne se départit jamais, une fine homélie sur la manière dont la charité veut être pratiquée où chacun trouve les éléments d'un subtil et utile examen de conscience : il y a des contrefaçons de la charité parce que les actes de charité manquent de l'esprit de charité. Connaît-on bien le domaine de la Charité ? L'Evêque avec son autorité, son prenant ascendant d'éducateur, en recule les bornes, en étend à nos yeux toute la magnifique ampleur. Qui l'a entendu ne confondra plus charité et aumône.

Avec Robert Garric, nous apprendrons comment la source de tout progrès social est dans l'amour du prochain. Parole chaude, ardente, un peu précipitée quelquefois tant la pensée est prête à jaillir ; sa phrase brève, rapide est toute chargée d'émotion : on sent à l'entendre qu'il parle d'expérience et que la leçon d'ailleurs fort prenante qu'il enseigne aujourd'hui il l'a d'abord apprise et comme recueillie dans les contacts dont l'apostolat des Equipes Sociales a été l'occasion.

Soirée libre mentait — pour une fois — le programme. En est-il une où l'on fut plus disputé par les banquets et les réunions qu'organisaient des œuvres, des mouvements pour regrouper leurs adhérents ou leurs amis. Dans ce milieu de la Semaine Sociale, travaillé par les plus nobles préoccupations, si riche en valeurs d'apostolat, il est aisé de recruter des adeptes pour toutes les causes généreuses. C'est un grand service que rendent ainsi les organisateurs de la Semaine que de laisser dans leur programme ce « blanc » traditionnel qui permet de réunir les anciens amis, de s'en découvrir de nouveaux, de faire mieux comprendre à tous le but que l'on poursuit et l'esprit dont on se réclame. Le Semainier ne s'en plaint pas : souvent il trouvera là l'œuvre concrète que réclame son besoin d'activité. Et pourtant voilà qui va prolongeant la soirée, diminuer un repos auquel déjà il se sentait des titres.

Il y a aussi ce soir-là la réception chez l'Archevêque qui a ouvert ses salons à toutes les notabilités — et qui donc n'en est pas ? — de la Semaine, après avoir convié à dîner les Evêques et la Commission générale. Jusqu'aux scouts qui vont passer chez lui pour la soirée. Le Nonce y était.

Veillée religieuse à Saint-Sulpice. — Une cérémonie dont on ne se lasse pas. — Examen de conscience. — Toute vérité est une mission. — Aumône réparatrice et aumône organisatrice. — L'empressement aux leçons documentaires.

Jeudi soir. Nous voici déjà à Saint-Sulpice, attendant que commence cette veillée religieuse qui marque comme le point culminant de la Semaine Sociale. Les deux derniers jours vont désormais passer très vite. Ne la résume-t-elle pas en approfondissant ses enseignements dans une méditation eucharistique ? La cérémonie est, cette année, très simple : des chants liturgiques, repris sans apparat par la foule, et la souveraine beauté de ce plain-chant dont l'ampleur s'harmonise aux proportions majestueuses et solennelles du sanctuaire où nous sommes. Tout à l'heure, à la sortie, la place paraîtra sombre, moins sans doute à cause du contraste avec la nef toute illuminée des lampes qui flamboient sur l'autel, que parce que s'est arrêté dans l'esprit le déroulement étincelant de ces phrases harmonieuses qui jetaient l'âme en face de Dieu. L'Eucharistie source de charité, l'abbé Thellier de Poncheville n'a pas grand effort à déployer pour faire comprendre à ses auditeurs que là est la synthèse de toutes leurs préoccupations de la Semaine. Et l'on se prend à penser que si l'on supprimait cette veillée, la Semaine Sociale serait amputée de quelque chose d'essentiel, à la fois médi-

tation et examen de conscience, qui fait pénétrer plus avant l'idée maîtresse que l'on est venu comprendre et aimer.

Et l'on reprend comme par une pente facile, tant les analogies nous ont été fournies avec une irrésistible évidence ces autres méditations de la journée comme la leçon par exemple de M. Jean Guitton qui a captivé son auditoire en lui montrant la charité dans le service de la vérité. Non pas tolérance pour les idées les plus diverses ; telle n'est pas la charité parfaite envers la vérité. Se plaçant, comme il le dit, à l'intérieur de la vérité aimée, recherchée, découverte, il montre quel travail encore est exigé du chrétien, en possession pourtant de la vérité. Pour s'approcher du mystère auquel il adhère et qui est l'Infini réel, il faut une recherche continue, qui le met d'ailleurs, avec celui qui cherche sans encore avoir trouvé, en une sympathie profonde.

Puis toute vérité est une mission : on ne peut l'avoir sans vouloir la donner, et voici encore des aspects infiniment riches du rôle de la charité dans le service de la vérité.

Aumône et assistance sociale. M. Zamanski a tenté ce rapprochement. Il a voulu montrer que, pris dans le sens étroit d'aumône, le mot charité sonne encore d'un son sublime. Il a dû insister sur l'évolution par laquelle ce qu'il nomme l'aumône réparatrice cède la place à l'aumône organisatrice et il est conduit à réclamer, pour aider pleinement cette évolution bienfaisante, que le droit de fondation puisse s'exercer librement, comme aussi d'ailleurs le droit d'association.

C'était préparer le terrain à M. Lerolle; car les leçons de la Semaine Sociale s'enchaînent solidement les unes aux autres. La collaboration des particuliers aux lois sociales ne se présente-t-elle pas comme une des formes actuelles de la charité et de l'amour du prochain ? M. Lerolle l'enseigne et le prouve. Il détaille ensuite les démarches qu'exige cette législation sociale pour avoir toute son efficacité ; car ici la loi est impuissante et comme non avenue si elle ne rencontre pas de la part des citoyens et des groupements une activité dont le professeur énumère de précieux exemples.

Les leçons documentaires viennent d'ailleurs abonder dans ce sens. Nous ne pouvons les rappeler toutes. Le programme les imprime en petits caractères mais l'auditoire, composé souvent de spécialistes et de gens très avertis, les suit avec presque autant d'empressement que les leçons magistrales, tant elles sont l'opportune illustration de ces dernières.

Il nous faut au moins signaler le remarquable exposé de M. Louis Fliche, sur la société de Saint-Vincent-de-Paul ; de M. Pierre Trémintin, député du Finistère, sur le problème du logement, et de M^me^ la Baronne de Montenach, sur les œuvres catholiques de

protection de la jeune fille ; de M. Jérôme Poindron, sur les offices centraux et les fédérations d'institutions charitables ; de Mlle Raymonde Gain, du service international d'aide aux émigrants, sur le service social ; et encore la conférence de M. l'abbé Viollet, sur les œuvres du Moulin-Vert et celle du R. P. Dassonville, de l'Action Populaire, qui indique les moyens de restaurer le lien de la charité dans les habitudes familiales.

Comment ne pas parler aussi de la vibrante conférence que fit M. l'abbé Gardyn, sur l'action et les méthodes de la J. O. C. ?

De la leçon de M. Jean Lerolle, il faut rapprocher celle de M. Boissard qui la suit dans le programme en dépit d'une nuit qui ne suffit pas à les séparer. A combien juste titre, il lui était réservé de montrer comment la conception des assurances sociales réalisée par le législateur d'avril 1928 s'est inspirée des principes que, dès 1904, la Semaine Sociale entendait proclamer. C'est de la doctrine du salaire familial que celle-ci concluait à la nécessité de la garantie, étendue à la famille du travailleur, des risques d'incapacité de travail encourus par le bénéficiaire du salaire ; garantie dont il paraissait audacieux alors de faire un droit. Et c'était alors comme aujourd'hui M. Boissard qui guidait la Semaine Sociale dans la reconnaissance et l'affirmation de ces principes.

Messe du Souvenir. — Pour ceux dont la tâche est finie. — Son Excellence Mgr Maglione et les Semaines Sociales. — La réintégration de la Charité dans les domaines économique et civique. — En contact avec le peuple vibrant de Paris : soirée à la salle Wagram. — Le R. P. Rutten et Jules Zirnheld à la tribune.

C'est, dès le vendredi matin, grande affluence dans la chapelle où se célèbre la messe du Souvenir. Nombreux toujours sont les Semainiers fidèles à la grande mémoire d'Henri Lorin, dont on ne peut séparer celle de tous les professeurs et auditeurs défunts, illustres ou obscurs ; ils viennent prier pour ceux dont la tâche a déjà pris fin.

Au cours de cette cérémonie, on entendit un fort bel exposé d'histoire où Mgr Crépin, auxiliaire de Son Eminence, retraça les circonstances de la mort de Mgr Affre sur les Barricades, il y a 80 ans, tandis qu'il allait prêcher la paix aux insurgés.

Le Nonce apostolique, Mgr Maglione, a voulu célébrer lui-même le Saint-Sacrifice. Heureuse occasion donnée à M. Duthoit de saluer, au début de la première leçon, l'ambassadeur de la Papauté. Il lui exprime avec une délicatesse et une hauteur de vues qu'admirent et ratifient tous ses auditeurs, les sentiments des Semaines Sociales

envers le Siège Apostolique. En quelques mots le Nonce a répondu. Diplomate informé, il connaît les Semaines Sociales et l'on s'en aperçoit aux moindres nuances de son langage. Comment fait-il donc pour les suivre de si près au milieu des occupations qui assaillent le chef d'une si importante ambassade ?

Il s'agit aujourd'hui de découvrir le rôle de la charité dans des domaines où, dans certains milieux assez loin il est vrai du catholicisme social, l'on tiendrait facilement pour axiome qu'elle n'y a rien à faire : la vie économique, la vie civique ne lui sont-elles pas étrangères ? Le R. P. Danset et Charles Flory s'acquittent avec maîtrise de cette double mission.

C'est au cœur même de la vie économique que se situe la charité, dit le P. Danset ; de là elle rayonne sur tout le froid domaine du « mien » et du « tien ». Marquant d'abord le rôle de la morale dans l'activité économique, et l'ennoblissante subordination de celle-ci à celle-là, il parcourt ensuite quelques-uns des aspects de la vie économique, échanges, production, usage de la propriété, il marque tout ce que la pratique de la charité lui fait gagner ; sans elle peut-elle parvenir à sa fin essentielle ?

Mais les forces humaines trahissent parfois les apôtres les plus entraînés, le Père Danset dût, vers la fin de sa conférence, la voix fatiguée, renoncer à la présenter lui-même ; et l'on vit alors Mgr Beaupin, avec infiniment de bonne grâce, se mettre à côté de l'orateur et lui prêter sa voix, accomplissant ainsi un original acte de charité que l'auditoire souligna de ses applaudissements pour cette fois tolérés.

M. Flory aboutit à la même conclusion après avoir retracé dans son cours une page d'histoire contemporaine toute riche d'enseignements. Pour lui aussi le respect des exigences de la charité, loin de les frapper d'une infériorité certaine, accroît au contraire en définitive l'influence de ceux qui savent en avoir la pleine intelligence.

La soirée nous conduit à la salle Wagram. Quelle est admirable la mobilité souriante des Semainiers qui, d'un bout à l'autre de Paris, se dispersent et se regroupent suivant les injonctions d'un inexorable programme. La salle, l'une des plus vastes de Paris, est trop petite encore. Des groupes d'auditeurs refluent jusque derrière la tribune ; pas une ouverture où l'on ne se presse encore alors qu'il est impossible de trouver une place vide, d'aucuns vont rester debout toute la soirée dans une chaleur suffocante que n'arrive pas à rafraîchir le bruissement affairé des ventilateurs. Personne ne songera à sa fatigue car il s'agit d'entendre deux orateurs aimés, au grand spectacle d'une réunion populaire. La foule s'entasse là un soir orageux de juillet, alors qu'il doit faire si bon au bois ou

sous le souffle du grand courant d'air qui suit les rives de la Seine ; c'est une véritable marée humaine qui semble déferler au moment des applaudissements et menace d'emporter la tribune, digue trop frêle.

L'intérêt du spectacle s'abolit vite : toute l'attention se concentre sur les idées. Elles se suivent et s'enchaînent dans le discours du R. P. Rutten, soulignées par les comparaisons d'une bonhomie familière où le sénateur de Belgique met un art si savoureux et un si conquérant bon sens. L'auditoire populaire se rend à la vérité que lui présente ce dominicain, drapé de blanc, dans un langage si proche de sa pensée et de ses préoccupations. Zirnheld n'aura que peu d'efforts à faire pour achever de le conquérir et le porter très haut dans l'enthousiaste approbation en lui parlant de la charité dans la vie professionnelle. Quel tableau émouvant, d'une si profonde éloquence, où plus d'un peut reconnaître un ami et mettre un nom, que celui du militant syndicaliste chrétien qui se donne pleinement, avec une abnégation et un héroïsme qui s'ignorent, au service de ceux qui sont plus que d'autres ses frères parce qu'ils vivent de la même profession.

Depuis longtemps la foule s'est écoulée et l'on a regagné son logement lointain que chante encore dans la mémoire le rythme sonore de cette magistrale et profonde éloquence.

La doctrine proche des grands faits contemporains. — Rôle charitable de la Société des Nations à travers le monde. — Synthèse chrétienne; Patrie et Humanité. — Dernières leçons : les Impérialismes en face de la Charité ; le partage des ressources terrestres.

Les leçons de la Semaine Sociale, si riches de doctrine, sont aussi très près des faits, n'en déplaise aux pessimistes qui ne veulent voir dans ceux-ci que sujets à gémir ; ils ne savent jeter sur notre monde contemporain qu'un regard qui, insuffisamment clairvoyant, se charge trop vite de mépris. Plus de charité les conduirait à plus de perspicacité. Le R. P. Delos et Mgr Beaupin l'ont bien fait voir qui se sont efforcés l'un et l'autre de rattacher à la notion de charité certains aspects de la vie internationale. Jugé sous cet angle, l'effort que tente la Société des Nations apparaît singulièrement riche, encore qu'il puisse demeurer incomplet par quelque côté.

Les cours d'hier s'étaient terminés sur une magnifique leçon de M. Maurice Blondel que nous apportait la voix fidèle, précise et claire de son fils. Patries et Humanité : le rapprochement même de ces deux mots suggère une difficulté dont on ne se tirera complètement qu'en montrant comment ces deux amours se vivifient l'un

par l'autre, en en faisant la synthèse dans la lumière du principe catholique de la charité. Merveilleuse introduction à l'intelligence de la leçon du R. P. Delos qui devait montrer la loi de charité dans les rapports internationaux. La charité, loi de la vie des peuples comme de la vie des individus, a ses exigences dans nos rapports avec les membres d'autres nationalités ; elle nous conduit à les comprendre et à les assister dans une mesure efficace et par des initiatives pleines de sagesse. Le problème particulièrement épineux des minorités nationales en fournira un heureux exemple. Entre les Etats aussi et dans la politique internationale, les deux ordres de la justice et de la charité sont connexes et solidaires.

La Société des Nations n'est pas le seul organisme où se trouvent mis en application ces principes. Des leçons documentaires l'ont heureusement fait voir, comme par exemple, l'exposé dont nous avons déjà parlé de M^me^ la Baronne de Montenach, présidente de l'Association Catholique Internationale des Œuvres de Protection de la Jeune Fille. Mais encore est-il que l'œuvre de la Société des Nations a, pour qui la connaît bien, quelque chose de plus universel et de plus puissant. En liaison avec le R. P. Delos, le cours de Mgr Beaupin devait montrer ce qu'elle est dans le domaine de l'assistance internationale. Par un commentaire très précis de plusieurs articles du Pacte, Mgr Beaupin montre quelle est dans ce domaine la compétence et les ambitions de la Société des Nations. Puis il en étudie avec rigueur la méthode où se rencontrent, dans une intéressante et souple collaboration, les gouvernements, les experts techniques et les associations libres. Il termine en montrant que si la société internationale risque souvent de s'arrêter à mi-chemin, la collaboration catholique, pourvu qu'elle soit prudente, experte et organisée, peut la conduire au but.

Après une magnifique leçon de M. Romier sur la Charité et les impérialismes, pleine d'aperçus nouveaux et riche d'idées, un dernier cours, celui de M. Bodin, introduit la notion de la Charité dans le partage des ressources terrestres entre les peuples.

La soirée offerte aux Etrangers. — Un lieu émouvant visité par les Semainiers. — Polyphonie sympathique de nos hôtes du dehors. — Polyphonie mélodieuse des Chanteurs de la Sainte Chapelle.

Opportune illustration des enseignements de la journée, la soirée réunissait les auditeurs venus de pays étrangers. L'hospitalière demeure qu'est l'Institut Catholique de Paris leur ouvrait ses portes. Quel cadre plus digne pour pareille réception, présidée par le Cardinal Dubois, tandis que le maître de la maison, Mgr Baudrillart, en faisait les honneurs.

On avait voulu remplacer par là le banquet traditionnel et pensé d'abord que les étrangers seuls y viendraient. Du moment qu'on n'attendait pas les Français, ils sont venus en foule et la salle « rouge », comme on l'appelle, bien qu'elle ne le soit pas, est pleine à craquer.

Ils sont là, venus nombreux et quelques-uns de fort loin, fraternisant avec les auditeurs français : depuis huit jours qu'ils les coudoient et participent au même travail bien des amitiés sont nées.

En leur nom, M. B. Tabbah, avocat à la Cour d'appel mixte d'Egypte, syrien d'origine, exprime leurs sentiments vis-à-vis de la Semaine Sociale.

Mais, finis les discours officiels, et tandis que l'on se presse autour des tables du buffet, d'autres orateurs se lèvent s'exprimant avec infiniment de bonne grâce et apportant le salut des catholiques de leur pays. Ne citons que les plus éloignés, ces deux Ceylanais qu'avait envoyés à Paris un de leurs compatriotes que nous avions vu au Havre, M. Pillac qui est maintenant frère chez les Oblats de Marie-Immaculée. Une semaine consacrée à l'amour ne pouvait prendre fin sur une plus opportune manifestation.

Disons encore que la réunion avait débuté par une délicieuse partie artistique ; les chanteurs de la Sainte-Chapelle, sous la très habile direction de M. l'abbé Delépine avaient fait entendre quelques pièces sacrées et profanes où la musique des XV^e^ ou XVI^e^ siècles alternait avec celle d'auteurs plus modernes, d'Orlande de Lassus à Rameau.

Quel lieu plus émouvant pour une pareille réunion : beaucoup de Semainiers y ont préludé en allant vénérer dans la crypte des Carmes les reliques des martyrs des massacres de septembre 1792, et les souvenirs de Lacordaire et le tombeau d'Ozanam, victime lui aussi d'une charité qui épuisa sa vie au service des pauvres et de ses étudiants. Cette promenade dans la crypte a fait grosse impression.

Messe d'actions de grâces à Montmartre. — Le couronnement de la Semaine de la Charité auprès du Sacré-Cœur. — Paris dans la lumière. — A l'œuvre !

La Semaine Sociale n'est pas terminée. Les premières heures du dimanche ne marquent pas encore la dispersion. Nous n'étions pas montés à Montmartre. Se pouvait-il que la Semaine Sociale ne fit pas l'ascension de la butte sacrée ? C'est bien là, dans la basilique du Sacré-Cœur, sanctuaire national, dont M. le Chanoine Flaus, supérieur des Chapelains, nous dira qu'il est bien plutôt mondial, par la charité du Christ qu'il proclame et qu'il magnifie, que se

doit tenir la dernière réunion, la messe d'actions de grâces. Nombreux encore les auditeurs s'y retrouvent : il a fallu supprimer, faute d'inscriptions, les excursions ou pèlerinages prévus pour ce dimanche s'ils devaient empêcher, par un départ trop matinal, l'assistance à cette suprême réunion.

Tandis qu'après la messe le flot s'écoule hors de la basilique, on s'arrête émerveillé devant le spectacle de Paris si nettement apparu dans la pure lumière du matin. La nuit a été fraîche, il n'y a pas de brume et l'on ne se lasse pas d'admirer les contours lointains des collines qui font à l'immense capitale un cadre auquel se trouvent si heureusement apparentées les lignes des monuments qu'elle masse à nos pieds. Lentement on descend les degrés du perron et l'on s'arrête encore comme pour prolonger les derniers instants d'une semaine qui ne finit qu'à regret.

Puis, sans adieux, car on s'est insensiblement dispersé dans cette contemplation, on se hâte maintenant vers le retour. On se presse vers ce milieu professionnel où il va falloir faire pénétrer, plus encore par l'exemple et par les actes que par les discours, les enseignements de l'amour recueillis, médités et vécus pendant ces huit jours, afin que puisse être mieux vérifiée la devise des Semaines Sociales : « La Science pour l'Action ».

J. D...

OMBRE ET LUMIÈRE SUR LA NOTION DE CHARITÉ

LEÇON D'OUVERTURE de M. EUGÈNE DUTHOIT

Président de la Commission des Semaines Sociales

Si les Semaines Sociales de France ont attendu leur XX[e] Session pour demander à la capitale d'abriter leurs travaux, ce ne fut point de leur part, comme pourraient le supposer des observateurs peu attentifs, régionalisme systématique et méconnaissance des bienfaits dont les comblait la métropole intellectuelle du pays. Que les Semaines Sociales soient lyonnaises par leur origine, qu'elles aient été successivement bourguignonnes, picardes, provençales, girondines, normandes, alsaciennes, lorraines, c'est un fait ; elles n'ont pas cessé pour cela de puiser une large part de leurs inspirations dans ce grand Paris qui leur donna l'homme admirable dont elles gardent pieusement la mémoire, Henri Lorin, premier président de notre Commission générale. Esprit vif, âme fidèle, croyant dont la foi animait toute la vie et inspirait toutes les démarches, Henri Lorin était un de ces Parisiens d'ancienne souche, comme les Cochin, auxquels l'unissaient d'ailleurs des liens de parenté, et aurait pu dire comme eux que « les tours de Notre-Dame étaient le clocher de son village ».

Les anciens des Semaines Sociales se souviennent toujours avec émotion de cette vieille maison du Faubourg Saint-Honoré, si hospitalière, ou se façonna, durant tant d'années, le programme de leurs travaux.

Au moment d'ouvrir la session parisienne, ils éprouvent le besoin d'évoquer le souvenir des grands Parisiens qui furent

leurs maîtres, leurs modèles, les inspirateurs constants de leurs efforts : Henri Lorin, Albert de Mun, René de la Tour du Pin, Louis Milcent, Raoul Jay, sans oublier l'illustre cardinal Amette, votre prédécesseur, Eminence, qui, à deux reprises, à Versailles en 1913, à Caen en 1920, honora nos sessions de sa présence.

Mais ces souvenirs n'auraient pas suffi à nous arracher aux habitudes quelque peu provinciales de recueillement et d'intimité qui caractérisent nos travaux, si l'invitation infiniment gracieuse de Son Eminence le Cardinal Archevêque de Paris ne nous avait déterminés à affronter la publicité plus large de Paris. Comment résister à un désir du Prince de l'Eglise qui, en 1912, alors qu'il occupait le siège métropolitain de Bourges, présida avec tant de bienveillance notre session et, après avoir suivi avec attention nos travaux, voulut bien se porter garant de notre indéfectible fidélité à la pure doctrine de l'Eglise ? Il y a deux ans, Votre Eminence acceptait de reprendre le chemin de Normandie, où elle avait laissé de si chers souvenirs, pour nous donner, au Havre, une nouvelle marque de sa confiance. Elle met le comble à sa bonté en nous recevant aujourd'hui. Nous sommes heureux d'être redevenus, sous sa juridiction aimée, ses fils adoptifs, avec la ferme volonté de ne le céder en rien à ses diocésains habituels en attachement à ses enseignements, à sa personne, et, par Elle, à la Sainte Eglise romaine.

La Charité ! Comment la beauté, la puissance, l'ampleur d'un tel sujet ne nous inspireraient-elles pas à tous, au moment où nous l'abordons, la crainte d'être inférieurs à notre tâche ?

Le choix que nous avons fait appelle donc quelques explications préliminaires.

Nous pourrions évoquer tout d'abord la glorieuse histoire de Paris charitable, depuis le jour où la Bonne Nouvelle fut apportée par ceux qui, à l'exemple de leur Maître, versèrent leur sang sur la colline de Montmartre, témoignant ainsi qu'il n'est pas « de charité plus grande que de donner sa vie pour ceux qu'on aime ».

Mais si prenantes que soient ces suggestions historiques, si opportun que soit le rappel des grandes leçons de charité que donnèrent, ici même, en plein Paris, un saint Vincent de Paul au XVII^e^ siècle, un Frédéric Ozanam au XIX^e^, nous ne nous y attarderons pas. Un motif plus impérieux a dicté le choix de notre sujet : c'est son actualité à une époque où, comme nous le verrons, la charité trouve des détracteurs d'une singulière audace et se heurte à des incompréhensions qui risquent, à la longue, de corrompre le sens social et de fausser tous les ressorts de la vie en commun.

Ajoutons — et cette considération mérite un instant d'attention — que l'œuvre de nos sessions antérieures serait restée incomplète si nous n'avions essayé d'en faire la synthèse sous le signe de la charité.

Si nous jetons rapidement un regard sur nos travaux passés, ne voyons-nous pas la place immense, prépondérante qu'y a tenue la divine Charité, au sens plein où l'entend l'Eglise ? Quel qu'ait été l'objet de nos méditations, la *Terre*, l'*Autorité*, la *Vie internationale*, la *Femme*, pour ne rappeler que le thème des plus récentes sessions, c'est finalement à la Charité, pour être logiques avec notre christianisme, que nous avons demandé de vivifier les Institutions propres à garantir l'ordre et le progrès social. Comment pouvait-il en être autrement, puisque l'observation des faits sociaux nous avait clairement démontré que deux passions, au fond, se disputent la possession des âmes et le gouvernement des cités, celles dont parle saint Augustin : l'une fondée sur « l'amour de soi jusqu'au mépris de Dieu », l'autre sur « l'amour de Dieu jusqu'au mépris de soi ». Qu'il s'agisse de la famille, de la profession, de l'Etat, des rapports internationaux, ces deux amours s'entrechoquent et la vie est un incessant combat.

Les sessions précédentes nous ont appris que la victoire du souverain Bien et du premier Amour est la condition essentielle de l'ordre, de la justice, du progrès. Mais cette vérité ne nous est apparue encore qu'à l'état fragmentaire, à propos de telle ou telle application toujours importante, d'ailleurs, que faisait surgir l'étude de la vie sociale. Il faut aujourd'hui contempler, si j'ose dire, face à face, la loi de charité, dans son unité, dans son universalité.

A quoi certains esprits ont objecté qu'à ne pas prendre, cette année, les cadres extérieurs de la société comme points de départ et premiers sujets d'observation, nous risquions de nous égarer hors de notre domaine propre. Sujet théologique, nous a-t-on dit, non sociologique. La charité représente le règne de la grâce ; elle appartient au surnaturel. La parole doit être laissée ici à l'Eglise enseignante, aux théologiens. Seuls les chrétiens pourront profiter des leçons, à moins que celles-ci ne soient conçues comme une Apologétique à l'usage des incroyants, ou une réponse aux inquiétudes de ceux qui cherchent la vérité.

Ces remarques, qui nous ont été faites, appellent une courte explication.

Catholiques, membres fidèles de l'Eglise enseignée, nous venons aux Semaines Sociales pour mieux apprendre de l'Eglise enseignante tout ce que le catholicisme énonce et ordonne quant à la vie sociale, afin de mieux conformer notre conduite aux exigences de la doctrine catholique et, par là, servir plus utilement les sociétés temporelles dans

lesquelles nous sommes appelés à vivre. Ecouter l'Eglise pour servir la société, c'est tout notre programme. Aussi chaque fois que nous nous réunissons, et particulièrement en cette session, plus théologique, si l'on peut dire, que les autres, demandons-nous aux théologiens de nous enseigner les notions dont ils sont les dépositaires qualifiés. Grâce à eux, nous pourrons mieux comprendre ce qu'est la personne humaine, avec ses aptitudes naturelles, mais aussi gratuitement élevée à l'ordre surnaturel, et dès lors discerner plus clairement quel rôle nous impose, dans la vie économique et sociale, cette notion concrète de l'homme. Nous nous proposons, après avoir entendu les théologiens, de faire application à telle ou telle sphère d'activité pratique, des principes qu'ils nous auront enseignés : nous le ferons avec le plus vif souci de ne diminuer en rien le riche dépôt qu'ils nous ont confié ; et s'il nous arrive de n'en point faire exacte ou complète application, il faudra en accuser la faiblesse de notre discernement, mais non pas notre volonté sincère d'utiliser dans sa plénitude le don de Dieu et de son Eglise.

Qu'une Semaine, ainsi comprise, sur la Charité, soit, mais indirectement et en quelque sorte par contre-coup, une Apologétique, sans doute, mais elle sera d'abord et principalement pour nous-mêmes un examen de conscience. Comprenons-nous entièrement, dans le domaine social, ce que l'Eglise nous commande quand elle nous enseigne la divine charité ? Accomplissons-nous les desseins de ses ambitions maternelles, quand elle veut nous entraîner, avec les stimulants et les secours qu'elle nous prodigue, à traduire en actes la divine charité ? Voilà la question. Louis Veuillot a dit que le grand service à rendre à la société c'est « de faire en sorte que les chrétiens soient des chrétiens ». Aussi, quand bien même notre Semaine Sociale ne convertirait personne — du moins *ipso facto* — à l'Evangile et à l'Eglise, elle n'en sera pas moins des plus utiles, puisqu'elle nous rendra plus logiques avec nous-mêmes et, partant, meilleurs serviteurs des sociétés dans lesquelles nous vivons. Et ce double résultat ne sera pas atteint sans que, par contre-coup, notre foi elle-même soit plus estimée, plus désirée par ceux du dehors, puisque ce que les adversaires nous reprochent ce n'est pas d'être chrétiens, mais de ne pas l'être assez.

Nombreux sont d'ailleurs ceux qui sont charitables, au sens surnaturel, pour autant qu'ils appartiennent, même à leur insu, à l'âme de l'Eglise et qu'ils exercent, sous l'influence d'une grâce actuelle, une action bienfaisante dont profitent leurs frères. Ainsi, la véritable charité s'insinue parfois, pour les animer, dans des actes que d'autres, faute d'y voir une survivance chrétienne, appellent philan-

thropie, ou humanité. Car, suivant la remarque du P. de Grandmaison, « même chez ceux qui ne voient pas dans le prochain malheureux le Christ, la bienfaisance est souvent une habitude chrétienne héritée de ceux qui savaient mieux qu'eux ce qu'ils faisaient » (1).

Le propre de la charité et son universalité, c'est sa souveraineté légitime sur toutes les vertus : et ceci encore peut prêter à objection contre le choix d'un tel sujet. Comment embrasser toutes les applications que comporte la charité ? Nous ne le tenterons pas, car il faudrait écrire une véritable *Somme* de la vie morale et sociale. Mais nous aurions rempli notre programme si seulement, après avoir médité, sous la conduite des théologiens, la notion de charité, nous pouvions montrer, par quelques applications et exemples caractéristiques, comment la charité est génératrice d'*Institutions,* qui n'ont pas seulement pour fin d'adoucir les misères et d'atténuer les conséquences du désordre social, mais qui visent à en supprimer les causes, à ramener la société aux lois divines qui la gouvernent, et, par le fait même, à servir le bien commun.

Ainsi, la charité ne sera-t-elle nullement, dans les leçons de cette session, une catégorie commode pour classer les obligations que, faute de clarté, nous ne pouvons revêtir d'une armature juridique. Nous verrons la charité créatrice d'Institutions très définies et très concrètes, animant leurs membres de sa sève divine, si bien que les œuvres les plus utiles à la société se dessècheraient et tomberaient en poussière, le jour où ne circulerait plus dans les âmes cette source de vie.

Avant tout, une définition de la charité s'impose et commande toute la suite. Nous l'empruntons au *Catéchisme de la Doctrine chrétienne* publié par ordre de S. S. Pie X. « La charité est cette vertu surnaturelle par laquelle nous « aimons Dieu pour lui-même, par-dessus toute chose, et « notre prochain comme nous-mêmes pour l'amour de « Dieu. »

Cette définition permet de distinguer nettement la charité, vertu surnaturelle, de la charité naturelle : disons plutôt de l'amitié naturelle, le mot *charité* appartenant, à juste titre, à la langue théologique. Sans supprimer les motifs naturels qui nous pressent d'aimer Dieu et le prochain, la charité a un motif essentiellement surnaturel et tend à une finalité qui lui est propre. C'est Dieu, connu non seulement avec les lumières de la raison, mais avec celles de la foi, que la charité nous fait aimer pour sa propre excellence :

(1) Léonce DE GRANDMAISON : *La religion personnelle,* 1 v., Paris 1927, p. 76.

Dieu Créateur, Rédempteur, Sanctificateur. Aimant Dieu, nous devons adopter tous ses amours et, par conséquent aimer nos frères conne nous-mêmes, pour l'amour de Lui. Le *motif* de la charité surnaturelle donne à ses *applications* une ampleur indéfinie ; la puissance de sa source divine se reconnaît à la surabondance des œuvres qu'elle inspire.

Dans cette leçon introductive, nous verrons :

1° Les ombres dont on essaie de couvrir la notion de charité et qu'il faut dissiper ;

2° La transcendance de la divine charité en tant que loi de la vie sociale.

PREMIÈRE PARTIE

Les ombres à dissiper

Quelles sont et d'où viennent les ombres qui obscurcissent, aux yeux de beaucoup, la notion de charité ?

Une remarque préliminaire, propre à dissiper toute équivoque, s'impose. Parmi ceux qui ont essayé de jeter des ombres sur la charité, il en est qui lui ont opposé la charité naturelle, la seule qu'ils aient voulu connaître. D'autres — le cas de Nietsche est caractéristique — ont refusé à l'amour naturel lui-même, au sentiment d'humanité, toute valeur sociale. Certains ont exalté, aux dépens de la charité naturelle, la solidarité ou la justice. En réalité, tous ces coups réagissent *a fortiori* contre la charité surnaturelle elle-même. Car, ne croyant pas à la valeur sociale de la charité naturelle, encore moins admettent-ils la transcendance de la charité surnaturelle : ils bâtissent la cité sans amour.

Nous ne disons pas que tous ceux dont la pensée a pu s'obscurcir, touchant la divine charité, aient été jusque-là : il y a des degrés dans l'erreur. Et voici les trois degrés que l'observation permet de distinguer.

Certains, même parmi les chrétiens, *diminuent* la charité, la confondent avec les œuvres qu'elle inspire, comme l'aumône et la bienfaisance et perdent de vue qu'elle est tout à la fois *obligatoire* et *universelle*.

D'autres, qui ont brisé avec le christianisme, vont plus loin ; ils reconnaissent les services que la charité a pu rendre dans le passé, mais déclarent qu'*elle a fait son temps* et que la vie sociale doit s'organiser selon d'autres principes.

Il en est enfin qui ont voué à la charité, les uns un *mépris* non dissimulé, les autres une *haine* implacable ; ceux-ci lui opposent ce qu'un écrivain appelait récemment un véritable « romantisme de la dureté » (1).

Ainsi, à mesure qu'on passe de l'un à l'autre de ces groupes, l'ombre s'épaissit : oubli de tel ou tel point de vue essentiel chez les premiers ; méconnaissance plus ou moins complète de la notion de charité chez les seconds ; ténèbres, haine systématique chez les troisièmes. Tout cela conduit, en définitive, au même résultat : soit qu'on diminue la charité, soit qu'on lui signifie un congé courtois, soit qu'on la proscrive en la chargeant d'anathèmes, on en arrive finalement à exclure la charité de la vie publique, à lui dénier droit de cité.

Il faut donc examiner :

les *méprises* auxquelles les chrétiens eux-mêmes sont exposés touchant la charité ;

les *congés* qu'on lui signifie ;

les *hostilités* dont elle est l'objet.

En d'autres termes, la charité *mal comprise,* la charité qui « *aurait fait son temps* », la charité *proscrite :* voilà les ombres à dissiper.

1° Les Méprises

On peut les ramener à deux principales.

Oubliant que la charité est *toute la loi chrétienne,* des hommes qui, cependant, font encore profession de christianisme, en arrivent, par ignorance et laissez-aller, à regarder la charité comme une vertu complémentaire, utile et méritoire sans doute, mais *facultative,* sorte de conseil évangélique, qui, en provoquant un élan spontané et désintéressé, pourvoit à l'entretien des déshérités. A leurs yeux, la charité est bienfaisance : elle n'est que cela. Que peut bien signifier, pour ceux aux yeux de qui l'unique geste de la charité est l'aumône, l'affirmation de saint Paul : « Et quand je distribuerais tous mes biens pour la nourriture des pauvres... si je n'ai pas la charité, cela ne me sert de rien » (2). La méprise consiste à perdre de vue que, non seulement la charité est une loi, mais qu'elle est toute la loi, qu'elle doit inspirer, dominer, stimuler toute notre activité. Se peut-il quelque chose de plus *obligatoire* ? Et voici qu'on la tient pour facultative, du fait qu'elle ne comporte pas de créancier *humain :* étrange oubli du

(1) Julien Benda : *La trahison des clercs,* 1 v., Paris 1927, p. 177.
(2) I *Cor.* XII, 34.

créancier *divin !* Limitée à la bienfaisance, la charité est obligatoire pour les possédants : que dire de la charité au sens plein du mot ?

L'autre méprise n'est pas moins grave par ses conséquences : on reconnaît bien *l'obligation* de charité, mais on ne voit pas encore suffisamment en elle *toute la loi ;* on soustrait à son commandement des portions plus ou moins étendues de l'activité humaine ; ou encore, on méconnaît qu'elle unisse tous les hommes, *ut unum sint,* et on traite pratiquement en ennemies telles ou telles fractions de l'humanité. En un mot, du fait des amputations qu'on inflige à la charité, soit du côté des devoirs qu'elle implique, soit du côté des hommes qu'il faut aimer, elle n'est plus *universelle.*

Ainsi, deux méprises :
oubli de l'*obligation* de charité ;
oubli de sa portée *universelle.*

Nous allons voir quelques-unes des manifestations les plus caractéristiques de ces deux méprises.

A. *L'obligation méconnue*

Que la pratique de la charité soit souvent regardée comme le complément facultatif d'une vie correcte et juste, en règle avec Dieu et le prochain, c'est ce que l'observation des mœurs de notre temps permet de constater.

Combien, plus ou moins consciemment, n'acceptent de donner à autrui, secours matériel ou secours moral que moyennant toutes sortes de conditions où s'insinue le plus subtil égoïsme ? Je donne à qui reconnaîtra mes bienfaits, à qui défendra mes idées, mes passions, mes intérêts. Le don sera le paiement d'un service, et si le bénéficiaire se dérobe ou veut garder son indépendance, le secours sera, par esprit de représailles, impitoyablement refusé. De cette mentalité qui subordonne l'assistance à des conditions avantageuses pour le donateur, onéreuses ou humiliantes pour le donataire, les illustrations concrètes ne manquent pas. L'esprit de classe et l'esprit de parti n'ont pas craint de prendre pour tactique l'odieuse maxime : « frapper à la bourse ». Et l'Eglise, cette mère qui ne vit matériellement que du secours de ses enfants, s'est trouvée être, parfois, dans ses œuvres vives d'éducation, d'assistance, jusque dans l'entretien même du culte et de ses ministres, victime d'une sorte de duel dramatique où la haine, aux prises avec l'amour, fut la plus forte. N'insistons pas sur ces tristesses.

Dans des sphères où sévit avec moins d'âpreté la tempête des passions, il n'est pas rare qu'une visée de domination ou encore l'arrière-pensée de créer une sorte

d'assurance d'avenir inspire l'organisation d'œuvres, excellentes en elles-mêmes, et y introduise comme une sorte de virus. C'est, hélas ! si humain ! On s'étonne parfois que les sacrifices d'argent les plus considérables aient si peu de portée sociale et de rayonnement apologétique. L'arrière-pensée ambitieuse ou intéressée a en quelque sorte desséché la sève de ces beaux arbres qui semblaient pleins de promesses. Il nous est arrivé d'entendre dire : « Donnez, c'est le meilleur des placements ; c'est le plus sûr des contrats d'assurance contre la Révolution spoliatrice et niveleuse ». Formules qui ont sans doute une part de vérité, mais qu'il est imprudent et peu chrétien de monnayer.

Il y a des abus plus graves encore : la charité mal comprise devient comme un succédané, moins coûteux, de la justice. Il arrive que des consciences individuelles croient pouvoir se décharger, par des actes de bienfaisance libre, d'obligations de justice. Ou encore, sous prétexte de laisser un champ plus vaste à la charité, certains opposent leur influence aux entreprises de la justice sociale ou légale qui, par le moyen de l'*obligation*, crée des Institutions ou services publics. Quand de telles Institutions sont vraiment conformes au bien commun, la charité, non moins que la justice, exige que chacun s'emploie à les constituer. Une soi-disant charité qui voudrait, soit entraver leur fondation, soit gêner leur fonctionnement, agirait à l'encontre de la vraie charité.

Ces errements déplorables procèdent d'une ignorance totale des vrais rapports de la charité et de la justice, sur lesquels nous aurons à revenir. De la distinction, traditionnelle et vraie, aussi bien en droit naturel qu'en théologie, des devoirs de justice et de charité, il ne résulte nullement que la justice seule soit *obligatoire* et que la charité soit laissée à l'élan spontané et *facultatif* de l'agent humain. Tout au contraire, la charité est *premièrement* obligatoire, *primum mandatum*, en ce sens que, tout d'abord, elle formule une première requête, qui se rapporte à l'ensemble des devoirs de justice. Ses propres exigences, impératives aussi, vont bien au delà et comportent d'autres sanctions, plus rigoureuses, puisqu'elles sont éternelles. Mais nul à ses yeux n'est bienfaisant si d'abord il n'a rempli toutes ses obligations de justice. De ce principe, les païens eux-mêmes ont eu déjà la notion, eux qui formulèrent la maxime célèbre du droit romain : *memo liberalis nisi liberatus*. Nul n'est libéral, s'il n'est d'abord libéré, c'est-à-dire s'il n'a accompli ses devoirs de justice.

Cette méconnaissance, involontaire chez certains, de l'*obligation* première de charité, partant des vrais rapports de la justice et de la charité, est on ne peut plus

dangereuse, car si des chrétiens commettent à cet égard de si fâcheuses méprises, quoi d'étonnant que des non-chrétiens, moins éclairés, exagèrent encore l'erreur, voient dans la charité le contre-pied, l'ennemie de la justice, et lui déclarent pour ce motif, comme nous le verrons, une guerre aussi acharnée qu'inique.

B. *L'universalité méconnue*

Il y a deux façons d'oublier que la charité a une portée universelle : la reléguer dans le domaine de la vie *individuelle* et lui interdire pratiquement les avenues de la vie *sociale ;* perdre de vue son extension obligatoire *à tous les hommes.* Les uns limitent son action, les autres limitent son objet.

Ces deux aspects de l'erreur doivent être considérés distinctement.

Il faut rattacher la première de ces méprises à l'erreur individualiste, qui a trouvé une expression particulièrement caractéristique dans ce passage de Turgot :

« On ne nourrit pas les hommes, on n'instruit pas les enfants, on ne remplit pas les besoins généraux de l'humanité par des moyens gratuits... Le bien général doit être le résultat des efforts de chaque particulier pour son propre intérêt... Ce que l'Etat doit à chacun de ses membres, c'est la destruction des obstacles qui les gêneraient dans leur industrie ou qui les troubleraient dans la jouissance des produits qui en seront la récompense... Si vous vous amusez à fonder des maîtres et des bourses dans des collèges, vous aurez fait à de très grands frais de très petites choses. Et puis, faut-il accoutumer les hommes à tout demander, à tout recevoir, à ne rien devoir à eux-mêmes ? Cette espèce de mendicité qui s'étend dans toutes les conditions dégrade un peuple... Les hommes sont-ils puissamment intéressés au bien que vous voulez leur procurer ? Laissez-les faire. Voilà le grand, l'unique principe. » (1)

Ce développement caractérise bien le libéralisme hostile aux fondations, l'individualisme qui se défie des Institutions et qui, par le fait même, soustrait à la charité l'un de ses champs d'action par excellence. Cet état d'esprit est tenace. Combien prétendent encore aujourd'hui que la loi, par ses interventions et ses sanctions, ferme les issues par lesquelles pouvait passer si utilement, disent-ils, la charité libre ? N'est-ce pas la raison invoquée par beau-

(1) Voir l'article *Fondations* dans l'*Encyclopédie ;* voir aussi : *Dictionnaire d'Economie Politique,* tome II, p. 1124, au mot *Turgot.*

coup, en toute bonne foi, pour justifier un certain conservatisme, d'essence individualiste et libérale ? On oublie que si la loi (serait-ce alors une vraie loi ?) peut d'aventure contrecarrer la charité, une vraie loi, dictée par la raison, promulguée pour le bien commun, non seulement ne réduit pas la charité à l'inaction, mais lui donne de nouvelles occasions de s'exercer et a besoin de son concours le plus actif pour réaliser et, s'il se peut, dépasser toutes les intentions bienfaisantes du législateur.

Parfois l'inquiétude de certains chrétiens, devant les entreprises d'une charité qui pénétrerait très activement dans la vie sociale et entrerait au service des Institutions publiques, s'inspire d'un motif plus noble, plus théologique, que les raisons si manifestement fausses des philosophes individualistes. Certains de nos frères dans la foi inclinent à penser que les inégalités et les injustices sociales étant les suites du péché, il faut les subir comme telles, s'y résigner, ne pas essayer de les redresser autrement que par la charité (entendue au sens d'une bienfaisance discrète) : agir autrement serait troubler, sans résultat, la paix. Chacun ne doit d'ailleurs attacher à ces circonstances et conditions extérieures, parfois si affligeantes, qu'une importance toute relative, car la véritable vie n'est pas là. Etrange association de vérités et d'erreurs dans cet état d'esprit. Que les épreuves de la vie soient des suites du péché ; que la résignation soit une vertu éminente qui, tant qu'il existera des hommes sur terre, apaisera les souffrances et donnera au sacrifice un prix en quelque sorte infini ; que l'importance des épreuves d'ici-bas doive être mesurée à la brièveté de la vie, qui n'est qu'une préparation et un passage, oui, tout cela est à la fois logique et chrétien. Mais arrière le préjugé qui bornerait aux limites d'une bienfaisance discrète l'effort entrepris pour guérir les plaies et porter remède aux épreuves ! Pharisaïque serait l'attitude de ceux qui voudraient laisser la société inorganisée, sous prétexte de ne pas la troubler et d'offrir un champ plus vaste et plus libre à la charité. Celle-ci n'a pas à replier ses tentes dans le domaine de la vie privée ; c'est toute la vie sociale qui appelle son intervention passionnée, attentive, infatigable. Et, comme nous allons le voir, elle ne connaît pas de frontières.

Enfin, il y a des hommes pour qui la charité est « affaire privée », sous prétexte que, dans la vie publique, une « bonne poigne » est bien plus efficace. Moindre confiance (souvent inconsciente) dans la charité, en tant que principe de vie sociale ; tendance à la reléguer dans le domaine de la vie individuelle et de ce qu'il est convenu d'appeler « les œuvres » ; foi grandissante dans les

systèmes et les méthodes de force en politique : ces inclinations d'esprit coexistent chez beaucoup de nos contemporains qui sont très loin d'ailleurs de répudier la charité et qui croient même la tenir en singulière estime. Si dans certains milieux intellectuels, on est amené à faire l'éloge de la charité, à exalter l'amour, il sera de bon ton « de baisser légèrement la voix » : il faut voir là « un beau trait de décence intellectuelle » (1).

Mais voici l'autre manière de méconnaître l' « universelle » charité : c'est d'élever si haut les frontières, soit entre les classes, soit entre les patries, que la charité n'ait plus de passage.

L'idée de classe, mal comprise et exagérée, est l'une de celles qui détournent le plus aujourd'hui de la vraie notion, universaliste, catholique, de la charité. Non pas qu'en elle-même l'idée de classe soit fausse. Toujours et partout, il y a eu des classes, là même où l'égalité civile et politique a fait disparaître les anciens « Ordres » ou « Etats ». Le même genre de vie, des habitudes communes, l'hérédité, la profession créent toujours des similitudes d'intérêts, d'occupations, de culture, des affinités de tout genre entre un grand nombre d'individus et de familles dont l'ensemble peut être, faute d'un mot meilleur, dénommé « classe ». Les affinités communes créent entre les membres d'une même classe une tendance à s'unir, à se défendre, à s'organiser, à s'entr'aider — tout cela est légitime — mais aussi — et là serait l'excès — à s'aimer jusqu'à détester ceux que des intérêts différents ou opposés ont mis dans une classe différente. Un tel rétrécissement de la charité ne tarit pas seulement les sources de l'entr'aide mutuelle que les classes, aussi bien que les individus, sont appelées à pratiquer; il altère les appréciations, paralyse les rapports, fait naître les suspicions et les haines. Aux yeux du prolétaire, le bourgeois est toujours un « homme d'argent »; aux yeux du bourgeois, le prolétaire

(1) Nous n'exagérons rien. Les mots entre guillemets sont tirés du compte rendu que donne la *Revue de Genève* (septembre 1921) d'une conférence du philosophe et poète indou Tagore, à Paris (conférence à laquelle assistaient des intellectuels, des savants, des professeurs et des mondains). M. Croiset, l'helléniste, rappela ce que l'Occident avait fait pour la civilisation, convenant qu'il restait fort à faire : « Nous le savons, rien ne s'achève que par l'amour ». L'auteur du compte rendu, M. Daniel Halévy, ajoute : « Pour prononcer ce dernier très grand mot dont Tagore avait tant usé, notre helléniste parisien baissa légèrement la voix, comme s'il fût un peu sorti des convenances. Je fus frappé de ce beau trait de décence intellectuelle. L'Oriental se drape dans son mysticisme comme dans une fastueuse étoffe. L'Occidental en a la pudeur... ». En vérité, n'est-ce pas avoir des « convenances » une idée bien étroite ?

Cf. H. Massis : *Défense de l'Occident*, 1 vol., Paris 1927, p. 277.

est toujours un « révolutionnaire » : jugements systématiques et *a priori*, qui empêchent de se comprendre et de s'aimer.

Plus haute, plus noble encore que l'idée de classe, l'idée de patrie, exaltation d'un grand et saint amour, peut cependant, elle aussi, exciter à ce point l'ardente passion de ses fidèles qu'elle ferme en quelque sorte leur cœur à tout autre amour et leur fait méconnaître l'universalité de la divine charité. N'est-ce point, par exemple, une fâcheuse déformation d'esprit chez des chrétiens que de ne plus comprendre, comme cela a pu se rencontrer parfois, l'effort missionnaire que sous l'angle de l'intérêt patriotique et de la grandeur nationale ?

Les dangers d'un amour exclusif, borné à une certaine portion de l'humanité, sont grands, car il arrive fatalement qu'un amour ainsi rétréci se double, quand il est vif et passionné, d'une véritable haine pour ceux qu'il exclut. Les haines de classes, les haines nationales, les haines de race, de couleur, qui explosent si souvent dans notre monde si divisé, offrent un caractère d'étrange violence. Et pourtant l'*ut unum sint* du Christ Jésus, l'amour de tous pour tous, demeurera éternellement.

Ainsi sont dissipés les nuages dont l'erreur a tenté de couvrir le *commandement* de charité, sa portée *universelle*.

Mais quelque obscurité subsisterait encore si nous n'ajoutions pas deux remarques. La charité, avons-nous dit, du fait qu'elle s'étend à toute l'activité humaine, a souvent la loi pour instrument et la justice sociale pour objectif. Il ne s'ensuit pas qu'il faille pour cela tenir en moindre estime la charité simplement *aumônière*, pourvu qu'elle soit elle-même respectueuse de ce que Bossuet appelait « l'éminente dignité des pauvres dans l'Eglise ». De même une opposition, soit aux projets, soit aux actes du législateur, ne saurait être regardée, dans tous les cas, comme s'inspirant d'une notion rétrécie de la charité, car il peut arriver que, sous couleur de justice légale, le législateur entrave et bâillonne la vraie charité : tout acte de puissance législative n'est pas *ipso facto* selon le bien commun.

L'autre précision regarde *l'universalité* du précepte : celle-ci n'exclut en rien, comme nous le verrons, une *hiérarchie des amours ;* car la vraie charité comporte des préférences et des devoirs plus stricts vis-à-vis des *proches*.

Ces deux précisions apportées, voyons comment d'autres nuages s'amoncellent autour de la charité.

2° Les Congés qu'on signifie a la Charité

Aux yeux de certains hommes qui, parfois sans y prendre garde, rétrécissent le champ de la charité, tout ce qui sou-

lage la misère, sans plus, relève de la charité (réduite, cela va sans dire, à la notion d'aumône) ; tout ce qui tend à quelque chose de mieux qu'au soulagement immédiat et momentané, je veux dire au traitement de la misère jusque dans ses causes, relève d'autres principes. Voici un exemple tout récent. Un journal décrivant, à propos du cinquantenaire de l'*Hospitalité de nuit*, l'évolution de cette œuvre admirable, s'exprimait ainsi :

« Accueillir les errants, les désaxés, les désespérés, les fourbus, les accablés, leur donner, après le morceau de pain ou l'assiettée de soupe chaude qui apaiseront leur faim, le lit où ils pourront allonger pendant quelques heures leurs membres harassés, c'est beau, et cela demeure nécessaire. Mais prévenir les déclassements, les déchéances, aider les jeunes à s'élever, les vieux à ne pas tomber, voilà la plus efficace besogne de solidarité humaine, celle qui sert la puissance et la dignité de la nation, en même temps qu'elle écarte des individus la dégradation et la misère. » (1)

Cette description, sympathique à une grande œuvre, serait irréprochable si elle n'était intitulée : *De la charité à l'aide sociale*. Autrement dit, aussi longtemps qu'on apaise la faim, qu'on procure le repos d'une nuit, c'est de la charité qu'on fait ; veut-on aller plus loin et atteindre les causes qui produisent les meurt-de-faim et les vagabonds, ce n'est plus de la charité : l'aide sociale commence. Certes, on se garde bien de signifier un congé à la charité : car elle « demeure nécessaire ». Mais la solidarité humaine est réputée plus efficace, elle qui sert « la puissance et la dignité de la nation », elle qui, prévoyant la misère et la dégradation, « les écarte des individus ».

En réalité, l'effort qui guérit, l'effort, plus efficace encore, qui prévient, c'est toujours la charité.

Serait-il vrai que le chrétien, qui soulage la misère, s'inquiète peu d'en tarir les sources ? Quelque démenti qu'inflige l'histoire à un tel préjugé, celui-ci est tenace. « Le christianisme, a-t-on dit, n'encourage ni à prendre, ni à exécuter les mesures d'amélioration sociale ». A quoi bon rendre la cité terrestre plus humaine et instituer ici-bas la douceur de vivre, puisqu'il faut voir toutes choses « *sub specie æternitatis* », sous l'angle de la vie future ? « Le chrétien est quelqu'un de pressé », qui doit employer le peu d'instants dont il dispose à préparer son éternité : « c'est pourquoi il est impropre à toutes les mesures d'utilité sociale qui ne doivent porter leurs fruits qu'à longue échéance ». Pour lui, « les origines du mal sont psychi-

(1) Jean de Piessac : *A propos du cinquantenaire de l' « Hospitalité de Nuit ». De la charité à l'aide sociale. Le Temps*, 21 mars 1928.

ques ; elles ne peuvent être atteintes par les instruments sociaux ». Aussi, « pour ramener le bien, le chrétien ne connaît-il qu'un moyen, celui de l'action personnelle, l'effort de l'individu sur l'individu ». Convaincu, comme il doit l'être, de la misère de l'humaine condition, quel intérêt pourrait prendre le chrétien à ce que, dans la société, des droits soient reconnus et garantis ? En se dépouillant lui-même, il aura rempli surabondamment toute sa loi : « tandis que toute réforme sociale tend à transformer les pauvres en riches, tout précepte chrétien tend, au contraire, à transformer les riches en pauvres » (1).

Cette analyse d'un jeune écrivain qui cherchait sa voie, reflète une certaine mentalité trop répandue ; il y aurait antinomie entre la réforme sociale et la charité chrétienne, celle-ci ne pouvant que s'effacer pour laisser s'accomplir celle-là. A quoi l'on peut répondre qu'une charité soucieuse seulement de soulager la misère, non d'en tarir les sources, s'arrêterait en route, puisque son principe même l'oblige à aller jusqu'au bout. Il est vrai que le chrétien doit regarder toutes choses « *sub specie æternitatis* ». Mais il est vrai aussi qu'il ne gagne le Ciel que moyennant l'accomplissement de tous ses devoirs. Or, chacun est responsable du salut de ses frères et, dès lors, doit travailler de toutes ses forces à corriger la mauvaise organisation de la cité terrestre, cause de perdition pour un grand nombre de ses semblables et de ses proches. Ce que le christianisme recommande, ce n'est pas l'extension du domaine de la souffrance forcée, mais le champ plus large offert aux initiatives de la souffrance volontaire, laquelle aboutit précisément à soulager la détresse d'autrui. Les causes du mal sont physiques et morales ; elles sont sociales aussi et ne peuvent être, comme telles, modifiées que par des mesures d'ordre social. C'est pourquoi la charité chrétienne appelle, prépare, accomplit la réforme sociale. Libre au chrétien de se dépouiller lui-même ; mais il ne lui est pas permis de se désintéresser pour les autres de ce bien-être, utile à la pratique de la vertu, et même jusqu'à un certain point requis par elle.

Si victorieuses que soient les ripostes de la charité chrétienne aux adversaires qui lui donnent congé, nombreux

---

(1) Les passages mis entre guillemets de cet alinéa sont tirés de Jacques Rivière : *A la trace de Dieu*, 1 v., Paris 1926, pages 81 à 122. Nous ne disons pas que l'auteur, qui cherche sa voie, prend à son compte toutes ces propositions. Comme l'écrit le préfacier du livre, M. Paul Claudel, *ibidem, p. 19*, ce sont « non pas des affirmations, mais les questions que se pose un esprit en marche vers la vérité ». S'il pose ces questions, c'est qu'elles correspondent à des états d'esprit, trop répandus parmi ceux qui ignorent ou connaissent imparfaitement le catholicisme.

sont ceux qui entendent lui substituer je ne sais quel progrès, quel altruisme, quelle humanité, quelle justice sociale.

« L'éducation positive, remarque le R. P. Léonce de Grandmaison, est particulièrement apte à multiplier les hommes qui reportent sur ces abstractions, emplies par eux d'un contenu religieux, la générosité, le dévouement qu'ils ne croient plus pouvoir mettre, sans favoriser une erreur, au service du Christ. Tout le *Discours préliminaire au système de politique positive* tend à habituer méthodiquement l'homme et l'humanité à se passer de Dieu, en particulier sur le terrain des sentiments. On inculque dans ce but, et tout en rendant hommage aux services rendus jadis par le catholicisme médiéval, la supériorité absolue de la conception positiviste, et l'état de caducité irrémédiable de toute survivance religieuse, de tout « théologisme », y compris expressément le catholicisme. » (1)

Et ainsi, les fins de non-recevoir, mêlées parfois d'éloges pour les services passés, qu'on oppose à la charité, les contrastes mêmes qu'on essaie d'établir entre elle et le progrès social, vont-ils mener droit aux mépris et aux hostilités dont la charité est abreuvée et qu'il faut maintenant analyser.

3° Les hostilités déchaînées

Elles viennent de plusieurs points opposés de l'horizon. Chez les tenants de l'humanitarisme dégagé de toute foi en l'au-delà, les diatribes contre la charité sont fréquentes. Elles ont trouvé parfois une expression poétique, comme dans ces vers de Louise Ackermann :

Ce qu'on appelle aimer dans ce monde fragile,
C'est se prendre d'amour pour un objet d'argile,
C'est, oubliant les cieux, s'épuiser à chérir
Quelque chose qui souffre et pleure et doit mourir.

D'autres, mêlant l'imprécation et le blasphème à cette exaltation d'humanitarisme, reprochent aux chrétiens de se perdre dans la contemplation du Christ flagellé, couronné d'épines, crucifié, et de ne point prendre garde à la théorie sans fin des flagellés, des couronnés d'épines, des crucifiés qui sillonne la terre. C'est à eux, disent-ils, que nous entendons réserver adoration, amour, service. A quoi répondait un jour, dans une inspiration superbe, le chanoine Desgranges en lisant simplement la page d'Evangile où Jésus prend pour lui-même l'amour témoigné et le service rendu « au plus petit » d'entre les siens, à tous ceux qui souffrent comme Lui dans leur chair et dans leur âme : *mihi fecistis*.

(1) Léonce de Grandmaison : *La religion personnelle*, 1 v., Paris 1927, pages 77-79.

Les adeptes de l'interprétation matérialiste de l'histoire jettent, eux aussi, l'anathème à la charité, servante du « conservatisme social » sans générosité et sans horizon, « opium » à l'usage des déshérités, qu'elle incline à la résignation passive et détourne de l'effort libérateur vers plus de justice, « pourriture (nous demandons pardon au lecteur) qui maintient l'injustice ici-bas ». Ce langage est familier aux écrivains et aux agitateurs de tous pays qui restent attachés à l'intransigeance marxiste.

Cette hostilité-là n'est peut-être pas la plus dangereuse; il en est une autre, plus nuancée, plus insidieuse, moins violente dans la forme, quoique souvent tout aussi blasphématoire dans le fond. Elle se déchaîne sur un point diamétralement opposé de l'horizon intellectuel et politique, précisément parmi les tenants d'un certain « conservatisme social » dont on nous disait tout à l'heure que la charité serait la servante.

Ils mettent en doute que la charité et le ferme exercice de l'autorité soient compatibles. Imaginez, disent-ils, « le changement de mentalité que peut produire chez le supérieur cette seule idée que celui à qui il commande a une âme immortelle, comme la sienne (1) ». Vraie révolution qui va en quelque sorte démanteler la forteresse de l'autorité. Celui-là qui commande et en qui l'amour du prochain vient à se loger trouve, dans cet amour même, difficulté à exercer sa fonction, à vouloir fortement ce qu'il fait.

Déjà Machiavel avait déclaré qu' « un prince est souvent contraint, pour maintenir ses États, de gouverner contre la charité, contre l'humanité ».

Spinoza prétend que « la pitié est de soi mauvaise et inutile dans une âme qui vit selon la raison ». Or la raison ne doit-elle pas, dans l'Etat, tenir la barre du commandement ? (2).

Mieux inspiré, Renouvier note que « l'homme de la justice subordonne la passion à la raison, ce qui doit sembler

---

(1) Jacques Rivière, *op. cit.*, p. 120. L'auteur ajoute : « Ce n'est pas tout à fait par hasard que les partisans du principe d'autorité penchent vers l'irréligon ». Encore faudrait-il définir le *principe d'autorité*. Rappelons que l'auteur *pose des questions*.

(2) On objectera peut-être que Spinoza ne confond pas la *pitié* avec la *charité*. Il a écrit par ailleurs : « Le bien auquel chacun qui suit la vertu aspire pour lui-même, il le désire aussi pour les autres hommes, et cela d'autant plus qu'il aura une connaissance plus grande de Dieu. »

(*Ethique*, traduction Lautzenberg, p. 251). — Mais une vraie charité n'est-elle pas foncièrement compatissante, et dès lors, pourquoi condamner la pitié ? La vraie charité ne refoule pas les larmes. Le Christ a pleuré sur Jérusalem et sur la dépouille de son ami Lazare.

triste, si son cœur est froid, mais ce qui paraîtra sublime, si lui aussi il aime » (1).

Aucun de ces auteurs ne va donc (pas même Machiavel, qui excuse le prince de violer la charité) jusqu'à présenter celle-ci comme un fléau, comme une sorte de dégradation. Renouvier dit même qu'elle anime la justice.

Il était réservé à notre âge de voir se dresser un néo-paganisme, pour qui la charité c'est l'ennemie. « L'humanité ! écrit Nietsche. Y eut-il jamais plus horrible vieille parmi toutes les horribles vieilles ? » Et voici quelques lignes du *Chemin de Paradis :*

« Ceux qui délivraient les âmes (2) les compliquaient aussi. Ils déchaînaient dans l'univers un (second) désir, tout contraire qui, au lieu d'exalter vers les types de la Beauté, *incline aux choses laides, mutilées* et *humiliées.* Cette pitié dénaturée a dégradé l'Amour. Il s'est nommé la Charité : chacun s'est cru digne de lui. Les *sots,* les *faibles,* les *infirmes* ont reçu sa *rosée.* De nuit en nuit s'est étendue la semence de ce fléau. Elle *conquiert la terre.* Elle remplit les solitudes. *En quelque contrée que ce soit,* on ne peut marcher un seul jour sans rencontrer cet être au visage flétri, au geste médiocre, mû du *simple désir de prolonger sa vie honteuse :* il parle, ô Criton : c'est un homme. Mais voudrais-tu lui ressembler ? » (3)

Ainsi le néo-paganisme d'aujourd'hui, non seulement ne fait aucune place à la charité dans sa conception du monde et son organisation de la cité, mais accable de ses sarcasmes la divine charité, alors que, comme nous allons le voir maintenant, le catholicisme proclame « la souveraineté de l'amour dans le gouvernement du monde » (4).

DEUXIÈME PARTIE

Transcendance de la Charité comme loi de la Vie sociale

Premier commandement de la loi chrétienne, commandement *universel,* la charité est à ce double titre souveraine dans toute civilisation qui se réclame du christianisme.

Mais d'autres principes, la science par exemple, la soli-

(1) Les trois citations, de Machiavel, Spinoza et Renouvier se trouvent dans *La trahison des clercs,* op. cit., pages 174, 175, 176.
(2) Entendez par là les premiers messagers de l'Evangile.
(3) Maurras : *Le chemin de Paradis,* 1 v., Paris, pp. 224-225.
(4) Bainvel : *La dévotion au Sacré-Cœur de Jésus. Doctrine. Histoire,* 1 v., Paris 1917, 4e édit., p. 587.

darité, ne prétendent-ils pas aussi se recommander de l'idée d'*obligation* et de celle d'*universalité* ? Qu'est-ce qui donne à l'amour une valeur supérieure dans le gouvernement du monde ?

Et spécialement, quel rôle la charité joue-t-elle comme *lien social*, comme *élément d'ordre*, comme *source de progrès* dans la société ?

Telles sont les questions qui vont, dans cette seconde partie, nous occuper.

1° Le commandement de charité

Si l'on voulait d'un seul mot définir le *christianisme*, on dirait qu'il est *charité*.

N'est-il pas étrange que toute une religion puisse être ainsi ramenée à un seul terme ?

La charité (en grec αγαπη) est ce mouvement de l'âme, à la fois libre et fondé en raison, qui nous porte vers un être pour lui vouloir du bien, diriger vers lui toutes nos puissances, atteindre en lui notre fin. Le mot exprime une idée de choix, de préférence fondée sur l'estime et le devoir (1). C'est le grand amour, distinct de l'amour tout court, qui est un sentiment instinctif, d'origine moins libre et plus tendre. De là suit que le grand amour, *amor caritatis*, a Dieu pour objet. Dès lors, on conçoit que toute une religion puisse être définie par la charité et même que la vraie religion ne puisse pas avoir d'autre définition.

Or la charité est tout le christianisme.

La foi nous enseigne que Dieu le Père nous a créés par amour : la Création est-elle, en effet, métaphysiquement intelligible, sans l'amour et l'infinie bonté du Père pour nous ? (2) Quelle autre raison Dieu aurait-il eue de nous donner l'existence ? De nous appeler à la vie surnaturelle ? De nous offrir la terre en partage ? De nous faire les

(1) Cf. Prat : *La Théologie de saint Paul*, 2 vol., Paris 1913, t. II, p. 481, note 10. Dans cette note éminemment suggestive, le savant fait l'histoire du mot αγαπη. Pour exprimer l'amour et l'amitié, les Grecs possédaient quatre mots dont notre langue est impuissante à rendre les nuances : φιλειν terme le plus général qui peut embrasser toute espèce d'amour ; Στεργειν désigne un amour sensible, non sensuel ; εραν marque un amour ardent, passionnel ; αγαπαν, c'est aimer par estime et par choix. La Vulgate le traduit très bien par *diligere*, tandis que *amare* sert à rendre φιλειν.

(2) Dès le premier chapitre de la *Genèse* où est décrite l'œuvre de la création, il est répété cinq fois de Dieu : *Et vidit quod esset bonum.*

cohéritiers de son royaume ? Dieu lui-même est charité (1) et, comme dit Dante, « premier amour ». Il y a plus : la charité de Dieu a produit le grand mystère qui a uni dans la personne du Verbe incarné la nature divine et la nature humaine : « Dieu a tant aimé le monde qu'il lui a donné son Fils unique » (2). C'est l'amour qui a poussé le Maître à revêtir la livrée du serviteur.

Amor coegit te tuus
Mortale corpus sumere (3).

Comment l'homme ne paierait-il pas de retour, par la charité, un tel Créateur, un tel Sauveur ?

Sic nos amantem
Quis non redamaret ? (4).

Car Il ne s'est pas contenté de naître pour les hommes : *propter nos et propter nostram salutem descendit de cœlis.* Il a été crucifié et est mort pour eux : *crucifixus etiam pro nobis sub Pontio Pilato.* C'est ce qui faisait dire à saint François de Sales que « le Mont Calvaire est la vraie Académie de la dilection ».

« Théotime, le Mont Calvaire est le Mont du divin amour. Tout amour qui ne prend son origine de la Passion du Sauveur est frivole, est périlleux. Malheureuse est la mort sans l'amour du Sauveur, malheureux est l'amour sans la mort du Sauveur. L'amour et la mort sont tellement mêlés ensemble en la Passion du Sauveur qu'on ne peut avoir au cœur l'un sans l'autre. Sur le Calvaire, on ne peut avoir la vie sans l'amour, ni l'amour sans la mort du Rédempteur ; mais hors de là tout est, ou mort éternelle, ou amour éternel ; et toute la sagesse chrétienne consiste à bien choisir ; et pour vous aider à cela, j'ai dressé cet écrit, mon Théotime :

Il faut choisir, ô mortel !
En cette vie mortelle
Ou bien l'amour éternel,
Ou bien la mort éternelle.
L'ordonnance du grand Dieu
Ne laisse point de milieu (5).

Dieu ayant créé l'homme par amour, le Verbe s'étant fait chair par amour, Jésus-Christ ayant racheté l'humanité par amour, le christianisme est charité. Celle-ci est la loi des relations soit entre Dieu et l'homme, soit entre les hommes ; elle est le principe premier de la morale chrétienne, qui se ramène toute à elle.

---

(1) I *Joan.* IV, 8.
(2) *Joan.* III, 16.
(3) Hymne pour la fête du Sacré-Cœur.
(4) Hymne pour la fête de Noël.
(5) *Traité de l'Amour de Dieu,* chap. X.

Elle est *précepte,* premier, unique même ; précepte que nous sommes rendus capables d'accomplir surnaturellement par la *vertu* infuse de charité ; celle-ci, *grâce* ou don gratuit (comme l'indique l'étymologie « χαρισ », don) qui est communiqué aux âmes par le Saint-Esprit et les fait participer à la *vie surnaturelle. Charitas Dei diffusa est in cordibus nostris per Spiritum Sanctum qui datus est nobis* (1). La perfection de la vertu comme le triomphe de la grâce sont dans l'observation entière du précepte. Et si Dieu commande de l'aimer, d'où lui vient ce droit de commander ? De ce qu'il est le souverain Bien, à qui est dû tout amour.

Dans ce qui va suivre, nous allons d'abord considérer la charité sous l'angle du *précepte.*

Puis, à mesure que nous avancerons et que, dans la vie sociale, son rayonnement nous apparaîtra, nous la verrons mieux comme *vertu,* reine des autres, et nous marquerons la puissance qu'elle doit à la *grâce* dont elle est pénétrée.

Dès le début de la prédication évangélique, Jésus énonce ce premier, cet unique commandement. La scène est frappante. Au temps de Notre-Seigneur, une question fréquemment débattue parmi les scribes et les docteurs de la loi est précisément de savoir quel est le premier des commandements. Les réponses variaient, et parmi les multiples préceptes et prohibitions de la loi, on désespérait de savoir ce qui importait le plus. On voyait dans cette incertitude une sorte de disposition providentielle qui assurait mieux l'observance intégrale de la loi (2). Aussi un scribe s'approche du Maître et Lui demande : « Quel est dans la loi le plus grand commandement ? » Il répond : « Tu aimeras le Seigneur ton Dieu de tout ton cœur, de toute ton âme et de tout ton esprit : c'est là le grand et le premier commandement ; et le second lui est semblable : tu aimeras le prochain comme toi-même. De ces deux commandements dépend toute la loi, tous les prophètes » (3).

Ainsi le second commandement est semblable au premier. Aimer Dieu, aimer le prochain, c'est tout un. Et pourquoi ? De la commune paternité divine, qui rattache tous les hommes au même Auteur, au même Sauveur, résulte la réelle fraternité qui les unit. Ne portent-ils pas en eux, par une commune ressemblance avec leur Père, les marques authentiques de cette fraternité ? Cette charité unique qui découle du Père et qui s'étend sur les

(1) Saint Paul, *Rom.* V, 5.
(2) Cf. J. Lebreton : *La vie chrétienne au premier siècle de l'Eglise,* 1 vol., Paris 1927, p. 54.
(3) Saint Math., XXII, 36-40.

frères est, comme remarque saint François de Sales, symbolisée par l'échelle de Jacob.

« Ainsi que Jacob vit qu'une même échelle touchait le ciel et la terre, servant également aux anges pour descendre comme pour monter, nous savons aussi qu'une même dilection s'étend à chérir Dieu et le prochain, nous relevant à l'union de notre esprit avec Dieu, et nous ramenant à l'amoureuse société des prochains. » (1).

Il n'y a qu'une charité, car pourquoi aimer la créature, se demande encore saint François de Sales ?

« Pour l'amour d'elle ? Non certes, car nous ne savons pas si elle est digne d'amour ou de haine en elle-même. Et pourquoi donc, ô Théotime ? Pour l'amour de Dieu qui l'a formée à son image et ressemblance, et par conséquent rendue capable de participer à sa bonté en la grâce et en la gloire. Pour l'amour de Dieu, dis-je, de qui elle est, à qui elle est, par qui elle est, en qui elle est, pour qui elle est, et à qui elle ressemble d'une façon toute particulière. » (2).

Aussi bien, l'amour de charité étant un mouvement de l'âme qui se porte *vers le bien* de l'objet aimé, comment l'homme pourrait-il aimer Dieu d'un tel amour, s'il ne procurait pas à Dieu le seul bien qui soit possible, c'est-à-dire le bien réalisé dans la personne des hommes, ses créatures, ses enfants, les membres de son corps mystique ? C'est ce que Bossuet explique magnifiquement. « La raison qui oblige à réduire toute la vie chrétienne à cet amour mutuel est premièrement que ne pouvant lui faire aucun bien en la personne de nos frères qui sont ses membres, c'est là aussi qu'il veut recevoir le fruit de notre reconnaissance et celui de son amour » (3).

Dans ce commandement unique est renfermée toute la loi, comme le montre encore Bossuet :

« Car tous ces préceptes : *Vous ne tuerez pas ; vous ne déroberez pas ; vous ne convoiterez pas la femme d'autrui, ni sa maison, ni son serviteur, ni sa servante, ni son bien, en quelque manière que ce soit* (Exod. 20, 16) ; vous ne corromprez point dans les autres la chair que Jésus-Christ y a sanctifiée, ou qu'il a destinée à la sainteté ; et vous ne la sacrifierez point à votre plaisir ; tous ces préceptes *sont renfermés* dans celui de l'amour fraternel (Rom. XIII, 9, 10); qui, ne pouvant être accompli comme il faut, s'il ne vient de la source de l'amour de Dieu, il s'ensuit que tout est compris dans l'amour fraternel ; dans lequel par conséquent est tout l'objet des désirs de Jésus-

(1) *Traité de l'Amour de Dieu*, livre I, chapitre VII.
(2) *Ibid.*
(3) *Méditations sur l'Evangile*, 2e partie, 12e jour.

Christ, puisque c'est là aussi qu'est tout l'abrégé de la justice chrétienne. » (1).

Aussi Dieu apparaît-il comme notre unique, notre universel créancier. Se peut-il pour nous *obligation* plus rigoureuse ? Notre-Seigneur a voulu montrer Lui-même de la manière la plus expressive comment il s'identifie totalement avec les créanciers apparents de l'obligation de charité, c'est-à-dire les membres éprouvés de son corps mystique, quelles faveurs incomparables il réserve aux débiteurs consciencieux et généreux, quelles sanctions terribles il entend appliquer aux débiteurs insolvables qui ferment leur cœur et leur bourse. Sur quoi portera le jugement universel ? Sur l'observance de la loi de charité. A gauche, ceux qui ont été insensibles, durs, impitoyables, avares. Car c'est le Christ qui a été victime de leur égoïsme sans entrailles. A droite, les bénis du Père, ceux qui auront donné à manger au Christ, qui auront étanché sa soif, qui l'auront vêtu dans sa nudité, qui l'auront visité dans sa captivité. « Ce que vous avez fait aux plus petits d'entre les miens, c'est à moi que vous l'avez fait », dira le Souverain Juge. *Mihi fecistis.* Le Christ est vivant dans ces abandonnés, ces tarés, ces infirmes, ces incurables, ces cancéreux, interminable théorie qui constitue sa famille, les membres mêmes de son corps, petits aux yeux du monde, grands aux yeux de Jésus (2).

De là découle « l'éminente dignité des pauvres dans l'Eglise » et l'épanouissement, dans toute son histoire, des œuvres, diverses comme les besoins de l'humanité, également surnaturelles dans leur motif et dans leur fin : Hôtels-Dieu, refuges, visite et rédemption des captifs, léproseries, crèches, assistance pour tous les âges, pour toutes les infirmités, pour tous les besoins. C'est la divine épopée, entamée il y a dix-neuf siècles, qui poursuit son cours.

Et voici qu'était réservé à notre âge, à mesure qu'était propagée davantage une conception du monde où l'amour n'aurait plus de place ni de rôle, d'apprendre à nouveau, d'une source divine, la transcendance de la charité.

« La dévotion au Sacré-Cœur, en présentant aux hommes de notre temps le cœur de Jésus, leur rappelle la souveraineté de l'amour dans le gouvernement du monde, leur fait voir et goûter partout la Providence aimante et paternelle de Dieu, voir et goûter l'amour de Jésus qui se fait notre frère pour nous faire enfants de Dieu et pour attirer sur les enfants coupables et miséreux les complaisances divines, qui, du Fils bien-aimé en qui elles se reposent, débordent jusqu'à nous. » (3).

(1) *Ibid.*

(2) Cf. Saint Mathieu, XXV, 40, 45, et Bossuet : *Méditations sur l'Evangile, loc. cit.*

(3) J.-V. Bainvel : *La dévotion au Sacré-Cœur*, 1 vol., Paris 1917, 4e édit., pages 586 et 587.

2° L'Universelle Charité

Elle est universelle, qu'on envisage les *biens* qu'elle procure, les vertus qu'elle embrasse et qu'elle commande, les personnes qu'elle unit. Ainsi, rien n'échappe à sa souveraineté, aucun domaine d'activité, aucune province de la vie civique, aucune branche de l'Economie politique, aucune portion de l'humanité.

Elle attache, comme il convient, un prix supérieur aux biens spirituels et immortels et s'efforce de les communiquer au prochain. Mais les biens matériels et périssables sont aussi entre ses mains ; elle nourrit, elle rassasie, elle étanche la soif, elle vêt, elle assure contre les risques de la vie. C'est précisément dans l'exercice de ce ministère temporel que Jésus-Christ s'est plu à dépeindre la charité. « J'avais faim et vous m'avez donné à manger. » Ainsi la félicité d'ici-bas n'est-elle nullement étrangère aux ambitions et aux efforts de la charité. Pie XI a marqué fortement cette pensée dans un passage de l'Encyclique *Ubi arcano Dei.*

« Ayant pour objet direct, par l'ordre de Dieu, les biens spirituels et immortels, l'Eglise, cependant, en raison du lien naturel qui unit toutes choses, se trouve favoriser aussi le bonheur même terrestre des individus et de toute la société humaine ; et elle n'y pourrait travailler de façon plus efficace, même si elle avait été établie tout exprès pour cela. » (1).

Sa vertu pénétrante se glisse partout. L'éducation à tous les degrés, sous toutes les formes, est une tâche où elle excelle et l'assistance, même matérielle, qu'elle provoque, tend à se faire éducative. L'écrivain, le publiciste, l'artiste, quand ils servent le vrai et le beau, exercent un ministère de charité. Le foyer domestique est le centre où jusque dans les plus humbles devoirs elle trouve, souvent d'héroïque manière, à s'employer. Elle assemble ceux que divisent des intérêts de classe. Dans la profession elle amortit la concurrence ; elle tempère l'appétit du gain. Dans l'entreprise, où les tâches s'enchaînent et se complètent, elle exerce, sur les relations de ceux qui commandent et de ceux qui exécutent le travail, une action qu'on peut comparer à celle de l'huile dans les rouages de l'outillage mécanique. Elle exhausse dans la nation le sentiment patriotique et, aux heures où le devoir est de mourir pour le pays, elle rappelle « qu'il n'est pas de charité plus grande que de donner sa vie pour ceux qu'on aime ». Elle

(1) Encyclique *Ubi Arcano Dei*, édition Dargent, 1 vol., Paris 1926, p. 42.

corrige ce que l'esprit de parti et les luttes politiques peuvent avoir d'excessif. Elle ne s'arrête pas aux frontières de la cité. Elle étend ses regards, ses ambitions, ses conquêtes à la sphère des rapports internationaux et des relations entre peuples d'inégale civilisation, *semper et ubique.* Quand elle échoue, elle recommence. Plus elle est molestée, plus elle reprend vigueur, non point parce qu'elle poursuit une revanche ou le triomphe d'un intérêt humain, mais parce qu'elle procède de l'immuable et infinie bonté de Dieu.

« La charité est patiente, la charité est bonne, elle n'est pas envieuse ; la charité ne se vante point, elle ne s'enfle point, elle ne fait rien de malhonnête, ne cherche point son intérêt, ne s'irrite point, ne soupçonne point le mal, ne se réjouit point de l'injustice, mais se réjouit de la vérité ; elle excuse tout, croit tout, espère tout, supporte tout. La charité ne périra jamais. » (1).

La charité pénètre de son principe toutes les vertus. Chacune a sans doute son objet propre, son fondement particulier, mais toutes reçoivent d'elle une force qui les anime. Saint François de Sales a une comparaison savoureuse pour décrire cette action cachée et profonde de la charité sur les autres vertus. L'Evêque de Genève rapporte que Pline avait vu à Tivoli un arbre qui portait toutes sortes de fruits.

« Cela, Théotime, était admirable ; mais il l'est bien plus encore de voir en l'homme chrétien la divine dilection sur laquelle toutes les vertus sont entées, de manière que, comme l'on pouvait dire de cet arbre qu'il était cerisier, pommier, noyer, grenadier, ainsi l'on peut dire de la charité qu'elle est patiente, douce, vaillante, juste, ou plutôt qu'elle est la patience, la douceur et la justice même. Mais le pauvre arbre de Tivoli ne dura guère, comme le même Pline témoigne : car cette variété de productions tarit incontinent son humeur radicale et le dessécha, en sorte qu'il en mourut, où au contraire la dilection se renforce et revigore de faire force fruits en l'exercice de toutes les vertus ; mais, comme ont remarqué nos saints Pères, elle est insatiable en l'affection qu'elle a de fructifier, et ne cesse de presser le cœur auquel elle se trouve de donner des fruits. » (2). »

Et dans un autre passage, le saint Docteur explique comment les actions vertueuses des enfants de Dieu appartiennent toutes à la sacrée dilection : « les unes parce qu'elle-même les produit de sa propre nature, les autres d'autant qu'elle les sanctifie par sa vitale présence, et les

(1) Saint Paul, I *Cor.*, XII.
(2) *Traité de l'Amour de Dieu,* livre I, chapitre VII.

autres enfin par l'autorité et le commandement dont elle use sur les autres vertus, desquelles elle les fait naître. » (1).

Enfin, la charité ne fait pas acception de personnes.

Déjà les stoïciens avaient dit que les hommes doivent s'aimer, parce qu'ils sont tous de même nature et citoyens de la grande cité du monde (2).

Idée juste, qui n'était pas nouvelle pour les Juifs. Ceux-ci n'avaient-ils pas appris dans les premières pages de la *Genèse* l'unité d'origine de tous les hommes ? Et les promesses messianiques, confiées à Abraham, n'avaient-elles pas annoncé : « Toutes les nations seront bénies en toi ». Tandis que l'universalisme des stoïciens resta froid, sans suite pratique et vivante, l'universalisme évangélique et catholique est devenu effectif. « Il n'y a plus ni Juif ni Gentil, ni esclave ni libre, ni homme ni femme, mais tous vous êtes un en Jésus-Christ. » (3). Invités tous à la foi et au salut, ils sont devenus, sans aucune exclusion, fils adoptifs de Dieu. Et c'est ce qu'explique Bossuet.

« Le précepte de nous aimer les uns les autres, bien qu'il regarde spécialement les fidèles participant de la même foi et cohéritiers du même royaume, embrasse tout le genre humain, à cause qu'il est appelé à la même grâce. » (4).

Et qu'on ne dise point qu'ainsi étendu, généralisé, le précepte d'aimer tous les hommes affaiblira le devoir d'aimer plus étroitement, plus attentivement les proches. Bossuet a dominé et réfuté une fois pour toutes, avec la vigueur de son génie, l'objection tant de fois rééditée sur l'incompatibilité de la charité universelle et du patriotisme, ou encore du devoir national et du devoir international, pour prendre le langage d'aujourd'hui.

Les amours qui semblent se superposer — famille, profession, commune, patrie, humanité — ne sont, pour le chrétien, que le rayonnement de plus en plus étendu de l'unique charité. Aucun de ces amours ne saurait donc exclure ni limiter les autres. Et ils sont soumis à ce que nous avons appelé déjà une « hiérarchie », qui comporte des préférences, des devoirs plus rigoureux envers les uns qu'envers les autres, mais non point le droit de traduire l'amour pour tels de nos semblables par une opposition haineuse à tels autres.

Aux yeux d'un certain humanitarisme internationaliste et cosmopolite, les proches, les compatriotes auraient tou-

(1) *Traité de l'Amour de Dieu*, livre II, chap. III.
(2) Cf. ALLO : *Le scandale de Jésus*, 1 vol., Paris 1927, p. 252.
(3) Saint Paul, *Gal.* III, 28 ; Cf. *Coloss.* III, 11.
(4) *Méditations sur l'Evangile*, 2e partie, 11e jour.

jours tort : céder à une telle tendance ne serait pas plus juste que de leur donner toujours raison, au nom d'un particularisme ou d'un nationalisme aveugle.

L'amour qui est dû à tous les hommes renforce, loin de les affaiblir, nos raisons d'aimer la famille et la patrie. Et l'on ne peut bien servir la famille et la patrie qu'en servant aussi l'Église et l'humanité (1).

3° Valeur souveraine de la Charité comme lien social

Il y a dans la société d'autres facteurs d'unité. On vante leur puissance : ne vont-ils pas assurer la cohésion du corps social, aider sa croissance, ses progrès, ses ascensions ? On exalte leur portée universelle : la science, la solidarité, pas plus que la charité, ne sont limitées par des frontières. Ne sont-elles pas en droit de contester à la charité le gouvernement du monde ?

Au premier rang des compétiteurs se pose la *force* ou plutôt « la volonté des plus forts », entendue non au sens étroit d'une puissance seulement physique et brutale, mais d'une primauté qui joint au pouvoir matériel de commander la supériorité que donnent l'intelligence, l'art de gouverner les autres, l'expérience, la fermeté et la continuité des desseins. Cette « volonté des plus forts » resserrera avec énergie le lien social ; elle maintiendra l'ordre. Le génie dont on suppose qu'elle s'inspire, créera les Institutions les plus propres à faire progresser le corps social.

Nul doute, en effet, qu'une société ne puisse subsister sans une autorité, et qu'une autorité ne puisse subsister sans une certaine force, celle de l'intelligence et même celle de la coercition.

Mais la force a des limites, à la fois matérielles et spirituelles. Elle est bornée par des frontières. Elle ne réussit pas toujours à convaincre. Elle est impuissante à lier les consciences et, quand elle essaie de pénétrer dans ce sanc-

---

(1) Ces considérations sont tirées de l'enseignement élémentaire constant de l'Eglise, et il est étrange que, dans un livre où se mêlent à tant de vues justes tant d'aperçus incomplets ou faux, l'auteur, M. J. Benda, écrive : « Est-il un seul Prélat, dans aucune chaire d'Europe, qui oserait prononcer encore : « Le chrétien est tout à la « fois cosmopolite et patriote. Ces deux qualités ne sont pas incom- « patibles. Le monde est à la vérité une patrie commune, ou, pour « parler plus chrétiennement, un exil commun ». (Instruction pastorale de Le Franc de Pompignan, évêque du Puy, 1763 : « Sur la prétendue philosophie des incrédules modernes »). J. Benda : *La trahison des clercs*, p. 106.

Il est certain qu'aucun Prélat de l'Eglise catholique, dans quelque chaire que ce soit, n'hésiterait à redire ce qu'énonçait, en 1763, l'évêque du Puy : la tradition est ici constante.

tuaire fermé à ses empiètements, elle se heurte à des résistances invincibles. Ce n'est pas de la force — l'histoire le prouve — qu'on peut dire : « son règne n'a point de fin ».

La *science* serait-elle un compétiteur plus heureux ? Tenir compte de ses lois — pourvu que l'*hypothèse* ne soit pas confondue avec la *loi* — utiliser ses découvertes, ses applications, dont la portée est nécessairement universelle, n'est-ce point, pour le corps social, une condition de vie et de progrès ? Qu'elle réagisse puissamment sur la condition des sociétés, sur le genre de vie, les habitudes, la civilisation, c'est l'évidence. Remarquons cependant que l'accroissement de puissance qu'elle confère à l'homme sur la matière peut aussi bien concourir à briser qu'à resserrer le lien social. La navigation à vapeur, la télégraphie et la téléphonie suppriment les distances, multiplient les possibilités de coopération. Pendant ce temps, les inventions de la chimie poussent jusqu'aux derniers raffinements l'art de tuer les hommes et de ruiner les conquêtes de la civilisation. Comment la science pourrait-elle être le premier principe et la fin dernière des sociétés ? La science est infirme sans l'amour. Sublime, les mains chargées de bienfaits, quand elle procède de lui, elle devient malfaisante quand, finalement, elle ne favorise pas son règne. Courte est la science qui ne s'imprègne pas d'amour et « malheur à celle qui ne se tourne pas à aimer ».

Que dire de la « *conscience sociale* », de l'« opinion du plus grand nombre » dont certains ont voulu faire le lien et la loi des sociétés ? N'est-ce pas là un autre aspect de la force, celle du nombre : la force dont nous avons montré à la fois les limites et l'impuissance ? La conscience sociale *témoigne* et ses indications ne sont pas négligeables ; si elle *gouverne*, sans plus, au nom de quel principe commandera-t-elle et qui assurera la conformité de ses décisions au bien commun ?

Voici la *solidarité* qui se dresse et qui partout marque dans les faits sa puissance et ses conquêtes. Elle relie, dans le temps et dans l'espace, les générations, les races, les Etats, les puissances économiques. Prendre conscience de sa force, reconnaître ses services, s'adapter à ses exigences, voilà, dit-on, la seule loi des sociétés et la garantie certaine de leur progrès. Certes le fait de la solidarité éclate avec la même puissance que les forces matérielles si heureusement captées par la science. Mais la solidarité sera-t-elle sa propre loi, sa fin ? Le prétendre, c'est poser une « règle de droit » qui sera en définitive destructrice de la person-

nalité humaine (1). Les droits de la personne seront absorbés dans un complexus juridique qui comportera des « situations de droit », mais qui exclura les droits inviolables du sujet humain, de la personne, individuelle ou morale. La distance qui sépare le fait de la solidarité du droit et du devoir est infranchissable, si l'on ne part pas précisément de ces notions antérieures et supérieures aux solidarités que la vie suscite. Comment régler, sans un principe qui les domine, le jeu des solidarités et les subordonner aux exigences du bien commun ? La reconnaissance d'une commune origine, d'une commune ressemblance, d'une commune destinée entre ceux que la solidarité rapproche est précisément le point d'appui extérieur dont celle-ci ne peut se passer. Sa vraie force résulte de l'amour.

Dans un sonnet célèbre, Sully Prudhomme, le noble poète, raconte que dans le rêve d'une nuit, il a vu soudain s'arrêter le geste du semeur, le labeur du tisserand, et des lions se dresser devant l'individu privé de tout ce que la division du travail procure à l'espèce humaine de bien-être et de sécurité. Le poète se réveille : tout cela n'était qu'un rêve, la ruche bourdonnante a déjà repris son travail, à peine interrompu par la nuit. Cette vision lui a appris le devoir.

« *Et depuis ce jour-là je les ai tous aimés.* »

Non, bien avant la nuit révélatrice, l'amour, porté et transmis par la longue théorie des générations chrétiennes, était entré déjà dans l'âme du poète. Sans doute la solidarité qui grandit, qui illumine ses yeux, qui retentit à ses oreilles, lui donne de nouveaux motifs d'aimer, qu'enregistre et qu'admet la divine charité. Mais comment une âme qui serait, par impossible, hermétiquement fermée à l'amour, s'ouvrirait-elle soudainement, sous le souffle de la solidarité qui passe, au sentiment, libre et raisonnable, qui tourne vers l'objet aimé toutes les puissances de l'être?

Dépassant la solidarité, montons plus haut sur l'échelle des valeurs, jusqu'à la *justice*. Voici le lien social plus fort: cette justice « constante et perpétuelle volonté de rendre à chacun ce qui lui est dû », disaient déjà les païens ; justice qui veut l'équivalence des prestations dans le commerce juridique ; justice, vertu des chefs, qui veut que les

(1) « Les êtres sont d'autant plus eux-mêmes qu'ils sont plus *unis* et moins *unifiés :* le problème de l'être est aussi celui de l'esprit, celui de la charité, celui de la *socialisation* et de la *personnalisation* simultanées ». Cf. *L'itinéraire philosophique de Maurice Blondel,* propos recueillis par Frédéric Lefèvre, 1 vol., Paris 1928, p. 237.

mérites soient pris en considération dans la distribution des avantages sociaux, et les facultés dans celle des charges ; justice, qui ordonne au bien commun les actes vertueux du chef et des membres du corps social. Lien social, certes, mais dont la puissance a des limites. Nous nous figurons mal ce que la justice pourrait faire dans une société qui serait, par impossible, sans amour. Une discipline de fer devrait suppléer celui-ci, mais n'y parviendrait pas. Le droit serait étriqué et sans ampleur. L'amour fraie le chemin à la justice, l'anime, la colore, la réchauffe, la complète, l'achève. Peut-on imaginer que si l'amour des enfants pour les parents n'avait pas dans la nature des racines profondes, les Codes auraient consacré et sanctionné la dette alimentaire, et avec d'autant plus d'ampleur et de précision dans les sociétés chrétiennes que la charité s'élevait au-dessus encore du plan de l'amour naturel ? Mais cette dette alimentaire, si large qu'on la suppose, sera insuffisante toujours, au regard d'une vraie piété familiale, et l'amour ne limitera pas ses dons au taux d'une pension calculée par un juge.

L'amour n'est point pourtant le suppléant de la justice. Il arrive sans doute que, par ses propres moyens et ses initiatives désintéressées, il essaie de commencer à créer des organismes dont l'évolution finira par élargir le champ de la justice sociale. Nous en verrons tout à l'heure des exemples. Mais, si la charité ouvre la voie, elle ne prétend pas barrer le chemin à la justice ; elle l'aide plutôt à installer ses positions, sauf à compléter l'œuvre de cette justice, toujours limitée, impuissante, par quelque côté. Si déjà l'amour remplit ce rôle dans l'ordre naturel, il y réussit mieux encore lorsqu'il s'identifie avec cette charité d'ordre surnaturel qui exerce sur toute la vie chrétienne son empire souverain.

Enfin voici un dernier compétiteur : c'est l'amour lui-même, mais l'*amour naturel*, qui naît et se développe sous l'action des facultés et des affinités humaines. Remarquons d'abord la différence : la charité est surnaturelle, c'est une grâce, que le plus haut génie, l'âme la plus noble, tout comme le sauvage le plus dégénéré, est incapable de conquérir par ses seules forces.

« Il y a dans cette élévation, écrit le R. P. Léonce de Grandmaison, dans cette vocation, dans cette transformation intime et durable de notre être spirituel, il y a (pour reprendre les comparaisons scripturaires) dans cette greffe qui nous ente sur l'olivier franc, qui, de pampres inutiles et destinés au feu, fait des rameaux gonflés par la sève de la vraie Vigne et participants de sa fécondité, — il y a une élection gratuite, un sur-

plus divin qui dépasse tous nos désirs comme il déborde (sans les fausser ni les forcer) toutes ces puissances naturelles. » (1).

Le R. P. de Grandmaison marque là admirablement que la grâce, indispensable pour que la charité s'éveille, ne force ni ne supprime les puissances et les motifs de l'amour naturel. La charité détruit si peu les sources de l'amour naturel que, pour décrire les lois de son propre développement, les théologiens, et notamment saint Thomas, se sont inspirés de la psychologie de l'amitié (2). Il serait faux de dire que l'homme est incapable, par ses seules forces naturelles, de connaître et, par conséquent, d'aimer Dieu.

Mais l'amour naturel, qui, généralement, ne montera pas, de fait, jusqu'à Dieu et se portera simplement vers les semblables, a quelque chose de rudimentaire, d'instinctif, d'inachevé. C'est ce qu'ont très bien senti des âmes élevées. Taine, à vingt-trois ans, écrivait à son ami Prévost Paradol :

« Sérieusement, peux-tu aimer de *toute* ton âme autre chose que les choses parfaites que nous découvrent la science et la réflexion intérieure ? Et ne sens-tu pas que, quand nous donnons cet amour à une créature finie et réelle, nous ne le donnons que par illusion, nous figurant que cet être est parfait, et l'habillant de toute l'excellence que nous voyons dans ce modèle divin ? Je ne sais si les choses se passent en toi comme en moi, mais je confesse que l'amour infini que je porte comme tous les hommes au fond du cœur, se trouve toujours empêché dans son essor, lorsqu'il s'adresse aux réalisations finies de l'essence parfaite ; je ne sais quelle malheureuse prévoyance me montre qu'ils manquent de ceci et de cela et ainsi qu'ils ne peuvent donner prise à l'amour (infini); je dis la même chose de moi-même et je sens que je ne mérite pas non plus d'être complètement aimé. » (3).

Si la charité, comparée à l'amour naturel, a une valeur supérieure, c'est qu'ayant Dieu pour premier et essentiel objet, elle ne s'épuise pas en se donnant ; elle n'est pas, à la façon des amours terrestres, vite exclusive et absorbée par l'objet humain auquel elle s'applique. Et c'est ce qui fait l'excellence sociale de la charité. L'amour maternel, observe le R. P. de Grandmaison, dans son beau livre, *la Religion personnelle*, est le seul terme de comparaison qui aide à faire comprendre comment, à mesure qu'elle s'étend, la divine charité ne se diminue pas.

« L'expérience montre souvent chez les mères de nombreux enfants un cœur plus tendre, une répercussion plus profonde des douleurs et des joies de l'un d'entre eux, que ce qu'on

(1) Léonce de Grandmaison : *La religion personnelle, op. cit.*, p. 80.
(2) H.-D. Noble : *L'amitié avec Dieu*, 1 vol., Lille-Paris, 1927.
(3) Cité par le R. P. L. de Grandmaison, *op. cit.*, pages 86-87.

trouve chez les mères qui épuisent leur affection sur un enfant unique. Il n'y a là qu'une image imparfaite, car enfin chaque enfant *fait nombre* avec ses frères, et s'il ne diminue pas la part de ceux-ci, c'est qu'il élargit et multiplie, en venant au monde, les puissances d'aimer de sa mère. Tandis que l'Amour premier, dont l'amour du Christ est une des formes, *ne fait pas nombre* avec les affections humaines : il allume au-dessus d'elles toutes un chaud et lumineux foyer où elles s'épurent, se raniment et s'attisent, mais sans les empêcher d'atteindre l'homme. Qui m'aime « pour Dieu », m'aime encore ; il m'aime davantage, en vérité, car il ne m'aime plus à la manière égoïste, en image et en grimace ; il m'aime comme une personne, non comme une plante rare ou comme un animal agréable ; il veut et procure mon bien, en choses temporelles et en chose éternelle ; il s'unit à moi, et se donne à moi sans me faire craindre aucune reprise, sans m'infliger aucun remords. Je ne suis pas pour lui un prétexte à aimer Dieu : seulement je suis aimé sans les retours intéressés, sans les exigences cruelles, sans les dégoûts inévitables des amours humains. » (1).

Ainsi la charité n'est-elle pas, comme l'amour naturel, livrée aux réactions de l'égoïsme humain, à la poussée des mobiles intéressés. Sans doute le chrétien reste exposé toujours aux agissements du vieil homme, de l'ennemi héréditaire, si l'on peut dire : l'amour de soi jusqu'au mépris de Dieu. Mais la charité est une force qui permet de résister aux assauts furieux de cet ennemi.

Et c'est ce qui fait qu'aucune puissance au monde n'assure mieux la persévérance, la continuité du don de soi qu'on voit régner, par exemple, dans une maison de Petites Sœurs, dans une léproserie, dans un asile d'incurables, dans un Institut d'anormaux ou de sourds-muets. Là éclate, dans les faits, la transcendance de la divine charité. Il est d'ailleurs malaisé d'affirmer que des œuvres apparemment étrangères à tout motif religieux, marquées du cachet de la seule philanthropie, ne sont à aucun degré des œuvres de charité. L'esprit souffle où il veut. Les uns ont la conscience nette de la présence du Christ chez les souffrants : ce sont les héros de la charité. D'autres s'adonnent aux œuvres de miséricorde sans voir aussi clairement l'éminente dignité des malheureux ; ils font le bien par habitude chrétienne. D'autres enfin n'ont plus à proprement parler de mobiles religieux ; ils parlent volontiers de Progrès, d'Humanité, d'Altruisme. Est-ce à dire que leur amour soit purement naturel et que sous ces grands mots, apparemment vidés de tout contenu religieux, il n'y ait jamais de survivance chrétienne, de participation inconsciente à l'âme de l'Eglise ?

Ne peut-on pas appliquer à certains philanthropes ce passage de saint Augustin ?

(1) R. P. Léonce de Grandmaison, *op. cit.*, pages 87-89.

« Le Seigneur connaît ceux qui sont à lui. Et suivant l'ineffable prescience de Dieu, beaucoup qui semblent au dehors sont au dedans ; et beaucoup qui semblent au dedans sont au dehors. Ceux qui, pour ainsi parler, sont au dedans secrètement et d'une manière cachée, représentent le *jardin fermé*, la *fontaine scellée*, le *puits d'eau vive*, le *vergé chargé de fruits* dont parle l'Ecriture. Comme aux élus, il leur est donné en propre, pour ce temps-ci, l'inlassable charité et, pour le temps futur, la vie éternelle. » (1).

Allons plus loin. Dans les civilisations non chrétiennes elles-mêmes, l'action bienfaisante de l'homme pour l'homme s'exerce, sans qu'il faille sous-estimer des œuvres ou des institutions qu'anime l'amour désintéressé du prochain : amour naturel ou charité, qui le sait ? Là encore, l'âme invisible de l'Eglise, devançant le missionnaire, a pu pénétrer, et nul n'aurait le droit de dire que, dans les formes parfois touchantes de l'hospitalité et de l'assistance qui ne se déploient pas sous le signe de la croix, la charité soit toujours et nécessairement exclue.

Mais, à tout considérer, l'Eglise visible a fait mieux encore. Voyez, d'une part, les misères profondes qui règnent généralement dans les contrées où elle pénètre pour la première fois, et, d'autre part, la nouveauté, la fécondité des institutions charitables qu'elle installe, dès son apparition, à côté de la tente et de l'humble chapelle du missionnaire.

Si la charité triomphe de ceux que nous avons nommés « ses compétiteurs », sa victoire offre ceci de caractéristique que, loin de vouloir exclure, proscrire ses rivaux, non seulement elle les tolère, mais, en un sens, elle les exalte, les soutient, les aide, tout en ramenant chacun à sa juste mesure et à sa vraie fonction.

La force ? Elle admet, elle exige même que l'autorité y ait recours, quand la justice, le bien commun sont en cause.

La science ? Elle stimule le savant et elle utilise pour son propre usage les progrès de la science.

L'opinion publique ? Non seulement elle admet, mais elle souhaite que celle-ci apporte des témoignages et reçoive des lumières, afin que, par ces contacts entre gouvernants et gouvernés, entre l'élite et la multitude, la paix sociale soit affermie.

Du fait de la solidarité, la charité tient le plus grand compte : les manifestations de cette solidarité, notamment dans le domaine économique, sont pour elle autant d'occasions nouvelles de s'exercer, afin que l'interdépendance

(1) *De Baptismo contra Donatistas*, lib. V, cap. XXVII.

humaine, qui est froide comme un contrat, soit réchauffée par l'amour.

Loin de supplanter la justice, la charité veut qu'elle soit entièrement satisfaite.

Enfin, la charité, qui n'exclut pas les motifs légitimes de l'amour naturel de l'homme pour l'homme, fait plus que les enregistrer, les homologuer, les compléter, les animer, les transformer : elle leur impose son motif, à elle, et leur confère ainsi une finalité nouvelle. Elle se prête d'ailleurs, quand les circonstances et la prudence le permettent, à d'utiles collaborations avec la simple philanthropie, et elle estime qu'entre l'Assistance publique, généralement organisée, de nos jours, sous le signe de la bienfaisance humaine, et l'Assistance privée, qui arbore le plus souvent le signe de la croix, des relations sont en fait nécessaires.

Ainsi la charité est merveilleusement compréhensive, et ce n'est pas là l'un des moindres traits de sa transcendance. Tandis que la force veut régner sans partage, que la science devient vite ombrageuse, que la solidarité croit suffire à tout, et que souvent l'amour naturel se fait exclusif, la charité favorise tout ce qui unit le corps social, tout ce qui tend au bien commun. Sans elle, la force devient brutale, la science orgueilleuse, la solidarité froide, la justice imparfaite, l'amour intéressé. Elle anime, elle vivifie, elle épure tout ce qu'elle touche.

C'est par elle que se réalise « l'équilibre vivant d'éléments trop souvent opposés ou même sacrifiés les uns aux autres » (1). C'est ce qu'il nous faut considérer de plus près dans la vie sociale.

4° Charité, Ordre, Progrès social

Comment la charité agit-elle dans la société comme un principe d'ordre, comme une source de progrès, tout à la fois ?

L'ordre d'abord. La charité fortifie ce qui en est la condition : une autorité ferme et obéie. Elle écarte avec succès les sources du désordre, c'est-à-dire les conflits entre amours débridés qui s'entre-choquent. Elle crée un sage équilibre entre des tendances opposées qui, livrées à leur propre élan, troubleraient fatalement la « tranquillité de l'ordre », la paix.

L'autorité ayant pour fin le bien commun et la charité étant un mouvement de l'âme qui se porte librement vers

(1) *Itinéraire philosophique de Maurice Blondel, op. cit.*, p. 248.

le souverain Bien, de qui découlent tous les biens, il résulte qu'on ne gouverne comme il faut que par l'amour. De cette vérité métaphysique, Bossuet, dans l'un de ses premiers discours, fait ressortir l'aspect psychologique. La charité fait « qu'on obéit sans dépendre, qu'on gouverne sans commander ; toute l'autorité est dans la douceur, et le respect s'entretient sans le secours de la crainte. La charité, qui bannit la crainte, opère un si grand miracle, et, sans autre joug qu'elle-même, elle sait non seulement captiver, mais encore anéantir la volonté propre ». Sans doute, dans ce passage, tiré de l'oraison funèbre de François Bourgoing, supérieur général de la Congrégation de l'Oratoire, le 4 décembre 1662, Bossuet vise surtout l'autorité et l'obéissance dans la vie religieuse, spécialement dans l'Oratoire. Mais on peut appliquer, *mutatis mutandis*, ces traits d'une psychologie si juste et si fine à toute société, à toute autorité. Il est éternellement vrai que celui qui aime obéit sans contrainte et qu'ainsi la charité rend facile la tâche de tout gouvernement.

Toute autorité trouve dans la charité à la fois une règle et un appui. Or, en fait et en droit, chacun est sujet de plusieurs autorités à la fois : la famille et l'Etat sont des sociétés naturelles, au milieu desquelles la personne humaine naît, croît, développe ses forces. Au sein de l'Etat, mille formes de vie commune, soumises à des autorités spécialisées, aident au développement intellectuel et moral de l'individu. Au delà des frontières, des autorités supranationales prennent consistance. Enfin, puisque la créature humaine ne meurt pas toute ici-bas et tend vers un au-delà, une société spirituelle la conduit à sa destinée éternelle : l'Eglise.

Cette multiplicité d'autorités ne va-t-elle pas compromettre la cause de l'ordre et de la paix ? Elle va au contraire l'assurer, mais à condition que toute autorité puisse réaliser sa fin propre, ce qui suppose qu'elle ne sera pas contrariée par les autres et que, leur rendant à juste titre la pareille, elle ne les contrariera pas. En fait, nombreux et fréquents sont les empiètements d'une autorité sur une autre, ou les cas d'hypertrophie de la partie aux dépens du tout, soit au sein de l'Etat, soit même au sein de l'Eglise.

A quoi tiennent ces désordres ? Si l'on y réfléchit, à des amours instinctifs, passionnés, exclusifs, qui s'entre-choquent, l'un voulant exterminer l'autre, la partie voulant devenir le tout. Ce n'est plus la charité qui règne ; au fond, c'est son contraire, c'est l'amour de soi et de ses proches qui, s'il ne trouve plus de résistance, ira jusqu'au mépris de Dieu.

La charité, inspirée par la raison et la foi, qui s'attache

au souverain Bien, est la régulatrice de tous les amours ; ainsi ramène-t-elle les mouvements collectifs à la mesure du bien commun et toute autorité au respect des pouvoirs voisins, subordonnés ou supérieurs. S'il est vrai que l'ordre, c'est-à-dire toute chose en place, implique que toute autorité puisse réaliser sur son terrain propre le bien commun qui est sa fin, comment pourrait-on assurer l'ordre sans le concours de la charité ?

La charité fait aussi régner un équilibre nécessaire à la paix sociale entre des tendances qui semblent en apparence contradictoires et qu'elle seule parvient à tenir en harmonie.

Equilibre d'abord entre l'esprit d'épargne ou de prévoyance et le détachement des richesses. Léon XIII a exalté l'esprit de prévoyance qui s'associe naturellement au sentiment de famille et à l'amour paternel. « Comme les enfants reflètent la physionomie du père et sont une sorte de prolongement de sa personne, la nature lui inspire de se préoccuper de leur avenir et de leur créer un patrimoine qui les aide à se défendre dans la périlleuse traversée de la vie. » Ainsi s'exprime l'Encyclique *Rerum Novarùm*. Et plus loin, le Pape donne une leçon de détachement : « Que vous abondiez en richesses et en tout ce qui est réputé biens de la fortune, ou que vous en soyez privé, cela n'importe nullement à l'éternelle béatitude ». L'esprit d'épargne, en effet, si naturel, si nécessaire même qu'on le suppose, peut errer, s'il n'est pas équilibré par un certain esprit de détachement ; que l'épargne s'inspire d'un calcul si étroit que, pressentant par exemple la division du patrimoine familial, elle restreigne volontairement et frauduleusement les naissances et ainsi le nombre des copartageants : alors, une telle prévoyance devient un vice. Quant à l'esprit de détachement, si raisonnable et si surnaturel même qu'on le suppose, il marquerait une fâcheuse déviation dans le cas du chef de famille qui dissiperait, d'un cœur léger, son patrimoine, ou le gèrerait avec négligence. L'épargne a besoin d'être tempérée par un certain mépris des richesses ; mais l'indifférence aux richesses ne doit point dégénérer en dilapidation des fortunes. L'accord se fera si c'est la charité qui inspire et conduit tout.

Equilibre nécessaire encore entre la propriété individuelle et la propriété collective. Tous les docteurs chrétiens insistent sur les affinités entre la propriété individuelle et le bien commun. Par le stimulant vigoureux qu'elle donne à l'effort personnel, la propriété individuelle

concourt à une meilleure utilisation, profitable à tous, des richesses contenues dans le domaine terrestre. Mais elle ne saurait pourvoir à tout. Il y a des besoins sociaux qu'elle ne satisfait pas, même quand le propriétaire est bienfaisant pour les nécessiteux. Une certaine propriété collective est donc nécessaire : de multiples formes de vie collective ne sont réalisables que moyennant l'exercice d'un droit de propriété adapté à la fin sociale. Aussi, pour aider la pratique de la vie en commun et de l'association à toute fin légitime, pour combattre aussi les excès du culte égoïste — on pourrait dire égocentriste — de la richesse, l'Église a-t-elle aidé à la constitution des patrimoines collectifs dont la formation répond aux exigences mêmes de l'ordre chrétien : patrimoines corporatifs, communaux, ecclésiastiques. Leur développement a précisément coïncidé avec les époques où la charité a inspiré le gouvernement des Etats et le progrès des Institutions.

Equilibre encore entre les attributs, d'une part, et les obligations, d'autre part, qui s'attachent à la propriété privée. Léon XIII, se faisant l'écho du droit naturel et de toute la tradition catholique, a insisté sur la distinction « du droit stable et permanent de posséder des biens », d'avec ce qu'il appelle, dans l'Encyclique *Rerum Novarum*, « l'usage des biens ». « Il est permis à l'homme de posséder en propre, et c'est même nécessaire à la vie humaine. Mais, si l'on demande en quoi il faut faire consister l'usage des biens, l'Eglise, interprète du droit naturel, répond sans hésitation : sous ce rapport, l'homme ne doit pas tenir les choses extérieures pour privées, mais pour communes, de telle sorte qu'il en fasse part facilement aux autres dans leurs nécessités. » Ainsi, c'est la charité qui assure le plein accomplissement des fins sociales, auxquelles l'institution de la propriété privée est subordonnée.

Equilibre enfin, dans une société où règne la charité, entre le pardon des injures et l'exercice de la justice pénale. Parmi les déviations auxquelles l'amour est exposé figure l'illusion de croire que tout pourrait se résoudre ici-bas par l'élan spontané du cœur. L'autorité ? La loi ? La contrainte ? L'usage de la force ? Autant de moyens, a-t-on dit, d'asservir et accabler autrui, alors que l'amour suffit à tout. Tolstoï et Gandhi s'accordent dans des idées communes sur la non-résistance au mal et sur l'abus de la répression pénale. A la conférence ecclésiastique de Stockholm (1925), dénommée avec quelque emphase *Die Stockholmer Weltkirchenkonferenz*, le docteur Walter Simons, président de la Cour Suprême d'Allemagne, a posé la

question : Ma conscience chrétienne me permet-elle de m'ériger en juge des fautes de mes frères ? L'auteur rappelle le mot de Gœthe : « Il n'y a guère de crime que je n'eusse été capable de commettre », et il ajoute :

« C'est en vain que j'ai cherché la lumière dans l'enseignement de l'Eglise chrétienne. Celle-ci a toujours eu à l'égard du crime et de la peine une attitude hésitante et contradictoire. Ce n'est là ni un reproche ni un sujet d'étonnement. Le crime et la peine sont des notions empruntées au domaine des relations juridiques entre les hommes, tandis que la religion et l'Eglise chrétiennes s'occupent des relations de l'âme humaine avec Dieu. » (1).

Le docteur Simons oublierait-il saint Paul, qu'il cite pourtant un peu plus loin, précisément en la page fameuse de l'Epître aux Romains où l'apôtre fait de l'autorité, qui, portant le glaive, exerce le droit de punir, « un ministre de Dieu pour le bien de la société humaine » ?

Un autre interprète qualifié de la doctrine chrétienne, que le docteur Simons ne peut récuser, saint Augustin, a montré comment la charité inspire tout à la fois pardon et rigueur. Voici comment s'exprime l'un des plus récents commentateurs de la morale augustinienne :

« Tendre la joue, donner son manteau, c'est faire tomber l'égoïsme et la haine devant l'amour et le sacrifice. C'est venir à bout non pas seulement du mal extérieur, qui est secondaire, mais du mal intime qui ronge le cœur du méchant. Vaincu par la bonté, comment ne reviendrait-il pas aux sentiments pacifiques si utiles à la communauté ? Opposer la malveillance à la malveillance, c'est enfoncer le mal dans l'âme de l'adversaire, c'est l'établir dans la sienne propre, c'est enraciner la discorde. Au surplus, la bienveillance n'exclut pas toujours la rigueur. Il est des circonstances où l'on doit s'armer de sévérité pour corriger, malgré eux, ceux dont on a à consulter les intérêts plus que la volonté : conduite que les Romains ont tant louée dans un de leurs chefs. En châtiant un fils durement un père ne renonce pas à son amour paternel. Il ne frappe que pour guérir. Dans la guerre elle-même la charité peut avoir sa place. Rien n'est plus malheureux que la prospérité des scélérats. Elle nourrit le sentiment de l'impunité et fortifie la volonté du crime. Victoire salutaire que celle qui arrache au vaincu le pouvoir de mal faire et lui permet de vivre dans une société pacifiée par la justice et par la piété. » (2).

Ne peut-on pas dire que la substitution d'une justice organisée, publique, au régime de la « vengeance privée »,

(1) Cité par JOURNET : *L'Union des Eglises*, 1 v., Paris 1927, p. 214
(2) Bernard ROLAND-GOSSELIN : *La morale de saint Augustin*, 1 vol., Paris 1927, p. 69.

facilite la pratique de l'amour sincère des ennemis et le pardon des injures, recommandés par la morale évangélique ? Il est plus facile d'aimer son ennemi, lorsque le ministère officiel de la justice pénale dispense la partie lésée de chercher elle-même et par ses seules forces à obtenir réparation. Il convient que nul n'ait à se faire justice soi-même. Quant à la peine appliquée par l'autorité sociale, elle n'est nullement contraire à la loi de charité — on peut même dire qu'elle en est un corollaire logique — puisque le bien commun exige d'abord que justice soit faite et qu'aussi la crainte salutaire de la peine arrête les malfaiteurs et protège la société contre toute atteinte. Enfin, une vraie charité prend en considération le bien du délinquant lui-même et s'efforce de donner à la peine l'effet médicinal d'où résulte l'amendement du coupable.

Ainsi la charité, qui pardonne les injures, ne désarme pas la justice et n'expose pas la société au péril d'anarchie qu'engendrerait l'impunité des malfaiteurs.

Garantie d'ordre, la charité est source de *progrès* social. Entre elle et le progrès, les affinités sont étroites : elle est le ressort moral de la croyance au progrès et le nerf spirituel qui le réalise. Cette puissance tient au double caractère de la charité, qui a Dieu pour objet: la patience divine est grande, elle enregistre avec complaisance le moindre effort et, d'autre part, a des exigences inépuisables et ne se tient jamais pour satisfaite : *quantum potes, tandum aude ;* tout ce que tu peux faire pour le bien de tes frères, dit la loi de charité à ses fidèles, ose le faire. Tout compte, si peu que ce soit ; tout est pesé, dans le plateau des mérites ; mais aussi tout est demandé avec une insistance inlassable.

Ainsi, d'une part, nul n'est exclu, si peu qu'il fasse, si peu qu'il donne, de l'universelle collaboration au bien que la charité organise : le verre d'eau donné au pauvre ne reste pas sans récompense ; l'ouvrier de la onzième heure est rétribué comme celui qui a supporté le poids du jour et de la chaleur ; le denier de la veuve est agréé avec reconnaissance. En revanche, celui qui a reçu cinq talents est tenu d'en rapporter au moins cinq autres. Le jeune homme riche, effrayé des exigences de la perfection évangélique, s'en va tout triste. La mesure d'aimer Dieu n'est-elle pas de l'aimer sans mesure ? Comment l'amour de Dieu, qui se traduit par le service des frères, pourrait-il s'arrêter en route et se tenir pour satisfait ? (1) *Ignis*

(1) Jacques Rivière : *op. cit.*, p. 114, expose bien dans ses notes de captivité ce double caractère de la charité. « D'une part, tout

numquam dicit : sufficit... Le feu, jamais ne dit : Assez !

C'est à la fois par sa modération et ses exigences que la divine charité va servir, avec une efficacité sans égale, le progrès. Car dans la vie sociale, comme dans le monde matériel, *rien ne se perd*, tout compte. La moindre démarche, le plus petit sacrifice, le plus facile service peut avoir un long retentissement. En revanche, un léger progrès peut n'être arraché qu'au prix des plus héroïques sacrifices. Et ainsi la charité sert-elle à un double titre la cause du progrès : elle apporte à la société la masse incommensurable des menus services qu'elle inspire (aucun n'est indifférent) ; elle veut que rien ne soit épargné pour que, par plus de félicité parmi les frères, il y ait plus de gloire pour le Père commun. Voyez ces âmes « en face de l'œuvre sociale, remarque Jacques Rivière, avec ce désintéressement et cette intrépidité de cœur que donne la possession de Jésus-Christ. Des soldats ! » (1). *Labora sicut bonus miles.* Il faut que l'organisation sociale chante la gloire de Dieu, comme toute la création.

Sans doute, le progrès ne va-t-il pas sans une certaine foi en des moyens techniques, dont l'heureuse coordination se traduira en institutions (2). Concevoir ces institutions, avec l'aide de la technique juridique et de l'expérience politique, les vouloir fortement, les réaliser en leur donnant non pas seulement des points d'appui et des cadres, mais une âme vivante et un esprit, c'est le rôle de la charité la plus éclairée, la plus chrétiennement ingénieuse. C'est la tâche à laquelle les Papes convient les catholiques : « Les rouages sociaux devraient être organisés de telle façon que, par leur jeu naturel, ils paralysent les efforts des méchants et rendent abordable à toute bonne volonté sa part légitime de félicité temporelle » (3).

Ainsi, à côté de la charité bienfaisante, aumônière, toujours nécessaire, apparaît la charité « organisatrice », inspiratrice de fondations permanentes, créatrice d'institutions autour desquelles s'agrègent les intérêts, et qui constituent les agents de liaison indispensables entre l'individu et l'Etat.

---

vous est demandé, mais d'autre part, si peu que vous donniez, cela est déjà beaucoup... C'est la grande antinomie du christianisme ; c'est par là que la morale chrétienne a une prise si forte ; c'est par la jonction hardie de l'extrême exigence et de l'extrême indulgence ». Cf. R. P. LEBRETON : *La vie chrétienne au premier siècle de l'Eglise, op. cit.*, pages 37 et 38.

(1) *Op. cit.*, p. 119.

(2) Sur la liaison entre l'idée d'Institution et l'idée de Progrès, on peut consulter Paul MOUY : *L'idée de progrès dans la philosophie de Renouvier*, 1 vol., Paris 1927.

(3) Pie X, Encyclique aux Evêques de France sur *Le Sillon*.

5° Rencontre et Collaboration de la Charité et de la Justice dans l'« Institution »

L'histoire nous apprend qu'aux époques libérales, quand les Institutions sont en souffrance et que le règne du « contrat », pour prendre le langage juridique, bat son plein, la tâche de la charité aumônière est immense, précisément parce que le triomphe de l'individualisme libéral prive les classes déshéritées de l'appui des Institutions. Dès que le « droit institutionnel » commence à prendre sa revanche sur le « droit purement contractuel », la charité, sans cesser de répandre par l'aumône ses bienfaits immédiats, travaille à préparer, à agencer, en s'aidant de toutes les techniques nécessaires, les Institutions qui répondent aux besoins de la société. Elle se fait « organisatrice ». Ainsi, le dix-neuvième siècle qui fut, durant la plus grande partie, le siècle libéral du contrat, fut aussi le siècle par excellence de la charité aumônière. Le vingtième, qui a plus de foi dans les Institutions, fait appel à la charité organisatrice et ne réussira qu'avec son concours. Ne forçons point ce contraste, car l'Institution ne saurait exclure le contrat, pas plus que la charité « organisatrice » ne supplante la charité « aumônière » et n'autorise à la décrier: toutes deux puisent à la même source divine.

Pour traduire la même idée sous une forme moins juridique, on peut signaler, à côté des « œuvres de compassion », les « œuvres de résurrection ». Le doyen du Sacré-Collège, S. Em. le cardinal Vanutelli, les comparait récemment. dans la belle préface qu'il a donnée à la vie de Léon Harmel par le R. P. Georges Guitton (1). « Les premières, où le bénéficiaire est purement passif et se contente de recevoir, sont excellentes, indispensables ; elles sont pourtant insuffisantes pour remédier au mal social. Il faut y ajouter les œuvres de résurrection, c'est-à-dire celles qui exigent de ceux qui en profitent une collaboration et un concours effectif. » Un autre trait les distingue encore, pourrait-on dire : les premières soulagent des misères sans en attaquer les causes ; les secondes s'efforcent de prévenir le mal par la vertu d'Institutions qui excitent le courage des bénéficiaires et qui restaurent dans la société l'observance des lois divines.

Mais l'Institution, a-t-on parfois objecté, n'est-ce pas un cadre, un instrument sans caractère moral ou religieux, une réalité de même ordre qu'un outil ou une usine ? C'est

(1) 2 vol., Paris 1928, préface p. XIII.

diminuer l'Institution que de ne voir en elle que cela. Sans doute l'Institution a-t-elle un côté technique et est-elle affaire d'agencement par des moyens juridiques ou politiques, mais le choix même de ces moyens est subordonné au primat de la morale et ne saurait être laissé tout entier à la science positive, encore moins à « l'empirisme organisateur ». Autrement dit, l'esprit d'une Institution pénètre, anime ses rouages, et c'est de cet esprit que dépend entièrement sa bienfaisance sociale. Puisqu'une Institution doit réaliser un progrès, il s'agit de définir d'abord ce qu'est le *progrès*, question qui ressort à la compétence de la morale.

Or, si la morale chrétienne porte un jugement, quel autre critère appliquerait-elle que celui de la charité, qui est son premier commandement ?

Mais la charité n'agit pas ici seulement comme juge ; elle est encore excitatrice d'activité et d'énergie. Dans l'Institution, elle est l'âme, maîtresse du corps qu'elle anime.

Deux exemples caractéristiques vont nous aider à le comprendre.

Que la grande Institution corporative du Moyen Age ait été animée tout entière par une âme de charité ; que ses règles sur les rapports de maître à compagnon, sur l'éducation à donner aux apprentis, sur les garanties de perfection du travail, sur l'entr'aide mutuelle, aient été, jusque dans les rouages matériels qu'elles rendaient nécessaires, pénétrées de christianisme : qui pourrait le nier ?

Un autre exemple est plus près de nous. De quelle source est sortie l'Institution magnifique des caisses de compensation pour allocations familiales ? De l'initiative qu'ont prise d'abord certains patrons, ceux de Grenoble sous l'influence de M. Romanet, ceux de Roubaix-Tourcoing, puis beaucoup d'autres, le plus souvent sous la pression de leur foi religieuse, pour mieux adapter la rémunération du travailleur aux charges vitales que comporte son état de chef de famille.

Au point de départ des progrès sociaux, l'Amour. Mais sur le chemin qu'il parcourt pour créer des Institutions adaptées au bien qu'il poursuit, il se rencontre avec la Justice. A mesure que le but se précise, que les concours se groupent, que les cadres se constituent, la Justice fait entendre ses exigences ; il arrive que celle-ci réclame du pouvoir social l'homologation officielle d'initiatives d'abord inividuelles et spontanées, la généralisation, par le moyen de contraintes officielles, du principe posé d'abord sous la seule poussée de la conscience morale ou religieuse de quelques-uns. Ainsi peu à peu la Justice sociale entre en scène. N'est-ce pas ce qui apparaît nettement dans le mou-

vement pour la généralisation obligatoire des Allocations familiales ?

Ne nous plaignons pas de voir la Justice prendre position là où d'abord nos yeux n'avaient aperçu que la Charité. Loin de redouter cette intervention, la Charité la veut. Aussi bien son propre rôle n'est pas terminé. Car pour elle rien n'est jamais terminé. Tandis que la Justice a des limites, l'empire de la Charité est sans fin. Loin d'atténuer son ardeur et de limiter son champ d'action, à mesure que la Justice gagne du terrain, la Charité doit au contraire intensifier son effort et animer les Institutions, tant publiques que privées. Et ceci nous amène à la conclusion.

On peut comparer la Justice et la Charité à deux rayons lumineux qui éclairent et dirigent les mêmes actes humains. La justice sociale, par exemple, ordonne au bien commun dans la société les actes que la Charité, elle, ordonne à l'union plus intime avec Dieu, souverain bien et fin dernière. Mais ces deux vertus, qui n'ont pas le même objet, commandent les mêmes actes. Le chrétien qui a la charité au cœur a plus qu'aucun autre des motifs d'être juste : il y aurait de sa part contradiction absolue et défaillance totale à faire bon marché des devoirs de justice. Le chrétien observe donc pour être logique avec le premier commandement, une justice exemplaire et travaille de tout son cœur à subordonner ses actes au bien commun de la société. La charité le conduit ainsi à être plus juste. « La charité, loin d'énerver la justice, la renforce », suivant la belle expression du R. P. Gillet (1). Mais, comme le droit de Dieu d'être aimé sans mesure va bien au delà de la justice, la charité embellit, achève, perfectionne sans cesse la cité terrestre, par amour de Dieu qui en est l'auteur.

N'eût-il réalisé que ce seul chef-d'œuvre : l'harmonie parfaite de la justice et de la charité, le catholicisme serait la plus belle leçon de vie sociale.

A l'heure où, par les Assurances sociales, le champ de la Justice légale va s'élargir dans notre pays, n'oublions pas que le terrain conquis par le Droit ne sera point, si nous le voulons, perdu par la Charité. Une loi de cette envergure appelle l'initiative, la collaboration et le dévouement de tous. Pour organiser, adapter, réchauffer ce vaste organisme, la science juridique, l'esprit de justice, l'expérience administrative ne suffiront pas, il faut que la charité se déploie : que n'avons-nous le génie et le cœur d'un saint Vincent de Paul ! La France a besoin de saints.

---

(1) *Conscience chrétienne et justice sociale,* 1 vol., Paris 1922, p. 86.

LA RÉVÉLATION DE LA CHARITÉ PAR NOTRE-SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST

COURS de S. G. Mgr BESSON
Evêque de Lausanne, Genève et Fribourg

SOMMAIRE. — Ce qu'est le précepte de la Charité : Comment il est un précepte nouveau. — Quels sont les caractères spécifiques de la vraie Charité : Elle vient de Dieu, elle cherche Dieu, elle mène a Dieu.

Voulant savoir ce qu'est la charité, voulant connaître les devoirs qu'elle impose, nous ne pouvons mieux faire que de consulter notre Maître, le Christ. Car il s'est prononcé, sur ce sujet fondamental, avec toute la précision désirable. Il nous a donné, de la charité, non seulement l'exemple fécond, mais la théorie parfaitement claire. Suivons ses pas et comprenons sa doctrine : elle est lumière et vie.

***

Après nous avoir prouvé l'immensité de son amour en instituant la sainte Eucharistie, et avant de nous donner de cet amour une autre marque, non moins grande que la précédente, en mourant sur la croix pour nous, Jésus promulgue le commandement nouveau, le commandement de la charité : il ordonne à ses disciples de s'aimer les uns les autres comme lui-même les a aimés (1). Ce n'est pas un pur conseil à l'usage de privilégiés qu'une grâce particulière appelle à quelque vocation supérieure, mais un précepte rigoureux de l'accomplissement duquel dépend la qualité de disciple. Nul ne peut l'enfreindre sans faire injure au Christ ; nul ne peut aimer Dieu s'il n'aime son prochain.

(1) S. Ioan., XIII, 34-35.

« C'est mon commandement que vous vous aimiez les uns les autres, comme je vous ai aimés. » C'est un commandement. Le Sauveur y revient à maintes reprises, et les apôtres aussi (1). Plusieurs béatitudes servent de commentaire à la même pensée : Jésus déclare bienheureux l'homme qui, par la douceur, par la miséricorde, par l'esprit pacifique, réalise la charité fraternelle (2); et, quoique plein d'indulgence pour tous, même pour les gens tarés, pour les femmes perdues, pour les pécheurs publics, il traite avec une âpre sévérité les Pharisiens, parce qu'ils sont durs et fiers, au lieu d'être humbles et bons.

L'amour que demande Jésus doit s'adresser à tous : Si vous aimez ceux qui vous aiment, quelle récompense méritez-vous ? Et si vous ne saluez que vos frères, que faites-vous de plus qu'un vulgaire païen (3) ? D'autres ont dit : Tu aimeras ton prochain et tu haïras ton ennemi ; je vous dis, moi : Aimez vos ennemis, faites du bien à ceux qui vous maltraitent, priez pour ceux qui vous persécutent (4). Quand Jésus nous parle de nos semblables, même des moins sympathiques, il se solidarise avec eux si pleinement, qu'il promet de regarder comme fait à sa personne ce que nous leur aurons fait (5). Il nous établit nos propres juges, affirmant que Dieu nous traitera de la manière dont nous traitons les autres, qu'il nous pardonnera de la manière dont nous leur pardonnons (6). La marque infaillible à laquelle on nous reconnaît comme chrétiens, c'est l'affection sincère que nous avons entre nous (7).

L'obligation de cet amour est tellement impérieuse dans la pensée de Jésus que si, nous trouvant à l'autel pour offrir un sacrifice, nous nous souvenons qu'un de nos frères a quelque chose contre nous, il faut que nous laissions là notre offrande et que nous allions d'abord nous réconcilier (8). « Dieu veut que son culte s'interrompe, afin que la charité soit rétablie (9). » Sans doute, on doit interpré-

(1) S. Matth., XIX, 19 ; S. Marc, XII, 31 ; S. Matth., XXII, 36-40 ; S. Joan., XV, 12 ; *Rom.*, XIII, 8-10 ; *Gal.*, V, 14 ; *I Ioan.*, IV, 21.
(2) S. Matth., V, 4-9.
(3) S. Matth., V, 46-47.
(4) S. Matth., V, 43.
(5) S. Matth., XXV, 40-45.
(6) S. Luc., VI, 36-38.
(7) S. Ioan., XIII, 35.
(8) S. Matth., V, 23.
(9) S. Ioannes Chrysostomus, *Hom. XVI in Matth.* : « Interrumpatur cultus meus ut vestra caritas integretur : sacrificium mihi est fratrum reconciliatio ». Parole que Bossuet commente ainsi : « Dieu ordonne que son culte soit interrompu afin que la charité soit rétablie, et il nous fait entendre par là que l'offrande qui lui plaît le plus, c'est un cœur paisible et sans fiel, et une âme saintement réconciliée ». Bossuet, *Sermon sur la charité fraternelle*, 13 février 1660, éd. Lebarcq, t. III, 1916, p. 186.

ter ce précepte conformément à la raison. C'est le cœur que Dieu regarde, et c'est au fond du cœur que la réconciliation doit se faire d'abord, même si les circonstances ne permettent pas de la réaliser extérieurement tout de suite (1). Mais, quoi que nous puissions offrir à Dieu, cela n'aura de valeur que si nous sommes dans la disposition d'amour fraternel qu'il exige. Plus qu'une offrande tirée de ton trésor, dit saint Augustin, Dieu veut ton âme, rachetée par le Christ (2).

La loi de charité, qui parfait la loi de la justice (3), ne nous interdit pas seulement de violer les droits des autres, elle nous donne pour règle de leur accorder tout ce que nous désirons qu'on nous accorde et, par conséquent, de leur épargner tout ce que nous voudrions qu'on nous épargnât (4). Nous devons aimer, en effet, le prochain comme nous-mêmes. D'autre part, nous devons l'aimer comme Jésus nous aime (5) ; et, puisque Jésus nous a prouvé son amour en sacrifiant sa vie pour nous, il faut savoir aimer jusqu'au don complet de soi. Voilà, dans sa divine rigueur, le précepte de l'amour du prochain : le Sauveur affirme, et les apôtres redisent après lui, que ce précepte contient la loi tout entière ; nul ne peut l'observer avec exactitude sans remplir, par le fait, les autres commandements.

Il est vrai, l'exagération n'est pas plus permise dans l'ordre de la charité que dans les autres ordres. On ne doit point, sous couleur d'amour fraternel, pécher par négligence ou par laxisme : la vraie charité n'encourage pas les faux mendiants ou les mauvais pauvres ; elle n'oblige pas un supérieur à fermer les yeux sur les écarts de son inférieur ; elle n'autorise pas un père à tolérer, sans les corriger, les défauts de son enfant. De plus, la charité suit l'ordre des affections. Il faut aimer sa patrie plus que les autres patries ; ses parents et ses amis plus que les étrangers. Saint Jean dit : Celui qui n'aime pas son frère qu'il voit, comment aimera-t-il Dieu qu'il ne voit pas ? (6). Nous pouvons dire également : Celui qui n'aime pas ceux qu'il connaît, comment peut-il aimer ceux qu'il ne connaît pas ? La charité bien comprise ne néglige personne ; mais elle entoure avec prédilection les fidèles qui, participant à la

(1) S.Gregorius Magnus, *Dialog. IV*, 60.
(2) S. Augustinus, *Sermo LXXXII, de Verbis Evang. S. Matthaei*, 5.
(3) Léon XIII, Enc. *Graves de Communi*, éd. Bonne Presse, t. VI, des Encycliques de Léon XIII, p. 214.
(4) S. Matth., VII, 12. Cf. S. Augustinus, *De vera Religione*, XLVI (al. 86).
(5) Cf. S. Joan., XVII, 26, et Léon XIII, Enc. *Sapientiæ christianæ*, éd. Bonne Presse, t. II, p. 294.
(6) *I Ioan.*, IV, 20.

même vie de la grâce, deviennent, dans le Corps mystique du Christ, les membres les uns des autres (1).

Enfin, la charité respecte les différences de classes et de conditions. Suivant la remarque de Benoît XV, on ne peut pas plus abolir ces différences qu'on ne peut empêcher la diversité des organes dans un corps vivant (2) ; mais la charité rapproche toutes les conditions et toutes les classes. Obéissant au précepte divin, les hommes se sentiront unis ensemble, non point par des relations quelconques, mais par un véritable amour : ils comprendront qu'ils sont tous les enfants du même Père, qu'ils ont tous été sauvés par le sang du même Christ, qu'ils doivent aspirer tous au même bonheur infini (3). Le salut du monde, la paix sociale (4) se trouvent là, dans cette charité (5), beaucoup plus que dans la froide justice humaine (6), nécessaire sans

---

(1) *I Cor.*, XII, 27.

(2) Benoit XV, Enc. *Ad Beatissimi, Acta Apost. Sedis*, t. VI, 1914, p. 572.

(3) Léon XIII, Enc. *Rerum Novarum*, éd. Bonne Presse, t. III, p. 38.

(4) S. Thomas, *Summa Theol.*, II^{a} II^{ae}, q. XXLX, a. 3.

(5) *I Cor.*, XIII, 4-7.

(6) Léon XIII, le pape de l'Encyclique *Rerum Novarum*, insiste avec une force particulière sur la nécessité de la charité pour résoudre les problèmes sociaux actuels : « Imprimis autem excitanda ac tuenda caritas est, quæ præcipuum vitæ christianæ firmamentum continet, et sine qua aut nullæ omnino sunt, aut fructu vacuæ virtutes. Idcirco beatus Paulus, Colossenses adhortatus ut vitium omne defugerent, variamque virtutum laudem consectarentur, illud subiicit : super omnia autem haec caritatem habete, quod est vinculum parfectionis (*Coloss.*, III, 14). Vere vinculum est perfectionis caritas, quia quos complexa est cum Deo ipso intime coniungit, perficitque ut vitam animæ hauriant a Deo, cum Deo agant, ad Deum referant. Debet vero caritas Dei cum caritate proximorum consociari, quia infinitam Dei bonitatem homines participant, eiusque gerunt in se expressam imaginem atque forman ». Léon XIII, Enc. *Sapientæ christianæ*, éd. Bonne Presse, t. II, p. 292. — « Si in præsentium malorum causas diligenter inquiras, ea reperies inde fluxisse quod hominum inter ipsos caritas, caritate adversus Deum frigescente, deferbuerit. Dei se esse filios atque in Jesu Christo fratres obliti sunt ; nihil, nisi sua quisque curant ; aliena non modo negligunt, sed sæpe oppugnant in eaque invadunt. Illud est curandum enitendumque, quod plus semel ipsi fusiusque commonuimus, ut civium ordines mutua inter se concilientur officiorum coniunctione, quæ a Deo profecta, opera edat germanum Jesu Christi spiritum et caritatem referentia. Hanc terris Christus intulit, hac omnia inflammari voluit ». Enc. *Miræ caritatis*, éd. Bonne Presse, t. VI, p. 306. — « Nous vous recommandons par-dessus tout la charité, sous ses formes variées : la charité qui donne, la charité qui assiste, la charité qui ramène, la charité qui éclaire, la charité qui fait le bien par les paroles, par les écrits, par les réunions, par les sociétés, par les secours mutuels. Si cette souveraine vertu se pratiquait selon les règles évangéliques, la société civile s'en porterait beaucoup mieux, et la question sociale, si ardue, qui fatigue les peuples et les Etats, deviendrait plus facile ». *Discours au patriciat romain*, 23 mai 1893, cité par H. Brun, *La Cité chrétienne*, p. 369.

doute, mais insuffisante, et qui du reste se résout, pour un grand nombre, dans l'égoïste revendication d'intérêts personnels.

Nos horizons doivent encore s'élargir, si nous demandons à la sainte Eglise qu'elle nous explique le sens profond des paroles du Sauveur. L'amour que prêche le Christ n'est point satisfait de n'exclure aucun vivant ; il passe par delà les tombes, afin d'atteindre même les morts. Et c'est un des aspects les plus admirables de cette charité qu'un apologiste de l'antiquité appelle le grand mystère de la foi (1). Le cœur du chrétien ne connaît de limite ni dans l'espace ni dans le temps. Jésus nous enseigne que le bien qu'on réalise ici-bas porte la joie jusque dans l'autre monde (2) ; la croyance à la communion des saints nous donne la certitude infiniment douce d'une active collaboration spirituelle entre ceux qui jouissent déjà de l'éternel bonheur, ceux qui soutiennent les luttes de la vie présente et ceux qui, dans les ombres mystérieuses du purgatoire, achèvent leur purification pour être un jour admis devant la face du Dieu de toute sainteté. « Le dogme de la communion des saints demeure ainsi l'expression la plus haute de la charité fraternelle, de cette fraternité divine qui vient au-devant de la fraternité humaine, pour que les hommes se conduisent les uns à l'égard des autres non seulement en hommes, mais en fils de Dieu » (3) — pour qu'ils ne s'attachent pas sans espoir à ce pauvre monde qui fuit, mais qu'ils regardent avec confiance vers les rivages de l'éternité.

Tel est le commandement de l'amour, commandement rigoureux, dont la mise en pratique est sans doute subordonnée dans le détail à certaines conditions, mais auquel nul ne peut se soustraire sans être renié par Dieu. Ce commandement, Jésus l'appelle nouveau. Nous savons qu'il dit vrai. Nous croyons que sa loi de charité fut une loi nouvelle et qui fit resplendir sur le monde l'aurore lumineuse d'une ère sans précédent.

Or, cela plusieurs le contestent. La religion chrétienne, affirme-t-on, n'a pas le droit de prétendre au monopole de la fraternité. L'enseignement du Christ n'est, en somme, que celui de la nature. D'une part, l'homme est bon, son instinct le rapproche de ses semblables : il a besoin de les aimer (4). D'autre part, il veut la paix et l'ordre, nécessaires à son bonheur : il est porté vers l'amour mutuel et vers

---

(1) TERTULLIANUS, *De Patientia*, XII.

(2) S. LUC., XV, 7-10.

(3) M. S. GILLET, O. P., *Conscience chrétienne et Justice sociale*, Paris, 1922, p. 79.

(4) C'est bien ce que disent, plus ou moins explicitement, bon nombre de nos Rousseauistes modernes.

l'entr'aide, sans lesquels ne seraient possibles ni l'ordre ni la paix. Ce qu'on nous montre comme un bienfait nouveau de la religion chrétienne a donc été mis depuis toujours au fond du cœur humain par la nature. Pour que la fraternité s'établisse, il suffit que cette nature soit libre. Les siècles chrétiens n'ont fait que l'entraver ; mais le monde marche, l'homme s'émancipe : dans un avenir plus ou moins proche, on verra se réaliser le règne véritable de l'amour. Le moyen-âge, qui se réclamait du Christ, ce fut le despotisme, la guerre, la haine ; le salut, pour le présent et pour l'avenir, est dans la solidarité, libre de toute attache religieuse (1). Voilà bien l'objection, telle qu'on nous la jette à la face, encore qu'on la formule parfois en termes adoucis.

Il faut d'abord préciser la position du problème. Nous ne nions point que les disciples du Christ sont souvent demeurés trop en-dessous de leur Maître, et que l'accord n'existe malheureusement pas toujours entre la doctrine qu'on leur prêche et la manière dont ils la pratiquent. Mais nous disons que la charité chrétienne est seule capable d'apporter le bonheur au monde, et nous affirmons qu'elle apparaît sur les lèvres du Sauveur comme une incontestable nouveauté.

Même sans parler du côté surnaturel de la charité, même en nous contentant de ce qui saute aux yeux, nous avons la partie facile. Sans doute, l'Ancien Testament connaissait la théorie de l'amour du prochain ; mais, d'une part, les païens l'avaient complètement méconnue et, d'autre part, le peuple juif l'avait lamentablement rétrécie. De fait, cet amour avait chez eux des limites trop étroites pour qu'on puisse le comparer avec celui que le Sauveur prescrit. Deux exemples suffiront à vous en convaincre.

D'abord, il s'arrêtait aux frontières. Dans l'homme qui ne parlait pas leur langue, les Grecs voyaient un Barbare, et les Romains flétrissaient du même nom quiconque ne pouvait pas étaler son titre de citoyen de Rome. Remarquez-le, pour les anciens, le Barbare n'était point le primitif inculte et grossier qui reste en marge de la civilisation ; c'était l'étranger, si cultivé, si raffiné qu'il fût (2). Barbares, les habitants de l'Inde, vaincus sans doute un jour par Alexandre, mais créateurs d'une riche littérature dont l'épanouissement précéda peut-être les poèmes d'Homère ;

---

(1) Charles Naine, *Socialisme solidariste*, Neuchâtel et Genève, éd. Forum, sans date, p. 59 : « Le passé, c'est le despotisme, la guerre, le mensonge, la haine. Conduire notre civilisation par ces routes, c'est la conduire à sa perte. Le salut, c'est la solidarité et la liberté dans le rayonnement de la loyauté et de la fraternité ».

(2) Mgr d'Hulst, *Conférences de Notre-Dame*, 1896. Première conférence : *La Fraternité humaine*, Paris, Poussielgue, 1901, p. 6-8.

Barbares, les savants de Chaldée qui, dans l'immensité du beau ciel de l'Orient, découvrirent les lois fondamentales de l'astronomie ; Barbares, les Egyptiens qui firent sortir de terre, plusieurs siècles avant le Parthénon, ces monuments grandioses dont les archéologues vont étudier avec passion les mystérieux secrets. Barbares, parce qu'étrangers, voilà comment l'antiquité païenne concevait la fraternité. Les Israélites eux-mêmes, malgré les révélations multipliées dont Dieu les favorisait, n'avaient guère un horizon plus large ; le Messie qu'ils attendaient ne devait venir que pour eux, et les peuples de la Gentilité demeuraient à leurs yeux des étrangers, tout comme les Barbares aux yeux des Grecs et des Romains.

Au milieu de cette étroitesse, dont les hommes n'ont jamais été capables de se libérer par eux-mêmes, écoutez la parole de l'Apôtre : Il n'y a plus ni Grec, ni Juif ; ni Barbare, ni Scythe ; ni esclave, ni homme libre ; mais le Christ est tout en tous (1). Le voilà bien, le commandement nouveau. Révélé par Jésus, prêché par ses disciples, il produit dans le monde une transformation complète, qui nous frappe d'étonnement, quand nous essayons de nous en faire une idée précise. A l'égoïste individualisme national, il substitue la chrétienté, admirable organisation que les passions humaines ont empêchée de donner toute sa mesure, et qu'un douloureux concours de circonstances a fait disparaître, mais dont l'impérieuse nécessité se fait sentir toujours, et que nos contemporains cherchent à rétablir sous des formes nouvelles. Seule la charité chrétienne a rendu possible la fraternité des peuples ; seule elle peut la remettre en honneur. Et hier encore, lorsque l'Europe, victime du paganisme qu'elle a laissé renaître en son sein, était déchirée par la guerre, la voix qui, plus que toute autre, par-dessus les nationalismes excessifs, trop exaspérés pour la comprendre, jetait au monde bouleversé des paroles d'amour et de paix, c'était la voix auguste du représentant de Jésus-Christ.

Le commandement nouveau, tout en sauvegardant, est-il besoin de le dire, les droits légitimes du patriotisme, a franchi les frontières. Il a de plus pénétré jusque dans les entrailles de chaque nation, suffisamment fort pour agir en profondeur aussi bien qu'en étendue. Les Romains, qui regardaient l'étranger comme un Barbare, avaient, dans les murs mêmes de leurs villes et sous le toit de leurs maisons, une foule d'hommes et de femmes, dont un grand

(1) *Col.*, III, 11 : « Ubi non est gentilis et Iudæus, circumcisio et præputium, Barbarus et Scytha, servus et liber, sed omnia et in omnibus Christus ». A noter cette mention de Scythe : les Scythes passaient, aux yeux des anciens, pour les Barbares les plus grossiers.

nombre appartenaient à leur race et parlaient leur langue et pour qui, cependant, ils avaient moins d'égards que pour des étrangers : c'étaient les esclaves. Non seulement l'esclave n'obtenait aucune affection proprement dite, mais il n'avait aucun droit ; l'homme libre, au lieu de le considérer comme un être humain, ne voyait en lui qu'une sorte d'animal plus utile, parce que plus parfait. On usait l'esclave, tantôt avec rigueur, tantôt avec ménagement, suivant les besoins du maître. Or, Jésus ne connaît point ces différences. Bien au contraire, il s'incline avec amour sur les classes les plus misérables de l'humanité ; sa tendresse va de préférence vers ceux que le monde rebute. Il faut que le riche, sous peine d'être exclu du royaume céleste, se dépouille et se sacrifie pour le pauvre (1) ; le riche et le pauvre, l'homme libre et l'esclave sont des frères. Une profonde révolution sociale ne tarde pas à s'accomplir, sans causer aucun trouble, presque sans faire aucun bruit. Déjà les épîtres apostoliques supposent que, si l'esclavage existe encore légalement parmi les fidèles, l'esprit de l'esclavage a disparu de la communauté chrétienne : partout où l'Evangile sera prêché, l'esclavage sera, tôt ou tard, supprimé. Et si, partiellement, il survit sous une forme ou sous une autre, c'est la faute des hommes qui ne comprennent pas le christianisme ou n'y conforment pas leur vie.

Ainsi, quels que soient les préjugés que l'orgueil ou l'intérêt peuvent nous inculquer, le Sauveur donne l'ordre à tous de s'aimer les uns les autres, malgré les différences de patries, malgré les diversités de classes. Nul ne l'a fait avant lui ; tous ceux qui l'ont fait après lui se sont inspirés de ses enseignements.

***

Le commandement de l'amour fraternel, promulgué par le Christ il y a dix-neuf siècles, a pénétré nos institutions. Tous se réclament aujourd'hui d'un sentiment que l'on veut, sous des noms divers, rattacher à la charité. Ce sentiment répond-il toujours à la pensée du Sauveur ? Réalise-t-il dans tous les milieux le précepte nouveau donné le

(1) Certains Pères de l'Eglise sont tellement convaincus de cette nécessité que, d'après eux, même les patriarches de l'Ancien Testament n'auraient pu se sauver, parce que trop riches, s'ils n'avaient été charitables envers les pauvres. Saint Pierre Chrysologue, par exemple, s'efforce de « justifier » de cette manière le riche Abraham : « Abraham non sibi sed pauperi dives fuit, et opes non habere sed prorogare gestivit : magis magisque in sinu pauperis quam in horreis recondere suas studuit facultates, sicut toto eius vitæ ordine perdocetur ». S. Petrus Chrysologus, *Sermo CXXI, De Divite et Lazaro.*

Jeudi Saint ? Nous pourrions le croire à première vue. Si, d'une part, Jésus nous prescrit de nous aimer mutuellement, si, d'autre part, le monde, même celui qui vit en marge de toute religion positive, déclare que les hommes sont frères, il semble que le Christ et le monde n'ont qu'une même doctrine et qu'un même esprit. Malheureusement, il n'en est rien.

Quelque rapprochement qu'un examen superficiel puisse nous suggérer, la philanthropie, la solidarité, l'altruisme que le monde proclame, sont autre chose que l'amour prêché par le Sauveur et qui porte le beau nom de charité. Nulle confusion n'est permise ; il faut même remonter le courant qui nous a peut-être entraînés trop loin et revenir à la vraie charité du Christ, lui donnant la préférence exclusive sur toutes ses contrefaçons modernes. La charité chrétienne et l'altruisme neutre sont séparés par d'essentielles différences : quoique cela résulte déjà de ce que nous avons dit précédemment, il faut encore y insister.

Saint Paul, dans un texte célèbre, laisse entendre qu'il nous est possible de distribuer tous nos biens pour secourir les pauvres, de leur sacrifier même notre personne, sans avoir la charité (1). C'est que la charité n'est pas un simple esprit de bienfaisance, une inclination toute humaine qui porte à donner aux autres un peu de bonheur quelconque ; c'est une vertu surnaturelle qui vient de Dieu, qui cherche Dieu et qui mène à Dieu.

D'abord la charité vient de Dieu. « Le véritable amour du prochain, dit le pape Pie X, a sa source dans l'amour de Dieu, Père commun et fin commune de toute la famille humaine, et dans l'amour du Sauveur dont nous sommes les membres » (2). La nature nous inspire de nous aimer mutuellement, l'intérêt nous rapproche ; la communauté de race nous lie ; les avantages physiques, intellectuels, moraux que nous constatons chez les autres agissent sur notre cœur, le touchent, et le captivent. La charité consacre tous ces motifs que nous avons de nous unir ; mais elle a besoin d'un fondement plus solide : c'est en Dieu seul qu'elle peut le trouver (3).

Elle est, ou du moins elle doit être, surnaturelle. La vertu la plus généreuse, privée de la grâce, n'a pas de vraie valeur aux yeux de Dieu. Nous ne pouvons rien sans les mérites du Christ ; il est le tronc, nous sommes les

---

(1) *I Cor.*, XIII, 3.

(2) Pie X, *Lettre sur le Sillon*, éd. Bonne Presse, t. V, p. 131 : La charité n'abolit pas les droits imprescriptibles de la vérité.

(3) M. A. Janvier, *Conférences de Notre-Dame, 1914. Quatrième conférence : De l'amour du prochain commandé par la charité*, Paris, Lethielleux, 1914, p. 119.

branches : la branche séparée du tronc se dessèche et périt (1). La charité fraternelle, dans un cœur régénéré, suppose la grâce, qui est un don de Dieu. Elle est, du reste, si fortement liée à l'amour de Dieu lui-même qu'on ne peut l'en séparer (2). Notre premier devoir, c'est d'aimer Dieu ; notre second devoir — semblable au premier — c'est d'aimer le prochain ; mais il n'y a pas en nous deux amours, dont l'un se rapporte à Dieu tandis que l'autre se rapporte au prochain ; il n'y a qu'un seul amour qui se répand à la fois sur le Créateur et sur les créatures, comme un seul soleil éclaire à la fois plusieurs êtres différents.

De toutes les considérations dont notre charité s'inspire, la plus puissante est assurément la volonté formelle de Dieu. Nous pouvons bien avoir une sympathie plus ou moins vive à l'égard de tel ou tel de nos semblables, mais si nous les aimons tous — même ceux qui nous déplaisent, même ceux qui nous maltraitent, — car il faut aussi les aimer — c'est d'abord parce que Dieu nous en a donné l'ordre (3). Il nous en a, de plus, donné l'exemple. Aimez vos ennemis, lisons-nous dans l'Evangile, afin de montrer que vous êtes les enfants de votre Père céleste qui fait resplendir le soleil et descendre la pluie sur les justes et sur les injustes (4). La bonté de Dieu pour tous est le modèle de l'amour que nous devons avoir pour tous. Elle se manifeste d'une manière particulièrement touchante en Jésus-Christ, qui est Dieu venu sur terre. Non seulement il a poussé la charité jusqu'à ses limites extrêmes en mourant pour le salut des hommes, mais il a fait de tous les instants de sa vie terrestre une suite ininterrompue d'actes d'amour pour eux, entourant d'une tendresse plus délicate ceux qui semblaient la mériter moins, et nous

(1) S. Ioan., XV, 4-5.

(2) S. Thomas, *De dilectione Dei et proximi*, II, 2. Saint Augustin avait déjà fait observer que la charité est une, et que c'est la même charité qui aime Dieu et le prochain : « Hac diligimus invicem, hac diligimus Deum ; neque enim vera dilectione diligeremus invicem nisi diligentes Deum ». S. Augustinus, *In. Ioan, Evang. Tract. LXXXII*, 1.

(3) Sainte Catherine de Sienne a une belle page sur l'amour du prochain et sur les rapports qui l'unissent avec l'amour de Dieu : « (Les âmes simples), si elles m'aiment d'un amour épuré et désintéressé, c'est purement aussi, et avec désintéressement qu'elles aiment leur prochain. Il en est comme du vase qu'on remplit à la fontaine. Si on le retire de la source pour boire, il est bientôt vide ; mais si on le tient plongé dans la source, on peut y boire toujours : il demeure toujours plein. Ainsi en est-il de l'amour du prochain, spirituel ou temporel : il faut le boire en moi sans autre considération, car je vous demande de m'aimer du même amour dont je vous aime ». Sainte Catherine de Sienne, *Dialogue*, éd. J. Hurtaud, Paris, 1913, t. I, p. 215.

(4) S. Matth., V, 45.

faisant ainsi comprendre « l'éminente dignité » de ces pauvres que le monde, en dehors de lui, méprise. Et que dire de l'exemple incomparablement beau que Jésus nous offre dans la sainte Eucharistie ? Derrière la porte dorée du Tabernacle qui le cache, il invite les hommes, il les appelle tous, quels que soient leur caractère, leur origine, leur famille. A la Table Sainte, il vient sur les lèvres, et dans l'âme de tous, ne repoussant pas même d'une manière visible ceux qui profanent son sacrement. Voilà pourquoi, s'il en est parmi nous dont le cœur ait peine à s'élargir, s'il en est pour qui la charité semble avoir trop d'exigences, qu'ils méditent sur l'amour dont Notre-Seigneur fait preuve dans la sainte Eucharistie : c'est un exemple devant lequel aucune objection ne tient (1).

La charité cherche Dieu, c'est-à-dire qu'elle n'aime, dans le prochain, que Dieu. Et comme notre esprit se repose de préférence en Dieu devenu semblable à nous par l'Incarnation, c'est Jésus-Christ que nous aimons surtout dans le prochain. Les plus beaux exemples de charité dont l'histoire ait gardé le souvenir corroborent cette affirmation. Quelles merveilles les Vies des saints nous font admirer dans ce domaine, et combien nous pourrions citer de traits magnifiques ! Ce qui caractérise la charité des époques vraiment chrétiennes — ce qui la distingue de la philanthropie — c'est qu'elle voit, dans le prochain, Jésus-Christ lui-même (2). La chose est particulièrement frappante lorsqu'il s'agit des pauvres et des malades. On reconnaît en eux le Christ qui apparaît comme le grand Pauvre, suivant le beau mot de Salvien, le seul vrai Pauvre en la personne duquel tous les autres pauvres de la terre endurent leur pauvreté (3).

Saint Grégoire de Tours raconte qu'une dame de haute condition, tandis qu'elle regardait les artistes occupés à décorer une église qu'elle avait fait construire, se reposait solitaire, près de la porte d'entrée. Un pauvre passa qui, la voyant tout humble, sous ses vêtements modestes, la prit pour une indigente et lui tendit quelques-uns des morceaux de pain qu'il avait lui-même mendiés. L'illustre dame les reçut avec reconnaissance, les porta soigneusement chez elle et, chacun des jours suivants, elle en man-

(1) La sainte Eucharistie est aussi une éloquente leçon de charité, par le fait que tous nous nous y trouvons unis ensemble. Léon XIII a, sur ce point, d'excellentes paroles. Enc. *Miræ caritatis*, éd. Bonne Presse, t. VI, p. 310.

(2) S. Bernardus, *Vitis Mystica, seu Tractatus de Passione Domini*, XXXII, 132 : « Quoties ergo videmus aliquem indigentem, agnoscamus Christum in illo : quia et ipse indigens membrum Christi est. Non claudamus viscera compassionis nostræ ab illo, et per hoc sciemus quia caritas Christi manet in nobis ».

(3) Salvianus, *Adversus avaritiam*, IV, 4.

gea quelques miettes au commencement de ses repas « considérant comme une bénédiction ce pain du pauvre » sans doute parce qu'il était, à ses yeux, le pain du Christ (1). Une idée pareille, mais encore plus claire, illumine l'admirable chapitre de la Règle de saint Benoît relatif à la réception des étrangers. Tout voyageur est accueilli comme Jésus-Christ lui-même. Soit à l'arrivée, soit au départ, on doit le saluer non seulement en inclinant la tête, mais en se prosternant jusqu'à terre, parce que c'est Jésus-Christ — le texte le dit explicitement — que l'on adore en sa personne. La Règle ajoute que des égards particuliers sont dus aux plus pauvres, parce que, plus que les autres, ils portent l'image du Sauveur (2). Voilà bien la vraie charité fraternelle. Comme elle est supérieure à la bienfaisance mondaine ! Ne nous étonnons plus quand nous voyons une sainte Radegonde (3), un saint François d'Assise (4), une sainte Elisabeth (5), baiser avec effusion les lépreux les plus rebutants ; un saint Vincent de Paul, se mettre dans les fers à la place d'un malheureux captif ; tant de dévouements obscurs se consumer, encore de nos jours, auprès de ceux qui souffrent. Ces héros de la charité fraternelle ont pris à la lettre la parole du Sauveur : Tout ce que vous aurez fait au dernier d'entre les miens, c'est à moi que vous l'aurez fait. Leur foi n'aperçoit plus le pauvre, ni ses défauts déconcertants, ni ses haillons sordides, ni ses plaies répugnantes; sous ses dehors hideux, elle contemple la figure adorable du Christ, et leur amour l'enveloppe avec une ardeur que le monde a peine à comprendre, mais devant laquelle il est contraint de s'incliner.

La charité mène à Dieu. Le pape Léon XIII, recevant un groupe de Sœurs de Saint-Vincent de Paul, leur disait : « Faisons resplendir autour de nous la charité, mais celle qui vient du Christ, celle qui, ne connaissant aucune limite, opère la fraternelle union de tous, dans une seule pensée comme dans un seul cœur, celle qui, patiente, infatigable, soigne les corps pour guérir les âmes, celle qui pourvoit aux besoins de la vie présente pour assurer la vie

---

(1) S. Gregorius Turonensis, *Historia Francorum*, II, 17, éd. Arndt et Krusch, p. 82.

(2) *Regula S. Benedicti*, LIII, *De hospitibus suscipiendis*.

(3) Baudonivia Monacha, *Vita S. Radegundis*, I, 19.

(4) S. Bonaventura, *Vita S. Francisci*, II, 6. Voir, sur cette matière, le beau livre du R. P. Hilarin Felder, o. c., *L'Idéal de saint François d'Assise*, Paris et Gembloux, 1924, t. I, p. 145-146 ; t. II, p. 61-88.

(5) Jacobus Montanus Spirensis, *Vita S. Elisabeth Regis Hungarorum filiæ*, 10.

de l'éternité » (1). Si nous comprenons bien ces paroles, il nous sera facile d'en dégager un précieux enseignement.

La société moderne — et nous désignons par ce mot la société qui vit en dehors de l'Eglise, celle qui tient à rester libre de toute influence ecclésiastique — montre avec orgueil la merveilleuse floraison de ses œuvres de bienfaisance les plus variées. Certaines époques de l'histoire apparaissent comme pénétrées surtout d'idée religieuse ; d'autres sont dominées par la politique ; notre temps se distingue par ses préoccupations altruistes et sociales. Mais, bien que dans ce bel effort accompli pour rendre la vie plus facile et meilleure, il y ait manifestement une grosse part d'hérédité chrétienne, ce n'est point de la charité proprement dite que la philanthropie se réclame, c'est d'un autre sentiment, dépouillé de toute nuance religieuse ou, comme on dit, confessionnelle.

L'indifférentisme pratique a produit un résultat dont l'importance ne saurait échapper à personne. Sous prétexte que la religion ne regarde que l'individu, la bienfaisance moderne déclare ne s'inquiéter ni des dogmes, ni des problèmes de l'au-delà. C'est à la vie présente seule qu'elle s'attache. Prévenir ou guérir les maladies, fortifier la santé physique, populariser l'hygiène, détruire les microbes, répandre le bien-être matériel, diminuer la douleur, éloigner autant que possible le souvenir et la pensée de la mort, aider les gens à mourir sans qu'ils s'en aperçoivent, c'est l'unique programme de beaucoup de bienfaiteurs de l'humanité. Quelques-uns y ajoutent des règles de préservation morale, mais qui, par principe, font abstraction de toute idée surnaturelle, oubliant que, sans la foi, la vraie charité devient impossible.

Le Christ a des horizons différents. Sans doute, il ne veut pas qu'on néglige les œuvres de charité corporelle : à ceux qu'il introduira dans les splendeurs de son paradis, il rappellera qu'ils ont vêtu les pauvres, nourri les affamés, visité les malades ; même le verre d'eau qu'on donne à ses disciples, pourvu toutefois que ce soit en son nom, mérite une récompense (2). Mais la doctrine du Christ s'oriente vers l'éternité. C'est toujours pour rapprocher les âmes de Dieu qu'il soulage ou guérit les corps. La seule chose qu'il nous faut vraiment craindre, d'après lui, c'est la perte de notre âme (3). Le grand mal dont il faut avoir horreur, c'est le mal moral, le péché. Pour le faire bien comprendre, Jésus recourt même à des images dont la

(1) Léon XIII, *Discours aux Filles de la Charité, 25 janvier 1893*, cité par H. Brun, *La Cité chrétienne d'après les enseignements pontificaux*, Paris, Bonne Presse, 1923, p. 369.
(2) S. Marc., IX, 40.
(3) S. Matth., X, 28, cf. S. Luc, XII, 5.

vigueur tout orientale nous déconcerte: Il vaut mieux être précipité dans la mer, plutôt que de fournir au moindre enfant l'occasion d'offenser Dieu (1), de même qu'il faudrait s'arracher l'œil ou se couper la main, si l'œil ou la main devenaient une cause de scandale (2). Non seulement la santé, la richesse, la gloire humaine, mais la possession du monde entier ne servent de rien, si l'on perd son âme (3). L'union de l'âme avec Dieu, gage de l'éternelle vie dans le ciel, voilà pour le Sauveur la seule chose nécessaire.

Si donc nous voulons être disciples de Jésus, nous devons suivre l'ordre que suit la charité divine, c'est-à-dire, d'une part, nous occuper de notre âme beaucoup plus que de notre corps et, d'autre part, aimer le prochain dans son âme beaucoup plus que dans son corps. Dévouons-nous, sans doute, aux œuvres de bienfaisance, pratiquons la charité corporelle sous toutes ses formes: Jésus nous en a donné l'exemple et le précepte; l'Eglise à laquelle nous avons l'honneur d'appartenir n'agit pas autrement. Tous ceux qui, même en dehors de son sein, firent quelque chose dans ce domaine, ont suivi la voie lumineuse qu'elle avait ouverte (4). Mais n'oublions pas que l'âme importe pardessus tout. Une œuvre de charité qui soulagerait le corps en nuisant à l'âme serait un mal. Une œuvre de charité qui sauverait la vie naturelle en compromettant la vie surnaturelle serait un mal. Une œuvre de charité qui développerait les muscles en affaiblissant la vertu serait un mal. L'enfant, le pauvre, l'infirme ont le droit et le devoir de sauver leur corps, mais ils ont le droit plus sacré, le devoir plus impérieux, de sauver leur âme (5). Nous, chrétiens, quels que soient les préjugés courants, nous ne pouvons admettre une institution de bienfaisance qui ne donne pas à l'âme les plus rigoureuses garanties; nous ne pouvons sacrifier à quelques années de cette vie fugitive la vie éternelle que le Christ nous a méritée au prix de son sang et qui, d'ailleurs, est la seule vraie.

---

(1) S. Matth., XVIII, 6.
(2) S. Matth., XVIII, 8-9.
(3) S. Matth., XVI, 26.
(4) Benoit XV, *Discours pour le Jubilé de la Société ouvrière de saint Joachim, 18 mars 1919*, cité par E. Duthoit, *Chronique Sociale de France*, t. XXXI, 1922, p. 71.
(5) S. Bernardus, *Vitis mystica*, XXXII, 134.

LA DIVINE CHARITÉ
SOURCE DE LA FRATERNITÉ HUMAINE [1]

COURS du R. P. NOBLE

SOMMAIRE. — I. Définition de la charité fraternelle.

a) Elle dérive de la charité surnaturelle pour Dieu ; *b*) elle a pour objet direct le bien surnaturel de nos frères humains et pour objet indirect les biens temporels ordonnés à ce bien surnaturel.

II. La charité fraternelle se distingue des relations et affections humaines.

a) La charité fraternelle comparée au sentiment humanitaire ; *b*) à la justice ; *c*) aux affections naturelles.

III. Accord bienfaisant de la charité fraternelle avec tous nos rapports de justice et d'affection a l'endroit d'autrui.

a) Elle assure le parfait accomplissement de nos devoirs naturels d'affection et de justice ; *b*) Elle est principe constant de bonne entente et de réciproque conciliation.

IV. Les actes propres et typiques de la charité fraternelle.

a) Elle est une amitié, une dilection ; *b*) Elle est miséricordieuse et bienfaisante ; *c*) Elle met la force de l'amour au service de la paix sociale.

I. — Définition de la Charité fraternelle

a) Elle dérive de la Charité divine.

Il est écrit dans la première Epître de Saint-Jean : « Nous avons reçu de Dieu ce commandement : Que celui qui aime Dieu aime aussi son frère » (2). La charité divine

(1) Les idées directrices de ce cours sont prises à saint Thomas. On consultera, en particulier, *Somme théologique :* 2ª 2ªe, qu. 23, 24, 25, 26, 27, 29 et 30 ; et *Questions disputées.* De caritate, qu. 1.
(2) I. Jean, IV, 21.

c'est-à-dire l'amour surnaturel que nous devons à Dieu, implique donc nécessairement l'amour pour nos frères humains.

Dieu, par son infini de perfection, se présente à notre charité comme devant être aimé pour lui-même, à cause de lui seul. Son amabilité, d'une si absolue plénitude, est l'attrait vainqueur de notre attachement, son objet direct, sa joie et son repos. Comment envisager un seul instant que Dieu ne soit pas aimé à cause de lui seul, mais à cause d'un autre, dont il dépendrait et qui vaudrait d'être aimé avant lui ? Dieu n'a pas de cause, son amabilité n'est point dérivée ni empruntée. A lui seul, appartient ce privilège effrayant et magnifique : être aimé uniquement pour soi, capter et absorber, sans réserve, tout l'infini de l'amour (1).

Mais, alors, une question préalable se pose : Est-il admissible que nous aimions, en charité surnaturelle, quelqu'un ou quelque chose en dehors de Dieu ? Il semblerait à première vue que notre charité, dans toute sa capacité d'amour, dût se laisser absorber par Dieu, l'aimer uniquement, tout seul, à l'exclusion de tout autre.

N'aurions-nous que le précepte catégorique du Sauveur d'avoir à « aimer notre prochain, comme nous-mêmes », qu'il faudrait admettre la possibilité, pour notre charité, de viser non seulement Dieu, mais d'autres aimés. Dans le discours après la Cène, Notre-Seigneur dit : « Je vous donne un commandement nouveau : Que, comme je vous ai aimés, vous vous aimiez les uns les autres » (2).

Certes, nous n'avons pas le droit d'aimer quelqu'un plus que Dieu, ni même autant que Dieu. Tout ce que nous aimons en dehors de Dieu n'a de perfection et de bonté que par lui. Principe de toutes choses, il est le père de toute amabilité. Mais, tout en sauvegardant la manière privilégiée dont Dieu doit être aimé, nous pouvons en aimer d'autres que lui, puisque l'amour même que nous lui portons nous y oblige.

Nous pouvons, en effet, aimer quelqu'un de deux façons : ou bien à cause de lui et de son amabilité même, lui seul motivant la complaisance et la vénération de notre amour; ou bien, nous aimons quelqu'un parce qu'il est en relation étroite, ou mieux en appartenance avec l'ami que nous aimons pour lui-même. Dans ce cas, ce quelqu'un est aimé en tant qu'il appartient à notre ami, en est aimé, est pour lui source d'utilité ou de bonheur. Parce que nous aimons un ami, nous sommes en haleine de lui vouloir du bien,

(1) *Somme théologique* : 2-2, qu. 16, art. 3.
(2) S. Jean, XIII, 34.

tout son bien, tout ce qui peut le rendre heureux ; et ainsi, nous en venons à aimer ses parents, ses enfants, ceux qui lui sont chers, tout ce qui fait partie de sa vie, de ses intérêts et de son bonheur. C'est notre ami que nous aimons à travers eux ou dans ces réalités qui lui sont profitables, c'est quelque chose de lui, une part de son bien, une condition de sa félicité (1).

Devant la charité surnaturelle, il n'y a qu'un seul être qui puisse être aimé pour lui-même et à cause de lui seul. C'est Dieu. Mais aimer Dieu pour lui-même, dans cette amitié de bienveillance qu'est la charité, c'est s'engager à aimer tout ce que Dieu aime ; car, vouloir le bien de Dieu, c'est vouloir tout ce qu'il aime. Or, Dieu aime l'humanité qu'il a créée ; il l'aime, surtout dans le plan surnaturel, parce qu'il l'a rachetée par amour et prédestinée à vivre dans l'intimité de son infinie béatitude. Dès lors, en aimant Dieu pour lui-même, nous sommes obligés d'adopter tous ses amours ; par conséquent, notre charité devra se prolonger jusqu'à nos frères humains. Et ces frères humains, nous allons les aimer, dans la charité, à cause de Dieu, parce qu'ils appartiennent à Dieu et pour qu'ils lui appartiennent. C'est Dieu qui nous les fait aimer et c'est lui que nous aimons en les aimant, parce qu'ils sont ses amis, les bénéficiaires de sa bonté, les éternels appelés de son amour (2).

On comprend, dès lors, que ce soit par le même don « infus » de la charité surnaturelle que nous devenons capables d'aimer Dieu en lui-même et d'aimer nos frères à cause de lui.

Pour aimer Dieu comme un ami qui nous adopte au partage de sa vie, et, pour que cet amour devienne le principe premier de toute notre conscience et la visée impérieuse de toute notre conduite, il nous faut la grâce de Dieu. Or, la même grâce qui nous élève à aimer Dieu nous élève à aimer nos frères à cause de lui. Le même mouvement d'âme, le même élan de cœur porte avec lui ces deux amours ou plutôt cet unique amour, puisque aimer nos frères en Dieu ou Dieu en nos frères, c'est toujours aimer Dieu. Par conséquent, refuser d'aimer notre prochain viole la charité divine, de même que la mésestime à l'égard d'un de nos amis nous atteint et nous blesse personnellement. On le voit, la charité fraternelle n'est pas quelque chose d'extérieur et d'adventice à la charité divine: elle en est un postulat essentiel ; elle est la charité divine elle-même (3).

(1) *Somme Théologique :* 2-2, Qu. 25, art. 1.
(2) *Quæst. disp. De caritate :* qu. 1. art. 8.
(3) *Somme Théologique :* 2-2, qu. 25, art. 12.

La charité pour Dieu et la charité pour nos frères se joignent donc dans l'unité du même motif : l'attrait et l'acclamation du bien divin. Elles se joignent aussi dans la même existence ; car elles naissent, vivent, grandissent et disparaissent ensemble. En perdant la grâce sanctifiante par le péché mortel, nous perdons, à la fois, la charité pour Dieu et l'amour surnaturel de nos frères. Dieu, n'étant plus aimé, nous devient lointain, sinon indifférent ; dès lors, comment resterions-nous unis à nos frères, quand le motif pour nous de les aimer était précisément de chercher, de trouver et d'aimer Dieu en eux ? Les variations de notre charité pour Dieu auront donc leur répercussion directe sur notre charité pour le prochain ; la stagnation de notre vie intérieure amènera le refroidissement de notre charité fraternelle, de même que le dévouement et le zèle de celle-ci iront de pair avec une plus grande perfection de notre vie spirituelle.

L'interdépendance des deux charités est telle que de la ferveur de l'une on devra conclure à la ferveur de l'autre. Notre-Seigneur a posé lui-même cette règle d'évaluation, quand il a dit : « Tous connaîtront que vous êtes mes disciples, si vous avez de l'amour les uns pour les autres » (1).

b) Objet de la Charité fraternelle.

La charité divine nous impose donc la charité fraternelle, elle nous en impose aussi le comment. Pour savoir la façon dont nous devons aimer les autres, nous n'avons qu'à voir la façon dont Dieu les aime, et régler notre dévouement sur ces intentions divines. Nous devons aimer nos frères dans le but même que Dieu se propose en les aimant, leur vouloir le bien que Dieu, dans son infinie tendresse d'amitié, leur destine. Et quel but se propose-t-il ? Quel bien peut-il leur destiner, sinon le plus grand des biens : la possession de lui-même, la grâce qui en est le gage ici-bas et l'avant-goût de la vision éternelle.

Ne perdons jamais de vue que la charité fraternelle est une vertu essentiellement surnaturelle par sa cause, son motif et son objet. Nos désirs et nos tendances d'ordre naturel ne vont pas à vouloir aimer Dieu en lui-même et à vouloir aimer nos frères humains pour ce motif que Dieu les aime. C'est une allure nouvelle de notre conscience et un mouvement inédit de notre affectivité, pour lesquels il nous faut une grâce gratuitement donnée. Dieu en est l'auteur, comme il est l'auteur direct de l'augmen-

(1) S. Jean, XIII, 35.

tation en nous de la ferveur de la charité divine et de la charité fraternelle.

On comprend, dès lors, que l'économie première de la charité fraternelle soit de promouvoir le bien surnaturel du prochain : son salut, sa sanctification et tout ce qui s'y rapporte. Je dis : tout ce qui s'y rapporte, car, dans la vie d'ici-bas, il y a des conditionnements matériels, temporels et humains qui sont nécessaires aux individus comme aux sociétés pour l'épanouissement de la vie spirituelle. La charité sera donc forcée de s'y intéresser et de s'y dévouer positivement, mais elle ne pourra jamais oublier son point de vue dominant, dicté par sa finalité surnaturelle. C'est ainsi, par exemple, que l'aumône matérielle ne sera pas la principale aumône réclamée par la charité. Cette principale aumône sera l'aumône spirituelle, celle qui, par la prière, l'apostolat, l'instruction religieuse et l'éducation morale, travaillera le plus directement au bien surnaturel de nos frères. La santé de ceux-ci, leur bien-être, leur culture, leur développement humain, leur prospérité individuelle, familiale et sociale deviendront, à titre de conditions et en vue du bien surnaturel visé au moins implicitement, objets de la charité fraternelle. La dilection et le dévouement de celle-ci devront toujours s'inspirer de ce point de vue et en vivre. On peut concevoir des œuvres de bienfaisance créées par la seule charité surnaturelle et dans un but exclusivement religieux. Mais, sans l'animation intérieure et le souffle de l'amour de Dieu, ces œuvres bienfaisantes, profitables pour ceux qu'elles visent, ne sont plus, pour ceux qui s'y dépensent, œuvres de charité fraternelle. Elles n'ont pas devant Dieu le mérite de l'amour surnaturel, quels que soient d'ailleurs les motifs humains valables et peut-être très hauts de ceux qui s'y emploient. Quand une amitié, d'abord très vive, puis peu à peu défaillante, continue, pour la galerie, les dons et les gestes coutumiers de l'affection, elle fait extérieurement œuvre d'amitié ; mais l'amitié n'est plus, il n'en reste qu'une écorce vide et desséchée.

Telle est donc, en résumé de tout ce qui précède, la définition de la charité fraternelle. C'est en nous l'épanouissement de la grâce sanctifiante de la charité divine, celle-ci exigeant qu'aimant Dieu en lui-même, nous aimions, à cause de lui, et pour les amener ou les conserver à son amour, ceux qu'il aime, ces frères humains, unis à nous durant le pèlerinage de la terre et en attente, avec nous, de l'éternelle vie.

Mais, cette charité fraternelle, nous essayons de la caractériser telle qu'elle doit s'exercer au cours de ce pèlerinage terrestre. Or, dans la vie vécue ici-bas avec les autres

hommes, bien d'autres motifs d'union, de rapport et d'affection, se présentent comme nécessaires. D'où ces questions à résoudre successivement : 1° Comment la charité fraternelle se distingue-t-elle des affections et relations humaines ? — 2° Comment s'en accommode-t-elle ? — 3° Quels sont ses actes propres et typiques ?

De ces trois questions, voyons d'abord la première : Comment la charité fraternelle se distingue-t-elle des affections et relations humaines ?

II. — La Charité fraternelle se distingue des affections et relations humaines

a) Charité fraternelle, sentiment humanitaire et justice.

La charité fraternelle est une relation affectueuse avec autrui. Mais, il y a bien des manières d'être en relation avec autrui et il y a bien des manières de l'aimer.

L'homme ne vit pas solitaire. Il est en face d'autres hommes, de ses frères en humanité. D'autre part, les hommes sont naturellement sociaux, c'est-à-dire : ils ont besoin de vivre les uns avec les autres, de se secourir mutuellement pour assurer, à leur nature respective, la perfection intellectuelle, morale et matérielle à laquelle elle a droit. On comprend que cette ressemblance de nature et cette entr'aide nécessaire soient cause d'un certain amour entre les hommes. Ils se ressemblent et s'assemblent : il leur est donc impossible de ne pas s'aimer comme tels ; car l'amour naît spontanément d'une similitude rencontrée, d'une convenance mutuellement appréciée (1).

Sans doute, cette sympathie humanitaire pour autrui n'est rien encore de ce que nous appelons l'amour au sens courant du mot et qui se prend, je le dirai bientôt, à des similitudes d'âme autrement particularisées. Cependant, cette sympathie de l'homme pour l'homme est quelque chose de bien réel. Motivé par une évidence de raison, cet amour spontané sort des premières prescriptions de la loi naturelle. Il est la base de la philanthropie, l'amorce et le liant des relations sociales.

Cette philanthropie d'ordre naturel va de pair avec la justice obligatoire à l'endroit d'autrui.

Si les hommes, en raison de leur similitude de nature, tendent à sympathiser, ils se doivent aussi de respecter mutuellement leur droit de nature. Rien n'est plus clair,

(1) S. Thomas. Opusc. *De Præcepto caritatis.*

devant la raison, que cette évidence : étant également hommes, nous avons un droit égal au maintien et au développement de notre nature humaine. Tous et chacun, nous devons pouvoir vivre de la vie matérielle, jouir de notre liberté, fonder une famille, nous développer intellectuellement et moralement, être protégés dans notre propriété et notre réputation, participer au bien commun selon nos mérites personnels, etc... Aussi, sommes-nous tenus, par la loi naturelle, de rendre justice à autrui, de ne rien attaquer ni violer de ses droits. Certes, notre égoïsme vient souvent s'opposer à cette évidente obligation. Nous sommes portés à ériger en droits nos cupidités et revendications personnelles, à méconnaître par conséquent les droits des autres. La vertu de justice est, dans notre conscience, la correction de cette illusion d'orgueil et la volonté de tenir compte, en tout état de cause, du droit d'autrui.

Cette vertueuse volonté de rendre justice à autrui est à base d'amour et d'amour vertueux. Vouloir, avec l'assentiment pleinier de la conscience, que nos semblables possèdent tout ce qui leur est dû, tout ce qu'ils ont le droit d'avoir, c'est vouloir leur bien. C'est donc les aimer. Cet amour d'autrui diffère de la justice elle-même qui n'est pas la complaisance dans le bien d'autrui, mais la volonté s'appliquant aux œuvres commandées par les exigences de leur droit. Toutefois, cet amour inspire la justice vertueuse, de même qu'il la déborde, en inspirant des actes et des œuvres qui ne relèvent plus de la justice.

Car, l'amour philanthropique se porte au delà des obligations de la justice. Il y a des dévouements et des prévenances que nous donnons à autrui sans qu'il ait le droit de les réclamer. Nous avons pitié de certaines misères que la justice stricte ne nous commande pas de soulager. Il y a une miséricorde, d'inspiration humaine, faite d'amour et de bienveillance et qui aime à déployer son dévouement au delà de ce que doivent accomplir en rigueur la justice individuelle et la justice sociale.

Cette miséricorde et cette bienfaisance naturelles viennent en suppléance des rigorismes de la justice qui, elle, s'en tient strictement à ce qui est obligatoirement dû ; elles peuvent être portées à un très haut degré de vertu humaine. Il existe des philanthropes, des bienfaiteurs de l'humanité que la reconnaissance populaire entoure, à bon droit, d'honneur et de vénération.

La charité fraternelle est distincte aussi bien de la justice que du sentiment humanitaire.

La charité fraternelle est distincte de la justice, puisqu'elle envisage le bien surnaturel du prochain et lui donne son dévouement à titre d'amitié et au nom de l'amour de

Dieu, tandis que la justice, donne à autrui, non pas à titre d'amour mais à titre de dette, ce que ses droits, expressifs de son bien de nature, réclament d'avoir.

La charité fraternelle est distincte du sentiment philanthropique qui vient en aide aux autres à titre d'humanité et de fraternité sociale. Insistons sur cette distinction ; car il arrive que, trompés par des ressemblances superficielles, certains ne craignent pas d'identifier cette charité humanitaire avec la charité surnaturelle. La différence est pourtant radicale. Dans la charité fraternelle, nous aimons les autres et nous nous dévouons à eux non pas parce qu'ils sont nos frères en humanité, mais parce qu'ils sont nos frères dans un commun amour de Dieu, parce qu'ils sont nos associés dans la poursuite du bien surnaturel et de la vie divine. Quand nous nous dévouons à quelqu'un par bonté de cœur, par esprit de solidarité, si Dieu n'intervient pas, dans notre conscience, pour motiver ce dévouement, nous restons sur le plan de la bienfaisance naturelle ou, — si l'on tient à ce mot, — de la charité naturelle. Des incroyants, qui ne vivent aucunement de Dieu, peuvent exceller dans le dévouement altruiste, fonder des œuvres de bienfaisance sociale, y dévouer leur temps, leur argent, toute leur âme. Bienfaisance très méritoire humainement, mais qui n'est pas œuvre de charité surnaturelle. Celle-ci, sans doute, peut voir certaines de ses œuvres coïncider matériellement avec des œuvres philanthropiques. Pour celui qui s'y dépense par seul motif de solidarité humaine, ces œuvres ont en elles-mêmes leur but et leur résultat ; pour l'ami de Dieu et de ses frères en Dieu, ces œuvres, tout en accomplissant leur bienfaisance matérielle ou morale d'ordre humain, sont moyens intermédiaires d'un bien plus haut, particulièrement visé et aimé; le bien surnaturel dans l'âme de nos frères (1).

b) Charité fraternelle et affections naturelles.

Cependant nous n'avons pas avec les hommes que des rapports de justice et de bienfaisance philanthropique. Nous avons, avec certains hommes, des relations d'affection.

L'amour ajoute au sentiment humanitaire et à la justice. Aimer, au sens habituel du mot, signifie que le cœur se met de la partie et que l'on est prêt à faire, pour l'être aimé, beaucoup plus que n'en exigent le sentiment humanitaire et la justice. L'amour n'est pas une dette, mais un don spontané. Quand nous aimons, ce n'est plus la ressemblance de nature humaine qui nous tient en haleine; autrement nous devrions aimer tout le monde de la même façon,

(1) *De Caritate*, qu. 1, art. 8.

alors que l'amour est essentiellement une préférence, une prédilection.

En fait, nous aimons, il y a autour de nous, proches par la présence ou du moins par l'appel intérieur de notre souvenir, ceux qui nous sont chers, nos parents, nos amis, nos bienfaiteurs, les associés de nos intérêts ou de nos labeurs, nos compagnons de vie. Ici encore, le motif de nos affections est une similitude reconnue et appréciée chez eux que nous aimons.

Mais cette similitude se spécialise. Il y a l'amour familial fondé sur la communauté du sang et de l'éducation première dans le même cadre intime, les mêmes traditions et les mêmes habitudes de vie. Il y a l'amour utilitaire, fondé sur les légitimes profits que l'on trouve en autrui : nous aimons de la sorte un bienfaiteur, un protecteur, un associé qui nous apporte sa part de responsabilité, un subordonné dont nous utilisons le travail. Il y a l'amour de sympathie basé sur l'identité de race, de classe, de métier, d'opinions, d'intérêts industriels ou commerciaux, de doctrines religieuses, intellectuelles, morales, politiques, esthétiques, etc... Tous les liens de nationalité, de caste, d'association professionnelle se fondent ainsi dans une ressemblance d'idéal ou de travail, dans un dévouement ou un profit mutuel. Il y a enfin l'amour d'amitié, libre choix d'une âme sur une autre âme dans les mêmes besoins ressentis et les mêmes aspirations profondes. Cette amitié est à son maximum de valeur, quand elle aspire à réaliser la perfection vertueuse réciproque.

En ces affections, groupements et associations, les liens d'attachement sont plus ou moins étroits. Il est clair que, dans les affections familiales et amicales, l'attachement du cœur est autrement intense et dévoué que la sympathie et les bons services mutuels entre gens qui appartiennent à la même association corporative. De même, la qualité morale de ces liens affectueux est essentiellement variable selon les individus : les profits peuvent, devant certaine conscience, devenir l'unique motif de relation, sans volonté d'apporter son contingent de dévouement à l'œuvre commune. Toute amitié n'est pas vertueuse, et la distinction antique entre l'amitié de convoitise égoïste et l'amitié de bienveillance désintéressée est toujours de saison.

Ce n'est donc point par le côté moral ou par le degré d'intensité affectueuse et de dévouement positif que nous distinguons ici le cadre de nos affections et sympathies, puis le cadre de nos sentiments humanitaires et de nos rapports de justice. Nous les distinguons seulement, comme un genre de relations spécifiquement distinct d'un autre genre de relations. L'affection familiale, l'amitié, l'amour patriotique, la sympathie corporative ajoutent des motifs d'union et des obligations qui ne sont point exigés par

l'amour humanitaire ni par la justice. A mon père, à un ami, à un concitoyen, je dois, au nom même des liens qui m'unissent à eux, plus de dévouement et d'entr'aide qu'à un homme étranger et indifférent auquel pourtant m'astreignent les devoirs d'humanité et de justice. La philanthropie et la justice ont pour base la similitude de nature et elles y prennent les règles de leurs obligations. Les affections familiales, amicales et autres rapports sympathiques n'ont plus pour base l'identité de nature, mais des ressemblances très spécialisées plus étroites et qui motivent les formes particulières de leur dévouement.

On le voit, toutes ces relations des hommes entre eux, depuis la sympathie humanitaire, jusqu'à l'amitié proprement dite, restent sur le plan humain et visent à procurer, à ceux qui en bénéficient, les profits, le bien-être, le développement, le progrès et la perfection d'ordre naturel. La charité fraternelle vient se placer au-dessus de ce plan humain et des relations dont l'économie vise simplement la perfection naturelle de l'homme. Aimer les autres surnaturellement, c'est les aimer à cause de Dieu et pour Dieu qui les aime, parce qu'en aimant Dieu, on aime, à travers lui et pour lui, tous ceux qu'il aime. Ce n'est plus, si l'on peut dire, avec notre cœur que nous aimons les autres et pour leurs intérêts humains ; mais nous nous dévouons, chez les autres, aux intérêts de Dieu, nous prenons son cœur pour aimer, avec lui, ceux que cherche son amour. La charité fraternelle n'est concevable, encore une fois, qu'en conséquence et en prolongement de la charité divine avec laquelle elle s'identifie.

III. — Accord bienfaisant de la Charité fraternelle avec tous nos rapports de justice et d'affection à l'endroit d'autrui

a) La charité fraternelle assure le parfait accomplissement de nos devoirs naturels d'affection et de justice.

Le bien divin chez les autres ou seulement leur bien humain, voilà donc de quoi distinguer radicalement, dans son motif et sa finalité, la charité fraternelle des autres relations humaines. En fait, ces relations d'ordre naturel peuvent exister avec le jeu complet de leurs sentiments et de leurs devoirs, sans la charité. Des incroyants peuvent exceller dans l'amour filial ou paternel, dans la justice, l'amitié, la philanthropie, le dévouement social.

Mais, d'autre part, quand la charité surnaturelle vit dans une âme, ce ne peut pas être pour y supprimer ou

y amoindrir les sentiments et les obligations qu'y approuve la raison. C'est Dieu qui a créé les hommes semblables en nature, faits par conséquent pour sympathiser, s'entr'aider et se rendre mutuelle justice. C'est Dieu qui nous a constitués en dépendance de bienfaisance vis-à-vis d'autres hommes que nous aimons, les biens qui motivent nos affections étant nécessaires au maintien, à l'utilité et au bonheur d'une vie humaine, dont nous sommes tenus, de par la volonté de Dieu, d'assurer la parfaite intégrité : ne pas aimer nos parents, nos amis, nos compagnons de vie, notre patrie, serait une façon indirecte de ne pas aimer Dieu qui nous a faits dépendants de ces biens pour que nous les désirions et les possédions.

La charité, bien loin d'interdire nos légitimes amours et les obligations qui en dérivent, les sanctionne. Elle vit à l'aise avec eux. Et ici, il ne s'agit pas d'une tolérance, mais d'une adoption ; il ne s'agit pas d'une concession, mais d'une approbation.

Toutefois, dans l'unité vivante de notre conscience, la charité ne se contente pas d'adopter nos sentiments et nos dévouements pour autrui, elle vient en renforcer le vouloir et ainsi assurer le parfait accomplissement de nos devoirs naturels d'affection ou de justice. Si je dois un culte filial à mes parents, de la reconnaissance à mes bienfaiteurs, des services bénévoles à mes amis, si j'ai des subordonnés dont j'ai la responsabilité, des ouvriers que je dois rétribuer par un juste salaire, si je m'intéresse par sentiment philanthropique à des œuvres de bienfaisance, si je prends ma part de dévouement dans les charges publiques et apporte mon concours et mon lot de sacrifices à la sauvegarde du bien commun, ma conscience pourrait, pour me stimuler à ces diverses obligations, s'en tenir, en toute rigueur, aux motifs d'ordre naturel qui les fonde. Mais, si cette même conscience est animée de la charité surnaturelle, si j'aime mes frères humains pour leur bien le plus parfait qui est de vivre avec Dieu, comment ne serais-je pas encouragé, par ce plus excellent motif d'amour, à être pour eux tout particulièrement juste, serviable, dévoué et bienfaisant. Lorsqu'on aime, l'attention est plus vive sur les obligations envers ceux qu'on aime : toute imperfection, toute défaillance dans ces obligations, est plus vivement sentie, plus vigoureusement repoussée (1).

Dans nos rapports de justice et de dévouement, notre conscience ne commande pas seulement des actes positifs; mais elle interdit la violation de droit des autres, la malveilance, le dénigrement, tout ce qui est susceptible de porter préjudice matériel ou moral au prochain. Respecter

(1) *Somme Théologique :* 2-2, qu. 19, art. 6.

le droit de celui-ci sans lui faire aucun tort, ne pas lui être malfaisant représente une grande part de la vertu de justice et du sentiment humanitaire. Or, la charité qui unit les hommes dans l'amour de Dieu vient surenchérir, dans la conscience, pour cette réprobation des préjudices à l'égard d'autrui. Ne pas faire tort à son semblable, par motif d'égalité des droits humains, est un principe de conscience obligatoire qui, chez les âmes droites, ne manque pas de force. Mais ne pas faire tort à son semblable, parce qu'au surplus, on le sait aimé de Dieu et parce qu'on fait profession de l'aimer à ce titre, est un principe de conscience autrement solide dans son commandement de moralité, puisqu'il interdit de léser ou d'affliger autrui non plus seulement au nom du droit et de la sympathie humaine, mais au nom de l'amour de Dieu que nous blesserions immédiatement si nous étions injustes et malveillants pour nos frères aimés de lui.

Faire régner la justice et interdire l'injustice entre individus ; puis travailler, dans l'ordre social, à promouvoir des institutions qui assurent à tous les membres de la société leur part de perfection humaine et de félicité temporelle, protègent les humbles et les faibles, les préservent de la violence, de l'arbitraire et de l'exploitation de la part des égoïstes, développent les œuvres de la bienfaisance sous toutes ses formes, — tout ce programme de justice individuelle et de justice sociale devient une exigence d'autant plus impérieuse qu'aux motifs naturels des obligations de justice et de sentiment humanitaire, la charité ajoute le poids décisif de son propre motif. Etre juste pour quelqu'un qui est mon égal, lui être bienfaisant parce qu'il est homme comme moi, devient un devoir d'autant plus urgent et strict qu'au surplus je l'aime comme mon égal devant l'amour de Dieu et comme prédestiné avec moi au partage de la même béatitude.

b) La charité fraternelle hausse en valeur et en dignité tous nos rapports avec autrui.

Ainsi donc, le motif d'amour surnaturel qui est celui de la charité fraternelle vient se superposer à tous les motifs de justice, de bienfaisance et d'amitié qui président à nos rapports avec autrui, non pas pour supprimer ces motifs ou les remplacer, mais pour en accentuer et en renforcer l'obligation. Au surplus, le motif de la charité fraternelle finalise tous les motifs de nos actions concernant autrui, se les subordonne et par là même les hausse en valeur et en dignité.

Si je possède la charité vivante, j'aime Dieu de tout mon cœur. C'est à lui que je rapporte tout, ne cherchant

qu'à obéir à sa loi qui est le programme de tout ce qu'il veut que je fasse pour lui. Mais alors toute œuvre morale, qu'elle concerne le gouvernement de mes passions ou mes relations avec autrui, se présente à ma conscience comme une offrande que je fais à Dieu, comme une preuve de mon amour pour lui. La charité, selon le mot expressif de saint Thomas, « informe » toutes nos actions vertueuses. Tout en respectant leur motif intrinsèque, elle les transpose en ce motif suprême: prouver l'amour ; elle les transforme en actes d'amour. Les services, les affections et les œuvres de justice qui pourraient ne s'adresser qu'à mes frères en humanité, s'adressent dans l'intention de ma charité fraternelle, à mes frères dans l'amour de Dieu. Tout ce que je leur dois dans l'ordre humain de la justice, du dévouement et de l'affection, je l'ordonne du point de vue de ma charité comme moyen utile à leur assurer leur bien surnaturel. Veiller à leurs intérêts temporels est une façon pour moi d'aider leurs intérêts éternels, d'aimer Dieu qui les aime et d'aimer en eux le bien divin dont ils ont la charge et que ma charité pour eux réclame de voir prospérer.

Cette attentive et affectueuse préoccupation du bien surnaturel de mes frères ennoblit singulièrement mes rapports avec eux. Je traite affaire avec quelqu'un, je me porte à son secours, je lui commande ou je lui obéis, je me sers de lui ou je profite de son travail, voilà une attitude rien qu'humaine ; mais tout change et grandit si, au surplus, par charité, je prends souci du salut de ce prochain, de la répercussion en bien ou en mal pour son âme, de ce que je fais pour lui. On le voit, dans les rapports des hommes entre eux, la charité hausse la ligne d'horizon. Elle dégage de la pesante atmosphère des seuls intérêts terrestres et matériels envisagés comme seuls mobiles des rapports humains ; elle introduit l'échappée vers l'idéal, le spirituel, le divin et l'éternel.

Ajoutons que toutes nos actions et œuvres à l'égard du prochain, quand la charité fraternelle les inspire, deviennent méritoires devant Dieu. Elles lui sont agréables, puisqu'elles sont faites par amour de lui et ainsi appellent la divine rétribution, Dieu ne pouvant aimer et récompenser l'amour qu'en donnant. Et ici, le degré du mérite n'est pas en équivalence de la valeur humaine des services rendus, mais de l'intensité de charité fraternelle qui inspire ces dévouements. N'oublions pas que le simple verre d'eau donné au nom de Dieu aura sa récompense. Une telle certitude nous montrant un Dieu penché sur nous, regardant avec tendresse et inscrivant au Livre de Vie tout ce que nous faisons pour nos frères, est un renforcement nouveau, un impérieux entraînement dans notre conscience, pour tout devoir et toutes bienfaisances à l'endroit d'autrui.

c) La charité principe de bonne entente et de réciproque conciliation.

La charité fraternelle est non seulement, dans la conscience, un potentiel et un surcroît d'énergie morale qui assure la perfection vertueuse des rapports avec autrui, non seulement elle ennoblit ces rapports, mais, au surplus, elle est, pour toutes les consciences formant un groupement social, un principe supérieur et permanent de bonne entente et de réciproque conciliation.

Etant donné son enjeu final, qui est la commune adoption de toutes les âmes dans la béatitude de Dieu, la charité fraternelle est le lien le plus puissant des hommes entre eux. Quand les relations de parenté, d'amitié ou les obligations de justice sont en défaillance — dans le cas d'inimitiés entre individus, de discordes entre groupements corporatifs ou politiques, de perturbations sociales ou même de conflits internationaux, — l'obligation de la charité fraternelle unissant tous les hommes en vue de la même destinée, demeure intangible. Je ne puis et je ne dois jamais oublier que mon ennemi personnel, mon adversaire politique, mon concurrent déloyal, l'ennemi de ma patrie ont des âmes aimées de Dieu et promises à sa béatitude. Toutes les dislocations d'intérêts et toutes les ruptures de sentiments ne peuvent briser ce lien d'un commun amour et d'une même destinée finale. C'est là une directive de conscience individuelle et de conscience sociale qui fera opportunément sentir son influence, pour faciliter les rapprochements, encourager la reprise des relations et ramener la paix (1).

Est-ce à dire que la charité ait pour rôle d'empêcher toute discorde et de supprimer, entre humains, rivalités et conflits ? Non pas. Le précepte de la charité fraternelle : « Aimez vos ennemis », ne signifie pas que nous soyons obligés de subir, en les agréant, les torts injustes qui nous sont faits. La malveillance, la haine, les sévices corporels, les procédés déloyaux, les préjudices dont nous sommes victimes, — nous devons au nom de nos droits, les dénoncer et les faire punir. La charité n'est pas faite pour énerver les rigueurs de la justice. Nous devons exiger, si nous subissons une injustice, que réparation nous soit faite, et, en pareil cas, qu'elle soit faite aux autres. La charité que nous nous devons à nous-mêmes et que nous devons à nos frères vient encore appuyer cette obligation où nous sommes de nous garer des coups de nos ennemis. En revanche, la charité nous contraint à nous montrer

(1) *Ibid.*, 2-2, qu. 29.

nous-mêmes justes à l'endroit de ceux qui nous font du tort, à ne pas rendre le mal pour le mal, à ne pas riposter par de basses vengeances, à ne pas souhaiter à ceux qui nous haïssent d'être accablés de tous les maux (1).

Certes, d'obligation stricte, la charité ne nous commande pas de nous dévouer spécialement à nos ennemis, d'être pour eux aussi généreux et bienveillants que pour nos amis. Vis-à-vis des indifférents à notre affection et des étrangers à notre vie, nous ne sommes pas obligés de donner des marques spéciales de dévouement ; à plus forte raison ne le serons-nous pas vis-à-vis d'ennemis notoires qui ont encore moins de titre à notre bienveillance que n'en pourraient avoir des indifférents et des étrangers. Un cas pourtant fait exception à cette règle : dans un état d'extrême nécessité matérielle ou morale, la charité nous oblige à secourir non seulement un étranger, mais un ennemi. Alors, dans cette hypothèse, nous sommes seuls à pouvoir porter secours ; nous devenons les instruments de la Providence divine et, par conséquent, sommes tenus d'exercer la charité.

Aimer nos ennemis réclame donc que nous demeurions justes envers eux et prêts, en cas de besoin extrême, à les secourir. En toute hypothèse, nous devons garder, tout au moins dans notre conscience secrète, une attention charitable aux intérêts de leurs âmes et de leur amitié avec Dieu. Si nous ne sommes pas tenus de prier particulièrement pour eux, nous ne pouvons pas, sans blesser la charité, les exclure du vœu universel de salut pour l'humanité ni de nos prières générales pour tous les rachetés (2).

En stricte charité, il ne nous est pas commandé davantage. Et c'est déjà beaucoup, pour apaiser les conflits entre les hommes, que cette insistance de justice et cette attention aux intérêts surnaturels de nos ennemis que nous prescrit la charité.

Mais si, en rigueur de précepte, la charité fraternelle n'exige pas plus à l'endroit de nos ennemis, ne pourra-t-elle pas permettre davantage ? L'amour, dans cette fervente et intarissable bienveillance qui est son fonds intime, accepte difficilement de voir imposer des limites à son dévouement. Si la charité s'empare d'une conscience, le dévouement aux intérêts spirituels du prochain — celui-ci serait-il antipathique ou ennemi — prendra une telle force d'obligation devant la conscience que les dissidences dans les intérêts humains paraîtront de peu. La charité fraternelle intense, corrélative, nous le savons, à une intense

(1) *Ibid.*, 2-2, qu. 25, art. 8.
(2) *De Virtutibus*, qu. 1, art. 8.

charité pour Dieu, voudra, au nom de l'union en Dieu, ne pas envenimer les conflits, pardonner les torts, réparer les blessures de la haine, oublier les injures, forcer la malveillance à se retirer par une surabondance d'amabilité et de bienfait, opposer un barrage de douceur et de sérénité aux vagues de colère et d'envie, rendre le bien pour le mal, « tendre la joue gauche quand on soufflette la droite », « abandonner tout son manteau à celui qui en veut prendre la moitié ». Nous voici aux saints excès de l'amour fraternel des Conseils Evangéliques. Mais, pourvu que le mal ne soit pas encouragé par d'insolites condescendances, que la justice reste sauve même lorsque le cœur pardonne et amnistie le délit, pourvu surtout que la prudence trouve une justification raisonnable aux absolutions de l'amitié, la charité fraternelle peut se donner sans limite assignable et jusqu'à l'infini de la bonté, aux extravagances qui se réclament de la Folie de la Croix : suprême pardon à la suprême injure, apaisement de la justice accompli par l'amour. On voit par là quelle force de cohésion sociale, la grâce de la charité parfaite vient assurer à la conscience surnaturelle (1).

IV. — Les actes propres et typiques de la Charité fraternelle

Jusqu'ici, le souci de ma démonstration a été de mettre d'accord la charité fraternelle et nos autres relations avec autrui, puis de montrer comment ces obligations sont prodigieusement renforcées, dans la conscience surnaturelle, par la présence vivante et agissante de cette même charité.

Mais, cet accord de la charité avec les sentiments et les devoirs naturels pour autrui n'empêche pourtant point son autonomie. Elle fait bénéficier de sa force et de son influence les relations entre hommes ; mais elle vit par elle-même ; elle présente des actes caractéristiques et une manière propre de réaliser l'union des hommes entre eux.

a) La charité fraternelle est une amitié, une dilection.

J'ai dit plus haut que la justice, l'affection, les rapports désintéressés ou profitables pouvaient vivre vertueusement chez des hommes qui sont indifférents à Dieu et ne possèdent pas la charité. Mais, supposons que ces hommes viennent à posséder la charité. Voici, dans leur conscience,

(1) *Somme Théologique :* 2-2, qu. 25, art. 9.

un événement nouveau et qui la transfigure. Au delà de leurs habituels sentiments de bienveillance naturelle ou de leurs vouloirs de justice, vivent maintenant, en eux, un amour, un attachement, une complaisance, des points de vue, des tendances et des vouloirs qui sont d'un nouvel ordre de choses. Voici la présence majestueuse de la pensée de Dieu ; son amour qui s'empare de la conscience avec tout ce qu'il exige et en premier l'amour des hommes désormais regardés comme des frères en Dieu.

Cet amour surnaturel prend aussitôt la forme d'une véritable amitié. A la différence de l'amour qui cherche égoïstement ses profits et sa jouissance, l'amitié est essentiellement bienveillance, elle se tient en haleine des profits et de la béatitude de l'être aimé.

Que veut l'amitié ? Nous aimons un ami et nous voulons en premier qu'il vive : tout ce qui menace son existence nous jette aussitôt dans l'inquiétude et dans la peine. Aimant nos frères en Dieu, nous voulons d'abord qu'ils vivent de Dieu, qu'ils soient dans sa grâce et dans son amitié. Et ainsi nous voulons, avec Dieu, la sanctification, le salut de tous les hommes. Le vœu intime de notre charité prend l'envergure de la charité de Dieu. Pour tous les appelés de l'éternel amour, nous souhaitons la participation de la vie divine. D'où le sentiment et la volonté d'apostolat, sinon universel, du moins aussi rayonnant que possible chez les consciences surnaturelles qui possèdent la charité : gagner à l'amour de Dieu le plus grand nombre possible d'âmes, toutes les âmes, voilà le souhait ardent, la prière fréquente, le tournant secret et le zèle obstiné de la charité (1).

Ne perdons jamais de vue cette intention première de la charité fraternelle : la vie divine chez nos frères en Dieu. Sans doute, cette charité, nous l'avons vu, peut et doit présider au déroulement de nos justices et de nos bienfaisances humaines et insister pour qu'elles soient aussi parfaites et généreuses que possible. Mais elle n'oublie jamais, en première attention, de vouloir, comme dernier résultat, le bien surnaturel de ceux qu'elle aime.

b) La charité fraternelle est miséricordieuse et bienfaisante.

Quand nous aimons un ami, non seulement nous le voulons vivant et en possession du bien qui le rend heureux ; mais nous travaillons positivement à lui assurer cette vie

(1) *Ibid.*, 2-2, qu. 25, art. 1.

et ce bonheur. La charité, elle aussi, est bienveillance positive. Et c'est là son deuxième caractère essentiel (1).

Mais, ici, existe nécessairement une distance entre ce que voudrait la charité et ce qu'elle peut, de fait, réaliser. Ce qu'elle voudrait, ce serait de se dévouer au bien surnaturel de *tous* les hommes. Ce qu'elle peut, en fait, c'est de fournir un dévouement restreint, limité au cadre d'influence et de rayonnement social de chacun. Chacun de nous ne saurait exercer la charité vis-à-vis de tous les hommes existant actuellement sur la terre. Chacun de nous, dans son ambiance d'action plus ou moins espacée, doit se dépenser près de ceux qui sont proches de lui et proportionnellement près de ceux qui sont plus proches de lui par la parenté, l'amitié, les intérêts communs, les groupements sociaux de tous ordres. Aucune limite précise et définitive ne peut être fixée à la bienfaisance de notre charité individuelle, d'autant plus que des œuvres de charité collective à large diffusion sociale peuvent être dues à l'initiative ou au concours de cette charité individuelle. La charité fraternelle, dans ses manifestations réelles, se plaindra toujours d'être astreinte à des limites et de ne pouvoir laisser déborder son zèle. « Se faire toute à tous » est son rêve chimérique et sublime.

Quel que soit son champ d'action, la charité fraternelle doit donc s'affirmer par une bienveillance active et positive. Sans doute, ici, la bienfaisance surnaturelle, le don de la grâce et la sanctification sont œuvres de Dieu, et nous ne pouvons y coopérer que lointainement. Tel est pourtant l'ardent désir de la charité fraternelle, savoir : travailler au salut et à la perfection surnaturelle de nos frères, tout le reste de nos bienfaisances devant s'acheminer à ce but.

C'est par ses œuvres de miséricorde que la charité est positivement bienfaisante. En effet, la bienfaisance n'a raison de s'exercer dans l'amitié qu'à l'instant de l'indigence ou du malheur. Quand nos amis sont comblés, ils n'ont pas à recevoir de nous. C'est leur manque, leur misère passagère ou prolongée qui nous émeut de pitié et attire notre compassion et nos largesses. La charité fraternelle est spontanément secourable à la misère d'autrui, puisqu'elle aime et puisque l'amour ne saurait supporter de voir se prolonger le malheur de l'être aimé (2).

Toutes les misères constatées chez nos frères humains vont donc émouvoir les entrailles de notre charité.

Ces misères se hiérarchisent.

Il y a, tout d'abord, la pire de toutes, aux yeux de celui

(1) *Ibid.*, qu. 27, art. 2, et qu. 31.
(2) *Ibid.*, qu. 30.

qui aime Dieu et veut qu'il soit aimé : la misère du péché; non point que la piété aille à la volonté pécheresse, mais seulement aux conséquences de perdition pour le pécheur. Dans ce même ordre de la misère surnaturelle, il y a, pour attirer l'attention de la charité, le fléchissement de la vie spirituelle et les périls qui la menacent. Dans ces cas de misère surnaturelle, la prière est l'aumône charitable par excellence, et, aussi quand la prudence l'approuve, la correction fraternelle, avec la sagesse de ses prévenances et de ses délicatesses. Viennent ensuite des misères proprement humaines mais qui motivent le dévouement de la charité puisqu'elles sont le plus souvent en relation avec la misère surnaturelle et qu'en tout cas elles atteignent des âmes auxquelles l'affection nous lie. Voici tout d'abord la misère intellectuelle de l'ignorance des vérités religieuses, et de toutes les autres connaissances théoriques ou pratiques qui sont nécessaires à la vie normale de l'homme : à la charité de combattre cette ignorance en facilitant l'instruction, d'y suppléer en assurant la direction et le conseil opportuns. Un autre lot de misères est celui des chagrins du cœur, des deuils, des revers, des séparations : à notre charité de se prodiguer en soutenant nos frères dans l'épreuve, en les consolant de leurs chagrins. Viennent enfin les misères matérielles, celles des maladies, infirmités et souffrances du corps et celles des privations dans le nécessaire ou le suffisant du bien-être de la vie : toutes misères motivant la charité de l'aumône directe ou des formes les plus variées de la bienfaisance privée ou sociale (1).

Quelques remarques sont ici nécessaires à propos de cette bienfaisance miséricordieuse de la charité : 1° L'aumône matérielle ne doit pas être envisagée comme l'œuvre la plus essentielle et la plus importante de la charité. L'aumône surnaturelle passe avant toutes les autres, et l'aumône spirituelle prime l'aumône matérielle. Ce qui n'empêche pas que, dans un cas donné d'indigence physique immédiate, l'aumône matérielle doive passer avant toute autre chose ; 2° Venir au secours d'autrui et parer à ses indigences intellectuelles, morales ou physiques, n'est pas à la charge exclusive de la charité fraternelle. Il y a, nous le savons, des obligations de justice individuelle et sociale de bienfaisance humanitaire, de parenté, d'amitié, d'association corporative, etc..., qui obligent les hommes à s'entraider et à se secourir dans leurs misères diverses. La charité ne vient pas supprimer ces devoirs. Tout d'abord, elle les approuve, puis elle les stimule, enfin elle y supplée au besoin quand la solidarité et la justice ont entièrement

(1) *Ibid.*, 2-2, qu. 33, art. 2 et 3.

donné ce qu'elles devaient et qu'il reste encore de « la misère imméritée » ; 3° En toute hypothèse, la charité apporte, dans ses œuvres de miséricorde, sa manière propre, c'est-à-dire sa cordialité surnaturelle. Le verre d'eau est donné aux pauvres, comme s'il était donné à Dieu, puisqu'il est offert à cause de Lui. Jésus-Christ souffrant dans sa misère volontaire est vu en transparence de tous ceux qui sont la proie de la misère humaine, c'est Lui qui, par la charité, est consolé de sa peine, pansé de ses blessures, puisque l'âme aimante entend l'écho de la parole si tendre: « Tout ce que vous ferez au plus petit des miens c'est à moi-même que vous le ferez. »

c) La Charité veut réaliser l'union et la concorde.

Enfin un troisième et dernier caractère de l'amitié s'affirme dans la charité fraternelle : la volonté d'union et de concorde.

Normalement, l'amitié implique la réciprocité, le retour du cœur en échange du don du cœur. Aimer, signifie s'unir dans l'incessante correspondance des pensées et des sentiments, dans la mise en partage des vies. La charité fraternelle veut, en aimant, réaliser la concorde de tous les hommes dans l'unique amour de Dieu. Elle est fraternité et solidarité ; elle aspire sans cesse à la communion des âmes, toujours en haleine de leur égalité devant la même prédestination, la même rédemption et la même vocation à la béatitude divine. Derrière l'inégalité des conditions et des situations sociales, tout en respectant les hiérarchies dans lesquelles s'encadrent nécessairement les hommes, la charité ramène ceux-ci au même niveau dans l'économie du salut : aux puissants comme aux humbles, aux fortunés comme aux indigents, la charité parle, sur le même ton, du péché et de la grâce, de l'obligation de la loi divine et de la loi morale, de la vie ou de la mort éternelle. Pour le même motif d'égalité devant l'amour de Dieu, la charité proteste, en son nom propre, contre les tyrannies, les asservissements qui risqueraient de faire oublier, dans les hommes courbés sous le joug, leur dignité d'enfant de Dieu.

Par l'universalisme de sa dilection qui lui fait chérir toutes les âmes et voler au secours de toutes celles qui sont en péril, la charité fait circuler une active union entre les hommes, elle passe à travers les barrières des clans, les rivalités de classes, les oppositions d'opinions, les frontières de peuples, poursuivant son rêve sublime d'union de tous les hommes dans la fraternité du même amour de Dieu. Certes, elle ne supprime rien des séparations et des subordinations sanctionnées par l'ordre moral, mais elle pare

aux excès d'arbitraire, de violence et de séparatisme que pourrait faire régner un égoïsme sans frein.

Certes, la charité fraternelle exclut, par définition, dans les groupements humains, l'envie qui brise la bonne entente, empêche la coopération des bons services mutuels entre les hommes et fomente dissentions et rivalités. Même au sein des conflits qu'elle n'a pu prévenir, parce qu'ils suivent à des heurts d'intérêts humains, elle n'accepte la guerre qu'à regret et pour autant qu'elle aperçoit, à travers celle-ci, une solution de paix.

Dans les relations d'individu à individu, la charité s'oppose *à fortiori* à la haine, à tout sentiment, jugement, fait ou parole qui briserait l'union des âmes en suscitant la mésestime, la défiance ou le mépris. Elle se solidarise avec la vertu de justice pour faire respecter la réputation d'autrui et pour bannir le dénigrement, la médisance, la calomnie, les procédés brutaux ou humiliants, l'esprit railleur, maussade et désobligeant. Mais tandis que la justice stigmatise en ces vices, un attentat à la réputation et à l'estime dus à autrui, la charité y dénonce, avec larmes, des indélicatesses répudiées par l'amour (1).

*
* *

En résumé, la charité fraternelle veut faire régner en grand, entre tous les hommes, sur le plan surnaturel, l'union la plus étroite que l'on puisse rêver et dont le type idéal est celui de l'amitié. Elle s'ajoute à tous nos rapports et échanges affectueux entre frères humains pour y mettre un indéfectible lien, y apporter une bienfaisance et un dévouement sans bornes. Elle vient s'opposer, avec la force supérieure de l'amour, à toute cause de rivalité et de désunion. Impitoyable ennemie de tout ce qui violente et tyrannise, elle barre la route à l'égoïsme et refoule impérieusement les cupidités qui voudraient se satisfaire au détriment d'autrui. Parce qu'elle vient du cœur de Dieu, elle est immense comme Lui, et ne met point de limite à son intarissable bonté.

Le Ciel sera la cité permanente de l'amitié fraternelle dans la paix et la joie absolue. Ici-bas, la charité voudrait être la réalisation ébauchée et anticipée de cette concorde éternelle des âmes unies à Dieu. Elle voudrait accomplir le souhait contenu dans la sublime prière de Jésus-Christ : O Père, qu'ils soient un comme vous et moi, nous sommes un » (2).

---

(1) *Ibid.*, 2-2, qu. 34, 36, 37, 38.
(2) S. Jean, XVII, 22.

JUSTICE ET CHARITÉ

COURS du R. P. GILLET o. p.

Il n'y a peut-être pas deux vertus qui, par leur origine, leur objet, leur fonctionnement soient aussi distinctes, et partant aussi irréductibles l'une à l'autre que la Justice et la Charité. Cependant il n'y en a sûrement pas deux non plus dont l'union soit aussi désirable au point de vue qui nous occupe ici, je veux dire au point de vue social. C'est de leur union, en effet, que dépend en grande partie la solution des plus graves et difficiles problèmes posés par la vie en société, nationale ou internationale. Ni la justice toute seule sans le secours de la Charité, ni la Charité toute seule sans le concours de la justice n'y sauraient prétendre.

Malheureusement, lorsqu'il s'agit d'aborder de tels problèmes avec la préoccupation sincère de les résoudre, nous nous heurtons trop souvent à deux catégories d'esprits : d'un côté les partisans de la justice au mépris d'une charité mal comprise, et de l'autre les partisans de la charité au détriment, sinon à l'exclusion, d'une justice mal entendue.

Ce qui m'a toujours étonné, et quelquefois découragé en ces matières, ce n'est pas que des incroyants répudient la Charité au nom de la Justice puisqu'ils ne croient pas à l'existence d'un ordre surnaturel en dehors duquel il n'y a pas de charité possible. C'est plutôt que des catholiques très fervents, sinon bien pensants, répudient la justice au nom de la charité, comme si, dans l'âme et dans la vie d'un croyant, ces deux vertus pouvaient fonctionner l'une sans l'autre. Or cela ne peut et ne doit pas être. La Charité qui, surnaturellement parlant, nous fait une obligation grave d'aimer le prochain comme nous-même pour Dieu, c'est-à-dire de lui donner ce qui ne lui est pas dû, nous

oblige aussi, bien qu'à un autre titre, à nous acquitter envers lui de nos devoirs de justice, c'est-à-dire à lui rendre au moins ce qui lui est dû. De ce point de vue élevé et surnaturel, il n'y a pas de moteur plus efficace de la justice sous toutes ses formes, que la Charité chrétienne.

Mais c'est précisément ce qu'il me faut démontrer.

Pour y parvenir, je vais commencer par opposer entre elles la Charité et la Justice et faire voir qu'elles sont distinctes l'une de l'autre à la fois par leur origine, leur objet et leur fonctionnement ; cela fait, j'essayerai de montrer qu'en dépit de ces différences fondamentales, il n'en existe pas moins un point de soudure naturel entre la justice sous toutes ses formes et l'amour, puisque le sentiment de fraternité humaine qui est naturel à l'homme est le véritable fondement de la justice et devrait en faciliter le règne parmi les hommes ; alors il me sera aisé de faire ressortir le rôle magnifique qui incombe à la Charité chrétienne devant les impuissances relatives de ce sentiment naturel de fraternité à faire respecter et à plus forte raison progresser la justice sociale.

I

La Justice et la Charité : leurs différences

La première condition d'efficacité d'une doctrine, c'est d'être claire : on n'agit bien qu'à la lumière. Vrai de toute doctrine, cet axiome s'applique plus encore aux doctrines sociales où les équivoques verbales, les malentendus d'idées ou d'opinions peuvent avoir les plus douloureux retentissements. On ferait un gros volume des erreurs accumulées par certains sociologues touchant les rapports de la justice et de la charité, faute d'avoir donné à ces deux mots et aux réalités qu'ils sous-entendent leur véritable signification. J'accorde que la clarté n'est pas toujours un signe de profondeur ; mais il s'en faut que, pour être profonde, une doctrine doive être forcément obscure. Celle qui concerne les rapports de la justice et de la charité compte parmi les plus profondes ; cela ne l'empêche pas d'être lumineuse. Puissé-je, au cours de cette analyse, réussir à vous en donner l'impression.

Ce n'est pas, convenons-en, celle qui se dégage d'un grand nombre d'études consacrées à l'exposé de cette doctrine.

Pour certains incroyants qui ignorent tout de l'ordre surnaturel et entretiennent à son sujet d'étonnants préjugés, la justice n'aura que faire un jour d'une charité qui se réduit à l'aumône et contribue provisoirement à panser

les plaies d'une justice imparfaite. Les progrès accomplis dans le domaine de la justice doivent aboutir automatiquement à l'élimination de la charité.

Au contraire, pour certains croyants enclins à admettre que le rôle de la grâce consiste à remplacer la nature, et non seulement à la perfectionner, la charité, qui est la vertu surnaturelle par excellence, est destinée à suppléer aux impuissances radicales de la justice humaine, et finalement à se substituer à elle. Peut-être n'arriverons-nous jamais, sur ce terrain délicat, à convaincre les incroyants de leurs erreurs, ni à dissiper leurs préjugés ; mais avouez qu'il serait désirable que tous les catholiques eûssent une conception exacte de la doctrine sociale de l'Eglise, et s'entendissent sur ce point capital des rapports de la charité avec la justice.

Il n'est pour cela que de s'entendre d'abord sur l'origine, l'objet et le fonctionnement propres à chacune de ces deux vertus.

D'après les enseignements de la théologie qui, au dire de l'Eglise, représente le mieux sa pensée traditionnelle, la justice est essentiellement une vertu naturelle qui s'acquiert et se développe, comme toutes les autres vertus humaines, par la répétition des actes (1). Elle répond sans doute au besoin inné et général qu'éprouve un être raisonnable de réaliser l'idéal rationnel partout où il se manifeste à ses yeux, mais plus précisément encore au besoin particulier de sauvegarder avec autrui des relations sans lesquelles la vie en société, qui est naturelle à l'homme, ne serait pas possible. A ce titre, la justice est donc une vertu d'origine bien humaine.

Au contraire la charité est essentiellement une vertu surnaturelle, infuse par Dieu dans nos âmes avec la grâce sanctifiante, par l'intermédiaire des sacrements. A coup sûr Dieu ne nous la donne pas malgré nous, mais on doit affirmer qu'il la réalise sans nous, s'il est vrai que notre nature ne peut se dépasser elle-même pour produire un atome de surnaturel.

La charité consiste formellement à aimer Dieu pour Lui-même et par-dessus toutes choses et le prochain comme soi-même pour Dieu.

En fait, chez un chrétien qui vit de sa foi, l'exercice de la charité divine n'est pas plus séparable de celui de la justice humaine surnaturalisée par la grâce, que de l'exercice des autres vertus morales infuses. Mais cela n'empêche pas que, par essence, la justice soit d'origine humaine,

---

(1) C'est accidentel à la justice, comme aux autres vertus morales, d'être surnaturelles et infuses à ce titre, tandis que la charité ne peut être que surnaturelle et infuse.

acquise par la répétition des actes, alors que la charité demeure essentiellement d'origine divine, infuse directement par Dieu, et augmentée par lui à proportion de nos efforts d'adaptation à sa volonté.

Cette diversité d'origine tient d'ailleurs à une diversité d'objet. La justice humaine a pour objet propre le droit d'autrui, indépendamment des relations d'indifférence, d'amitié ou d'inimitié que nous pouvons soutenir avec les ayants droit, c'est-à-dire avec les personnes. Au contraire la charité divine nous oblige à aimer notre prochain pour Dieu sans que les personnes que nous enveloppons de cette amitié surnaturelle y aient aucun droit. N'oublions pas, en effet, que l'ordre surnaturel est gratuit en ce sens que nous n'avons pas droit, naturellement parlant, au don ineffable que Dieu nous fait de lui-même, sous forme de grâce en ce monde, et de gloire dans l'autre. Il est vrai que, dans cet ordre surnaturel auquel Dieu nous élève gratuitement, la même charité qui nous oblige à aimer Dieu pour Lui-même et par-dessus toutes choses, nous oblige en même temps à aimer le prochain comme nous-même pour Lui. Mais cet amour surnaturel du prochain n'est en réalité qu'un aspect particulier de notre amour de Dieu. C'est parce que nous aimons Dieu que nous devons aimer les autres, pour les aider, comme nous, à réaliser en eux le don de Dieu. Le prochain n'a ici aucun droit à cette charité fraternelle de notre part, comme de la part de Dieu ; c'est un don que nous lui faisons et non une dette que nous lui payons. Il y a cependant cette différence entre Dieu et nous, c'est que Dieu n'était pas obligé d'aimer les hommes au degré où Il nous a manifesté son amour, tandis que l'obligation que Dieu nous fait de les aimer, se tire de la charité que nous lui devons.

Ainsi s'affirme avec éclat la différence d'objet entre la charité et la justice. En charité, je suis obligé d'aimer mon prochain sans qu'il y ait droit ; en justice, je satisfais au droit d'autrui, sans aucune obligation de l'aimer personnellement. En charité, le prochain est un autre moi-même ; en justice, il est autre que moi. En charité, ce qui m'intéresse dans le prochain, et ce que j'affectionne surnaturellement — même si naturellement il ne m'inspire aucune sympathie — c'est son âme, parce que c'est à elle que je dois essayer de procurer par tous les moyens le Dieu que je me flatte d'aimer ; en justice, la personne du prochain, son âme par conséquent où s'enracine la personnalité humaine, ne m'intéresse pas ; ce qui m'intéresse et ce que je dois aimer en lui, c'est simplement son droit, lequel m'oblige à rendre partout à autrui ce qui lui est dû.

Impossible donc de confondre deux vertus si dissem-

blables par leur origine, et leur objet, telles que la justice et la charité.

Mais s'il y en avait encore parmi vous pour mettre en doute cette diversité que je m'efforce ici de mettre en lumière, je les supplierais de considérer la justice et la charité, non plus en soi, théoriquement, mais en nous, pratiquement ; en d'autres termes, de prendre garde à leur fonctionnement.

Il est vrai qu'un croyant ne peut se flatter d'avoir au cœur la charité chrétienne, s'il méprise la justice. Toutes les vertus morales, humaines ou divines, naturelles ou surnaturelles, ont leur connexion dans la charité. C'est dans ce sens que la charité est le lien de la perfection à laquelle toutes les vertus contribuent, chacune pour sa part et à sa façon. Un chrétien n'a pas plus le droit d'exclure du domaine de son activité humaine, la justice sous toutes ses formes, qu'il n'a celui de s'interdire la pratique de la prudence ou de la tempérance.

Mais il est vrai aussi qu'un incroyant qui, à ce titre, ne peut avoir la charité, ou un croyant qui l'a perdue, ne perdent pas pour autant toute justice. C'est là un fait d'expérience que personne ne peut révoquer en doute, et qui trouve en partie son explication dans cet autre fait que la justice est une vertu naturelle, d'origine humaine, qui s'acquiert et se développe par la répétition des actes. S'ensuit-il cependant que la justice se suffise à elle-même, et qu'elle n'ait pas besoin pour s'exercer parmi les hommes, à quelque degré que ce soit, de s'appuyer à un sentiment naturel de fraternité humaine qui en serait comme le fondement et l'excitant ?

C'est toute la question des relations de la justice avec l'amour qui se pose ici, et dont la solution nous préparera à mieux comprendre dans quel sens, théoriquement et pratiquement, la charité chrétienne est appelée à devenir le plus puissant moteur de la justice.

II

Justice et Fraternité

On peut se demander d'abord pourquoi des relations de justice existent entre les hommes. Naturellement parlant, qu'est-ce qui m'oblige à respecter le droit d'autrui, à rendre aux autres ce qui leur est dû ? Qu'est-ce que ce droit ? Qu'est-ce que ce dû ?

La première réponse qui vient à l'esprit est celle-ci : les hommes n'ont entre eux des relations de justice que parce qu'ils vivent en société. C'est l'évidence même.

Mais pourquoi vivent-ils en société ? Sans soulever ici la question de l'origine historique des sociétés, on peut répondre hardiment que les hommes vivent en société pour vivre tous d'une vie plus humaine, plus conforme à leur commune nature d'être raisonnable, de personne humaine créée à l'image de Dieu.

C'est dans ce sens élevé que la société est naturelle à l'homme, et qu'il existe en chacun de nous, au plus profond de nous-même, une inclination naturelle à aimer nos semblables, que nous appelons pour cette raison notre prochain.

Ce que nous aimons en nous, cette nature humaine dont nous sommes si fiers, nous sommes portés naturellement à l'aimer en ceux qui y participent au même titre que nous. Ils sont tous nos frères en humanité, et c'est ce sentiment d'amour qui nous pousse à nous rassembler, à mettre en commun nos ressources de toutes sortes, pour nous aider mutuellement à vivre comme il convient à des êtres raisonnables, à des personnes humaines. Si rien en nous et dans nos frères ne venait contrarier ce sentiment naturel de fraternité humaine, les relations de justice qui naissent de nos droits mutuels à mener convenablement notre vie humaine, à en réaliser le but identique par des moyens appropriés dans la société dont nous faisons tous partie, seraient garanties. Elles trouveraient dans cet amour naturel des autres, qui nous fait voir en eux des frères, d'autres nous-mêmes, à la fois leur fondement le plus proche et leur excitant le plus efficace.

D'où vient cependant que ni ce sentiment de fraternité humaine , ni la justice qui en dérive n'aboutissent à améliorer de façon notable nos rapports sociaux ? D'où vient qu'à côté de l'inégalité des conditions individuelles, qui est naturelle et tient à tant d'éléments dont nous ne sommes pas maîtres qu'elle est à peu près irréductible dans le temps et dans l'espace, il y ait tant d'inégalités humaines, c'est-à-dire tant de personnes qui n'aient pas de quoi vivre comme il convient à des hommes bien que ce soit pour cela qu'elles vivent en société ? D'où vient en un mot que, dans des sociétés dites civilisées, il y ait tant d'êtres humains qui n'aient pas de quoi se loger, se nourrir, nourrir leur famille, être sûrs du lendemain ; tant d'enfants, de femmes, de vieillards exposés à tous les dangers ; tant de misères physiques qui paralysent le développement moral et intellectuel de malheureux qui sont cependant des hommes, et à ce titre ont le droit, puisqu'ils ne vivent en société que pour cela, de réaliser l'idéal humain dans des conditions vraiment dignes de la personne humaine ?

Tout cela vient de difficultés inhérentes à l'objet même de la justice, et de l'existence en nous d'égoïsmes innés ou acquis, qui étouffent et en tous cas paralysent le senti-

ment naturel de fraternité que nous devrions mettre au service de cette vertu.

N'oublions pas en effet que la justice consiste à rendre à autrui ce qui lui est dû, sans acception de personne. C'est son droit seul et non la personne d'autrui qui doit régler notre conduite, coûte que coûte. Nous devons pour ainsi dire penser à lui avant de penser à nous, et sortir de nous en allant à lui. Sans doute c'est notre devoir, et sur ce plan rationnel c'est nous, en dernière analyse, qui bénéficions moralement des actes de justice que nous accomplissons. Les gens honnêtes, habitués à être justes, n'hésitent pas. Mais on conviendra facilement qu'il y a là un effort spécial, inhérent à la justice elle-même, effort d'autant plus difficile à réaliser que l'amour fraternel, le respect de la personne dans autrui qui devrait nous incliner à plus de justice envers lui, est contrarié en nous par toutes sortes d'égoïsmes innés ou acquis.

Transportez maintenant ces considérations dans la vie sociale ; passez de la justice particulière qui règle les rapports d'individus à individus à la justice sociale qui, dans une société donnée, a le bien commun pour objet, et vous comprendrez pourquoi, humainement parlant, elle est si lente à s'établir ; pourquoi en particulier le sentiment de fraternité qui lui sert de fondement prochain — après Dieu, son fondement ultime — n'arrive pas à l'exciter chez les individus de façon efficace. A tous les préjugés et égoïsmes individuels qui en chacun de nous sont une conséquence à la fois de notre nature animale et du péché originel, viennent s'ajouter les préjugés et les égoïsmes qui naissent de la vie en commun.

En outre, l'objet de la justice se complique sous les espèces d'un *bien commun* à servir pour avoir le droit de s'en servir ; d'un bien qui sans doute est le mien, mais en même temps le bien de tous, puisque tous, au même titre que moi, vivent en société pour puiser dans ce bien commun ce qui manque individuellement à chacun ici-bas pour mener une vie digne d'un être humain, doué à la fois de raison et de liberté.

Vivant en société, je ne puis oublier en effet qu'en dépit de l'inégalité naturelle des conditions individuelles, et de la valeur sociale relative qui en est la conséquence, tous les citoyens sont des hommes ; qu'à ce titre ils ont les mêmes droits essentiels que moi à mener une vie vraiment humaine et à avoir à leur usage permanent tout ce que requiert intellectuellement, moralement, matériellement une pareille vie ; que les droits civiques, proportionnés à la valeur sociale des citoyens, et objet de la justice distributive, ne sauraient prescrire contre de tels droits humains, fondés sur l'égalité humaine, et objet de la jus-

tice sociale ; que de tels droits enfin ne peuvent être sauvegardés dans tous que si chacun sert de son mieux le bien commun, et rend ainsi à la société ce qui lui est dû.

Mais quel est ce dû ? C'est d'abord tout ce que prescrivent les lois justes, autrement dit les lois promulguées, en vue du bien commun, par l'autorité légitime et qui n'imposent pas aux individus, aux familles, aux groupes professionnels des charges écrasantes, en contradiction avec des obligations relevant d'un droit supérieur à celui du bien commun, tel que le droit naturel.

Mais ce n'est pas que cela. Car la loi ne peut ni tout commander, ni tout prescrire en vue du bien commun. Au surplus, les lois sociales sont lentes à s'établir, et les individus, à qui leurs conditions sociales ne permettent pas de vivre comme il convient à des hommes, n'ont pas le temps d'attendre. Leur destinée humaine les presse, et ils ont le droit d'espérer de la société qu'elle les aidera à la réaliser dignement, puisque c'est la raison d'être de la société. Il faut donc que les individus suppléent, par leur sentiment de la justice et de l'équité, aux insuffisances des lois sociales, celles qui s'inspirent du bien commun et des droits de la personne humaine.

Je n'ai pas besoin, Messieurs, d'insister longuement sur la difficulté d'une pareille attitude sociale. Quand on voit la brutalité ou la subtilité avec lesquelles tant de citoyens, dans la société dont ils font partie pour les raisons élevées que j'ai dites, mais dont ils ne se soucient guère, s'efforcent d'échapper aux lois sociales les plus légitimes, et les moins discutables, on peut prévoir qu'il n'y en aura pas beaucoup qui, dépassant les exigences de ces lois, prendront l'initiative d'en provoquer d'autres, plus appropriées encore aux besoins humains de leurs concitoyens, et par exemple, si le cas se présente, de verser généreusement au trésor commun leur superflu.

Les exigences de la justice sociale vont cependant jusque-là. En admettant en effet que la propriété individuelle soit de droit naturel, c'est-à-dire s'impose comme le meilleur moyen naturel de garantir la vie en société, il est clair que l'usage de la propriété ne peut se retourner contre le bien commun qu'elle a pour mission de servir, et que, de droit naturel aussi, le superflu, c'est-à-dire ce dont un propriétaire n'a absolument pas besoin pour lui, ni pour les siens, doit retourner au Bien commun, sous une forme ou sous une autre, et aider ainsi ceux qui, dans la société, sont dépourvus du nécessaire à réaliser leur droit imprescriptible de vivre humainement, d'être logés, habillés, nourris convenablement, eux et leurs enfants, dans la sécurité du lendemain (1).

(1) Le *superflu* ne commence pas, comme on me l'a fait dire injus-

Voilà du moins ce que, dans nos relations de justice sociale, avec des êtres humains qui font partie de la société au même titre que nous, le sentiment naturel de fraternité humaine devrait garantir. Il le devrait d'autant plus que, dans des sociétés politiques comme les nôtres, où des millions d'hommes et de femmes vivent en commun depuis des siècles, respirent le même air, se nourrissent au même sol, communient aux mêmes idées générales, vibrent des mêmes sentiments, reçoivent la même culture, parlent la même langue, ont subi les mêmes épreuves, goûté aux mêmes joies, ce sentiment de fraternité se renforce de tous ceux qui se concentrent dans l'amour de la Patrie.

Ce qui est vrai, c'est qu'à certaines heures de danger national, en cas de guerre par exemple, ce double sentiment d'humanité et de patriotisme joue spontanément. Alors on verse tout au bien commun, sans compter, jusqu'à la dernière goutte de son sang. On dirait que le pressentiment des dangers mortels que vont courir des milliers d'êtres humains abolit automatiquement tous les égoïsmes d'individus ou de groupes, et fait s'épanouir l'amour fraternel.

Mais, le danger disparu, tous les égoïsmes reprennent leur droit — celui du plus fort — et le sentiment de fraternité, comme celui de la justice, se résorbent. Sauf quelques philanthropes qui font un sage social de leur superflu, ou quelques groupes sociaux qui se préoccupent des droits de l'homme dans les citoyens et travaillent à enrichir le Bien commun, à provoquer en sa faveur des lois ou des institutions d'assistance et de bienfaisance sociales, les autres ne sont guère préoccupés que d'eux-mêmes, et traitent d'injustices sociales tout ce qui directement ou indirectement s'oppose à leurs égoïsmes.

---

tement, où finit, pour un propriétaire, son devoir de se nourrir et sa famille avec lui. On donne ce nom, en théologie, aux biens dont peut librement disposer un propriétaire lorsqu'il a satisfait à tous ses besoins personnels, familiaux, professionnels, sociaux. Ce superflu, non seulement ne doit pas être employé contre le bien commun, ni même demeurer improductif, mais il doit être mis au service du bien commun sous une forme ou sous une autre : circulation de capitaux, aide aux familles nombreuses, versements aux caisses de compensation ou de secours, œuvres hospitalières, voire musées nationaux, etc.

Cf. Perez Garcia, O. P.: *Principiis functionis socialis proprietatis privatæ apud S. Thomam Aquinatem ; Abulæ*, 1924.

Saint Thomas : II IIæ q. 66, a. 7; q. 91, a. 3 et ad. 1 et 2; q. 94 a. 3; q. 95, a. 2; q. 99. a. 5, ad. 2, et a. 4; q. 57, a. 2; q. 117, a. 4.

Léon XIII : Encyclique *Rerum Novarum*, édition Tiberghien, Tourcoing 1924

Ketteler : Textes coordonnés par Georges Goyau, *La Pensée chrétienne*, Paris, 1908.

P. Garriguet : *Régime de la Propriété.*

Ce serait à désespérer de l'avenir humain, si l'on ne constatait que la sagesse et le dévouement inlassable d'une élite, malgré toutes les oppositions de principes ou d'inertie que rencontrent leurs efforts, arrivent néanmoins à étendre et à affermir le règne de la justice sociale. Durant ces dernières années en particulier, le Code des nations civilisées s'est enrichi de lois qui ont contribué à améliorer le sort des individus, des familles, de classes vraiment déshéritées, et à rétablir parmi d'irréductibles ou d'injustes inégalités sociales, un peu plus d'égalité humaine.

Mais, à défaut du sentiment naturel de fraternité humaine trop souvent paralysé par nos égoïsmes, il existe un autre sentiment capable de les surmonter, et de triompher de toutes les difficultés, c'est la *Charité chrétienne*. A voir ce qu'elle a fait dans le passé, lorsque les chrétiens vivaient de leur Foi, et aimaient les autres comme eux-mêmes par amour de Dieu, on peut prévoir ce qui arriverait si les chrétiens d'aujourd'hui, mieux inspirés et mieux informés, reprenaient conscience des saintes exigences de la Charité, et mettaient cette force surnaturelle au service de leurs frères en humanité et en divinité.

Essayons de le dire et de déterminer la nature et l'étendue des rapports que la Charité, ainsi ramenée à son objet propre, est capable d'entretenir avec la Justice.

III

Justice et Charité

En réalité, Messieurs, tout ce qui s'est fait de juste dans le monde depuis vingt siècles, et tout ce qui s'y réalise encore aujourd'hui, est dû à la Charité chrétienne, même de la part de ceux qui se croient le plus affranchis du surnaturel. Nos lois, nos institutions, nos mœurs sociales, et jusqu'à notre bonne volonté de justice, sont comme imprégnées de charité. L'exercice de la Charité chrétienne, assuré tout le long des siècles, par des saints ou par des élites, a créé dans nos sociétés modernes une atmosphère plus favorable à l'éclosion de la justice. Nous sommes encore loin certes d'avoir réalisé l'idéal d'une véritable justice sociale, s'étendant à tous les ayants droit. Mais il y a des injustices passées que nous ne pouvons plus commettre, ou, si nous les commettons, qui nous donnent des nausées.

Quoique d'origine surnaturelle ou divine, la Charité chrétienne a fini par s'acclimater dans l'humanité. Le mot lui-même, qui était inconnu dans ce sens des païens, s'est

aujourd'hui aussi laïcisé. Les incroyants donnent couramment le nom de Charité à un certain nombre de sentiments qui n'ont rien de divin, tels que la philanthropie, la pitié, la bonté, à cause de la similitude apparente des actes que ces sentiments provoquent en eux avec les actes inspirés par la Charité chrétienne.

Mais pour comprendre ce que la Charité chrétienne a pu dans le passé, et ce qu'elle pourrait encore à l'avenir pour l'affermissement et le rayonnement de la justice parmi les hommes, il est nécessaire d'apprendre aux incroyants qui l'ignorent, et de rappeler aux catholiques qui l'ont oublié, la façon dont la charité chrétienne pose à nos yeux de croyants convaincus le problème social.

Malgré sa très haute valeur morale, et peut-être à cause d'elle, nous disent quelquefois ses adversaires, la religion catholique n'est pas une doctrine sociale. Elle incline plutôt les individus à s'isoler de la société qu'à s'y mêler activement ; à s'absorber dans leurs devoirs personnels qu'à remplir des devoirs envers le prochain. La préoccupation dominante du Chrétien, en face de son salut personnel à assurer coûte que coûte, serait celle de son mérite ou de son démérite, plutôt que celle du bien à réaliser, du devoir à accomplir. La notion du devoir, si évidemment sociale par certains de ses aspects, serait éliminée de sa vie.

Il y a longtemps que ce reproche a été adressé pour la première fois à la morale chrétienne par des hommes étrangers à l'esprit comme à la lettre de l'Evangile. Il est même devenu un lieu commun à force d'être répété ; mais il s'en faut qu'il soit justifié.

Volontiers je reconnais que trop de catholiques donnent encore prise à ce reproche par leur façon exclusivement utilitaire d'entendre et de pratiquer les vertus chrétiennes. Leur conscience semble un vase clos où ils s'enferment jalousement en supputant au jour le jour leurs meilleures chances de salut. Aucun parfum de charité fraternelle ne s'en exhale, ni aucun désir de justice sociale. De la société où ils vivent, ils paraissent surtout apprécier les services qu'elle peut leur rendre, sans un vrai souci des obligations qu'elle leur impose. Si d'aventure vous leur parlez de leurs devoirs envers les autres, ils vous répondront peut-être que c'est assez pour eux de s'acquitter de leurs devoirs envers Dieu, comme s'il était possible à un chrétien d'aimer Dieu sans être obligé du même coup, du même élan, et pour les mêmes motifs, d'aimer les autres comme soi-même, et, sous l'impulsion de cette charité fraternelle, de leur rendre en toutes circonstances, sous toutes les formes que peut revêtir la justice, au moins ce qui leur est dû.

Evidemment cette façon étroite et fausse d'entendre le

salut personnel enlève aux vertus chrétiennes toute leur valeur sociale. Réduites pour ainsi parler à leur valeur marchande, elles ne sont plus entre les mains de débiteurs plus ou moins insolvables, qu'une espèce de monnaie spirituelle dont ils espèrent qu'elle leur servira, le plus tard possible, à acheter le ciel.

Mais l'Eglise — pas plus d'ailleurs que la science — n'est responsable des bêtises qu'on lui fait dire, et encore moins des crimes ou des péchés que l'on commet en son nom. Vouloir identifier sa doctrine de la Charité avec cette conception égoïste et utilitaire du salut personnel, c'est à la fois méconnaître son histoire et ses enseignements sociaux.

*
* *

Son histoire d'abord.

Notre modèle à tous, dans cette voie, c'est Notre-Seigneur Jésus-Christ. C'est lui le premier, à la face de l'univers, qui nous a montré ce que peut, au service de la justice outragée, un amour plus fort que la mort, amour que son cœur d'homme a puisé dans l'amour même de Dieu. Car c'est parce qu'Il a aimé Dieu pour lui-même et par-dessus toutes choses que Jésus-Christ a aimé l'humanité, et, pour réparer ses injustices envers Dieu, a trouvé la force de mourir pour elle sur une croix. Tant que l'image du divin crucifié s'imposera à nos regards, nous n'aurons pas le droit de soutenir que la Charité n'est pas capable d'assurer ici-bas le règne de la justice.

Au reste, c'est à partir de ce moment-là, de la mort de Jésus-Christ, que l'humanité a commencé de se transformer ; que, sous l'influence de la divine Charité, le sentiment de justice a réintégré le cœur de l'homme. Sous le paganisme finissant, l'humanité était divisée en deux : les maîtres et les esclaves. Qui donc a délivré peu à peu les hommes de l'esclavage, sinon le christianisme, en rappelant à tous leur commune origine divine, et leur universelle fraternité en Jésus-Christ ? Les femmes vivaient dans des conditions humiliantes, servantes ou courtisanes. Qui donc alors a rappelé au monde que, devant Dieu, par leur âme tout au moins, les femmes étaient les égales des hommes, et avaient de ce chef les mêmes droits humains ? Les enfants poussaient à l'aventure dans des nations que déjà la dénatalité menaçait de mort ; leur éducation était négligée, ou si elle s'appliquait au corps, c'était presque toujours aux dépens de l'âme. Qui donc alors a rappelé aux chefs d'Etat et aux parents que l'âme des enfants vaut la leur, et qu'ils auraient à en répondre devant Dieu ? Qui,

sinon Jésus-Christ, et, tout le long des siècles, l'Eglise après Lui ?

A la mort du paganisme, quand les Barbares se ruèrent avec violence sur les nations pour piller les maisons, massacrer les hommes, violer les femmes, tout mettre à feu et à sang, qui donc, sinon l'Eglise, au nom de Jésus-Christ, dénonça leurs injustices, les rappela au sentiment de la dignité et de l'égalité humaines, et mit un terme à leurs exactions ? Ainsi, grâce à l'Eglise, à son influence éducatrice sur les individus, les familles, les groupes et les chefs, la charité contribua, lentement mais sûrement, à étendre et à affermir parmi les hommes le règne de la justice. Toutes nos idées sur la loi, sur le droit qui sont d'inspiration romaine, et par là représentent ce qui restait encore d'humain dans les rapports des hommes, ont été revivifiées par le christianisme. La civilisation chrétienne a marqué toutes nos conceptions de la justice de l'empreinte vigoureuse de la charité, aussi longtemps que les idées chrétiennes et les sentiments chrétiens ont exercé leur empire sur les individus et sur les peuples.

C'est depuis que Dieu a été de nouveau expulsé des consciences chrétiennes, et que la charité s'est évanouie du cœur des hommes, des citoyens comme des chefs, que les injustices, par le chemin des éternels égoïsmes, se sont étalées à nouveau sous nos yeux, et menacent de bouleverser le monde une fois de plus.

Mais, encore un coup, la doctrine chrétienne de la Charité n'est pas responsable d'un pareil état de choses. Et si nous voulons qu'à l'avenir, comme par le passé, cette doctrine reprenne toute sa vigueur et contribue à étendre et à faire progresser la justice dans le monde, il faut, par l'exemple et par l'éducation, en imprégner à nouveau les consciences.

La charité chrétienne nous oblige à aimer Dieu pour lui-même, parce qu'il est infiniment bon et notre prochain comme nous-même pour Dieu.

Remarquons d'abord qu'il ne s'agit pas seulement pour nous de mettre en formule de beaux sentiments. La Charité, avant d'être un programme extérieur, si j'ose m'exprimer ainsi, est une grâce intérieure, lumière et force divines tout ensemble, qui, du fond de notre immanence naturelle, a le pouvoir de nous élever à un ordre de réalités surnaturelles et de nous établir à leur niveau, de plein pied avec Dieu. Elle est le trait d'union vital entre Dieu et nous. C'est comme une seconde nature ajoutée à la première, non pas artificiellement et du dehors, mais comme naturellement et du dedans. La grâce nous divinise, puisqu'elle nous permet de connaître Dieu comme il se connaît et de L'aimer comme Il s'aime ; mais, ce faisant, elle ne nous

déshumanise pas. Elle nous transforme, mais sans nous déformer.

Si j'insiste sur ce côté subjectif de la Charité, c'est pour prévenir les objections de ceux qui s'exaltent devant l'idéal de la Charité chrétienne, mais prétendent qu'il est irréalisable. En fait, il n'est réalisable que par ceux qui ont, au plus profond de leur âme, et dans toutes leurs puissances de pensée et d'action, assez de grâce, c'est-à-dire assez de lumière et de force divines, pour placer Dieu au-dessus de tous les objets de leur affection, l'aimer pour Lui-même, et le prochain comme eux-mêmes pour Lui.

Aimer Dieu, pour un chrétien, qu'est-ce donc ? Croyez-vous que cela consiste à éprouver dans sa chair quelque frisson, voire dans son âme quelque émotion ? Certes non, s'il est vrai que le véritable amour, à l'égard de Dieu comme à l'égard des créatures, consiste moins à recevoir qu'à donner. Du reste, c'est ainsi que Dieu nous a aimés, en voulant se donner à nous ; en décrétant qu'un jour, si nous y consentions, après lui avoir ici-bas rendu amour pour amour, nous ne ferions qu'un avec lui, et jouirions de lui éternellement dans le Ciel. Pour arriver à ce but, il n'a rien épargné, ni dans la création, ni dans l'incarnation, ni même dans la rédemption. En nous imposant de l'aimer pour lui-même et par-dessus toutes choses, Dieu veut que notre volonté s'abandonne à la sienne ; qu'elle ne fasse qu'un avec elle ; que nous voulions ce qu'Il veut ; par conséquent que nous nous aimions nous-même et aimions les autres comme Il nous a aimés, par tous les moyens mis par Lui à notre disposition, puisque c'est pour tous les hommes sans exception qu'Il s'est incarné, a souffert et est mort sur une croix.

Cela étant, il n'est pas difficile de déterminer l'intimité des relations qui doivent exister, chez un chrétien conscient de ses obligations surnaturelles, entre la Charité et la justice.

D'abord, en ce qui nous concerne personnellement, la Charité nous oblige à pratiquer la justice comme toutes les autres vertus, puisque notre perfectionnement moral est à ce prix. Nous aimer nous-même, c'est faire servir notre amour de Dieu à réaliser en nous la volonté divine, à être des hommes de devoir par quoi cette divine volonté se manifeste, et à nous assurer ainsi la possession de Dieu en ce monde et dans l'autre. Si aimer, c'est avant tout vouloir du bien à quelqu'un, l'amour le plus grand que nous puissions nous porter à nous-même consistera à nous assurer cette possession temporelle et éternelle du Souverain Bien.

Pareillement, aimer le prochain comme nous-même, consistera à lui assurer la possession éternelle de Dieu.

Mais de quelle manière ? En étant au moins juste à son égard ; en travaillant à lui donner ce qui lui est dû, au nom même de ce qui ne lui est pas dû ; en mettant pour lui notre Charité au service de la justice sous toutes ses formes, mais principalement de la justice sociale..

Qu'est-ce en effet qui éloigne le plus de Dieu les hommes sinon les injustices sociales dont ils sont les témoins et souvent les victimes ? Pourquoi en particulier ceux qu'on continue sans raison d'appeler les prolétaires — puisqu'eux non plus n'ont pas d'enfants — se sont-ils détachés de l'Eglise, et regardent-ils le catholicisme comme leur ennemi, sinon parce qu'on a réussi, à force de lâchetés et de calomnies, à leur faire croire que la Charité chrétienne ne pouvait rien contre de telles injustices ?

Si donc nous étions vraiment chrétiens ; si vraiment notre amour surnaturel de Dieu nous poussait à aimer surnaturellement nos frères en humanité et en divinité ; à vouloir à tout prix leur procurer Dieu, et assurer ainsi leur salut éternel, nous emploierions d'abord toute notre Charité fraternelle à balayer les injustices dont nos frères sont victimes, et qui précisément les détournent de Dieu. Nous le ferions par amour de la justice d'abord, qui est une grande vertu et doit nous incliner par elle-même à respecter le bien d'autrui ; mais nous le ferions aussi par Charité, par amour de ce Souverain Bien dont la possession doit être recherchée pour nous et pour les autres par tous les moyens, au premier rang desquels il faut placer la justice sociale. Ah ! si nous étions des saint Vincent-de-Paul, la question sociale serait vite résolue ! Non seulement nous emploierions notre amour de Dieu et du prochain pour Dieu à balayer de la surface de la terre les plus criantes et universelles injustices, mais nous mettrions tout en œuvre pour faire progresser la justice en ce monde, pour qu'il n'y ait plus de taudis, pour venir en aide aux familles nombreuses, pour résoudre la question ouvrière par des lois qui sauvegardent les intérêts légitimes de tous, en tenant compte dans tous, ouvriers et patrons, des droits de l'homme et du chrétien ; de leur égalité humaine et divine ; pour que les enfants, les femmes, les vieillards soient à l'abri de la misère et ne perdent plus jamais leur dignité d'homme ; bref, pour que le bien commun, selon sa destination naturelle, soit en réalité le bien de tous et non le monopole de quelques-uns.

Mais, me direz-vous, si la charité fraternelle doit d'abord s'appliquer à faire progresser aussi la justice, le jour où tous les besoins qui relèvent de la justice seront satisfaits, quel sera alors le rôle de la charité ?

D'abord, il n'y aura jamais en ce monde de justice sociale parfaite, puisqu'à mesure que la société évolue, des

droits nouveaux jaillissent de besoins nouveaux, fruits naturels de cette évolution.

Mais si un jour, par impossible, une société réussissait à voter toutes les lois de justice capables de répondre à tous les droits humains de ses membres et à combler tous leurs besoins, il y aurait toujours place dans cette société pour la charité fraternelle. Car au-dessus des misères physiques, il y aura toujours des misères morales et intellectuelles. Il y aura toujours des pauvres parmi nous, et l'aumône sous toutes ses formes s'imposera. Mais cela ne serait-il pas que, sous l'impulsion d'une charité sincère et ardente, nous pourrions toujours progresser dans l'amour de nos frères, toujours aimer plus leurs âmes, et leur donner de notre plénitude spirituelle. Sous ce rapport, les œuvres de charité proprement dites seront toujours illimitées ; ou du moins elles n'auront de limites que celles même que nos égoïsmes jamais domptés imposeront à notre Charité.

Mais il est temps de conclure.

« Le propre de la Charité, c'est d'être infinie dans ses « revendications ; l'amour ne connaît pas de bornes : « qu'on relise à ce sujet telle page de l'Evangile ou de saint « Paul. Il ne lui suffit pas à elle de panser les plaies, de « les guérir : elle veut les supprimer. Elle n'est pas sim- « plement *curative*, elle est *préventive*, et si elle se bornait « au premier rôle, elle ne serait plus la charité chrétienne. « Or il n'y a pour elle qu'une manière d'exercer ce rôle « préventif, c'est de faire croître et progresser la justice « dans l'humanité ; c'est de créer une conscience collec- « tive en sa faveur ; c'est d'introduire dans les âmes un « appel à des droits nouveaux ; c'est de faire sentir son « mal au malheureux, et surtout de le faire sentir à d'au- « tres qu'à lui-même ; c'est d'amener l'opinion publique « à reconnaître à ceux qui en étaient dépourvus, des droits « de justice nouveaux et de travailler ainsi à la rédaction « des codes futurs. Faisant surgir des droits nouveaux, « la Charité est donc forcément un instrument de progrès, « et l'on voit maintenant quels rapports elle soutient avec « la justice : la justice d'aujourd'hui, c'est la Charité « d'hier ; la Charité d'aujourd'hui, c'est la justice de « demain (1). »

(1) *Revue d'apologétique*, février 1908, p. 666.

LA CITÉ SANS LA LOI DE CHARITÉ

COURS du R. P. ALBERT VALENSIN
Professeur à la Faculté de Théologie de Lyon

La loi de charité ne règle pas seulement la vie privée des hommes, mais encore leur vie collective. Elle est donc une loi fondamentale de la cité. Ainsi l'ont plus d'une fois proclamé les Souverains Pontifes en des encycliques, qui rappelaient à notre temps les traditionnels enseignements de la raison et de la foi (1). Nombreux sont cependant les écrivains politiques qui contredisent aujourd'hui cette doctrine. Ils déclarent que la charité peut bien fonder la paix d'un couvent, non celle d'un Etat. Les uns, influencés par le matérialisme historique que vulgarisa Karl Marx, ne voient dans ses exigences sociales, que l'écho d'ailleurs affaibli d'une illusion, les autres, plus subtils ou plus avertis, y pressentent la menace d'une catastrophe.

La philosophie sociale de ces derniers mérite une attention particulière, car sa diffusion récente paraît être une des nouveautés les plus instructives de l'âge actuel.

Non certes que les hommes aient attendu notre époque pour manquer au devoir de la bienveillance naturelle ou de l'amour évangélique dans leurs relations sociales. Ils ne

(1) Léon XIII, Enc. *Graves de communi*, VI, 215 ; *Reputantibus*, VII, 117. — Benoît XV, Enc. *Pacem :* « Toute paix est instable, tous les traités sont inefficaces, en dépit des longues et laborieuses négociations de leurs auteurs et du caractère sacré des signatures échangées, tant qu'une réconciliation inspirée par la charité mutuelle n'apaise point les haines et les inimitiés. » — Pie XI, *Ubi Arcano :* « Dans une de ces formules très justes, qui lui sont habituelles, le docteur angélique dit que la paix véritable et authentique relève de la charité plutôt que de la justice ; le rôle de la justice étant d'écarter les obstacles à la paix, comme les injustices et les dommages, la paix étant à proprement parler et particulièrement une mise en œuvre de la charité. » (II. II. q. 29. a. 3 ad. 3.)

furent que trop souvent égoïstes et durs. Mais s'ils violaient la charité, ils n'allaient pas d'ordinaire jusqu'à la renier. Quand Machiavel lui-même déclare qu' « un prince est souvent contraint pour maintenir ses Etats de se gouverner contre la charité et l'humanité », il signale moins ce qui doit être, que ce qui est. Il propose les règles de l'utile, non de l'honnête. S'il méconnaît ainsi les exigences sociales de la charité, il ne proclame pas cette dernière immorale et inhumaine. C'est un fait nouveau, que pareil paradoxe ait non seulement été proféré, mais accueilli par un grand nombre d'intelligences contemporaines, qui semblent y voir l'évidence d'un principe. Des maîtres de l'heure enseignent au milieu des applaudissements d'une partie de l'opinion publique, que la charité, celle-là précisément qu'exaltèrent jadis les âges chrétiens, est un mal, oui, un mal, qui, depuis qu'il s'est répandu dans le monde, en a obscurci l'ordre rationnel, et compromis la joie. Car à peine eut été entendu par les hommes le message évangélique de la charité, que les petits, les pauvres, les humbles, tous ces *instinctifs,* qui constituent l'humanité inférieure, reçurent comme un frémissement. Ils sentirent se réveiller en eux les appels anarchiques de la conscience libérée. Ils s'imaginèrent, — oh, quelle folie ! — posséder leur âme et des droits personnels. Ils provoquèrent même chez ceux, dont un heureux destin avait fait leurs maîtres, une pitié dénaturée qui a dégradé l'amour. « *Il s'est nommé la charité ; chacun s'est cru digne de lui. Les sots, les faibles, les infirmes ont reçu la rosée. De nuit en nuit, s'est étendue la semence de ce fléau. Elle conquiert la terre.* » (1).

Ces paroles de M. Charles Maurras ne sont pas simple boutade de dilettante. Elles expriment la conviction réfléchie d'un doctrinaire. Elles formulent une des idées essentielles de l'école politique, où les hommes de notre temps doivent apprendre, dit-on, à *bien penser.*

Si la charité est un mal, c'est d'après le maître, en raison de ce qu'elle entraîne et de ce qu'elle suppose. Elle entraîne le rapprochement des êtres, qui devraient rester distincts, l'exaltation de ceux qui devraient rester subordonnés, les mouvements insensés du *démos* qui détruit l'ordre de la cité. Elle suppose... Dieu. Car une loi de charité, comme celle dont parlent couramment les hommes, n'est point concevable en dehors de l'hypothèse théistique. Or cette hypothèse, qui devrait déjà inspirer de l'horreur à l'artiste,

(1) *Chemin de Paradis,* Les Serviteurs, p. 297 (1895) et dans la nouvelle édition de 1920, p. 225.

pour si peu que l'on ait de goût (1), apparaît évidemment absurde au politique :

« En dépit du grand préjugé que l'autorité de Voltaire a fait régner en France, c'est une question de savoir si l'idée de Dieu, du Dieu unique et présent à la conscience, est toujours une idée bienfaisante et politique.

Les positivistes font observer avec raison que cette idée peut aussi tourner à l'anarchie. Trop souvent révolté contre les intérêts généraux de l'espèce et des sous-groupements humains (patrie, caste, cité, famille), l'individu ne s'y soumet, en beaucoup de cas, que par nécessité, horreur de la solitude, crainte du dénûment : mais si, dans cette conscience naturellement anarchique, l'on fait germer le sentiment qu'elle peut nouer des relations directes avec l'Etre absolu, infini et tout-puissant, l'idée de maître invisible et lointain l'aura vite éloignée du respect qu'elle doit à ses maîtres visibles et prochains : elle aimera mieux obéir à Dieu qu'aux hommes. A tout propos, non une fois comme le fit Antigone très légitimement, elle invoquera les lois éternelles et inécrites pour se soustraire aux lois qui lui seront le plus directement relatives. Elle frondera sans mesure les principes de la cité et de la raison. Ce commerce mystique inspire le scepticisme en spéculation, comme en pratique la révolte : il persuade que l'éternelle force divine dicte tout jugement insuffisamment motivé et inspire les appétits qui contredisent à la règle. Tel est le multiplicateur immense qu'ajoute l'idée de Dieu au caprice individuel : accru à l'infini, multiplié par l'infini, chaque égoïsme se justifie sur le nom de Dieu, et chacun nomme aussi divine son idée fixe ou sa sensation favorite, la Justice ou l'Amour, la Miséricorde ou la Liberté.

Il ne devrait y avoir qu'un cri parmi les moralistes et les politiques sur les dangers de l'hypocrisie théistique... (2). »

La charité suppose d'ailleurs pire : elle suppose celui que Charles Maurras nomme avec mépris le Christ hébreu :

---

(1) « Ne fût-on ni moraliste ni politique, il faudrait avoir encore une grande horreur du déisme pour si peu que l'on ait de goût. Ce déisme enlève en effet aux passions leur air de nature, la simple et belle naïveté. Elle les nourrit d'une ridicule métaphysique : entendez Julie, Lélia, Emma, Elvire et tout le chœur des amoureuses romantiques protester, aux bras de l'amant, qu'elles ne l'ont reçu qu'en vertu d'une injonction de l'Etre suprême.

« Le mérite et l'honneur du catholicisme furent d'organiser l'idée de Dieu et de lui ôter ce venin. » *Romantisme et Révolution*, Trois idées politiques, p. 274 (1922). Voilà pourquoi M. Joseph Vialatoux a eu raison d'écrire : « L'office historique de l'Eglise, selon Maurras, est non pas d'organiser le Christianisme sur la terre, mais de rendre les hommes organisables dans les cités terrestres en les déchristianisant, c'est-à-dire en les purgeant du virus de l'Evangile. » *La Doctrine catholique et l'Ecole de Maurras*, 5e édition, p. 96.

(2) *Romantisme et Révolution*, Trois idées politiques, note 111. Les déistes, p. 273. Cette idée de Dieu, étant celle de l'infini, n'est qu'un obscène chaos. (*Chemin de Paradis*, 1921, p. 72). Si une

« *Le Noël évangélique consacre le retour du monde aux puissances de la sensibilité, c'est-à-dire de tout ce qui agite l'homme et le rend aussi instable que l'univers. Il annonce l'amour qui est le même que la haine, la charité, qui engendre son contraire au premier obstacle trouvé : Je ne vous apporte nullement la paix mais la guerre. Ah ! cette paix sublime d'ailleurs ceinte de la cuirasse et armée de la pique n'a fleuri que selon le principe de Phidias. Fille de la plus haute puissance élémentaire, Pallas d'Athènes se fait homme toutes les fois que l'homme fait usage de la raison* (1). C'est pourquoi le sage Criton s'afflige, quand il apprend que ce Christ hébreu viendra et que, rachetant l'esclave, déposant le fort du trône, il placera les premiers plus bas que les derniers, pour que sa gloire soit chantée dans la vie éternelle. « *Criton pour les Grecs signifie un esprit juste et un sens droit. C'est pourquoi il fut affligé de cette prédiction. Il entrevit l'âge de fer. Il aperçut des temps où tout homme maître de soi, réduit à sa seule vertu, glisserait sur la terre seul et muet parmi des ombres. Sa raison indignée l'abandonna quelques instants. Il alla aux imprécations comme un barbare pris de vin.* » (2).

Si l'élite intellectuelle de notre pays comprend la ridicule indécence de pareils dérèglements, pourra-t-elle ne pas imiter ces athéniens du IV^e^ siècle d'avant notre ère, qui avaient *suspendu au temple de la déesse poliade une manière de Noël rationaliste et païen ?* (3). Alors, obéissant

---

conscience humaine l'accueille, elle risque du coup de devenir anarchique, à moins de trouver en sa haute humanité un correctif aux ravages de cette idée. Nous verrons plus loin comment, d'après Maurras, le catholicisme apporterait ce correctif, dans la mesure où il cesse d'être une religion. Mais il reste que l'idée de Dieu, telle que la Bible nous la présente, est affirmée comme antisociale, et Isaïe et Jésus, David et Jérémie, Ezéchiel et Salomon, en enseignant que l'homme portait dans son propre cœur, comme un juge et un maître de tout, ont donné par leur exemple et par leur discours des modèles de la frénésie toute pure. Il fallait l'inconscience d'un scoliaste, comme M. Fernand DESCHAMPS, pour oser prétendre (*Revue catholique des Idées et des Faits*, 1925 et 1926) que dans cette assertion : « Le Dieu catholique garde immuablement cette noble figure que lui a dessinée la haute humanité », il y ait autre chose qu'un blasphème. (Voir la réponse pertinente du P. EMONET, dans l'enquête belge : *Ch. Maurras, Maître de la Jeunesse catholique*, p. 194 seq.). Quand M. DESCHAMPS ajoute que le déisme attaqué dans la page que nous avons citée, n'est que le déisme juif, il oublie bien étourdiment que la distinction qu'il fait entre le Dieu de l'Ancien Testament et celui du Nouveau a été condamnée par le Concile de Florence, affirmant : *Unum atque eumdem Deum Veteris et Novi Testamenti, hoc est Legis et prophetarum atque Evangelii profitetur auctorem...* (*Enchir.*, 706.)

(1) *Anthinéa*, chap. IV, La naissance de la raison, p. 147.
(2) *Chemin de Paradis*, Les serviteurs, p. 291.
(3) *Anthinéa*, p. 125.

à la loi de sa nature, elle constituera le parti de l'intelligence : elle voudra, par tous les moyens, l'ordre politique, et elle élèvera un jour, par-dessus les nuées judéo-chrétiennes de l'idéal charitable, ce chef-d'œuvre de raison, qu'est la cité.

On aurait pu s'attendre à ce qu'une école politique, qui donnait des directives aussi précises, entrât tout de suite en conflit avec l'Eglise. Le Concile du Vatican, en réglant au chapitre IV de sa III[e] session (1), les rapports de la science — de la science politique comme des autres — avec la foi, n'avait-il pas formulé à l'avance le jugement du Pape Pie XI sur un système qui méconnaît les liens nécessaires de la politique et de la morale ? (2). Il eût suffi d'ailleurs, pour pressentir un conflit, de relire les instructions synodales, dans lesquelles l'illustre évêque de Poitiers, le cardinal Pie, condamnait déjà, en 1860, la moderne hérésie qu'est le naturalisme politique (3). Mais au lieu d'un conflit on put croire, en divers milieux, à l'éventualité

(1) *Constitutio de Fide catholica,* chap. IV (Denziger, n. 1799) : « L'Eglise n'interdit pas à la science [à la science politique donc comme aux autres] dans le domaine qui est le sien, de se servir de ses principes et de sa méthode propre ; mais tout en reconnaissant cette juste liberté, elle veille avec soin à ce que cette discipline ne tombe pas dans l'erreur, en s'opposant à la doctrine divine, ou qu'en débordant les limites de son domaine, elle ne s'établisse sur le terrain de la foi et n'y porte trouble. »

(2) *Allocution consistoriale du 20 décembre* 1926 : « Il n'est pas du tout permis aux catholiques d'adhérer au programme et à ce qui constitue comme l'école de ces hommes qui placent les intérêts de parti avant la religion et font servir celle-ci à celui-là ; il n'est pas permis de s'exposer et d'exposer les autres, surtout les jeunes gens, à des influences et à des directions périlleuses pour l'intégrité de la foi et de la morale, non moins que pour la formation catholique de la jeunesse. »

(3) A relever, par exemple, dans la *Lettre Synodale* du Carême de 1869 cette page où était d'avance caractérisée la tentative maurassienne : « Aux efforts de la libre pensée pour arracher la raison de l'homme à la révélation, qui pourtant la complète et la perfectionne, devait inévitablement succéder la tentative de soustraire le cœur de l'homme à la loi, et non seulement à cette loi surnaturelle qui sort de la révélation comme la chaleur sort du soleil, mais encore à cette loi naturelle qui est comme la première prise de possession de Dieu sur nous, la base même de notre vie morale. Non, que cette loi naturelle soit niée absolument, c'est-à-dire à tous les points de vue, ce serait la négation de toute raison humaine. Mais on la change de fond en comble. On ne prétend à rien moins qu'à en bannir Dieu, non seulement Dieu auteur de la grâce, mais Dieu auteur de la nature : de telle sorte que l'homme, tout en ayant une règle, ne la reçoive que de la nature, c'est-à-dire de lui-même, qu'il n'y ait plus ni créateur qui commande, ni créature qui obéisse, et qu'enfin entre la nature de l'homme et sa loi, il y ait identité complète. (Œuvres du Cardinal Pie, Evêque de Poitiers, t. VI, p. 347.)

d'une alliance (1). La nouvelle école se déclara, non sans hausser la voix, l'alliée naturelle de l'Eglise. Et l'on vit les maîtres d'une renaissance païenne, entreprendre l'apologie du catholicisme traditionnel.

« *La chaîne des idées que j'expose,* écrivait, dès 1895, Charles Maurras, *est très suffisamment païenne et chrétienne pour mériter le beau titre de catholique qui appartient à la religion dans laquelle nous sommes nés.* » (2). C'est qu'en effet cette religion n'était plus pour celui qui parlait ainsi ce qu'elle est pour le croyant vulgaire : un ineffable commerce avec Dieu ; elle était avant tout un ordre. Non que la règle extérieure épuisât, d'après lui, la notion du catholicisme. Mais elle correspondait à son essence. « *Cette religion rend ainsi premièrement à notre univers, en dépit du monothéisme qui la fonde, son caractère naturel de multiplicité, d'harmonie, de* COMPOSITION. *En outre, si Dieu parle au secret d'un cœur catholique, ces paroles sont contrôlées, et comme poinçonnées par les docteurs, qui sont dominés à leur tour par une autorité supérieure, la seule qui soit sans appel, conservatrice infaillible de la doctrine : l'esprit de fantaisie et de divagation, la folie du sens propre se trouvent ainsi réduits à leur minimum ; il n'y a jamais qu'un seul homme, le Pape, qui puisse se permettre au nom de Dieu des égarements de pensée et de conduite, et tout est combiné autour de lui pour l'en garder.* » (3).

---

(1) Sur la psychologie de ceux qui crurent à cette alliance, voir les pages pénétrantes de VIALATOUX, intitulées : *Problème et réflexion dans un grand débat,* p. 18 seq. Actuelles sont aussi les réflexions de BOURDALOUE, dans son célèbre sermon sur la *Naissance des hérésies (Œuvres,* t. V, p. 535 seq.) et cette pensée sur la foi : « Les hérétiques ont toujours eu pour principe de se faire craindre, et cela communément leur a réussi. Ils en ont tiré deux avantages : l'un d'arrêter les esprits timides, et l'autre d'engager les esprits intéressés. Mille esprits timides qui ne manquent pas d'habileté et qui pourraient leur faire tête n'osent pas néanmoins les attaquer, parce qu'ils ne veulent pas irriter un puissant parti, ni se l'attirer sur les bras, et mille esprits intéressés qui ont leurs vues et leurs prétentions se joignent à eux dans l'espérance que le parti les soutiendra et qu'il les mettra en vogue. Espérance qui n'est pas mal fondée. Avec cet appui, un auteur voit ses ouvrages recherchés de tout le monde comme des chefs-d'œuvre... » (*Op. cit.,* p. 552.)

(2) *Chemin de Paradis,* préface, XXVIII.

(3) *Romantisme et Révolution,* p. 274. Toute une psychologie se révèle dans de pareils propos. Pour la comprendre, les confidences de M. DIMIER ne sont pas sans valeur. « Une partie de nos amis, écrit-il, en racontant les débuts de l'Action française, les premiers arrivés n'étaient pas seulement incroyants, mais impies. Ils étaient hostiles au nom chrétien : quelques-uns en avaient la haine. Ils n'y détestaient pas seulement un tissu de fables, ils en réprouvaient l'enseignement, la morale, à cause de l'indépendance de la conscience chrétienne, soustraite (comme ils disaient) par la vie intérieure à

Car le vieillard en vêtements blancs qui siège au sommet du système catholique possède une autorité qui, la plupart du temps, « *participe de la fonction pacifique du chef de chœur, quand il bat la mesure d'un chant, que ses choristes conçoivent comme lui, en même temps que lui* » (1).

Or il y a ordre nécessaire là où pensée et conduite sont disciplinées par une nécessaire obéissance au chœur des lois.

Quelque esprit superficiel — ou barbare — ne comprend-il pas le sens de ces filigranes secrets ? Qu'il écoute et qu'il regarde. Loin d'ici, en cette Hellade, dont l'auteur d'*Anthinéa* exalte l'épopée, la glorieuse épopée de la raison, un buste de jeune homme barbu frappa un soir son regard. La mince ossature soutenait un regard

---

l'empire du lien social, affranchie des puissances terrestres par l'unique engagement du commandement divin. Double source d'anarchie, dont on vit les effets dans la ruine de l'empire romain, d'abord, ensuite dans celles qu'accumulèrent la réforme protestante au nom de l'Evangile, puis la Révolution française qui en a été la conséquence. Il n'était pas jusqu'à l'affaire Dreyfus qui ne mît sous les yeux une image de ce désordre, le fanatisme excité par le traître étant de même nature que les sentiments formés autour de la personne du Sauveur, il y a vingt siècles en Galilée. Ce spectacle donnait à entendre, comment se formait une religion. Telles étaient les idées entretenues par des hommes qui faisaient de la défense de l'Eglise catholique une partie de leur action publique. Comment était-ce possible ? Voici. C'est que l'Eglise mêlait à l'enseignement chrétien des éléments venus d'ailleurs et qui en amendaient le méfait... Le fort esprit social de la Rome des empereurs introduit dans l'Eglise catholique, y refoulait l'anarchie versée par l'Evangile et l'empêchait de s'y développer. Mais quoi ? l'Eglise renie-t-elle l'Evangile ? N'enseigne-t-elle pas le primat de la vie intérieure et de l'obéissance à Dieu ? Oui, mais sous son contrôle, avec sa direction. De ces franchises divines, dans l'Eglise catholique, c'est une société qui décide, c'est une autorité extérieure et visible, et cela sauve l'inconvénient. « Ainsi c'est en haine du christianisme, en précaution contre les maux qu'il cause, qu'on défendait le catholicisme. » (Louis Dimier, *Vingt ans d'Action française*, p. 28 seq.)

(1) *La Démocratie religieuse :* Le Dilemme de Marc Sangnier, Introduction, p. 18 : « Sans consister toujours en une obédience, le Catholicisme est partout un ordre. C'est à la notion la plus générale de l'ordre, que cette essence religieuse correspond pour ses admirateurs du dehors ». Pour comprendre la portée exacte de cette conception du catholicisme, n'oublions pas que l'ordre, dont il est dit qu'il porte le caractère, c'est l'ordre grec et romain, l'ordre païen : M. Dimier l'a bien remarqué dans ses souvenirs d'Action française : « La prudence dans les mœurs, l'ordre dans la Cité étaient l'apanage de la Grèce, la mutilation, le désordre, exprimés dans le Christianisme lui venaient d'une source plus profonde, essentiellement hostile au monde grec et romain et qui dans cette espèce de manichéisme historique, représentait le mal éternel, c'est à savoir la nation juive, en qui s'incarnait la barbarie. L'inspiration des Livres saints, la croyance au Dieu unique même, dressées contre tout ordre social, en étaient les traits détestés » (*Vingt ans d'Action française*, p. 29).

fiévreux d'un caractère inquiet et souffrant. Ce buste rappela au pèlerin de l'Acropole l'image de Jésus-Christ. « *Je sentis,* écrit Ch. Maurras, *le besoin de courir au grand air pour dissiper le trouble, où me jetait ce brusque retour du nouveau monde et du Nazaréen par qui tout l'ancien s'écroula.* » (1). Et, pour revenir à la raison, il ne fallut rien moins qu'un mot, le mot XOPOΣ inscrit sur un morceau de marbre, qu'éclairaient les pâles lueurs de la nuit, et dont la simple vue réveilla l'espoir d'une renaissance de la cité.

« *Choros veut dire danse. Une danse est un mouvement concerté et réglé qui laisse dans l'esprit le beau rythme de ses figures. Ces lettres assemblées me gonflèrent le cœur d'espérance mystérieuse. Elles me firent voir des générations de morts ressuscités, de dégénérés refleuris. De la terre aux étoiles, tout passe, tout revient, tout est lié en chœur. Des circuits infinis correspondent à tous les vœux. Un chrétien s'afflige, l'impie. Mais il n'est rien que ne soulève la volonté tendue d'un esprit préparé et fort.* »

Tant pis, par conséquent, pour ceux qui s'y méprennent. « *C'est en plein jour qu'on peut et que l'on doit traiter* » (2). Si, pour construire la cité au milieu d'un univers, sans Dieu et sans Christ, l'école politique de M. Charles Maurras fait appel à l'Eglise catholique, c'est que celle-ci, à ses yeux, a retenu assez du paganisme antique pour corriger par un peu de raison — d'une raison d'emprunt — les débordements sentimentaux auxquels l'exposaient ses origines. Dans la mesure où, sous l'influence de la Rome des Césars d'abord, de la France de nos rois ensuite, l'Eglise a réussi à humaniser les hommes en les déchristianisant, elle a servi, jadis, et servira encore dans l'avenir la civilisation. « *La vieille France professait ce catholicisme traditionnel qui, composant les visions juives, le sentiment chrétien et la discipline reçue du monde hellénique et romain, porte avec soit l'ordre naturel de l'humanité* » (3). Aussi n'est-ce pas dans le pays qui apprécie la belle ordonnance des jardins de Versailles, ou des œuvres classiques que se peut concevoir un conflit entre une doctrine politique de l'ordre et l'Eglise de l'ordre. Ici, « *ces trois causes, patrie, société, religion, s'appellent, s'engrènent, s'entrelacent, se complètent, se défendent l'une par l'autre. Un conflit entre elles est imaginable à Berlin, à Rome, à Londres, à Pékin, ou dans la lune ou dans les étoiles ; ici, chez nous*

(1) *Anthinéa,* p. 125.
(2) *L'Action française et la Religion catholique,* p. 43.
(3) *Romantisme et Révolution.* Trois idées politiques (1922), p. 249.

réellement, historiquement, politiquement, le conflit idéal et théorique n'a point d'objet » (1). A ce langage du maître, dont nous venons de dire, en citant ses propres paroles, le dessein fondamental, les faits ont apporté un éclatant démenti.

L'Eglise catholique n'a pas reconnu son image dans la description que faisaient d'elle ses prétendus apologistes du dehors. Et en sanctionnant de son autorité le verdict que des consciences chrétiennes, plus nombreuses qu'on ne pense, avaient déjà prononcé depuis des années, contre un système religieux, moral et social (2), en contradiction certaine avec la Foi, elle a porté contre la doctrine de cette école une sentence essentiellement doctrinale qui la condamne (3).

L'alliance des croyants avec l'école politique d'Action Française, si elle pouvait hier encore n'être qu'une duperie, serait donc demain une trahison.

Rien de plus opportun, me semble-t-il, que de dire ici pourquoi.

Il ne s'agit point d'alimenter la querelle éphémère des partis, mais de faire œuvre dogmatique. Il s'agit de considérer non des personnes mais des idées, et de projeter

---

(1) *La Démocratie religieuse,* IIIe partie, chapitre VIII. Politique d'abord, p. 382. A rapprocher le passage significatif suivant, qui explique une fois de plus pourquoi l'Eglise catholique est l'Eglise de l'ordre. Ce n'est point parce que divinement inspirée et conduite. Mais c'est parce que, en elle, l'anarchie chrétienne a trouvé les traditions helléno-latines, qui ont empêché l'Evangile de produire ses fruits de mort. « Comte a senti la véritable filiation révolutionnaire. Les traditions helléno-latines en sont tout aussi innocentes que le génie catholique romain, médiéval. Les pères de la révolution sont à Genève, à Wittenberg, plus anciennement à Jérusalem ; ils dérivent de l'esprit juif et des variétés du christianisme indépendant, qui sévirent dans les déserts orientaux ou dans la forêt germanique, c'est-à-dire aux ronds-points de la barbarie ». *(Romantisme et Révolution,* p. 4.)

(2) « La condamnation de cette doctrine, officiellement adoptée par l'Action française, était-elle opportune ? Elle était non seulement opportune, mais nécessaire, puisqu'elle devait mettre fin au scandale produit par notre silence chez un grand nombre de catholiques français de très bonne qualité ». (Lettre de Son Eminence le Cardinal ANDRIEU à Sa Sainteté, 7 septembre 1926.)

(3) *L'Eglise et l'Action française,* Documents romains, édit. Spes, p. 114. « Le Pape a fait cela comme il fait tout ce qui est du ressort de son ministère apostolique, dans le but exclusif d'accomplir son devoir, qui est de procurer la gloire de Dieu, le salut des âmes, d'empêcher le mal, de procurer le bien, en dehors et au-dessus de tout parti politique... » (*Allocution Pontificale* du 25 sept. 1926). — Tout récemment, le 26 mai 1928, une déclaration de la Sacrée Congrégation pour l'Eglise orientale rappelait que les prohibitions et les peines portées contre l'Action française obligeaient les fidèles des deux rites, parce que doctrinales : « Quippe quod potius quam disciplinam, directe spectent doctrinam Ecclesiæ ».

sur le problème précis que ces idées soulèvent la lumière de quelques vérités éternelles.

C'est pourquoi je voudrais essayer : 1° d'exposer aussi objectivement que possible en quoi consiste la cité, que nos modernes néo-païens entendent reconstruire ; 2° d'apprécier dans le calme d'un examen irénique les conditions requises pour que de fait parmi nous cette cité soit. Peut-être que, en rendant ainsi manifeste — par contraste — l'actuelle bienfaisance de la loi de charité, réussirai-je à montrer qu'on bâtit sur le sable, quand on rejette la pierre d'angle de l'humanité nouvelle, Notre-Seigneur Jésus-Christ (1).

I

Exposé

Il est assez fréquent qu'à l'origine des grandes erreurs, il y ait quelque idée juste. Tel paraît être le cas de la doctrine politique dont nous abordons l'étude.

Sa genèse est l'histoire d'une grande pensée devenue une angoisse. Devant l'anarchie, qui ne s'étalait que trop souvent dans la cité, le maître estima, comme Auguste Comte (2), que se posait inéluctablement la question de l'ordre. Comment la résoudre ? Y a-t-il une vérité, capable de conduire ceux qui, ne voulant point désespérer du salut de la patrie, cherchent à travers la brume de l'idéologie moderne à découvrir la solide base du réalisme politique ? (3)

« L'humanité, avait dit Zarathoustra, y eut-il jamais plus horrible vieille parmi toutes les horribles vieilles, à moins que ce ne soit peut-être la vérité. » Plus nuancé, et avec un accent de sincérité, qui ne peut qu'émouvoir un cœur fraternel, M. Charles Maurras nous fait cet aveu : « *En esthétique, en politique, j'ai connu la joie de saisir dans leur haute évidence les idées-mères ; en philosophie pure, non* ». Et il ajoute : « *Je fus sauvé de l'angoisse métaphysique, parce qu'à aucun moment je n'avais cessé de me sentir intéressé jusqu'à la passion par la critique*

(1) Saint Paul, *Eph.* II, 20.

(2) Sur les relations intellectuelles d'Auguste Comte et de Charles Maurras, plus d'une observation serait à faire. Il semble que, nonobstant les apparences, Renan ait, plus qu'Auguste Comte, marqué de son influence, le chef du néo-paganisme français.

(3) *Romantisme et Révolution*, Auguste Comte, I. L'Anarchie au XIX[e] siècle, p. 94 seq.

littéraire et par les soucis du patriotisme français » (1). La solution de la question de l'ordre ne saurait donc

(1) Il convient de placer dans son contexte cette importante confidence, qu'on ne saurait relire sans éprouver cette sympathie douloureuse, que provoquent les crises de l'esprit : « Mes points de départ essentiels sont dans la manière de penser de Pascal que je connus dès l'enfance. Quelques lignes de lui, trouvées dans un recueil de *Morceaux choisis*, marquèrent ce premier éveil. Son commerce eut peut-être le défaut de me tenir orienté, malgré moi, vers le double objet de la spéculation cartésienne : d'un côté le mystère de l'immense monde visible, d'autre part, l'impatiente et impérieuse exigence de l'esprit pur. Quand Pascal débordait ces deux ordres de considération, il débordait aussi la capacité d'un très jeune esprit, d'ailleurs fermé à son mysticisme elliptique.

Après Pascal, je découvris à peine adolescent un aperçu de la philosophie de Kant dans les résumés qu'en ont donnés M. de Staël, puis Henri Heine. L'étude que je fis de lui me procura ensuite autant de déceptions que son maître anglais Hume me valut, au contraire, de vifs plaisirs d'intelligence. Avec Kant, je n'eus que le choix des irritations de deux sortes que me causèrent sa Raison pure, et sa Raison pratique, dont je me reposais dans l'excellente critique du jugement, relative à la philosophie des beaux-arts. Toutefois, sa manière de penser ne laissa point de m'influencer comme toute ma génération. Ce que, à dix-huit ans sonnés, j'entrevis du thomisme m'a toujours apparu comme au travers d'une glace. Beauté distincte, inaccessible. Les années de travail et de méditation passées à agiter des antinomies ne représentent donc que des satisfactions de critique maligne ou de clarté stérile. Tel aura été tout le fruit de mon stade philosophique. Je n'en trouve aucun autre. Le Positivisme lui-même, abordé à la fin, n'a jamais pu me rallier à son dogme central : j'ai toujours contesté à Auguste Comte le passage nécessaire de l'esprit humain par la série des trois états de théologie, de métaphysique et de science. Mon enquête ne m'a conduit qu'à des synthèses extrêmement subjectives. En bref, je n'ai pas abouti. En esthétique, en politique, j'ai connu la joie de saisir dans leur haute évidence des idées-mères ; en philosophie pure, non.

Quant à l'argument historique, par lequel tant d'autres ont été conservés à leur foi, l'action en était annulée d'avance : l'esprit qui craint d'être abusé par les formes de la raison, déçu par les cris de la conscience, en méfiance même sur le témoignage des sens, songera difficilement au secours de l'histoire pour ressaisir un absolu qui échappe de toute part.

Je fus sauvé de l'angoisse métaphysique parce que, à aucun moment, je n'avais cessé de me sentir intéressé jusqu'à la passion par la critique littéraire et par les soucis du patriotisme français... Déçu, un peu perdu et désemparé par l'échec essuyé chez les philosophes, il me restait deux accès vers la vie.

Comme l'esprit que je portais dans l'une et l'autre voie était alors vidé de la foi et du sentiment religieux, il eut peut-être convenu à certains logiciens que j'y portasse également un esprit d'hostilité au catholicisme, mais ici je dois avouer que, l'eussé-je dû, je ne l'aurais pas pu.

Non que les facilités matérielles m'eussent manqué. Né conservateur et catholique, l'idée de mettre en rapport de synthèse les sentiments traditionnels du monde de droite et des idées philosophiques, historiques ou scientifiques professées à gauche ne me serait vraisemblablement pas venue, si de ma vingtième à ma trentième année, je n'avais tout d'abord vécu au contact perpétuel et familier

être demandée à la morale (1), pour autant du moins que celle-ci relève de données transcendantes ou de principes absolus. Car la morale n'existe pas à l'état de science. Il faudra en dissiper les vaines abstractions pour saisir le réel (2). Celui-là possèdera la solution du problème, qui imitant, dans l'étude de la société, le physicien et le chimiste (3), s'appliquera à connaître exactement les phénomènes qu'il observe, sans se soucier de savoir ce qu'en dit la justice. Car toute société se construit suivant des nécessités naturelles. Elle sort non d'un contrat de volontés, mais d'un fait de nature (4).

Un fait de nature ? Il s'agit donc, pour organiser la cité, de ne prêter attention qu'au réel. Celui-ci n'est rien, s'il n'est singulier et concret. Laissons donc aux rêveurs de nous parler de la *vérité*. Il n'y a pas de vérité. Il y a *des* vérités, et au premier rang la vérité que nous sommes : la vérité française. « Au bel instant où elle n'a été qu'elle-même, l'Attique fut le *genre humain*. » (5) Ainsi en est-il de la France. La voici qui passe à travers le lumineux chemin de son histoire. Héritière née de la cité antique, elle promène le flambeau de la civilisation.

---

de l'adversaire, parmi des parlementaires méridionaux plus ou moins radicaux, ensuite sur les frontières du monde juif ». *La Démocratie religieuse. L'Action française et la Religion catholique*, chap. II ; L'incroyant et le bienfait du Catholicisme, p. 462 et seq.

(1) *Romantisme et Révolution :* L'ordre positif, d'après Comte, p. 97 et seq. (1922).

(2) *La Politique religieuse* (1912). L'individu contre la France, p. 79, et dans *La Démocratie religieuse* (1921), p. 245.

(3) Le réel ne saurait donc être une idée générale, un principe, un universel. Aussi est-ce un véritable paradoxe qu'a développé M. Maurice Pujo, quand, dans l'*Action Française* du 12 décembre 1927, il prétendait que le conflit actuel entre l'Eglise et l'Ecole maurrassienne n'était autre qu'une phase de l'éternel problème des universaux !! Sous ce titre : *Le réalisme d'Action française et la réaction nominaliste*, M. Pujo écrit : « Le jour où sa pensée ne s'appliqua plus à un Etat et à un individu abstraits, qui n'étaient en fait que des mots, le jour où elle s'appliqua aux choses mêmes, Vaugeois aperçut toute la chaîne des réalités vivantes et distinctes qui reliaient les deux termes : la famille, le métier, la commune, la province. Il saisit leurs fonctions différentes, répondant à des conséquences différentes. Il saisit leur hiérarchie fondée, non sur un ordre abstrait ou esthétique, mais sur l'utilité, sur la nécessité. Et les deux termes eux-mêmes, les deux extrémités reprirent une substance : l'individu, c'était le Français concret, tel que l'a fait l'Etat, c'était le roi dont la race est toujours là ». Voilà qui confirme, certes, notre exposé de l'empirisme organisateur, et voilà qui prouve par quelle confusion de mots on arrive à se faire passer pour réaliste, quand on est nominaliste.

(4) *La Démocratie religieuse*, p. 246 : « La morale se superpose aux volontés : or la société ne sort pas d'un contrat de volontés mais d'un fait de nature ».

(5) *Anthinéa*, p. 56.

Elle obéit ainsi au déterminisme rigoureux de sa nature. Ce qui unit ou divise les Français, *ce ne sont pas des volontés mais des réactions physiques* (1), car les faits sociaux — on nous le rappelle — échappent à la catégorie du droit et du devoir (2). Ils expriment seulement les lois, dont le chœur procure aux apparences qui nous entourent leur harmonieuse beauté.

De la patrie française, élevée au rang de nation, l'amour se soumettra lui-même au déterminisme universel de ces lois.

Une page du journal l'*Action Française* souligne avec une netteté rare les conclusions de la doctrine politique ainsi formulée.

« Si les fils des croisés sont des patriotes ardents, les fils de Voltaire ne leur cèdent rien là-dessus. Comme l'histoire recommence ! Les athées du IVe siècle invoquaient la déesse Rome, génie de leur Empire, âme de l'univers romain. André Chénier, qui fut athée avec délices, songeait à déifier sa patrie. On a trouvé dans ses papiers les fragments d'un dialogue lyrique sur « la Liberté ». Un chœur y chante :

Sur ton front radieux
Luit un noble avenir de gloire et d'opulence.
Salut, déesse France.

Pour des cerveaux naturalistes, mais désireux de mettre de l'ordre dans leur pensée, une déesse France n'offre aucune des difficultés qui sont propres à d'autres formules. Elle satisfait la raison, puisque représentant la patrie, elle siège, dirait Sophocle, entre les grandes lois du monde. Ce dieu si rationnel n'est pourtant pas abstrait. On voit et on touche la France. Elle a un corps, elle a une âme : son histoire, ses arts, sa nature charmante, la compagnie délicieuse de ses héros. Mais comme la déesse est sujette à périr, elle appelle nos dévouements. Et comme sa vie surhumaine peut toutefois se prolonger à l'infini, elle participe de la majesté éternelle. Encore

---

(1) *La Démocratie religieuse*, Le Dilemme de Marc Sangnier, p. 60 : « Les Français, sans leur roi, n'ont plus rien qui leur soit bien vraiment, profondément et sensiblement commun... Tout nous condamne donc aux rivalités et aux divisions intestines... On me dira... : Formons-nous, unissons-nous, disciplinons-nous. Hélas, ces choses-là seraient faites depuis longtemps, si elles étaient pure affaire de volonté ; mais elles dépendent surtout de l'instinct et des habitudes qui naissent de la forme du territoire et de la mentalité des habitants. Ce ne sont pas des volontés mais des réactions physiques. »

(2) *La politique religieuse* (1912), p. 78 : « En examinant la structure, l'ajustage et les connexités historiques et sociales, on observe la nature de l'homme social et non sa volonté, la réalité des choses et non leur justice : on constate un ensemble de faits dont on ne saurait dire après tout s'ils sont moraux ou immoraux, car ils échappent de leur essence à la catégorie du droit et du devoir, puisqu'ils ne se rapportent pas à nos volontés ».

ceci dépend-il à quelque degré de nous-mêmes. Elle est notre supérieure et notre obligée : mère et fille de nos destins (1). »

Puisque il est dans la nature des destins d'être impérieux, prétendre s'y soustraire est folie d'anarchistes. Seuls les *instinctifs* peuvent croire que cette démence est un droit. Les esprits intelligents, les *classiques*, en qui s'harmonisent la sagesse romaine et la finesse grecque verront avec évidence que la patrie est *une œuvre qui demeure une action* (2). Ils comprendront qu'il leur faut, sous peine de détruire la cité, pousser cette action *suivant les directions que l'œuvre suggère, sans rien diminuer du nécessaire acquis, dans le sens du possible et de l'harmonieux.* C'est dire que l'action politique, dont l'objectif est la reconstruction de la cité, trouve en elle-même sa loi.

Dès lors se pressentent les enseignements de *l'empirisme organisateur.* En cette école la primauté du « politique » va devenir un axiome, l'apologie de la violence un lieu commun, toute réaction agnostique mesure de salut public, mais la volupté, cette exquise volupté d'esthète, que procure à quelques aristocrates de l'esprit, la vision des formes harmonieuses, apparaîtra comme la fin dernière de l'ordre dans l'Etat.

Doutez-vous de l'authenticité de ces aphorismes ou de leur sens secret ? Des témoignages peuvent s'accumuler, qui non seulement les confirment, mais les commentent.

Et d'abord de *l'axiome*, qu'est *la primauté du politique*, ils nous disent le sens précis. Ils nous apprennent en effet qu'il s'agit ici d'une primauté à reconnaître non pas tant dans l'ordre d'intention que dans celui d'exécution. Ils nous montrent que pour des réalistes, c'est de la restauration de la cité que dépendent essentiellement toutes les formes de la défense sociale ou religieuse. Politique d'abord égale donc politique nationaliste ou politique du nationalisme intégral. Entendez par là une politique qui subordonne tous les problèmes à celui des intérêts de la nation, en l'espèce de la France.

Or comme « *la solution monarchique satisfait à tous les besoins du pays comme une intégrale en mathématique représente la somme de toutes les valeurs d'une fonction algébrique* » (3), il faudra compléter l'équation, et ajouter

(1) *Journal de l'Action Française*, 1er août 1922.

(2) Ch. Maurras, *De l'Autorité légitime*, dans *Revue Universelle*, t. XVII, p. 668, cité et heureusement souligné par M. Lallement, dans *Pourquoi Rome a parlé*, p. 173.

(3) Bernard de Vesins au XIIIe Congrès d'Action française, 23 novembre 1926.

que si politique d'abord veut dire politique nationaliste, celle-ci veut dire par le fait même, politique monarchique. Car *l'absolu, l'immuable, en science politique, c'est le gouvernement héréditaire* (1). Là est le droit divin pour tous ceux pour lesquels la nature est divine. Tandis que, en démocratie, ajoute-t-on encore, il n'existe pas de patriciat dirigeant, ni même de dynastie en qui l'âme de la nation puisse se penser, la monarchie maintenue par l'hérédité, réalise le maximum de cette conscience et de cette responsabilité.

Ces déductions qu'appelle la logique de la doctrine naturaliste, dont nous avons suivi tout à l'heure la genèse, sont explicitement formulées par le maître. « *Nous pénètrerions mal ces cris du nationalisme, écrit Ch. Maurras, si nous n'y voyons clairement qu'ils signifient un retour à la nature, un acte de résignation et d'obédience à ses grandes lois, et la conscience reprise des fondements de la physique politique* » (2). Si nous l'en croyons, le progrès des sciences aurait fait fleurir en Prusse la philosophie naturelle, *qui parfois avancée jusqu'à l'hypothèse matérialiste dissout les insurrections judéo-chrétiennes et représente l'homme comme un animal politique et industrieux, membre de l'univers, soumis à la physique de l'univers.* Dans cette commune atmosphère de nationalisme et de naturalisme, nous sommes enfin avertis que l'on cesse de concevoir *la morale comme le contraire de la nature. On y comprend qu'elle est le sublime de la Nature, la nature exaltée, épurée et développée. Cette morale naturelle prêche la seule vraie vertu qui est la force.* »

De ces paroles auxquelles on ne reprochera point de manquer de clarté, il faut conclure que la force sera le premier devoir de la cité, ou plus exactement la première exigence de sa vie sociale (3). Voilà pourquoi l'école de l'empirisme organisateur fait de *l'apologie de la violence* un *lieu commun.*

---

(1) *Dilemme...*, p. 95. Singulièrement plus nuancé et plus exact le Docteur Angélique quand il écrit : « *Est intelligendum quod per se melius est assumi regem per electionem, quam per successionem ; sed per successionem melius est per accidens* ». Pol. III, lect. 14.

(2) *Les Monod peints par eux-mêmes.* Le Nationalisme ou Naturalisme (*A. F.* du 15 novembre 1899). Voir VIALATOUX. *La Doctrine catholique et l'Ecole de Maurras*, p. 90 (5e édit.).

(3) Car, ne l'oublions pas, la Société est ici à considérer comme un véritable organisme, régi comme tous les autres par le déterminisme, et dont les lois sont rigoureusement établies par la physique politique. Le mot *devoir* ne saurait donc avoir le sens moral que nous lui donnons. « L'infaillible moyen d'égarer quiconque s'aventure dans l'activité politique, c'est d'évoquer inopinément le concept de la pure morale, au moment où il doit étudier les rapports des faits et leurs combinaisons ». Ch. MAURRAS, *Politique religieuse*, p. 78 seq.

C'est bien un lieu commun chez elle. On y exalte la violence comme un procédé naturel de gouvernement. Celui-ci aurait, paraît-il, moins besoin d'être juste que d'être fort. Et les réussites de sa puissance sont données comme l'expression souveraine de son droit. Car l'épreuve du vrai, du bon, du juste, n'est dans rien de semblable à ce que nous appelons des principes mais dans le favorable aboutissement des faits. On y exalte la violence comme un procédé non moins naturel de dominer l'opinion publique, cet informe chaos, où se mêlent jusqu'à se confondre les tendances multitudinaires et irrationnelles des êtres inférieurs, que le bien de l'Etat demande de mater par le canon ou la matraque. On y exalte enfin la violence, comme le procédé naturel absolument indispensable, — on dirait presque unique, — de régler les questions internationales. On ne traite pas avec des voisins, proclame l'école, on les domine.

Que dans la cité la toge s'incline donc devant l'épée. Et qu'autour de l'enceinte sacrée se dresse des haines vigilantes. Car la haine de l'étranger, qu'il soit intérieur ou extérieur, est une de ces réalités dans laquelle s'enracine l'amour de la patrie (1).

Par cette apologie de la violence s'exaspère le contraste entre la doctrine politique, que nous analysons et les exigences élémentaires de la loi de charité. Voici d'ailleurs que ce contraste éclate jusque dans les applications pratiques de la doctrine. Des hommes ont-ils subi son influence, ils se montrent bientôt durs en face des petits et des pauvres. Ils dédaignent les longues patiences de l'action sociale. Ils préfèrent aux doctrines de paix les doctrines de force, voire même celles de fer. Ils estiment dignes de risées les efforts de ceux qui croient à l'amélioration possible, par de libres ententes, des rapports humains. Ils se conduisent en un mot d'après la conviction qui leur a été, peut-être à leur insu, lentement insufflée, qu'il n'y a rien à faire contre les lois inflexibles de l'univers, contre ces lois, qui exigent tantôt l'esclavage et tantôt la guerre, pour que dans la cité règne l'ordre.

Au développement logique de ces thèses et surtout à leur application s'oppose cependant un obstacle: Ce n'est pas en vain que vingt siècles de christianisme ont travaillé l'âme française. Celle-ci a gardé de ce long passé, parfois jusque dans ses apostasies, une fierté d'indépendance, un sentiment de dignité et une conception du droit qui ne la disposent point à s'incliner sans résistance sous le joug de patriciens qui, dans la plèbe, ne verraient qu'une clientèle ou prétendraient abolir ses justes libertés

(1) *Dilemme...*, p. 128.

par la hâche et les faisceaux de Scylla. Besoin est donc de réagir contre ces instincts anarchiques. Les raisonnements dissolvants de sophistes venus d'Asie les déchaînent (1). A leurs idées opposons les lois, à leurs rêves, les faits, que leur idéologie disparaisse devant le réalisme qui seul organise la vie sociale. *Toute réaction agnostique* sera donc, dans la cité, *mesure de salut public.*

C'est ne pas avoir saisi où est le fondement de l'empirisme organisateur que de s'en étonner. En faisant appel à la raison, ses théoriciens n'entendent pas signifier la même chose que nous. Pour nous, la raison est la faculté d'atteindre le vrai, de s'y soumettre et de s'en nourrir. Pour eux, elle paraît être plutôt la faculté de saisir les apparences, d'annoter les phénomènes de l'expérience sociologique, leur « *valeur de position* » (2), et à travers les combinaisons d'un perpétuel devenir, leurs lois. Puisque la nature des choses échappe à la raison ainsi entendue, il conviendra moins de parler de ses certitudes que de ses émotions. Et c'est fort à propos qu'on a récemment appelé la doctrine de ces pseudo-classiques *un romantisme de la raison* (3).

Or qui s'établit en un pareil agnosticisme se condamne à une inéluctable réaction.

Il lui faut réagir.

Il lui faut réagir contre les exigences intellectuelles de la vérité. Celle-ci se présente en effet à nous non telle que nous la voudrions, mais telle qu'elle est. Elle a, par nature, le droit de dépasser l'utile (4).

---

(1) N'oublions jamais que tout le mal vient en effet d'Asie, de l'Orient voué par nature à la barbarie : « La bibliographie révolutionnaire ne comprend guère, en fait de livres classiques, que la République de Platon et les Vies parallèles de Plutarque ; ... Plutarque fut d'ailleurs fort averti, déjà pénétré, malgré lui, des idées sémitiques ; car il naissait presque au moment où le souffle de l'Orient avait altéré la grande âme antique. Quant à Platon, il est, de tous les sages grecs, celui qui apporta d'Asie le plus d'idées et les plus singulières ; plus que tous ses confrères, il a été commenté et défiguré par les Juifs alexandrins... L'esprit classique, c'est proprement l'essence des doctrines de la haute humanité... La Révolution est venue d'un autre côté : la Bible de la Réforme, les statuts de la République de Genève, les théologiens calvinistes, le vieux ferment individualiste de la Germanie, auquel la Suisse trilingue servait déjà de truchement européen, enfin les élans personnels d'une sensibilité qui n'était retenue ni par les mœurs héréditaires, ni par de très fortes études, ni par une raison très saine, voilà les humbles causes des idées qui naquirent dans l'esprit de Rousseau ». *Romantisme et Révolution,* note I : De l'esprit classique, p. 270.

(2) *Dilemme...,* p. 63.

(3) Benda, *La Trahison des clercs,* p. 177 (Brasset, 1927).

(4) *La Croix,* 9 janv. 1927. C'est avec raison que le Pape Pie XI a donc écrit au cardinal Andrieu : « Il s'est révélé une absolue absence

Dût-elle franchir les limites de l'intérêt d'une nation, la vérité ne peut que dominer le particularisme égoïste des divers Etats de toute la hauteur de l'idéal universel qu'elle révèle (1).

Il faut réagir contre les requêtes morales de la vie. Car bien différentes sont ces requêtes telles que les légitime une philosophie spiritualiste, de celles que formule l'empirisme organisateur. D'après lui, la morale n'est plus que l'art de se bien conduire dans la cité. Si on l'observait, nos relations de dépendance universelle et d'universelle hiérarchie deviendraient — nous enseigne-t-on — l'objet de ces agitations sensitives, « *qui s'exer-*

---

de toute juste idée sur l'autorité du Pape et du Saint-Siège et sur sa compétence à juger de son extension et des matières qui lui appartiennent ; une absence non moins absolue de tout esprit de soumission ou tout au moins de considération et de respect ; une attitude prononcée d'opposition et de révolte ; *un oubli ou plutôt un vrai mépris de la vérité,* allant jusqu'à l'insinuation et à la divulgation d'inventions aussi calomnieuses que fausses et absurdes ; tout ceci s'est abondamment et si clairement révélé que beaucoup de bons catholiques ont vu et compris à qui et à quel esprit ils s'étaient fiés en pleine bonne foi. »

(1) Voilà pourquoi ce qui est vrai, l'est toujours et partout. Voilà également pourquoi il y a un droit. Evidemment, pareilles assertions n'ont tout leur sens que pour qui va au bout de leur logique et affirme Dieu. Car, comme le remarquait avec tant d'à-propos le Cardinal Mercier : « Il n'y a d'absolu dans la réalité que Dieu. Dieu seul domine par Sa Sainteté, par la Souveraineté de son empire tous les intérêts et toutes les volontés. Affirmer la nécessité absolue de tout subordonner au Droit, à la Justice, à l'Ordre, à la Vérité, c'est donc implicitement affirmer Dieu. *(Lettre sur le Patriotisme et l'Endurance.)* Toute différente est la position de l'école de l'empirisme organisateur. La page suivante, si remarquable par ses formules précautionnées et par son affirmation philosophique de la relativité de la vérité, que l'esprit, se fixant à lui-même sa loi, adapte aux fins de l'ordre public, mérite, croyons-nous, une lecture attentive : « Si le goût de la vérité n'est à son origine qu'une passion, comme les autres cette passion acquiert, en s'exerçant, tous les éléments de sa règle. Elle sait s'y plier à la condition d'être pure, d'être un vrai désir de savoir, aussitôt qu'elle observe qu'on ne trouve et qu'on ne transmet la vérité que sous certaines conditions, dans un certain ordre et moyennant certains sacrifices. Chef-d'œuvre initial de sagesse empirique : l'intelligence mue par la passion qui lui est propre, prend garde de ne pas se laisser conduire par son moteur. Pour rester elle-même, elle se tient au sentiment de ses sources et de ses limites : cette raison tempère ou mesure l'essor de sa curiosité, et celle-ci échappe ainsi au risque de devenir principe d'anarchie et de barbarie... Enfin l'appétit de savoir se peut même aussi réfréner et tenir en respect par la considération de l'ordre public... puisque, en effet, l'ordre public est la condition même des progrès et de la durée de la science (il n'y a eu guère de science, quand l'anarchie chrétienne eut énervé l'Etat romain devant les barbares entre le vr[e] et le x[e] siècle). Comment la science pourrait-elle hésiter à céder à l'ordre public ? On ne scie point la branche sur laquelle on se trouve assis ». *Romantisme et Révolution, Trois idées politiques,* p. 260 seq.

cent aujourd'hui en sens opposé : ce grand facteur révolutionnaire, l'humeur individuelle, le sentiment, l'amour, serait l'auxiliaire de la paix générale » (1).

Alors resplendirait l'ordre dans la cité. Et avec un enthousiasme qui rappelle celui de l'hymne de Platon à la géométrie, M. Maurras en magnifie le bienfait (2).

Mais il faut, ajoute-t-il, assurer sa défense, en endormant au sein des consciences les inquiétudes qui tendent à faire dépasser aux hommes les *justes confins* de la nature... Il faut donc encore réagir.

Il faut réagir contre l'aspiration infinie de la religion. Cette aspiration est concupiscence vaine (3). Elle provoque des désirs insensés qui ravagent la vie sociale. Ne fait-elle pas traiter les choses terrestres, comme des apparences sans solidité ? En portant les énergies de l'homme vers un objet invisible, ne risque-t-elle pas de diminuer le citoyen ? Il faut donc flétrir ces *chrétiens spiritualistes toujours tournés vers les compensations d'outre-tombe*. Et à moins de pouvoir utiliser une organisation, comme celle de l'Eglise catholique, qui, si nous en croyons le maître, sait par les inventions de son paganisme, *endormir ça et là quelque nerf inquiet ou enchanter une personne endolorie* (4), ce n'est pas avec la religion, dont l'Evangile apporte au monde le message de charité, que les théoriciens de l'empirisme organisateur entendent restaurer l'ordre de la Cité (5). Ils estiment que *l'espérance du Progrès véritable, qui, pour le moment, ne consiste qu'à réagir*, luirait sur notre pays, le jour où, *d'entre les ruines du vieux mysticisme anarchique et libéral se relèveraient les couronnes, les festons, les autels et la statue intacte de cette déesse Raison, armée de la pique et du glaive, ceinte d'olivier clair, ancienne présidente de nos destinées nationales* (6). Ce jour-là, en effet, dans *la vision de beauté* de cette raison triomphante, serait atteinte *la fin dernière* de l'ordre dans la cité.

Voilà du moins ce qu'on nous promet. Le Chef de l'école

---

(1) *Romantisme et Révolution*, p. 114, et *l'Invocation à Minerve*, p. 227.

(2) *Ibid.*, p. 126 seq.

(3) *Chemin de Paradis*, préface XII, seq., et le Conte de la Bonne Mort.

(4) *Ibid.* (3e édit.), p.

(5) *Romantisme et Révolution, Trois idées politiques*, p. 262.

(6) *Romantisme et Révolution, Trois idées politiques*, p. 263. Et l'on nous invite à voir dans Sainte Beuve le représentant le plus authentique du caractère spécifique de la France. « Si les partis de droite pouvaient oublier ses passades d'anticléricalisme ; si, à gauche, on savait ce que parler veut dire et qu'on y cherchât, où elle est, la liberté de la pensée ; si les radicaux prenaient garde que Sainte

le déclarait en la préface de « Chemin de Paradis » : *J'ai osé évoquer, en présence de mille erreurs, les types achevés de la Raison, de la Beauté et de la Mort, triple et unique fin du monde* (1). Vingt-cinq ans après, reprenant cette préface, l'auteur précise le sens et la portée de son dessein. En faisant cette évocation, il n'a pas voulu s'amuser avec des mythes. Il a voulu que *les lois de la beauté* aidassent à comprendre *les lois de la vie*, et *l'ordre de l'esthétique* celui de la *politique*. Il a voulu le *bien de l'intelligence et puis le bien de la cité.*

« Ce livre, écrit-il, aspire à deux choses : la conception juste et correcte de l'idée pure et cet avantage commun que les hommes poursuivent, quand ils mettent leur vie en société. Bien penser dans la solitude de l'âme, puis dans la mêlée sociale réaliser le bien public, ce sont les tendances maîtresses ; elles ne varient guère le long de mon *chemin*. Sous toutes ses pierrailles cuites au dur soleil, dans l'air chaud et par l'âpre bise, on peut sentir germer et même voir pointer, après une critique acerbe de la déraison malfaisante, une volonté politique, amie du genre humain » (2).

Ce genre humain ne le confondons pas avec la multitude des hommes. *Paucis vivitur genus humanum*. Il est constitué par les hommes classiques et eux seuls. Car *les âmes des hommes n'ont point été tirées de la même origine. Les filles de l'argile ne s'élèveront point au rang de celles que les dieux ont conçues dans des lits de pourpre* (3). Que les élus goûtent donc la beauté. Elle est le véritable terme des choses,

La beauté sainte
L'harmonie et le chœur des lois
Traçant l'enceinte des cités.

Tel est le dernier mot de cette philosophie sociale, d'après laquelle en un *cosmos* sans Dieu et sans Christ, sans certitudes, sans espérance, sans amour, l'ordre de la cité rudement disciplinée, assurant enfin à un petit groupe d'amants des muses la sécurité d'une jouissance d'esthète, il faut reconnaître que la vie vaudra vraiment la peine d'être vécue.

Beuve ne fut jamais sacristain, et si les catholiques observaient que non plus il ne se fit pas calviniste, bien qu'il ait flirté du côté de Lausanne, eh bien ! l'œuvre, le nom, la moyenne des idées de ce grand esprit sans oublier ce prolongement naturel, leurs conséquences politiques, feraient le plus beau lieu du monde où se grouper dans une journée de réconciliation générale. On y saluerait l'espérance du progrès... »

(1) *Chemin de Paradis*, édit. 1895, p. 31.
(2) *Ibid.*, 3e édit., p. 38.
(3) *Chemin de Paradis* (1895), p. 287.

Ce n'est pas assez dire : il faut reconnaître encore — et cela au nom même de la raison — (c'est le journal d'*Action Française* du 25 juillet 1921 qui nous l'affirme) — que, « ainsi comprise, la philosophie de l'ordre... pose les pierres les plus solides et les plus inébranlables à la digue contre la Barbarie, à ce que Barrès appelait l'autre jour « le barrage sacré ». Entendez : le barrage de la civilisation occidentale (1).

Avons-nous fait un rêve ? Ou bien est-ce que devant nos yeux éblouis, aurait seulement passé un film, dont l'art dédaigneux de vérité, promena quelques instants à travers des *châteaux de lumière,* son audacieuse fantaisie ? Grave illusion que de le croire. L'heure a sonné, nous crie-t-on, non de s'amuser, mais d'agir. Et de fait, la philosophie sociale que, textes en mains, nous avons exposée, prétend être le fondement d'une politique (2). Voici qu'elle inspire une action sur le terrain social, ou elle commande une attitude devant les pouvoirs établis. Tantôt elle groupe des partisans en des formations de combat. Tantôt elle appelle l'adhésion de toutes les intelligences contemporaines. Car « *l'Institut d'Action Française,* lit-on dans le journal du 6 juin 1924, *est plus qu'un arsenal d'idées politiques, il doit être considéré comme un des principaux agents de restauration et de progrès de la pensée philosophique, esthétique, historique, juridique, économique, sur tous les points, où elle a été corrompue et obscurcie par la fausse science...* »

Mais soit qu'ils mobilisent ou qu'ils enseignent, les philosophes politiques, qui sont devenus les chefs du mouvement d'Action Française, déclarent toujours viser un suprême objectif : la construction de la cité. Quelles sont les conditions requises pour que, de fait, cette cité soit ; c'est ce qu'il nous reste à apprécier.

---

(1) Article de M. Manouvriez, *Action Française,* 25 juillet 1921, cité dans *Pourquoi Rome a parlé,* p. 172.

(2) « Si, dans cet ouvrage (Anthinéa), où il use du mode lyrique aussi souvent que de l'analyse, M. Ch. Maurras n'apparaît plus comme le théoricien de l'*Enquête sur la Monarchie,* ceux de ses aînés qui ont suivi ses campagnes pour toutes les causes nationales, et notamment pour les lettres françaises, savent bien que les thèses philosophiques et esthétiques d'*Anthinéa* forment le fondement même de sa politique » *(A. F.,* 1 Nov. 1901, p. 752). Il faut dire la même chose de la philosophie de *Chemin de Paradis.* M. Maurras nous en avertit d'ailleurs dans sa préface de 1895 : « Si peu que soit mon art, il ne laissera pas de donner ainsi quelque joie à qui y cherchera non plus la cloche, le griffon, l'écu, le lys en fleur, le coq, l'aiguière, la colombe, ni les autres symboles de cette industrie primitive, mais les traits d'une simple et pieuse philosophie. Ces traits se feront voir au naturel, quand vous présenterez les pages de ces mythes et de ces fabliaux au clair intérieur de vos réflexions. Ils se révèleront

II

Appréciation

Si la cité, dont l'idéal vient de nous apparaître dans la lumière d'un exposé qui a voulu être sincère, doit jamais devenir dans notre pays de France une réalité politique, ce ne sera qu'à l'une des deux conditions suivantes : il faudra que les catholiques français aient consenti ou bien à une entente ou bien à un effacement.

Or ni l'une ni l'autre de ces deux conditions ne sauraient être acceptées par eux, sans compromettre les intérêts majeurs de la civilisation chrétienne.

L'entente, qu'on leur propose en les conviant à collaborer, fût-ce sous toutes les réserves de leur religion personnelle, à la construction de la cité nouvelle, si elle se faisait, se ferait sur des *équivoques*. Celles-ci enveloppent l'action de l'empirisme organisateur. Elles faussent le sens des mots qu'il emploie. Elles obscurcissent les notions premières qu'il implique, et semblables à ce brouillard opaque dans l'atmosphère duquel se modifie la ligne des choses, elles déforment les attitudes qu'il suggère.

Ordre, autorité, patrie, hiérarchie, tradition nationale, bien commun, intérêt public, tous ces mots, familiers à la sociologie chrétienne, le sont aussi — qui donc l'ignore ? — à l'empirisme organisateur. Mais ils n'ont pas dans les deux écoles le même sens. Lorsque les philosophes de l'empirisme, fidèles à leur méthode positive (1), ont vidé l'ordre de son contenu spirituel, privé l'autorité de sa consécration divine, transformé les hiérarchies bienfaisantes de la

---

sous un mince tissu de phrases, dont je peux dire que je n'ai pas écrit une seule sans l'illustrer comme d'un filigrane de sens secrets ». Au lecteur de juger par la confrontation de notre exposé et des textes, si nous avons pénétré exactement ces sens secrets. Il pourra compléter cet exposé en consultant parmi les études récentes : *Un grand débat Catholique et Français*, notamment l'étude de M. André: *Le Principal intellectuel de Ch. Maurras* « Cahiers de la nouvelle journée » (Gay, 1927); — *Pourquoi Rome a parlé*, l'article des PP. Bernardot et Lajeunie, O. P., et celui de M. Lallement. (Spes, 1927.)

(1) Sur cette méthode du positivisme, il vaut la peine de relire les pages substantielles écrites par Ollé-Laprune en tête du travail du P. Gruber, intitulé : *Auguste Comte, Fondateur du Positivisme* (1892). « Au fond, tout le positivisme, en ce qu'il a de propre, de caractéristique, se résume dans cette prétention unique : se passer de Dieu. Il veut tout savoir sans principes métaphysiques, tout refaire sans principes chrétiens. C'est précisément vouloir se passer de Dieu, de toutes les manières. La méthode positive, employée où

société humaine en distinctions de nature, correspondant à quelque particularité d'essence des sur-hommes, il ne leur reste plus qu'un *vocabulaire conservateur* au service d'idées libérales. Je dis : libérales, et j'entends ce mot au sens, où l'emploie la théologie catholique, pour désigner une doctrine qui, professant se passer de Dieu, proclame, soit dans le domaine de l'économie sociale, soit dans celui de la politique, l'autonomie absolue de l'homme, devenu sa propre loi : ce qui est une des assertions fondamentales de l'école, dont nous avons exposé la doctrine. Comment s'étonner que le Souverain Pontife ait pu dire que, si cette école avait attaqué le libéralisme, elle en avait été en même temps l'un des plus habiles soutiens (1). Et, du coup, surgissent autour de nous de nouvelles équivoques. Car d'autres mots que celui de libéralisme ont été employés par l'Eglise tantôt pour caractériser les faux dogmes d'une pensée antichrétienne : tels les mots de nominalisme, ou de modernisme, de pseudomysticisme ou de sentimentalisme d'individualisme ou de communisme, tantôt pour préciser sa propre doctrine: tels les mots de réalisme, de catholicisme, d'intellectualisme, etc... Or il se trouve que, suivant les occurrences d'une polémique fertile en expédients, ces mots du *vocabulaire religieux* servent à la diffusion d'idées antichrétiennes. « *Les dieux n'avaient pas sur la terre de*

---

elle convient, est bonne ; l'ambition de pacifier les intelligences et d'imprimer à nos sociétés modernes un nouvel élan, est bonne. Cela, c'est dans le positivitisme ce qu'il y a de salutaire, de fécond ; cela est conforme à ce qu'on pourrait appeler les tendances principales et les idées inspiratrices de ce siècle. C'est cela qui soutient, qui anime en beaucoup d'endroits Comte et ses disciples ; c'est ce qui leur fait penser et dire des choses excellentes. Mais l'originalité propre du système, c'est d'étendre la méthode à tout, en ce sens que toute recherche de l'essence de la cause, de la fin au sens métaphysique du mot, est interdite ; c'est aussi d'essayer de transformer les sociétés en substituant au christianisme précisément cette philosophie sans principes métaphysiques et sans christianisme. Le positivisme parle d'ordre, et de progrès et d'amour, il veut tout cela en se passant de Dieu... Là est le caractère original du système. De là sa puissance et de là sa faiblesse. Sa puissance, car cela en fait comme une religion retournée. Mais le christianisme rejeté se venge à sa façon, et l'invincible besoin que l'humanité a des principes chrétiens ramène dans la politique positiviste, je veux dire dans la société organisée selon la formule du système, une sorte de caricature parfois de l'Eglise catholique et un fanatisme à rebours. » *(Op. cit., Préface,* p. 15).

(1) *Lettre du cardinal Gasparri au cardinal Dubois,* en réponse à l'adresse des étudiants royalistes de Paris, 21 avril 1927 : « Ils n'ont discrédité le libéralisme politique et social, que pour faire place à un libéralisme bien pire : le libéralisme religieux ; ce qui n'est pas le bon moyen de servir la cause d'un monarchisme qui veut réserver à la religion catholique la première place, au moins comme élément d'ordre et comme le meilleur auxiliaire de l'autorité ». *(Documents romains,* p. 19 seq.)

contempteur aussi déclaré qu'Euripide. Mais connaissant la vie, il mélangeait à ses blasphèmes des mots religieux, qu'il savait prononcer avec grande douceur (1) ». La leçon ne semble pas avoir été perdue. Au nom de doctrines prétendues orthodoxes, anti-modernistes, anti-démocratiques, des écrivains, dont les uns étalaient leur titre de docteurs en théologie, et les autres, leur idéal d'intégristes, devinrent les courtiers de thèses, qui n'étaient point catholiques (2). Et n'avons-nous pas entendu, naguère, le Syllabus lui-même, cité en faveur d'un système, dont sa vingt-quatrième proposition condamne cependant l'hérésie ? Et ainsi, d'équivoques en équivoques, on a pu en arriver à formuler le paradoxal manifeste, intitulé *Non possumus* (3), dans lequel des catholiques, qui se déclarent sincères, accumulent les confuses sophistications de l'esprit schismatique.

C'est qu'en fait, ces équivoques, en faussant le sens des mots, obscurcissent les notions premières qu'implique, alors même qu'il se défend d'avoir aucune visée métaphysique, l'empirisme organisateur. Ne confondez pas, nous dit-il, les doctrines d'explication et les doctrines de consta-

---

(1) *Chemin de Paradis*, p. 10 (1921).

(2) *Le Bloc catholique de Toulouse* (Janv. 1914) : *L'Action et la Religion catholique*. Cette revue a été depuis censurée par l'Autorité diocésaine. Mais déjà le Pape Benoît XV avait condamné l'intégrisme dans son encyclique *Ad Beatissimi :* « Que dans les discussions on s'abstienne de tout excès de langage qui pourrait offenser gravement la charité; que chacun soutienne son avis librement, mais qu'il le fasse avec modération, et ne croie pas pouvoir décerner aux tenants d'une opinion contraire, rien que pour ce motif, le reproche de foi suspecte ou de manquement à la discipline. Nous voulons aussi que les nôtres s'abstiennent de certaines appellations, dont on a commencé depuis peu à faire usage pour distinguer les catholiques des catholiques... ». Ainsi que l'a justement fait observer le P. Yves de la Brière, la suite du contexte ne permet pas d'hésiter : le vocable que l'encyclique vise particulièrement et qui était adopté depuis peu par plusieurs, comme le symbole d'une orthodoxie plus rigoureuse, n'est autre que le terme de catholique intégral. *(Luttes de l'Eglise et de la Patrie*, p. 100 (1916). Contre cet intégrisme les Etudes avaient pris partie, dès 1914, dans un article vigoureux intitulé : *Critiques négatives et tâches positives.*

(3) Le *Non possumus* préparait ainsi l'équivoque dans laquelle on allait retenir les âmes : on imaginait pour elles un conflit douloureux entre l'Eglise et la Patrie dans lequel il importait surtout de ne pas délaisser la Patrie en butte à des ennemis nombreux et puissants en tête desquels les autorités romaines. On identifia avec la Patrie ce qui n'était que l'Action Française que l'on prétendait, avec une présomption risible, « la seule force organisée capable de sauver le pays, seule redoutée des éléments du désordre. De cela nous avons l'évidence. Si ce n'est pas certain, rien n'est certain ». Non, ce n'est pas certain, et cependant il reste une certitude : « c'est qu'on peut faire prendre la butte Montmartre pour le Mont-Blanc ». *Non, l'Action Française n'a bien servi ni l'Eglise, ni la France*, p. 216 (Gay, 1927).

tation. Il s'agit de supposer seulement des faits, d'où se dégageront spontanément des lois. Il s'agit de s'accorder, non sur des principes, mais sur des *résultats*. Et qui peut empêcher des intelligences divisées sur l'origine des choses, de convenir du moins du texte de la loi, dans laquelle s'exprime une seule et même vérité historique et politique ? (1).

Or cette invite découvre une mortelle équivoque dans les notions dont, qu'il le veuille ou non, s'inspire l'empirisme organisateur. Car la nature, qu'il prétend observer, qu'est-elle ? Une simple manifestation de force dans un univers d'apparences. C'est donc une apparence qu'il s'agit d'*organiser* avec d'autres apparences, et cela sans faire appel à aucun élément transcendant à l'expérience, puisque l'empirisme ne serait plus lui-même, s'il cherchait à saisir dans les faits autre chose que leur évidence brute, totalement objective et suffisante en elle-même. Voilà donc sous-jacente à l'effort, qu'il faudrait faire pour ébaucher la moindre entente, une notion relativiste de la nature et une notion subjectiviste de la science, qui ne peuvent manifestement s'associer dans le système de l'empirisme organisateur, sans y introduire une contradiction qui le dissout. Et cette contradiction est d'autant plus grave qu'elle entraîne, par voie de conséquence, à confondre la sociologie et la physique sociale et à faire de notre nature humaine, qui comporte essentiellement les exigences de l'esprit, une nature, réduite au simple donné empirique d'une fugitive apparence.

Comment, dès lors, parler sans équivoques de réalisme politique et de lois absolues ? Ce réalisme n'est qu'un mot. Derrière lui se dérobe un jeu de formules abstraites, dé-

---

(1) « Les dissidences de l'esprit peuvent porter sur les doctrines d'explication. Les doctrines de constatation, qui recensent les faits et dégagent les lois, refont une véritable unité mentale et morale entre tous les esprits sensés. Le positivisme est une doctrine de constatation. La pensée politique d'un monarchiste peut être « chrétienne avant tout ». Cela veut dire qu'avant tout autre justification de la monarchie, il fera valoir la volonté et les desseins de Dieu ou parlera du droit divin. En quoi ce monarchiste persuadé du droit divin peut-il être gêné d'entendre dire à tel autre royaliste, qui ne croit pas en Dieu, que le droit des rois vient de la nature et de l'histoire ? Il lui suffira de gémir de l'irréligion de son frère. En quoi ce dernier monarchiste, ce monarchiste libertin, peut-il être offusqué de voir un ami politique qui croit en Dieu, rattacher à Dieu l'institution, la loi qu'il nomme naturelle ? L'un dit : — Voici la loi de nature. L'autre : Voici la loi de Celui qui a fait la nature. Divisés sur l'origine des choses, ils conviennent du texte de la loi qu'elles ont reçues. Pour des raisons diverses, nullement inconciliables, ils adhèrent aux mêmes vérités historiques et politiques qu'ils ont observées ou découvertes en commun ». *(La Démocratie religieuse,* p. 34 seq.)

pourvues de valeur. Car si une logique mécaniste peut bien affirmer le caractère absolu de ces lois, aucune démonstration scientifique ne peut l'établir (1).

En obscurcissant ainsi les notions premières qu'il implique, après avoir faussé le sens des mots qu'il emploie, l'empirisme organisateur ne pouvait manquer de déformer les attitudes qu'il suggère.

En cette vieille France qui, nonobstant les vicissitudes de l'histoire, garde pour tous les Français, qui ont le culte de la tradition, le prestige du passé, ne faut-il voir qu'une réussite de la nature, un produit de la race, le triomphe de la force ? (2). Ou faut-il, au contraire, saluer en même temps qu'une victoire de la liberté humaine, les providentielles miséricordes du Dieu qui aima les Francs ? Equivoques dont l'*Histoire de France* et l'*Histoire des deux peuples*, de M. Jacques Bainville, ne dissiperont, certes point (3), la troublante obsession.

---

(1) Ce ne sont pas seulement les philosophes qui le prétendent, mais les historiens avertis. « L'homme, écrit Albert Sorel, crée incessamment la fatalité qui s'impose aux générations. La route où se déroule la caravane humaine est cimentée de la poussière des hommes. C'est ce qui fait que l'histoire n'est pas, ne saurait être assimilée à une mécanique, et que la dignité de cette science l'élève au-dessus des sciences physiques. Elle doit demeurer une science morale.

Cet écho des actions humaines dans toute l'histoire de l'humanité, ces ricochets formidables du passé au présent sont la manifestation de la morale et sa sanction dans les affaires humaines. La fatalité y remplit le rôle de la Némésis des anciens. Elle est la grande justicière qui poursuit à travers les générations la faute des ancêtres : elle juge les actions par leurs effets et les montre punies par leurs conséquences. Mais ces conséquences, si elles sont inévitables au moment où elles se produisent, ne sont pas irrévocables à tout jamais, et pour avoir été nécessaires, ne sont pas nécessairement éternelles. Le milieu où elles opèrent est un milieu humain, produit par les actions successives des hommes, il peut être modifié dans l'avenir comme il s'est formé dans le passé. » Albert Sorel, « L'Homme et sa destinée », dans *Nouveaux Essais d'Histoire et de Critique*, p. 33 seq. (Plon, Paris).

(2) « De ce qui est traditionnel ou « vieille France » l'empirisme organisateur n'exclut à peu près rien, sinon peut-être les abus du sentiment chrétien. Mais ces grands abus, on peut dire que l'Eglise elle-même les neutralise ou les combat, puisqu'elle n'a jamais cessé de renier les sectes ignorantes ou iconoclastes, engendrées de la lecture des livres juifs. Enfin cet empirisme n'offre rien de sectaire. Il ne force personne. A peu près comme l'hygiène, il lui suffit que dépérissent tous ceux qui le négligent, personnes ou sociétés. » (« *Trois idées politiques* ».) Passage repris et approuvé dans l'*Enquête sur la Monarchie*, Introduction, p. xxviii (1909).

(3) C'est ce qu'a montré magistralement M. Joseph Hours, professeur agrégé d'Histoire, dans son étude sur l' « Action française et l'Histoire de France », parue dans les *Cahiers de la Nouvelle Journée* (« Un Grand Débat catholique et français », Bloud et Gay, 1927). A relever ces conclusions : « Si Diderot, par exemple, se demande ce qu'aurait pensé Henri IV, à voir autour du palais de Versailles

Et dans l'Eglise Catholique, d'autre part, faut-il voir l'église de l'ordre parce que, en elle, le christianisme aurait été romanisé par *les empereurs latins et par la monarchie française* (1), ou bien parce que, fidèle à ses origines divines, elle s'avance au milieu des contingences politiques,

---

« des paysans sans toit, sans pain et sur la paille », M. Bertrand (en son Louis XIV qui porte malheureusement tant de traces des doctrines que nous critiquons au nom de l'orthodoxie chrétienne) s'indigne : C'est ce que nous appellerons le remerciement du goujat. Il y aura toujours des paysans qui, par leurs fautes ou celles d'autrui, n'auront pas de pain ou coucheront sur la paille. Mais il n'y a qu'un Versailles... On parle aussi de vies humaines sacrifiées... Et pourtant on trouve tout naturel que des millions d'argent et des milliers d'existences soient gaspillées dans les grands travaux de l'industrie moderne. La beauté ne vaut-elle pas aussi quelques sacrifices ? »

Voilà donc le grand mot lâché. Le but de l'Etat n'est point le bonheur des citoyens, qui sont le nombre, mais la tranquillité de cette élite seule capable de créer et de comprendre la beauté. Et s'il arrivait qu'un homme se révélât sur tous les autres apte à jouir de cette beauté, cet homme se sacrifierait à bon droit tous les autres. C'est ainsi que M. Bertrand loue le roi-soleil d'avoir organisé « la vie délicieuse ».

Comprenons-nous maintenant pourquoi M. Bainville manifeste à parler de la légende de Louis XIV, une si exceptionnelle émotion ? Pourquoi « Versailles, la Cour, les maîtresses du roi, la touchante La Vallière, l'altière Montespan, l'austère Maintenon » lui paraissent « un fonds inépuisable pour le roman, le théâtre, la conversation » ? Pourquoi la France lui paraît avoir « vécu du siècle de Louis XIV » ? C'est que Versailles symbolise une civilisation qui a été pendant de longues années la civilisation européenne, notre avance sur les autres pays étant considérable, et notre prestige politique aidant à répandre notre langue et nos arts. »

Triomphe de la langue et des arts, tel est donc le but : la politique, un moyen. C'est sur cette considération que se clôt le récit du règne de Louis XIV, point à jamais culminant de notre vie nationale. C'est cette pensée qui anime une histoire, où les maîtresses des rois trouvent naturellement leur place et qui, par un effet logique des mêmes tendances, ne peut qu'ignorer un saint Bernard, un saint Vincent de Paul, et tous les grands saints dont la vie et les vertus ont renouvelé les âmes.

On se demande parfois comment tant de catholiques ont pu si longtemps, sans s'en apercevoir, absorber dans leurs lectures de telles doses de matérialisme. On se demande aussi comment ils ont pu si longtemps aller de l'Action Française à l'Evangile, sans se rendre compte qu'il y avait là deux enseignements et deux esprits dont l'un devait tuer l'autre. » *Op. cit.*, p. 140 seq.

(1) *Mercure de France*, 1er avril 1927. « L'Eglise et l'intelligence », par X...: « ... l'Eglise a parfois bénéficié de la solidité de l'Etat et a pris au contact d'un pouvoir fort une apparence de sagesse. Mais si elle participa en quelques circonstances au bienfait de l'ordre, elle ne collabora pas à créer ce bienfait. La majesté de Versailles rendait inoffensive la tradition révolutionnaire du christianisme. Mais quand Trianon remplaça Versailles, on vit bien vite le catholicisme inspirer les folies du siècle. Apaisé, réglé, romanisé, deux fois par les empereurs latins et par la monarchie française, ses tendances juives renaquirent dès que l'Etat cessa de lui donner l'exemple du réalisme et de l'autorité », p. 34.

assistée de l'Esprit du Christ qui continue d'être avec elle ? Déclarer que notre institution catholique est un chef-d'œuvre de sagesse humaine qui a rendu inoffensif, dans le monde l'enseignement de l'Évangile, ce n'est pas louer l'Eglise, mais l'insulter. C'est humilier sa fonction essentielle qui est d'élever les hommes par la religion. C'est changer sa substance d'amour en une force de compression et de police. C'est transformer le service religieux en exploitation politique. C'est donc détruire dans l'Eglise, avec sa raison d'être surnaturelle, toute sa vertu civilisatrice (1). La cité, ainsi soustraite à l'influence de la loi de charité, en redevenant païenne, ne connaîtrait plus d'autre loi qu'elle-même, c'est-à-dire la force (2).

Une entente, proposée au milieu de telles équivoques, ne saurait être acceptée par ceux qui croient encore à l'idéal chrétien (3).

A défaut d'entente, *l'effacement* leur serait-il possible ? Pas davantage. Car pour en concevoir la légitimité, il faudrait supposer que par l'abstention ou le silence, les catho-

---

(1) Pie X, Encyclique sur saint Anselme : *Liberam vult esse Deus sponsam suam non ancillam.* — Léon XIII, Encyclique *Immortale Dei :* ce qui est dit de la philosophie de l'Evangile.

(2) « Il peut arriver à tout peuple de périr ou de se ruiner, mais à deux doigts de ces extrémités, certaines nations se reprennent. Elles songent à elles-mêmes... un réalisme salutaire, un athéisme bienfaisant, leur fait chasser le surnaturel, le mystique. Les difficultés, les problèmes, les éléments de bonté, de querelle, de division se coordonnent et se résolvent uniformément par rapport au commun élément national. Hier justiciable de mille dieux divers, et de cent maximes contraires, la nation se les subordonne : tout est mis à ses pieds, son salut seul fonde sa loi et la conduite nationale se règle enfin sur les intérêts nationaux. » Ch. Maurras, « Les Monods peints par eux-mêmes ». (*Action Française,* 15 novembre 1899.) 1899).

(3) Déjà en 1925 le Souverain Pontife avait mis les catholiques de France en garde contre ce danger: « Voici que de toute la France s'éveille un nouveau zèle pour les suprêmes intérêts de la religion et du pays. Voici que s'allume partout une nouvelle ardeur et s'opère un nouveau travail de coordination et de concorde pour atteindre de très hautes fins communes, coordination et concorde qui, si on se garde, comme nous en avons le ferme espoir, du péril des confusions et des équivoques auxquelles ne peut échapper une œuvre aussi difficile et aussi vaste, seront la source d'inestimables bienfaits pour la religion et pour le pays. » (*Discours* du 5 fév. 1925.)

La même préoccupation paraît dans les avertissements pontificaux, qui commentent en vue de l'action, la condamnation doctrinale, dont est frappée l'école politique de l'Action française. Voir *Documents romains,* et les justes observations de Jacques Maritain, dans *Pourquoi Rome a parlé, Le sens de la condamnation,* p. 330 seq. (1927, Spes). Les faits sont d'ailleurs là. Et nous estimons que M. Lugan n'est pas exagéré quand il écrit : « Sous la poussée de l'Action française, le catholicisme militant en notre pays était menacé de devenir une caste en lutte contre les aspirations, souvent très généreuses de la nation, ayant à son service une métaphysique tranchante, passionnée et stellaire, fabriquée par un géomètre athée

liques pourraient ne pas compromettre les devoirs de leur patriotisme et de leur foi. Il faudrait donc supposer que l'action de l'empirisme organisateur, en se développant sur le terrain de la cité, pourrait, par le seul jeu de sa politique, réaliser les conditions d'un bien public, dont bénéficieraient de fait l'Eglise et la France (1).

Or cette supposition est doublement erronée.

---

et agnostique. » A. LUGAN, *L'Action française, de son origine à nos jours*, p. 19, éditions du Mouvement, Paris, 1927. — Les catholiques belges, conscients d'un péril analogue, ont l'honneur d'avoir les premiers réagi, comme en témoigne la judicieuse étude de M. Fernand PASSELECQ, publiée par *La Libre Belgique*, et la réponse de l'opinion catholique belge à cette question : « *Ch. Maurras, Maître de la Jeunesse catholique* » (Liége).

(1) Les propos qui révèlent cette mentalité ne manquent pas. Dans une conférence d'Action française publiée en 1914, par M. GIBERT, sous ce titre : *Aux Catholiques. La recherche de la vérité politique*, on lit des déclarations comme celles-ci : Cette idée fixe, contraire à la raison, que le salut du pays doit venir par en bas, par la foule et sa christianisation, et non par en haut, par la conquête préalable du pouvoir... (p. 29). Soyons catholiques avant tout, quand il s'agit de notre foi, mais plaçons la politique avant tout, quand il s'agit de la patrie (p. 21). Au-dessus des œuvres catholiques, quelles qu'elles soient, même les plus saintes, il en est une autre qui les prime toutes, c'est l'œuvre du salut de la France (p. 23). Sans le pouvoir, la presse et l'école, l'Eglise est impuissante à obtenir le moindre progrès dans l'esprit religieux (p. 27). Cité par LUGAN, *op. cit.*, p. 18. Observons que ces propos heurtent tout ensemble les données de l'expérience historique, — voir l'ouvrage de M. GARNIER sur *Frayssinous* (Paris, 1925), et l'étude de J. HOURS sur « L'activité religieuse de la Restauration et ses conséquences politiques » *(Politique*, 15 nov. 1927) — et la raison éclairée par la Foi, — voir la consultation parue dans la *Chronique Sociale de France* (1926) et les enseignements certains du Magistère Ecclésiastique : témoin la lettre de Léon XIII aux Cardinaux français : « Les hommes qui subordonnent tout au triomphe préalable de leur parti, fut-ce sous le prétexte, qu'il leur apparaît le plus apte à la défense religieuse, seraient dès lors convaincus de faire passer la politique qui divise avant la religion qui unit. » Témoin l'allocution consistoriale de PIE X, le 14 novembre 1904 : « Tandis que les documents émanés du Saint-Siège apostolique disent sans ambiguïté que la profession catholique peut s'accorder parfaitement avec la forme républicaine, des hommes semblent vouloir affirmer que la république, telle qu'elle existe en France ne peut rien avoir de commun avec la religion chrétienne. Double calomnie qui blesse les Français, comme catholiques et comme citoyens. » Il semble bien d'ailleurs que la vieille France à laquelle on fait appel dans l'école de l'empirisme organisateur n'ait pas complètement méconnu les distinctions nécessaires entre le trône et l'autel, que par des équivoques on voudrait confondre. Témoin ce qui est rapporté de Mgr DE LA MARCHE, évêque royaliste émigré, chef moral du clergé français réfugié en Angleterre: « Le futur Louis XVIII ayant fait paraître un manifeste dans lequel il proclamait que la religion et la monarchie, l'autel et le trône étaient choses indissolublement unies par la volonté divine, l'évêque de Saint-Pol, malgré tout son dévouement à la cause royale (et en de telles circonstances un tel démenti était singulièrement expressif) n'hésita pas à rappeler qu'elle est,

Elle l'est du point de vue du droit simplement naturel, et du point de vue du droit spécifiquement chrétien.

C'est une erreur grave que de penser, que le royaume de Dieu, dont l'Evangile apporte le message d'amour, parce qu'il n'est pas de ce monde, doit se développer en dehors du monde. Il s'insère au contraire dans l'histoire humaine. En le fondant sur la terre, Jésus-Christ, comme dit saint Paul, a rompu les murailles de séparation et d'inimitié qui s'étaient élevées entre les hommes (1). Il a appris au citoyen à voir dans l'étranger non plus l'ennemi nécessaire, mais le prochain, capable de devenir son frère. Et par sa révélation d'une destinée supraterrestre, il a affranchi de l'emprise politique toute une portion de l'homme et assuré la primauté du spirituel (2).

Si l'on considère dès lors du simple point de vue du droit naturel l'organisation de la cité, il faudra bien reconnaître que, depuis le Christ, certaines données de la raison, çà et là proclamées par quelques penseurs de l'anti-

---

sur ce point, la véritable doctrine: « Les ecclésiastiques, écrit-il, ne conviendront pas que la religion catholique ne puisse subsister longtemps sous un autre gouvernement que le gouvernement monarchique. Ils soutiendront ce qui leur a toujours été enseigné, que le divin auteur de l'Eglise l'a formée, dans sa souveraine sagesse, telle qu'elle peut subsister sous toute espèce de gouvernement. » *Les Contemporains* (13 février 1910). — Ce n'est donc pas la faute de l'Eglise, si les protagonistes de la cause monarchique ont compromis par leurs graves déviations doctrinales l'idéal qu'ils entendaient promouvoir. Et l'on ne peut que souscrire aux paroles pleines de tact surnaturel et de prudence, que suggère le fait à Jacques MARITAIN : « La condamnation de l'Action Française n'atteint en aucune façon, cela est bien évident, les catholiques qui, dans leur recherche du bien de la Cité terrestre, estiment que le rétablissement de la monarchie ou une politique « de droite », sont les meilleurs moyens de procurer celui-ci. Pratiquement, cependant, leur situation est douloureuse, parce que le parti auquel ils adhéraient, ne trouvant pas le moyen de s'adapter aux exigences de l'Eglise, s'est mis hors de l'obéissance. De là une période plus ou moins longue d'affaiblissement et de trouble, dont il ne nous appartient pas (quelques souhaits que nous formions pour une solution pacifique) de prévoir l'issue, car nous nous abstenons de pénétrer dans le domaine de la politique pratique. » *Primauté du Spirituel*, p. 104.

(1) Saint PAUL, Eph. II, 14.

(2) J. MARITAIN, *Primauté du Spirituel*, p. 15: « Bien que pris formellement comme partie de la cité, tous ses actes puissent être tous rapportés au bien commun de celle-ci, l'homme, pris dans ce que sa liberté a d'absolument propre et incommunicable, et en tant qu'ordonné directement à Dieu comme à sa fin dernière, ayant lui-même, à ce titre, la dignité d'un tout (plus éminemment que l'univers physique tout entier, puisque Dieu est beaucoup plus intimement la fin d'une âme que de tout l'univers des corps) échappe sous cet aspect formel à l'ordination politique: *homo non ordinatur ad communitatem politicam secundum se totum et secundum omnia sua.* (Saint Thomas, II, II, q. 21. 4 ad 3.) Voir Al. VALENSIN, *Traité de Droit naturel*, l. II, ch III. *Le principe d'autorité et les exigences de l'ordre humain.* (Edit. Spes, 1925.)

quité, notamment par les stoïciens, qui parlaient d'une *caritas generis humani*, acquièrent comme une précision nouvelle et une plus grande certitude. Telles sont, par exemple, *la dignité inaliénable de la personne humaine*, cette personne fût-elle celle d'un petit noir du Congo (1), *la supériorité du Droit* sur la force et sur l'intérêt, cette force et cet intérêt fussent-ils ceux de la patrie (2), enfin la *solidarité internationale*, qui relie les uns aux autres les peuples les plus divers dans cette grande famille humaine qu'est la société naturelle des nations.

Or ces données de droit naturel, sans lesquelles ne saurait se concevoir un ordre humain, sont précisément celles que méconnaissent le plus ouvertement théoriciens et praticiens de l'empirisme organisateur.

Leurs paroles citées dans l'exposé doctrinal le prouvent. Leurs actes publics le confirment (3).

Ne suffit-il pas pour s'en convaincre de considérer ce que devient sous l'influence de ces paroles et de ces actes l'image vénérée de la patrie ? Elle prend figure d'idole. Voici qu'elle suscite une sorte d'adoration, ou mieux d'égoïsme collectif, qui, en s'exaltant, s'oppose tantôt par

---

(1) Ce que l'on paraît oublier encore aujourd'hui, si nous en croyons les relations d'André GIDE, *Voyage au Congo*, ch. VI, *La grande Forêt;* et voir aussi: L'*Evangile au Centre de l'Afrique*, par le P. LAVEILLE, S. J., p. 35 seq. (Louvain, 1926).

(2) « Nous touchons là une des grandes impiétés des modernes : le refus de croire qu'au-dessus de leurs nations, il existe un développement d'ordre supérieur, par lequel elles seront emportées comme toutes choses.

Les anciens, si proprement adorateurs de leur cité, l'abaissaient pourtant devant le Destin. La cité antique se plaçait sous la protection divine, mais elle ne croyait nullement qu'elle fût elle-même divine, et nécessairement éternelle. Toute la littérature des anciens montre combien selon eux, la durée de leur établissement était chose précaire, uniquement due à la faveur des dieux, qui toujours peuvent la révoquer: ici c'est Thucydide qui admet l'image d'un monde, dont Athènes ne serait plus; là c'est Polybe qui nous montre le vainqueur de Carthage, songeant devant l'incendie de cette ville :

Et Rome aussi verra sa fatale journée,

c'est Virgile, glorifiant l'homme des champs pour qui sont sans valeur

res romanæ et peritura regna.

Il était réservé aux modernes de faire de leur cité — et par les soins de leurs clercs — une tour qui défie le ciel. » (BENDA, La trahison des clercs, dans *Nouvelle Revue Française*. p. 322 (1927).

(3) Georges BIDAULT, « Politique extérieure de l'Action française », dans *Un Grand Débat...*, p. 147 seq., où l'auteur réfute solidement ce qui, dans le nationalisme de Maurras et de ses compagnons, « sans attrait ni profit pour un français, est un scandale pour un chrétien ».

la haine, tantôt par l'orgueil à tout ce qui n'est pas lui. Ainsi prend naissance, puis se développe le nationalisme moderne. Ce qui le caractérise, c'est de ne point connaître quand il s'agit de la patrie, les *mais*, les *si*, les *car*, les *à condition de*. Il ne dit pas : la France, mais dans le droit international, il dit France avant tout, par de là le bien et le mal. Il professe que les actes politiques trouvent dans la nature même de la réalité nationale leur limite et leur loi (1).

Or cette doctrine, c'est un devoir pour nous de le dire, est en contradiction formelle avec les principes les moins contestables du droit naturel (2). Elle peut sans doute préparer l'apothéose de la Cité. Mais alors elle lance un peuple en des aventures belliqueuses, trompe son profond besoin de paix par des excitations chauvines, suscite en lui, au moindre prétexte, une xénophobie frémissante et du

---

(1) « En excitant les inimitiés nationales, en suspectant constamment la bonne foi même d'étrangers qui ont donné des preuves certaines, en cherchant à leurs actes les moins honorables motifs en généralisant des faits particuliers auxquels il serait aisé d'en opposer d'autres, également significatifs, en employant à l'occasion la calomnie et le mensonge — en note : je ne crois pas qu'on puisse qualifier autrement ces imputations par exemple de M. Charles Maurras (*Action Française* du 13 janvier 1927) : les évêques allemands sont d'abord les agents politiques de leur gouvernement, ils ne prennent aucune décision sans consulter Berlin. Et il ose ajouter: Devant ces faits (?) Rome se tait...) toutes fautes ou dispositions d'ordre proprement moral et non politique — on prépare infailliblement la guerre et malgré leurs protestations indignées cette responsabilité incombe pour une très large part aux nationalistes de tous les pays. » (Maurice Vaussard: *Politique religieuse et Action Française*, p. 23 (Paris, 1927).

(2) « Le professeur de nationalisme qui depuis plus d'un quart de siècle tient école ouverte, a vu passer auprès de sa chaire beaucoup d'auditeurs presque tous dociles, la plupart conquis. Or que leur a-t-il appris ? Essentiellement ceci: qu'il ne fallait pas dire, comme Arthur Ranc: La France, mais..., qu'il fallait dire, comme Henri Bornier: France d'abord. »

La France... mais..., formule que Maurras a en abomination, et dont il joue en virtuose : désagréable assemblage de mots, en effet, que celui dans lequel le nom de France s'accompagne aussitôt d'une restriction. Cependant il est nécessaire de voir de plus près ce que Maurras reproche à Ranc et ce qu'il veut marquer en excluant cette expression. S'il entend signifier par là qu'on n'est pas libre d'aimer son pays autrement que les siècles ne l'ont fait, qu'on n'est pas libre par conséquent de définir la France au gré de ses fantaisies ou de ses partis pris politiques, en écartant ce qui ne plaît pas pour la seule raison que cela ne plaît pas, s'il entend proclamer contre Ranc, que la France n'a pas commencé en 1789 et qu'il faut l'aimer comme elle est, c'est-à-dire beaucoup moins simple et beaucoup plus vénérable qu'il n'est venu à l'esprit d'un homme de parti, nous en tomberions aisément d'accord (ajoutant seulement, pour certains contempteurs du « stupide », que la France, qui n'a pas commencé en 1789, n'a point non plus pris fin à cette date).

Mais Maurras n'a-t-il pas voulu dire davantage ? Il n'est pas pos-

patriotisme qui devrait être une forme de la charité, elle ne fait plus qu'un amour sans honneur.

Bien loin par conséquent de pouvoir dire que par le seul jeu de sa politique l'empirisme organisateur soit capable de réaliser un bien commun, dont bénéficieraient l'Église et la France, il faut plutôt reconnaître, et cela du simple point de vue du droit naturel, qu'il ébranle les fondements de l'ordre humain et cette véritable grandeur de la patrie, qui est sa justice (1).

A plus forte raison conviendra-t-il de formuler cette appréciation du point de vue du droit spécifiquement chrétien.

D'après le christianisme, en effet, la vie des nations est comme celle des individus une vie morale, dont le principe premier est dans la charité. Car « *l'Evangile* — Benoît XV nous le rappelle dans son Encyclique *Pacem* du 23 mai 1920 — *n'a pas une loi de charité pour les individus et une autre pour les Etats et les peuples, qui sont en fin de compte formés et constitués de ces mêmes individus* ». C'est la charité qui donne aux uns et aux autres, avec l'amour du Bien suprême, le sens de leurs devoirs, le cou-

---

sible d'en douter, quand on le voit écarter au même titre les trois expressions :

Vive la France, mais la France de la Révolution ;

Vive la France, mais la France de la Justice ;

Vive la France, mais la France du Droit international. (*Quand les Français ne s'aimaient pas*, p. 324-25.)

Certes, c'est toujours Ranc qui est rendu responsable de ce triple méfait, mais les coups que Maurras lui porte à propos des deux dernières formules, qui lui sont attribuées, plus d'un chrétien s'en sentira frappé.

Et nous voici conduits par l'étonnante interdiction de certains mais, au cœur du grand problème que pose le nationalisme d'Action française: Si, quand il s'agit de la patrie, tous les mais doivent disparaître, s'il n'y a plus de place en aucun cas pour aucune réserve, c'est que l'idée de patrie ne se subordonne à aucune autre. A aucune autre idée « politique », dit Maurras. Le terme est obscur : la justice, le droit international, sont-ce des idées politiques ? » Si oui, comment enseigner à des catholiques que l'intérêt de la patrie dispense de justice ? Si non, pourquoi proscrire avec tant de colère un mais qui, dans sa lourdeur, ne fait que traduire une subordination nécessaire ?

Toute la question est là. (Georges Bidault, « Politique extérieure de l'Action française », dans *Un Grand Débat...*, p. 168 seq.). Soulignons, dans la thèse nationaliste, que nous repoussons ici, le procédé déjà indiqué plus haut. On attribue à Ranc un principe authentiquement chrétien, comme ailleurs on attribue à Luther, à Kant, à Rousseau des idées authentiquement catholiques. Ainsi peut-on repousser plus à l'aise ce qui contredit la théorie. Il est un peu effrayant de penser, dirons-nous avec M. Bidault, que, durant près de vingt ans, cette grosse ruse a en somme réussi dans les milieux, qui se croient chrétiens et catholiques. Les Jansénistes eurent jadis de ces illusions.

(1) Léon XIII, *Præclara gratulationis*, IV, 103.

rage des renoncements exigés par la vie collective, le respect des personnes, l'estime des valeurs spirituelles, qui sont le fondement de toute société, enfin jusqu'à l'intelligence du Droit (1). Car le droit, sous l'influence chrétienne, devient l'expression des requêtes d'une justice tempérée par la charité. Ainsi répond-il d'une manière plus équitable aux exigences de l'ordre humain, en même temps qu'il se rapproche davantage de son propre idéal, qui est la loi divine.

Or c'est un fait, nous l'avons vu, que l'empirisme organisateur s'oppose formellement, par sa négation de Dieu et du Christ, à cette conception du droit. Il en combat les conséquences politiques dans la vie nationale et internationale. Il en renie les principes, qu'il appelle des rêveries judéo-chrétiennes. La Cité qu'il entend construire, ne saurait donc abriter des âmes catholiques. Celles-ci consentent-elles à un effacement ? Elles s'exposent, redisons-le, à devenir les victimes d'une duperie ou les complices d'une trahison.

Ni effacement, ni entente, si tel est le devoir de la fidélité, la logique dicte notre conclusion.

Il convient que libres citoyens de leur pays, les catholiques n'hésitent point à prendre part aux affaires publiques, mais sous la double inspiration d'un patriotisme averti et d'une foi loyale (2). Leur devoir est donc d'agir sur le terrain politique, sans qu'on les puisse confondre avec ceux, — quels qu'ils soient, — dont les tentatives factieuses menacent l'ordre chrétien. Et leur action, éclairée par les enseignements de l'Eglise, instruite aux leçons des prudences temporelles, consciente de la vraie tradition française et de l'obligatoire solidarité internationale, dirigée enfin par la loi de charité vers le bien commun, portera alors, et alors seulement, les disciples du Christ au premier rang des bons serviteurs de la Cité (3).

---

(1) Charles Perrin, *Les Lois de la Société chrétienne*, t. I, ch. III ; *de la Justice et de la Charité dans la vie sociale*, p. 37 seq.

(2) Léon XIII, Encyclique *Immortale Dei :* « Généralement refuser de prendre part aux affaires publiques serait aussi répréhensible que de n'apporter à l'utilité commune, ni soin, ni concours, d'autant plus que les catholiques, en vertu même de la doctrine qu'ils professent, sont tenus de remplir ce devoir en toute intégrité et conscience. »

(3) Tel n'est pas l'avis de ceux qui ont subi l'influence des doctrines dont nous venons de faire l'examen. Ils pensent que si les préceptes du Christ prédominaient dans le gouvernement, les maux de l'heure présente en seraient accrus. Voir quelques textes utilement rapprochés dans Pierre: *Dangers et responsabilités des catholiques à l'Action française* (Giard, 1926). Mais la vérité est toute autre, que ce qu'imaginent les maîtres et les disciples de la philosophie sociale du néopaganisme. Voir également: Pierre : *La gageure*

folle ou l'apologétique et l'orthodoxie de M. Charles Maurras, et Lettre au R. P. Pègues (*id.* 1926).

Pie XI a rappelé la vérité dans l'encyclique *Ubi Arcano:* « Le jour où les Etats et les Gouvernements se feront un devoir sacré de se régler dans leur vie politique, au dedans comme au dehors, sur les enseignements et les préceptes de Jésus-Christ, alors, mais alors seulement, ils jouiront à l'intérieur d'une paix profitable, entretiendront des rapports de mutuelle confiance, et résoudront pacifiquement les conflits qui pourraient surgir. » Tandis que dans le *Mercure de France* de décembre 1927, sous ce titre: « L'Eglise et la civilisation », Pierre Lafue exprime les regrets de l'âme païenne, très justement Jacques Maritain a écrit : « Je ne désespère pas de l'Europe... Les sources profondes de sa vie sont toujours là cachées, non pas taries. Mais je dis que nul moyen purement humain, l'Eglise seule et la Foi pourront les faire jaillir de nouveau. Elle ne se relèvera que si elle revient toute aux pieds du Christ. Alors seulement elle pourra reprendre sa mission qui était de servir le monde en le guidant, non de le régir à son profit. En attendant, l'Eglise nous rappelle que si notre culture est gréco-latine, notre religion ne l'est pas. Elle a assumé cette culture, elle ne s'y est pas subordonnée. Si l'Occident endurci par trop de prévarications et d'abus de la grâce se ferme pour un temps à son action, hardiment elle se tournera vers les cultures formées sous d'autres climats, elle seule peut le faire sans trop de péril, parce qu'elle a dans les mains de quoi tout rectifier dans les cœurs de bonne volonté. Mère et nourrice de la civilisation, elle sait comment on dresse un monde. » *Primauté du Spirituel,* p. 156. Même conclusion sous la signature de Marcel Breton dans les *Cahiers de la Nouvelle Journée :* « Ce n'est pas seulement la doctrine et la conscience chrétienne, que (le Saint-Siège) aura préservées contre l'une des plus subtiles et des plus radicales perversions qu'offre l'histoire ; ce qu'il défend, sauvegarde et relève, ce sont les droits de la raison et de la morale, les intérêts de la paix et de la civilisation, les conditions même de l'apostolat, l'esprit et l'avenir de la France, en même temps et autant que le règne du Christ dans la justice et la charité. » *Un grand Débat catholique et français,* p. 214.

INFLUENCE DE LA CHARITÉ SUR L'ÉVOLUTION DU DROIT

COURS de M. CUCHE

Professeur à la Faculté de Droit de l'Université de Grenoble

Justification du titre donné à cette leçon

Je ne me dissimule pas que le titre de ma leçon est, à lui seul, un défi aux idées courantes.

Dans le monde des affaires, on s'accorde à bannir l'esprit de charité du commerce juridique, où chacun poursuit son intérêt, sans avoir sans doute l'intention de nuire à autrui, mais sans avoir non plus la préoccupation de ne pas lui nuire. L'intérêt personnel, vous dit-on, est le grand stimulant de notre activité et c'est en vain qu'on tenterait de lui substituer l'intérêt des autres. Il ne faut pas mêler la charité aux affaires, c'est risquer de faire de mauvaises affaires et se priver par suite des moyens de faire la charité.

Tels sont les conseils de la pratique.

Vous adresserez-vous aux juristes ? Vous en rencontrerez — et des plus autorisés — qui vous tiendront le même langage au nom des principes généraux du Droit.

A les entendre, la charité n'est pas matière à règle de Droit, car l'amour du prochain ne peut être rendu obligatoire par voie de contrainte légale. C'est avec raison qu'on

s'est égayé, il y a près d'un quart de siècle, d'une proposition de Paul Hervieu, tendant à inscrire l'amour parmi les obligations réciproques des époux, à côté de la fidélité de l'assistance et du secours, déjà énumérés par l'art. 212 C. civ. Si cette proposition, dont le but véritable était d'élargir encore l'accès au divorce — ce qui lui valut alors d'être prise en considération — n'a pu aboutir, c'est que le législateur s'est heurté à l'impossibilité de transformer en obligation juridique un précepte de charité.

D'où cette conclusion, qu'il ne saurait être question d'étudier l'influence de la charité sur l'évolution du Droit, puisque, par sa nature, le domaine du Droit est impénétrable à l'esprit de charité.

Voilà ce que j'ai appelé : les idées courantes.

Si leur autorité était irréfragable, je n'aurais plus qu'à prendre congé de mon auditoire, après avoir constaté que ma leçon est sans objet.

Mais il n'en va pas ainsi.

Si les récentes démarches de la pensée juridique ne vous sont pas inconnues, vous devez savoir que cette autorité est aujourd'hui fort ébranlée. Bien des juristes, et non des moindres, ont abandonné les positions de l'individualisme, où la philosophie du Droit sommeillait depuis la codification napoléonienne. Ils s'enhardissent jusqu'à déclarer, non seulement que la morale et le droit ne sont pas séparés par des frontières infranchissables, mais qu'à vrai dire ces frontières n'existent pas. Pour eux, le droit n'est autre chose qu'un ensemble de règles morales dont l'observation est imposée par voie de coercition (1) et je ne m'étonnerai pas de les entendre un jour affirmer que la justice n'est que le nom donné aux obligations de charité que l'on a jugé bon de transformer en règles de Droit et de sanctionner par la contrainte, pour satisfaire à des exigences impérieuses de l'ordre social.

Il est évident que, si l'on accueille ces conceptions nouvelles — et j'aurais mauvaise grâce à m'y refuser — le titre de ma leçon cesse d'être un non-sens. La question de l'influence de la charité sur l'évolution du Droit peut rationnellement être posée. Reste à savoir si, en fait, c'est toujours sous la poussée de l'amour que, peu à peu, les obligations de charité ont pris rang parmi les règles juridiques. C'est, je le dis d'avance, une partie délicate de mon étude.

Ce n'est pas la seule, car le plan de cette étude ne va pas lui-même sans difficultés.

---

(1) Conf. JOSSERAND, *de l'Esprit des droits et de leur relativité*. Dalloz, 1927, p. 326.

Plan de la leçon

Les trois grandes étapes du progrès du Droit

Je ne pouvais songer à suivre, à travers les âges, les transformations, sous l'influence de la charité, de chacune de nos grandes institutions juridiques, famille, propriété, contrat, organisation professionnelle, etc. Il me fallait, à raison du peu de temps dont je dispose, embrasser dans son ensemble ce que l'on est convenu d'appeler le progrès du Droit, le découper en différentes étapes, ordonnées dans leur succession rationnelle, sinon historique, enfin rechercher si ces étapes ont été franchies sous l'impulsion unique ou même principale de l'esprit de charité.

Il semble bien que le premier progrès du Droit ait été de reconnaître à tout homme la personnalité juridique, c'est-à-dire l'aptitude à acquérir des Droits.

Un second progrès a consisté à assurer, dans la paix, la coexistence des droits acquis et des libertés individuelles.

Enfin, un troisième progrès a été réalisé, quand le Droit, ne se contentant plus de limiter nos activités dans le seul but d'en assurer la paisible coexistence, a tenté de les coordonner et de les diriger dans les voies du bien commun.

Dans quelle mesure sommes-nous redevables de ces progrès à l'esprit de charité ? Telle est la question que j'ai le devoir de résoudre.

I

L'ordre juridique, légitimation de situations créées par la force

L'ordre juridique n'a été la plupart du temps que la légitimation d'un état de fait créé par la force. C'est par la force que s'est établie, au sein des sociétés humaines, la différenciation des gouvernants et des gouvernés, élément primordial de l'Etat. C'est par la force qu'ont pris naissance les inégalités fiscales et économiques que l'ordre juridique a consacrées et perpétuées sous la forme de classes ou de castes, maîtres et esclaves, patriciens et plébéiens, seigneurs terriens et serfs de la glèbe, nobles et roturiers.

Il est bien rare que tous les membres d'une société humaine aient eu, à l'origine, une aptitude égale à acquérir les mêmes droits. Les plus forts se sont attribué la propriété de la terre à l'exclusion des plus faibles : bien plus, ils ont fait de la personne même de ces faibles un objet d'appropriation. Ainsi s'est généralisé l'esclavage, antique

institution qui, même à notre époque, n'a pas complètement disparu. Ne nous laissons pas aller à l'illusion que l'esclavage serait une des premières manifestations de l'esprit de charité dans l'ordre juridique, le vainqueur, par humanité, respectant la vie du vaincu et se contentant d'utiliser ses services. S'il en usa ainsi, dit Ihering, c'est « qu'il avait compris qu'un esclave vivant à plus de prix qu'un ennemi mort. La reconnaissance de la valeur économique de la vie humaine marque l'aurore de l'humanité dans l'histoire » (1).

Voilà donc, au point de départ de l'ordre juridique, l'inégalité des hommes dans l'aptitude à acquérir des droits. Certains, comme les esclaves, en sont complètement privés, d'autres, au-dessus d'eux, mais appartenant cependant à des classes sociales inférieures n'ont qu'une aptitude réduite à certains droits, même dans le domaine du Droit privé, à plus forte raison dans celui du Droit public, soit que l'éligibilité et même l'électorat aux fonctions politiques, administratives ou judiciaires leur soient refusés, soit que ces fonctions soient réservées aux membres des castes supérieures et transmises héréditairement.

Le nivellement démocratique et l'esprit de charité

Nous sommes aujourd'hui très loin de ce point de départ. La démocratie nous submerge, s'il m'est permis d'user de ce terme complaisant et mal défini pour désigner le mouvement social qui pousse les sociétés humaines à se soumettre à la loi du nombre et à faire la chasse à toutes les inégalités même les plus fécondes et les plus justifiées. Tous les pays civilisés ont fait accueil à l'égalité civile et tendent à l'élargissement de l'égalité politique.

Mais, bien entendu, l'égalité dans l'aptitude à acquérir des droits n'entraîne pas l'égalité des droits acquis. Reste à conquérir l'égalité économique, pour ceux du moins qui pensent que cette conquête doit être faite. Mais c'est là une question que je n'ai pas à me poser.

Contentons-nous de ne pas perdre de vue celle qui fait le fond de cette leçon. Toutes ces transformations des mœurs et des institutions qui, depuis des siècles, nous entraînent vers l'égalité juridique se sont-elles opérées sous l'influence de l'esprit de charité ?

C'est une philosophie des Révolutions qu'il me faudrait construire en quelques minutes.

Vous me pardonnerez facilement de me dérober à une

(1) « L'évolution du Droit » (*Zweck im Recht*), 3e éd. allemande, trad. Meulenaere, p. 164.

pareille tâche et de lui substituer quelques courtes suggestions.

Si on les considère dans leur ensemble, il ne semble pas que, tous ces élans, tous ces soubresauts vers l'égalité qui ont ébranlé les sociétés humaines à une période quelconque de leur histoire, aient eu d'autre cause que le désir de s'élever chez ceux qui étaient en bas. Pour ne viser qu'un cas particulier, celui que nous croyons en France le mieux connaître parce qu'il nous intéresse davantage, il me suffit de vous rappeler ce passage du discours de réception de René Bazin à l'Académie française: « la bourgeoisie s'est laissée aller à la conviction facile qu'après la Révolution la société n'avait plus à faire que des progrès de détail, qu'on était parvenu socialement au jour du repos dominical et que les institutions appelées par la bourgeoisie, voulues par la bourgeoisie, soutenues par elle étaient suffisamment démocratiques — puisqu'on en avait écarté la noblesse ».

Il arrive toujours un moment où les privilégiés n'ont plus de leur côté la force, ni la force du nombre, ni la force du droit, car peu à peu ils ont cessé de remplir les fonctions sociales qui légitimaient leur autorité. En face d'eux a grandi la masse des sans droit, esclaves, prolétaires, plébéiens, roturiers. La poussée vers l'égalité est alors inévitable. Les plébéiens envahissent les magistratures patriciennes, les serfs revendiquent la propriété des terres qu'ils cultivaient pour d'autres, le Tiers-État marche à l'assaut des privilèges de la noblesse et du clergé, et un nouvel ordre juridique s'établit pour consacrer le nouvel état de fait créé par la force qui a changé de camp.

Encore une fois le drame des revendications égalitaires, qui s'est joué si souvent en ce monde, n'a jamais eu d'autre ressort que la détresse exaspérée des classes inférieures, la ruée des convoitises, les représailles d'un orgueil longtemps humilié. Si l'on pose en principe, principe sur lequel je n'ai pas à me prononcer, que le droit progresse, quand il évolue vers l'égalité, n'hésitons pas à déclarer qu'en fait l'esprit de charité ne paraît pas avoir joué dans ce progrès un rôle comparable à celui de la force (1).

L'histoire ne nous donne pas l'exemple d'une égalité spontanément offerte par ceux d'en haut, d'une ascension

---

(1) Conf. IHERING: *La lutte pour le Droit*. Trad. Meulenaere, p. 6. « Toutes les grandes conquêtes, qu'enregistre l'histoire du droit, l'abolition de l'esclavage, de la servitude personnelle, la liberté de la propriété foncière, etc., ont dû être remportées au prix de luttes ardentes souvent continuées pendant des siècles : parfois ce sont des torrents de sang, mais toujours ce sont des droits anéantis qui marquent la voie suivie par le Droit. »

des inférieurs provoquée par les supérieurs, obéissant à une pensée d'amour qui leur inspire le désir de les élever à leur niveau.

Avant de nous en étonner, peut-être conviendrait-il de se demander si le propre de la charité est de promouvoir l'égalité et de pousser au nivellement des classes.

L'amour de nos semblables nous conduit-il logiquement à désirer qu'ils soient nos égaux ? Il est bien entendu que je ne pose pas la question pour ceux qui sont en bas. Mais les autres, la charité leur impose-t-elle d'élever jusqu'à eux leurs inférieurs, ou encore — car c'est une autre solution du problème — de s'abaisser à leur condition, afin de partager leur faiblesse et leurs besoins ?

Serait-ce en ce dernier cas un bon moyen de les servir, et ne vaudrait-il pas mieux rester à son rang pour employer à leur profit les avantages qu'il nous procure ?

Peut-être estimerez-vous qu'il est oiseux d'aborder ce problème, s'il est démontré, comme je le crois, que, dans toute société humaine normalement composée — j'exclus ainsi les groupements exceptionnels, tels que les communautés religieuses — l'inégalité est un principe de vie et de progrès, un stimulant indispensable de l'activité sous toutes ses formes. Si bien que ce serait fort mal aimer les hommes que de les vouloir tous égaux.

Mais vous comprenez facilement qu'il me faut interrompre ce discours sur l'égalité à peine entamé. Qu'il me suffise d'avoir mis en doute que l'esprit de charité conduise naturellement à la suppression des inégalités. De ce qu'il nous incline à reconnaître en tout homme notre semblable, il ne nous oblige pas à en faire notre égal.

Si l'esprit de charité ne postule pas l'égalité, par contre il exige l'extension à tous les hommes de la personnalité juridique.

Mais si ce n'est pas un postulat de la charité que tous les hommes soient doués d'une aptitude égale à acquérir tous les droits, l'amour de nos semblables exige certainement que nous ne refusions à aucun d'eux la capacité d'être sujet de droit. Conquête de l'égalité, soit, mais non pas des idées égalitaires, car étendre cette capacité, c'est simplement reconnaître et respecter en tout être humain la ressemblance divine qui fait de lui une personne. Dieu, pour faire l'homme à son image, l'a précisément doté des deux éléments constitutifs de la personnalité, l'intelligence et la volonté autonome. Comme, d'autre part, pour tous

ceux — et ils sont nombreux — qui définissent le droit un pouvoir reconnu à une volonté, la personnalité juridique est un simple corollaire de la personnalité sans épithète, nous sommes autorisés à conclure que l'amour de Dieu, principe et fin de l'amour du prochain, postule l'extension à tous les hommes de la personnalité juridique.

Si donc, c'est sous l'influence d'un égoïsme intelligent que le vainqueur a laissé la vie au vaincu pour le réduire en esclavage et le faire travailler à son profit, par contre, il est indéniable que c'est surtout d'un sentiment d'humanité que procède le mouvement antiesclavagiste.

Je dis « surtout » afin de faire dans ce mouvement la part la plus large à l'esprit de charité, mais aussi pour ne pas méconnaître l'influence d'un autre sentiment qui a pris naissance, si je puis dire, dans les régions supérieures de l'égoïsme. Il nous répugne que des êtres semblables à nous soient réduits à la condition d'animaux domestiques, objets et non sujets de droit. C'est notre propre dignité d'homme que nous cherchons à défendre en nous opposant à ce qu'elle soit amoindrie chez des êtres qui participent à notre nature. C'est de cet égoïsme supérieur que me paraît s'inspirer, par exemple, l'article 1780 C. civ., qui défend d'engager ses services pour la durée de sa vie. Ce n'est pas une pensée d'amour qui s'exprime dans cette interdiction, mais bien la crainte de voir renaître une hiérarchie sociale, où la bourgeoisie victorieuse ne pourrait prétendre au premier rang.

II

Les conditions de la coexistence des libertés dans la paix

Rationnellement le second progrès du Droit consiste à assurer, dans la paix, la coexistence des droits acquis et des libertés individuelles. Je dis « rationnellement », à seule fin de vous rappeler que j'ai dû renoncer à suivre dans mon exposé l'ordre historique. Mais il est bien évident que ce besoin de la coexistence dans la paix a été ressenti dès l'origine des sociétés et bien avant que l'extension de la personnalité juridique n'ait été faite à tous les êtres humains. Autrefois, comme aujourd'hui, le premier bienfait que ceux qui possèdent attendent de l'organisation sociale et de l'ordre juridique, c'est la paix, c'est la sécurité de leurs personnes et de leurs biens.

Recherchons donc les conditions de cette coexistence dans la paix.

J'en aperçois deux principales.

En fait, comme il est impossible qu'aucun choc ne se produise entre toutes ces libertés rivales, qu'aucune atteinte injuste ne soit portée à tous ces droits acquis, le premier souci de l'État législateur doit être d'empêcher que la victime de l'offense ne veuille en assurer la réparation par ses propres moyens. Il faudra donc qu'il s'interpose entre les deux parties et les oblige à vider leur querelle, en observant des formes légales.

Mais il doit aussi se préoccuper de diminuer le plus possible le nombre de ces actes injustes, qui provoquent la vengeance et dégénèrent en troubles sociaux.

En somme, mettre obstacle à la vengeance privée et raréfier les injustices, telles sont les deux fonctions que doit remplir l'ordre juridique pour assurer la coexistence pacifique des activités individuelles.

L'institution des procédures oblige la vengeance privée à se soumettre à des mesures et des formes légales

A la première correspond l'institution des procédures civiles et pénales ; je pourrais même dire, s'il me fallait avoir le souci de la précision historique : l'institution de la procédure, tout court ; car il ne semble pas que les législations primitives aient fait de différence entre la faute du débiteur, qui ne paie pas à l'échéance, et celle de l'individu qui vole, qui blesse ou qui tue. Il n'était pas alors question de distinguer le procès pénal du procès civil et, dans tous les cas, l'autorité sociale attendait, pour intervenir, la plainte ou l'accusation de la partie lésée. Ce qui est sûr, c'est que toutes les procédures ont eu pour but d'organiser dans la paix et dans l'ordre la satisfaction légale du sentiment de vengeance. Le créancier est obligé de recourir à des formes pour se faire payer et les mêmes formes, ou d'autres très semblables, s'imposent à la victime de rapines ou de violences qui veut qu'il lui soit fait justice.

C'est par l'invention des procédures qu'a commencé dans toutes les sociétés le progrès du Droit. Seule, une société dont tous les membres s'aimeraient comme des frères eut pu s'en passer. Alors que nous avons mis en doute que la charité postule l'égalité, il est indéniable qu'elle engendre la paix. « Que la paix soit avec vous ! » n'est-ce pas ainsi que daignait saluer ses disciples, Celui qui nous a fait un commandement de nous aimer les uns les autres ?

Ce n'est donc pas à l'esprit de charité mais bien à sa déficience que nous devons l'institution des procédures. Les législateurs humains ne pouvaient, hélas ! compter sur

l'amour mutuel pour empêcher les conflits de droits individuels de dégénérer en violences. C'est donc à la force qu'ils ont eu recours pour réaliser cet indiscutable progrès juridique qui a consisté, d'abord à imposer à la justice privée des formes et des limites, puis finalement à substituer la justice sociale à la justice privée. Désormais il a été défendu de se faire justice à soi-même, même en y mettant les formes. Il faut recourir à la justice sociale et se soumettre à l'autorité de ses décisions.

Ainsi ont pris fin les violences individuelles avec leur interminable suite de représailles. La force a fait ici la besogne de la charité, sous l'impulsion de cet instinct qui pousse les sociétés primitives à s'organiser dans la paix.

Rôle de l'esprit de charité dans l'évolution des procédures

Mais si l'esprit de charité paraît étranger à l'institution des procédures, on peut se demander s'il n'a pas exercé d'influence sur leur évolution. Si les anciennes procédures imposaient des formes à la vengeance, elles lui assuraient parfois, en même temps, une satisfaction sans limite. Faut-il vous rappeler que les XII Tables, et beaucoup de législations de même date, reconnaissaient au créancier le droit de tuer son débiteur, après certaines formalités destinées à faire preuve de son insolvabilité et de l'indifférence de ceux qui pouvaient répondre pour lui.

Il est même curieux d'observer en passant qu'en matière pénale, pour employer le langage juridique de notre temps, la victime n'était pas autorisée, pour satisfaire sa vengeance, à se porter à de pareilles extrémités. La loi du Talion lui interdisait de dépasser, dans le mal de l'expiation, le mal de la faute. J'aurais peur cependant d'être accusé de paradoxe, si je vous présentais la loi du Talion comme une des premières manifestations de l'esprit de charité dans l'évolution du Droit.

Revenons aux rigueurs des procédures d'exécution. Vous savez quels adoucissements les ont tempérées au cours des âges. Au lieu de tuer son débiteur, le créancier prend l'habitude de le vendre. La charité n'a pas grand'chose à voir dans cette substitution de l'égoïsme intelligent à l'égoïsme cruel et sauvage. Elle ne paraît pas non plus avoir joué un rôle important dans la substitution progressive de l'exécution sur les biens à l'exécution sur la personne, ordinairement moins profitable.

Mais voici que l'exécution sur la personne après être passée au second rang est supprimée. Sa forme dernière était, vous le savez, la contrainte par corps, qui, depuis

la loi du 22 juillet 1867, a cessé d'être en France une voie légale d'exécution en matière civile et commerciale.

Voici que l'exécution sur les biens elle-même est réglementée de façon à ne pas aboutir, indirectement tout au moins, à une exécution sur la personne. Je fais allusion aux dispositions de notre Code de procédure qui interdisent de saisir le coucher et les vêtements du saisi et des membres de sa famille, ainsi que les menues denrées nécessaires à leur subsistance pendant un mois (art. 592 C. proc. civ.). Et surtout, je vise les dispositions de lois particulières qui ont limité très rigoureusement les droits des saisissants sur les créances du débiteur ayant un caractère alimentaire, telle que la créance de salaire (art. 61 et s. C. Trav. L. I.).

Cette fois nous sommes en présence d'une évidente manifestation de l'esprit de charité. Dans ce législateur qui prend fait et cause pour les malheureux, les malchançards, qui invente en leur faveur les délais de grâce et qui, finalement, en cas d'insolvabilité, s'oppose à leur entier écrasement, n'hésitons pas à voir le disciple, peut-être inconscient, de Celui qui fit tressaillir le monde de la pitié pour les faibles et se refusait à éteindre la mèche qui fume encore.

Influences qui se sont combinées avec l'esprit de charité pour aboutir à l'adoucissement des procédures

Reconnaissons toutefois que l'esprit de charité n'était pas seul à conseiller au législateur cette sollicitude pour les débiteurs insolvables, et c'est pour nous une nouvelle occasion de constater la concordance de notre fin surnaturelle avec les exigences de l'ordre social. L'esprit de prudence commandait lui aussi cette sollicitude. L'histoire prouve que l'on ne peut, sans danger pour la paix sociale, laisser les créanciers user sans restriction de leurs droits à l'égard de leurs débiteurs. Ce n'est pas chose négligeable que l'exaspération grandissante d'une masse de parias et il faut avoir l'inquiétude de leurs représailles. Les sécessions de la plèbe ont inspiré aux patriciens d'opportunes concessions.

Ainsi donc la crainte et l'amour s'associent pour faire pénétrer dans l'ordre juridique la fameuse maxime : « *Summum jus, summa injuria* ».

A la crainte et à l'amour se joint aussi le sentiment de la valeur de la vie de l'homme et de sa liberté. J'entends bien que ce sentiment a sa véritable source dans l'esprit de charité, mais il se rencontre ainsi dans des sociétés en voie de déchristianisation, lorsqu'elles se sont imprégnées

de cette métaphysique de l'absolu humain qui est à la base de nos Déclarations des Droits de l'Homme. Je puis prendre comme exemple cette loi de 1867 abolitrice de la contrainte par corps que je viens de citer. J'en ai lu par curiosité les travaux préparatoires. La pitié pour les faibles y apparaît à peine, l'esprit du christianisme y est l'objet d'un hommage rapide et presque furtif. Par contre, s'étale la conscience hautaine de l'éminente dignité de la personne humaine, qui ne permet pas que le débiteur mette sa personne en gage comme une chose. Pour emprunter la formule du premier président de la Cour de Paris : « L'humanité s'abaisse per de telles assimilations » (1).

La raréfaction des injustices contractuelles et extra-contractuelles

La seconde tâche qui s'impose à l'Etat gardien du Droit pour assurer dans la paix la coexistence des libertés individuelles est de raréfier l'injustice qui provoque la vengeance.

Il peut y avoir acte injuste, soit en dehors, soit à l'occasion du commerce juridique.

Nous avons vu qu'à l'origine, le sentiment de vengeance n'était pas moins vif pour l'injustice contractuelle que pour l'injustice extra-contractuelle. Mais avec le progrès du Droit, la différenciation s'est faite. Elle est aujourd'hui profonde et je dois en faire état.

L'acte injuste extra-contractuel, c'est toute atteinte portée volontairement ou non à la personne ou aux biens d'autrui, sans aucun rapport avec la formation ou l'exécution d'un contrat. Il comporte d'innombrables variétés, depuis l'assassinat jusqu'à l'écrasement d'une poule par un automobiliste. L'Etat législateur n'a guère varié dans le choix des moyens de lutte. Il a fait planer sur les auteurs possibles des actes injustes la menace d'une peine ou de l'obligation de réparer le préjudice, souvent des deux à la fois et il a mis cette menace à exécution, lorsqu'elle était inefficace.

Le Droit pénal, certaines dispositions du Droit civil remplissent cette fonction de prévention collective.

L'acte injuste contractuel se rattache à la formation ou à l'exécution d'un contrat. L'injustice dans l'exécution consiste habituellement dans l'inexécution du contrat. C'est le débiteur qui ne paie pas. Cette injustice est sanctionnée par les voies légales d'exécution ouvertes au créancier, et

(1) V. notamment *Moniteur universel* (Journal officiel de l'Empire), 1867, p. 882.

dont l'esprit de charité, comme nous l'avons vu a dû tempérer les rigueurs.

Je n'y reviens pas.

Quant à l'injustice dans la formation des contrats, elle a sa cause dans l'inégalité physique, intellectuelle ou économique des contractants. Tout l'effort du législateur, au cours des siècles, a tendu à remédier à cette inégalité, soit en procurant au contractant le plus faible l'assistance de personnes capables de défendre ses intérêts, tuteur, curateur, etc., soit en autorisant l'annulation de tout contrat consenti par dol, erreur ou violence, soit enfin en exigeant pour la validité du contrat qu'il n'y eut pas une disproportion trop grande entre les prestations fournies par les deux parties.

La lutte contre l'injustice se poursuit tous les jours. Elle revêt sans cesse de nouveaux aspects. Hier, c'était l'institution du salaire minimum, demain ce sera l'élargissement, en même temps que la précision de la notion d'enrichissement sans cause.

Ce ne sont là que des exemples.

La complexité croissante des rapports économiques oblige à ce travail continuel d'adaptation. Peut-être aussi un sentiment plus affiné de la justice nous pousse-t-il à lui donner une satisfaction plus complète.

Les rapports de la justice et de la charité

La justice !

Alors que nous avons facilement discerné l'influence de l'esprit de charité dans les restrictions apportées à la vengeance, est-ce également à l'impulsion de la charité que nous attribuerons cette ascension lente et continue du Droit vers une Justice toujours plus parfaite ?

La réponse n'est pas douteuse pour tous ceux qui pensent que la justice procède à la charité.

La formule ne doit pas vous surprendre. Je dirai même qu'elle doit être depuis longtemps familière aux auditeurs des Semaines Sociales, puisque je l'extrais littéralement de la magnifique leçon sur la « Justice chrétienne » donnée en 1911, par le Père Sertillanges, à la Semaine Sociale de Saint-Etienne : « Justice et charité, disait-il, ne doivent pas être opposées en un sens dualiste, car il n'y a pas de justice en dehors de la charité... Si les hommes s'aimaient les uns les autres, conformément au précepte, c'est-à-dire comme ils s'aiment eux-mêmes, il n'y aurait plus entre eux de justice, car il n'y a pas de justice envers soi-même » (1).

(1) *Semaine Sociale de Saint-Etienne*, 1911. Compte rendu, p. 93 et suivantes.

Et notre éminent collègue concluait qu'à un certain point de vue la justice est anti-sociale, non pas certes qu'elle combatte l'ordre social, mais parce qu'elle implique une déficience de la charité, qui est pour le chrétien la seule vraie base de l'ordre social, comme l'était déjà, pour Aristote, l'amitié de nature entre les hommes, nom païen de la charité.

Aucune société ne peut subsister sans un minimum de charité, qui consiste à permettre à tout le monde de vivre, à ne pas écraser ou exploiter les faibles, *neminem lœdere*, et puisque ce minimum de charité est indispensable pour que la société vive, il faut que l'Etat l'obtienne de ses sujets, au besoin par voie de contrainte. Ainsi le transforme-t-il en obligations de justice.

Voulez-vous soumettre cette conception à une contre-épreuve ? Pourquoi n'a-t-il jamais été question de nous imposer des devoirs de justice envers les animaux ?

Pourquoi pouvons-nous, sans injustice, les exploiter, en prenant ce mot même dans son sens péjoratif, c'est-à-dire leur demander des services, ou en tirer des profits qui dépassent en valeur les prestations, nourriture et soins, que nous leur assurons ?

Pourquoi ? Sinon parce que nous n'avons pas envers eux les obligations de charité qui nous unissent aux hommes nos frères. C'est donc dans la fraternité humaine et dans l'esprit d'amour qu'elle implique que la justice a sa source. *Neminem lœdere* est une exigence de la justice, parce que c'est une exigence primordiale de la charité, base de l'ordre social.

Répugnance des techniciens du Droit à se placer sur le terrain de la morale pour organiser la lutte contre l'injustice.

Quelque joie élevée que l'on éprouve à se représenter le Droit progressant vers la Justice, sous l'impulsion de la Charité, je crois que nous n'aboutissons point, par cette conception, à une intelligence complète des réalités.

Le progrès du Droit s'affirme dans le développement législatif et jurisprudentiel et dans la science des Juristes.

Or, il n'est pas exact que toutes ces activités collaborent sous l'influence dominante de l'esprit de charité.

J'ai déjà donné à entendre que, si l'Etat législateur devait travailler à raréfier les injustices, c'est pour réaliser cette coexistence des libertés dans la paix qui est la principale fonction de l'ordre juridique. En fait, on peut affirmer que les législateurs de tous les temps ont fait la chasse aux injustices beaucoup plus parce qu'elles étaient une cause

de désordre, un trouble-paix, que parce qu'elles étaient une violation de la loi d'amour. Cette préoccupation utilitaire s'imposait trop naturellement à eux pour qu'on leur reproche, non pas peut-être de l'avoir eue seule en vue, mais tout au moins de l'avoir fait passer au premier plan.

Ce qui est moins explicable, c'est la répugnance des juristes, des doctrinaires du Droit, même de notre temps, à dégager le caractère charitable et le fondement purement moral des institutions juridiques destinées à remédier à l'injustice, particulièrement en Droit civil. Il semble qu'à leurs yeux l'autorité des préceptes de justice serait entamée, si l'on montrait qu'ils répondent avant tout aux exigences de la fraternité humaine.

Je ne puis qu'en signaler très rapidement deux exemples : la théorie des vices du consentement et celle de l'enrichissement sans cause.

Quelle explication traditionnelle donne-t-on de l'annulabilité des contrats par suite d'erreurs, de dol ou de violence ? Va-t-on dire qu'il est contraire à l'esprit de fraternité de profiter de l'ignorance ou de la faiblesse d'autrui pour lui extorquer une promesse désavantageuse ? Non point, on se réfugiera dans le postulat de l'individualisme juridique qui fait naître l'obligation du seul consentement ; d'où comme conséquence, d'ailleurs discutable, la contamination de l'obligation par les tares du consentement.

Quant à la créance de l'appauvri, en cas d'enrichissement sans cause, l'ingéniosité des juristes s'est surpassée pour lui découvrir un fondement sociologique, économique, voire même tout simplement juridique. « Ce qu'il y a de remarquable, observe mon collègue Ripert, de la Faculté de Droit de Paris, c'est que tous ces efforts ont tendu à dépouiller l'action (de l'appauvri) de son caractère moral. Il a semblé qu'elle n'aurait vraiment belle apparence juridique, que lorsqu'on serait arrivé à masquer le besoin d'équité qui en est le fondement (1). »

Or ce besoin d'équité n'est qu'un aspect de l'esprit de charité, qui s'oppose à ce que le malheur de l'un fasse indûment le bonheur de l'autre. Dans un arrêt de 1892 (2), la Cour de cassation n'avait pas hésité à justifier par ce précepte moral la prétention de l'appauvri, mais l'ampleur de ses formules a jeté l'effroi dans le monde des théoriciens qui, par phobie de l'arbitraire judiciaire, se sont évertués à comprimer cette conception généreuse dans le cadre étriqué des systématisations techniques. On dirait qu'ils ont pris plaisir à se calfeutrer contre ce souffle

(1) Ripert, *La règle morale dans les obligations civiles*, 1re édit., p. 236.

(2) Cass., 15 juin 1892, D. 92, 1, 596.

d'amour qui venait, par aventure, réchauffer la froide dialectique juridique.

Sans doute, ont-ils pensé que notre Code civil, en édictant la révocation des libéralités pour cause d'ingratitude, avait fait au devoir d'aimer son prochain une place assez large.

III

Le Droit sous l'influence de l'intensification de la solidarité tend à imposer aux droits individuels non plus seulement des limites mais des directions.

Franchissant une nouvelle étape, le progrès du Droit aboutit à la coordination des libertés.

La fonction de l'ordre juridique change ici de caractère. Il ne s'agit plus de promouvoir l'extension à tout être humain de la personnalité juridique, corollaire de sa qualité d'être raisonnable et autonome. D'autre part, il n'est plus seulement question d'assurer la coexistence, dans la paix, de toutes les libertés génératrices de conflits et d'inégalités. Tâche surtout négative.

Non, l'ordre juridique va maintenant prétendre à diriger ces libertés, à les faire entrer en collaboration, à les coordonner. C'est à la fin du siècle dernier que les juristes ont commencé à prendre ou plutôt à reprendre nettement conscience de cette fonction positive de l'ordre juridique. Depuis lors, son importance a été sans cesse en grandissant.

Il faut avouer que la pensée juridique prenait son départ de très loin. Pendant de longues années elle avait vécu de l'idéologie révolutionnaire et la métophysique de l'absolu humain l'avait amplement satisfaite. Elle n'avait jamais songé à mettre en discussion les dogmes de l'individualisme juridique ; l'homme origine et fin du Droit, la volonté libre seule source de toute obligation, l'impératif catégorique de l'éminente dignité de la personne humaine avec son cortège de droits absolus et imprescriptibles.

Mais voici qu'un beau jour il est question d'une révolte des faits contre les Codes, on annonce une crise de la philosophie du Droit, disons mieux une crise de l'individualisme, inspirateur de nos Codes, qui ne répond plus aux besoins et aux aspirations des temps nouveaux.

Cette discordance, vous en connaissez la cause.

C'est l'intensification de la solidarité sociale sous toutes ses formes.

De la solidarité politique, par le suffrage universel et le progrès de la démocratie.

De la solidarité économique, par la division toujours plus poussée du travail et la transformation de la profession en fonction.

De la solidarité morale, par l'action grandissante de la presse, combinée avec la facilité des moyens de communication et d'information qui, de plus en plus, véritables artères du corps social, imposent aux intelligences et aux cœurs les mêmes impulsions, j'allais dire, les mêmes pulsations.

Ainsi donc, par les effets de cette solidarité sans cesse intensifiée les hommes vivent de plus en plus coude à coude. De moins en moins on peut agir ou s'abstenir sans qu'autrui en souffre ou en profite. Dès lors l'intensification de la solidarité va provoquer les mêmes mesures que celle de la circulation ; il y aura, pour l'exercice de nos droits, des sens imposés et des sens interdits. Au moins sur certains terrains, destinés d'ailleurs à s'agrandir, l'ordre juridique prendra la direction de nos activités et mettra en cause notre responsabilité, quand elles s'emploieront dans un but différent.

Sens principaux dans lesquels l'ordre juridique réalise la coordination des libertés

A l'heure actuelle, cette évolution sociale a engagé la pensée juridique dans deux grandes voies, où elle continue à progresser, sans qu'on puisse apercevoir le terme final de ses aspirations.

D'une part, acquiert tous les jours plus d'importance la notion de fonction sociale incluse dans les droits individuels.

D'autre part s'accroît sans cesse le nombre des devoirs d'assistance qu'il paraît opportun de sanctionner par la contrainte sociale et de transformer, par le fait même, en obligations juridiques.

Quelques exemples suffiront pour montrer l'importance du chemin parcouru. Je rechercherai ensuite, pour répondre à la question qui domine cette leçon et en fait l'unité, quelle est la part de l'esprit de charité dans ces nouvelles conquêtes du Droit.

La théorie de l'abus des droits
La responsabilité objective

L'idée qu'un droit puisse correspondre à une fonction et être précisément le moyen de remplir cette fonction n'est pas une idée neuve ; ce qui est nouveau c'est l'impor-

tance qu'on lui reconnaît de nos jours. Au lieu qu'autrefois l'absolutisme des droits individuels était posé en principe, on parle aujourd'hui couramment de leur relativité, c'est-à-dire de leur subordination à une fin (1). C'est une conception qui s'accrédite dans le monde des juristes, même chez les agnostiques et les positivistes, qui s'accommodent, je ne sais comment, de toute la métaphysique qui accompagne nécessairement l'idée de finalité.

Il y a bien longtemps qu'à l'intérieur de la famille, foyer naturel et primitif de la solidarité, l'absolutisme de certains droits est devenu relativité. La puissance paternelle, la puissance maritale, la puissance tutélaire, organisées à l'origine dans l'intérêt de ceux qui en étaient investis, ne peuvent plus être exercées que dans l'intérêt des personnes qui y sont soumises. C'est ce qu'on appelle des droits altruistes, c'est-à-dire des droits qui sont tout entiers au service d'une fonction, dont autrui est bénéficiaire.

Mais, sous la poussée de la solidarité grandissante, l'idée de relativité déborde maintenant les droits altruistes, elle s'étend aux droits appelés égoïstes, mais pour qui cette appellation devient de moins en moins exacte, car il s'avère que les droits ne peuvent plus être exercés au gré de nos intérêts de nos passions ou de nos caprices, mais d'une seule façon, qui est la façon sociale et, disons-le, charitable de les exercer, si bien que lorsque nous en avons usé autrement, on nous dit maintenant que nous avons abusé de nos droits.

Qu'est-ce que cette destination sociale des Droits ? L'accord sur cette question qui touche au problème de nos destinées n'est pas près de se faire entre juristes. Mais tous s'entendent cependant déjà sur un point, c'est que les droits ne sauraient avoir comme destination de permettre aux hommes de se nuire les uns aux autres. L'exercice d'un droit devient donc abusif, s'il ne peut s'expliquer que par le désir de porter préjudice à autrui. Voilà donc, grâce à cette recherche de l'intention, la justice civile spiritualisée par la considération des motifs, comme l'était déjà depuis longtemps la justice répressive. La jurisprudence qui lui a fait accueil s'est directement inspirée de l'esprit de charité.

Elle a même été jusqu'à reconnaître l'abus de droit dans des cas où il n'y avait pas intention manifeste de nuire, mais un égoïsme trop affiché et trop indifférent aux intérêts d'autrui . Ainsi a souvent été déclarée abusive la résiliation unilatérale du contrat de travail par l'employeur.

---

(1) V. le livre de JOSSERAND, doyen de la Faculté de droit de Lyon : *De l'esprit des droits et de leur relativité*, Paris, Dalloz, 1927.

De nuance en nuance on arrive à des espèces où l'on ne peut plus parler d'abus de droit, parce qu'il est impossible de relever une intention méchante ou une négligence à la charge de celui qui a nui à ses semblables. Aux « faiseurs d'actes », comme disait Roosevelt, on ne peut demander d'avoir la prévision complète des répercussions dommageables de leur activité. Cet usinier, par exemple, n'est pas en faute pour n'avoir pas prévu que les récoltes environnantes souffriraient du voisinage de son usine, établie, je le suppose, après accomplissement de toutes les formalités administratives. On le rendra cependant pécuniairement responsable du dommage causé. C'est la responsabilité objective fondée sur une idée de risque et non plus sur une idée de faute. A la différence de mon collègue et ami, M. Rouast, de la Faculté de Droit de Paris, qui se refuse à voir dans cette théorie un progrès du Droit, parce qu'elle marque un arrêt dans la spiritualisation de la justice (1), je me plais à lui découvrir une affinité avec la théorie de l'enrichissement sans cause. La responsabilité objective est la rançon d'une activité licite, il est vrai, mais qui nuit aux autres en profitant à l'agissant. Tirer profit d'une activité qui est pour autrui une cause de dommage, n'est-ce pas une situation comparable à l'enrichissement réalisé par l'appauvrissement d'autrui ? Si donc, en dépit des juristes, nous n'avons pas hésité à reconnaître, dans le précepte de l'amour mutuel, le seul et véritable fondement de la théorie de l'enrichissement sans cause, saluons dans la responsabilité objective une nouvelle manifestation de l'esprit de charité.

La transformation de la profession en fonction

Mais de toutes les formes de notre activité, il en est une à laquelle l'ordre juridique, tendant à la coordination, doit particulièrement s'intéresser, c'est notre activité professionnelle. J'ai laissé entrevoir que l'accentuation continuelle de la division du travail aboutissait à la transformation de la profession en fonction. L'amour de nos semblables n'a évidemment aucun rapport avec la spécialisation des tâches, mais il a par contre un rôle de premier ordre à jouer dans le bon fonctionnement de cette spécialisation.

A cette heure où, suivant le mot d'Ihering, la profession devient « un poste de service social » (2), où, comme le

(1) Rouast, L'abstrait et le concret dans le Droit. *Cahiers de la nouvelle journée*, n° 9, 1927, p. 164.

(2) Ihering, *Evolution du Droit*, p. 97.

dit le doyen Duguit, « nous avons la conscience très nette... que chacun de nous n'a de raison d'être dans le monde que par la besogne qu'il accomplit dans l'œuvre sociale » (1), nous devons plus que jamais compter les uns sur les autres. Travaillant les uns pour les autres, il nous faut travailler pour les autres comme nous travaillerons pour nous-mêmes. La conscience professionnelle n'est qu'une forme de l'esprit de charité. Elle ne peut se développer qu'avec lui et tend à disparaître s'il s'affaiblit. Il faut avoir le courage de regarder en face cette réalité qu'une société, où les liens de la solidarité se multiplient et se resserrent tous les jours, a besoin pour prospérer et même simplement pour vivre d'un accroissement de la valeur morale de ses membres et d'une plus large effusion entre eux de l'amour mutuel.

Ne nous étonnons donc point que le législateur, qui pouvait craindre que cette indispensable ascension ne se fît pas spontanément ait eu l'idée de nous y contraindre.

Les devoirs d'assistance juridiquement sanctionnés

Ainsi s'explique la place de plus en plus grande que l'ordre juridique a faite aux devoirs d'assistance.

Dans son ensemble, ce mouvement législatif a été provoqué par l'intensification de la solidarité. Je dis dans son ensemble, afin d'exclure quelques cas particuliers. L'automobiliste qui prend la fuite sans jeter un regard sur le piéton qu'il vient d'écraser, le chef de famille indigne, qui refuse des aliments à la femme qu'il a rendue mère et aux enfants qu'il a appelés à la vie, ne doivent pas attribuer à la complexité croissante des rapports sociaux, les pénalités édictées contre eux au cours de ce siècle. Ce ne sont pas, hélas ! les progrès de la solidarité qui ont enrichi notre législation répressive du délit de fuite et du délit d'abandon de famille, mais bien le déclin de la moralité moyenne (2). Nous ne sommes plus au temps où, dans une société plus profondément pénétrée de l'esprit évangélique, nos anciens juristes posaient en principe l'obligation de l'assistance à autrui en cas de péril: « Qui peut et n'empêche, pèche », disait Loysel (*Institutes coutumières*, l. VI, t. I, n° 5).

Nous nous contentons aujourd'hui d'imposer l'assistance

(1) Duguit, *Transformations du Droit privé*, p. 157.

(2) « L'abondance des lois pérales est le symptôme le plus grave de l'affaiblissement des mœurs ». Cruet, *La vie du Droit et l'impuissance des lois*, p. 237.

de l'écrasé à l'écraseur. C'est vraiment réduire au minimum les exigences de la charité.

Arrivons à des institutions d'assistance qui procèdent directement de l'intensification de la solidarité. Je me bornerai à deux exemples : le risque professionnel et les assurances sociales.

Le risque professionnel est cette conception généreuse en vertu de laquelle les accidents du travail, même ceux dont l'ouvrier est victime par sa faute, sont considérés comme des risques de l'entreprise, qui doit faire entrer la réparation du préjudice dans ses frais généraux. Comme, d'autre part, l'élévation des frais généraux se répercute sur le prix du produit, c'est en somme le consommateur, c'est-à-dire tout le monde, qui contribue à indemniser la victime. Réparation collective d'une lésion individuelle causée par un travail utile à la communauté, c'est à ce résultat d'une haute moralité qu'est parvenue la loi du 9 avril 1898. Que l'esprit de charité ait plus ou moins consciemment inspiré ses auteurs, il ne saurait être question de le méconnaître, car cet esprit apparaît clairement dans le choix du procédé technique qui a permis l'extension de la responsabilité patronale. Ce procédé, c'est la substitution de l'idée de risque à l'idée de faute — car c'est avec la loi de 1898 que la responsabilité objective a fait son entrée, si je puis dire, dans notre Droit français — et cela grâce à une conception plus humaine, donc plus charitable de la vie de l'ouvrier à l'usine. On s'est rendu compte qu'il n'existait pas de l'ouvrier un type abstrait, comme nous nous sommes plus à en créer un, en Droit civil, pour le bon père de famille. L'ouvrier est exposé, comme nous le serions nous-mêmes, à sa place, à des oublis, des étourderies, des défaillances d'attention, inévitables comme l'accident qui en est le résultat. En les assimilant à des risques, nous avons traité l'ouvrier fraternellement, c'est-à-dire suivant la loi d'amour.

Quant à l'institution des assurances sociales, le devoir d'assistance y est trop nettement formulé et sanctionné pour que j'y insiste longuement. Je veux surtout en dégager une nouvelle et éclatante démonstration de la valeur civique qu'acquiert la vertu dans une société où progresse la solidarité. Vertu de prévoyance chez le salarié : s'il ne l'a pas, on la lui impose, car on ne veut pas qu'il devienne un jour un miséreux ou un révolté, c'est-à-dire une charge ou un danger pour la cité. Vertu de charité chez l'employeur, s'il ne l'a pas, on la lui impose également, car il est plus que tout autre le prochain de ce salarié dont le travail l'enrichit.

On la lui impose, et les réflexions que ce mot me suggèrent, m'acheminent vers ma conclusion.

Conclusion : même lorsque le Droit évolue sous l'influence de la force et de la crainte, les progrès de l'ordre juridique sont en réalité des conquêtes de l'esprit de charité.

Si l'on a usé de la contrainte pour nous soumettre à l'esprit de charité, c'est sans doute qu'il y avait lieu de croire que nous n'irions pas de nous-mêmes au devant des devoirs qu'il nous impose. Le payement de l'impôt est lui aussi un acte altruiste, un devoir d'assistance, dans une large mesure parfois, il en est de même de l'obligation du service militaire imposée par la solidarité nationale. L'Etat a eu raison de ne pas compter sur l'intelligence et la bonne volonté des assujettis pour l'acquittement spontané de ces charges. Nous savons ce que peut produire une contribution volontaire. Je crois qu'il ne faudrait pas attendre davantage d'une conscription volontaire. Et puisque la solidarité en s'intensifiant exige sans cesse de notre égoïsme de nouveaux sacrifices, soyons reconnaissants au législateur qui, par une opportune intervention, nous empêche de nous y dérober.

Toutefois sachons mesurer cette reconnaissance, car le législateur n'a pas entièrement le mérite des directions nouvelles données à nos activités. La peur de l'insurgé, la peur du gréviste et finalement, depuis la conquête de l'égalité politique, la peur de l'électeur ont joué un rôle considérable dans le mouvement de socialisation du droit et particulièrement en France dans le développement de la législation du travail. C'est parce que les salariés ont réussi à se faire craindre qu'ils ont obtenu l'audience du Parlement et les premiers qui ont inspiré cette crainte ont été les premiers servis, les mineurs avant tous les autres, les salariés de l'industrie avant ceux du commerce. Que de preuves je pourrais fournir à l'appui ! Qu'on se souvienne de toutes les lois sociales importantes votées à la veille d'élections législatives et dont la plus récente est la loi du 5 avril 1928 sur les assurances sociales ! A rapprocher de la loi des huit heures dont la promulgation précéda de quelques jours à peine un premier mai qui s'annonçait orageux !

Ainsi suis-je ramené à la considération du rôle de la force dans le progrès du Droit. J'en ai fait état au début de cette leçon et, si je la rappelle en terminant, c'est qu'après cet exposé, dont je déplore les inévitables lacunes, vous avez certainement pris conscience de ce fait que, finalement, c'est l'esprit de charité qui a tiré profit des conquêtes de la force, même de celles qui n'ont pas été faites sous

son impulsion. Ce qui s'est passé chez nous depuis cent ans n'en est-il pas l'exemple le plus frappant. N'est-il pas surprenant qu'un ordre juridique imprégné de l'individualisme le plus outrancier fasse aujourd'hui accueil a des institutions, où nous nous plaisons à voir s'épanouir l'esprit de fraternité chrétienne ? N'est-il pas admirable que le Droit évolue chrétiennement dans une société officiellement déchristianisée depuis bientôt un demi-siècle ?

A ce fait considérable, il y a deux explications toutes deux réconfortantes.

La première c'est que les législateurs et les hommes d'Etat, même les plus incroyants, ne peuvent se soustraire à l'emprise de vingt siècles de christianisme : ils restent malgré eux des chrétiens sans la foi.

La seconde c'est que les progrès du Droit, même ceux qui ont comme cause immédiate la crainte, les soubresauts de la violence, sont dans leur réalité profonde des progrès dans la voie de l'amour mutuel. L'amour demeure le grand principe de toute vie sociale. Et puisque la vie est la lumière des hommes, ayons confiance que les yeux s'ouvriront à cette vérité que le droit en évoluant vers la vie est nécessairement ramené à la conformité à l'ordre divin.

LES CIVILISATIONS NON-CHRÉTIENNES ET L'AMOUR DU PROCHAIN

COURS du R. P. PIERRE CHARLES

SOMMAIRE. — Délimitation du sujet. — Le problème de l'amour du prochain. — S'il est universel, que devient le caractère unique de la charité chrétienne ? — Portée immense de la question. — Le christianisme confondu avec la religion universelle des « cœurs généreux ». — En face du fait indéniable de l'amour du prochain exercé par des non-chrétiens, il n'y a que trois méthodes : janséniste, niant les faits et condamnant tout ; moderniste, ne distinguant que des nuances et supprimant les différences absolues ; catholique, la seule soutenable, sauvegardant la transcendance et l'unicité de la vertu chrétienne, sans nier les cheminements et les préparations providentielles chez les païens. — L'élément spécifique de la charité chrétienne. — Le problème pratique de la charité en pays de paganisme. — Conclusion.

Dans les limites de cette leçon, forcément très brève, nous ne ferons pas entrer les civilisations disparues. La besogne, assurément fort méritoire, des savants qui les exhument, est une de ces occupations absorbantes auxquelles il ne nous est pas possible, ce matin, de nous livrer. Athènes et les civilisations pré-helléniques, la Rome du paganisme, les antiques Sumériens, la vieille Egypte, tout cet immense effort des hommes de jadis, cherchant des routes vers l'amour et la vie, tout cela est sans doute de l'histoire bien authentique et non du rêve, et la pioche de l'archéologue a partout merveilleusement complété ce que le document écrit laissait encore incertain : tout cela, étant de l'histoire antique, est donc aussi à des degrés

divers, de l'histoire actuelle, et seuls des irréfléchis et des aveugles peuvent croire que les siècles se succèdent, alors qu'ils s'accumulent.

Depuis longtemps sans doute, depuis les jours lointains, perdus à l'horizon des millénaires, où l'homme moustérien, le chasseur de mammouth, ensevelissait avec respect ses compagnons touchés par la mort, depuis le jour où, creusant la terrasse de sa caverne, à Spy, à la Chapelle aux Saints, à la Ferrassie, au Moustier, ce vieil ancêtre y déposait le corps des siens, pour qu'ils puissent y continuer le sommeil lourd des défunts, à l'abri des hyènes, gardant à côté d'eux leurs armes de silex et leurs parures de coquillages, on peut bien dire que la légende saugrenue qui fait de l'homme un loup pour l'homme s'est montrée démentie par le témoignage des choses.

Vous vous en souvenez sans doute — la nouvelle nous en arrivait il y a trois semaines — là-bas, à la pointe extrême des Iles Aléoutiennes, à plus de 1.000 kilomètres de tout arbre, à plusieurs centaines de pieds au-dessus de la mer de Behring, l'expédition archéologique Mac Cracken découvrait le sarcophage et les momies de trois adultes et d'un enfant, admirablement gardées par le froid glacial et habillées encore de leurs vêtements de phoques. Par quel miracle d'endurance et quel amour profond, les siens ont-ils porté là-haut, jadis, dans cet endroit littéralement inaccessible, ce vieux Chef et cet enfant, dans leur coffre de bois ?

L'histoire de l'amour du prochain est aussi ancienne chez nous que l'histoire de la haine ; il semble que nous ne puissions pas fixer une date à sa naissance ni préciser l'époque de son éclosion. Amour maternel, respect de l'ancêtre, culte du chef, camaraderie sacrée du clan, de la tribu, de la cité, malgré les égoïsmes pullulants et les haines sauvages, on dirait que partout et toujours on est sûr de les rencontrer. Un monde d'où ils seraient exclus, ne serait-il pas une sorte de pays inhabitable, sans air et sans eau, et ces éléments fonciers de toute société humaine, pouvons-nous supposer qu'à un instant quelconque de son existence sur la terre, l'homme, notre frère de race, quelle que soit sa couleur ou sa culture, les ait ignorés ?

Et ceci nous met en face d'un gros problème, qu'il nous faut examiner avec franchise. Le voici. Il est actuel et urgent ; d'autant plus inévitable que nous ne sommes pas les seuls à nous en occuper et que, de toute part, en Asie et même en Afrique, on le discute et on le résout contre nous. Le caractère unique, transcendant, surnaturel de la charité chrétienne est de plus en plus contesté. Plutôt que de hausser les épaules ou de nous réfugier sous la cara-

face des ignorances dédaigneuses, plutôt que de feindre ou de nous boucher les oreilles, sachons entendre la clameur qui monte de partout. Aujourd'hui, d'ailleurs, les distances ayant été supprimées, ceux qui parlent de nous à Lahore ou à Kyoto sont très exactement nos voisins.

Comment leur apparaît, à eux qui n'ont pas reçu notre baptême et n'ont pas mis leur foi dans le Verbe fait chair, comment leur apparaît la charité chrétienne ?

Je ne parle pas de la façon dont ils jugent la pratique des chrétiens. Depuis longtemps, hélas ! depuis François-Xavier déjà, les mœurs de beaucoup de colons européens ont été le plus grave des scandales pour l'œuvre d'évangélisation, et sur le bon froment, à pleines mains, l'égoïsme mercantile et le sans-gêne des aventuriers ont semé leur indéracinable zizanie. « Puisque le christianisme n'a pas réussi à rendre les blancs meilleurs, on ne voit pas qu'il ait grande chance d'apporter le salut aux noirs », ainsi conclut, assez lestement, le nègre d'Amérique, qui a eu le loisir d'étudier la longue histoire de la traite à l'Université d'Atlanta. Que nous le voulions ou non, c'est toujours sur l'Européen que l'homme d'Asie juge le christianisme, et le Major Vâmana-Dâsa-Vasu, écrivant en cinq volumes l'histoire peu édifiante de l'East India Company, a, le plus naturellement du monde, intitulé son ouvrage : *The Rise of the Christian Power in India, Les Origines de la domination chrétienne aux Indes.* On pourrait multiplier par milliers ces exemples. La presse du mouvement antichrétien en Chine fournirait à elle seule une gerbe bien touffue. Circonstance aggravante : aucun événement aujourd'hui ne demeure strictement local, et aucun pouvoir au monde ne peut empêcher l'incident le plus ordinaire de retentir à travers les cinq continents. A l'hôpital de Mafeking, dans le Sud-Africain, un médecin noir, le docteur Molema, muni de tous ses diplômes et parfaitement qualifié, est appelé, il y a quelques mois, à donner des soins à un malade blanc, son client ; aussitôt, le personnel infirmier de l'hôpital déclare qu'en bloc il quittera l'établissement si ce médecin de couleur est autorisé à y pratiquer. Le fait est banal ; il ne dépasse pas en importance les règlements municipaux de Pretoria ou de Johannesburg interdisant aux noirs l'accès des trottoirs dans des rues toutes sillonnées d'automobiles, mais il est aussitôt annoncé, commenté, exploité dans la presse des deux mondes. Burghardt Du Bois, le leader des noirs d'Amérique, le proclame dans sa *Crisis* ; la *Modern Review,* de Calcutta, l'accompagne de réflexions amères ; les journaux indigènes du Sud-Africain, l'*Imvo,* par exemple, en font grand tapage et, malgré nous, malgré notre silence (peut-être un peu à

cause de lui), cette mesure d'exception, avec son apparence de haine sociale, est portée par l'opinion de centaines de milliers de païens, au passif de la charité chrétienne.

Il ne suffirait point, d'ailleurs, pour remédier à ce mal, de crier bien haut notre désapprobation. En effet — et ceci est plus grave — chez les Hindous comme chez les Japonais, chez les Musulmans comme chez les Bouddhistes, on rencontre de hauts esprits qui, faisant la distinction entre les faiblesses des hommes et la noblesse des doctrines, affirment qu'au fond ces doctrines religieuses, sous des noms différents et prêchent toutes le même évangile de l'amour sincère et de la charité fraternelle. Un clivage insidieux tend ainsi à s'opérer, mettant d'un côté les égoïstes et les méchants, les cœurs durs et les criminels, à quelque *Credo* qu'ils déclarent se rallier et quelle que soit l'Eglise de leur naissance, et de l'autre côté tous les cœurs droits, toutes les âmes généreuses et tendres, tous ceux pour qui la bonté est le vrai nom divin et la compassion agissante la véritable vie.

Ecoutez : je ne puis malheureusement amener que peu de témoins, non qu'il en manque — ils sont légion — mais parce que leur défilé serait vite fastidieux.

« Le vrai musulman est un véritable chrétien, puisqu'il accepte le ministère du Christ et tâche de mettre en pratique la morale prêchée par lui. On retrouve chez les chrétiens ce qu'on voit chez les musulmans. La vie et la conduite d'un grand nombre de musulmans sont gouvernées aujourd'hui par tout autre chose que les préceptes et l'enseignement du Maître... comme beaucoup des hommes d'église du christianisme, un grand nombre d'imans musulmans sont devenus les domestiques des souverains ou des despotes, dont les exigences ne concordaient nullement avec les préceptes du Maître... Mais il reste que l'Islam de Mahomet est une religion de droiture, de vérité, de franchise, fondée sur l'amour divin, la charité universelle et l'égalité de tous les hommes en face du Seigneur. Jésus est mort trop jeune : son œuvre n'était pas achevée. Pourquoi le vrai chrétien ne pourrait-il pas honorer le grand Prêcheur qui mit la dernière main à l'œuvre des Maîtres antérieurs ? »

Ainsi parle Ameer Ali Syed, un des musulmans les plus en vue — et les plus progressistes de l'Inde.

Au Santiniketan, dans cette Université bizarre qu'il a fondée près de Calcutta, Rabindranath Tagore, en 1925. parle de Romain Rolland et de la guerre mondiale : « Nous avons vu, dit-il, comment une église peut être sanguinaire, alors que la religion qu'elle représente est humaine et douce. L'Europe du Moyen-Age croyait au

royaume des cieux. La civilisation moderne n'y croit plus : ayant perdu sa physionomie de la vie, elle a perdu en même temps l'art de vivre... et elle augmente chaque jour ses puissances de destruction ». Entre la doctrine de la Bhagavat Gità et l'évangile de la Synagogue de Nazareth, le vieux poète hindou ne voit pas de différence essentielle, et tout ce qui parle de sincérité compatissante, d'universelle dignité, de libération promise à tous, de message de consolation pour tous les pauvres, tout cela, pense-t-il, vient de la même source, même si, comme les grands fleuves traversant les continents immenses, les noms donnés par les hommes varient au cours des siècles et le long des rivages.

Ananda Coomaraswamy ne parle pas autrement dans son « Bouddha et l'Evangile du Bouddhisme », et en Extrême-Orient, les revues des jeunes — et même de quelques vieux — chantent la même antienne. Le *Young East,* tout comme *The Eastern Buddist,* cherchent à montrer sans doute que le Bouddhisme n'a rien à envier aux chrétiens, mais ils le font en déclarant que la charité universelle, le désir de diminuer, de supprimer la souffrance, la compassion sans limites sont une sorte de fond commun, au regard desquels les différences de doctrine théologique ou d'expressions rituelles ne comptent guère. A Tokio, un professeur de l'Université Impériale, ancien vice-président du Comité de la Ligue des Nations, M. Inazo Nitobé, analysant le Code moral des Samouraï, le Bushido, qui a si profondément modelé l'âme japonaise, croit bon de définir d'abord son attitude envers le christianisme : « J'ai peu de sympathie pour les méthodes ecclésiastiques et toutes les formes qui voilent l'enseignement du Christ, mais nullement pour cet enseignement lui-même. La religion que le Christ a enseignée et que nous retrouvons dans le Nouveau Testament, je l'admets tout comme la loi écrite dans nos cœurs. De plus, je crois que Dieu a organisé un Testament, qu'on pourrait appeler « ancien » avec tous les peuples et toutes les nations : Gentils et Juifs, Chrétiens et Païens. » (1)

Hélas ! il faut bien le dire : la plupart de ces porte-paroles de l'Asie ou de l'Afrique ne connaissent du christianisme que les formes protestantes outrageusement simplifiées. L'Evangile, pour eux, c'est celui de Ritschl ou de Harnack, avec la foi au Dieu Père et la fraternité morale des hommes. Et c'est sur cette base qu'ils se trouvent suffisamment d'accord pour n'avoir point besoin de modifier leurs croyances ancestrales.

Allons plus loin. Délaissant pour un instant les vastes religions organisées, nous irons interroger, dans les plaines

(1) Dans *Japan by the Japanese.*

de l'ouest, le vieux chef Dakotah, Hiamovi, le Sioux. En frappant sur son âme les calamités de tout genre qui ont fondu sur son peuple, auront, sans doute, provoqué un cri de haine. Voici : c'est le vieux Chef qui parle, je traduis littéralement :

« Depuis bien longtemps le Grand Esprit a créé ce pays « et il a donné aux Indiens d'y vivre. L'Indien a bien accom- « pli tout ce que le Grand Esprit attendait de lui. On pourra « voir par ce livre que le peuple Indien a été créé pour réa- « liser un dessein du Grand Esprit.

« Jadis, seuls les Indiens vivaient dans ce pays. Alors « arrivèrent des étrangers de l'autre côté de la Grande Eau. « Ils n'avaient pas de terre ; nous leur en donnâmes de « notre pays. Ils n'avaient pas à manger, nous leur donnâ- « mes de notre grain. Les étrangers sont devenus nombreux « et ils remplissent toute la contrée. Ils extraient de l'or, de « mes montagnes ; ils construisent des maisons, avec les « arbres de mes forêts ; ils bâtissent des villes, avec mes « pierres et mes rochers ; ils fabriquent de beaux vête- « ments, avec les peaux et la laine des animaux qui brou- « tent mes prairies. Aucune des choses qui font leurs ri- « chesses ils ne les ont apportées avec eux de l'autre côté « de la Grande Eau : tout vient de mon pays, le pays que « le Grand Esprit avait donné aux Indiens.

« Et quand je songe à tout cela, je reconnais que c'est « justice, même ainsi. Dans le cœur du Grand Esprit, il y « avait cette idée que les visiteurs étrangers — mes amis « de l'autre côté de la Grande Eau — viendraient dans mon « pays, que je leur ferais bon accueil, que tous s'assieraient « avec moi et mangeraient ensemble de mon grain. L'idée « du Grand Esprit, c'était que l'Indien devait donner quel- « que chose au monde entier... Quand je réfléchis, je vois « bien que c'est l'idée du Grand Esprit que les blancs et « les Indiens, qui ont lutté les uns contre les autres, forment « maintenant un seul peuple. Il y a des oiseaux de beaucoup « de couleurs — rouge, bleu, vert, jaune — cependant ce « sont tous des oiseaux, un seul oiseau. Il y a des chevaux « de beaucoup de pelages : brun, noir, blanc, cependant ce « sont tous des chevaux, un seul cheval... Ainsi en va-t-il « des hommes. Dans ce pays, où jadis seuls vivaient les « Indiens, il y a maintenant des hommes de toutes nuances : « blancs, noirs, jaunes, rouges, cependant tous ne sont « qu'un seul peuple. Que cela dût arriver, c'était le dessein « du Grand Esprit. Et tout cela est juste. Et partout règnera « la paix. » (1)

(1) Cf. Natalie Curtis. The Indian's Book. An offering by the American Indians of Indian Lore, musical and narrative, to form a Record of the Songs and Legends of their Race. N.-Y., 1920. Préface.

Ce message du vieux Chef Sioux est envoyé, par Hiamovi lui-même, « aux Chefs de tous les peuples qui sont de l'autre côté de la Grande Eau. »

Ces quelques exemples choisis, je le répète, parmi des centaines d'autres aussi éloquents nous font saisir dans toute son acuité le problème qui s'impose à notre réflexion. Il ne suffit pas de dire : il y a de mauvais chrétiens mais le christianisme est excellent. Tout cela nous sera facilement concédé, trop facilement même, par ces « infidèles », ces « païens », qui ajouteront : oui, et le message chrétien de l'amour de nos semblables, pour le trouver, nous ne devons pas sortir de chez nous ni ouvrir vos livres sacrés. Depuis de longs siècles, c'est lui que nous écoutons, sans l'appeler du même vocable. « Le christianisme, — c'est Inazo Nitobé qui parle — le christianisme que les missionnaires nous présentent comme une révélation nouvelle pour nous, est en réalité une histoire vieille, très vieille » et quand nous l'approchons de notre oreille, comme on fait pour les grands coquillages, c'est toute l'antique rumeur de l'océan des rêves, de nos rêves, qu'il nous murmure.

Pour répondre à ces affirmations, il ne nous suffira pas davantage d'invoquer des statistiques même exactes, de comparer les résultats obtenus par la charité chrétienne et les misérables établissements de bienfaisance, qu'a fait éclore en terre païenne l'inspiration humanitaire ou religieuse. En 1925, d'après Harold Balme, président du Shantung Christian College, sur 500 hôpitaux modernes fonctionnant en Chine, 301 sont organisés et financés par les missionnaires chrétiens, et un personnel de 800 Européens et Américains soignent chaque année deux millions de patients. Aux Indes les statistiques seraient encore plus foudroyantes. En Afrique noire, c'est la totalité des hôpitaux et dispensaires qui se trouvent dans des mains chrétiennes. Toutes ces constatations ne permettent pas de conclure, tant que les conditions d'activité ne sont pas les mêmes. Et l'exemple du Japon, avec ses Croix-Rouges, ses hôpitaux, ses léproseries, ses asiles, est invoqué par tous les asiatiques pour montrer que le vieux bouddhisme ou tout simplement la philanthropie officielle peut mettre sur pied une organisation, très efficace, d'assistance aux malheureux.

Il y aurait d'ailleurs quelque mesquinerie et pas mal d'inintelligence à établir une sorte de concurrence entre la charité divine prêchée par le Verbe fait chair et les inventions des païens. Ce n'est point sur les chiffres d'un annuaire qu'on peut établir la valeur transcendante, unique, du don de Dieu, et le vieil adage de la philosophie trouverait ici son application: *Plus et minus non mutant speciem :* un peu plus ou beaucoup moins, c'est toujours pourtant la même chose.

Le débat est plus important, la solution est plus profonde. Tant pis pour les apologistes pressés qui veulent se tirer d'affaire au plus vite.

Nous n'avons que trois manières sérieuses d'envisager le problème de l'amour du prochain, existant indubitablement chez les païens.

La première est la façon radicale et tranchante des jansénistes de jadis, des puritains calvinistes du XVIII^e^ et du XIX^e^ siècles, de tous ceux qui, comprenant de travers, les phrases absolues de saint Augustin ont déclaré les païens incapables de vraie vertu et ont traité d'hypocrisie et de mensonge leur prétendue compassion. Le christianisme, pensent-ils, ou mieux encore la charité, commence chez les hommes un ordre tellement nouveau qu'avant cette éclosion et il n'y a rien, rien que malice ou malédiction, péché et perversion du cœur. La doctrine des deux amours, empruntée à saint Augustin et odieusement travestie, divise ainsi les hommes en deux classes : chez les uns, le principe étant mauvais, rien ne peut être bon ; chez les autres rien ne peut être mauvais. Que des païens soient capables d'un véritable acte de vertu honnête, c'est là pour nos jansénistes un blasphème qui rend inutile la passion du Christ et qui fait injure à la grâce. Que dans son message du 28 décembre 1926, l'Empereur actuel du Japon, le 124^e^, Hirohito, déclare que la formule de son règne sera « la bienfaisance pour toutes les classes et l'amitié pour toutes les nations de la terre », ce ne peut être qu'une formule creuse, une déclamation mensongère. Que les Jaïnistes de l'Inde, groupés en association, mettent à leur programme l'abolition des castes et recommandent à tous leurs coréligionnaires de favoriser les mariages entre individus de castes différentes, parce que la caste est contraire à l'amour universel du prochain, c'est calcul égoïste et préoccupation d'intérêt matériel. La litanie des condamnations méprisantes pourrait ainsi s'allonger indéfiniment. Sous couleur de rendre gloire au Rédempteur, c'est l'œuvre du Créateur qu'on vilipende; et pour sauver une doctrine insoutenable ce sont les faits les plus authentiques qu'on doit nier.

Car il est notoirement faux que chez les Gentils il n'existe pas de véritable amour du prochain, comme il est faux, malgré le préjugé bizarre des antisemites, qu'il n'existe pas chez les Juifs. Si tu vois la bête de somme de celui que tu hais succomber sous la charge, tu t'arrêteras afin de l'aider à se relever. » — « Tu garderas, dans l'angle de ton champ, la part de moisson qui doit revenir aux pauvres. » — « La charité vaut tous les commandements. » On pourrait sans nulle difficulté ramasser dans les écrits des rabbins tout un collier de perles de cet orient, et personne, à

moins d'être gratuitement mauvais, n'a le droit de les déclarer fausses (1).

Mais alors, si l'amour du prochain existe, réel, en dehors du christianisme, sur quoi donc se fonde la prétention impérieuse de ce dernier ? Si d'autres sources jaillissent dans le désert, au nom de quoi peut-on forcer les hommes à n'étancher leur soif qu'à une seule d'entre elles ? Auprès des Jansénistes qui ne veulent rien admettre de bon chez les païens, voici les modernistes qui ne veulent rien admettre d'absolu chez les chrétiens. Le Christ, nous disent-ils, est venu annoncer aux hommes que Dieu était Père et que tous nous devions nous considérer comme frères, mais cette prédication n'était pas nouvelle et cette expérience religieuse d'autres âmes privilégiées l'avaient déjà connue et proclamée. L'Evangile que nous prêchons à la Chine et aux Indes, se demandent des missionnaires protestants, cet Evangile est-il la pierre précieuse unique que rien ne peut remplacer ni parfaire, ou bien n'est-il que la meilleure expression trouvée jusqu'à présent pour traduire le drame éternel de la prière ; n'est-il qu'un degré dans l'escalier de la tour que le désir des hommes les pousse à construire jusqu'au ciel ? Les noms peuvent changer, et les prédicateurs se succèdent, mais il faudrait ne rien comprendre à la nature et à l'histoire pour admettre que seul le Christianisme a des paroles de salut ; ainsi parlent les modernistes. Il est inutile pour nous d'insister : cette solution par le suicide est évidemment désastreuse ; elle est nettement hérétique. La supériorité chrétienne n'est pas une prééminence relative, et il n'y a pas de commune mesure entre le don de Dieu et l'œuvre des hommes, entre le royaume des cieux et les cités terrestres. Ce qui rend le christianisme impérieux ce n'est pas son aptitude à satisfaire les besoins des hommes, comme on l'a dit parfois non sans maladresse, c'est le devoir qu'ont tous les hommes de servir Dieu en parfaite soumission. Les relativismes, même quand ils se présentent sous des formes aimables sont les plus pernicieux des poisons.

Et voici que le problème paraît désormais sans issue. Nous ne pouvons pas dire que le christianisme ait le monopole de la vertu et que chez lui seul on trouve l'amour du prochain ; nous ne pouvons pas dire que ce monopole il ne l'a pas et qu'en dehors de lui, aussi bien ou moins bien, fleurissent les mêmes vertus. S'il est unique, il n'y a que lui; s'il n'est pas unique il n'est plus lui. Comment sortir de cette impasse ?

---

(1) On trouvera, indépendamment des travaux sur les Talmuds, quelques indications utiles dans Léon LALLEMAND : « Histoire de la Charité ». Paris, 192. 1er vol. f. 20 et suiv.

Laissons les petites prudences et les apologétiques rusées et consultons la théologie généreuse et loyale de notre Eglise.

Il n'y a qu'un royaume et nous n'avons qu'un Maître ; il n'y a qu'une source de sainteté comme il n'y a qu'un seul chemin qui mène au ciel et une seule Vérité, et un seul amour qui est le Christ. Il est l'oméga et la solution unique de tous les problèmes ; lui seul a les paroles de Vie éternelle. Mais précisément parce qu'il est la solution, le résultat, il est sans commune mesure avec tous les calculs, toutes les recherches et tous les efforts. Dans une opération d'arithmétique, tant qu'on n'est pas arrivé au terme : à parler strictement on n'est nulle part ; dans un pèlerinage, tant qu'on n'est point parvenu au sanctuaire on n'a rien fait qu'une promenade fastidieuse, et les croisades ne peuvent avoir un sens que si elles se terminent dans la Cité Sainte. Le résultat et les calculs ne font pas deux choses qu'on puisse connumérer — pas plus que la guérison et les remèdes, pas plus que le labour et la moisson. Il est absurde de dire que la moisson est un labour un peu meilleur, que la guérison est un remède entre beaucoup d'autres et que le résultat d'un calcul arithmétique est une opération un peu plus heureuse que celles qui l'ont précédée. Le calcul ne remplace pas le résultat, et cependant il n'est pas inutile puisqu'il le prépare ; le remède ne remplace pas la guérison, et cependant il n'est pas méprisable ; le sanctuaire que l'on atteint au soir d'un long voyage ne peut pas être remplacé par la route, qui, cependant, y a conduit le pèlerin. Et voici que nous sortons de l'impasse où le rejet des deux solutions antérieures semblait nous avoir enfermés. Il est vrai, dans un sens, que le résultat abolit tous les calculs qui le précèdent, comme la guérison supprime les remèdes, la Vérité les tâtonnements, et comme la victoire supprime la bataille. Les modernistes qui s'en vont chercher, un peu partout, des éléments religieux comme ils disent et qui organisent des cultes composites, mosaïques de rituels païens et chrétiens, au goût du jour et de ce sultan blasé qu'est l'opinion, ces modernistes qui estompent la différence radicale, absolue, éternelle entre la religion du Christ et les religions païennes, entre la personne du Verbe fait chair et les maîtres de la sagesse antique, ces modernistes qui ne peuvent rien comprendre à l'intolérance doctrinale de notre Eglise, ils ne savent pas davantage ce qu'ils doivent apporter aux païens, en dehors — je cite un des leurs — de « l'Evangile de la machine à coudre ». Et les païens ne s'y trompent pas. Dieu, vérité et justice, et son royaume sur la terre doivent être des réalités intransigeantes et absolues. Un Dieu qu'on pétrit au pouce ou qu'on sculpte au couteau, est une idole faite à la ressem-

blance des hommes. On peut s'en servir, on ne le sert jamais. La charité chrétienne, l'amour du prochain, identique avec l'amour du Dieu, ce n'est pas un produit de fabrication humaine, c'est un don de Dieu et la seule voix du salut. Dieu n'est pas seulement le premier dans la liste des bagages de l'existence ; sa place ce n'est pas seulement la principale, mais comme la pointe de la pyramide, le Christ est unique et nécessaire. Rien ne peut, même partiellement, le remplacer.

Et cependant cette recherche pathétique que l'homme institue pour trouver la seule source d'eau vive dans le désert suffoquant, et ces tentatives séculaires vers un idéal dont la grâce actuelle, invisible, inconsciente, met en lui la nostalgie, nous ne devons pas, nous ne pouvons donc pas l'appeler diversion hypocrite, emprunt malhonnête, contrefaçon sans valeur. Pourquoi ? Ce n'est point parce que l'effort de l'homme est digne d'estime — motif purement naturel et terrestre — ce n'est point parce qu'il faut au moins

« qu'une fois Dieu réponde
Quand nous crions d'en bas ».

Non, l'effort des hommes vers la charité, vers la justice, cet effort, avec toutes ses tares, ses déficits, ses reprises et ses erreurs, cet effort n'est pas étranger à l'action du Verbe Rédempteur, qui, devant être le Consommateur de tout bien, en est aussi le Principe. Avant sa naissance, il parlait aux Mages d'Orient par des clartés d'étoiles, mais aucun Evangile n'a raconté de combien de lumières il a constellé l'invisible firmament des âmes de bon vouloir, ni les gestes discrets de sa Providence surnaturelle menant à leur insu les hommes sur les chemins, que sa présence libératrice, un jour, inondera de guérison.

Il est néfaste et sacrilège de juxtaposer le Maître de toute chair à ses créatures et de mêler dans la même coupe, comme si elles avaient la même valeur et pouvaient se compléter, la sagesse élaborée par les hommes et le don très pur du Père qui est dans les cieux. Le Christ n'est amélioré par personne. C'est lui seul qui a dompté la mort et qui tient dans ses deux mains toutes puissantes le secret des seules révélations dignes de foi.

Et cependant il est à la besogne depuis bien longtemps sur cette terre qui est sa Terre Sainte et parmi ces hommes qu'il a tous rachetés. Les jansénistes, qui restreignaient à une portion choisie, la vertu de la rédemption pouvaient évidemment conclure qu'en dehors de la foi et de la charité tout était corruption maudite, et œuvre de mort. L'Eglise, tranquillement, sachant de quelle ampleur est l'embrassement du Christ, les a tous, les uns après les

autres, excommuniés, non parce qu'ils pensaient trop de mal de la misère humaine mais parce qu'ils ne pensaient pas assez grandement de la bonté divine. *Miris et occultis modis,* par des modes admirables et secrets ; *multifariam,* par des industries multipliées, le Christ, séducteur universel, attire à Lui ceux que le Père l'a chargé de conduire, et sur les routes du désert, dont il est la seule eau vive, depuis les millénaires c'est la fraîcheur de la source éternelle qui, de tous les points de l'horizon, fait cheminer les caravanes.

Non, nous ne laisserons pas tomber de paroles méprisantes sur le chaos confus de tout ce grand effort ; nous ne traiterons point par le mépris destructeur ce que nous pouvons respecter comme la lente préparation des âmes. La vraie méthode catholique n'est pas de mettre en regard la charité chrétienne et la charité des païens pour triompher facilement des défaillances de cette dernière, ni pour en souligner les mérites. La vraie méthode catholique c'est de contraindre, par leur effort même et en vertu de ce qu'elles prétendent réaliser, toutes les théories païennes à confluer dans la seule doctrine qui les achève en les sauvant et qui, seule, leur permet de ne pas être inutiles. Il ne s'agit pas de flatter les païens, ni de nous faire bien voir des bouddhistes, ou d'obtenir par des flagorneries qu'on nous laisse en paix prêcher l'Evangile. Ce ne sont là que des ruses, indignes des enfants de la lumière.

James Legge, qui est peut-être la plus grande autorité européenne en fait de religion chinoise, a écrit ces mots : « Que pouvons-nous faire, nous, chrétiens, si ce n'est de « déployer, à force de prières et de peine, aux yeux des « Chinois, toute la vérité que le Confucianisme recèle au « sujet de Dieu et de son gouvernement moral et au sujet « d'eux-mêmes, les conduisant ainsi à la vérité *plus pro-* « *fonde et plus riche* que contient le christianisme sur les « mêmes sujets. » Non, c'est faux et insuffisant. La vérité chrétienne n'est pas plus riche et plus profonde, elle est la seule vérité, comme l'heure du départ du train n'est pas un peu plus exacte que les minutes précédentes, mais seule et absolument exacte. Quand on la manque, fût-ce d'une minute, on a manqué tout son voyage.

Le travail est immense. Saint Thomas l'a fait pour Aristote et l'héritage de la sagesse grecque, par ailleurs si profondément païenne et c'est un miracle qu'il ait pu introduire, comme des pierres, dans l'appareil de sa *Somme* les morceaux de cette philosophie dans laquelle Dieu ne joue presqu'aucun rôle, dans laquelle la Providence n'existe pas, et qui n'a pas un mot pour la charité universelle. Ne pourrait-on pas étendre ce merveilleux ouvrage et, maintenant que les trésors de la sagesse asiatique nous sont ouverts,

analyser patiemment, avec respect et sans dédain, ce que Confucius entendait par le *Jen,* ce que l'Hindou a mis de passion dévote dans la *Bhakti.* Le *Jen* de Confucius n'est pas la charité, pas plus que le précepte étonnant de Laotzé recommandant de rendre le bien pour le mal ; précepte que Confucius ne voulait pas sanctionner (rendez à votre ennemi la justice, et faites du bien à vos amis, disait-il, car l'ordre demande que les amis et les ennemis ne soient pas objets des mêmes traitements...). Le *Jen* chinois n'est pas la charité, mais, comme un idéal lointain, comme une sorte de rêve intelligible aux meilleurs, c'est pourtant le vieux Confucius qui, dans son livre des *Rites,* nous a laissé cette description de la fraternité future : « Lorsque *Ta Tung* « deviendra une réalité, tous les hommes, partout, vivront « pour le bien commun. Ils n'aimeront plus leurs parents « à l'exclusion des autres, ni leurs enfants à l'exclusion de « ceux d'autres familles. Ils soulageront les vieillards, ils se « préoccuperont d'aider les veuves, les orphelins, ceux qui « n'ont pas d'enfants, les infirmes, donnant à chaque « homme une tâche à remplir, à chaque femme une maison « à peupler. On ne devra plus nulle part fermer les portes « des demeures. Ce sera l'époque de la fraternité dans le « monde. » (1).

Nous nous sommes tous extasiés, dans notre Occident, sur le « *nihil humani a me alienum puto* ». N'y aurait-il pas quelque chose de grand et d'utile à faire en étudiant, à la lumière indéfectible de notre foi chrétienne, les essais doctrinaux de l'éthique orientale ? Ecoutez, dans le livre sur le *Japon par les Japonais,* Inazo Nitobé — dont nous avons déjà parlé — a publié ces lignes frémissantes : « Bushido, le « noblesse oblige » des Samouraï considérait « Jen (la bienveillance) comme l'attitude la plus haute « d'une grande âme. Je l'avoue, je sens qu'il y a une « différence entre l'amour, la charité, enseignée par le « Christ et la bienveillance sur laquelle le code moral du « Bushido ne cesse d'insister, mais cette différence que je « pressens, je ne suis pas capable de l'exprimer. Réside-t-« elle dans leur nature intrinsèque ? N'est-ce qu'une diffé-« rence de degré ? Ou peut-être est-ce que l'une des deux « est céleste, venant du ciel, et que l'autre est terrestre, « venant de la terre ? Je ne sais pas, je ne puis répondre « à ces questions ni à tant d'autres qui se pressent devant « mon esprit mais voici ce que je crois : que le Bushido, « éclairé par cette lumière qui illumine tout homme venant « en ce monde, a été pour le Japon une sorte d'acompte sur « la révélation plus glorieuse de la charité. » Celui qui

(1) Confucius, dans le Livre des Rites. VII. 2. Traduction de Willard, Lyon, secrétaire de la Y. M. C. A.

parle ainsi est un païen, mais le Macédonien qui traversait les rêves de saint Paul à Troade l'était aussi. *Transiens..... adjuva nos.*

La charité bouddhiste, qui délivre de l'égoïsme en tuant le désir et qui dédaigne les choses ; l'islam qui aime ses coreligionnaires et méprise tout le reste ; l'hindouisme qui n'a jamais pu fonder une philosophie de l'individu et qui égare sa compassion sévère, sans joie, sur toute vie, tout cela est incomplet, comme le calcul patient et maladroit de l'enfant qui cherche le maître de doctrine, mais le mépris n'est pas un facteur d'éducation et le Christ est venu achever dans sa bonté divine et guérir sous sa bénédiction définitive l'œuvre que jamais personne n'eût achevée sans lui et la misère du péché d'origine. Le mépris n'est que la semence du néant. La fille de Jaïre n'était plus qu'un cadavre destiné à la terre, quand à l'étonnement railleur des assistants, il la réveilla en la prenant doucement par la main. Aujourd'hui c'est un milliard de nos semblables, qui attendent de lui, par nous cette fois, le même geste. La charité des païens est incomplète, inachevée. On demande parfois, quand on veut simplifier les questions, quel est l'élément spécifique de la charité chrétienne et en quoi elle diffère de tout ce qui n'est pas elle.

La théologie catholique donne à cette question une double réponse. Quelques auteurs, admettant qu'un acte surnaturel et un acte naturel peuvent avoir le même objet formel et ne différer que par le principe, concéderaient que, du point de vue de l'analyse psychologique, l'acte du païen charitable peut ne pas différer de celui du chrétien en état de grâce, tout comme ce dernier peut ne pas différer psychologiquement du sentiment charitable chez le chrétien pécheur. La différence tiendrait à un élément supérieur à toute expérience, comme la différence entre un chèque provisionné et un chèque sans couverture reste extérieur au papier et à l'encre et n'est révélée par aucune analyse chimique.

D'autres théologiens estiment ces concessions démesurées et soutiennent que, même par leur objet, par le mode psychologique de l'acte, la charité chrétienne et la charité des païens doivent différer. Mais ils se refusent, avec infiniment de raison, à dire en quoi consiste cette différence. Pourquoi ? Parce que la charité païenne étant une charité inachevée, incomplète, il est impossible de la réduire à une espèce et de l'opposer à la charité chrétienne comme une réalité définitive. Ce qui est incomplet ne fait jamais une espèce. Il y a une infinité de manières de ne pas aboutir, précisément parce qu'il n'y a qu'un seul terme final, comme il y a une infinité de manières de se tromper. La différence entre un portrait ressemblant à un portrait manqué ne peut

être déterminée *a priori* et une fois pour toutes, parce que les portraits manqués ne sont pas une espèce de portraits à côté des portraits réussis. Il n'y a qu'une espèce de portraits, comme il n'y a qu'un genre de syllogismes ; un portrait manqué n'est pas un portrait, un syllogisme bancal n'est pas un raisonnement ; une charité qui n'est pas la charité, n'est pas la vraie charité.

On ne peut donc pas définir ce qui manque à la charité païenne, mais on peut la corriger, l'aider par la critique même que l'on en fait, à devenir ce qu'elle prétend qu'elle est et à la guérir de son imperfection. Et la grâce actuelle, versée à torrents sur les pécheurs et sur les païens est, comme la présence du Christ foulant jadis les chemins d'Emmaüs, l'origine de cette ferveur inconsciente qui enflamme les pèlerins du crépuscule. A nous de leur montrer que tout ce qu'ils désirent et tout ce qu'ils ont renoncé à souhaiter — *sperabamus* — que tout cela est à côté d'eux et que la Charité fait homme leur parle sans qu'ils l'aient encore reconnue. Tâche immense, besogne de patience et d'étude, collaboration de l'apôtre avec le Christ indivisible dont la grâce prévenante amorce le travail et qui nous appelle, dans le silence, au secours de son œuvre.

Tâche immense, disons-nous, car au problème théorique de la doctrine de charité se joint aussitôt le problème pratique de son exercice. Je m'en voudrais de dire ici un seul mot qui pût paraître jeter une ombre sur le travail admirable de nos missionnaires, de ceux qui sont morts à la peine et de ceux qui vaillamment, hommes et femmes, par milliers, sans fanfaronnades et sans murmures, les ont partout remplacés et qui portent sur leurs épaules le poids atrocement lourd de cet apostolat. Ce n'est pas d'eux que je parle, c'est de nous, de nous qui, sans le savoir peut-être, compromettons parfois leur sainte besogne. Car la charité chrétienne est une chose tellement haute et les formes de l'égoïsme sont partout si répandues que les païens chez lesquels nous allons ne croient pas facilement à notre amour désintéressé ni à notre souci unique de planter le royaume de Dieu. Ils soupçonnent derrière notre charité des arrière-pensées de domination, ou tout au moins le dessein d'utiliser leurs misères pour rendre plus éclatante notre supériorité morale. En représentant presque toujours l'œuvre charitable sous les espèces des œuvres d'assistance, peut-être avons-nous, en Europe, contribué quelque peu à fausser sur ce point les idées. Le vocabulaire usuel est insidieux : nous parlons couramment de la charité qui se penche sur des infortunes ; nous la symbolisons sous les traits du bon Samaritain ; pour prouver que nous la pratiquons nous citons nos hôpitaux, nos crèches, nos orphelinats, nos asiles. La Sœur de Charité elle-même nous

paraît, non pas seulement pratiquer un des exercices de l'action charitable, mais les personnifier tous dans son magnifique apostolat d'assistance aux malheureux. Il y a là un danger : le danger de laisser se réduire à des proportions trop exiguës l'ampleur de la fonction charitable : le danger de la laisser paraître uniquement un geste du fort envers le faible, et une manifestation de pitié. Or la pitié, la commisération, l'assistance supposent toujours une inégalité de condition et, dans beaucoup d'âmes qui en sont l'objet, elles laissent, malgré tout, un certain relent d'amertume. Chacun sait combien il est difficile de compatir sans froisser, et qu'on ne peut pas faire facilement admettre à des peuples fiers qu'ils ont besoin d'être aidés par l'étranger. Mais, en dehors de ce danger d'ordre pratique, c'est la conception même de la charité qui tend ainsi à se fausser. La charité s'adresse à tous : elle ne va pas seulement du riche au pauvre ou du fort au faible ou du savant à l'ignorant. Elle ne suppose pas elle-même aucune tare, aucune indigence dans celui qu'elle atteint. Elle n'est pas fondée sur des différences mais sur des similitudes ; elle ne sanctionne pas des situations inégales mais elle établit partout l'unité. La charité ne crée donc aucun titre à la reconnaissance dans celui qui l'exerce, et le vrai chrétien, quand il fait l'aumône dit lui-même merci, parce qu'il reçoit autant qu'il donne et parce que d'ailleurs la loi de la charité n'est pas la loi des échanges. La loi de la charité est celle de l'union indivisible et de la suppression des distances.

Charité envers les forts, les intellectuels et tous ceux qui, vaillamment, portent leur charge ; amour plein de respect pour toute l'œuvre de Dieu dans les hommes, le jour où nous comprendrions tous, ce merveilleux message, ne pensez-vous pas que notre monde deviendrait plus digne du Christ ?

Le vieil Empédocle a dit un jour cette parole bizarre et profondément vraie : il y a deux forces qui font la cohésion du monde : l'amour et la haine. Oui, la haine est un facteur de cohésion, puisqu'un véritable ennemi ne lâche jamais prise et que toutes les luttes requièrent des zones de contact. On n'a jamais su si le geste du lierre s'accrochant à l'arbre qu'il tue est un geste de haine meurtrière ou de fidélité amoureuse, car de part et d'autre la cohésion de l'arbre et de la plante grimpante serait aussi forte.

Que nous le voulions ou que nous ne le voulions pas, dans notre monde aujourd'hui prodigieusement rapetissé, sur notre terre d'où les distances sont désormais supprimées, nous ne faisons plus, païens et chrétiens, qu'un seul tas. Allons-nous tenir ensemble par des conflits, des haines, des rivalités et des coups, ou bien saurons-nous, au service de notre Seigneur unique, faire déborder jusqu'aux

extrémités du monde la charité de notre baptême ? Je ne suis point prophète, et je ne veux pas jouer le rôle ridicule des devins, mais en restant dans les limites incontestables de l'expérience, peut-être m'est-il permis, à moi, que la tyrannie du vocabulaire force, étant en France, à m'appeler un étranger, peut-être m'est-il permis de dire que vos splendides Semaines Sociales, et en particulier la vingtième, sont une anticipation admirable de cette fraternité chrétienne, dont, par-delà vos frontières, le monde aujourd'hui plus que jamais sent le besoin. Oui, nous avons besoin partout, sans mesure, de véritable bonté, et le geste persévérant de vos Semaines Sociales, ce geste de loyauté chrétienne et française est une magnifique prédication, plus qu'une prédication, un exemple inoubliable et universel de véritable charité.

COMMENT OUVRIR LES AMES A L'INTELLIGENCE DE LA LOI DE CHARITÉ

COURS de S. G. Mgr JULIEN

Evêque d'Arras, de l'Institut

SOMMAIRE. — C'est a la lumière de l'Evangile qu'il faut envisager la Charité :

1° Sous sa forme la plus concrète, l'aumône ;

2° Dans l'ordre des personnes qui sont l'objet de la Charité ;

3° Dans l'ordre des biens et des valeurs qui peuvent être la matière de la Charité.

1° Théorie chrétienne de l'aumône. — Jésus-Christ dans la personne du pauvre. — Sublimité du geste de l'aumône bien comprise. — La Charité, principe d'égalité morale, écarte l'envie — celle qui va de bas en haut, et aussi l'envie qui va de haut en bas.

2° La Charité va plus loin que l'aumône. Elle est l'amour de Dieu dont la pierre de touche est l'amour du prochain. Qui donc est mon prochain ? Chacun de nous est le centre de plusieurs cercles concentriques qui représentent les affections auxquelles il se doit : cercle du moi, cercle de la famille, de la patrie, de l'humanité. La charité-sentiment se propage en raison inverse des distances. Je sens plus vivement l'amour de moi et de ma famille que l'amour des groupements plus étendus. De là le proverbe : « Charité bien ordonnée commence par soi-même... » Mon prochain le plus aimé est le prochain le plus proche... Mais d'autre part la charité-devoir s'exerce parfois tout au contraire, en raison directe des distances. Le prochain le plus éloigné doit être en certains cas le premier servi. Exemple : la famille, si je suis père et mère; la patrie, si je suis soldat; l'humanité, si je suis apôtre du Christ, ou simplement homme et voulant réaliser l'idéal à la fois humain et divin: « Un seul troupeau, un seul pasteur! »

Donc, le prochain dans l'espace n'est pas le prochain selon l'Evangile. Le prochain est celui qui a besoin de nous et que nous aimons en l'amour de Dieu, dans lequel tous les hommes sont tout proches les uns des autres.

3° La Charité n'a pas seule mission de procurer les biens nécessaires à l'ordre social; mais tous, en tant que biens, sont de son domaine et elle vient en aide à la justice pour les répandre.

Dans l'éducation, elle tient compte de la loi de la vie qui est combat au dedans et au dehors. Mais elle répugne à la force brutale et elle est une école de douceur. Elle aime mieux *servir* que *dominer*.

Dans les institutions publiques, elle commande le sacrifice de l'intérêt propre à l'intérêt commun. L'autorité elle-même, par la charité, se tempère de bonté et de paternité. Les lois sociales ne sont pas le produit de la seule justice, mais de la puissante pondération de l'esprit catholique. De même la justice distributive doit envisager dans le châtiment la correction morale, et combattre le mal par le bien, par le remède préventif d'une législation éducatrice.

La paix intérieure est l'ordre dans la vérité et le droit. La science tend à la vérité pratique et est mère du progrès matériel. La vérité métaphysique tend à fournir une règle de conduite. Lutte nécessaire entre les doctrines, et l'Eglise est livrée à l'assaut des erreurs. Lutte pacifique : ou du moins elle devrait l'être. Le droit a des tribunaux pour départager les contestants ; **mais la charité fait mieux encore que la justice.**

La paix extérieure attend encore le tribunal qui jugera souverainement. Il n'y a pas de paix, tant que la paix dépendra uniquement de la supériorité de forces armées. La justice même est sujette à des partialités. La charité devra avoir le dernier mot.

Otez la charité de la terre, c'est un monde sans soleil !

Est-il donc encore nécessaire, après deux mille ans de christianisme, d'expliquer aux âmes la loi de charité et de leur en donner l'intelligence et le goût ? S'il est un commandement clairement exprimé, c'est celui qui nous oblige à aimer notre prochain comme nous-mêmes, c'est-à-dire à lui vouloir et à lui faire du bien comme à nous-mêmes. Il n'est pas un chrétien vraiment disciple du Christ, ni même un homme vraiment humain qui n'accepte aujourd'hui, du moins en théorie, cette règle de vie fondée sur l'origine commune de l'humanité, fille de Dieu, et renouvelée par l'Incarnation du Verbe en Jésus-Christ, le premier né de la grande fraternité chrétienne qui doit rassembler tous les hommes dans l'amour du Père Céleste.

Mais autre chose est d'accepter le précepte de la charité, autre chose est de le mettre en pratique dans toutes ses exigences. L'obligation d'aimer le prochain et partant de lui faire du bien a cela de particulier que, si elle impose à chacun le devoir d'exercer la charité envers autrui, elle ne crée pas chez autrui le droit de la réclamer. Quand c'est la justice qui commande, ma dette est la créance d'un autre. Je paye parce que je dois. Mais quand il s'agit de charité, l'obligation qui me lie me laisse juge du temps, du moyen, des personnes par quoi j'en serai délié. Le devoir de la charité est, pour ainsi dire, unilatéral. Et voilà qui ouvre une porte aux cœurs égoïstes pour leur permet-

tre d'échapper à la loi. Voilà, de plus, ce qui embarrasse d'autres cœurs bien disposés pourtant. Le précepte, de sa nature, s'en remet, pour l'application, à l'initiative individuelle, et trop souvent, l'indécision de la volonté arrête le geste charitable. Que leur manque-t-il donc à ces indécis, pour satisfaire à la loi de charité ? L'intelligence de cette loi, laquelle, en raison même de la liberté d'interprétation qu'elle laisse pour la pratique, demande à être comprise dans son esprit, avant d'être obéie dans ses prescriptions. Or l'esprit propre à l'exercice de la charité n'est autre que l'esprit évangélique, dont les formules restent toujours chaudes de la chaleur du cœur sacré d'où elles sont sorties. C'est à la lumière de l'Evangile qu'il faut envisager la charité, d'abord sous sa forme la plus sensible et la plus populaire, l'aumône, et puis la charité dans l'ordre des personnes, c'est-à-dire dans son objet direct que Notre-Seigneur appelle le *prochain*, la charité enfin dans l'ordre des biens nécessaires à l'ordre social et à la paix des sociétés.

I

Si la charité est, par définition, la volonté de faire du bien aux autres, le besoin des autres est la règle et la mesure de l'intervention charitable. L'aumône est née de l'indigence des uns sollicitant le superflu des autres. L'aumône est la pierre de touche de la charité. Le Christ en a donné le précepte et l'exemple. Les premiers apôtres ont établi l'Eglise primitive sur le service des pauvres. A leurs yeux, la charité, sans les œuvres de miséricorde, est comme la foi sans les actes, une chose morte. Ils ont enseigné aux riches que le Ciel n'était pas pour eux, qu'il est l'héritage des pauvres, et qu'ils n'y entreront qu'après ces derniers, et à la faveur des aumônes qu'ils leur auront distribuées. Les Pères de l'Eglise ont parlé comme les apôtres. Ils ont parlé fort quelquefois : « Ne pas secourir un pauvre, a dit saint Grégoire, c'est la même chose que le faire mourir. » Notre Bossuet n'a pas craint de réapprendre au grand siècle cette austère doctrine. Les riches ne sont que les intendants de Dieu qui leur laisse l'usage de ses biens, à condition qu'ils fassent la part des indigents. C'est pour cette raison que les indigents demandent l'aumône au nom de Dieu lui-même.

Sans doute, à défaut de cette sublime théologie, la pitié, une pitié humaine, suffit parfois à déclencher le bon mouvement qui fait ouvrir la bourse pour donner. Notre-Seigneur lui-même a senti son cœur ému devant la foule qui l'avait suivi pour l'entendre et n'avait rien mangé depuis trois jours. *Misereor super turbam*. Mais notre pitié, à

nous, risque de n'être pas toujours aussi bien placée. Et d'ailleurs, elle varie avec les tempéraments, les lieux et les circonstances. Il nous faut, en matière de charité, une règle qui ne soit pas sujette au caprice, aux dégoûts, aux lassitudes. Il est un moyen infaillible de susciter l'émotion et le geste qui la suit. Voyez Dieu qui vous prie d'avoir pitié de sa créature malheureuse. Ou, plus efficacement, voyez Jésus-Christ souffrant, ayant faim et soif dans cet homme qui vous tend la main, dans ce mendiant dont le nom vous est inconnu, mais qui s'appelle l'*indigent*, celui qui a besoin, et alors vous donnerez, même s'il ne vous en revient ni plaisir, ni louange, ni gloire.

Mais encore, dira-t-on, est-ce donc vraiment aimer l'indigent que l'aimer, non pour l'amour de lui, mais pour l'amour d'un autre, cet autre serait-il l'Homme-Dieu lui-même ? Mais oui, puisque l'amour de l'Homme-Dieu, toujours aimable, me donne la grâce d'aimer tous les indigents, même ceux qui n'ont rien pour se faire aimer. La charité y gagne en égalité d'humeur et en égalité de traitement.

Ce n'est pas celle-là qui répondra à des demandes peu sympathiques : « Inutile d'insister, j'ai mes pauvres. » Non, elle n'a pas ses pauvres ; elle a Son Pauvre, toujours le même, qu'elle accueille toujours : Jésus-Christ. Il y a plus, en quoi les pauvres se pourraient-ils plaindre d'être moins aimés s'ils sont aimés comme les envoyés de Notre-Seigneur et comme d'autres lui-même ? Il faudrait être bien difficiles pour n'être pas honorés de cette ressemblance avec un Homme-Dieu, qui a voulu naître, vivre et mourir dans la pauvreté.

Allez au fond du moindre geste de charité. Il dépasse nécessairement les personnes qui le font et celles qui en ont le bénéfice. C'est le signe des sentiments qui viennent de Dieu. Ils ont besoin de se rattacher à quelque chose d'éternel et de transcendant. Ecoutez donc ceux-là même qui, ayant démarqué la charité chrétienne ont changé son nom en celui de bienfaisance. Ils n'ont pu se passer d'un principe qui parte de plus haut et de plus loin que la misère du mendiant qui passe. Ils donnent, non plus au nom de Jésus-Christ, mais, selon la formule chère au Don Juan de Molière, ils donnent au nom de l'humanité. C'est mieux que de donner en son nom personnel, et cela n'est pas sans grandeur. Mais c'est moins que de donner au nom du Christ. Car, quelle est cette humanité que l'on invoque comme patronne d'un acte de bonté ? Qui la connaît, qui l'a vue ? Au lieu que l'humanité du Verbe incarné, on l'a vue, on l'a touchée, et du fait de son union avec la divinité, elle embrasse toute la puissance d'aimer et toute la puissance de donner qui soit sur la terre comme au ciel. Oui, si je fais la charité au nom de quelqu'un qui

soit à la fois Homme et Dieu, c'est mieux qu'une aumône, mieux qu'un don même important qui sort de mes mains, quoi donc ? Un peu de mon cœur d'homme, et tout le cœur d'un Dieu. Et voyez la conséquence. C'est cela même qui donnera son prix véritable à l'acte de charité, non d'après la valeur du don mais d'après l'intention qui l'inspire. Elle rend plausible au cœur la parole quasi paradoxale du verre d'eau qui suffit pour gagner le ciel, s'il est donné au nom de Jésus-Christ ! Saint Augustin, en commentant saint Paul, avait mis en pleine lumière la pensée que l'Imitation rendra populaire grâce à la traduction de Corneille:

« La façon de donner vaut mieux que ce qu'on donne. »

Il y a beau temps que le Psalmiste avait chanté sur un autre mode un sentiment précurseur de l'esprit de charité : « *Beatus qui intelligit super egenum et pauperem.* Bienheureux celui qui a l'intelligence du pauvre et de l'indigent !

Qui donc, étant homme et chrétien, voudrait aimer sans donner ? Mais surtout qui donc voudrait donner sans aimer ? Il faut en revenir, en effet, au commencement, c'est-à-dire au précepte de l'amour, sous peine de réduire la charité à un simple geste sans âme, qui humilie plus encore qu'il ne soulage. Ne l'oublions pas, Mesdames et Messieurs, l'aumône, sans le cœur, mérite le reproche que l'on a fait injustement à la charité selon le Christ. Elle sépare au lieu de rapprocher ; elle creuse le fossé entre les classes sociales. La vraie charité se met dans le don, et elle le fait passer comme un service rendu entre égaux. La vraie charité n'a pas l'air de descendre vers le pauvre ; elle l'élève à soi. Le beau mot de « prochain » tombé des lèvres de la charité incarnée trouve ici toute sa signification : nous faisons de ceux que nous soulageons, en les aimant, nos proches, nos frères pour mieux dire. Nous rétablissons entre eux et nous cette égalité que Dieu avait mise primitivement entre ses enfants et que reforme l'amour, l'amour qui a le privilège de supprimer les distances et les rangs ! *Amicitia pares invenit aut facit.*

Sans doute la charité n'a pas mission de faire disparaître les inégalités sociales qui dépendent de la nature des choses. Mais la charité continue à vouloir même le bien qu'il ne dépend pas d'elle de réaliser. Si elle ne peut empêcher que les uns possèdent *plus* et les autres *moins*, elle s'efforce de combattre entre les uns et les autres le mauvais sentiment qui s'appelle l'envie. Elle n'oublie pas de prêcher aux pauvres la résignation, en leur faisant voir les compensations qui rétabliront l'équilibre dans une vie meilleure. Mais s'il arrive aux pauvres de murmurer, contre l'injustice de leur sort, et de jalouser les heureux de la terre, la charité ne s'en étonne pas, et elle se montre plus

que jamais « charitable » dans ses jugements comme dans ses largesses. L'envie qui va de bas en haut n'a-t-elle pas parfois une excuse ? La misère est toute proche et le ciel est loin.

Mais il est une autre envie moins excusable, c'est l'envie qui partirait d'en haut pour aller en bas, qui verrait d'un œil jaloux les pauvres d'hier parvenir, à la faveur du progrès social, à une certaine aisance et réclamer, avec leur place au soleil, la sécurité de demain, pour n'avoir plus besoin de recourir à l'aumône. Quand l'aumône devient inutile, il reste encore la charité pure qui n'est jamais sans emploi et dont le rôle est de se réjouir en voyant réalisé chez les autres le bien qu'elle est toujours disposée à leur souhaiter, même si elle n'en est pas elle-même la principale ouvrière. D'ailleurs, si c'est l'amour qui inspire le geste de l'assistance, il n'a de repos qu'après avoir rendu l'assistance inutile. C'est le propre de la vraie charité d'avoir l'intelligence des besoins du pauvre. Elle ne se contente pas de soulager la misère au hasard des rencontres. Elle connaît les maux et les remèdes : elle imite la Providence divine, laquelle pourvoit aux besoins du moment et prévoit ceux du lendemain. Les œuvres de miséricorde, comme les appelle l'Eglise catholique, sont des œuvres, c'est-à-dire, des actes coordonnés, soit vers le soulagement des indigences corporelles, soit vers le soulagement des indigences spirituelles. L'Eglise a été de tout temps une grande école en l'art de faire du bien. Elle a devancé les institutions modernes de bienfaisance. On peut dire qu'elle a bâti les siècles chrétiens sur les fondements de la charité. C'est avec les multiples inventions de son génie divin qu'elle a fini par humaniser les fils des barbares. Des ordres religieux, dont le nom commun est « charité » ont continué à travers les âges le miracle de la multiplication des pains. Un saint Vincent de Paul, à lui seul, a été le plus étonnant organisateur de l'assistance et de la prévoyance chrétiennes. Les œuvres charitables proprement dites ne le cèdent en rien aux œuvres de bienfaisance officielle. Les premières prêtent toujours aux secondes l'appui de leur prestige séculaire, et souvent même la cornette des sœurs met au frontispice des établissements publics une enseigne qui atteste l'origine sacrée de tous les succédanés laïques de la charité. Celle-ci s'ingénie sans cesse à poursuivre les apparitions nouvelles de la misère physique et de sa fille la misère morale. La lutte est tragique et la victoire recule toujours. Mais c'est l'honneur de la charité chrétienne de n'en jamais désespérer et de reprendre à son compte le vœu de la loi mosaïque déjà illuminé de la lumière messianique : « Qu'il ne se voie plus parmi mon peuple un seul indigent ! »

II

Si vaste que soit le champ des détresses humaines, il ne suffit pas à contenir tout l'empire de la charité. La charité étant le commandement de l'amour, ce serait en restreindre singulièrement l'étendue que de borner ses effets au soulagement de l'infortune ou de la pauvreté. S'il est naturel que la charité se porte tout d'abord au secours des malheureux, elle n'en a pas moins le devoir d'aimer, c'est-à-dire de soutenir de ses vœux et au besoin de son aide tous les hommes, quels qu'ils soient, uniquement parce qu'ils sont des hommes, les enfants du même Père céleste, les appelés de la même béatitude. Ainsi comprise, la charité est un esprit qui s'insinue dans toute l'activité morale et religieuse de la vie humaine. Sans doute, elle a des actes qui lui sont propres et dans un domaine déterminé, mais elle pénètre toutes les vertus qui ne seraient pas, chacune dans leur ordre, ce qu'elles doivent être, si elles ne s'inspiraient, par surcroît, de l'amour de Dieu et de son corollaire, l'amour du prochain. Rappelez-vous le précepte évangélique : « Aimez-vous les uns les autres. » Supposez ce précepte universellement pratiqué sur toute la surface de notre globe terrestre, et pratiqué dans toute sa signification : « Oui, aimez-vous les uns les autres comme Dieu vous aime, lui qui fait lever son soleil et pleuvoir sa pluie sur les bons et sur les méchants ; aimez-vous, pour vous procurer mutuellement les biens temporels et les biens spirituels selon leur rapport avec votre perfection et votre salut. Faites cela, et dites-moi si les vertus, sans perdre leur raison d'être, ne se résoudraient pas toutes dans la seule charité. N'est-ce pas le rêve de saint Augustin s'écriant : « Aimez, et faites tout ce que vous voudrez. » Idéal irréalisable ici-bas, c'est vrai, mais idéal nécessaire pour que la vie ici-bas ne soit pas une arène de conflits et de violences qui aillent parfois jusqu'à l'effusion du sang.

En attendant, la charité, en tant qu'elle est la vertu qui fait des hommes autant de frères, la charité a ses règles d'action, lesquelles s'appuient sur une double hiérarchie, dont l'une évolue dans l'espace pour distribuer l'amour et les services selon la place qu'y occupent tous ceux que nous appelons « le prochain », et dont l'autre s'élève sur l'échelle des biens ou des valeurs dans l'ordre où nous devons nous les procurer les uns aux autres. Voyons d'abord jusqu'où s'étend la notion évangélique du prochain. Placez un homme au centre commun de plusieurs circonférences qui vont s'agrandissant ; c'est l'image exacte de sa position par rapport aux affections auxquelles il se doit. Lui-même

forme le premier cercle et le plus petit : il s'aime tout d'abord avant d'aimer plus loin ; il est l'objet premier de sa charité, puisqu'il est vrai de dire en un certain sens que « charité bien ordonnée commence par soi-même. » Vient ensuite le cercle de la famille, puis le cercle de la patrie ou de la nation, puis des cercles de plus en plus étendus, qui renferment d'autres groupes plus spacieux, jusqu'à la limite extrême du cercle où est comprise l'humanité.

Je ne dis rien de surprenant pour vous, Mesdames et Messieurs, si je dis que les amours de préférence éprouvés par cet homme, de la place qu'il occupe, sont en raison inverse des distances de leurs objets. En tant qu'elle est sentiment, la charité se refroidit à mesure qu'elle s'éloigne de son point de départ. Le « moi » se préfère lui-même à tout le reste ; puis il préfère sa famille à sa patrie et sa patrie à l'humanité. De même les services vont de proche en proche, à lui d'abord et aux autres, et ils sont d'autant moins fréquents que le cercle s'agrandit. Est-ce à dire que cet amour de préférence, plus vivement senti parce que plus sensible au cœur, soit véritablement la charité et l'ordre des devoirs de la charité ? Ce sentiment est-il la mesure et la règle de l'amour du prochain ? Irez-vous placer votre personne au centre de toutes les grandes amours qui palpitent sous le nom de charité, et les ramènerez-vous toutes à ce point central de votre égoïsme ? Non, ainsi posée la question est résolue. Vous avez le devoir de vous aimer, selon la loi de nature, et de ne refuser à votre corps et à votre esprit rien de ce qui peut les élever l'un et l'autre à la perfection voulue de Dieu. Mais une fois acquise, cette perfection n'est pas pour vous seul. Elle appartient à Dieu qui pourrait la garder pour lui. Il veut bien vous charger de travailler à la perfection de son œuvre, et d'abord par la famille. Vous voilà père, vous voilà mère de famille. Dites-vous encore que votre personne occupe toujours la première place dans les cercles de la charité ? Qui donc est le mieux aimé et le mieux servi dans le foyer ? C'est la famille elle-même et chacun de ses membres voit sa personnalité subordonnée à ce nouvel amour. Mais la famille elle-même sera-t-elle le dernier degré de l'amour-charité ? N'y a-t-il pas au-dessus d'elle une entité qui demande qu'on lui sacrifie en certains cas même la famille ? Je pourrais invoquer ici le Docteur de la charité, Jésus-Christ lui-même, appelant ses apôtres à un amour plus élevé encore et plus impérieux : « Celui qui aime son père et sa mère, ses frères et ses sœurs plus que moi-même, celui-là n'est pas digne du royaume des cieux. » Vocation de l'apostolat, encore donc un cercle nouveau qui nous fait monter dans la charité ? Mais si nous restons dans le domaine des sen-

timents naturels, voici l'amour de la patrie, je dis bien l'amour — *Caritas patrii soli ;* charité pour le sol de nos pères — charité qui étend la perspective, qui exige des services de tous genres, qui prélève sur le travail et sur les besoins de la famille de lourdes contributions, et qui, enfin, en un jour d'alarme, sentant la patrie menacée, appelle à la frontière tous les hommes capables de la défendre. Est-ce encore de la charité ? Plus que jamais, s'il est vrai, comme l'a dit le Christ, que la plus grande charité qui soit au monde est celle qui consiste à verser son sang pour le salut de ses frères.

Peut-être voudrait-on s'arrêter à cette frontière extrême de la charité. Qu'y a-t-il au-dessus de la patrie, puisque la patrie renferme tous les amours comme la cité enclôt toutes les maisons et la forêt tous les nids ? Ne devons-nous pas mettre la patrie au-dessus de tout, puisque, au-dessus d'elle, il n'y a rien qu'une vague humanité, anonyme, à quoi l'amour ne sait comment se prendre ? Non, vous le sentez bien, l'amour de la patrie n'est pas le terme des amours. Chacun doit, il est vrai, à sa propre patrie un amour de préférence sur les patries des autres, mais ce n'est pas une raison pour refuser à la patrie des autres l'estime et la bienveillance. La haine entre peuples est encore plus déraisonnable que la haine entre particuliers : les peuples ne sont pas responsables du mal qui se fait en leur nom. La guerre elle-même, s'il faut que la guerre soit, devrait se faire sans haine, ou du moins, une fois terminée, une fois justice faite, ne devrait laisser après elle d'autres sentiments que la douceur, le désir de la paix, et l'aveu qu'il y a par-dessus les patries, l'humanité, dont chaque homme est une partie intégrante, et qui représente avec tous les biens de l'individu, de la famille et des nations, un plus vaste ensemble de biens supérieurs, et qui doit être aimée comme l'aime son Créateur et Père, Dieu. C'est en Dieu que l'humanité prend sa source et sa pente vers la fraternité et vers l'unité. C'est dans l'union avec Dieu, et plus particulièrement, dans l'union mystique avec le Fils de Dieu fait homme que tous les hommes peuvent aspirer, sans se faire illusion, à s'unir entre eux, selon la parole du Christ exprimant l'idéal suprême de la charité qui embrasse le genre humain tout entier. « Un seul troupeau, un seul pasteur ! »

C'est cette belle hiérarchie des « amours » qu'a formulée un grand esprit qui passa pour chimérique, alors qu'il n'était que précurseur : « J'aime mieux, écrivait Fénelon, ma famille que moi-même, j'aime mieux mon pays que ma famille, j'aime mieux l'humanité que mon pays ».

Ainsi se précise, en s'élargissant, la simple et sublime idée du prochain. Ce n'est plus seulement la proximité

dans l'espace qui fait le prochain. Sans doute, redisons-le : c'est d'abord à nos proches selon le sang, selon les lieux et selon les circonstances, que nous devons nos bons offices, les plus petits comme les plus grands, jusqu'à ces menus services qui sont la petite monnaie de la charité, y compris les formes de la politesse. Il n'y a rien de mesquin pour la charité. Mais prenons garde de retomber dans l'erreur des anciens et des Juifs eux-mêmes, et relisons la parabole du bon Samaritain, pour ne pas nous tromper encore sur la notion évangélique du prochain.

Le prochain est celui qui a besoin de nous, quelle que soit sa couleur, sa race, sa patrie, sa religion. Le prochain est celui que la charité place tout près de nous, fût-il à mille lieues de notre portée. Tout ce que j'aime est tout près de moi, que dis-je ? Il est semblable à moi. Avez-vous réfléchi à une parole qui éclata dans le ciel païen comme un coup de tonnerre dont l'écho dure encore ? Dans la charité du Christ, dit saint Paul, il n'y a ni grec ni barbare, ni juif ni gentil, ni libre ni esclave. Cet amour nouveau qui unifie tout ce qu'il rapproche ne procède pas par conquête ou par révolution. Il envahit peu à peu l'univers, il abat les murailles de Chine, il franchit les barrières des nationalismes. Les guerres mêmes travaillent pour lui. Il s'assied sur les ruines et sur les tombeaux, pour prêcher la paix de Noël. Il s'embarque, sous la robe des missionnaires, à bord des paquebots du commerce ou du tourisme, et lui du moins, il n'est pas reçu comme un étranger, mais comme un frère et un bienfaiteur.

Au surplus, rassurons-nous contre les contrefaçons possibles d'une charité illusoire qui, sous prétexte d'aimer jusqu'au bout du monde, se dispenserait de servir ses frères immédiats. La charité selon le Christ a cela de merveilleux qu'elle a son foyer dans le cœur de Dieu, lequel embrasse à la fois ce qui est universel et ce qui est particulier, tous les hommes et chacun des hommes. Dieu veut que tous les hommes soient sauvés, mais le salut est une affaire personnelle à chacun d'eux. Tout est concret et vivant dans le domaine de la charité. Quand un cœur humain en est enflammé, il a beau étendre ses amours aussi loin que Dieu lui-même, tous se concentrent en lui comme en un foyer et y demeurent dans leur ordre sans se faire tort. Quand il aime Dieu, l'humanité, la patrie, la famille et lui-même, il sait ce qu'il doit à chacun de ces objets de sa charité, et en les mettant chacun à la place qui leur revient, il garde à tous une part légitime de sa tendresse et de son dévouement. Tout lui est prochain en même temps parce que l'amour rapproche tout ce qu'il aime. Ne craignez pas que le chrétien cesse d'aimer son pays et se perde dans une vague et platonique aspiration

vers une humanité indistincte. La charité vit de dévouement et le dévouement s'avance de proche en proche et d'homme à homme. Si la distance est un obstacle, il la franchit, mais, pour qu'il y ait acte de charité, il faut quelqu'un qui secoure quelqu'un. *Caritas inter duos*, comme dit saint Ambroise. N'essayez pas de retenir une charité aussi effective, qui va chercher son prochain partout où il a besoin d'elle. Les frontières mêmes du temps ne sont pas infranchissables à sa puissance de rapprochement. Ne savez-vous pas que, grâce aux mérites de Jésus-Christ qui forment un immense océan de charité, nous pouvons, en y puisant, faire bénéficier de notre surcroît les âmes du Purgatoire impuissantes à mériter pour elles-mêmes ? Elles aussi font partie de notre prochain, et c'est la beauté de notre religion d'avoir jeté dès ce monde les bases de la cité céleste qui sera tout entière construite avec les rayons de la charité.

III

Ainsi considéré du point de vue de l'Evangile, la charité embrasse l'univers et le ciel même : voilà pour les personnes. Quant aux biens qui sont l'apanage nécessaire d'une société bien ordonnée, la charité n'a pas toute seule la mission de les procurer aux hommes, mais puisque ce sont des biens, ils relèvent pour une bonne part de son domaine, en tant que les hommes doivent s'entr'aider pour obtenir la possession de ces biens et n'en user que dans l'esprit de charité. La charité se soumet à l'ordre des valeurs qui s'échelonnent depuis l'individu jusqu'au corps social tout entier, et s'appellent santé et vigueur, science et conscience, justice et autorité, paix dans l'ordre par la vérité et par le droit. La charité ne s'oppose à aucune de ces valeurs, elle les concilie tout au contraire en les pénétrant de sa vertu et les amenant toutes à se fondre au sommet de leur hiérarchie dans le bien suprême qui est l'autre nom de la charité et qui s'appelle la paix. Voyons comment, soit dans l'éducation, soit dans les lois et dans les institutions, la société doit s'inspirer de l'Evangile pour atteindre sa fin, par l'union des cœurs et le concours des bonnes volontés.

C'est à la base de l'éducation que doit régner le précepte de la charité énoncé par Notre-Seigneur et par ses disciples : « Aimez-vous les uns les autres ». Mais, s'agissant de former l'homme dans l'enfant, et l'homme pour la vie telle qu'elle est, l'éducateur doit prévoir la lutte contre la résistance des choses et contre l'opposition des intérêts. Et puis l'homme n'est-il pas à lui-même un mystère de contradiction ? La bataille n'est-elle pas en son sein entre

le bien et le mal, entre le bon vouloir et le mauvais vouloir, entre l'amour et la haine. Malheur à lui s'il se livre tout entier à l'esprit de combat qui ne veut rien devoir qu'à la force et ne rien donner par pure bonté. Mais faut-il que, par un excès contraire, il se désarme à l'avance contre l'ennemi, et ne garde pour se faire sa place au soleil que la douceur de l'âme et la pitié du cœur ? On sait le reproche souvent adressé à l'éducation des collèges chrétiens qui sont censés préparer les jeunes gens pour un monde tout miel et tout sucre, alors que le monde est une arène où les faibles risquent d'être dévorés par les forts. Faut-il donc choisir entre deux méthodes et déclarer inconciliables la méthode qui fait les âmes viriles et fortes et celle qui fait les cœurs doux et charitables ? Non, Mesdames et Messieurs, une méthode n'exclut pas l'autre. Donnez à vos enfants, chez vous et au collège, une instruction générale et particulière qui les équipe pour la lutte intellectuelle ou la concurrence des affaires : habituez-les à un genre de vie qui n'amollisse pas le naturel, et à une discipline morale qui trempe les caractères ; fortifiez leurs membres par l'exercice afin qu'ils donnent l'impression d'une vigueur musculaire qui est une beauté juvénile autant qu'un porte-respect. Mais gardez-vous bien d'en rester là. La douceur chez un fort ne sera jamais la faiblesse. Quel malheur pour un jeune homme s'il n'entend au collège ou à la maison que le son unique de l'appel à la force brutale ! Les enfants, ces petits barbares, comme les appelle Le Play, n'ont-ils pas trop de pente à recourir aux coups ? Faut-il donc encore leur en faire un devoir ? Faut-il en toute circonstance louer par devant eux l'emploi des brimades et l'usage de la matraque même pour la défense du droit et de la justice ? Ecoutez un passage extrait d'un livre récent qui est une sorte de confession générale de tous les péchés du dernier siècle (1). C'est une scène qui se passe dans une famille bourgeoise et catholique, donnant une soirée à la campagne. « Un soir d'été, raconte l'enfant, un domestique vint annoncer au salon qu'un voleur se trouvait dans le jardin. La musique cesse, on jette les cartes. Les femmes respirent des sels, les hommes s'arment de fusils de chasse ; voilà une escouade en campagne ; cinq minutes d'attente, un coup de fusil, et on ramène un idiot blessé, aux brodequins de qui adhèrent de la terre grasse et des fleurs piétinées. — « Mes géraniums », fut la première parole de pitié de ma mère. — « Je ne « l'ai pas manqué », dit mon père avec orgueil. — « Dieu « soit loué », répondit le chœur des invités. Oh ! la jubilation qui termina cette guerre sainte ! »

(1) *L'homme ressuscité d'entre les vivants*, par Wilbois. Editions Spes.

Voulez-vous que l'enfant goûte à la fois la satisfaction virile d'être une force et la douceur d'être une bonté ? Utilisez le besoin qu'il éprouve de vouloir et d'agir en développant en lui le besoin d'être utile à son prochain et aux grandes causes qui, elles aussi, veulent être aimées et défendues ! Autrefois l'Eglise avait mis la force au service de la charité en créant la chevalerie. Il s'agit aujourd'hui beaucoup moins de combattre que de servir. Pourquoi la jeunesse du temps présent ne formerait-elle pas, sur le plan de la charité sociale, la chevalerie moderne ? Tout le monde est appelé au service de la charité. Jeunes gens auprès des jeunes gens, ouvriers auprès des ouvriers, ouvrières auprès des ouvrières, tous auprès de tous, voilà les chevaliers du jour. Voulez-vous élever les âmes, mettez-les de bonne heure à l'école du dévouement volontaire et recherché. Le scoutisme s'inspire de cet esprit et le voilà qui porte par le monde, à la tête d'une croisade d'enfants, le drapeau de la charité.

Les institutions publiques, Parlements, tribunaux, ne veulent se réclamer que de la justice et du droit. J'y consens, mais le fait que la société des hommes existe ressortit uniquement à la charité. Aucun contrat, aucune violence, aucune autorité n'aurait rassemblé les hommes en clans, en tribus, en peuples, si l'instinct social qui n'est autre que la première ébauche de l'esprit de charité ne les avait préalablement façonnés à ces diverses formes de société. « L'homme est naturellement sociable, dit à peu près saint Augustin, et il ne cesse de l'être que sous l'influence des passions égoïstes qui cherchent leur bien propre aux dépens du bien commun. »

La charité se trouve donc à l'origine des sociétés humaines, elle les suit encore au cours de leur développement. L'ordre social suppose la subordination des volontés particulières à une volonté générale qui est représentée dans un chef et qui a pour objectif le bien de tous. Qui donc inspire aux sujets le sacrifice de leur intérêt propre à l'intérêt de la communauté ? N'est-ce pas l'esprit de charité qui met les biens sur le plan de leurs valeurs respectives et n'attend pas d'être contraint par la force pour concourir à l'utilité publique ?

L'autorité est la précaution nécessaire contre les défaillances de la soumission spontanée. Elle peut se passer, et elle se passe en fait de la charité. En êtes-vous bien sûrs ? Supposez un pouvoir qui prétende ignorer la charité. Que dis-je, supposez. L'histoire en a connu, hélas ! de ces souverainetés qui ne se croyaient comptables ni envers les dieux ni envers les hommes, qui se divinisaient elles-mêmes et qui du fond de leurs palais disposaient à leur

gré de la fortune, de la vie et de l'honneur de leurs sujets. L'avènement du christianisme, en promulguant à nouveau le commandement de l'amour, en apprenant aux rois qu'ils sont les serviteurs de leur peuple, a rendu impossible, sauf quelques cas monstrueux, le retour des Sardanapale et des Néron. Le chef d'Etat a pu encore être le maître absolu, mais il a tenu à prendre le visage du père. La France chrétienne a vu un Louis IX rendre en personne la justice sous le chêne de Vincennes. Elle a entendu un Henri IV souhaiter que le paysan pût mettre la poule au pot le dimanche. Il y a plus, la forme même des gouvernements s'est assouplie, les cadres rigides des anciennes sociétés se sont ouverts ; l'égalité politique et les réformes démocratiques n'ont pas été seulement l'accès au pouvoir et à la richesse de la classe bourgeoise et même populaire, ça été le signe qu'un esprit nouveau ne considérait plus comme équitable une hiérarchie sociale héréditaire, indépendante du mérite personnel, et cet esprit nouveau semblait bien l'esprit même du royaume des cieux qui faisait pénétrer dans les royaumes de la terre la formation d'une élite sans cesse renouvelée.

C'est du même esprit évangélique que procède, en dépit qu'elle en ait, une législation qui tend à rendre de moins en moins sensibles les inégalités sociales et s'efforce de réaliser, au nom de la justice, ce que la seule charité ne pouvait atteindre par ses propres moyens. Telles sont les lois que vous savez, sur l'amélioration des logements, sur les accidents du travail, sur les syndicats, sur l'assistance médicale, sur les mutualités, et plus récemment sur les assistances sociales. Justice, si l'on veut, à condition que l'on accorde que cette justice-là est tout imprégnée de l'esprit chrétien et qu'elle a été réclamée tout d'abord par de grands cœurs catholiques, les Ozanam, les La Tour du Pin, les De Mun !

« Mais, diront quelques-uns, belle charité qui en allant au-devant des exigences de la classe ouvrière semble faite pour exciter ses appétits et n'obtient d'autre remerciement qu'un redoublement d'envie et de haine contre ceux-là même qui ont consenti de lourds sacrifices en sa faveur ! Belle charité qui ne récolte que la guerre. » Peu importe à la charité ce qu'il advient de ses bienfaits. Elle est assez récompensée d'avoir fait hausser le niveau de l'égalité entre les hommes — *ut fiat æqualitas* — comme parlait déjà saint Paul. Et si, en vérité, elle ne réussit pas à supprimer chez les uns une raison de haïr les autres, il lui reste la parole du maître : « Si votre justice n'est pas plus abondante que celle des Scribes et des Pharisiens, vous n'entrerez point dans le royaume des cieux .» — Il a été dit aux anciens : « Œil pour œil, dent pour dent ».

— « Il n'en est pas ainsi parmi vous. Rendez le bien pour le mal et faites du bien à ceux qui vous haïssent. »

Ici, Mesdames et Messieurs, nous entrons sur le terrain de la justice distributive chargée de réprimer le mal, et n'en déplaise à la charité, la justice entend se tirer d'affaire toute seule. Soit. La société a le devoir de se défendre, et elle n'est pas encore disposée à suivre la doctrine d'un Tolstoï appliquant à l'Etat ou à la nation le principe évangélique de la non-résistance au mal. Vous vous rappelez le célèbre passage du « Sermon sur la montagne » : « Si l'on vous frappe sur la joue droite, présentez encore la joue gauche. Si l'on vous prend votre vêtement de dessus, donnez encore votre vêtement de dessous, et le reste que vous savez ». Jésus parlait à ses disciples et à ceux qui, après eux, devaient faire une profession toute particulière de renoncement et d'abnégation. Ce n'étaient pas là des commandements, mais des conseils qui ne seraient suivis que par le petit nombre de ceux qui sont le sel de la terre. Nul doute que les malfaiteurs n'eussent tiré parti de l'application, si elle était devenue générale, d'une règle qui leur aurait laissé les mains libres. Tous n'auraient pas imité ce voleur qui s'en allait un jour après avoir dépouillé un pieux ermite du peu qu'il possédait. Il fut bien surpris de voir accourir derrière lui le saint homme qui lui amenait sa brebis oubliée dans le butin. Pris de remords, il rendit tout ce qu'il avait volé.

Il n'est pas indifférent toutefois à la justice humaine que de pareils conseils aient été promulgués par la bouche d'un Homme-Dieu. Que les tribunaux aient le devoir de résister au mal en punissant le malfaiteur, qui en douterait ? Mais qui ne le sent, la justice humaine ne serait qu'une justice barbare, si elle ne voyait pas plus loin que la répression brutale d'une brutale agression, si elle ne tenait pas compte de l'ignorance et des hérédités du coupable, si elle s'attachait exclusivement à la lettre du code au risque de pousser à l'extrême la rigueur du droit et de tomber dans l'extrême injustice ; si enfin elle n'envisageait pas, dans le châtiment lui-même, un moyen de correction, une espérance d'amendement ? Qui oserait affirmer que la société chrétienne ait encore assez fait pour vaincre le mal, non point par le mal, mais par le bien, c'est-à-dire en prévenant de tout son pouvoir, par l'enseignement de la morale religieuse, l'étouffement des bons instincts par les mauvais et la contagion des exemples pervers.

On peut dire que toutes les institutions publiques d'un Etat bien ordonné sont toutes dirigées vers la paix, laquelle n'est autre que la tranquillité des choses ayant chacune une place et la place qui leur convient. La paix est le vœu de la charité, mais la charité n'a garde de concevoir la paix

sans l'ordre, ni l'ordre sans la vérité et sans le droit. La vérité et le droit, ce sont les deux grands biens culminants vers lesquels le monde s'élève péniblement, mais constamment, par des ascensions entrecoupées de lamentables régressions.

La vérité est à deux faces : l'une regarde la terre et les transformations qu'elle reçoit du progrès scientifique, pour embellir l'établissement de l'homme ici-bas. L'autre regarde le ciel et la destinée finale du genre humain et c'est de là qu'elle fait descendre les lois éternelles de la morale, qui conduisent au bonheur en cette vie avant de conduire au bonheur dans l'autre. La science est à sa manière la servante de la charité ; car, elle aussi, elle rapproche les hommes dans l'espace ; elle supprime non seulement la distance, mais elle établit des rapports si fréquents entre les peuples les plus éloignés que, peu à peu, s'effacent les différences de mœurs et de coutumes, au point que l'idée de quelqu'un d' « étrange » qui s'attachait à la personne de l' « étranger » est en voie de disparaître — jusqu'à ce que le mot même d' « étranger » devienne aussi peu humain que le vieux mot de « barbare ». La charité pouvait-elle désirer davantage ? Hélas, la science n'est pas seulement par ses découvertes un contact, et comme une conversation incessante entre les parties les plus lointaines du monde. Elle met sa puissance de destruction au service de la guerre, et elle renverse en un jour l'œuvre des siècles civilisés. Ce n'est donc pas la vérité scientifique qui peut servir de guide à l'humanité.

Il existe une vérité qui n'a pas pour objet les rapports mathématiques des choses, mais la connaissance de l'homme lui-même, son origine, la loi de son être et sa fin dernière. C'est la seule vérité qui fait avancer le monde vers son idéal divin, la possession de Dieu d'où il descend. C'est c'est vérité entrevue par les philosophes, révélée pleinement par le Christ Jésus qui doit être aimée et recherchée comme portant en elle le salut des hommes. L'Eglise catholique en a le dépôt et la garde : elle la défend contre toutes les attaques et n'en sacrifie pas la moindre parcelle à quelque considération que ce soit, même de charité, puisque ce serait offenser la charité que de refuser aux âmes le pain de la vie éternelle. Certes, la charité aime la paix, mais il n'y a point de paix hors de la vérité. Or, comme cette vérité est en butte aux contradictions, des combats se livrent autour d'elle, d'autant plus acharnés qu'il y va des intérêts du temps et des intérêts de l'éternité. L'histoire de l'Eglise est l'histoire des luttes entre la vérité et l'erreur, entre la foi et l'hérésie. La lutte n'est pas près de finir : elle se poursuit de nos jours, sous tous les aspects, et comme la question religieuse est au fond

de toutes les questions philosophiques, sociales et politiques, il n'y a jamais de trêve ni de paix entre ceux qui veulent maintenir la cité chrétienne bâtie par Jésus-Christ et ceux qui s'efforcent de construire une nouvelle cité purement humaine sur les données naturelles de la raison. Il en est qui voudraient rester neutres et marquer les coups que se portent les combattants sans prendre parti. Fausse charité que celle-là ! La vérité veut être préférée à la paix, si la paix n'est pas la victoire de la vérité. Ce que veut la charité, c'est que la haine pour l'erreur n'entraîne pas la haine pour les personnes. La marque de la vérité divine étant l'amour. Puisqu'il faut de la polémique (et la polémique est partout ; elle nous guette tous les matins, embusquée dans les colonnes des journaux), du moins que la polémique ne s'en prenne qu'aux idées et respecte l'honneur des combattants. La guerre qui tue les corps n'a rien inventé de plus cruel que le venin distillé par la plume de certains pamphlétaires. On a beau dire : *Amicus Plato, magis amica veritas.* Il ne reste à vrai dire aucune amitié, dans la façon dont quelques-uns défendent leur opinion, ni pour Platon ni pour la vérité.

Le droit n'est pas mieux partagé que la vérité. Lui aussi est un objet de contestation. S'agit-il des conflits d'intérêts entre des particuliers ? Les tribunaux sont là pour en connaître et en décider. Nul n'est obligé de renoncer à son droit sous prétexte de ne pas manquer à la charité. Mais, une fois la chose jugée, la paix exige que les cœurs n'en gardent pas le sentiment amer d'une défaite, puisque la justice ne fait ni vainqueurs ni vaincus. Le prétendu droit que le condamné se réserve de maudire ses juges, s'il pouvait signifier quelque chose, voudrait dire que, si la justice n'avait pas la force pour elle, il ferait bon marché de l'arrêt de la justice. Tel n'est pas le conseil que donne l'esprit de charité. La paix intérieure d'un pays est mal assurée si elle ne repose que sur la force. La force est nècessaire pour imposer la soumission au droit, mais la soumission au droit n'est vraiment digne d'un homme et d'un chrétien que si elle est fondée sur l'amour sincère de la justice pour tous, même à nos propres dépens.

La paix extérieure, elle aussi, s'appuie sur la soumission au droit et sur la force destinée à faire respecter le droit par le peuple « délinquant ». S'il y avait au-dessus des nations, comme au-dessus des particuliers, des tribunaux chargés de connaître des délits nationaux ou simplement des conflits de droits, et si ces tribunaux avaient à leur disposition pour imposer leurs arrêts, une véritable gendarmerie, la paix du monde ne serait plus à la merci du brigandage international, qui s'est tant de fois caché sous de beaux prétextes. Que faut-il donc de plus à l'Europe

que les tueries, les ruines et les bilans de la dernière guerre, pour comprendre que le salut contre une nouvelle catastrophe, et celle-là définitive, est dans le retour à une chrétienté effective, calquée sur l'ancienne, et rendant la place d'honneur à la charité, oui, Mesdames et Messieurs, à la charité. Charité entre nations, n'est-ce pas la condition première de la paix ? Là où la force, au lieu de n'être qu'une défense, devient une tentation d'attaquer, là où le droit est une occasion de chicane, là où les tribunaux seraient suspects de partialité à l'égard des plus forts, il ne reste que le recours à un suprême remède, la charité, qui rappelle aux nations qu'elles ont comme les particuliers plus de raisons de s'aimer que de se haïr, la charité qui est une force par excellence, étant l'union, et l'union pouvant devenir un jour proche le salut de l'Europe menacée par de nouveaux barbares, la charité qui est enfin la plus grande habileté, puisque la guerre ne rend plus et que, d'ailleurs, les plus notables avantages de la victoire ne sauraient compenser l'immensité des sacrifices qu'elle aura coûtés, la charité chrétienne, la seule chose à la fois divine et humaine, qui, à défaut de l'unité de pensée et de foi, puisse faire l'unité des cœurs et des bonnes volontés, à l'heure où le monde entier est en travail d'un prodigieux renouvellement.

***

Un grand poète anglais de l'école romantique, lord Byron, si je ne me trompe, a tracé de la fin du monde un tableau saisissant. Il suppose que le soleil s'est éteint et que la terre sent venir, avec la nuit profonde, le refroidissement de la mort. La nature semble frappée de paralysie: la mer n'est plus qu'une immense banquise. L'air lui-même est stagnant, sans haleine, et comme glacé. Les arbres raidissent leurs branches, sans feuilles, comme des bras morts. Les fleurs retombent, flétries, sur leurs tiges. La vie s'en va de la surface du sol et se réfugie vers les couches profondes qui ne sont pas encore refroidies. Les animaux domestiques lèchent en gémissant une terre pareille à un sein maternel desséché. Leurs derniers regards cherchent en vain à rencontrer les regards des hommes. Ceux-ci font d'inutiles efforts pour se défendre contre l'envahissement des ténèbres et de la mort. Le machinisme s'arrête, faute d'aliment. Un lugubre silence pèse sur les cités. Des ombres humaines courent de toutes parts implorant le retour de la lumière et de la vie. Une lente agonie couche çà et là, dans les champs, dans les rues, dans les maisons, dans les églises, le malheureux troupeau

de l'humanité qui meurt dans une affreuse angoisse, les yeux fixés à l'endroit où luisait le soleil.

Je veux voir dans ce tableau un symbole. Transposez-le dans le monde des âmes sur lequel s'éteindrait tout à coup le soleil de la charité. Voyez la nuit descendre sur les cœurs qui errent à tâtons, sans amour et sans but ; sentez le froid de la mort qui gagne les intelligences elles-mêmes que n'attirent plus le vrai, ni le beau, ni le bien. Plus de génie puisqu'il n'y a plus de passion. Une vérité glaciale et linéaire trace encore des chemins devant les esprits, mais ne dépasse point l'horizon du temps. L'idéal, qui est le printemps des âmes, se dessèche comme la fleur sans soleil. Les hommes ne se connaissent plus que pour se combattre : ils ne s'unissent que pour le mal. Tous les liens se brisent l'un après l'autre, qui formaient des amitiés, des familles, des nations. La misère fait horreur, comme avant l'Evangile : toutes les tyrannies renaissent, tous les esclavages recommencent. la guerre est partout, guerre d'extermination, par les moyens les plus barbares. Plus la science développe le pouvoir de l'homme sur les choses, plus l'égoïsme individuel et collectif abuse de ce pouvoir pour établir sur la planète le règne de la force brutale, à l'encontre de la charité détrônée. C'est l'idole humaine qui se fait adorer. Dieu s'en est allé, avec l'amour. N'est-ce pas là une fin du monde ? Oui, Mesdames et Messieurs, et la pire de toutes. Mieux vaut la mort, en effet, que la vie sans charité.

Nous sommes venus ici, pour vous convaincre et convaincre nos contemporains que la charité est la foi fondamentale de l'humanité telle que Dieu l'a créée et telle surtout qu'Il l'a rachetée. La charité fut jadis, et sera encore demain le salut du monde.

LA CHARITÉ, SOURCE DE PROGRÈS SOCIAL

COURS de M. ROBERT GARRIC

« La charité fait qu'on ne voudrait voir souffrir quelqu'un qu'on ne souffre avec lui ; on ne saurait le voir pleurer qu'on ne pleure aussi. C'est un acte d'amour qui fait entrer dans les cœurs les uns dans les autres et sentir ce qu'ils sentent, bien éloignés de ceux qui n'ont aucun sentiment de la douleur des affligés, ni de la souffrance des pauvres. Ah ! que le fils de Dieu était tendre ! On l'appelle pour voir le Lazare ; il y va. La Madeleine se lève et vient au devant en pleurant ; les juifs la suivent, qui pleurent aussi. Chacun se met à pleurer. Que fait Notre-Seigneur ? Il pleure avec eux, tant il est tendre est compatissant. C'est cette tendresse qui l'a fait venir du ciel ; il voyait les hommes privés de sa gloire ; il fut touché de leur malheur. Nous devons de même nous attendrir sur notre prochain affligé et prendre part à sa peine. O saint Paul ! Combien étiez-vous sensible en ce point. O Sauveur, qui avez rempli cet apôtre de votre esprit et de votre tendresse, faites-nous dire comme à lui : *Quis infirmatur, et ego non infirmor ?* Y a-t-il malade avec lequel je ne sois malade ? »

Ainsi parlait M. Vincent, dans une de ses instructions familières aux prêtres de la Mission, où nous le retrouvons tout entier, avec son amour débordant, sa tendresse d'âme, son génie pratique, sa sainteté ; vous permettrez ce soir qu'ayant à parler ici de la Charité, source du progrès social, je me tourne vers le saint qui incarne le mieux pour nous cette vertu de progrès et d'amour, et que je demande tout, mes exemples, les leçons, les enseignements, à saint Vincent de Paul.

Toute l'histoire du progrès social dans le monde se confond avec l'histoire de la Charité dans les âmes ; depuis

les premiers chrétiens luttant contre l'esclavage et surtout contre l'esprit d'orgueil et de domination qui le portait, jusqu'au P. de Foucauld partant au désert pour rejoindre des frères inconnus et leur apporter à la fois le progrès matériel et le progrès spirituel, la ligne est toute droite. Elle part de l'amour et elle y aboutit.

Toute conquête sociale, tout progrès, qu'il s'agisse du soin des corps ou du soin des esprits, des institutions de bienfaisance ou des hôpitaux, de la défense du peuple et des lois sociales, a d'abord été une victoire sur l'égoïsme, sur l'indifférence, sur le bien-être satisfait : et cette victoire était celle de l'amour.

Il y a loin entre la loi qui consacre une institution, qui défend une liberté, et le premier battement de cœur de celui qui, passant devant la misère ou devant l'oppression, a été touché, appelé, tout à la fois indigné et emporté. Il naît en lui, s'il est chrétien, une certaine impatience, qui l'empêche d'attendre, qui l'empêche désormais de se sentir tranquille, tant que cette misère ne sera pas soulagée, cette liberté défendue. De cette révolte généreuse, de cette impatience naît un tel besoin de faire entendre l'appel, de pousser le cri que, l'amour aidant, cet appel est entendu ; des organisations se créent, des essais, des ébauches ; on court au plus pressé, on va vers qui attend et a besoin. On voudrait tout faire, tout entreprendre à la fois ; à mesure que l'on agit, les besoins nouveaux se pressent, les institutions aussi. Tout cela peu à peu s'organisera, prendra sa forme définitive ; un jour la loi viendra nécessaire, dispensant à tous le bienfait qui fut d'abord réservé à quelques-uns. Mais jamais elle ne serait venue sans cet appel poignant d'une âme qui a compris la misère d'autres âmes, qui a voulu la partager et la secourir, et qui a été assez exigeante et impatiente pour se donner et demander que l'on se donne.

N'est-ce pas là toute l'histoire de saint Vincent, en même temps que celle de nos réformes sociales ? Cette impatience était en lui qui disait à la Mission, exaltant l'amour du Christ : « Si nous avions un peu de cet amour, demeurerions-nous les bras croisés ? Ceux que nous pourrions assister, les laisserions-nous ? Oh non ! La charité ne peut demeurer oisive. » Ainsi était-il fait lui-même qu'aucun besoin ne le laissait indifférent et que, répondant à tous, il a donné à la France du XVII^e^ siècle, et de loin, à la France moderne, cette grande organisation de charité, dont l'ordonnance magnifique est moins belle encore que les paroles qui l'accompagnent, que les sentiments qui la suscitent.

Saint Vincent aimait les pauvres, il les aimait dès ce temps où, quittant sa cure de Clichy, il raconte ainsi son

départ : « Je m'éloignai tristement de ma petite église de Clichy ; mes yeux étaient baignés de larmes, et je bénis ces hommes et ces femmes qui venaient vers moi et que j'avais tant aimés. Mes pauvres y étaient aussi, et ceux-là me fendaient le cœur. » Il les aimait d'un amour si profond, paradoxal comme la sainteté même et confondant toutes nos raisons, que, craignant d'être contraint à quitter Saint-Lazare, où il avait trouvé deux ou trois pauvres aliénés, il avoue que ce qui l'aurait le plus peiné dans ce départ, ç'aurait été « de ne plus voir ces pauvres gens et d'être obligé d'en quitter le soin et le service ».

Paul Renaudin a justement insisté sur ce trait, dans le très beau livre qu'il a consacré à saint Vincent et où je prendrai tous mes exemples ; le voilà bien, l'amour essentiel, qui fait sa pâture de la misère la plus délaissée et qui y trouve sa complaisance, parce qu'ainsi l'a fait et voulu Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Et voici maintenant, — suivons encore M. Vincent — la ligne, l'histoire du progrès social, ce n'est pas une histoire orgueilleuse, elle ne débute pas par de grandes déclarations ni par des ambitions bien vastes : Saint Vincent rencontre la misère de son temps, et, débordant de compassion, avec les moyens qu'il a sous la main, avec les hommes et les femmes charitables qu'il a pu rencontrer, il essaie d'y porter remède.

Démarches tout à la fois assurées et prudentes, enflammées et sages : il faut aimer sans compter, mais mesurer ses dons aux besoins de tous, calculer et, sans s'embarrasser outre mesure de l'avenir, prévoir pourtant, pour que le geste d'aujourd'hui soit durable et le progrès définitivement acquis.

La première confrérie de charité de Châtillon-les-Dombes est déjà une merveille d'ingéniosité charitable ; tout a été prévu, parce que, quand on aime vraiment, les conséquences de tous nos gestes et de toutes nos paroles sont prévues et devinées ; une miraculeuse sympathie unit celui qui veut aider et celui qui doit être aidé. Et c'est le complément indispensable de toutes les mesures et de toutes les lois sociales, que ces conseils, ces méhodes d'applications sans lesquelles elles restent vaines et que seule peut inspirer la charité.

Relisons ce premier règlement des Dames charitables, monument éternel pour tous ceux, toutes celles qui ont dans leur office la visite des pauvres ou des malades : « Chacune des servantes des pauvres apportera leur manger et les servira un jour entier à tour de rôle. Celle qui sera en jour, ayant pris ce qu'il faudra de la trésorière pour la nourriture des pauvres en son jour, apprêtera le dîner, le portera aux malades et, les abordant, les saluera

gaiement et charitablement, accommodera la tablette sur le lit, mettra une serviette dessus, une gondole et une cuiller et du pain, fera laver les mains aux malades, dira le *Benedicite*, trempera le potage dans une escuelle et mettra la viande dans un pot, accommodant le tout sur la dite tablette ; puis conviera le malade à manger pour l'amour de Jésus et de sa sainte Mère, le tout avec amour, comme si elle avait à faire à son Fils, ou plutôt à Dieu, qui impute fait à lui-même le bien qu'elle fait à ce pauvre, et lui dira quelques petits mots de Notre-Seigneur en ce sentiment, tâchera de le réjouir s'il est fort désolé, lui coupera parfois sa viande, lui versera à boire et, l'ayant mis en train de manger, s'il y a quelqu'un auprès de lui, elle le laissera et en ira trouver un autre pour le traiter de même sorte... puis reviendra le soir lui porter à souper avec le même appareil que ci-dessus.

Quand il fonde les charités d'hommes, il n'entre pas moins dans le détail de toutes les mesures à prendre, pour que soient atteints les pauvres honteux, que toutes les misères soient soulagées. Et comment se procureront-ils des ressources ? « On aura des brebis, lesquelles l'on distribuera aux associés, qui feront la charité de les nourrir au profit de l'association, qui plus, qui moins, selon leur pouvoir ; et les fruits provenant d'icelle brebis seront vendus tous les ans par le visiteur, et l'argent qui en proviendra sera mis en mains du trésorier... et seront marquées les brebis de la marque de l'association et renouvelées de cinq en cinq ans. » Et voici née une véritable coopérative de charité.

Lorsqu'il organisera, en 1643, la visite de l'Hôtel-Dieu, il ne mit pas moins de soin à prévoir toutes les conséquences de ces visites ; en rappelant aux dames visiteuses que les femmes n'avaient pas eu d'emploi public dans l'Eglise depuis 800 ans, il leur donnait comme règle admirable « d'avoir toujours la lampe allumée au dedans d'elles, je veux dire un désir cordial, ardent et persévérant de plaire à Dieu et de lui obéir ».

Après les premières expériences de la Mission, voici les grandes institutions : en août 1855, saint Vincent crée les Filles de la Charité. Entendons bien leur nom : Filles de la Charité, c'est-à-dire Filles de la Charité du Christ, vraies filles de Dieu, comme le saint le rappelait lui-même dans une instruction familière : « Pour être vraie fille de la charité, il faut faire ce que le Fils de Dieu a fait sur terre. Et qu'a-t-il fait principalement ? Après avoir soumis sa volonté en obéissant à la sainte Vierge et à saint Joseph, il a continuellement travaillé pour le prochain, visitant et guérissant les malades, instruisant les ignorants, pour leur salut. » Et il faut méditer ce premier article de leur

règle où est contenue toute leur mission : sauver les corps, sauver les âmes, avoir en vue, au nom du Christ, l'être humain tout entier. « La fin principale pour laquelle doivent être appelées et assemblées les Filles de la Charité est pour honorer Notre-Seigneur Jésus-Christ comme la source et le modèle de toute charité, le servant corporellement et spirituellement en la personne des pauvres, soit malades, soit enfants, soit prisonniers ou autres, qui, par honte, n'osent faire paraître leur nécessité ; c'est pourquoi, afin qu'elles puissent dignement correspondre à une si sainte vocation et travailler avec grand soin à leur propre perfection, elles joindront les exercices intérieurs de la vie spirituelle aux emplois extérieurs de la charité envers les pauvres... »

Désormais, saint Vincent ayant préparé et forgé le double instrument de sa mission de charité : les Prêtres de la Mission, les Filles de la Charité, il se livre tout à sa passion du bien. Aucun appel auquel il ne réponde : enfants abandonnés, vieillards, galériens, forçats, esclaves, sa charité s'étend à tous. Il exhorte ceux qui le suivent et peut-être le trouvent imprudent, il les oblige à étendre leur regard, à dilater leur cœur dans la divine charité. Quand on est sur la route, comment ne pas y ramasser, y recueillir tous les blessés, quel que soit leur mal. L'important n'est pas ce qu'ils ont, mais qu'ils aient quelque chose, et leur détresse seule est essentielle au cœur du maître.

Il explique aux sœurs d'une manière charmante, dans un entretien familier, pourquoi il faut tout accepter des tâches qui se présentent. Ne leur sont-elles pas envoyées ? C'est dans un de ces entretiens, vivants comme des cercles d'études, où il les questionnait, où il voulait les entendre, qu'il leur disait : « Et Dieu a dit : Ces filles me plaisent ; elles se sont bien acquittées de cet emploi ; je veux leur en donner un second. » Et encore : « Comme il a donc vu que vous aviez embrassé cela avec tant de charité, il a dit : Je veux encore leur donner un autre emploi. »

Rien n'est curieux comme l'histoire de sa création des Enfants trouvés. La légende a popularisé le rôle du saint, en le montrant environné de ces enfants, qu'il a trouvés au coin de la rue et qu'il couvre de son manteau. Quatre à cinq cents enfants étaient ainsi exposés à Paris chaque année. Saint Vincent est touché, il va procéder lentement, avec une attention passionnée. En 1638, il écrit à Mlle Legras, pour la prier de faire un essai et de se charger de deux ou trois enfants. Voilà le début d'une grande œuvre. Aucun détail ne le rebutera. Qu'il conseille d'acheter une chèvre, qu'il demande de quel lait on peut les nourrir, ou qu'il étudie les charges de l'œuvre nouvelle, tout lui est égal : il veut aboutir, et douze petits enfants sont d'abord

adoptés. Deux ans après, saint Vincent permet que les Dames se chargent de tous les enfants délaissés. La charge sera lourde : plus d'une fois, Mlle Legras et ses Filles se priveront pour leurs petits. Plus d'une fois, l'œuvre paraîtra fragile. Jusqu'au bout, saint Vincent, qui sait l'avenir, soutient son œuvre. « Si vous les abandonnez, que dira Dieu, qui vous a appelées à cela ?... Cessez d'être leurs mères pour devenir à présent leurs juges ; leur vie et leur mort sont entre vos mains. » Et comment lui résister lorsqu'il disait : « Respecter ces petits enfants comme les enfants de Dieu et nous souvenir que Dieu nous a recommandé de leur donner le bon exemple pour ce motif que leurs anges voient continuellement la Face de Dieu ».

Dix-neuf ans après la fondation, 400 enfants étaient recueillis, et en 1670, Louis XIV consacra l'œuvre et fonda l'Hôpital des Enfants Trouvés. Trente ans, depuis le jour où saint Vincent entend l'appel des enfants malheureux, s'en émeut, décide d'y répondre, quoi qu'il arrive — car le propre de la charité est de ne point s'embarrasser, de décider d'abord qu'il faut agir et de faire confiance, puisqu'on a Dieu dans son jeu — et le jour où l'Etat prend en charge l'œuvre et en assure la durée. C'est la marche même de la charité. Aucune de nos institutions qui ne porte cette marque et qui ne retrouve dans ses origines la démarche d'un cœur assez fidèle au Christ pour être éternellement inquiet d'autrui, éternellement insatisfait.

Les misères du corps ne sont pas les seules : les misères de l'esprit ne le touchent pas moins. On parle beaucoup aujourd'hui d'éducation populaire et, certes, tous les catholiques doivent désirer ardemment que soit donnée à chacun toute l'instruction possible, car la lumière de l'esprit doit être dispensée à tous comme celle de l'âme et comme le pain du corps. Mais souvenons-nous de ces illustres exemples que nous propose un temps plus ancien.

Rappelons-nous l'histoire de cette jeune fille, Marguerite Naseau, qui devait rejoindre à Paris la Confrérie de la Charité : elle était elle-même vachère et sans instruction. Ayant eu le dessein d'enseigner les pauvres filles des champs, elle acheta un alphabet et, ne pouvant se rendre à l'école, « elle allait prier M. le Curé ou le Vicaire de lui dire quelles lettres étaient les quatre premières. Une autre fois, elle interrogeait sur les quatre suivantes, et ainsi pour le reste. Après, tout en gardant les vaches, elle étudiait sa leçon. Voyait-elle passer quelqu'un qui avait l'air de savoir lire, elle lui demandait : Monsieur, comment faut-il prononcer ce mot-là ? Ainsi, peu à peu, elle apprit à lire, puis elle instruisit d'autres filles de son village. Et alors elle résolut d'aller de village en village, pour enseigner la jeunesse, avec deux ou trois autres filles qu'elle avait for-

mées... Elle jeûna souvent des journées entières, habita des lieux où il n'y avait que des murs. Elle vaquait quelquefois jour et nuit à l'instruction et cela sans autre dessein que la gloire de Dieu, lequel pourvoyait à ses besoins, sans qu'elle y pensât... » Rien ne manque à cette page de légende dorée, dont notre XVII[e] siècle, mystique et charitable, est si riche : pas même la moquerie des villageois, pas même l'auréole de sa mort : « Sa charité a été si grande qu'elle est morte pour avoir fait coucher avec elle une pauvre fille malade de la poitrine. Atteinte de ce mal... elle s'en alla à Saint-Louis, le cœur plein de joie et de conformité à la volonté de Dieu. »

La condition misérable des prisonniers, des galériens, des forçats excitait aussi la pitié du saint. Il les a connus à la Conciergeric, il a obtenu de créer l'œuvre dont ils ont besoin. Il les visite avec amour, faisant jaillir de ces âmes, auxquelles sa charité rend des ailes, les lumières qui y dormaient. « Je les ai vus, dit-il à ses Filles, ces pauvres gens, traités comme des bêtes, ce qui a fait que Dieu a été touché de compassion. Ils lui ont fait pitié, en suite de quoi sa bonté a fait deux choses en leur faveur : 1° Il leur a fait acheter une maison ; 2° il a voulu disposer les choses de telle sorte qu'ils fussent servis par ses propres filles, puisque dire une fille de la charité, c'est dire une fille de Dieu. »

Et lorsque les Prêtres de la Mission partent en Barbarie, pour aller rejoindre les esclaves, quels beaux récits nous avons dans les instructions du saint de ces efforts héroïques de la charité ! L'histoire de M. Le Vacher est si admirable qu'elle est un exemple de tout ce que peut l'amour tenace et violent, pour toucher les âmes en apparence éloignées. Nos bagnes modernes n'attendent-ils pas la visite de pareils missionnaires, qui renouvelleraient ces scènes d'amour ? « Il ramassa tout ce qu'il put d'argent, il prit avec lui un truchement, et un autre pour l'aider, et s'y en alla ; où étant arrivé, du plus loin qu'il put être aperçu de la galère et reconnu à l'habit, ces pauvres gens avec de hauts cris commencèrent à éclater de joie, disant : « Le voilà notre libérateur, notre pasteur, notre père ; et étant entré dans la galère, tous ces pauvres esclaves se jetèrent sur lui, pleurant de tendresse et de joie de voir leur libérateur spirituel et corporel ; jusque-là qu'ils se jetaient à genoux, le prenant, qui par sa soutane, qui par sa casaque, de telle sorte qu'ils le déchiraient, tant ils désiraient l'accoster. Il fut plus d'une heure à traverser la galère, pour aller saluer le commandant, parce qu'ils lui bouchaient le passage et ne pouvait avancer dans cet applaudissement et réjouissance de ces pauvres gens... Ensuite, le bon M. Le Vacher acheta trois bœufs, les plus

gras qu'il put trouver, et les ayant fait tuer, il les leur distribua et fit cuire beaucoup de pain. Et ainsi il traita ces pauvres esclaves corporellement pendant qu'aussi il faisait son possible pour leur donner la réfection spirituelle, qui est beaucoup plus nécessaire pour la gloire de Dieu, les catéchisant et instruisant des mystères de notre sainte foi, et enfin les confortant avec beaucoup de charité. »

La voilà, cette route royale, où le cœur touché de l'amour divin cherche à la fois le salut des corps souffrants, le soulagement des infirmités et la guérison des âmes ; cette route où le P. de Foucauld rejoint M. Le Vacher, sachant bien la valeur absolue d'une messe dite dans le désert où le sang du Christ n'a pas coulé, et rédigeant aussi l'admirable instruction pour les Françaises qui voudront faire du bien chez les Touaregs, se faisant bien venir du chef Moussa et attendant de Dieu seul l'heure de la moisson.

C'est que, au centre de toutes ces démarches de la charité, de tous ces efforts pour sauver — la charité pratique et voulant sauver des hommes s'incarne dans des faits : saint Vincent de Paul délivre Dijon des brigands et restaure les régions dévastées — se dresse une figure où vient toute la lumière, toute la lumière de Dieu : celle du pauvre, du pauvre universel, éternel, de l'homme de douleur, dénué et souffrant, misérable dans sa chair, affamé ou grelottant, opprimé ou malade, condamné par les hommes, parfois flétri par leur justice, aimé de Dieu, frère du Christ.

« J'ai pensé à toi dans mon agonie, j'ai versé telle goutte de sang pour toi. » C'est la parole adressée à tout homme venant en ce monde, et c'est au nom de cette parole, de ce baptême et de cette rédemption que le pauvre, qui figure la misère du Christ souffrant, nous est sacré et appelle tout notre amour. Les paroles de l'Evangile sont sur les lèvres : *Evangelizare pauperibus... misereor super turbam...* Le pauvre est là ; et le Christ y est avec lui : tout se tient et tout est dit dans ce mystère lumineux, tout converge là : « Le pauvre, dit Lacordaire, c'est Jésus-Christ même : Jésus-Christ qui a tant aimé ! » Et saint Vincent recommande à ses prêtres de les aimer, de les assister de toutes les manières, « si nous voulons entendre ces agréables paroles du Souverain Juge des vivants et des morts : Venez, les bien-aimés de mon Père, posséder le royaume qui vous a été préparé, parce que j'ai eu faim et vous m'avez donné à manger, j'ai été nu et vous m'avez vêtu, malade et vous m'avez assisté ».

Frédéric Ozanam répondait à cet appel, aux mêmes besoins, lorsque, dans le Paris troublé, au lendemain des désordres anti-religieux qui avaient marqué la révolution de 1830, il envoyait ses premiers compagnons à la recher-

che des pauvres. Que voulait-il donc ? Avant tout, être des témoins, être un fait, un fait chrétien devant les hommes qui ignoreraient le Christ. La pauvreté des misérables les touchait ; il faut voir de quel cœur Ozanam parle de ces taudis sans lumière et sans air, de ces vêtements délabrés, de ces nourritures immondes, de ces enfants qui grandissent « pour le désordre et pour le crime, sans autre éducation que les exemples du cabaret et les tentations de la place publique ». Il pensait à ces 4.000 garçons et filles du XII[e] arrondissement, qui ne fréquentaient pas l'école, faute de place. Il était résolu à envoyer ses amis porter des secours, mais aussi et surtout se donner.

C'est d'une entente avec la sœur Rosalie, du quartier de la Montagne Sainte-Geneviève, que va partir cet apostolat. Car ici encore se retrouvent les Filles de la Charité et il était bon que les Conférences de Saint-Vincent de Paul aient ainsi, pour veiller sur leur berceau, la cornette d'une sœur de charité.

Les temps avaient bien changé depuis M. Vincent... La misère des corps avait diminué, mais la misère des âmes avait grandi. Une révolte sourde était née au cœur du pauvre, une amertume, une jalousie, auxquelles trop souvent ne répondait que l'égoïsme des riches. C'est à ce mal nouveau qu'Ozanam voulait aussi parer en envoyant dans les taudis ses ambassadeurs de la charité. Ah ! comme il a aimé son temps, comme il a voulu le guérir ! Comme il a bien mis le doigt sur la plaie ! N'est-ce pas lui qui a donné la formule la plus saisissante de cette lutte intérieure, de cette guerre sociale : « La question qui divise les hommes de nos jours, écrit-il à Journet, n'est plus une question de forme politique, c'est une question sociale, c'est de savoir qui l'emportera de l'esprit d'égoïsme ou de l'esprit de sacrifice ; si la société ne sera qu'une grande exploitation au profit des plus forts ou une consécration de chacun, pour le bien de tous et surtout pour la protection des faibles. Il y a beaucoup d'hommes qui ont trop et qui veulent avoir encore ; il y en a beaucoup d'autres qui n'ont pas assez, qui n'ont rien et qui veulent prendre ce qu'on ne leur donne pas. Entre ces deux classes d'hommes, une lutte se prépare, et cette lutte menace d'être terrible : d'un côté, la puissance de l'or, de l'autre, la puissance du désespoir. Entre ces armées ennemies, il faudrait nous précipiter, sinon pour empêcher, au moins pour amortir le choc. Et notre âge de jeunes gens, notre condition médiocre, nous rendent plus faciles ce rôle de médiateurs que notre titre de chrétiens nous rend obligatoire. »

Sans doute. Ozanam était sans illusion, il savait l'immensité du mal économique, la grandeur de la misère, la dureté du sort des ouvriers ; il prévoyait les chômages, il

n'oubliait pas le mot poignant d'une sœur de charité : « Je crains bien la mort, mais je crains encore plus l'hiver prochain ». Il savait qu'à un mal pareil, seule la loi pourrait apporter un remède suffisant, et qu'il était du devoir des catholiques de l'appeler, de la préparer, de l'exiger.

Mais il savait aussi — et cela fixe pour nous le double rôle de la charité en matière de progrès social, elle est tout à la fois inspiratrice et régulatrice, elle fait naître par son cri et elle fait réussir par son amour — il savait aussi que la loi seule ne pourrait rien sur des cœurs aigris et qu'il faudrait le baume divin de cette tendresse que le Christ a enseignée au monde. Il pouvait sourire de ceux qui se moquent de l'aumône, ou qui raillent la charité du verre d'eau, ignorant que dans le plus humble geste d'amour tout l'infini est contenu et qu'il n'est pas de mesure dans la charité ; il définissait à ses frères d'œuvre leur travail, il leur apprenait « cette charité qui mêle ses larmes aux larmes des malheureux qu'elle ne peut consoler autrement, qui porte les conseils de l'amitié à la jeunesse timide, qui caresse et recueille l'enfant nu et abandonné, qui s'assied avec bienveillance au chevet des malades, qui écoute, sans donner signe d'ennui, les longs et lamentables récits de l'infortune... Cette charité, qui ne peut être inspirée, que par Dieu. »

C'est par la misère et le déchirement de la lutte civile qu'un peu plus tard dans le siècle Albert de Mun a été amené à ce grand rendez-vous de la charité sociale : comment ne pas le citer ici comme un de ces maîtres, une de ces âmes généreuses dont la charité a fait avancer la loi et a tiré des pires misères une occasion de donner et de se donner.

L'histoire est si belle, Albert de Mun l'a racontée en termes si poignants qu'elle est dans toutes les mémoires : officier en 1871, il assista, avec La Tour du Pin, aux scènes d'horreur qui se déroulèrent, à la rentrée des troupes de Versailles ; il a dépeint l'atmosphère de haine, d'angoisse qu'il trouvait dans Belleville ; il a surtout retenu cette rencontre tragique qu'il fit aux avant-postes de Courbevoie, un jour qu'il accompagnait le général de Ladmirault. Un blessé, un agonisant était porté sur une civière ; le général voulut savoir qui était cet homme, et Albert de Mun répondit simplement : « C'est un insurgé ». A ces mots, ce cadavre vivant, se soulevant sur la civière, tendit vers lui son bras nu et, le regard fixe, d'une voix éteinte, prononça : « Les insurgés, c'est vous ! ».

Un tel mot, éclatant dans une âme préparée, démasque pour elle la vérité : en 1871, elle était tragique. Avec le progrès de la grande industrie, que gouvernait la loi du libéralisme, la misère et la haine avaient grandi de pair ;

les détails que donne sur les salaires, sur le travail des enfants et des femmes, sur l'atmosphère économique, un enquêteur officiel, Villermet, sont révoltants. C'était vraiment la loi d'airain, la bataille sans merci. Albert de Mun en faisait lui-même le tableau à la Chambre, quand il répondait, en 1888, à Yves Guyot : « Il faut marcher, et marcher c'est produire, produire beaucoup, sans compter avec les chances probables de la consommation, aux risques de crises formidables, dont chacune jette dans la misère des milliers d'êtres humains ; produire vite, le plus vite possible, c'est-à-dire en abusant s'il le faut des forces de l'homme ; produire à bon marché, c'est-à-dire en employant les moyens les moins chers : la femme, l'enfant lui-même, qui se paient d'un salaire moins élevé.

« Lutte terrible, affreusement inhumaine, véritable marchandage des corps, et où l'édifice sacré de la famille s'écroule dans une fatale désorganisation. »

L'homme n'était plus traité que comme une machine, une de ces pièces que l'on compte dans un prix de revient et qu'il faut abaisser le plus possible, comprimer, pour que, dans la bataille de la concurrence, il ne soit pas d'un poids trop lourd. De l'âme, nul souci. En se rabaissant aux seuls soucis des intérêts matériels, en méconnaissant l'homme, la dignité humaine et le prix divin dont il fut l'enjeu, le monde économique avait tout corrompu.

C'est ici que la charité intervient pour faire entendre le cri d'alarme : des voix éloquentes s'élèvent. Le cardinal Pecci qui, devenu pape sous le nom de Léon XIII, devait lancer la fameuse encyclique *Rerum Novarum,* publia, comme archevêque de Pérouse, la *Lutte de l'Eglise et de la Civilisation,* où il condamnait le régime économique : « Les écoles modernes de l'économie politique, disait-il, ne voient dans l'homme qu'une machine plus ou moins productive. De là le mépris que l'on fait de la moralité de l'homme, de là cet indigne abus de la pauvreté et de la faiblesse. » De son côté, le cardinal Manning, archevêque de Westminster, faisait entendre l'éloquente protestation qu'Albert de Mun devait citer à la Chambre quelque temps après : « Si le but suprême de la vie est de multiplier des mètres de toile et de coton tissé, si la gloire de l'Angleterre consiste à en produire indéfiniment aux plus bas prix, afin de les revendre à toutes les nations, résignons-nous. Mais, si la vie privée d'un peuple doit être le principe vital ; si la paix, la pureté du foyer, l'éducation des enfants, les devoirs des épouses et des mères, ceux des maris et des pères doivent être inscrits dans les lois naturelles de l'humanité, et si ces choses sont sacrées au point de dominer la valeur de tout ce qui peut être vendu au marché, je répète que les heures de travail, résultant de la vente irrégulière de la

force et de l'adresse de l'homme, conduiront à la destruction de la vie domestique, à l'abandon des enfants, aideront à transformer les épouses et les mères en machines vivantes et à transformer les pères et les maris — oserai-je le dire ? — en bêtes de somme, qui se lèvent avant le soleil et rentrent au logis lorsqu'il se couche, exténués, à peine capables de prendre leur nourriture. Je déclare que la vie domestique est atteinte dans son existence et que nous ne pouvons descendre sur cette pente. »

Albert de Mun le pensait aussi, après avoir fondé les cercles catholiques ouvriers, où il voulait diminuer les préjugés et les haines en amenant à se connaître, en dehors de toutes conditions de travail et de fortune, ceux qui la veille s'ignoraient et peut-être se détestaient, il donna toute sa vie de parlementaire chrétien à l'amélioration de la législation sociale.

Y a-t-il réponse plus éloquente, exemple plus probant pour ceux qui parfois encore veulent opposer charité et progrès social, soit qu'ils craignent l'intervention de l'Etat, soit qu'ils veuillent minimiser la part de la charité. Comme si un cœur véritablement saisi par le spectacle de l'injustice et de la souffrance ne devait pas souhaiter passionnément la guérison la plus large, le remède le plus complet : la loi. Comme si toute loi, et la meilleure même, n'était pas un texte mort tant qu'il n'est pas soutenu et vivifié par la charité.

C'est Lacordaire qui l'a dit, dans une de ces formules dont il a le secret : « Entre le fort et le faible, c'est la liberté qui opprime et c'est la loi qui affranchi ».

Albert de Mun s'est donné si pleinement à cette tâche sociale pendant les quarante ans de sa vie parlementaire qu'on ne trouverait pas une seule des lois sociales votées pendant cette période, pour laquelle il ne soit intervenu. Retenons l'hommage que lui a rendu à Bruxelles, en 1923, M. Louis Barthou, quand il déclarait : « M. de Mun a été le collaborateur et parfois même le précurseur de toutes les grandes lois ouvrières de la République, avant même que l'Encyclique *Rerum Novarum* eut tracé, avec une si admirable hauteur de vues, leurs devoirs sociaux aux catholiques ».

Le voilà donc sur la brèche ; suivons-le dans ce combat, pour y voir collaborer d'une manière éclatante la charité à la loi.

Et tout d'abord, ce titre même de la charité, il le jette dans le débat de tout son poids. Il déclare en 1891 à l'Assemblée générale d'une Société coopérative : « La paix sociale ne saurait exister s'il n'y a au fond des âmes, pour l'entretenir et la rendre durable, le sentiment chrétien. Sans doute, en face des revendications de la misère, il n'y

a pas un cœur qui ne se trouble et ne s'émeuve de pitié. Mais la pitié ne fait que panser les souffrances ; l'amour, l'amour profond et dévoué va plus loin, il essaie de les prévenir. Prévenir la souffrance, c'est le grand devoir de notre temps et la fraternité chrétienne est la seule force capable d'y réussir.

A la Chambre même, dans son discours sur la loi relative à la liberté de la Presse, il rappelait à tous la doctrine au nom de laquelle il luttait pour le progrès social : « Ton ouvrier est ton égal devant Dieu ; tu es responsable de son corps comme de son âme et si tu le paies injustement, ce salaire injuste criera vengeance contre toi ; il enseigne à tous, aux riches comme aux pauvres, que la fraternité est la grande loi du monde, que l'amour en est le principe, la justice le couronnement, le sacrifice la conviction nécessaire, et leur offrant une immortelle destinée en échange de ce sacrifice librement consenti. »

Il résumait ce catéchisme social à l'usage des parlementaires dans son discours du 11 juin 1888, sur le travail des enfants : « L'industrie doit être faite pour l'homme et non l'homme pour l'industrie », formule que nous ne méditerons jamais assez longuement.

Nous le trouvons mêlé à la discussion, à l'élaboration de toutes les lois : lois sur le travail de nuit, sur le repos hebdomadaire, sur la semaine anglaise, sur la durée du travail, sur les accidents, sur le travail des enfants et des femmes, sur les retraites ouvrières et paysannes. Il ne donnait pas seulement son vote, il ne l'appuyait pas seulement d'une éloquente intervention à la tribune ; il éclairait les parlementaires sur la réalité de la vie populaire qu'il connaissait et connaissait bien : la véritable connaissance venant de l'amour. Etait-il question du travail du dimanche ou du travail de nuit, il en montrait les conséquences vivantes dans le foyer ouvrier et sa parole devenait émouvante, comme celle d'un témoin et comme celle d'un ami. Il montrait par exemple combien l'ouvrière de fabrique souffrait de ces heures de travail nocturne. « Elle rentre chez elle à six heures et demie du matin, est-ce qu'elle se couche ? Pas le moins du monde. Elle commence par allumer le feu, puis elle fait le café, elle lève les enfants, les habille, fait le ménage, donne aux enfants le café qu'elle a préparé, elle le prend elle-même. Après cela elle se couche ; elle reste dans son lit une heure et demie ou deux heures. Puis elle se relève, elle fait le déjeuner, le mange avec sa famille et se recouche une seconde fois. » Il y avait dans ses tableaux, dans ses souvenirs, dans ses appels poignants tant de force directe que les sophismes des libéraux étaient plus d'une fois vaincus et qu'Albert de Mun aidait à la conquête d'une liberté ouvrière et d'une

loi sociale. A ses côtés combattait ces autres catholiques, animés du même esprit, Paul Lerolle, l'abbé Lemire qui défendait le bien de famille et la petite propriété et allait fonder les jardins ouvriers. Bien souvent même la charité de ces catholiques, épris de justice sociale, devançait leur temps. Il arriva qu'Albert de Mun ne fut pas suivi par une Chambre qui le jugeait trop avancé, et que le partisan de la charité fut jugé aussi le partisan d'un progrès trop rapide. Ainsi en jugea-t-on, lorsque le 25 janvier 1884 Albert de Mun proposa à la tribune de la Chambre une législation internationale du travail. « La question est de savoir, disait-il, si tous ceux qui ont intérêt à la conservation sociale sauront à temps se réunir et s'entendre, non pas pour se coaliser dans une infructueuse résistance, mais pour diriger, pour conduire la réforme économique devenue nécessaire ou si cette réforme inévitable se fera définitivement sans eux et contre eux... On fait bien des conventions internationales pour régler les lois de la guerre ; on en fait pour le transport des colis postaux : pourquoi n'en ferait-on pas pour régler les conditions du travail ? On fait bien des congrès pour les intérêts qui captivent l'attention des hommes, pour l'électricité, pour les arts, pour les sciences : pourquoi ne ferait-on pas un congrès pour le travail ? »

Le gouvernement recula et le progrès officiel attendit trente-quatre ans l'heure de rejoindre les suggestions prophétiques de la charité.

Telle est l'œuvre de la charité : il convient de la rappeler, de lui rendre sa vraie lumière, dans un temps où tant de notions fausses l'obscurcissent, la déforment : comment faire entendre à ceux que l'intérêt ou qu'un étrange aveuglement matérialiste dirige, que la charité n'est pas seulement l'inspiratrice des mesures sociales, la conseillère, mais aussi la meilleure trésorière de ses biens, la seule dispensatrice ? Comment faire entendre qu'un progrès matériel, même important, est vicié si la charité ne vient l'animer et lui donner sa vraie vertu ?

J'entends les sarcasmes contre l'aumône, comme si elle n'était pas l'exercice quotidien du détachement, le don de soi perpétuellement renouvelé ? J'entends les philanthropes prétendre, avec leurs seules institutions, parer à tout le mal social ; j'entends les économistes, parfois les maîtres de la production, s'impatienter et déclarer qu'avec leurs seuls moyens, leurs seules forces, ils peuvent, par des dons, des bienfaits, apaiser toutes les colères. Oui, sans doute, mais non point sans amour. Un don matériel, quelque confort ou plaisir qu'il apporte, n'a jamais suffi à concilier une seule âme. C'est l'admirable économie de la Providence d'avoir voulu que seul le cœur attînt le cœur. La justice

même est toute désarmée, avec son exactitude, sa précision, sa rigueur, tant que la charité ne vient pas la vivifier, lui apporter quelque chose de plus personnel, de plus tendre, de plus humain et de plus divin tout à la fois, sans quoi elle demeure inefficace.

Ozanam l'avait prévu, qui déjà constatait de son temps que la loi seule ne peut rien. « Dans plusieurs arrondissements de Paris, écrivait-il en octobre 1848, dans l'*Ere Nouvelle*, la distribution des secours aux ouvriers sans travail se fait par des porteurs salariés ; à peu près comme ces personnes opulentes qui distribuent leurs aumônes par les mains de leurs laquais. Comment les familles assistées seraient-elles émues d'un bienfait qui a toute l'exactitude, mais aussi toute la sécheresse d'une mesure de police ? A-t-on jamais vu des gens reconnaissants et touchés jusqu'aux larmes de la régularité avec laquelle les bornes-fontaines s'ouvrent chaque matin et les rues s'éclairent chaque soir ? »

L'Etat allait ouvrir au peuple de Paris un certain nombre de chauffoirs publics, Ozanam, dans sa charité perspicace, s'inquiète déjà des conséquences d'une mesure excellente, mais que seule une véritable inspiration du cœur pourrait rendre profitable : « Avez-vous songé à l'emploi de ces longues soirées ? Livrerez-vous ces loisirs de ces nombreux travailleurs à la propagande du vice, de l'émeute ? Ou bien profiterez-vous de ce privilège qui vous est donné d'assembler les hommes pour les occuper honorablement, pour les instruire, pour les renvoyer sous leurs toits plus éclairés et meilleurs. »

Le danger serait grand, il est grand à cette heure, d'une civilisation sans amour, d'un progrès sans âme, qui ne serait au juste ni la civilisation, ni le progrès. On pourrait multiplier en même temps que les fruits de la production les avantages matériels, augmenter les salaires, les bibliothèques, les bourses, les lois de prévoyance sociale, tout cela est juste, tout cela est nécessaire, et pourtant tout cela est parfaitement incapable de rapprocher deux âmes, tout cela n'est rien sans l'amour. Lacordaire, qui voyait venir le mal, disait déjà le 4 janvier 1846 : « Ni chemin de fer, ni longues cheminées à vapeur, ni aucune invention n'agrandiront la terre d'un pouce ; fût-elle aussi prodigue qu'elle est avare, aussi illimitée qu'elle est étroite, elle ne serait encore pour l'homme qu'un théâtre indigne de lui. L'âme seule a du pain pour tous et de la joie pour une éternité. Rentrez-y à pleines voiles ; rendez Jésus-Christ au pauvre si vous voulez lui rendre son vrai patrimoine ; tout ce que vous ferez pour le pauvre sans Jésus-Christ ne fera qu'élargir ses convoitises, son orgueil et son malheur. »

C'est que seule la charité a le secret merveilleux : un

saint Vincent, un Ozanam, un Albert de Mun donnent au nom du Christ et pour cela même ils ne donnent pas seulement, mais ils se donnent ; une gratuité merveilleuse préside à ce don qui devient un échange. Le Christ présent entre deux âmes achève et couronne l'échange, il unit celui qui donne à celui qui reçoit d'une vraie fraternité. Et celui qui donne découvre alors, à sa joie subite, au trop-plein de son cœur, qu'il a reçu aussi. Telle est la mesure chrétienne, la charité du Christ : l'objet qui est donné n'est rien, il n'est que l'occasion d'un grand acte d'amour entre deux âmes qui connaissent du même regard leur fraternité et la paternité de Dieu.

Aussi la charité seule peut-elle inspirer la manière de donner, si essentielle que, si elle n'est pas, le don en est diminué et parfois irréparablement compromis. Tout homme a besoin de se sentir respecté, tout homme est jaloux de sa dignité, et surtout celui qu'on assiste. Il faut craindre, à l'heure même où l'on veut relever une misère, d'humilier irréparablement une âme ; devant tant de dons, tant de bienfaits officiels, tant de mesures qui seraient heureuses et pleinement salutaires si un seul geste d'amour les accompagnait, je ne peux m'empêcher de songer à la parole d'Ozanam : « L'assistance humilie quand elle prend l'homme par en bas, par les besoins terrestres seulement, quand elle ne prend garde aux souffrances de la chair, aux cris de la faim et du froid, à ce qui fait pitié, à ce qu'on assiste jusque chez les bêtes : car les Indiens ont des hôpitaux pour les chiens et la loi anglaise ne permet pas de maltraiter impunément les chevaux. L'assistance humilie si elle n'a rien de réciproque, si vous ne portez à vos frères qu'un morceau de pain, un vêtement, une poignée de paille, que vous n'aurez probablement jamais à lui demander, si vous le mettez dans la nécessité douloureuse pour un cœur bien fait de recevoir sans rendre ; si, en nourrissant ceux qui souffrent vous ne semblez occupé que d'étouffer des pleurs qui attristent le séjour d'une grande ville, ou de conjurer des périls qui en menacent le repos. »

Par ce qu'elle trouve dans sa connaissance de l'homme une juste prévision d'avenir et dans son amour de l'homme le souci de ses intérêts véritables, la charité propose au mal social les solutions les plus efficaces, les seules efficaces. Aussi éloignée de la paresse et de l'égoïsme de ceux qui ne veulent rien faire, que des imprudents ou des exaltés qui rêvent de catastrophes, elle aime trop l'homme pour le laisser dans l'état misérable où elle le voit, elle l'aime trop aussi pour le jeter dans l'aventure. Jamais la charité chrétienne, qu'elle qu'ait été son impatience, n'a pris le parti de ceux qui veulent ruiner en un jour de très anciennes conditions humaines, qui attendent tout d'un bouleversement et

ne veulent pas songer aux revanches que suscitera leur geste violent. La seule révolution qui dure est celle des âmes, la seule qui ait réussi, qui ait complètement donné tous ses fruits et dont les conséquences ne cessent de s'épanouir, c'est la révolution chrétienne.

On l'a bien vu, lorsque, loin d'inspirer aux premiers chrétiens le cri de Spartacus, la charité leur a seulement appris à considérer autrement leurs frères. Saint Paul commande aux serviteurs de servir leurs maîtres avec respect et affection, comme servant le Seigneur ; il commande aux maîtres d'agir de même à l'égard des serviteurs en pensant à leur maître commun. Illustrant sa prédication, il renvoie au chrétien Philémon son esclave Onésime qui vient de recevoir le baptême, il lui demande de le recevoir « non plus comme un esclave, mais bien mieux qu'un esclave, comme un frère bien-aimé ». Les conciles multiplient leurs recommandations, les prêtres et les moines parlent aux princes et aux rois ; les esclaves sont émancipés par milliers, la véritable servitude a été rompue du jour où le maître commun a prononcé : « Aimez-vous les uns les autres ». Aucune loi, aucun décret, rien que la marche constante d'une vérité dans les âmes jusqu'à l'heure où elle y a pris toute la place. Lacordaire l'a dit : « Quand il se disait le Fils de l'homme, il affranchissait l'homme... Comme les fers d'un prisonnier s'usent avec le temps et par le frottement, et que le geôlier n'a plus besoin de les détacher quand l'heure légale de la liberté est venue, ainsi la religion n'eût pas même besoin de secouer les chaînes de l'esclave pour les faire tomber, elles s'étaient usées par le temps et par le frottement de la doctrine. »

Seule enfin la charité peut donner cet optimisme, sans laquelle aucune réforme sociale n'est cherchée, n'est poursuivie, n'est réussie. Je vous le demande : comment se donnerait-on à la poursuite du mieux social si l'on n'avait pas quelque confiance dans son effort ? Comment travaillerait-on pour les hommes, si on ne leur faisait pas crédit ? Qu'attendrait-on d'aucune réforme sociale si l'on n'espérait le soutien de Dieu ? Notre société est pleine de pessimistes, matérialistes désenchantés, dilettantes, sceptiques. Certains voudraient espérer, faire confiance ; ils n'osent plus. Les ombres du passé les tiennent captifs. Que saint Vincent leur réponde, qui donnant confiance à ses prêtres leur dit : « Vous me représentez vos misères : hélas ! qui n'en est plein ! Tout est de les connaître et d'en aimer l'abjection sans s'y arrêter que pour y établir le fondement d'une ferme confiance en Dieu : car alors le bâtiment est fait sur roche et il demeure ferme... Soyez plutôt pâtissant qu'agissant, et ainsi Dieu fera pour vous seuls ce que tous les hommes ensemble ne sauraient faire sans lui. »

Confiance dans les hommes, sans laquelle aucun progrès n'est possible. Confiance dans les hommes pour qu'ils prennent confiance en eux. Nous entendons autour de nous gémir ces désabusés qui semblent n'avoir connu autour d'eux qu'iniquités et crimes et vous peignent notre cité comme une geôle triste de galériens. Saint Vincent savait comment traiter et regarder les galériens eux-mêmes : il tournait la médaille et derrière le galérien il voyait le Christ. A peine les avait-il regardés ainsi que les actes d'amour, jusqu'alors captifs dans leurs cœurs étaient libérés et qu'ils avaient la joie des larmes, du remords, du vrai progrès.

Notre monde est plein de ceux qui, blessés par la vie, persécutés, souffrants, n'attendent que ce levier : un regard ami, un cœur confident, une âme qui espère en eux pour reprendre force. Et c'est la sublime vertu, la charité qu'à l'heure où elle donne elle dépasse son propre don ; elle rend espoir, elle révèle les âmes à elles-mêmes. Elle seule sait le vrai de tout et de tous, car elle oublie les misères d'aujourd'hui pour reconnaître et faire jaillir dans une âme les splendeurs de demain.

Comprend-on assez la force de cette charité divine, qui fait d'une loi morte une loi vivante, ressuscite les âmes. Antigone autrefois opposait à la loi écrite la loi vivante dans son cœur ; de la même manière, nous pouvons opposer le progrès écrit, numérique, matériel et le progrès vivant qui entraîne tout avec lui, les âmes et les corps, parce que la charité a tout entraîné.

C'est une merveilleuse symphonie qui couvre le monde : *misereor super turbam,* a dit Notre-Seigneur Jésus-Christ, et l'Eglise lui répond : *exaltavit humiles...* Nos sœurs de charité parcourent les faubourgs les plus durs, les plus révoltés, apportant partout la paix et la force de leur amour, nos prêtres de banlieue, nos infirmières, nos conférenciers de Saint-Vincent de Paul vont retrouver partout au nom du Christ tous les cœurs qui attendent, et Pascal, à l'heure où il va mourir, ne présente pas à Dieu les inventions de sa science ou les pensées de son génie, mais ce pauvre qu'il veut aller rejoindre aux incurables et aux côtés duquel il veut mourir.

Oui, notre monde sans doute est plein de passions déchaînées, d'intérêts aux prises ; sur tout l'Occident, et même déjà en Orient, la bataille est âpre, qui oppose riches et pauvres, capital et travail. Et jamais à certains moments l'horizon n'a paru si sombre. Mais retournons la médaille, apercevons derrière ces armées les rêves généreux qui traversent leur colère, les rêves chrétiens qui les hantent, entendons mieux leurs justes réclamations, connaissons mieux ce grand besoin de dignité, d'égalité qui dort au

cœur de chaque homme : et si nous retenons la grande leçon de charité, nous ferons tous ces efforts de justice pour que la vie matérielle soit mieux assurée, la vie intellectuelle plus exactement répandue, et nous les ferons dans un tel esprit d'amour que ceux-là même qui sont loin de nous reconnaîtront au nom de qui nous venons les trouver et leur parler, qu'ils sentiront le désir de connaître cette lumière dont s'illuminera notre témoignage de connaître la charité. C'est Lacordaire qui l'a dit : « Lorsque le temps aura fait justice des malheureuses théories qui, en asservissant l'Eglise catholique, lui ont enlevé une grande partie de son action sociale, il sera facile de savoir quel remède y porter ; on connaîtra que l'art de gouverner les hommes ne consiste pas à lâcher sur eux la liberté du mal, en mettant le bien sous fidèle et sûre garde. On délivrera le bien ; on dira aux hommes fatigués d'ennuis séculaires : Vous voulez vous dévouer à Dieu ? Dévouez-vous. Vous voulez vous retirer du monde trop plein où les intelligences surabondent ? Retirez-vous. Vous voulez consacrer votre fortune au soulagement de vos frères mourants ? Consacrez-la. Vous voulez donner votre vie à enseigner le pauvre et le petit ? Enseignez-les. Vous portez un nom chargé de trois siècles de haines, parce que vos vertus apparurent tard dans un monde qui n'en était plus digne, et vous n'êtes pas rebutés de le porter encore ? Portez-le. Vous tous qui voulez le bien sous quelque forme que ce soit, qui livrez la guerre à l'orgueil et aux sens révoltés, venez, et faites. Nous nous sommes usés à combiner des formes sociales et la vie n'est jamais descendue de nos creusets brisés. Qui a la vie la donne ; qui a l'amour le répande ; qui a le secret le dise à tous ! Alors commenceront des temps nouveaux, avec une nouvelle effusion de richesse, et la richesse ce n'est ni l'or, ni l'argent, ni les vaisseaux qui rapportent des extrémités de la terre des choses précieuses, ni la vapeur ou les chemins de fer, ou tout ce que le génie de l'homme peut arracher aux entrailles de la nature : la richesse, il n'y en a qu'une, et c'est l'amour. De Dieu à l'homme, de la terre au ciel, l'amour seul unit et remplit tout : il est le commencement, le milieu et la fin des choses. Qui aime sait, qui aime vit, qui aime se dévoue, qui aime est content, et une goutte d'amour mise dans la balance avec tout l'univers l'emporterait comme la tempête ferait d'un brin de paille. »

LA CHARITÉ AU SERVICE DE LA VÉRITÉ

COURS de M. JEAN GUITTON

SOMMAIRE. — I. — De la Charité dans la recherche de la vérité.

Il n'y a pas de différence essentielle entre la recherche de l'homme en quête de vérité et celle du chrétien : comment la recherche est une découverte qui s'élabore, la découverte une recherche qui se continue.

II. — De la Charité dans la dispensation de la vérité.

La vérité est un bien commun de l'humanité : elle nous impose une mission. Comment ce devoir de mission loin de nuire à la vérité est bienfaisant pour la vérité elle-même :

Il nous oblige à l'étudier et à l'aimer pour la défendre;

Il nous force à la discerner de ses enveloppes et de ses formules pour la répandre : par là il la purifie et la soustrait au vieillissement ;

Il nous amène, dans un mouvement inverse, à consentir aux formules d'autrui et à reconnaître la vérité qu'elles veulent traduire : il force ainsi la vérité à s'enrichir.

III. — De la Charité dans la présentation de la vérité.

« L'économie » et le respect des âmes. La primauté de la Charité.

C'est une tristesse singulière pour ceux qui, aimant la vérité d'un amour désintéressé, s'efforcent d'y gagner leurs semblables, d'entendre insinuer autour d'eux qu'ils ont cédé à un vertige. La vérité, leur dit-on, est hors des atteintes de l'esprit: peut-être se trouve-t-elle en un devenir perpétuel. Aussi la véritable charité au service de la vérité ne saurait être que la tolérance du sceptique qui admet également les opinions les plus diverses et même les plus oppo-

sées, et qui réserve au dogmatique ses soupçons et ses menaces. Telle est la thèse qui, depuis cinquante années, a pénétré l'opinion, l'enseignement, la politique, et même — nous l'avons vu à Lausanne — certaines confessions chrétiennes. Pour les Néo-Hégéliens d'Allemagne et d'Italie, comme pour les Pragmatistes anglo-saxons, l'Eglise catholique, figée dans ses formules, lourde de son passé ne peut avoir dans le domaine des idées une attitude vraiment humaine.

Pour faire face à cette difficulté, chaque jour présentée sous mille formes diverses, on aurait pu montrer comment l'Eglise en possession de la vérité met la charité à son service. Mais ce ne serait pas répondre, croyons-nous, à toute la force de l'objection qu'on nous oppose. Car si nos adversaires accusent l'Eglise d'être intolérante, ils se plaisent à reconnaître les vertus de l'Evangile, et ils admirent volontiers le zèle et la générosité de ses apôtres. Une autre méthode, plus délicate peut-être, nous semblerait préférable. Elle consisterait à se placer d'abord à l'intérieur de la recherche humaine, c'est-à-dire à montrer comment la vérité se présente à l'homme quand il la recherche, — quels devoirs elle lui dicte quand il la trouve, — comment enfin mieux aimée et mieux comprise, elle s'épanouit en charité plus efficace, en même temps qu'elle s'épure elle-même par ce don de soi.

I

Ecoutons donc ceux qui nous critiquent. Ecoutons-les avec ces oreilles attentives sans lesquelles nous serions exposés à négliger leurs arguments, tant nous avons peine à comprendre les résistances intellectuelles de nos proches. « La vérité, disent-ils, se gagne ; or vous ne l'avez payé d'aucune souffrance; elle est venue à vous et non pas vous à elle. Considérez l'immense travail des religions, des sociétés, des écoles à la recherche du vrai, voyez les divergences de leur solution, regardez les plus grands génies hésiter dans cette enquête, — songez encore à la petite durée écoulée depuis que l'humanité pense, — et voyez d'autre part votre paix, votre quiétude et cette assurance pour ainsi dire géométrique que vous tirez de la possession d'une vérité intégrale et exclusive. La vérité pour vous est un point de départ ; pour le reste des hommes elle est un point d'arrivée situé très loin peut-être dans l'avenir. Votre charité ne peut être une communion avec leur recherche. Elle ne saurait

être qu'une compassion pour leur misère. » Telle est l'opposition qui s'établit entre l'homme et le chrétien et qui hante plus ou moins ceux qui veulent reléguer ce dernier dans la cité à une place inférieure.

Elle procède d'une méprise aussi fréquente qu'étrange qui nous fait préférer les résultats obtenus par la mesure et le calcul dans les sciences physiques aux vérités de l'ordre moral. Or les premiers sont toujours sujets à des révisions parce qu'ils contiennent des symboles factices et que nous ne sommes jamais assurés d'avoir pénétré complètement par l'expérience au cœur du réel. Dans l'ordre moral, au contraire, l'homme ne se sert pas de symbole: lancé dans l'être il est à lui-même une donnée mystérieuse qu'il s'agit de posséder et de comprendre. Un idéal dirige sa nature ; une force le soutient et l'attire. Qu'est-ce que l'existence ? Quelle est la valeur du devoir dont il éprouve en lui l'appel? Où va-t-il ? Sur tous ces points il n'est pas sans lumières ou plutôt sans directions, car ses tendances le poussent vers l'absolu sans qu'il en ait une conscience réfléchie. Il sent au fond de sa nature un désir insatisfait et de cet homme on pourrait dire avec Pascal qu'il ne chercherait pas s'il n'avait déjà trouvé.

Tournons-nous maintenant vers le chrétien. Il a trouvé, celui-ci, ou du moins on a trouvé pour lui. L'existence de Dieu était pour son compagnon un problème qu'il fallait résoudre : c'est un théorème qu'il démontre, — ce qui est beaucoup plus aisé.

Mais, remarquons-le, les vérités qu'ils possèdent constituent autant de points de départ nouveaux. Les unes telles que l'existence de Dieu, l'obligation de la loi morale et l'immortalité de l'âme sont le terme normal auquel aboutit l'effort de la raison : mais ici, elle nous lance dans l'infini, et pour se garder en paix devant les objections anciennes et nouvelles il faut bien accepter la lutte. Les autres telles que la Trinité, l'Incarnation portent en elles-mêmes l'Infini réel dont la nature ne peut tomber sous les prises d'un entendement fini. Mais cet Infini n'est pas un inconnaissable : il éveille, il sollicite toutes nos facultés ; il les provoque à un travail qui ne sera jamais achevé, car dans le mystère de l'Infini il y a toujours à chercher, à avancer et à prendre, et selon la pensée de saint Léon les arrêts y sont des défaites et les solutions des échecs (1).

---

(1) Personne, dit saint Léon, ne s'approche davantage de la connaissance de la vérité dans les choses divines que celui qui comprend qu'eut-il beaucoup avancé, il lui reste plus encore de chemin à parcourir. Car celui qui s'imagine être arrivé au but n'a pas trouvé ce qu'il cherchait, mais il a défailli dans sa recherche. » « *Nemo enim ad cognitionem veritatis magis propinquat quam qui intelligit in*

Il n'y a donc pas entre le chrétien et le reste des hommes cet abîme qu'on nous présente, car la recherche est une découverte qui déjà s'élabore, la découverte une recherche qui se continue.

Si parfois les convertis, dans leur première ferveur, sont tentés de rejeter comme autant d'échafaudages et de déchets les préparations de leur foi, — après, lorsqu'ils reprennent l'histoire de leur vie, comme saint Augustin dans les *Confessions*, ils s'attachent à retracer ce mouvement insensible, continu, libre et pourtant irrésistible qui les poussait à travers tant d'apparents détours. Qu'est-ce donc qui a cessé ? Qu'est-ce donc qui a changé quand leurs yeux se sont ouverts ? La recherche alors se poursuit, mais elle se poursuit autrement. De même que la mort ne nous dépouille que de la mortalité, de même la découverte n'abolit pas la recherche, mais seulement ses déficiences, ses amertumes et ses risques. La joie de trouver quand vous l'avez connue, Messieurs, ne venait pas seulement du repos qui suivait votre peine, sans quoi elle n'eût été qu'un plaisir : elle était avant tout le sentiment que vos recherches futures seraient orientées, qu'elles s'avanceraient réglées par la méthode, qu'elles seraient fructueuses. La trouvaille vous avait délivrés de cette incertitude qui est un mal, non pas de cette inquiétude qui est pour l'homme le gage des autres biens.

On s'est parfois étonné que le cardinal Mercier, de sainte mémoire, ait pu collaborer dans le concert des états comme pour « l'union des Eglises » avec des hommes qui ne partageaient pas encore toute sa foi. Les considérations que nous venons de faire suffiraient à l'expliquer. Comme ses contemporains, il était raisonnable, mais il était plus raisonnable qu'eux, puisqu'il avait suivi sa raison jusqu'à cet Infini où elle vous lance. Comme eux il aimait la justice, mais il l'aimait plus raisonnablement, puisqu'il lui voulait un fondement immuable. Il anticipait sur les désirs des Eglises séparées puisqu'il les voyait déjà réalisées dans l'attachement au siège de Pierre. Il était en avance sur les principes de liberté et de justice qui sont à la base de nos états, puisqu'il les poussait jusqu'à Dieu d'où ils nous sont venus. Et s'il y avait dans son amitié quelque chose d'infi-

---

rebus divinis, etiam si multum proficiat, semper sibi superesse quod quærat. Nam qui se ad id in quod tendit, pervenire præsumit, non quæsita reperit sed in inquisitione deficit. » (*Sermo IX de Nativitate.*) Cf. la phrase de saint Augustin : *Sic ergo quæramus tanquam inventuri, et sic inveniamus tanquam quæsituri*, cherchons donc comme si nous devions trouver et trouvons dans l'intention de toujours chercher. (*De Trinitate*, IX, chapitre premier : tout ce chapitre est à lire.)

niment réconfortant (et pour les incroyants eux-mêmes), c'est qu'il aimait en nous ce qui est plus nous-mêmes que nous-mêmes, je veux dire, ce mouvement secret qui nous porte sans cesse à nous corriger, à nous dépasser pour grandir et à nous démentir pour nous soumettre.

II

Jusqu'ici, Messieurs, nous avons envisagé le chercheur dans sa solitude. Il le fallait. C'est dans ce silence intérieur que se découvre la vérité et qu'en même temps la charité s'enfante. Mais il est temps de voir comment se présente la vérité au moment où elle est découverte.

Si celui qui cherche est seul (car on ne peut chercher ni trouver pour lui), celui qui vient de trouver est accompagné d'un grand nombre. L'inventeur d'un système mécanique jouit déjà en pensant à ceux qui vont lui devoir des commodités temporelles. Combien plus celui qui possède la vérité morale et religieuse ? La raison, comme le vrai qui est son objet propre, est un bien commun de l'humanité. Or la flamme étouffe si on ne la communique, on ne peut trouver pour soi seul, et la vérité se flétrirait dans nos mains si elle ne devenait une mission.

Les vérités découvertes par les philosophes anciens restaient la propriété d'une élite. Ils les livraient comme une sorte de secret à ceux que leur naissance, leurs dispositions naturelles, et leurs loisirs prédestinaient à la pensée. Sans doute ces vérités — au moins quand elles étaient des vérités morales — étaient-elles assez universelles pour être répandues. Et l'on ne peut contester que le stoïcisme et le cynisme aient tenté une propagande qu'avait déjà esquissée Socrate. Mais ces prédicateurs au manteau court n'avaient d'autre ambition que de choisir parmi la foule quelques personnes dont ils se faisaient les directeurs de conscience ; ils ne proposaient pas à toute créature la vérité de leur parole. Plotin, dont la pensée est par ailleurs si élevée, si religieuse, ne rêve que de fonder une cité de Sages, et il reproche aux gnostiques de partager leur vérité avec les derniers des hommes (1). C'est cet idéal tout ascétique et intellectuel que saint Augustin devait réaliser avec quelques amis et sa mère dans sa villa de Cassiciacum. Mais l'intelligence du Christianisme le poussa hors de sa retraite et le jeta au service des autres. Tant il

(1) Cf. *Vie de Plotin*, par PORPHYRE, § 12, et *Ennéades*, II, 9, § 18.

est vrai que plus haute, plus humaine et en même temps plus divine la vérité connue, plus elle arrache l'homme à sa solitude, à ses amis, à ses goûts spirituels, plus elle le consacre aux œuvres de charité.

Mais c'est alors que les tourments commencent.

Autant le devoir de mission est impérieux, autant la transmission de la vérité est difficile : car nous avons à convaincre des êtres libres comme nous, des consciences impénétrables comme les nôtres.

On pourrait croire que ce travail que la charité nous impose nuirait à la vérité en nous détournant de la recherche, en lui enlevant du moins son caractère désintéressé. Nous voudrions vous montrer au contraire combien ce travail est bienfaisant pour la vérité elle-même. D'abord parce qu'il nous oblige à l'étudier et à l'armer pour la défendre; ensuite parce qu'il nous force (et c'est capital) à la discerner de ses enveloppes et de ses formules pour la répandre, enfin parce qu'en nous amenant *par un mouvement inverse* à consentir à des formules anciennes ou modernes il nous permet de développer notre dépôt.

Tels sont les trois points que nous voudrions proposer à votre méditation.

1. — Lorsque nous découvrons la vérité, dans quelque ordre que ce soit, il nous semble qu'elle doit s'imposer aux autres avec la même évidence. Dans l'intuition du savant comme dans la conversion la découverte est semblable à une vision ou plutôt à un contact instantané qui paraît porter en lui-même sa certitude ; très souvent, comme l'avait remarqué Pascal, l'adhésion précède les preuves (1). Aussi sommes-nous tentés de négliger le travail qui nous ferait expliciter nos raisons de croire. D'autre part, à une époque de désarroi comme est notre époque d'après-guerre, il n'est pas rare de voir certains esprits se réfugier dans la foi pour échapper aux difficultés intellectuelles. Les vérités surnaturelles si consolantes, si sensibles au cœur sont en même temps si hautes que le doute ne peut les atteindre et que l'intelligence doit les accepter sans contrôle : il serait oiseux, pense-t-on, d'instaurer ou d'accepter des discussions à leur sujet. En s'élevant d'un élan rapide vers les régions de la prière pure on dépasserait donc cette zone

(1) *Pensées*, éd. Brunsvicg, n° 276.

trouble où les objections de la raison opposent à l'esprit leur résistance et leur gêne. Ainsi, que nous trouvions la vérité par notre effort, ou qu'au contraire, las de chercher, nous nous abandonnions à elle, nous serions volontiers portés à nous contenter de sa douceur.

Mais voici que la charité nous impose une attitude différente.

Il est vrai de dire avec M. Bergson que la vérité porte en elle-même une puissance de conviction et de conversion qui est la marque à laquelle elle se reconnaît, qu'à l'efficacité de la leçon se mesure la vérité de l'œuvre (1). Mais la vérité religieuse ne saurait se transmettre par une contagion sociale, ni par un appel à l'expérience religieuse intérieure, et l'efficacité, quand elle est seule, n'est pas une preuve suffisante. Et certes nous ne nierons pas, qu'à regarder les choses du dehors, bien des conversions aient leur origine dans la suggestion du milieu, ou dans la vivacité d'un sentiment qui élève au-dessus d'elles-mêmes toutes les puissances de l'âme. Mais de telles conversions seraient tenues pour illusoires si elles n'étaient appuyées sur des raisons d'un autre ordre. La vérité religieuse doit apparaître comme la conclusion d'un syllogisme dont une prémisse est naturelle, et l'autre révélée : la première implique un travail de la raison sur elle-même pour critiquer ses résultats et assurer ses exigences; la seconde, un travail historique, sinon pour établir, au moins pour défendre l'authenticité de la révélation devant les objections qui se lèvent dans notre esprit ou que nous rencontrons autour de nous. La vérité qui se proposait à nous était brillante et même brûlante, mais elle avait plus de chaleur que de clarté. Or la vérité quand elle obtient sa forme parfaite est nette, calme et un peu froide. Sa force vient des raisons qui l'appuient, des témoignages qui la fondent : il faut lui rendre ce caractère devant les hommes : c'est la plus haute charité que nous puissions leur faire, la plus conforme à la dignité de leur nature.

Au surplus, la connaissance parfaite que nous prenons de la vérité et de ses assises nous assure un autre avantage : elle nous guérit de tout ce qui pourrait avoir encore dans nos jugements la raideur de l'intolérance. Je ne sais si l'on a assez remarqué que l'intolérance est souvent l'inverse de l'intransigeance. Quand on a pleinement ressaisi une vérité, qu'on la possède et qu'elle vous possède, il est impossible de pactiser avec l'erreur qui la repousse ou la déforme.

(1) Cf. *Le Rire*, p. 167.

Et pour prendre un exemple dans les sciences abstraites, le géomètre ne peut transiger, quand il démontre : l'intransigeance qui résulte de cette assurance de l'esprit est un autre nom de la certitude. L'intolérance a de tout autres racines. Avez-vous noté, Mesdames et Messieurs, que c'est dans la mesure même où nous n'avons pas étudié une question que nous sommes portés aux négations radicales ou aux affirmations massives, et que les hommes de science eux-mêmes toujours sagement progressifs dans les matières qui leur sont familières sont en général conservateurs jusqu'à l'excès là où l'expérience ne les a pas instruits ? Il est toujours en effet plus aisé de répéter que d'innover, de nier en bloc que de réfuter en détail, accomplissant ce délicat partage entre le vrai et le faux qui exige un double effort de justesse et de justice, — de sorte qu'on pourrait peut-être définir l'intolérance, l'intransigeance sur ce qu'on ignore.

2. — Il est un second point. La charité nous oblige, disions-nous, à discerner la vérité dans sa formule.

Il n'y a pas d'invention pure. Nous appréhendons le réel à notre manière, qui est humaine, et selon le mode d'un esprit fini. Nous sommes obligés de penser avec des catégories logiques et des mots. Nous appartenons à une famille, à une tradition, à une école, à une nation, à une civilisation. Tout cela nous impose certaines orientations que la langue commune appelle d'un joli mot : *les manières de voir*. Poussés à agir sur nos semblables, nous constituons des groupes et des partis, qui nous imposent certaines attitudes. Ou bien encore, cédant à la tentation du talent, nous mettons au service du vrai les élégances de l'art, de l'éloquence, la grâce d'un style personnel. Tel autre enfin, pour rendre sa pensée plus complète, ne craindra pas d'en assembler les parties, de chercher des symétries et des correspondances, de forger un vocabulaire, de forcer sa pensée en un système. Ces constatations ne sont pas des critiques. Sans ces enveloppes abstraites, sans ce legs du passé la vérité ne serait pas venue à nous. Sans ces sociétés et ces partis nous serions impuissants à la répandre. Sans cet art, et peut-être sans ces artifices, sans ces classements et ces nouveautés de langage nous risquerions de parler dans un désert.

Qui ne voit pourtant que la vérité court des risques par ce travail dans son triomphe comme dans ses échecs ?

Nos formules personnelles en effet peuvent choquer des esprits formés à d'autres formules. Craignons toujours qu'un incroyant sincère soit surpris ou heurté par l'appareil

intellectuel que nous avons ajouté à la foi pour notre commodité ou par ces solutions que nous élevons en dogmes, dit saint Augustin au livre XII de ses Confessions (1), non parce qu'elles sont vraies mais parce qu'elles sont nôtres, comme l'artiste est choqué devant ces clôtures du chœur ajoutées parfois à nos cathédrales par une époque décadente et qui en voilent les lignes. Mais inversement, si nos manières d'exposer la vérité selon la mode du jour nous assurent les sympathies dans la société des hommes, nous pouvons toujours redouter avec quelque raison que ce succès n'ait justement pour cause les assaisonnements que nous avons mêlés à sa saveur. Ainsi nos concessions peuvent être aussi périlleuses que nos entêtements. Qui nous préservera de ce double danger ?

Vous l'avez deviné, Messieurs, c'est la charité.

Celui qui veut communiquer la vérité dans la charité est appelé à discerner entre ce qu'il doit imposer et ce qu'il ne peut que proposer, entre l'unique nécessaire et les compléments utiles, entre le « réel » et le « notionnel », entre les faits et leurs interprétations. C'est à chaque époque qu'il convient de dissocier ainsi le divin et l'humain, la vérité et son langage, ce qui est à Dieu et ce qui est à César. Il faudrait prendre comme exemple premier et typique de ce partage l'effort des apôtres et surtout de saint Paul pour faire accepter à certains chrétiens issus du judaïsme qu'on puisse entrer dans l'Eglise sans se soumettre aux pratiques mosaïques. On pourrait montrer ensuite comment, au temps de la Réforme, plusieurs sécessions ont eu leur occasion sinon toujours leur cause dans ce mélange du spirituel et du temporel, de la tradition apostolique et de coutumes périmées ou dommageables, comment enfin au XX^e^ siècle les catholiques romains cherchent à se faire entendre des peuples qui n'ont pas été baignés dans la latinité (2).

Nous préférons attirer votre attention sur un des conflits les plus tristes entre la science et la foi dont nos contemporains n'ont pas perdu le souvenir, je veux dire la condam-

(1) « Quand on me déclare : « La vraie pensée de Moïse n'est pas « celle que tu dis, c'est celle que je dis, moi », sans contester toutefois le bien-fondé de l'un et l'autre point de vue, alors, ô vie des pauvres, ô mon Dieu, vous dans le sein de qui nulle contradiction n'habite, faites pleuvoir en mon cœur une apaisante rosée pour m'aider à supporter des gens de cette sorte..., ce sont des orgueilleux ; ils n'entendent rien à la pensée de Moïse, ils n'aiment que leur pensée à eux, non pour sa vérité, mais simplement parce que c'est leur pensée, *non noverunt Moysi sententiam, sed amant suam non quia vera est, sed quia sua est.* » *Confessions*, XII, xxv, 34. Nous empruntons la traduction à M. de Labriolle (Ed. G. Budé, II, p. 354).

(2) Le sujet a été esquissé par le Père Dreux, prêtre de l'Oratoire, dans sa *Croisade pour l'unité du monde chrétien* (p. 97 à 121). On trouvera dans les notes de cet ouvrage des citations importantes.

nation de Galilée par le Saint-Office : rien n'est précieux comme une faute quand on sait en méditer l'austère leçon.

Il est fort remarquable que saint Thomas dans son génie ait déjà condamné ceux qui condamnèrent le Florentin. Dans un article de sa *Somme Théologique,* saint Thomas, critiquant Richard de Saint-Victor et se critiquant lui-même, distingue entre deux sortes de preuves: à côté des preuves fondamentales, il y a, dit-il, des preuves de convenance qui ne prouvent pas le principe mais qui sauvent les apparences, telle la théorie des épicycles de Ptolémée qui rend compte du mouvement apparent des planètes mais qui pourrait peut-être, dit le saint Docteur, être remplacée par un système meilleur (1). La critique ici rejoint la charité, ou plutôt elles ne font qu'un. On ne peut s'empêcher de penser que le tribunal ecclésiastique qui condamna le système de Galilée comme absurde en philosophie, c'est-à-dire en science naturelle, manqua à la fois de l'une et de l'autre.

Mais cette erreur d'une assemblée faillible nous permet de comprendre par contraste la sagesse séculaire de l'Eglise.

La tentation était grande pour elle de chercher dans la philosophie régnante les assises ou les prolongements du dogme, et de l'exprimer officiellement soit dans la langue du néo-platonisme, soit sous les formules d'Aristote, soit dans le mouvement d'une dialectique pascalienne. Sans doute est-il bien difficile pour montrer les harmonies de la raison et de la foi de renoncer à tout appareil philosophique. Mais si l'Eglise, par souci d'unité, propose une philosophie, elle n'en impose pas d'autres que celle de la raison. Si grand que soit l'appui donné au Thomisme par son magistère, elle a toujours veillé à ce que la tradition de saint Bonaventure et de Duns Scot ait la liberté de se développer. Au temps même où la scolastique régnait, elle n'a jamais consenti à se servir de son langage technique dans les définitions conciliaires qui empruntaient la langue commune et ne présupposaient que la philosophie naturelle. S'il y a des termes techniques dans ces textes c'est que les Pères, pour condamner les hérétiques, devaient les suivre dans leurs arguties, et l'expression de « transsubstantiation » que les Anglicans nous reprochent tant, scolastique par sa forme,

(1) « *Ad aliquam rem dupliciter inducitur ratio. Uno modo ad probandum sufficienter aliquam radicem: sicut in scientia naturali inducitur ratio sufficiens ad probandum, quod motus cœli semper sit uniformis velocitatis. Alio modo inducitur ratio, non quæ sufficienter probat radicem, sed quæ radici jam positæ ostendat congruere consequentes effectus ; sicut in astrologia ponitur ratio excentricorum et epicyclorum ex hoc quod hac positione facta, possunt salvari apparentia sensibilia circa motus cœlestes: non tamen ratio hæc est sufficienter probans ; quia etiam forte alia pasitione facta salvari possent.* » (*Sum. Theol.*, I[a] pars, Q. XXXII, art. 1 ad sec.)

ne l'est pas par son origine, puisqu'elle a précédé le XIII[e] siècle.

C'est ainsi que la charité préservait la vérité, et que l'Eglise patiente gardait pour les siècles futurs l'intégrité de son dépôt. Tout autour d'elle, nous avons vu déjà les hérésies s'abîmer, les systèmes vieillir. Tout ce qui est arbitraire se fane ; les théories se renversent et se succèdent ; le talent lasse ; les noms s'oublient. Seuls subsistent dans cette ruine les écrits qui ont eu à leur origine une inspiration de charité qui les a gardés de la corruption. Sans doute les voyons-nous en général interrompus, car le souffle de l'amour, quand il emporte un auteur, ne lui laisse pas le loisir de s'achever ici-bas. Tout peut passer, tout tombera, mais ces fragments demeurent avec ce double caractère d'incomplétude et d'éternité qui sont les marques que met la charité sur ses ouvrages.

3. — Nous venons de voir, Messieurs, que l'homme ne pouvant penser sans formule, philosopher sans système, agir sans parti, le premier devoir de charité est un devoir de critique et de réserve qui nous pousse à dissocier la vérité de son revêtement. Mais autant la charité nous incite à être sévères pour nous-mêmes, autant elle nous oblige à la bienveillance, et cette même charité qui nous faisait redouter de mêler la pureté du vrai à nos théories éphémères va nous permettre, cette fois, de lire dans les formules d'autrui — fussent-elles maladroites — la vérité qu'elles veulent traduire.

Elle nous invite à fermer les yeux sur leurs imperfections, à interpréter en bonne part leurs ambiguïtés. Il est arrivé parfois à des esprits chagrins de méconnaître ce devoir et de chercher dans d'injustes soupçons la garantie de leur orthodoxie. Ce défaut est assez commun aux croyants qui, s'ils se dépensent dans les œuvres de charité, ont parfois besoin qu'on les rappelle, quand il s'agit de juger les idées de leurs frères, au sentiment de la justice.

« Tout bon chrétien, disait saint Ignace dans un avis qu'il a voulu mettre en tête de ses *Exercices spirituels*, doit être plus prompt à justifier une proposition obscure de son prochain qu'à la condamner. S'il ne peut la justifier, qu'il interroge l'auteur de la proposition pour savoir de lui comment il faut l'entendre; si ce sens lui paraît répréhensible, qu'il reprenne alors son prochain, mais qu'il le fasse avec charité. » Le Pape Benoît XIV devait confirmer cette règle de son autorité suprême : « Quand un auteur est catholique, de bonne renommée de religion et de doctrine, la

simple équité exige qu'on explique avec bienveillance ses paroles et qu'on les prenne en bonne part (1) ».

Ce devoir de bienveillance se présente d'ailleurs sous deux formes différentes et il est rare que l'esprit soit apte à les accomplir également. Le présent est fait de l'incessant chevauchement de la tradition et du progrès et il y a à la fois dans son unité indivisible des courants venus du passé et des souffles qui l'orientent vers l'avenir.

Il y a lieu souvent de consentir à des formes périmées auxquelles des âmes vivantes sont restées attachées. Il faut respecter la coutume plus qu'on ne pense, car elle préserve le fruit le plus mûr du passé. La pensée, disions-nous, doit pour se faire entendre, se revêtir de symboles, et elle y court des risques, mais le long compagnonnage de l'idée avec sa matière, de la chose avec son signe fait que la matière s'est spiritualisée, que le signe s'est chargé de sens, que tout le factice a disparu. Rien n'est plus mystérieux, rien n'est plus transparent qu'un geste transmis d'âge en âge. Veillons donc avec piété sur tout cet héritage, sur les formes traditionnelles de la politesse et de la prière, sur les liturgies locales, sur la théologie populaire, sur ces mœurs qui sont le contraire des modes. Nous sommes ici-bas des êtres de passage. Pourquoi toucher sans raison majeure à ce dépôt, alors que la charité nous permettrait d'en retrouver le sens et de lui insuffler de nouveau la vie que lui donnaient nos morts ?

Saint Paul nous offre un remarquable exemple de cette charité. Plus que tout autre apôtre, il avait la préoccupation constante de libérer le Christianisme des pratiques juives qui étaient mortes. Cependant pour montrer sa sympathie aux juifs qu'il voulait sauver il accepta d'accomplir les cérémonies légales au péril de sa vie. C'est en effet pendant qu'il priait dans le temple qu'il fut saisi par ses adversaires, et il aurait été mis à mort si l'autorité romaine ne l'avait sauvé et retenu quatre ans dans ses prisons, soit à Césarée, soit à Rome (2). C'était le programme qu'il expliquait, vous vous souvenez, aux Corinthiens : « Je me suis rendu le serviteur de tous afin de gagner le plus grand nombre. Avec les juifs j'ai été comme les juifs afin de gagner

(1) Saint Ignace, *Exercices spirituels*, traduction Jennesseaux, 1 vol. in-12, Paris, 9e édition, 1877, p. 21. *Benedicti XIV Bullarium*, t. IV, p. 50-54. Nous prenons ces références dans le livre de Fernand Mourret, professeur au Séminaire Saint-Sulpice : *Le Concile du Vatican d'après des documents inédits*, Bloud, 1919, p. 97-98. Des conseils semblables ont été donnés par Benoît XV dans l'Encyclique *Ad beatissimi* du 1er novembre 1914. (Actes de Benoît XV, Paris, s. d., t. I, pp. 41 et sq.)

(2) Cf. *Actes*, XXI, 17-36.

les juifs ; avec ceux qui sont sous la loi, comme sous la loi (quoique je ne sois pas moi-même sous la loi). J'ai été faible avec les faibles afin de gagner les faibles. Je me suis fait tout à tous, afin d'en sauver de toutes les manières quelques-uns. Je fais tout à cause de l'Evangile (I *Cor.*, IX, 20-23). »

Le plus souvent, il est vrai, à notre époque surtout, ce sont des nouveautés qu'il faut suivre. S'il est naïf de présenter les progrès de la science comme une révolution et la démocratie comme une nouvelle foi, il faut bien reconnaître que le XIX^e^ siècle a transformé notre univers. Certes une philosophie matérialiste, la plus antique des erreurs, est souvent venue couvrir ses progrès, et il a été parfois difficile de discerner dans ce mélange la part de générosité et de la passion, de la nouveauté et de la mode, de la vérité et de l'erreur. Il est pourtant incontestable que des aspirations très hautes, celle de la vérité, celle de la justice sont le ressort de cet immense mouvement, et on pourrait dire de nos contemporains plus que de tout autres qu'ils habitent le présent en hommes venus de l'avenir.

Quelle doit être l'attitude du chrétien devant ce qu'il appelle le monde moderne ? C'est encore à saint Thomas que nous irons le demander.

Au XIII^e^ siècle le système d'Aristote repensé par les philosophes arabes est l'hérésie du jour : en prônant une immortalité impersonnelle il met en péril le fondement même de l'espérance chrétienne. L'autorité ecclésiastique s'en inquiétait à bon droit (1). Pourtant, malgré les condamnations, Aristote, par l'ampleur d'un système qui embrassait tout le domaine du connaissable autant que par la précision de la pensée, séduisait les esprits. Or saint Thomas ne craignit pas d'affirmer la confiance qu'il gardait dans la raison malgré tous les excès qui semblaient alors en condamner l'usage : il n'hésita pas à enseigner des opinions nouvelles, et à parler à ses contemporains le langage qui était susceptible des les sauver de l'erreur, car l'esprit humain est ainsi fait qu'il ne peut saisir dans les leçons qu'on lui donne que ce qu'il a découvert par ses propres forces, que ce qui répond à sa recherche. Aristote ne garantissait pas la survivance de l'âme, il subordonnait la morale à la politique, il ignorait la création. Mais sa méthode fondée sur l'expérience était bonne, l'armature de sa logique

(1) La dialectique d'Aristote avait depuis longtemps inquiété les Pères. (Cf. Tertullien, *De Præscr.*, 7 ; S. Grégoire de Naz.,*Orat.*, 26 ; S. Jérôme, *In Tit.*, III, 9 ; S. Grégoire de Nysse, *contra Eunomium* P. G. XLV, 266 B).

était puissante, et son œuvre restait animée d'un esprit de réalisme et d'un sens de la causalité qui permettait de redresser ses erreurs et de corriger Aristote par Aristote. Saint Thomas garda donc son univers mais il en fit un être créé dépendant du premier moteur non pas un second dieu à côté du premier comme Aristote donnait le droit de la conclure. C'est en pénétrant au plus profond de la pensée de son maître qu'il la corrigeait, et l'on ne sait ce qui est le plus remarquable de sa docilité à en suivre la lettre ou de son audace pour en transformer l'esprit.

M. Jacques Chevalier dont je tiens la place ici par la haute et affectueuse bienveillance de M. Duthoit, faisait remarquer — il y a deux ans — à Oxford que la tradition consiste à continuer non à répéter et que l'on ne transmet qu'en renouvelant (1). La vérité, certes, est immuable en soi, mais elle est toujours pour nous en voie de croissance, et dans ce vieux collège de Trinité qui abrita la grave jeunesse de Newman, Jacques Chevalier rappelait cette phrase de son *Essai sur le développement:* « Les vieux principes réapparaissent sous de nouvelles formes, et ils changent avec elles, afin de demeurer identiques. Car ici bas, vivre c'est changer, et pour être parfait il faut avoir changé souvent » (2).

Entendons bien, Messieurs, en quoi consiste ce renouvellement que la charité nous propose. On dit parfois que l'Eglise évolue, qu'elle s'adapte et qu'elle s'accommode. Ces termes sont inexacts, quand ils ne sont pas injustes. Saint Thomas pouvait adapter l'aristotélisme au Christianisme, parce qu'adapter consiste justement à réparer et à transformer ce qui a vieilli ou à donner une destination nouvelle à un organisme en puissance. La vérité chrétienne ne s'adapte pas parce qu'elle est toujours jeune et déjà tout entière dans son germe. Quand nous voulons donner une réponse à une question nouvelle, ce n'est pas dans un

(1) C'est ici le lieu de dire tout ce que ce travail doit aux écrits de M. Jacques Chevalier. C'est dans son premier ouvrage sur la *Formation de la nationalité et les réveils religieux au Pays de Galles* qu'est développé longuement le caractère missionnaire de la vérité (Chapitre VI, p. 257 et sq.). Il faut y ajouter un article sur la méthode de connaître d'après Pascal (*Revue de Métaphysique et de Morale*, 1923, p. 181 et sq.), les *Conférences d'Oxford* (Aristote, Pascal, Newman, Editions Spes, 1928), un chapitre donné au livre de M. Guy Grand sur *La Renaissance religieuse* (Alcan, 1928, p. 164-182), enfin quelques pages, riches de substances, publiées dans le *Van* de Victor Carlhian, sous le titre : *Le Progrès vers la Vérité* (janvier 1927).

(2) « *It changes with them in order to remain the same. In a higher world it is otherwise ; but here below to live is to change, and to be perfect is to have changed often.* » (*Essay*, London, 1846, p. 39.)

compromis qu'il la faut chercher. C'est le moment de recueillir les voix du dehors au dedans de nous, de reprendre ce que nous connaissions déjà et, mieux encore, de retrouver ce que nous possédions en nous sans le savoir. Il ne s'agit pas d'adapter une vérité ancienne au monde moderne mais de tirer du trésor de la vérité éternelle les aspects qui conviennent à notre temps et de montrer qu'elle en peut satisfaire le légitime désir. Mais précisément c'est dans cet effort que nous déployons pour assimiler les doctrines étrangères que la nôtre s'affermit et s'éprouve, qu'elle accroît sa puissance, qu'elle retrouve sa fraîcheur, qu'elle précise ses termes, qu'elle manifeste les principes qui la guidaient à son insu, et, pour tout résumer, qu'elle se développe. Rien n'est fécond pour la vérité comme ces luttes pacifiques et s'il est vrai, comme nous l'avons vu, que la charité lorsqu'elle nous conseille la prudence, empêche nos vérités de se corrompre, il est également vrai que lorsqu'elle nous pousse à la conquête des intelligences, elle contraint pour ainsi dire la vérité à s'enrichir.

On vit une femme au siècle dernier accomplir dans son salon de la rue Saint-Dominique cet apostolat de la charité dans la vérité.

Elle était venue de fort loin : nourrie dans la philosophie du XVIII siècle, puis dans l'orthodoxie russe, elle s'en était dégagée à force d'étude. Pour un mot dans le *Credo*, pour une prérogative attachée au siège de Rome, elle avait quitté sa patrie, les honneurs et les douceurs de l'existence. Ayant enfin soumis son noble esprit, elle s'abrita dans cette ville. On rencontra dans son salon des esprits aussi divers que Chateaubriand, Lamartine, Cuvier, Bonald, Tocqueville, Falloux, Montalembert, Ravignan, Lacordaire. Vous avez reconnu. Mesdames et Messieurs, la Comtesse Sophie Swetchine dont la tombe, refaite l'an passé, est au cimetière Saint-Pierre de Montmartre, au milieu de nous.

Un des secrets de son rayonnement intellectuel et de son charme venait, selon le duc de Broglie, qui l'a beaucoup connue, de la croyance entière qu'elle gardait dans la sincérité, bien plus dans la vertu intellectuelle de son interlocuteur.

« Elle ne mettait en doute, dit le duc de Broglie, ni sa bonne foi, ni l'honnêteté des motifs qui le retenait dans son opinion. Elle raisonnait avec lui comme avec une âme loyale, qui cherchait en conscience la vérité ou qui croyait l'avoir trouvée. Elle ne l'abordait point avec la supposition préconçue de trouver chez lui les résistances de l'intérêt, de la passion ou de la vanité, et cela seul écartait de ses lèvres

toute épithète amère et toute insinuation aigre-douce... Les prédicateurs, je le sais, font différemment, ajoutait encore le duc de Broglie, et ils insistent volontiers en chaire sur l'appui que l'erreur et l'incrédulité trouvent ordinairement dans la complicité secrète des passions et de l'orgueil... Mais dans une conversation directe ou dans une polémique *ad hominem* je n'ai jamais vu qu'à transformer ainsi une opinion ou une erreur en un délit, on ait gagné autre chose que d'engager de plus en plus l'amour-propre à y persister, car les hommes étant beaucoup plus mobiles qu'ils ne sont humbles, il est plus aisé de les dissuader d'une idée que de les faire convenir d'une faute. » (1)

Mme Swetchine avait poussé cet art de charité aussi loin qu'il se pouvait, et elle avait appris, non par tactique mais par hauteur de vue, à retrouver dans les objections qu'on lui présentait, ou même dans les répugnances dont on lui faisait l'aveu, la trace affaiblie de la vérité et de la vertu (2). Ce sont en effet les imperfections des croyants qui retiennent souvent hors de l'Eglise une âme passionnée de sincérité.

On dit parfois que la vérité est simple et je crois qu'on a raison, à condition qu'on veuille bien comparer cette simplicité à celle de la lumière blanche que le prisme décompose en une multitude de rayons. Mme Swetchine se plaisait à prolonger jusqu'à leur source ces rayons extrêmes qui semblent s'en écarter le plus. Elle faisait remarquer par exemple qu'au XVIII^e^ siècle nous avons laissé les ennemis du Christianisme tirer le corollaire des vérités sociales, renfermées en puissance dans l'Evangile, et que les « philosophes » avaient alors étendu à la société, ce qui, jusque-là, avait été appliqué surtout à l'individu. Le triomphe de la charité, ne serait-ce pas justement, Messieurs, de nous aider à discerner dans les théories sociales de nos adversaires — et jusque dans le messianisme des communistes — une foi qui s'ignore ou s'égare, d'en retrouver les titres, d'en suivre les traces jusqu'au Christ et aux prophè-

---

(1) Nous empruntons ces citations à l'admirable étude que le duc de Broglie a consacrée à Mme Swetchine et qu'il a recueillie dans ses *Nouvelles Etudes de Littérature et de Morale.* (Paris, Didier, 1872, p. 56 et 57.)

(2) Le P. Kent, dans la *Dublin Review* (avril 1896), a écrit de Newman :

« Il était sensible aux impressions qui venaient de tous les vents de la pensée, sans pourtant quitter le vrai courant. Parmi ceux qui ont enseigné le monde, peu ont eu comme lui le don de voir d'une manière si vive et de sentir si intimément les ténèbres et les difficultés qui entourent les points lumineux de la vérité. Il pouvait, dans une certaine mesure, entrer dans l'esprit de ses adversaires ou de ceux qui étaient perplexes et errants et voir les choses comme ils les voyaient eux-mêmes. De là, chez lui, un sentiment intense du mal que peut faire un dogmatisme intempérant et impitoyable. »

tes et de montrer enfin à ceux qui opposent leurs croyances aux nôtres que l'Eglise seule peut accomplir sur terre le fond de leur désir.

Tel est, Messieurs, l'esprit de vos Semaines Sociales.

III

Nous sommes prêts, maintenant, à aborder enfin une difficulté plus grave encore qui écarte de nous plusieurs esprits. Son analyse va nous permettre un nouvel approfondissement et une plus grande intelligence du mystère de la charité.

Il est des cas où ce devoir de respect des consciences nous amène à des infidélités apparentes envers la vérité elle-même. Newman qui unissait au plus haut degré l'amour du passé chrétien avec celui de la « merveilleuse époque que nous vivons » a parlé bien souvent de cet « art » nécessaire dans la présentation de la vérité. Il avait repris pour le désigner ce vieux mot d'« économie » familier à saint Irénée et aux premiers Pères. L'économie disait-il, consiste à ne dire que ce qu'il faut dire, quand il faut le dire et selon la capacité des esprits à le recevoir. Il arrive qu'un homme dans son désir pour réformer un abus, pour développer plus complètement une doctrine, cède à l'illusion qui pousse un être éphémère à croire que la fin du monde est proche, qu'il faut parler, que nul ne le remplacera. Il écarte alors les conseils de l'autorité et il gâche par sa hâte une œuvre que le siècle suivant achèverait (1). Tant il est vrai, Messieurs, qu'il y a un temps pour chaque chose, que les esprits n'acquièrent pas en un jour leur point de maturité, que les idées ont leur croissance, que les hommes ne vivent pas selon le même rythme de durée, les uns étant en avance, les autres en retard.

Dieu n'a pas introduit tout d'un coup l'Evangile dans le monde, mais il a longuement préparé à le recevoir la nation qu'il avait choisie par ses promesses mystérieuses faites et répétées aux patriarches, par la voix de ses prophètes. A un moment fixé il a semé les synagogues d'Israël dans le monde gréco-romain et perso-parthe, formant des foyers aptes à recevoir l'Evangile. Trois siècles se sont encore écoulés avant qu'il ne vînt. Ainsi Dieu respectait le temps

(1) Cf. J.-H. Newman, *Apologia pro vita sua*. Appendix, § 7.

qu'il avait créé et les lenteurs qu'il avait voulues. Il plantait, puis il attendait et pour rendre son peuple capable d'éduquer à son tour tous les peuples, il se faisait lui-même son éducateur.

Le Christ enfin paraît et voici qu'à son tour bien qu'il possède « cachés en lui-même les trésors de la sagesse et de la science de Dieu » (*Col.* II, 3), il parle comme tout le monde dans les questions qui ne touchent pas à la foi. Avec les auteurs d'Apocalypses, il annonce qu'à la fin du monde les étoiles tomberont du ciel. Il semble même croire avec ses contemporains, du moins d'après la suite du texte évangélique, que ce cataclysme doit suivre les temps messianiques, puisqu'il leur dit que « cette génération ne passera pas sans que tout cela ne s'accomplisse » (1). Cependant par une restriction capitale — qui fut plus ou moins bien comprise de ses auditeurs — il marque que la pensée commune pourrait bien être dans l'erreur, puisqu'il affirme que le Père seul a connaissance du jour qui marquera la fin des temps. Si le Christ avait voulu faire de ses Galiléens des astronomes ou s'il avait heurté trop violemment sur la date de la parousie le sentiment général, il aurait risqué de n'être pas entendu et il aurait pu faire suspecter la valeur de son enseignement religieux (2).

Reprenons un instant, Messieurs, dans cette lumière supérieure de charité, la condamnation de Galilée: nous pouvons maintenant nous demander si le système héliocentrique n'était pas à cette époque un obstacle à la foi du plus grand nombre : il allait contre la lettre de l'Ecriture, et il était peut-être difficile au peuple chrétien du XVII^e^ siècle d'admettre que Dieu ait choisi pour s'y incarner ce canton détourné de la nature (3).

Sans remonter si haut, combien d'esprits à la fin du siècle dernier, soit dans le peuple, soit chez certains savants qui avaient gardé la foi simple du peuple auraient été exposés à se scandaliser si l'on avait mis en doute devant eux la valeur scientifique des précisions astronomiques et surtout géologiques contenues dans la première page de la *Genèse*. Autant il serait regrettable que la recherche criti-

---

(1) S. Marc, XIII, 30-32.

(2) On trouvera chez S. Pierre un nouvel exemple de cette charité dans la présentation de la vérité. Lorsque, sortant du cénacle, il parle au nom des onze apôtres présents, il n'appelle le Christ qu'un « homme approuvé de Dieu », et cependant il laisse conclure sa divinité par l'autorité qu'il lui donne sur le Saint-Esprit. (*Actes II*, 14-36 ; voir surtout le v. 22 et 33).

(3) Nous reprenons dans ce paragraphe une pensée souvent exprimée par le cardinal Newman. On la trouvera en particulier dans la conférence donnée en 1855 à l'Université de Dublin sous ce titre : « *Christianity and Scientific investigation* », recueillie dans l'ouvrage

que ne puisse se développer dans une liberté entière, autant il serait funeste qu'on laisse au savant et au critique la facilité de mettre le public au courant de leurs révisions, de leurs hypothèses et même de leurs certitudes(1). C'est dans le silence du laboratoire, c'est dans les échanges entre spécialistes et théologiens que la vérité peut enfin, selon la belle formule du Cardinal Mercier, se mettre d'accord avec la vérité. En attendant il est possible que des erreurs d'ordre physique ou historique soient pour une multitude l'enveloppe d'une vérité de l'ordre moral et religieux nécessaire à leur salut (2).

On a parfois trouvé l'index sévère pour les auteurs catholiques, mais peut-être ses condamnations ont-elles moins souvent pour motif l'erreur des doctrines que l'opportunité des temps : qui voudrait s'exposer à scandaliser pour une nouveauté d'exégèse un seul de ces petits pour lesquels le Christ est mort ? C'est le mot de Pascal qui est ici le vrai: « On se fait une idole de la vérité même ; car la vérité hors la charité n'est pas Dieu, mais est son image et une idole qu'il ne faut ni aimer ni adorer (3). »

---

intitulé : *Idea of a University* (p. 456 à 479). Pour une analyse rapide de ces conférences, cf. WARD, *Life of. J.-H. Card. Newman*, p. 400 à 404. Newman a longuement développé l'aperçu que nous donnons ici sur la condamnation de Galilée dans une préface à la réédition de ses tracts de 1837 qu'il écrivit en 1877 (Cf. *Via Media*, tome I, préface à la 3e édition, § II).

On pourrait citer, comme type d' « économie », l'attitude de certains Pères vis-à-vis de la philosophie platonicienne et néo-platonicienne. Cf. la thèse récente d'Henri PINAULT, sur le Platonisme de saint Grégoire de Naziance (Paris, Beauchesne, 1925 ; voir notre C. R. dans la *Revue d'Histoire de la Philosophie*, octobre-décembre 1928, p. 422 et sq.).

(1) « Liberis enim verbis loquuntur philosophi, nec in rebus ad intelligendum difficillimis offensionem religiosarum aurium pertimescunt. Nobis autem ad certam regulam loqui fas est, ne verborum licentia etiam de rebus quæ his significantur impiam gignat opinionem » *(Cité de Dieu*, X, XXIII). Déjà dans un de ses premiers ouvrages, S. Augustin s'était aperçu de ces silences parfois imposés par le respect des âmes : parlant des « hommes spirituels » qui sont obligés d'accommoder leur langage à la foule, il écrit : « *Nonnulla obtegunt, sed nulla mentiuntur* » *(De vera religione*, § 51.)

(2) C'est un fait d'expérience (psychologique et sociale) que la vérité nouvelle et même l'expression nouvelle d'une vérité ancienne ne peuvent être admises par la masse sans une lente assimilation. Ainsi au temps de Galilée on ne pouvait comprendre que l'héliocentrisme (vérité scientifique) ne renversât pas le dogme de l'Incarnation (vérité religieuse). car les esprits n'étaient pas encore préparés. — Remarquons d'ailleurs que les théologiens du Saint-Office ne condamnaient pas comme erronée une doctrine dont ils auraient en secret reconnu l'évidence, ce qui serait inacceptable ; mais ils participaient aux préjugés de leur époque et ils étaient ainsi l'instrument inconscient de ces retards peut-être nécessaires.

(3) Pensées ed. Brunschvicg. N° 582.

*
* *

Il a fallu au cours de cette étude séparer des attitudes que se fondent en réalité dans l'unité d'un mouvement d'amour. Ce que notre logique divise n'est qu'un faisceau de rayons divergents qui tombent du même point, et toujours, en développant ces idées devant cette magnifique audience, nous gardions les yeux fixés sur ces alliances qui ne sont pas rares en notre siècle et qui associent dans l'amitié un homme assuré de sa voie à un autre homme encore en chemin. Le sentiment qui a fait naître et qui vivifie des unions semblables est un des plus délicats qui puisse grandir dans l'âme et il fait honneur à notre nature. On se tromperait étrangement si l'on voyait chez le chrétien une sorte de compassion qui se voilerait pour se faire plus insinuante sous les pudeurs de l'amitié. Il admire au contraire ces efforts, cette anxieuse recherche, ces expériences renouvelées, ces arrêts qui n'étaient que des haltes, cette marche inquiète et pourtant continue, et il comprend le prix de la vérité qui l'a prévenu sans qu'il la cherche et qui l'a aimé avant qu'il ne l'aime. Il admire, disais-je, et il se tait d'un silence plein d'une respectueuse attente. Et certes il sait bien qu'on cherche seul, que nous sommes impuissants à hâter certains dénouements, qu'il y a des doutes qui ne peuvent se résoudre, des derniers pas qui ne se font jamais. Mais saint Augustin ne disait-il pas que, si l'Eglise a des ennemis parmi ses enfants, elle a des enfants parmi ses ennemis (1). Autour de lui certains voudraient qu'il aplanisse davantage les avenues de la religion. D'autres au contraire l'accusent de pactiser avec les politiques, de se perdre avec les superbes ou de manger avec les pécheurs. Lui va son chemin.

La vérité qu'il adore, il ne la connaît pas face à face, il la cherche à travers des voiles: c'est la part de son épreuve. Mais par un mouvement de charité, comme tous ceux qui la désirent de tout leur cœur sans la connaître encore, il peut s'attacher à elle d'un amour si pur qu'il n'acquerra d'autre perfection dans la gloire remunératrice qu'une stabilité immuable.

(1) *Cité de Dieu*, I, xxxv.

L'AUMONE ET L'ASSISTANCE SOCIALE

COURS de M. JOSEPH ZAMANSKI

SOMMAIRE

I. Le plan de la création comporte la nécessité de l'assistance. Dieu a donné à tous les hommes les biens terrestres pour être en leurs mains un instrument de salut, mais il a abandonné aux institutions humaines et à l'activité individuelle le partage de ces biens. Personne ne peut en être privé complètement ; sans que celui qui manque ait ordinairement aucun droit déterminé sur des biens ne lui appartenant pas, celui qui surabonde a le devoir de donner, et l'Etat, qui a la charge du bien commun, peut imposer qu'on vienne au secours de l'indigent.

II. On ne peut faire ici l'histoire de la charité. Mais il est permis, en jetant un large coup d'œil sur le passé, de dégager le rôle organisateur de la charité aumônière.

III. La société d'aujourd'hui, plus imprégnée encore de christianisme qu'on ne croit, malgré tant d'infiltrations païennes, placée devant une vie autrement complexe que l'existence d'autrefois, s'ingénie à organiser la charité moderne. L'aumône apparaît de plus en plus à nos contemporains comme un service public, ce qui ne veut pas dire d'ailleurs qu'elle est de la seule compétence de l'Etat. L'Etat a un rôle d'assistance à remplir, mais il doit surtout aider les collectivités et leur assurer la liberté, condition du perfectionnement et du progrès. Ce service charitable évolue vers les institutions qui prévoient et préviennent le mal, au lieu d'attendre pour le guérir ; il va de la charité individuelle vers le service social, puis l'assistance légale, pour rejoindre la prévoyance obligatoire. Pour aider cette évolution, le droit de fondation doit pouvoir s'exercer librement et le respect du droit de la charité appelle une pleine reconnaissance du droit d'association.

IV. Les catholiques se doivent de prendre part à cette organisation de l'assistance, en manifestant une charité plus grande, c'est-à-dire effective, sociale, éducative.

Toute cette semaine est, semble-t-il, orientée en réaction contre le sujet même que je vais avoir l'honneur de traiter devant vous.

« La charité, s'il vous plaît » ! Aux oreilles de qui cette requête n'a-t-elle pas résonné, pendant que se tendait une main.

Cette restriction à l'aumône matérielle du sens divin que nous donnons au mot de charité, ce symbole du petit sou tombant dans la sébille du pauvre pour signifier toute notre conception des rapports sociaux, voilà contre quoi s'élève avec raison l'enseignement qui se dispense ici.

Et cependant il faut réhabiliter ce geste chrétien, non pas à vos yeux, certes, mais pour beaucoup qui se laissent entraîner à le mépriser parce qu'on lui oppose aujourd'hui un idéal de justice et de solidarité. Il faut montrer que si l'aumône n'est pas toute la charité, elle en est et en sera toujours une des nécessaires expressions, et que d'ailleurs, sans méconnaître les prescriptions de la justice et la réalité de nos interdépendances, mais placée sur un autre plan, l'aumône sait s'adapter à l'évolution des besoins et revêtir des formes qui ne laissent rien à envier aux rêves les plus orgueilleux du solidarisme.

Le petit sou, le verre d'eau, les miettes tombant de la table du riche, si, à nos yeux, elles revêtent, pour qui les donne au nom de Jésus-Christ, une valeur infinie, si elles renferment déjà pour nous un bonheur tout humain — « il est plus heureux de donner que de recevoir » — si elles nous justifient dès cette terre — « donnez l'aumône selon vos moyens et tout sera pur pour vous » — si ces richesses données nous font des amis pour plus tard — si, ayant invité au festin de ce monde les pauvres, les estropiés, les boiteux, les aveugles, nous nous préparons dans l'autre une place près de celui que nous aurons, sous ces figures de misère, nourri, abreuvé et vêtu..., il est vrai aussi de dire que pour celui qui reçoit, il n'y a point de honte, point d'humiliation, point d'abaissement, s'il sent qu'il est un frère qui partage, un usager qui est servi, un ayant droit rempli de sa part de jouissance. Et je ne sache pas que la solidarité de nature qui unit le possédant et l'indigent soit plus satisfaite dans la théorie du déterminisme socialiste que par notre dogme d'une même filiation divine nous établissant tous dans le même cohéritage et la même fraternité.

Il faut donc fonder, au début de ces explications, l'obligation de l'aumône.

L'ayant fait, nous remarquerons, d'un large coup d'œil sur l'histoire, que la charité chrétienne a donné depuis deux millénaires un modèle unique dans les annales du monde.

Dans une troisième partie, nous chercherons à distinguer l'adaptation de l'esprit charitable, immuable en lui-même, aux circonstances complexes de notre vie moderne.

Et nous terminerons en indiquant quelques conditions au prix desquelles l'aumône et l'assistance modernes apporteront leur part contributive au salut de la société.

I

Les biens terrestres sont communs quant à l'usage

L'aumône ? suprême convenance.

Etant donné l'économie de la création, elle ne peut pas ne pas exister. La création, tous ces biens, toutes ces richesses, toutes ces splendeurs, autant d'instruments, autant de moyens mis dans les mains des hommes, entassés aux bras de ses enfants, par Dieu *le Père*. Moyens d'existence, instruments de salut ! Créés pour tous, donnés à tous ! S'il a songé au lis des champs, que n'a-t-il pas préparé pour le chef-d'œuvre de son sixième jour ?

Mais alors comment chacun de ces hommes sortis de ses mains n'a-t-il pas son lot ? C'est qu'en vérité il n'a assigné de part à aucun d'eux en particulier, il a abandonné le partage des biens et la délimitation des propriétés à l'industrie humaine et aux institutions des peuples. Chacun s'est servi, et il y a eu, et il y a, et il y aura encore et toujours des faibles, des maladroits, des malchanceux, des mal lotis. Il n'en est pas moins vrai que c'est pour ces miséreux comme pour tous que Dieu a créé ses biens, que s'il a fallu le stimulant de l'intérêt privé conduisant à la propriété individuelle pour développer la production, nul cependant ne doit être exclu de la jouissance de ce que la terre produit. Alors, à celui qui n'a pu y accéder directement celui qui y a réussi donnera ce qu'il a d'inutilisé. Et tous auront part ainsi aux largesses de la nature : telle est l'harmonieuse ordonnance du plan divin.

Et sans doute il faut bien savoir le caractère de cette obligation de donner, et cette obligation a ses hiérarchies. Parce qu'elles vous sont généralement familières, je ne développerai pas ces notions; encore convient-il dans une leçon doctrinale de les rappeler.

Quels sont les droits de celui qui est dans le besoin ?

D'abord si ce besoin est extrême, ou quasi extrême, il a droit au nécessaire, — s'il meurt de faim, au pain qui sauvera sa vie, — s'il est victime d'un accident ou dans un état de maladie très grave, au remède urgent ; et il exercera lui-même ce droit ; il prendra. Ce droit, la morale le recon-

naît, la loi pourrait aussi le reconnaître : la jurisprudence l'a tenté : souvenez-vous du bon juge de Château-Thierry.

Hors ce cas extrême, aucun droit personnel n'est reconnu à l'individu dans l'état ordinaire de besoin ; il n'a le droit de rien exiger ni d'une autre personne ni de la collectivité.

Mais alors, l'Etat qui, lui, a la charge du bien commun, l'Etat au nom de ce bien commun, au nom de l'intérêt général peut juger que cet individu dans le besoin est un danger pour tous, et dès lors imposer qu'on vienne à son secours. A ce moment, l'individu est mis en possession d'un droit, d'un droit légal ; ce droit il ne le tire pas de ses besoins personnels mais de l'intérêt général qui a été exprimé par la loi.

De l'autre bord, quels sont les devoirs de celui qui est dans l'abondance ?

Eh bien ! il peut être d'abord soumis à cette obligation légale de la bienfaisance, dont nous venons de donner la définition et la justification.

Et secondement, il est toujours soumis à une autre loi naturelle et divine, celle qui rétablit l'harmonie du plan providentiel ; il doit donner, il doit assister. Mais alors, c'est lui qui, comme le dit saint Thomas, « détermine quels malheureux il soulagera par ses propres biens ». Cet intendant de la Providence n'est tenu envers personne, si ce n'est précisément envers la Providence éternelle, Dieu, le vrai et le seul propriétaire de tout bien.

Mais ajoutons encore ici au devoir de bienfaisance ce caractère qu'une hiérarchie tout de même doit présider à son choix, comme il y a une hiérarchie dans tout devoir et comme il y a une hiérarchie entre les devoirs. Faire du bien à son prochain ? Mais qui est le prochain ? Tous les hommes. Encore en est-il qui sont plus proches de nous, plus prochains, et nous sommes quelquefois à ce point non pas myopes mais presbytes, que nous cherchons bien loin des misères à soulager quand tout près de nous et peut-être dans nos familles il y a des âmes et des corps qui souffrent. Et de même la charité qui, dit-on, si elle est bien ordonnée part de nous-mêmes, doit aller envers nos frères de la profession les premiers, envers nos concitoyens avant tous les citoyens du monde, du moins dans le courant de la vie ordinaire. Et le courant de la vie nous amène encore à des rencontres fortuites où le doigt de la Providence nous fait sentir une douce pression : nous sommes tous appelés à être à quelque moment le bon samaritain de quelqu'un.

Il suffit de signaler, sans s'y arrêter plus longtemps, ces nuances que la raison distingue et que, plus encore, le cœur sent.

II

Une fresque magnifique

La Charité à travers les âges

Que l'aumône ait son fondement, sa raison d'être dans une si haute doctrine, qu'elle ne la trouve que dans le don souverain de la terre par l'auteur du monde aux êtres dont il la peuple, cela explique que la charité aumônière ne se rencontre guère que dans l'histoire des adorateurs du vrai Dieu, avant et après Jésus-Christ, et elle ne revêt son caractère impératif quant au don du superflu, elle ne prend toute son ampleur qu'avec le christianisme.

Oh ! certes, des actes de bienfaisance se glaneraient à travers les annales d'autres religions ; je crois bien qu'on ne trouverait dans aucune, sauf dans l'Islam, réminiscence adultérée de la Bible et de l'Evangile, de prescriptions formelles qui les concernent. Et je sais bien que dans beaucoup, on ne trouve en cette matière que le silence, et que dans la mesure où elles s'éloignent de la notion d'un Dieu unique pour s'enfoncer dans l'ombre du paganisme, ce n'est pas la miséricorde, mais l'égoïsme bien compris et donc la dureté de cœur qu'elles exaltent ; un Romain eut rougi de s'abaisser vers la misère et ce furent des scandales lorsque les premiers riches, convertis à la Croix, se dépouillèrent, comme l'opulente Mélanie, en faveur des pauvres. Nietzche, le théoricien du surhomme, nous rend un splendide hommage quand il écrit sur nous, en des termes qu'il veut malveillants : « Qu'est-ce qui est plus nuisible que n'importe quel vice ? La piété qu'éprouve l'action pour les déclassés et les faibles : le Christianisme. »

C'est une fresque magnifique, éblouissante, émouvante surtout et à ployer le genou devant, que l'histoire a tracée de la bienfaisance chrétienne. Elle commence avec les premiers matins de l'Eglise naissante et les premiers prêtres qui dispensent le corps du Christ ne vont pas sans les premiers diacres qui distribuent à ces nouveaux Christs que sont les pauvres les biens mis en commun.

Mais ces sept diaconies instituées par les apôtres eux-mêmes, prototypes des Assistances Publiques de tous les temps, se multiplient bientôt comme les sept pains des champs de la Décapole. L'Evangile se diffuse et dans le pli de leurs manteaux les successeurs des Apôtres apportent le pain du corps en même temps que la parole d'amour. Et il est remarquable que dès qu'elle est aux prises avec

les difficultés de la vie et les calamités des peuples, et c'est tout de suite, l'Eglise ne se contente pas de panser çà et là des blessures, mais procède avec méthode, met de l'ordre dans la charité dès qu'elle se manifeste, conçoit d'un coup l'institution qui tendra à « rationaliser », dirions-nous aujourd'hui, l'aumône, et à organiser scientifiquement la prévention de la misère.

Le cadre de cet exposé ne me permet pas de vous retracer une histoire de la charité aumônière, que vous trouverez ailleurs et sous d'excellentes plumes (1). Mais, si vous le vouliez, nous pourrions essayer de distinguer ensemble, à travers ces fastes, rapidement entrevues, ce caractère organisateur de la bienfaisance chrétienne. Il n'est pas du tout oiseux de le faire ressortir à ce tiers du XX^e^ siècle, où, après deux mille ans de Christianisme, l'humanité découvre comme un champ nouveau à l'exercice de ses plus nobles instincts. Elle pourra, et nous avec, y prendre des leçons de pratique et d'humilité.

Une vision du IV^e^ siècle : voici dans chaque circonscription d'un diocèse une « maison des pauvres », sorte d'hospice primaire desservant les localités avoisinantes ; au siège de l'évêque un établissement central, une cité charitable où chaque misère trouve un remède, chaque besoin un soulagement : hospice de vieillards, hôpital de malades, quartier des lépreux, hôtellerie des pèlerins ; alentour les logements des médecins, des infirmiers, des gens de service ; puis les écuries, étables, bâtiments accessoires, et, comme il faut à cette agglomération grossissante de la construction et de l'entretien, habitations ouvrières, ateliers de toutes sortes, et même ateliers d'arts, et même probablement école d'arts et métiers, ayant le double but de former la main-d'œuvre nécessaire et d'occuper les orphelins recueillis par l'Eglise (2).

On saisit dans cet immense effort d'un organisateur de secours publics, comme aucune époque n'en verra beaucoup et qui fut aussi un grand évêque, défenseur de la foi, saint Basile, l'attraction qui suscite peu à peu autour de l'institution centrale, due à une pensée d'amour, les organismes sociaux d'un peuple, d'un geste de bienfaisance éveille l'esprit économique, d'un grand cœur fait naître une ville : la charité principe de vie sociale.

Tant d'agglomérations urbaines ont eu pour noyau un monastère ! tant d'ancêtres de nos citadins furent les mendiants assemblés aux portes des couvents ! Quand l'Empire

---

(1) Léon Lallemand, *Histoire de la Charité* (Picard). R. P. Gustave Neyron, *Histoire de la Charité* (Ed. Spes). *Dictionnaire apologétique. de la Foi Catholique*, « L'Eglise et les Pauvres », par Prunel.

(2) Paul Allard : Saint Basile (collection : *Les Saints*, Lecoffre).

Romain s'écroulait, les évêques, chefs réels de la cité, assurèrent le salut et le ravitaillement des villes. Mais de l'invasion des barbares les campagnes demeuraient solitudes désolées, taillis habités par les bêtes sauvages. Là, ce fut l'œuvre des moines. Hache et pioche à la main, les fils de saint Benoît et de saint Colomban, les fils de saint Martin, le héros du manteau coupé en deux, transformèrent le sol et avec lui les populations auxquelles ils enseignèrent le travail.

Il n'y a pas de forme d'assistance sociale qu'ils n'aient abordée suivant le besoin du temps. Ils ont parsemé les grandes routes d'hospices pour sauvegarder le voyageur ; ils en ont juché sur les plus hautes montagnes, pour le protéger de la neige ; ils ont inventé les premiers les cloches sur les récifs et les bouées pour le défendre des écueils, créé la pompe à incendie pour préserver les citadins du feu ; jusqu'à la fin du XVIII[e] siècle, les pompiers de Paris furent les Carmes, les Cordeliers, les Jacobins, les Augustins. C'est un Franciscain du XV[e] siècle, Bernardin de Feltre, qui organisa les monts-de-piété devant lesquels l'usure juive marqua un énorme recul. Et tout cela c'était la sécurité matérielle de la vie sociale.

La charité légendaire des papes, elle fut longtemps liée à leur office de grands propriétaires et elle a donné aux premiers siècles de notre ère un grand exemple de l'utilité sociale de la propriété. Le patrimoine du Saint-Siège, constitué par des dons et des aumônes en faveur du soulagement des pauvres, était comme une pièce de l'organisme social et le pape était le serviteur des nécessités publiques.

A leur exemple, longtemps, l'aumône fut une charge royale. L'évêque qui était près du roi, qu'était-il ? Le Grand Aumônier de France. En Angleterre, il y eut le Lord Aumônier.

Les monastères ont recueilli l'exemple et prolongé la tradition. Ils avaient leurs aumônes réglées comme un budget : (Cluny en une seule année pourvoyait 17.000 pauvres). Le soir ils devenaient asiles de nuit ; et lorsqu'il le fallait, comme au XI[e] siècle, en France, en Angleterre et en Allemagne, ils n'hésitaient pas à arracher les lames d'or et d'argent de leurs autels pour nourrir les peuples décimés par la famine (1).

Mais il n'y a pas que la famine passagère qui menace l'ordre social. Tous les vices qui l'assiègent à l'état endémique sont combattus, méthodiquement. Saint Jean de Dieu attache ses frères au soin des malades. Saint Jean de Matha et Félix de Valois envoient leurs Trinitaires, saint

(1) Léon Dése rs : *L'Eglise Catholique*, Poussielgue.

Pierre Nolasque ses frères de la Merci, racheter les prisonniers capturés par les infidèles. L'ordre de Saint-Lazare se fonde pour les lépreux, celui du Saint-Esprit pour les enfants trouvés, Jean Eudes ramène au Bon Pasteur les pauvres femmes égarées, saint Pierre Claver s'en va chercher les esclaves.

Saint Vincent de Paul, dont des livres récents mettent la gigantesque figure en une clarté nouvelle, nous apparaît pour donner à nos réparateurs de régions dévastées de bien utiles exemples d'organisation, et il nous laisse les Filles de la Charité.

Grignon de Montfort nous donne leur réplique avec les Sœurs de la Sagesse ; l'abbé de l'Epée s'attache aux sourds-muets. Aucune misère n'est oubliée.

Aucune misère physique, aucune misère morale.

Aucune misère intellectuelle non plus.

L'aumône intellectuelle, l'aumône de la vérité ? l'Eglise l'aurait-elle oubliée ? Les Abbayes vous répondent ; elles ont sauvé avec les trésors antiques le patrimoine de l'humanisme, mais elles ne l'ont pas gardé pour elles, ni même seulement pour nous. Comme auprès de chaque cathédrale était une école épiscopale, auprès de chaque monastère fut une école abbatiale. Les constitutions de Cluny (inventeurs de l'école unique, écoutez) prescrivaient que l'enfant « le plus pauvre soit élevé avec autant de soins qu'un fils de roi ».

L'enseignement primaire, un des grands recteurs de notre temps, M. Gabriel Compayré, a reconnu qu'il fut concentré pendant des siècles autour des institutions d'Eglise. Et beaucoup d'esprits qui ne sont pas des nôtres avouent aujourd'hui que notre peuple se meurt moralement d'avoir perdu les maîtres modèles qu'au XVII^e^ siècle saint Jean-Baptiste de la Salle avait donnés à l'école primaire. C'est sous l'invocation de ce nom qu'un ministre de l'Instruction publique, s'il se rappelait son histoire, placerait l'Ecole française.

L'enseignement secondaire : c'est le nom des Jésuites qui y demeure attaché.

Et pour briller au ciel de l'enseignement supérieur, on a l'embarras de choisir entre des astres : saint Bonaventure, Albert le Grand, saint Thomas d'Aquin, saint Anselme, saint Bernard. Dites-moi, est-ce un parterre de fils de rois et de seigneurs que ces maîtres illustres, sommets de l'esprit humain, allaient chercher pour garnir les bancs de leurs écoles ? Bien plutôt d'humbles fils du peuple. Et se souvient-on seulement dans les chaires de la Sorbonne moderne qu'elles furent fondées par Robert Sorbon, chapelain de saint Louis, dans quel but ? Pour recevoir seize étudiants pauvres.

Voici les temps modernes, ce XIXe siècle, qui vient essayer de reconstituer ce qu'une grande tourmente a détruit, et dans un esprit que nous avons ici bien souvent critiqué. Nous expérimenterons cependant avec lui la force interne que nous avons voulu signifier dans le titre donné à notre Semaine, et le principe de vie sociale que renferme la charité vaincra l'individualisme dont au lendemain de la Révolution tous les esprits sont imbus.

En matière de charité, c'est le siècle d'Ozanam. Qu'est-ce donc que la Société de Saint-Vincent de Paul ? C'est l'organisation de la charité personnelle, de l'assistance de l'individu par l'individu, l'apport des garanties nécessaires à l'exercice de la bienfaisance et le secours apporté au milieu providentiel de l'individu, le foyer familial. Le coup d'œil pénétrant d'Ozanam, distinguant l'avenir irrésistible des démocraties, lui révélait la nécessité plus grande que jamais des disciplines de l'action.

Et je passe sur les créations multiples de l'Assistance privée, qui, à côté de l'Assistance d'État, laquelle prend dans ce siècle une importance dominante, se développe elle aussi avec une force nouvelle et justifie la création d'un « Office central des Œuvres de Bienfaisance ». Je passe sur la floraison des Congrégations hospitalières, sur les noms de Jeanne Jugan et de ses Petites Sœurs des Pauvres, de Don Bosco, du P. Chevrier, du P. Damien, du Cardinal Lavigerie, de la Sœur Rosalie, de l'abbé Roussel. Je passe, pour mettre simplement en regard de l'effort de charité corporelle celui de l'aumône intellectuelle en nos temps, l'effort surhumain des catholiques pour leurs écoles, l'éducation populaire par les patronages, l'instruction sociale dispensée aux militants des œuvres et du monde du travail, enfin l'élan de charité pour la conversion des infidèles ; les recettes des missions catholiques au XIXe siècle dépassent de près de huit millions le chiffre de deux milliards de francs.

Nous nous lasserons plus vite de compter ses bienfaits, que l'Eglise ne se lassera de les accumuler.

Du raccourci que nous venons d'en faire ensemble, avez-vous pu dégager la ligne directrice ? Avez-vous remarqué suffisamment les traits principaux de cette charité aumônière à travers vingt siècles ? Moi, je vois bien d'abord clairement qu'elle détermine d'un sûr coup d'œil la catégorie de mal à réduire, le vice social à faire disparaître, l'esclavage, la lèpre, l'usure, l'insécurité, la famine, la mendicité ; je vois ensuite que pour chaque cas elle suscite une association de dévouements, une milice sacrée ; je vois encore qu'après son passage en ces différents domaines, elle laisse le terrain organisé pour la résistance; je vois que la société civile s'en trouve dans un état d'avancement,

que des cités ont succédé aux halliers, que des communes sont sorties des communautés, que les milieux naturels où vivent les individus sont assainis, que les nations lointaines, en même temps qu'évangélisées, malgré tous les retards dûs aux pouvoirs humains, sont civilisées.

Novatrice autant qu'il se peut, en serrant de près les indications de la science du temps, d'une admirable souplesse toujours, d'un héroïsme sublime souvent, la bienfaisance chrétienne, en s'adaptant à chaque cas d'une humanité en voie de développement, peut encore revendiquer la gloire d'être sociale.

III

Le Service social au XX^e^ siècle

Voulez-vous que nous nous rappelions ces caractères au moment que nous allons examiner le temps présent ?

Ce temps nous offre, au vrai, la complexité des civilisations qui s'avancent vers leur apogée, lequel est souvent leur terme. Le développement inouï des industries a créé des situations nouvelles, les perfectionnements et les inventions de la science ont provoqué des besoins inconnus jusqu'alors, la guerre a formidablement aggravé les malaises et les misères.

Tout cela sollicite l'attention et la pitié. Et notre temps est très fier, parce que de partout se lèvent de nouvelles légions de dévouements ; parce que les laïques en foule s'y enrôlent, il ferait volontiers dater de lui l'assistance, et il est un peu dédaigneux du passé parce qu'il aménage pour la lutte contre le malheur ce qu'il appelle un armement scientifique. Il a inventé une appellation qui signifiait d'abord une forme déterminée d'assistance et qu'il applique maintenant à toute l'assistance, et une « Conférence internationale de *Service Social* » vient de se tenir à Paris, en même temps qu'un Congrès d'Assistance, un Congrès de Protection de l'Enfance et un Congrès de l'Habitation, réunis sous le nom de « Quinzaine Sociale Internationale ». Il ne m'est pas possible d'énumérer ici les catégories d'œuvres représentées à cette immense rencontre (1). Mais

(1) On aura un aperçu des institutions de bienfaisance représentées à la Quinzaine Sociale Internationale, en feuilletant : le programme de la Conférence Internationale de Service Social, 8-13 juillet 1928, la brochure intitulée : *Quelques Institutions sociales de Paris et de la Région parisienne*, les rapports nationaux présentés à la Conférence, et par la France, le rapport de Mlle DELAGRANGE : « Le Service Social en France ». Demander ces brochures au Secrétariat de la Conférence, 2, rue Vélasquez, Paris.

sachez que s'étaient donné rendez-vous toutes les formes de secours contre tous les vices de notre état social moderne, contre toutes les maladies, contre toutes les erreurs, contre toutes les éventualités fâcheuses, pour tous les états et tous les besoins physiques, intellectuels et moraux, en faveur de toutes les catégories sociales, enfants, femmes et mères, vieillards, travailleurs, pères de familles, étrangers, émigrants, accidentés, détenus, délinquants, libérés, dévoyés...

A voir se lever cette armée moderne de la charité, qu'eût dit le conventionnel Joseph Le Bon, si une vision de la salle Pleyel lui avait été donnée ces jours derniers, lui qui proposait de graver au-dessus de la porte des asiles des inscriptions annonçant leur inutilité future, « car, dit-il, si, la Révolution étant finie, nous avons encore des malheureux parmi nous, nos travaux révolutionnaires auront été vains ».

Son désir n'a pas prévalu contre la parole qui annonçait, il y a deux millénaires, que nous avions toujours des pauvres parmi nous et les efforts magnifiques qu'accumule notre époque, et qu'il faut louer bien haut, n'empêcheront pas davantage la pauvreté de demain. Le XX^e^ siècle met simplement ses pas dans ceux des siècles précédents ; souhaitons que, comme eux, il laisse derrière lui des maux définitivement vaincus, des terrains désormais organisés et défendus, afin que celui qui suivra ait tout le champ libre pour combattre des formes nouvelles du malheur et faire face aux besoins sociaux de demain. Pour lui, s'il répond à l'appel de l'heure et supporte le poids du jour qui passe, il aura fait son œuvre. Je voudrais remarquer avec vous qu'il semble assez justement orienté et noter quelques caractères de son effort.

Dans ce décor d'un modernisme et d'une science symboliques qu'était, il y a huit jours, la malheureuse salle Pleyel (1), quel spectacle nous offraient donc les assises du Service social ? Certes, on y voyait la robe du religieux et la cornette de la Sœur de charité, symboles anciens de la bienfaisance, mais noyés dans l'immense foule des robes élégantes et des vestons. C'était bien une assemblée de laïques.

Notons ce premier point : le mouvement qui, jadis, soulevait des vocations intégrales et faisait surgir des ordres religieux qui, nous l'avions déjà vu au siècle dernier avec Ozanam, commençait d'atteindre le pieux catholique, travaille aujourd'hui la masse des classes aisées. La nouvelle armée de l'assistance recrute d'enthousiastes volontaires

(1) La salle Pleyel fut détruite par un incendie, le 19 juillet 1928.

dans toutes les nations, dans toutes les confessions religieuses, dans toutes les nuances de l'opinion philosophique. Sans quitter leurs situations civiles et leurs occupations professionnelles, d'innombrables laïques y ajoutent aujourd'hui un absorbant service surérogatoire. Et ces recrues se classent avec discipline, en bataillons distincts et ordonnés, ayant chacun leur objectif dans l'assaut général contre la misère. Et des écoles se fondent pour former les chefs. C'est un fait que ce spectacle est propre à notre temps. Nous ne pouvons pas l'ignorer.

Une telle levée en masse répond-elle à un sentiment conscient ou instinctif de responsabilité collective ? Il est à remarquer que les formes les plus actuelles du service charitable sont dirigées contre les conséquences de notre état économique. L'énorme développement de la production industrielle et les agglomérations de population qui s'en suivent ont amené des situations et des maux qui sont criants à la face du soleil, et il n'y a tout de même pas que des aveugles et des sourds dans l'humanité. Ceux qui profitent de son progrès veulent en payer la rançon.

Des esprits strictement mathématiques se satisferaient d'une explication d'intérêt bien compris, et peut-être en est-il, parmi les grands conducteurs de ces mouvements, qui songent avant tout à faire l'économie d'une révolution. Mais, en ces matières, la foule, puisque foule il y a, ne s'entraîne pas sur un mobile aussi matériel, et il est à penser que c'est le cœur humain, simplement, aujourd'hui comme hier, qui s'est ému, le cœur qui vaut toujours mieux que la tête, parce que, alors que la raison vacille à tous les souffles d'erreurs, il reste, lui, plus près de la nature, de la nature sortie des mains d'un Dieu bon et sans cesse rappelée à son insu vers les hauteurs par la secrète influence de son Eglise. Dans la fougue de bienfaisance contemporaine et sous cette charité laïque, nous devons voir toujours une inspiration de christianisme plus ou moins conscient.

Mais, parce que devant l'universalité des maux contemporains et la généralité des causes qui les produisent, l'effort isolé se sent perdu, impuissant, il y a groupement de forces. La charité devient impérieusement collective. Notons ce deuxième caractère.

Notons-en un troisième : pour les mêmes raisons, son action porte sur l'état général que chaque misère particulière nous signale et auquel elle se ratttache : ce n'est plus tant l'aide aux pauvres que la lutte contre la pauvreté, l'assistance au nourrisson, au tuberculeux, au jeune délinquant, que la lutte contre la mortalité infantile, la tuberculose, la criminalité. Au vrai, l'action des moines

de jadis a eu de tels résultats sur les états sociaux successifs. Toutefois, ce caractère d'amélioration du milieu est plus marqué encore en nos temps. On recherche des remèdes généraux qui atteignent, assainissent et libèrent des collectivités ; quand on élève une habitation hygiénique, ce sont des généralités de misères qu'on efface et toute une portion qu'on sauve des 200.000 français que le taudis tue chaque année.

Enfin, nous aurons achevé de marquer les caractères de la charité moderne, en la saisissant au point actuel d'aboutissement de son évolution. Car dans cette guerre déclarée aux fléaux modernes, elle est amenée à adopter la doctrine de toutes les guerres, l'attaque. Elle cherche à dépister le mal et à l'étouffer dans l'œuf. De là, cette floraison d'œuvres nouvelles qui, sous les noms de surintendantes d'usines, de visiteuses, d'assistantes, d'auxiliaires familiales, sont une prospection constante des milieux menacés.

Dans cette voie de la prévention, la charité moderne devait aller jusqu'au bout de sa logique interne. Aidée de la science qui met à sa disposition un arsenal jadis inconnu, un armement, aime-t-elle à dire, elle s'efforce d'obvier au danger lui-même. Par là elle semble enfin atteindre ses limites ; elle va toucher à la prévoyance obligatoire, se reliant ainsi au domaine de l'action politique, économique et sociale ; elle seconde de toutes ses forces cette action, elle en devient l'auxiliaire ; avec elle, de réparatrice, elle se fait, autant qu'elle peut, organisatrice et justifie ainsi pleinement le nom qu'elle se plaît à prendre de *service social.*

IV

L'attitude des catholiques dans le mouvement charitable contemporain

Ayant tracé de la bienfaisance moderne une figure que je n'ai voulu ni amoindrir, ni flatter, vais-je me tenir devant elle dans une attitude distante ? Quand on a derrière soi un passé comme le nôtre, on ne doit craindre ni aucune comparaison, ni aucune collaboration. Dans ce domaine comme ailleurs, les catholiques doivent comprendre, aimer, servir leur temps.

A la Conférence internationale dont je parlais tout à l'heure, ils étaient là, nombreux, de France et de tous pays, affirmant, dans les discussions théoriques, leur doc-

trine, témoignant, par les associations qu'ils représentaient, de leurs œuvres, prenant par leur franche attitude une part fraternelle au travail. Ainsi, en toutes choses, forts d'une part de notre organisation interne, nous devons, d'autre part, partout où nos principes gardent le droit de se faire entendre, être présents. Ce n'est qu'en se polarisant sous cette double forme que l'action catholique exercera dans ce pays son influence sociale et son attirance spirituelle.

Dans le domaine charitable, il faut donc d'abord que les œuvres spécifiquement catholiques s'élargissent à la mesure des besoins modernes. La doyenne d'entre elles nous en donne l'exemple ; le très distingué président du Conseil Central de la Société de Saint-Vincent-de-Paul nous exposait lui-même lundi comment depuis longtemps les bons de pain et le vestiaire des pauvres ne suffisent plus à l'activité de la Société ; il lui faut des œuvres de placement, des Caisses de loyer, des Cités-jardins, des associations éducatives et des ateliers d'apprentissage, des secrétariats des familles et des maisons du peuple, des bulletins de documentation pour l'action sociale sous sa plus large compréhension. Mais combien elle mériterait qu'on l'aide ou qu'on l'imite ; les besoins sont immenses encore, qu'on ne soulage pas. Les confrères le disent ; l'un d'eux me l'écrivait récemment, en suggérant l'organisation de puissantes Centrales : du logement, des meubles, du vêtement, de l'alimentation, des séjours à la campagne, etc., son idée est à retenir. Un énergique appel, dit-il, est à adresser aux catholiques riches, qui ne se doutent pas que nous restons écrasés devant la tâche.

Donc, réaliser mieux encore notre devoir personnel de charité. Un retour sur nous-même. Chacun de nous pense-t-il à mettre suffisament de bienfaisance dans sa vie. Les chefs d'industrie, les grandes sociétés pensent-elles toutes (elles le font de plus en plus) à créer avec un peu de leurs bénéfices des institutions secourables pour leur prochain, leur prochain qui est leur ouvrier ? Se pose-t-on souvent, comme il le faudrait, le problème du superflu ? Sait-on, veut-on le calculer comme il convient ? Quand on a prélevé ce qui est nécessaire à la décence de la vie suivant la condition sociale, mis en réserve la part d'une juste prévoyance pour soi et ses enfants, ajouté la nécessité de légitimes distractions, n'y a-t-il pas encore des dépenses et des dépenses qui mordent sur la part du pauvre ? Oh, entendons-nous ; je ne parle pas ici des reports de gains ou de revenus, qui, employés en capitaux nouveaux, créent pour le travail de nouvelles ressources et pour l'humanité de nouvelles richesses. Je parle de la soif de

jouissances, de l'appétit de luxe qui nous débordent malgré nous et qui réduisent, comme la célèbre peau de chagrin, le superflu disponible. Il faut qu'un geste de chrétien, bien mieux qu'une voix d'orateur, vienne de temps en temps jeter dans ce monde oublieux une note de rappel. La charité plus *effective*.

Il est nécessaire ensuite que nous participions, soit directement dans les institutions spécifiques, soit dans les fédérations d'institutions, soit même dans les œuvres internationales dont on vous parlera après-demain, à la lutte organisée contre les fléaux modernes, à l'action reconstructrice des milieux sociaux. Tout ce que nous avons dit du passé et du présent nous conduit à cette conclusion.

La sébille dont je parlais tout à l'heure et qui, paraî-il, recueille, à Paris seulement, 36 millions de francs par an, n'est qu'un symbole. Ce n'est pas un idéal. Les cinq mille (1) mendiants qui la tendent ne sont pas à entretenir. C'est la plupart du temps entretenir l'exploitation de la pitié. Il faut au contraire la faire disparaître. N'ayons pas « notre » pauvre. La mendicité, je l'ai déjà nommée parmi les fléaux sociaux. La charité intelligente, *sociale*, combat celui-là comme les autres.

Ce qu'il faut, c'est au contraire faire sortir le pauvre de sa condition de pauvre. Et c'est pourquoi nous avons à prendre notre place dans le mouvement contemporain, qui tend à déprolétariser la masse.

Et nous prendrons surtout notre place dans ces œuvres de service social en défendant leur liberté.

Je voudrais ici dire un mot des empiètements possibles de l'Etat dans ce domaine. L'Assistance Publique et les Municipalités ne sont point réfractaires à l'évolution de la bienfaisance et elles s'orientent elles aussi vers la prévention, vers l'assistance familiale, vers la préservation de la natalité et de la maternité, vers les luttes antisyphilitique, antituberculeuse, anticancéreuse. Il ne faut point qu'elles attirent tout à elles. Dans ce domaine comme ailleurs, nous professons que la puissance publique a un rôle d'excitation, d'orientation, de coordination des activités privées. Nous disons même qu'elle y peut suppléer lorsqu'elles sont déficientes ; mais qu'elle puisse les supplanter, jamais.

De nos jours, l'Etat est pratiquement tenu à un très grand rôle d'assistance. Il est responsable de l'ordre ; les nombreux déchets, que la vie sociale laisse apparaître, tombent à sa charge. Pour nous, le devoir est de lui alléger, par nos efforts particuliers, cette charge soit en l'as-

(1) Chiffres donnés par l'*Animateur des Temps Nouveaux*, numéro du 20 juillet 1928.

sumant complètement sur certains points, soit en complétant son effort sur d'autres. Et pour lui, il a le devoir d'ajuster son effort sur le nôtre, d'être continuellement prêt, soit à le suppléer, soit à s'effacer devant lui, lorsqu'il devient assez puissant ; le progrès en ces matières, comme en bien d'autres, est attaché à la liberté ; sans la liberté des initiatives particulières, l'assistance ne saurait s'adapter aux nécessités sociales dont les aspects sont presque continuellement changeants et très souvent imprévus.

Et cela comporte deux conséquences, de toute première importance, que nous traduirons par deux revendications législatives :

la liberté entière d'association,
la liberté des fondations.

Tous ceux qui font du bien aux autres ne sont pas libres de s'associer, en l'an de grâce 1928. Et cela est intolérable.

Quant à la fondation, cet acte qui consiste à assurer la vie d'une œuvre, en la dotant, de son vivant ou par testament, d'un patrimoine, elle est la conséquence et du droit d'association (car pourquoi priver les associations de bienfaisance de cette possibilité de ressources), et du droit de propriété (car comment concilier ce droit et l'interdiction d'en user envers les œuvres ?).

Mais la passion aveugle ne craint pas d'atteindre les pauvres à travers une religion haïe. En 1789, d'accord avec la théorie de Le Bon, elle confisquait une première fois le bien des pauvres en expropriant les morts. Il a fallu la vague de sectarisme du début de ce siècle pour répéter en 1905 ce geste scélérat.

Nous en sommes là ! Aucun texte de loi n'est encore venu réparer. Une personne désireuse de laisser une partie de ses biens à des œuvres d'intérêt social n'a aucun moyen légal de le faire. La jurisprudence, il est vrai, consent à reconnaître la licité d'un legs fait à une tierce personne en l'accompagnant de charges, moyen détourné, insuffisant, incommode, indigne de nous. En mettant en regard les législations diverses représentées à la Conférence de Service Social, nous avions la honte le constater sur ce point notre infériorité désastreuse vis-à-vis de la plupart des pays qui nous entourent. Si l'on doit obtenir de cette législature quelques réparations, c'en est une à ne pas oublier. Si nous n'obtenions pas la liberté de l'assistance, ce serait sans doute d'abord tant pis pour les pauvres, car l'impôt n'oserait jamais demander ce que donne la charité ; mais ce serait ensuite tant pis pour l'humanité elle-même, car il lui serait enlevé un de ses plus sûrs moyens de rachat et de perfectionnement.

Charité effective, charité sociale, avons-nous dit ; ajoutons donc en terminant : charité *éducative*.

L'assistance doit procurer autant de bien, et même plus de bien moral, à l'assistant qu'à l'assisté. C'était une des vues d'Ozanam que le perfectionnement moral de celui qui fait l'aumône. L'éducation du sens charitable, mais elle fait partie de l'éducation tout court. L'éducation de nos enfants ne serait pas chrétienne, disons donc : ne serait pas complète (c'est tout un), si nous ne les accoutumions pas de bonne heure à prélever une partie de leur petite bourse, mieux, une petite part de leur vie commençante pour l'exercice de l'aumône, si nous ne versions pas dans leur âme qui s'éveille cette douceur exaltante de la Charité.

Mais pour qu'elle soit éducatrice, ah ! préservons-les des fausses notes de la charité. La vraie charité exige le contact avec le pauvre. Ne leur laissons pas croire qu'un geste lointain et distrait y aura satisfait, encore moins par exemple qu'ils auront pratiqué la sainte vertu en assistant à une de ces fêtes au moyen desquelles parfois des œuvres de service social sollicitent le public. Est-il vrai qu'on ne saurait lui arracher, à ce grand public indifférent et viveur, les billets nécessaires au budget d'une grande œuvre, qu'en l'alléchant par les spectacles les plus lancés et parfois les plus faisandés ? S'il en est ainsi, peut-on ramasser dans cette fange l'or nécessaire au salut des pauvres ? Il y a telles nuits merveilleuses où, sous le patronage des plus grands noms, la plupart de ceux qui viennent ne « font pas la charité » mais commettent le péché.

Il faut beaucoup d'argent, c'est vrai, pour les œuvres. Oserai-je dire pourtant comme dernier mot pour rejoindre tout à fait le cœur de notre enseignement, que même dans l'aumône corporelle, ce n'est pas le principal. Ce n'est pas en jetant à la volée quelques pièces sur le sol que notre société voluptueuse paiera sa rançon.

Quand Pierre et Jean furent sollicités par un boiteux à la porte du Temple, ils n'avaient rien dans leur besace. « De l'argent et de l'or, je n'en ai pas ; mais ce que j'ai, je te le donne : Lève-toi et marche. »

Notre temps jette sa plainte, et elle a parfois des inflexions de menace ; ce qu'il lui faut c'est plus que l'or, c'est la bonté qui le redresse, qui lui indique sa voie et le remette en route dans la santé morale vers la vérité ; c'est le but profond que doivent poursuivre toutes les œuvres de la charité moderne, si nous savons, nous, leur apporter ce que les siècles nous ont légué de la part du Christ, ce que cette Semaine essaie de détailler dans sa pleine lumière, l'amour.

LA COLLABORATION DES PARTICULIERS AUX LOIS SOCIALES

COURS de M. JEAN LEROLLE

Député de Paris

SOMMAIRE. — Les lois sociales ont besoin, pour atteindre leur pleine efficacité, du concours des particuliers. — Concours des intéressés, d'abord ; sans ce concours, notamment, la loi sur les Assurances sociales est vouée a un échec certain. — Concours de l'opinion publique dont il faut faire l'éducation. — Concours des hommes de dévouement pour la gestion des Institutions sociales : la Loi sur les Habitations a bon marché leur offre actuellement une occasion de généreuse activité sociale. — C'est le devoir des Catholiques de collaborer avec les Pouvoirs publics pour l'application et la mise en œuvre des Lois sociales.

Dans un article récent du *Petit Parisien*, M. Lucien Romier écrivait, à propos de la nouvelle loi Loucheur sur les habitations : « Seule, la collaboration du public fera de la loi sur les logements une œuvre sociale efficace. » Et il ajoutait : « Personne ne croit qu'il suffise d'un texte pour résoudre aucun problème social. Il y faut une bonne volonté et un élan collectif ; je dirai plus : il y faut une foi qui brise les résistances ou les abus, oriente et soutienne les initiatives fécondes. »

Je ne partage pas, pour ma part, tout à fait l'optimisme de M. Lucien Romier. Comme lui, je crois que pour résoudre un problème social il faut un effort collectif de bonne volonté agissante ; je ne suis pas aussi assuré qu'il ne soit

personne en France pour s'imaginer qu'un texte législatif suffit à réaliser une transformation sociale.

Je crains, au contraire, que nombreux — trop nombreux — soient ceux qui s'imaginent que le législateur ayant décidé une réforme et voté une loi, la réforme ainsi décrétée se trouve d'emblée réalisée, et qui pensent que pour eux ils peuvent s'en désintéresser, laissant aux pouvoirs publics le soin d'appliquer la législation nouvelle et de lui faire produire tout son effet.

Il y a là peut-être un hommage rendu à la puissance du législateur (dont un législateur devrait avoir quelque fierté), mais il y a là surtout une erreur dangereuse et funeste, contre laquelle il convient de nous mettre en garde.

Non, il n'est pas vrai qu'une réforme sociale puisse être accomplie par le législateur seul. Nos lois sociales, — même votées d'enthousiasme par l'unanimité des deux Chambres, comme la loi Loucheur ou la loi des Assurances — n'ont pas cette efficacité. Elles n'ont pas en elles cette force coercitive qui, instantanément, brise les routines, détruit les résistances, réforme les mœurs, et à de vieilles institutions substitue, comme d'un coup de baguette magique, des institutions nouvelles. Elles ne peuvent atteindre leur but, donner leur plein rendement que par l'acquiescement de l'opinion, et le concours, la collaboration sincère des citoyens. Sans cet acquiescement et sans cette collaboration, si elle n'est pas préparée, portée par l'opinion, si elle n'est pas soutenue par cette bonne volonté collective dont parlait M. Lucien Romier et qu'il réclamait pour la loi Loucheur, une loi sociale risque fort de n'être qu'une législation débile, et parfois même une législation fantôme, dont les textes vont grossir au fond des codes le nombre des lois inappliquées.

Comment donc les particuliers peuvent-ils et doivent-ils collaborer aux lois sociales : c'est ce que je voudrais essayer de vous montrer dans cette leçon.

Je dis, les particuliers, c'est-à-dire les individus, vous, moi, nous tous. Et par conséquent, volontairement, je laisserai de côté les groupements professionnels et syndicaux. Non pas que ces groupements n'aient un rôle à jouer dans la préparation ou l'application des lois sociales. (Ils ont, au contraire, et très certainement, un rôle et un rôle très efficace à jouer dans ce double domaine.) Mais parce que les groupements professionnels, les syndicats, s'ils sont bien, juridiquement, des associations de droit privé, n'en constituent pas moins des organismes d'un genre particulier, des organismes représentatifs des intérêts professionnels, et que la question de leur participation à la pré-

paration et à l'exécution des lois sociales est d'un tout autre ordre que celui qui doit nous occuper aujourd'hui : c'est tout le problème de l'organisation et de la réglementation du travail et de la participation des syndicats à cette organisation et à cette réglementation.

Demandons-nous donc seulement — notre sujet étant ainsi nettement défini et limité — quel peut être et quel doit être notre participation à la préparation et l'application de la législation sociale.

***

Et d'abord, Mesdames et Messieurs, il faut, pour qu'une loi sociale soit efficace, que l'opinion ait été préparée à l'accueillir.

Une loi sociale ne s'improvise pas. Il ne suffit pas, pour qu'elle soit acceptée et entre dans la pratique de la vie, qu'elle réponde à un besoin social réel, et constitue un progrès certain. Il faut encore que ce besoin soit senti par l'opinion et que ce progrès soit agréé sinon souhaité par elle. L'expérience le prouve et les faits sont nombreux qui sont là pour l'attester, ce sont les résistances de l'opinion, ou son assentiment qui font l'échec ou la fortune des réformes sociales. Cela est vrai, je crois bien, dans tous les pays, cela est vrai, très certainement et surtout dans un pays de démocratie comme le nôtre, où, de plus en plus, aux disciplines sociales imposées, tendent à se substituer des disciplines consenties.

De là, avant même que la loi vienne en discussion devant le Parlement, la nécessité d'une préparation méthodique et parfois prolongée de l'opinion. Il faudra l'instruire du problème à résoudre, lui montrer le mal qu'il faut combattre et que, insuffisamment avertie, elle ignore trop souvent, le progrès qu'on a l'ambition de réaliser, la réforme qu'on se propose d'introduire dans la législation. Il ne suffira pas de convaincre, il faudra émouvoir. Bref, il faudra créer un état d'esprit tel, une telle atmosphère de sympathie, que la réforme envisagée, avant d'être portée devant le Parlement, ait cause gagnée devant l'opinion.

« La première condition pour que la famille connaisse à nouveau la fécondité de jadis, disait à la Semaine Sociale de Grenoble, M. Deslandres, c'est qu'elle retrouve dans la société une atmosphère morale favorable à son épanouissement. » Rien de plus exact, et le mot est à retenir. Non seulement pour la réforme familiale, mais pour toute réforme sociale la première condition du succès c'est qu'elle trouve dans la société une atmosphère morale favorable à son épanouissement.

Créer cette atmosphère de sympathie, ce sera la tâche

première des initiateurs de la réforme, de ceux qui en ont senti d'abord la nécessité et qui en ont conçu le plan. Ce sera l'œuvre aussi des propagandistes, des associations de progrès social, des organisations professionnelles, de la presse, cette grande faiseuse d'opinion. Tâche primordiale, sans laquelle, je le répète, aucune réforme profonde ne saurait être réalisée.

Est-il besoin d'illustrer ces affirmations par des exemples ? Les faits sont dans toutes les mémoires, et il me suffira d'en rappeler quelques-uns.

Prenons, si vous le voulez, parmi les réformes mort-nées, l'histoire des Conseils consultatifs du travail ? En 1900, par un décret en date du 17 septembre, M. Millerand, alors ministre du Commerce dans le cabinet Waldeck-Rousseau, institue des conseils consultatifs du travail composés de représentants des patrons et des ouvriers élus par les syndicats de la profession. Ces conseils ont pour fonction d'être les organes des intérêts matériels et moraux de leurs commettants, de donner au gouvernement des avis sur toutes les questions intéressant les professions qu'ils représentent et de constater dans la région le taux des salaires et du coût de la vie. C'est là, incontestablement, une idée heureuse et qui peut être féconde en résultats. En réunissant dans un organisme permanent les délégués des syndicats patronaux et ouvriers, les conseils du travail semblent appelés à opérer entre eux un rapprochement, qui leur permettra de se connaître et de se comprendre. Ils constituent, dans chaque profession, un organisme vraiment représentatif des intérêts corporatifs. Ils sont un instrument de concorde et de progrès social.

Et, cependant, quel que soit l'intérêt qui s'attache à ces conseils, quelque progrès qu'ils réalisent, les conseils du travail échouent. Dans aucune région, dans aucune profession ils ne se constituent ; à l'heure actuelle les textes qui les organisent, bien qu'insérés au Code du Travail, ne représentent plus que le souvenir d'une tentative avortée. Pourquoi ?

De cet échec, sans doute, les causes sont multiples. Je ne crois pas me tromper en disant que parmi ces causes, l'une des principales est sans contredit que, faute d'une préparation suffisante de l'opinion, la réforme s'est heurtée à l'indifférence et à l'hostilité des milieux tant patronaux qu'ouvriers.

Des deux côtés, les conseils du travail ont suscité des inquiétudes et des méfiances. Alors qu'ils avaient une mission purement consultative, alors que leur rôle se bornait à constater le coût de la vie et le taux des salaires — ce que font aujourd'hui les commissions paritaires — l'opi-

nion patronale y a vu une tentative pour réglementer et tarifer les salaires. Et l'opinion ouvrière, mal avertie, elle aussi, de la véritable portée de l'institution nouvelle, a cru y découvrir je ne sais quel attentat contre la liberté de l'action syndicale, alors que par leur constitution même, les conseils du travail, bien au contraire, consacraient l'action syndicale en investissant les syndicats d'une sorte de mission publique.

Erreur lamentable de part et d'autre, qui a retardé l'œuvre de l'organisation du travail, et qui eût sans doute pu être évitée, si la réforme avait été précédée d'une campagne d'information, et l'opinion mieux préparée à la comprendre et à l'accueillir.

Voulez-vous un autre exemple, en sens contraire, exemple d'une réforme sociale, méthodiquement préparée par une campagne d'opinion, et triomphant grâce à cette campagne ? L'histoire de la loi établissant les minima de salaire pour les ouvrières à domicile dans l'industrie du vêtement nous le fournira.

Vous vous rappelez quelle était, il y a quelque 25 ans, la lamentable situation des ouvrières à domicile. Livrées à une concurrence sans frein, incapables dans leur isolement de se défendre elles-mêmes, ces ouvrières se trouvaient dans une situation de misère telle qu'il n'était pas possible d'en imaginer de plus misérable. Le sweating-système, le système de la sueur, qui extrait de la personne humaine le maximum de travail pour le minimum de salaire, sévissait dans toute son horreur. Devant une telle détresse, trop longtemps ignorée, des âmes généreuses s'émurent. Dans tout le pays la Ligue sociale d'acheteurs, sous l'impulsion ardente et persévérante de Mme Henriette Jean Brunhes, prit en main la cause des ouvrières à domicile. Par ses conférences dans tout le pays, par ses tracts, par ses brochures, par ses affiches, elle informa l'opinion publique d'une situation qu'elle ignorait. Le *Sillon* promena à travers la France son *musée des horreurs*, étalant à tous les yeux les salaires de famine payés pour les travaux à domicile. Les enquêtes se multiplièrent. Par leurs belles études, l'abbé Meny, MM. Boyenval, Gemahling, Raoul Jay, d'autres encore indiquèrent les solutions possibles. Nos Semaines, celle de Rouen en particulier, les congrès des grandes organisations sociales les firent connaître au public, si bien que lorsque la question, enfin, vint devant le Parlement, d'avance les oppositions et les résistances étaient brisées ; la voie était largement ouverte par où la réforme pouvait passer. La loi du 18 juillet 1915, bien qu'elle introduisit dans notre législation des principes nouveaux, dont certains révolutionnaient nos traditions juri-

diques, fut votée sans difficultés, et put entrer sans heurts en application.

J'ai cité ces deux exemples, j'aurais pu en citer d'autres. Tous ils démontreraient la même vérité d'expérience, à savoir qu'une réforme sociale, pour triompher, pour entrer dans les mœurs, doit — avant d'être réalisée législativement — être préparée dans l'opinion, et pour ainsi dire être portée au Parlement par le sentiment public.

***

La collaboration des particuliers aux lois sociales doit donc être d'abord une collaboration de préparation. Mais ce serait se tromper que de croire que là peut s'arrêter l'effort, et qu'à cette œuvre nécessaire de préparation se limite la responsabilité des particuliers. S'il est vrai qu'une réforme sociale ne peut triompher que si elle est préparée par un grand mouvement de bonne volonté collective, il est non moins vrai qu'une loi sociale ne peut vivre et donner son plein rendement que si, une fois votée, elle est soutenue par ce même effort de bonne volonté.

Bonne volonté, en premier lieu, de ceux pour qui la nouvelle législation est faite ou qui s'y sont assujettis. Cela est tellement évident qu'il est à peine besoin de le dire. Aucune réforme touchant l'organisation du travail, notamment, ne peut être réalisée sans la collaboration des patrons et des ouvriers. Ouvrez le Code du Travail, prenez n'importe laquelle de ses dispositions, il n'est aucune d'elles qui puisse résister à l'hostilité ou même à l'indifférence des intéressés.

Que deviendrait la loi syndicale, si patrons et ouvriers cessaient d'organiser des syndicats ?

Que deviendrait la loi de huit heures, si patrons et ouvriers s'entendaient pour la laisser tomber en désuétude?

A quoi servirait de maintenir dans nos Codes le chapitre sur les conventions collectives, si, renonçant à réglementer par ces accords corporatifs les conditions du travail, les syndicats patronaux et ouvriers n'utilisaient pas ces dispositions ?

Aucune loi sociale, aucune loi ouvrière, je le répète, ne peut vivre sans l'assentiment et le concours des intéressés.

Cela est évident ! Cela n'est peut-être pas, cependant, inutile à rappeler à la veille du jour où la loi sur les assurances sociales va entrer en vigueur. Le succès, en effet, ou l'échec de la loi sur les assurances (c'est un point sur lequel on ne saurait trop insister) dépend de la collaboration active que les particuliers donneront ou qu'ils refuseront à son application.

Ce que sera le régime futur des assurances sociales, mon ami Adéodat Boissard vous le dira demain matin, et je n'ai nullement l'intention d'empiéter sur le domaine qui lui a été réservé, mais il ne m'en voudra pas, j'en suis sûr, si d'avance je souligne le caractère particulier de la loi sur les assurances sociales.

Ce qui caractérise cette loi, c'est, pour reprendre une expression très heureuse et très exacte de M. Georges Renard, professeur à la Faculté de Droit de Nancy, dans le très bel article qu'il a publié dans la revue « Politique », le 18 avril dernier, ce qui caractérise cette loi, dis-je, « c'est un acte de confiance dans la collaboration des intéressés d'abord, dans celle de leurs employeurs, des membres du corps médical et de leurs groupements professionnels, ensuite ».

Comme vous le montrera Boissard, tout le fonctionnement de la loi repose sur cette collaboration. « Le législateur, a pu écrire mon collègue, M. le docteur Grinda, président de la Commission de Prévoyance sociale et rapporteur de la loi à la Chambre des Députés, s'est contenté d'écrire le texte de la loi, il en a confié l'application aux intéressés. »

La loi fixe les cotisations des patrons et des ouvriers ; elle crée l'obligation légale de la perception de ces cotisations par l'employeur ; elle détermine les cadres généraux de l'organisation des caisses d'assurance ; pour le surplus, c'est-à-dire pour l'essentiel, elle s'en remet aux intéressés: elle leur « abandonne l'entreprise de l'affaire, ne réservant à l'administration que le droit de regard et de haut contrôle indispensable pour assurer la coordination des efforts » (1).

C'est à eux, en particulier, que la loi remet l'administration et la gestion des Caisses départementales et des Caisses primaires.

Conception neuve et hardie, qui rompt avec la conception administrative traditionnelle, étatique et bureaucratique.

Seulement, cet appel à la collaboration des intéressés, cet acte de foi dans leur concours actif et gratuit, pose une redoutable question. Trouvera-t-on les centaines de collaborateurs indispensables au fonctionnement de la loi ? Trouvera-t-on, parmi les administrateurs de sociétés de secours mutuels, parmi les dirigeants des syndicats d'employés, d'ouvriers, d'agriculteurs, le nombre suffisant de dévouements pour gérer les Caisses départementales et les Caisses primaires ?

---

(1) G. Renard, Les assurances sociales et notre régime administratif : *Politique*, 16 avril 1928.

Employeurs et employés donneront-ils généreusement leur concours ou résisteront-ils à l'appel qui leur est adressé, se renfermant dans une indifférence distraite et maladroitement égoïste ?

Les médecins consentiront-ils à collaborer à l'application de la loi ?

Tout le problème des assurances sociales, aujourd'hui, est là. En principe, il n'y a plus à l'institution des assurances sociales ni hostilité, ni opposition. Tout le monde — ou presque — s'en déclare partisan. Cette adhésion de principe se transformera-t-elle en une collaboration de fait ? C'est l'inquiétante, c'est l'angoissante question qu'il reste à résoudre.

Si les intéressés se refusaient à la collaboration que le législateur leur demande, la loi — sans aucun doute possible — serait vouée au plus lamentable échec.

Et ce serait un véritable désastre, qui dépasserait même le domaine des assurances sociales.

L'échec de la loi, ce serait l'ajournement presque indéfini d'une réforme qui doit apporter au prolétariat la sécurité dans son existence.

Ce serait, pour les révolutionnaires communistes, un merveilleux argument pour dénoncer l'impuissance de la société capitaliste et bourgeoise à améliorer le sort des travailleurs.

Ce serait la démonstration enfin que si nous avons, en France, les institutions politiques d'une démocratie, nous n'en avons encore ni les mœurs, ni l'esprit.

Et voilà pourquoi — je reviens au sujet même de cette leçon — il est, dans l'occasion, plus nécessaire qu'en aucune autre, que les intéressés donnent à la législation nouvelle le concours de leur dévouement actif et pourquoi aussi il n'était pas inutile de rappeler que la première collaboration des particuliers aux lois sociales est la collaboration des intéressés eux-mêmes.

***

C'est la première qui soit requise, ce n'est pas la seule.

Certaines lois sociales, si, à première vue, elles semblent n'intéresser que le monde du travail, les employeurs et les employés, en réalité, par leurs conséquences et leurs répercussions, vont beaucoup plus loin. Directement, elles se bornent à réglementer l'organisation du travail, indirectement elles modifient, dans une mesure plus ou moins large, l'organisation de la vie sociale. Elles bouleversent, ou tout au moins elles gênent certaines manières de faire, certaines pratiques auxquelles le public était habitué. Elles

heurtent certaines coutumes ou certaines routines. Elles exigent certains sacrifices dans la façon dont chacun avait jusque-là organisé sa vie journalière. Et par là elles soulèvent dans le public de la mauvaise humeur ; elles suscitent des regrets, des oppositions, des gémissements qui ne sont pas faits pour favoriser leur application, mais qui, au contraire, créent et développent autour d'elle une atmosphère qui risque d'être mortelle.

Je pense, en particulier, en disant cela, à l'opposition qui naguère accueillit la loi sur le repos hebdomadaire et aux campagnes qui, plus récemment, ont été menées contre la loi du 29 décembre 1923 ordonnant, sous certaines conditions, la fermeture au public des établissements commerciaux le jour du repos hebdomadaire, lorsqu'un accord est intervenu entre syndicats patronaux et ouvriers pour fixer ce jour de repos.

Le repos hebdomadaire, le repos du dimanche, il semble qu'aucune réforme n'aurait dû être accueillie plus favorablement, avec plus de sympathie et même plus d'enthousiasme dans un pays comme la France, si profondément attaché à la vie de famille et si profondément façonné par sa tradition catholique.

Le dimanche ! Ce n'était pas seulement le repos indispensable du corps, après une semaine de labeur, la possibilité pour les travailleurs de reconstituer leurs forces épuisées, c'était, au point de vue familial, moral, social, religieux, un incontestable progrès ! C'était la vie de famille reconstituée et la vie religieuse rendue possible pour des milliers d'individus.

Et cependant, Mesdames et Messieurs, quel *tolle*, quelles protestations, même dans les milieux catholiques, et quelle ingéniosité d'argumentations pour démontrer que le législateur, dans une bonne intention sans doute, s'était trompé, qu'une loi sur le repos hebdomadaire était au fond une loi socialiste, qu'elle portait atteinte à la liberté, qu'il était intolérable d'empêcher un père de famille qui voulait travailler le dimanche pour nourrir ses enfants, de travailler à sa guise, qu'il était impossible de ne pas acheter le dimanche, de ne pas expédier ou recevoir son courrier, ou de se priver pour son thé de petits fours !

Tout cela nous l'avons entendu et ces oppositions, ces critiques, ces gémissements ont pour une large part contribué à faciliter l'introduction dans la législation du repos hebdomadaire de dérogations, si nombreuses qu'elles ont pour certaines catégories professionnelles singulièrement diminué la valeur sociale de la réforme.

C'est que — et c'est là que je voulais en venir — une loi sociale, si juste soit-elle dans son principe — a besoin, une

fois votée, pour entrer dans les mœurs non seulement de cette collaboration des intéressés, dont je parlais tout à l'heure, mais aussi de la collaboration, de l'acquiescement, de la bonne volonté du public, c'est-à-dire de nous tous.

Il faut pour qu'une réforme, consacrée par la loi devienne une réalité sociale qu'elle triomphe de ces oppositions et de ces hostilités, que crée la routine et que soutient, plus ou moins consciemment ou plus ou moins inconsciemment — comme vous voudrez — l'esprit d'égoïsme.

Là encore — là surtout — les particuliers ont une tâche à remplir et une large part de responsabilité.

Il leur appartient, d'abord, de défendre autour d'eux, dans le milieu social qui est le leur, auprès de leurs amis ou de leurs proches, la loi nouvelle contre les critiques, dont invariablement toute réforme est l'objet. Nous sommes, nous, Français, un peuple à la fois frondeur et conservateur. Nous critiquons volontiers ce qui est, opposant au présent, soit le passé que nous n'avons pas connu et à qui nous prêtons gratuitement toutes les vertus, soit l'avenir, que nous dotons généreusement de tous les prestiges et de toutes les splendeurs, auxquelles notre imagination se complaît. Nous réclamons des réformes et nous nous lamentons sur l'inertie des pouvoirs publics. Mais que les pouvoirs publics répondent à nos vœux et réalisent une réforme, immédiatement contre elle nous exerçons avec passion notre critique, avec une verve et une ingéniosité, qui n'ont d'égales le plus souvent que l'injustice de notre réquisitoire.

Le premier devoir des partisans d'une politique de progrès social c'est de s'affranchir eux-mêmes de cet état d'esprit et de le combattre autour d'eux. C'est de défendre notre législation sociale, d'en faire comprendre la valeur, et l'opportunité, de forcer les autres à réfléchir et de les aider à comprendre. C'est de créer autour de cette législation une atmosphère de sympathie.

Si chacun de nous s'y employait dans la mesure de ses moyens, et dans la limite de son rayon d'influence, s'il se faisait le défenseur bénévole et l'avocat d'office de nos lois sociales, celles-ci assurément rencontreraient moins de sourires sceptiques et de dénigrements irréfléchis et injustifiés.

Il y a des formules qui flottent dans l'air et qui viennent on ne sait d'où. Il y a des campagnes qui se couvrent de hautes préoccupations doctrinales, et qui ne sont, en réalité, que d'habiles défenses d'intérêts très matériels. C'est notre devoir à tous de « dégonfler » ces formules et d'en faire apparaître le néant, de combattre ces campagnes en les découronnant des apparences dont elles se parent.

C'est notre tâche, tout particulièrement, à nous catholiques sociaux.

Y avons-nous toujours été suffisamment fidèles ? Je pose la question. Je me garderais bien d'y répondre, n'ayant aucune qualité pour m'ériger en censeur. A chacun de nous d'y répondre pour lui-même !

***

Collaborer aux lois sociales en les défendant devant l'opinion, c'est une première tâche qui incombe aux particuliers. Mais ce n'est pas assez : ce n'est pas toute leur tâche. Il faut que, généreusement, ils acceptent la gêne qui peut en résulter pour eux. Et c'est peut être encore le plus difficile.

Vous souvenez-vous, Mesdames et Messieurs, des protestations qui accompagnèrent et qui suivirent le vote de la loi du 28 mars 1919, tendant à la suppression du travail de nuit dans les boulangeries.

Que de plaidoyers ardents contre le pain rassis, qu'un législateur inhumain voulait contraindre le peuple de France à manger désormais ; que de larmes, que d'oraisons funèbres éloquentes sur le petit pain qu'on ne pourrait plus manger à son déjeuner du matin !

On ne se demandait pas si la saveur de ce petit pain était une raison suffisante pour maintenir dans la servitude du travail de nuit les ouvriers boulangers ; on ne s'arrêtait pas aux conséquences néfastes de ce travail de nuit pour la vie familiale et sociale, ou même tout simplement pour la santé publique : sans discussion, on condamnait une loi qui, craignait-on, allait troubler les habitudes et qui semblait une menace pour les satisfactions alimentaires.

Eh oui ! les lois sociales entraînent parfois certaines gênes et demandent le sacrifice de certaines habitudes. C'est un fait ! Toute législation sociale, par cela même qu'elle est une réglementation, est une limitation de la liberté individuelle. Il faut savoir s'y soumettre. Au lieu de s'ingénier à rechercher les moyens de se soustraire à ses obligations, il faut les accepter, sinon avec joie, — ce serait parfois beaucoup demander, — du moins avec sérénité. Il faut que les uns et les autres nous nous rappelions que si respectables, si chères mêmes puissent être nos habitudes coutumières, si légitimes soient nos intérêts particuliers, ils doivent s'incliner devant l'intérêt général, et être sacrifiés, lorsqu'un intérêt de justice social plus élevé l'exige.

C'est un mode de collaboration aux lois sociales qui peut parfois, dans certaines occasions, paraître un peu dur. Il est plus aisé de vanter le progrès social que de se

soumettre à ses exigences. Mais c'est un mode de collaboration indispensable, et qui s'impose à nous si nous voulons être logiques avec nous-mêmes, si nous avons le sens de nos responsabilités, si nous voulons être fidèles à nos convictions.

***

Et, enfin, il est un troisième mode de collaboration des particuliers aux lois sociales, qui s'offre — sinon à tous — du moins à ceux qui ont le sens du dévouement social, et la possibilité de consacrer aux œuvres sociales une part de leur temps : c'est le concours apporté à l'application des lois de solidarité sociale, et aux institutions créées pour leur mise en œuvre.

Je pourrais multiplier les exemples : je n'en prendrai qu'un parmi les problèmes les plus actuels : l'aide à apporter à la solution du problème de l'habitation.

Maintes fois, au cours des Semaines Sociales précédentes, on vous a entretenu de ce problème. En 1912, à Limoges, M. Deslandres vous montrait — déjà ! — l'importance de cette question de l'habitation et l'urgence qu'il y avait à la résoudre. « Est-il, disait M. Deslandres, question plus à l'ordre du jour, au moment où je parle, que celle de l'habitation ouvrière ?... Accordez-lui toute votre attention et toute la sympathie de votre cœur ». Et il adressait cet appel émouvant à votre dévouement social : « Plaise à Dieu que, comprenant ce qu'a de tragique le problème actuel de l'habitation ouvrière, nous soyons, par nos capitaux, par notre intelligence, par notre devouement les plus dévoués ouvriers d'une œuvre sans laquelle pour l'immense majorité de nos frères, les artisans de la ville et de la campagne, il ne peut y avoir de vie saine, de vie morale, de vie familiale ». Depuis lors, la guerre est venue, aggravant encore le tragique de la situation, et faisant du problème des logements un des problèmes les plus redoutables de l'heure présente. A Lyon, M. Joseph Brunhes vous en a montré toute l'importance sociale : je renvoie à son cours ceux qui auraient encore besoin d'être convaincus.

Or, voici, qu'avant de se séparer, les Chambres viennent de voter une loi nouvelle, la loi du 13 juillet 1928, qui a pour objet précisément d'apporter au problème de l'habitation un commencement de solution.

De cette loi, mon collègue et ami Trémintin vous a exposé mardi le mécanisme. Il s'agit de construire 200.000 habitations ou logements à bon marché, destinés à devenir la propriété de personnes peu fortunées et de travailleurs vivant principalement de leur salaire, et 60.000 logements à loyer moyen.

C'est un effort considérable entrepris pour développer la construction en France, puisque le rapporteur de la Commission des Finances à la Chambre, M. Landry, estimait à 11 milliards 200 millions les capitaux qui devront être investis dans cette entreprise : 7 milliards pour les habitations à bon marché, et 4 milliards 200 millions pour les logements à loyer moyen.

Ce vaste programme de construction l'Etat n'entend pas le réaliser lui-même. On a souvent reproché à l'Etat de sortir de sa fonction et de se mêler d'affaires pour lesquelles il n'est pas fait. Ici, au contraire, rien d'étatique. L'Etat a eu la sagesse de comprendre — car l'Etat a parfois des sagesses et des prudences qu'il est juste de reconnaître et dont il faut lui savoir gré — l'Etat a eu la sagesse de comprendre qu'il n'avait pas à construire lui-même, qu'il n'était ni préparé ni outillé pour une telle entreprise. Il a profité de l'expérience désastreuse de la Ville de Paris, et s'est gardé de l'imiter.

C'est aux organismes existant, aux sociétés de crédit immobilier, aux sociétés d'habitation à bon marché, aux particuliers qu'il a remis le soin d'appliquer la loi, se bornant, lui, — et c'est le grand bienfait de la loi du 13 juillet — à mettre à la disposition de ces groupements, et des particuliers qui voudraient construire, les capitaux nécessaires, à un taux d'intérêt très bas : au taux de 2 %, taux qui peut même être ramené à 0 fr. 50 %, si les départements et les communes prennent à leur charge une part du service de l'intérêt.

Voilà, à grands traits, la loi nouvelle.

Il est à peine nécessaire d'en souligner l'importance. Si le programme prévu s'exécute, si les 260.000 maisons et logements sont construits, ce sera la fin, ou le commencement de la fin de la crise des loyers, que nous subissons depuis la guerre, ce seront de nouveaux foyers qu'il sera possible de fonder, ce seront des taudis qu'il sera possible de démolir, ce seront de nouveaux propriétaires qui auront été créés. Une œuvre féconde aura été accomplie d'hygiène sociale et de déprolétarisation.

Mais l'œuvre sera-t-elle réalisée ?

La réponse, c'est à l'initiative privée de la faire. C'est de l'effort que fera l'initiative privée que dépend le succès de la loi. « Seule la collaboration du public, pour reprendre l'expression déjà citée de M. Lucien Romier, fera de la loi sur les habitations une œuvre efficace ».

Il s'agit d'abord de faire connaître la nouvelle législation : c'est affaire de conférences, de tracts, de brochures ; ce pourra être l'œuvre, en particulier, des secrétariats sociaux et des secrétariats du peuple.

Il s'agit, en second lieu, de développer ou de créer, là

où le besoin s'en ferait sentir, des sociétés de crédit immobilier ou des sociétés d'habitation à bon marché.

Il s'agit, enfin, d'aider ceux qui veulent construire dans leurs démarches et de leur faciliter les choses.

Il y a là, pour les activités généreuses, un merveilleux terrain de dévouement, et l'occasion de collaborer de façon pratique et immédiate à l'application d'une grande loi sociale.

Et volontiers, pour ma part, je reprendrais à mon compte l'appel qu'adressait aux semainiers de Limoges notre ami, M. Deslandres : « Plaise à Dieu que nous soyons, nous, catholiques par nos capitaux, par notre intelligence, par notre dévouement, les plus dévoués ouvriers d'une œuvre destinée à donner aux familles françaises les foyers dont elles ont besoin pour vivre et se développer ».

***

Est-il besoin, maintenant, Mesdames et Messieurs, de dégager de cet exposé des conclusions. Il me semble qu'elles se dégagent d'elles-mêmes, et que déjà vous les avez précisées dans votre esprit.

La première, c'est que nos lois sociales, les lois qui réglementent le travail notamment, ont besoin pour atteindre à leur pleine efficacité du concours des bonnes volontés individuelles et de la coopération des particuliers.

La seconde, c'est que nos lois de solidarité sociale, qu'on accuse si souvent de supprimer ou de brimer l'initiative privée, offrent au contraire à l'activité individuelle de merveilleux champs d'action et au dévouement des possibilités nouvelles. Elles mettent à la disposition des bonnes volontés des moyens d'agir nouveaux. Loin de proscrire la collaboration des particuliers, elles la sollicitent et elles la requièrent.

La troisième — qui est la conséquence logique des deux autres — vous la devinez ! C'est que c'est notre devoir à tous, dans la mesure où nous le pourrons, de collaborer avec les pouvoirs publics à l'application et à la mise en œuvre des lois sociales.

Je dis collaborer, c'est-à-dire *travailler avec*, apporter notre concours à l'œuvre commune, dans un grand esprit de fraternité française et de dévouement civique.

Je sais bien l'objection. Nous avons, nous catholiques, déjà tant d'œuvres à soutenir, œuvres d'éducation, d'apostolat, de charité, écoles, patronages, colonies de vacanres, sociétés de gymnastique, hôpitaux, refuges pour les vieillards, orphelinats, etc., etc... Comment pourrions-nous, en outre, trouver la possibilité d'apporter notre concours à l'application des lois sociales ?

Croyez-le, je n'oublie pas la charge très lourde que les catholiques ont à supporter. Ces œuvres, je les connais ; j'ai si souvent plaidé leur cause ! Je ne vous demande pas de diminuer en quoi que ce soit les concours que vous leur donnez. Loin de là ! Elles sont, elles demeurent indispensables.

Ce que je vous demande, c'est d'élargir encore le champ de votre action. Par la législation sociale un grand effort est fait pour diminuer la misère humaine, et pour donner à ceux qui travaillent une vie moins rude. Notre place est au milieu des artisans de cette œuvre de progrès social.

Ne faisons pas faillite à cette grande tâche ! Ne nous exilons pas de cet effort collectif !

Mais, au contraire, en lui apportant notre concours, loyalement, sincèrement, en collaboration avec tous nos concitoyens, montrons une fois de plus que rien de ce qui est humain, rien de ce qui tend à diminuer les souffrances de nos frères, ne nous est étranger.

LA LOI DES ASSURANCES SOCIALES DU 5 AVRIL 1928 ET LA FAMILLE

COURS de M. A. BOISSARD

Ancien député

SOMMAIRE. — I. La loi du 5 avril 1928 procure la réalisation de la plupart des desiderata que, dès sa session de Lyon, la Semaine Sociale avait formulés, en matière d'Assurance sociale.

II. *a*) Elle fait apparaître la réparation des risques encourus par le travailleur comme un complément du salaire ; *b*) elle calcule, en conséquence, cette réparation proportionnellement a ce salaire ; *c*) elle réserve, enfin, des possibilités d'organisation professionnelle et mutualiste de l'Assurance sociale.

III. Cette loi a introduit, en outre, quoique — sans doute — de façon encore insuffisante, la préoccupation familiale dans la réparation des risques sociaux. En revanche, elle n'a pas organisé l'assurance proprement dite et spécifique des charges familiales. C'est la voie de l'avenir et il semble que ce soit dans ce sens, surtout, que devront être orientés les développements dont l'assurance sociale est encore susceptible.

Avril, — début d'avril : c'est à cette époque de l'année que la reconnaissance du monde ouvrier et de tous ceux qui ont à cœur la justice sociale célébrera — dans l'avenir — les dates de la libération des travailleurs vis-à-vis des lourdes et déprimantes menaces qui, pendant tout le cours du XX^e^ siècle, assombrirent leur vie incertaine.

9 avril 1898 : promulgation de la loi sur les responsabilités dans les accidents du travail ;

Première date capitale ; première proclamation, il y a trente ans, du principe juridique du *risque profession-*

nel, lequel — par une réparation partielle, sans doute, mais du moins, *dans tous les cas,* sauf le cas de faute intentionnelle — garantit le travailleur et sa famille contre la misère consécutive à l'accident du travail.

Jusqu'à cette loi, le travailleur salarié, victime d'un accident du travail, devait — pour en obtenir réparation — prouver la faute de son patron.

Depuis cette loi, c'est — au contraire — contre le travailleur victime d'un accident qu'il faut prouver une faute intentionnelle pour le priver des prestations forfaitaires qui mettent lui et les siens à l'abri de la détresse.

Douze ans après : *5 avril 1910 :* première loi des retraites ouvrières et paysannes ; loi qui — pratiquement — a fait faillite, parce que d'une pusillanimité doctrinale et d'une ladrerie pécuniaire passablement misérables ; geste important cependant, d'où résultait, malgré tout, l'affirmation du droit du travailleur mis hors de combat par l'âge à ne pas mourir de faim.

5 avril 1928, enfin : juste dix-huit ans plus tard, la loi — cette fois — de large protection, la loi vraiment sociale et libératrice dont je dois vous entretenir ce matin.

Loi incomplète et imparfaite encore, sans doute, mais qui consacre, du moins, un des plus grands progrès sociaux qui se puisse réaliser.

Oui, quoi qu'il arrive et quelques modifications qu'elle puisse être appelée à subir, cette « loi des Assurances sociales du 5 avril 1928 » demeurera comme le témoignage d'un grand et noble effort de justice et de solidarité sociales.

« Cette loi — a pu écrire justement M. le ministre Landry, dans son remarquable rapport au nom de la Commission des Finances de la Chambre, — cette loi sera une grande loi. Elle sera grande, en premier lieu, par son *objet*..... Il s'agit d'assurer, par elle, le travailleur contre l'ensemble de ces risques sociaux qui, résultant de la maladie, de la maternité, de l'invalidité, de la vieillesse, du décès, l'exposent à tout moment, ou exposent les siens à tomber dans le dénûment.

« Elle sera grande par le *nombre* des personnes qu'elle doit intéresser... On n'est pas loin de la vérité en disant que la moitié des Français en profiteront.

« Elle sera grande par son *budget* annuel, car, la cotisation demandée pour chaque assuré se montant à 10 % du salaire, ce seul article de recette dépassera, sans doute, 5 milliards par an.

Elle sera grande encore par l'*accumulation des capitaux* qui résultera de sa mise en vigueur..... et qui dans un certain avenir pourra atteindre et dépasser 100 milliards.

« Voilà donc une loi dont l'importance sociale, mais aussi financière, est de tout premier ordre ».

Or, cette loi, vous le voyez si considérable, nous avons — nous catholiques sociaux — un double motif, qui manque à bien d'autres, de nous en réjouir et d'y applaudir :

En effet, — d'une part, — nous y avons activement et efficacement collaboré ; et, — d'autre part, — elle consacre une bonne partie des principes sur lesquels nous souhaitions la voir établir.

C'est la double démonstration que je vais m'efforcer d'apporter ici très rapidement.

Je marquerai, ensuite — et très brièvement aussi, — comment cette loi, quoique dans une mesure encore très insuffisante, apporte son appui et sa participation à la politique, si louable et si nécessaire, de protection de la famille.

*
* *

Lorsque se tenait, à Lyon, du 1er au 7 août 1904, la première des Semaines Sociales de France, le programme de cette semaine comportait — après une étude doctrinale en trois leçons, par le R. P. Antoine, de très chère mémoire, sur « la notion chrétienne du travail et du contrat de travail » — deux séries de cours d'*application de la doctrine :* l'une sur « l'Association professionnelle » par notre excellent ami de la première heure, Etienne Martin-Saint-Léon, et l'autre sur « Les Retraites ouvrières », dont je m'étais personnellement chargé.

Au cours des deux leçons qui m'avaient été imparties, je m'étais efforcé de marquer très distinctement les caractéristiques des divers systèmes qui s'opposaient alors les uns aux autres en vue de garantir les travailleurs contre les risques de l'invalidité et de la vieillesse.

La thèse *individualiste* d'abord, — thèse de l'économie libérale, hostile à toute obligation légale de l'assurance — suivant laquelle chacun, durant ses années de vigueur et de santé et quel que fût le montant, suffisant ou insuffisant, de ses moyens de vivre, devait être le principal sinon l'unique artisan de la sécurité de ses jours éventuels d'incapacité de travail.

A l'opposé, le système *socialiste* ou étatiste, d'après lequel la collectivité ou l'Etat, providence universelle, devait entretenir convenablement quiconque ne pouvait plus travailler et n'avait pas de quoi vivre et cela — indistincte-

ment et uniformément — sans se préoccuper du passé de l'assisté, ni de l'emploi de ce passé ; ce système n'étant, en somme, qu'une assistance publique généralisée.

Enfin, la doctrine que je qualifiais d'*organique* ou de *professionnelle*, qui s'établit sur ce principe fondamental : qu'à l'obligation providentielle qui s'impose à tout homme de travailler correspondant le droit que le travail professionnel assure à quiconque s'y livre exclusivement le pain, non seulement de son laborieux présent, mais encore de l'avenir éventuellement inactif auquel il peut se trouver malgré lui acculé.

Et de ces prémisses doctrinales et après m'être efforcé de démontrer que cette troisième thèse tirée des principes catholiques sociaux et notamment de l'enseignement de l'Encyclique « Rerum Novarum » se rencontrait très exactement avec l'évolution du droit et de la jurisprudence imposée par la nécessité sociale, je concluais que :

1° L'*assurance obligatoire* contre les risques divers encourus par les travailleurs devait être considérée comme une *partie intégrante et nécessaire de la juste rémunération de tout travail salarié ;*

2° Que les *prestations* résultant de cette assurance devaient, en conséquence, être *proportionnées au salaire d'activité* du travailleur ;

3° Enfin que cette *assurance* devait être — autant que possible — *réalisée par des organismes techniques professionnels.*

Ces diverses propositions qui paraissent aujourd'hui — quelque jugement qu'on porte, d'ailleurs, sur leur valeur — si courantes, étaient, en 1904, si nouvelles et audacieuses qu'elles en paraissaient presque scandaleuses.

Aussi le professeur Raoul Jay, — un grand et chaleureux ami et collaborateur des Semaines Sociales, — que ma démonstration avait frappé, m'ayant prié de la développer dans la *Revue d'Economie Politique*, dont il était alors un des directeurs, et un article de moi ayant — effectivement, — paru sur cette question, dans le numéro de novembre 1904 de cette Revue, sous le titre : « Retraites ouvrières et risque professionnel », un autre Directeur de la même Revue, le vénérable doyen de la Faculté de droit de Caen, M. le Membre de l'Institut Villey, crut de son devoir d'en tenter une réfutation six mois plus tard.

Quoi qu'il en soit, je puis affirmer, sans fausse modestie, que c'est dans ces deux leçons de la Semaine Sociale de Lyon et dans cet article de la *Revue d'Economie Politique*, de 1904, qu'a été tentée — pour la première

fois — la démonstration juridique de l'existence d'un *lien de droit* entre la garantie des risques sociaux et le juste salaire.

Quel sort la loi du 5 avril 1928 a-t-elle fait à ces thèses que — jeune audacieux — je soutenais, dès 1904, devant les auditeurs de la première Semaine Sociale de France comme découlant normalement des principes catholiques sociaux concernant le travail et le juste salaire ?

Si le Sénat a considérablement modifié le projet primitivement déposé par le Gouvernement et adopté presque intégralement par la Chambre des députés, du moins n'a-t-il pas porté atteinte aux principes essentiels sur lesquels mon éminent ami, le Conseiller d'Etat Cahen-Salvador, avait établi le texte initial.

Or, ces principes essentiels sont, pour la plupart, entièrement conformes à ceux que j'avais formulés à Lyon, en 1904.

En premier lieu, sont assurés obligatoirement par la loi nouvelle contre les divers risques auxquels elle pourvoit, *seuls* les travailleurs salariés et *tous* les travailleurs salariés — les métayers n'ayant aucune part dans le cheptel, c'est-à-dire dans le capital d'exploitation, étant assimilés à des *salariés en nature*.

L'article 1[er] de la loi est absolument général et formel à cet égard : « Sont affiliés obligatoirement aux assurances sociales *tous les salariés des deux sexes* ».

Une seule exception est apportée à l'obligation par rapport aux bénéficiaires de hauts salaires ; et le montant-limite de ces salaires exclus de l'assurance varie, d'ailleurs, avec les charges de famille.

Quoi qu'il en soit, le fait est aussi net que possible.

La loi a rejeté délibérément le principe socialiste d'une assistance généralisée étendue à tous les citoyens indistinctement et alimentée par l'impôt.

Elle s'est fondée sur le principe d'une assurance obligatoire intimement soudée à la rémunération d'un travail salarié, de tout travail salarié sans distinction : donc, d'une assurance considérée comme le complément nécessaire de tout salaire.

La loi, sans doute, organise aussi — en marge de cette assurance obligatoire — une assurance *facultative* au bénéfice d'autres catégories de citoyens peu fortunés.

Mais, de cette juxtaposition même, il résulte encore plus clairement que le législateur de 1921-1928 a considéré que assurer obligatoirement des individus non salariés, ce serait contraindre ces individus à être prévoyants, c'est-à-dire plus sages: ce qui sort, peut-être, des prérogatives du pouvoir législatif; tandis que, assurer obligatoirement

les salariés, c'était contraindre d'autres citoyens — les employeurs — à être justes : ce qui rentre essentiellement dans la fonction de l'Etat, gérant du bien commun. Et c'est là très exactement le point de vue catholique social.

Et de cette option fondamentale et essentielle, la loi du 5 avril n'a pas répudié les conséquences logiques.

Et c'est ainsi que toutes les prestations pécuniaires, sauf de très rares exceptions — indemnités journalières, mensuelles ou pensions et même allocations au décès — sont calculées en fonction du salaire moyen touché, en dernier lieu, par l'assuré et, par conséquent, proportionnées avec son train de vie habituel.

Donc, ici encore, concordance absolue avec ma deuxième conclusion de Lyon.

Seule de ces conclusions, la troisième ne reçoit de la loi qu'une satisfaction très incomplète : il s'agit de l'organisation administrative, technique de l'assurance.

J'avais émis le vœu qu'elle fut établie sur la base professionnelle.

Dès ce moment, la chose était très discutée.

Beaucoup de techniciens se prononçaient *en principe* contre l'organisation corporative de l'assurance sociale en disant que la profession ne donnait pas à celle-ci une base assez large. On arguait aussi, dès 1904, de ce que le lien professionnel était déjà fort lâche et que — de par le machinisme et la concurrence qui dominaient le marché du travail — l'ouvrier était très souvent obligé de changer d'atelier et même de changer de métier.

On observait en outre que, pratiquement, pour que les professions se pussent charger du service de l'assurance sociale, il eut été nécessaire qu'elles fussent au préalable nettement délimitées et fortement organisées corporativement, ce qui n'était, certes, pas le cas.

Devant bien admettre l'exactitude de cette dernière constatation, j'avais adressé alors un pressant appel aux partisans de l'organisation professionnelle, les engageant à intensifier leur effort et marquant que le *besoin* nouveau auquel les milieux économiques allaient avoir à pourvoir était un excellent motif de plus de vivifier *l'organe*, l'organe corporatif spécifiquement qualifié pour servir de support à ce service nouveau.

A cet appel du bon sens en faveur de l'activité et de l'autonomie professionnelles, les milieux intéressés n'ont pas répondu, il faut bien le reconnaître, de façon suffisante depuis vingt ans.

Aussi, le législateur s'est-il décidé en faveur d'une organisation non pas professionnelle, mais *administrative* de l'assurance, par des organismes qui, *régionaux* dans le projet primitif, sont devenus *départementaux* dans la loi.

Sans doute, cette loi conserve-t-elle, en apparence tout au moins, une certaine souplesse. Elle autorise très libéralement — semble-t-il — les institutions mutualistes, syndicales ou simplement libres d'assurance qui existent, à subsister et elle permettrait même que de nouvelles soient constituées.

Mais cela, sous de telles conditions — commandées d'ailleurs par la prudence technique — que le nombre et l'importance des organismes professionnels qui subsisteront ou se créeront sera, sans doute, peu considérable.

Il y a lieu d'excepter, cependant, les organismes libres agricoles. Dans les milieux agricoles, sous la poussée intelligente et tenace de dirigeants, dont la plupart sont des catholiques, l'organisation professionnelle a pris une telle vigueur qu'elle a obtenu, depuis quelques années, de très remarquables résultats. Elle a notamment enlevé de haute lutte la création à son profit de conseils représentatifs officiels : les chambres d'agriculture; et elle va certainement, en ce qui concerne les assurances sociales, obtenir les adaptations pratiques utiles pour leur bon fonctionnement et aussi se charger d'appliquer elle-même la loi par ses propres organismes et ses institutions corporatives autonomes.

C'est — en particulier — ce que nous permet d'augurer le très important Congrès de Besançon tenu récemment par l' « Union du Centre-Est des Syndicats agricoles et viticoles », qu'après M. de Menthon — un nom cher aux catholiques sociaux — dirige avec tant de compétence technique et de vigoureuse conviction sociale notre ami Adrien Toussaint.

Dans les milieux industriels, au contraire, et bien qu'il existât déjà — dans certaines industries — des institutions d'assurances qui, parfois, donnaient plus que ne demande la loi, il est à craindre que la répugnance irraisonnée à admettre la participation ouvrière dans le fonctionnement de ces institutions en empêche la transformation et l'extension.

De toutes façons, les faits sont les faits, et — satisfaisants ou regrettables — ils dominent et assouplissent à leurs exigences les théories *a priori*. Et il est bien impossible de ne pas reconnaître que l'interdépendance et l'interchangeabilité de plus en plus grandes de nombre de professions rend les organisations rigidement corporatives beaucoup plus difficiles et d'ailleurs moins nécessaires.

Nous ne pouvons donc faire à la loi, telle quelle a été votée, un grief de l'organisation administrative qu'elle a prévue.

De nous, de notre collaboration active et de notre contrôle averti, dépendra que cette organisation soit bonne ou mauvaise, adaptée ou routinière, libérale ou politicienne.

*
* *

Mais j'ai hâte d'en venir à ce que la loi du 5 avril 1928 a fait en faveur de la politique de protection de la famille.

On sait que si quelque chose a excité à un plus haut point encore que la théorie du *salaire vital*, — à l'époque de l'Encyclique *Rerum Novarum* — à la fois l'indignation comique et l'ironie suffisante du libéralisme économique impénitent, cela a été la formulation de la doctrine du *salaire familial*. Celui-ci n'était, cependant, — en justice humaine et sociale — que le corollaire logique de celui-là.

Or, il est véritablement encourageant de constater à quel point la partie est gagnée, totalement gagnée à cet égard, par la thèse catholique sociale et pontificale. En dehors de quelques malthusiens cyniques et forcenés, qui donc trouverait-on, aujourd'hui, pour s'élever contre cette affirmation qu'il est *nécessaire que le salaire suffise à nourrir non seulement le travailleur, mais encore sa famille ?*

Moins d'un demi-siècle a suffi pour opérer ce revirement complet de l'opinion à la fois scientifique et populaire. Il faut reconnaître que la guerre y a été pour beaucoup qui a fait apparaître, en un si puissant relief, la prééminence — dans tous les domaines — du facteur *humain* et, par conséquent, du facteur *famille :* puisque l'un conditionne l'autre.

Nul n'ignore, parmi les habitués des Semaines Sociales, quelle révolution a réalisé dans cet ordre d'idées l'institution des *allocations familiales*, cet admirable initiative privée due à l'inspiration catholique sociale de notre ami Romanet.

Dans le même ordre d'idées, nous avons eu — très éblouissante par l'assentiment unanime recueilli — la preuve que nous avions trouvé la vraie formule de l'heure lorsque, dans l'exposé inaugural du grand Congrès international de politique sociale de Prague, en 1924, exposé qui m'avait été confié, j'avais inséré cette déclaration de principes :

« Les progrès sociaux de l'avant-guerre n'ont presque tous été envisagés, puis traduits législativement, que *sur le plan* de l'individu.

« Ce qu'il faut, aujourd'hui, c'est que toutes les questions concernant le travail soient étudiées et solutionnées *en fonction* non pas du travailleur individu, mais *de la famille du travailleur*, véritable cellule économique aussi bien que sociale : que salaire, aménagement du travail, *habitation*, possibilité d'utilisation des loisirs, *garantie des divers risques*

soient accommodés aux besoins de cette famille du travailleur et non d'un travailleur célibataire et érémitique. »

Le mouvement d'opinion dans ce sens, maintenant bien déclenché, tend à devenir général et irrésistible et il n'était que temps, d'ailleurs, qu'il en fut ainsi. Un exemple frappant vient d'en être donné par la loi sur les habitations à bon marché que M. Loucheur a fait voter tout récemment par le Parlement, avec l'esprit réaliste et réalisateur qui le caractérise.

La loi du 5 avril 1928 est nettement — elle aussi — sinon assez largement, entrée dans ce mouvement.

Qu'a-t-elle donc fait dans ce sens ?

Dans le compartiment *assurance-maladie,* elle garantit les soins médicaux et les prestations en nature (fournitures pharmaceutiques, orthopédiques et autres), non seulement à l'assuré malade lui-même, mais encore aux siens : à sa femme et à ses enfants, lorsque eux aussi sont atteints dans leur santé.

Dans le même compartiment *maladie* et dans tous les autres : *maternité, invalidité, décès,* la loi a prévu — sous la rubrique « charges de famille » — des majorations de toutes les prestations en argent accordées : indemnités journalières, rentes, allocations, calculées en fonction du nombre des enfants à la charge de l'assuré.

Le projet de loi voté d'abord par la Chambre n'avait ainsi prévu que des majorations pour charges de famille aux prestations dues à l'assuré lui-même ou à l'occasion de son décès.

Un amendement de M. François Saint-Maur est venu poser le principe de *pensions* en faveur des veuves chargées d'enfants (c'est-à-dire ayant au moins trois enfants de moins de treize ans) et en faveur des orphelins de père et de mère de moins de treize ans, laissés seuls par la mort de l'assuré.

Il semblerait donc que la loi du 5 avril 1928 — plus libérale à cet égard que la plupart des autres législations analogues actuellement existantes — ait largement et complètement admis le principe de l'*extension de la garantie* des risques sociaux *de l'assuré lui-même aux membres de sa famille.*

Malheureusement il y a lieu de reconnaître qu'il y a, dans ces dispositions de la loi, plutôt une *amorce,* un énoncé de principe, qu'une réalisation vraiment substantielle.

Voyons ce qu'il en est par le détail :

Pour l'assuré malade, l'indemnité journalière c'est le demi-salaire.

Si nous prenons un ouvrier qui gagne normalement 20 francs par jour, malade, il touchera 10 francs.

A cela s'ajouteront, comme allocations pour charges de famille, *0 fr. 50* par enfant et par jour. Si cet ouvrier a trois enfants, cela fera 11 fr. 50 : 11 fr. 50 pour faire vivre une famille de cinq personnes !

Pour l'assuré invalide, la rente est normalement de 40 % du salaire : soit 8 francs par jour pour l'assuré malade gagnant 20 francs en temps habituel.

A ces huit francs s'ajouteront 100 francs par an et par enfant : soit *0,27* par jour. La rente sera donc de 8 fr. 82 par jour pour une famille de cinq personnes.

Le petit capital versé au décès de l'assuré pour parer aux premières nécessités est de 20 % du salaire annuel, ce qui, pour un salaire de 20 francs, fait 1.200 francs.

Pour chaque enfant laissé par l'assuré, la majoration accordée est fixée forfaitairement et uniformément à 100 francs.

Enfin — amendement F. St-Maur — une veuve chargée de trois enfants de moins de treize ans, ou des orphelins de père et de mère, toucheront — par tête d'enfant (mais seulement au delà du second, pour la veuve) — non pas 1 franc par jour, ainsi que l'avait proposé M. F. Saint-Maur, mais seulement *0 fr. 25*.

Vous voyez combien ces taux sont dérisoires.

Donc, et très certainement, la loi du 5 avril 1928 mérite d'être louée pour s'être ralliée doctrinalement à la thèse de la réparation *familiale* des risques sociaux encourus par l'assuré.

Mais, en réalité et pour des motifs d'ordre financier d'ailleurs plausibles, — au moins momentanément — cette loi n'a pas tiré les conséquences pratiques suffisantes du principe auquel elle adhérait.

Et puis, la loi du 5 avril contient une lacune bien plus grave encore.

Et, en effet, si elle a admis que les charges de famille devaient entrer comme un élément de calcul et de majoration dans les indemnités accordées à l'assuré à l'occasion des risques subis par lui, c'est-à-dire dans les cas où il est incapable de travailler, elle n'a pas considéré ces charges de famille comme constituant *elles-mêmes — ipso facto* et de *manière permanente* — un *risque à part*, comme ouvrant en tout temps droit à une indemnisation *directe* et *normale* — en tant que telles — même lorsque le chef de famille travaille.

En conséquence, si le travailleur assuré est bien portant, gagne son salaire d'activité, il ne recevra — du chef de la loi du 5 avril — aucune prestation pécuniaire, *quelle que soit l'importance de ses charges de famille.*

A cela, on répondra :

Cette indemnisation permanente des charges de famille déborde le champ d'une loi d'assurances. Pour parer aux charges de famille du travailleur, — lorsqu'il gagne son salaire d'activité, — *il y a les allocations familiales.*

D'abord, ces allocations ne sont pas payées, beaucoup s'en faut, par tous les employeurs.

D'un calcul établi, il y a quelques semaines, contradictoirement entre M. le député Landry et M. Bonvoisin, directeur du Comité central des allocations familiales, il résulte qu'un *quart à peine* des travailleurs salariés *privés* bénéficie de ces allocations.

Eh bien ! répliquera-t-on, qu'on rende ces allocations familiales *légalement obligatoires* pour tous les employeurs! C'est là, en effet, une mesure que réclament de plus en plus énergiquement un grand nombre de milieux, notamment les milieux ouvriers et — aussi — les Associations de familles nombreuses.

Mais, et j'attire très spécialement votre attention sur ce point — d'autres vont plus loin, en se tenant très logiquement dans le sillage des prémisses posées par la doctrine du salaire familial.

A l'heure actuelle, un mouvement doctrinal se dessine, puissant et très net, et pas seulement en France, en faveur de *l'englobement d'une indemnisation générale et constante des charges de famille dans le cadre de la législation des Assurances sociales.*

C'est au Congrès International de Politique Sociale de Prague et comme conséquence même de la déclaration de principe que j'avais formulée concernant la nécessité impérieuse d'une politique méthodique de protection de la famille du travailleur que mon ami Fuster, professeur au Collège de France, a exprimé pour la première fois le vœu de l'insertion de la garantie du *risque familial* dans le cadre des législations d'assurances sociales.

Fuster n'est pas un catholique.

Fils de pasteur, Fuster est un savant de haute conscience et un Français de patriotisme éclairé.

Sa proposition a fait — naturellement — pousser les hauts cris de certain côté.

On s'est indigné vertueusement de voir qualifier de *risque* les conséquences naturelles et providentielles du devoir matrimonial et familial.

On a prétendu : « un risque est — nécessairement — une éventualité *malheureuse* et complètement *aléatoire* sur laquelle l'activité volontaire de l'assuré ne saurait exercer aucune influence : voyez l'accident, la maladie, la mort, l'incendie, la grêle, etc... »

Ceci, Mesdames et Messieurs, est beaucoup trop simpliste

et rigide. Et la pratique a considérablement élargi la notion de *risque.*

Aujourd'hui, tout le monde admet l'assurance du risque-vieillesse. Or la vieillesse, c'est l'*éventualité de la prolongation de la vie :* ceci n'est, certes, pas une éventualité pénible et nous désirons tous en bénéficier ! Donc qui dit « risque » ne dit pas nécessairement *malheur* éventuel.

D'autre part, c'est une exagération certaine que de présenter le risque comme une *éventualité nécessairement aussi* entièrement *aléatoire* que *le jeu,* par exemple, ou encore que les intempéries de la nature.

Sans doute le suicide ne saurait être considéré comme un risque, puisque ici l'acte volontaire, — prémédité, arrêté, — joue le rôle déterminant et essentiel : on ne saurait évidemment s'assurer contre le suicide.

Mais le sauvetage, au contraire, peut être considéré comme un risque, parce que, si la volonté libre du sauveteur le précipite vers le danger, c'est — du moins — avec l'espoir et un certain pourcentage de chances de s'en tirer heureusement.

Techniquement, les objections formulées contre l'existence et l'admissibilité d'un risque familial ne tiennent pas plus que sentimentalement et philosophiquement.

Techniquement, les allocations familiales servies par les caisses de compensation sont devenues véritablement de l'assurance ; et le risque garanti par elles, le *risque familial,* est — actuellement — aussi complètement connu et aussi assurable que tout autre : plus peut-être que le risque invalidité ; plus, certainement, et moins aléatoire que le risque chômage.

Donc, Mesdames et Messieurs, de même que les indignations et les imprécations de l'an de grâce 1904 et suivants contre la doctrine considérant la réparation des risques maladie-invalidité-vieillesse comme le prolongement et le complément obligatoire du juste salaire ont été réduites au silence par la force de la vérité et par la poussée inéluctable des nécessités sociales, de même je vous donne rendez-vous à la *Semaine Sociale de 1940* pour savoir ce qu'il subsistera des objections actuelles contre l'assurance généralisée légalement du risque familial.

Pour ma part, je suis certain de la réalisation relativement prochaine de ce grand, très souhaitable et très moral progrès social.

*
* *

Et maintenant, je conclurai — comme en 1921, à Toulouse, lorsqu'il ne s'agissait encore que du projet déposé

par le Gouvernement — que, quelles que soient les imperfections de la loi du 5 avril 1928, il y a lieu — en toute justice — de rendre largement hommage au grand effort accompli en vue d'atteindre, dans les meilleurs conditions possibles, un grand et noble but.

J'ajouterai, — comme encore à Toulouse — que nous ne saurions enregistrer sans une joie profonde les succès magnifiques remportés par nos doctrines tant dans le domaine des spéculations que dans celui des institutions de progrès social.

Oui, tout de même, Dieu — dans sa miséricordieuse bonté — accorde parfois le succès, et un succès dépassant les plus belles espérances à l'effort patient et aux initiatives les plus modestes.

Quand, dans un autre ordre de réalisations, Gonin, Turmann, Martin-Saint-Léon et moi-même nous rappelons ce qu'était le grain de sénevé que — ensemble — nous mettions en terre, à Lyon, il y a vingt-quatre ans et que nous baptisions : « Semaine Sociale », et quand nous constatons ce qu'il est devenu ; quand nous assistons à des manifestations comme la réception à l'Hôtel de Ville et la séance de la Sorbonne et quand le Père des fidèles déclare voir dans la Semaine Sociale « l'écho de sa propre pensée », comment voulez-vous que nous ne disions pas : — et vous le direz, Mesdames et Messieurs, avec nous— « Magnificat anima mea Dominum ».

LA CHARITÉ DANS LA VIE ÉCONOMIQUE

COURS du R. P. A. DANSET
*de l'*Action Populaire

Il y a exactement cent ans, au cours de l'année 1828, le Vicomte Alban de Villeneuve-Bargemont, préfet du Nord, en un long et émouvant rapport au Gouvernement du roi Charles X, lui dépeignait l'état lamentable de la population ouvrière de son département, et suggérait le remède qu'appelaient ces misères. Peut-être que je me trompe, mais ne vous paraît-il pas que s'il nous arrive un jour de nous mettre en quête d'une date où accrocher la fête centenaire, sinon de la naissance du mouvement, au moins de la première apparition de l'esprit du catholicisme social, nous aurons lieu de regretter d'avoir laisser passer celle-ci ?

Précurseur de l'esprit dont nous nous réclamons, Villeneuve, en effet, le fût... et le tout premier, et excellemment (1). Il le fut, par l'occasion qui le décida à prendre parti, cette rencontre du visage tragique de la misère ouvrière qu'après lui nous ne cesserons plus de relever à l'origine de toutes les grandes « vocations sociales » qui nous ont valu nos maîtres. Il le fut — lui, dont l'éloquence emporta le vote de notre première loi sociale, — par ce souci, qui est bien nôtre, de réincarner les abstractions de l'Economisme, par cette résolution, qui est restée notre devise, de ne discourir qu'en vue d'agir et de n'agir finale-

(1) Nous renvoyons, sur ce point, nos lecteurs à l'analyse très fouillée et très perspicace que M. Adolphe Théry a consacrée à l'œuvre complète, à l'esprit et aux méthodes de cet anticipateur : *Un précurseur du catholicisme social, le vicomte de Villeneuve-Bargemont.* Lille, 1911, chez Taffin-Lefort. 250 pp.

ment que dans une vue de charité, mais d'une charité à ce point préoccupée, d'abord, de préparer ses voies à la justice, que lui échappait un jour, à la tribune, cet à peu près révélateur: « N'appartiendrait-il pas à la *charité* de la loi, si j'ose m'exprimer ainsi, de réparer l'injustice du sort ? » (1). Précurseur de notre esprit, Villeneuve le fut enfin et surtout par le choix de la tâche à laquelle il voua sa vie et qui est demeurée notre tâche : replacer cette émancipée qu'était l'Economie de son temps dans la mouvance de la Morale chrétienne, revendiquer nommément, pour l'Eglise et son Chef, le droit non seulement de mobiliser ses vertus au service de cette Economie, mais encore d'étendre jusqu'à elle l'exercice de son magistère moral.

Près de certaines oreilles, il faut crier pour se faire entendre. Cinquante années avant *Rerum Novarum*, Villeneuve osa intituler son principal ouvrage : *L'Economie politique chrétienne* (2). C'était parler haut... trop haut. Le titre était mal venu, il fut encore plus mal reçu. Outrant, jusqu'à la trahir, la vraie pensée de l'auteur, l'étiquette fit tort au flacon ; on y flaira l'annonce de je ne sais quelle « Economie tirée de l'Ecriture Sainte » qui, sous le spécieux prétexte de subordonner l'Economie à la Morale eut abouti à les confondre; le titre prêtait au malentendu, il en mourut.

Messieurs, laissons le mort à son tombeau ; mais, puisque, trente-sept ans après l'Encyclique, nous n'avons plus, nous, à nous forcer la voix pour nous faire mieux entendre, puisque les confusions sont dissipées, dans lesquelles s'embarrassa la littérature de Villeneuve, et largement entamées les préventions auxquelles il se heurta, permettez moi, en ce centième anniversaire de son premier acte réformateur, de reprendre à mon compte, sous un titre plus modeste et qui s'en sera que plus exact, ce que je considère comme l'idée profonde et toujours vivante qui fit de lui notre premier précurseur : dans toute société vraiment humaine, dans toute société chrétienne, *a fortiori*, ce n'est pas seulement « au-dessus » ou « à côté » mais encore au cœur même de la vie économique que se situe la Charité.

---

(1) V. discours prononcé par M. de Villeneuve-Bargemont, à la Chambre des Députés, le 22 décembre 1840 (*Moniteur Universel* du 25 décembre, p. 2494), dans la discussion générale du projet de loi relatif au travail des enfants dans les manufactures. De tous ces discours prononcés à cette occasion, ce fut, sans contredit, celui qui causa la plus forte impression et décida du sort de la loi. (Loi du 22 mars 1841.)

(2) *L'Economie politique chrétienne* ou Recherches sur la nature et les causes du Paupérisme. 3 vol. Paris, Guillaumin, 1841. Signalons encore, du même auteur : *Histoire de l'Economie politique*, 2 vol. Paris, Guillaumin, 1841 ; et *Discours à l'Institut* sur « l'influence des passions sur l'ordre économique des sociétés ».

Si nous l'entendons au sens, précis et plein tout à la fois, que nous lui donnons au cours de ces journées, ce n'est pas à la périphérie mais au centre de cette vie que nous devons placer le foyer d'où l'esprit de charité rayonnera sur tout ce froid domaine du « mien » et du « tien » que voudrait régenter à lui seul l'esprit des affaires.

Quand Villeneuve prétendit s'inspirer de cette vue pour juger les maux de son temps, — qui ne sont plus, tous, ceux du nôtre, — on s'indigna, l'accusant de réduire ainsi la science économique à l'art social. Non, ce qu'il voulait, c'était mettre les principes de cette science économique sans entrailles, qui triomphait en 1840 pour le malheur commun, à l'épreuve d'une confrontation publique avec les requêtes d'un art social dont l'idéal ne saurait être que la prospérité commune. Cette confrontation ne pouvait aboutir à sacrifier l'une à l'autre ; ainsi qu'il fut fait, elle devait réussir à corriger l'une par l'autre, en convainquant la science qu'à s'émanciper de la Morale elle se mentait à elle-même, se coupant délibérément de la seule source d'où descendent ces lumières et ces puissances du cœur sans lesquelles son ordre ne se réaliserait jamais.

Messieurs, c'est ce chemin que nous allons reprendre : plus brièvement, parce qu'elle vous est familière, nous referons cette démonstration ; plus longuement, puisqu'aussi bien c'est surtout ce que vous attendez de mon titre, nous réinstituerons cette confrontation de la doctrine avec les faits, et elle nous permettra, à l'occasion de trois des formes principales de l'activité économique, l'échange, la production et l'usage des biens matériels, de mieux préciser, en l'illustrant, le rôle de la charité dans la vie économique.

A. — Les attaches de la Charité avec la vie économique

Ces « attaches »... sont-elles ? Que sont-elles ? Ne croyez-vous pas, messieurs, que si, autour de nous, tant d'esprits, et par ailleurs si distingués, se refusent encore à la réponse que nous donnons à la première de ces deux questions, ce n'est, le plus souvent, que faute d'avoir exactement saisi le sens de celle que nous apportons à la seconde !

Un exemple. Dernièrement, paraissait en librairie, à l'enseigne d'une « Bibliothèque » qui ne passe pas pour manquer de sérieux, un important *Essai sur l'évolution de la pensée économique* (1).« Selon nous, avertissait l'auteur, la

(1) *Essai sur l'Evolution de la Pensée économique*, par G.-H. Bousquet, paru sous les auspices de la « Bibliothèque internationale d'économie politique », chez M. Giard, Paris 1927, 314 pp. 45 fr.

séparation entre la science et les choses du monde éthico-religieux ne saurait être assez complète, et le progrès consistera à enfermer la religion, la morale et la science en des limites qu'elles ne doivent pas franchir, chacune respectant jalousement le domaine des autres » (1). Craignant qu'à un ton si péremptoire répondit une argumentation qui ne le serait pas moins, j'y courus. Hélas !... Que l'auteur me pardonne ; de toutes les raisons qu'il apportait, je n'ai pu retenir que la seule précisément qu'il n'apportait pas, mais dont l'aveu perçait ingénument à travers toutes les autres. Quand, de bonne foi, un économiste en est venu à ne plus même soupçonner qu'il soit possible de subordonner l'Economie à la Morale, sans absorber *ipso facto* l'Economie dans la Morale, il a raison : entre elles, le mariage est invalide *propter impedimentum raptus* et, pour chacune, la séparation s'impose, *propter opportunitatem prolis*.

Que ce présupposé du « tout ou rien » ait été celui de notre auteur, il suffit pour s'en convaincre de recueillir l'aveu qu'il nous fait, du soin qu'il prit, loupe en main, de parcourir, sans succès sinon sans mérite, les seize volumes de son édition personnelle de la *Somme théologique* de saint Thomas, à la découverte d'une « doctrine économique », ou, comme il dit, de « l'idée même de ce qu'est une doctrine économique ». L'y eut-il cherchée, s'il n'avait eu d'abord l'illusion de l'y pouvoir trouver ?

Que cette illusion soit, de plus, chez lui, le résultat d'une regrettable incompréhension des modalités de notre doctrine sur les rapports de l'Economie et du Moral, n'est guère moins évident. Je n'en veux qu'une preuve et c'est le coup qu'il ressent, lorsque, tombant au passage sur ce qu'il lui plaît de nommer « la théorie économique de l'intérêt chez saint Thomas d'Aquin », il constate avec horreur que le grand docteur a inséré cette question au traité des *Vertus théologales*. Dans ce traité des *Vertus théologales*, remarque-t-il, il est question de la justice, de la prudence, des préceptes de la charité, de la malédiction, des parties intégrantes qui consistent (!) à faire le bien et à éviter le mal » (2). Il en conclut que, pour saint Thomas et les canonistes « psychologiquement le problème se posait... en des termes tout à fait différents de ceux où nous le posons aujourd'hui » (3).

Eh bien ! non, cher ami... une fois encore vous vous trompez. S'il vous paraît que, de saint Thomas à nos jours, les termes ont tellement changé où se posait le problème, c'est que, ce problème, vous même l'avez mal posé. Ce

(1) *Loc. cit.*, p. 19.
(2) *Op. cit.*, p. 16.
(3) *Op. cit.*, ibid.

qu'entendait saint Thomas, en ce passage, lui théologien, ce n'était pas, ce ne pouvait pas être, cinq siècles avant Smith, Say, Ricardo et Stuart Mill, de rédiger en économiste le chapitre le plus délicat d'une Economie qui n'était pas née. C'était, ce ne pouvait être que de formuler, en moraliste sur ce point comme sur tant d'autres de même nature, les légitimes requêtes de la Morale et c'était d'y plier les actes d'une vie économique qui n'attendait pas pour se réaliser, elle, que voulût bien consentir à naître la science de l'économie. Ce faisant, il posait et résolvait, pratiquement, dans les termes mêmes où nous le posons et résolvons aujourd'hui, le problème de la subordination de l'Economie à la Morale, et, — chose curieuse, cher ami, — il se trouve que rien n'eût dû vous éclairer sur cette doctrine, où vous rassurer sur les dangers dont elle vous paraît menacer la légitime autonomie de la science, comme, précisément ce fait qui vous étonne, qu'ayant à discuter du prêt à intérêt, saint Thomas en ait écrit sous le titre du « Péché d'usure » et à l'occasion du « Traité des Vertus ».

Messieurs, encore une fois, je sais que cette doctrine vous est familière, mais, puisqu'il en est qui l'ignorent, permettez qu'à leur intention j'en rappelle au moins les grandes lignes.

« Dieu, disons-nous, soumet la vie de l'homme à une double nécessité. La première est immédiate, matérielle : l'homme travaillera pour vivre. La seconde est d'ordre supérieur, moral, absolu: l'homme tendra vers Dieu comme vers sa fin dernière. Ce sont deux lois et, si l'on veut, deux forces qui dominent son existence. La plus haute, la loi morale, est inconditionnée, c'est-à-dire qu'elle s'élève au-dessus de toutes les contingences qu'elle oblige tout homme et à tout moment, l'autre au contraire, la loi économique, participe aux conditions terrestres de l'humanité. Ces deux nécessités, Dieu les a liées intimement l'une à l'autre. Il a voulu que le travail fût, pour tout homme, l'instrument d'actes moraux et surnaturels incessants. Il se devait d'organiser de cette façon la vie; sinon, l'on eut abouti à une contradiction manifeste. Le Créateur tiendrait à l'homme ce langage : « A chaque instant, tu voudras Dieu, ta fin dernière, et à chaque instant, toute la journée, toute la semaine, toute l'année, ta vie sera sans contacts spontanés et permanents avec l'ordre moral. » Cela était impossible. Dieu se devait d'unifier la double nécessité qui régit la vie, de mettre le travail quotidien en relations continues avec la loi morale, d'organiser le travail de telle manière qu'en travaillant, dans le fait et par le fait même de travailler, l'homme, à condition de le vouloir, multipliât les actes d'un ordre supérieur, d'un ordre moral et religieux. C'est ce que Dieu a fait.

Comment cela ? Voici.

Tout d'abord, Dieu élève et transforme la nécessité matérielle du travail, il en fait une nécessité morale, un devoir atteignant la conscience... Puis, le principe du travail ainsi transformé, ainsi moralisé, Dieu va comme au détail, et au travail il suspend les problèmes moraux les plus divers. Il multiplie les points de contact avec les principes éternels du droit et de la justice » (1). Messieurs, passez la revue complète des actes proprement humains dont est tissue notre vie de travail, lequel échappe à ces contacts ? Prix, contrats, échanges, salaires, concurrence ou entente... duquel pouvons-nous dire qu'à aucun titre il ne relève du chapitre des « péchés » ou du « Traité des Vertus ».

Il est vrai que, s'ils en relèvent, ce n'est pas, pourrions-nous dire, au titre économique. En cette qualité, rivés qu'ils sont à la matière et soumis à l'aveugle poussée des instincts, ils ne restent justiciables que de la seule science dont l'objet propre est précisément la recherche et la détermination des lois nécessaires qui ordonnent le jeu de cette matière et de ces instincts vers l'apparition des richesses. Cette part de matériel et d'instinctif est même souvent si grande que volontiers nous accordons qu'en des provinces entières de son ressort il se trouvera que la Science économique garde le droit et aura profit à ne prendre conseil que d'elle-même. Qu'on ne nous accuse donc pas de menées annexionnistes, lorsque, ces actes économiques venant à intéresser l'agent humain en sa qualité personnelle, nous réclamons que cette Science s'inquiète des principes de la discipline supérieure qui fixe leurs lois aux personnes.

Mais que l'Economie y prenne garde : la personne étant indivisible, ce double caractère, économique et moral, des actes humains que comporte la vie de travail, ne saurait s'accommoder d'un ordonnancement en partie double. Entre elle et la Morale, une alliance ne suffirait pas qui se refuserait à prévoir l'appel au « Commandement unique ». L'avons-nous assez constaté, il y a dix ans: quand elle se réalise au point, à l'heure et dans la mesure où l'impose la considération d'un bien supérieur, cette subordination fait plus que respecter les souverainetés les plus ombrageuses, elle vaut, à celles qui s'y plient, de hausser leurs actes jusqu'au plan de ce bien supérieur et, pour l'obtenir, de participer au génie (quand Dieu s'y prête), c'est-à-dire aux lumières et aux vertus de celui qui en a assumé le soin.

Au nombre des vertus sociales, que vaut à l'Economie politique l' « imperium » de la Morale, la Justice et la

(1) V. G. Desbuquois, « L'action sociale catholique », dans la revue *Le Mouvement Social*, n° du 15 août 1912, p. 678.

Charité touchant plus particulièrement notre matière. Rassurez-vous, messieurs; de leur nature, de leurs domaines et de leurs rapports, le R. P. Gillet vous ayant dit déjà tout ce que le moraliste le plus averti en peut dire et en doit tenir, se serait nous attarder que d'y revenir. Qu'il nous suffise d'en rappeler deux traits: d'une part, le soin que prend la Théologie d'accuser fortement les différences spécifiques qui séparent ces deux vertus, et l'insistance que l'Eglise met à nous avertir que ces différences ne sauraient être trop vigoureusement marquées, dès qu'il s'agit de revendication ou de restitution; d'autre part, au contraire lorsqu'il s'agit de pratique et d'action, le souci, traditionnel lui aussi dans l'Eglise, d'éviter en les distinguant, d'aller jusqu'à les isoler, ou plutôt de ne si bien délimiter les contours de leurs domaines respectifs que pour mieux préciser leurs attaches (1).

Or, ces attaches ne sont ni moins réelles ni moins fondées en nature que celles, nous l'avons vu, qui relient à la morale les hautes parties de la vie économique.

Au cours de la vie vertueuse, en effet, charité et justice ne vont pas seulement de pair, et comme en des voies parallèles; à tout instant, elles croisent leurs chemins, s'épaulent et se complètent. « Droits et devoirs, nous dit M. le chanoine Verdier, ces deux mots résument toutes les relations humaines... Sans doute, le devoir est toujours le devoir et tous les droits sont sacrés. Mais les uns et les autres se présentent à nous tantôt avec une parfaite clarté et une exacte détermination des actes à accomplir, tantôt ou comme une simple indication générale ou comme une obligation dont quelques parties restent imprécises (2). Aux premiers présidera la Justice, et ils ne sont si clairs que parce que toute leur raison d'être étant de dégager et de poser l'individu en l'opposant à ceux qui l'entourent, ce rôle ne se peut tenir que dans la clarté; aux seconds, ceux qui prennent pied non plus sur ce qui sépare les hommes mais sur ce qui les unit, présidera la Charité... et comment leurs actes n'offriraient-ils pas forcément quelque chose d'illimité comme l'amour qui les inspire, quelque chose d'indéterminé, comme l'union qu'ils procurent et qui ne peut se réaliser sans confondre, au moins pour une part, les deux termes qu'elle prétend rapprocher ?

---

(1) Outre la leçon du R. P. Gillet, à laquelle nous venons de faire allusion, nous signalons à nos lecteurs, désireux de précisions sur ce problème important du rapport de la Charité et de la Justice : A. Vermeersch s. j., *Principes de Morale Sociale. I. Les vertus sociales*, brochure de la collection « Les Archives sociales », Paris, Editions Spes, 64 pp.; J. Verdier, « Justice et Charité », article paru dans la *Revue pratique d'Apologétique*, n° du 15 février 1912, p. 735.

(2) V. J. Verdier, *loc. cit.*, p. 739.

Evidemment, conclurons-nous avec M. Verdier, le bon souci des choses d'ici-bas exigeant qu'avant tous les droits et les devoirs de chacun soient précis et déterminés, la société, qui est une « institution juridique et non un établissement de charité », aura pour base la justice. Mais comment cette justice, si friande de précisions et de déterminations, suffirait-elle à sa vie ? Un organisme ne se gouverne pas comme se règle un mécanisme. Dans l'activité de ce grand corps plastique où s'incarne la vie sociale, que de cas, imprécis par nature, échapperont toujours à son contact et à ses définitions ? Que de droits et de devoirs encore indéterminés, et comme tels échappant à ses prises, n'attendent pour lui appartenir qu'un supplément de lumière ou le secours d'une institution nouvelle ? Et quant aux droits les plus précis, aux devoirs les plus déterminés, à qui fera-t-on croire qu'ils n'ont pas leur coin d'ombre, comme le soleil ses taches et le spectre du rayon le plus lumineux ses raies obscures... Et cependant la vie presse, il faut agir ; de qui se réclamer, sinon de cette justice plus complète que le R. P. Sertillanges (1) appelait un jour « justice dans la charité, justice de la charité » ? Justice aimante et aimée, autrement perspicace, délicate et efficace que la justice aux yeux bandés, et seule capable d'instaurer cette paix, splendeur de l'*Ordo amoris* qu'entrevoyait saint Augustin !

Que la science économique, qui prétend faire fi de ces lumières, nous réponde. Y eut-il jamais, sur terre, régime du Travail plus antiéconomique que l'Esclavage ? Eh bien, où en serait le monde, s'il lui avait fallu attendre la Science économique pour se débarrasser de ce chancre ? Cette Science elle-même eût-elle pu seulement naître, si un jour, avec l'Evangile, un grand souffle de charité n'était passé sur cette hideur où la sagesse antique s'accordait à reconnaître le vrai visage de l'humanité au Travail, si cette charité clairvoyante n'avait révélé l'infirmité des droits du maître sur l'esclave, qu'on imaginait si solidement établis, si cette charité industrieuse n'avait, la première, conçu et enfanté les institutions qui allaient permettre d'imposer, au nom de la justice, les libérations qu'avait amorcées la générosité, si enfin, sept siècles durant, charité et justice, la main dans la main, n'avaient patiemment édifié, sous l'égide de la Morale chrétienne, cette cité du Travail libre qui ouvrait à l'Economie le champ même de ses découvertes ?

Vieilles histoires, dira-t-on. Messieurs, le temps est-il

(1) V. R. P. Sertillanges, *La Justice chrétienne*, cours professé à la Semaine Sociale de Saint-Etienne, 1911, p. 94.

si loin où la science orthodoxe, à l'encontre des anticipations de la morale, taxait d' « hérésie économique » le salaire familial ? Si l'hérésie d'hier est devenue la vérité de demain, à qui le mérite ? Au cœur de deux des nôtres : à la charité ardente du bon Père Harmel qui le réalisa, malgré la concurrence, à la charité prévoyante de M. Romanet qui, en supprimant l'excuse de cette concurrence, a réalisé l'institution qui transformera petit à petit ce qui n'était à l'origine qu'un geste de pure libéralité en un acte de justice distributive des professions organisées, à l'égard de leurs serviteurs les plus méritants.

B. — Le ferment de la Charité dans la vie économique

Si les attaches de la charité avec la vie économique sont bien celles que nous avons dites, vous comprenez maintenant pourquoi, Messieurs, je me garde de vous la présenter comme étant ce qu'on est convenu d'appeler un des « ressorts de la vie des affaires ». Même le mot « ferment » qui s'est trouvé sous ma plume, garde dans ma pensée plutôt la valeur d'une métaphore que celle d'une définition. Métaphore d'ailleurs qui n'a rien d'inédit : celle tout simplement du levain qui soulève la pâte et ne rend le pain plus nourrissant que parce qu'il l'a fait plus digestible (1).

Qu'on s'en félicite ou qu'on en gémisse, le vrai « ressort des affaires », le bras énergique qui pétrit et malaxe la lourde pâte des richesses matérielles dont s'entretient l'humanité, c'est, ce ne sera jamais, et ce ne peut être que l'intérêt personnel. Ce l'est même tellement, que la science s'y est méprise. A ne vouloir tenir compte que des actions et réactions de cet intérêt, elle a bâti ses systèmes, comme un ingénieur qui dessinerait l'épure de ses machines, sans égard aux effets du lubrifiant sur l'échauffement et la dilatation des pièces en mouvement. Le moteur marchera, ou du moins partira, mais gare aux pannes et aux accidents !

Les pannes et les accidents de l'Economie matérialiste ne se comptent plus et ils la jugent. Une guerre de cent ans... quel démenti à l'optimisme du prophète des « Harmonies économiques » : guerre de tarifs sur le terrain des échanges, guerre de classes sur celui de la production,

(1) Comment en serait-il autrement, puisque toute activité humaine est orientée à la satisfaction des besoins ? Il est vrai que cet « intérêt personnel » pourra être bien ou mal interprété par chacun; souvent l'intérêt immédiat fera perdre de vue l'intérêt bien compris, comme aussi il arrivera que celui-ci ne sera tel que parce qu'il se sera inspiré, pour une part, de vues désintéressées.

guerre et révolution sur celui de la propriété ? Dans tous ces domaines, faut-il le redire, l'endurcissement libéral n'aboutirait qu'à éterniser la lutte et le seul respect d'une justice qui s'obstinerait à ignorer l'esprit de charité n'obtiendrait pas d'y réinstaurer durablement la paix. Il y faut, de toute nécessité, cette charité véritable et qui, sans se substituer à la justice, en implique et en fortifie l'observation ; mieux encore : qui, sans confondre, pour autant, ses actes avec les actes propres de la vertu de justice, apporte à ceux-ci leur complément indispensable, en les ordonnant à la fin supérieure, qu'a voulu pour l'homme, Celui qui décida de le créer tout à la fois autonome et solidaire. C'est au titre de cette double influence, que je voudrais maintenant vous montrer la Charité, ferment de progrès pour la vie économique.

1° Vie des échanges

Commençons par elle ; aussi bien, de toutes les formes d'activité de la vie économique, celle-ci fut-elle de tout temps considérée comme la plus hermétiquement fermée aux entreprises de la vertu qui nous occupe. « Donnant donnant », dit la justice commerciale.

N'est-ce pas d'évidence quotidienne ? Lorsqu'il achète ou vend, celui qui achète ou qui vend, précisément parce qu'il achète ou vend, entend bien ne faire ni ne recevoir de cadeau de personne. Le marché passé et payé, un reçu en bonne forme clôt l'opération par un bref et sec « pour solde de tout compte » qui se traduirait assez bien, remarque le P. Sertillanges, par : « bonsoir ! », « j'ai payé, nous sommes quittes, je ne vous dois plus rien... les bons comptes font les bons amis... ». Eh oui !... mais alors, le moyen d'insérer, parmi ces calculs au centime près, notre ferment de charité ?

Messieurs, c'est exact : si échanger se réduit à comparer des appétits et à équilibrer des forces, la charité n'a plus où se prendre. Sans doute, il lui reste la ressource de s'accrocher aux formes ; les façons douces ne manquent pas pour passer humainement, comme on dit, au col d'un partenaire le lacet d'une échéance : un bourreau n'est pas nécessairement un boucher. Mais, même cette charité superficielle et « d'usage externe » ne voit-elle pas, chaque jour, son champ d'action se rétrécir ? Au fur et à mesure que les relations de crédit se mécanisent et s'automatisent, c'est-à-dire au fur et à mesure que le papier-valeur, sous toutes ses formes, tend à dépersonnaliser la vie des affaires, en transformant les vieilles relations personnelles d'autrefois en relations entre inconnus, même parfois inconnus anonymes, la distance s'accroît sans

mesure entre le tireur et le tiré, l'exécuteur et l'exécuté. Comment la charité s'en accommoderait-elle ?... Loin des yeux, loin du cœur !

Et que dire, quand l'échange prend figure de guerre de conquête ? Rien n'oppose farouchement entre eux les individus ou les nations, comme les survivances du viel esprit mercantiliste, qui, dans la vie des échanges, ne conçoit l'enrichissement des uns que par l'appauvrissement des autres. En voulez-vous le spectacle ? Traversez seulement la Bourse de Paris ou de Bruxelles, un après-midi de grand branle-bas; là du moins c'est la règle du jeu que le bonheur des uns soit fait du malheur des autres. Mais aussi, quelle mêlée !...

Messieurs, ce serait à désespérer de la christianisation du monde des affaires, si notre doctrine n'écartait précisément, dès l'abord, le double obstacle qui soustrairait l'échange à toute intervention possible de l'esprit de Charité : le principe de l'intérêt, seule loi des échanges, et le vieux préjugé du marché, champ clos où tout vainqueur suppose des vaincus.

Cette doctrine, vous l'avez reconnue : c'est la thèse traditionnelle de la Morale chrétienne sur le Juste prix.

« Juste »... La loi des échanges n'est donc plus, pour nous, le seul intérêt individuel, servi par la ruse ou la force et se réalisant envers et contre tous. Au-dessus de tous les contrats d'échange, plane la justice qui impose aux deux parties l'équivalence de leurs prestations réciproques : « Pour qu'aucun des contractants ne soit lésé, nul ne recevra plus qu'il ne donne. Il faut l'égalité des matières échangées, sinon c'est de l'usure, au sens plein et canonique du mot : *Usura est ubi amplius requiritur quam datur* ».

Pour sûr, chacun de son côté, vendeur et acheteur, croit faire un bon marché : il pense recevoir plus qu'il ne donne, sinon que deviendrait l'activité commerciale ? Y a-t-il donc usure à la charge des deux parties ? Non pas ; en ces calculs particuliers, il ne s'agit que de points de vue individuels, et la justice, elle, ne tient compte que des valeurs objectives et de leur équivalence ; la justice n'évalue pas les choses d'après des opinions, des commodités, des intérêts personnels ; mais d'après leur utilité générale, par rapport à la communauté des hommes ou, suivant l'expression de d'Aguesseau, par rapport au *besoin commun* (1).

Ainsi donc le va-et-vient de l'échange ne se trouve plus abandonné à l'arbitraire d'un chacun ; ce n'est plus le caprice, la ruse ou la force qui président au marché. Certes, la liberté qui s'engage reste toujours maîtresse du mot

(1) A. Arnou, *La Morale des affaires : Contre le bénéfice exagéré*, 1922. Paris, Edit. Spes. 3 fr. 75. V. p. 28-29.

décisif qui scelle ou dénoue le contrat, mais cette liberté, elle a désormais sa règle, une règle objective : dans l'intervalle des limites précises, chacun des contractants sait ce qu'il est en droit d'exiger pour que les apports s'équilibrent... il connaît « le prix naturel » des choses.

« En achetant ou en vendant à ce prix, j'y gagne ! », dira quelqu'un... Eh ! où donc prenez-vous que le juste prix doive être un prix de faillite ? Si vous gagnez en trafiquant sur ces bases, c'est que vous vous trouviez personnellement bien placé pour traiter ; de cette situation toute personnelle, la loi universelle de justice fait abstraction... « Mais, ajoutez-vous, cette situation personnelle est-elle que j'y gagnerai gros, très gros ! » Tant mieux pour vous ; soyez sans inquiétude, ce « tant mieux », cette fois, ne se double pas d'un « tant pis » pour les autres. En vous soldant leur achat à la valeur de son utilité sociale, eux aussi, neuf fois sur dix, ont fait un bon marché.

Messieurs, vous connaissez le nom de l'arbitre de ces heureux marchés où chacun, comme on dit, « s'y retrouve ». Un jugement qui apprécie les choses au titre de leur utilité sociale, à la mesure de leur aptitude à satisfaire les besoins communs, suppose une appréciation, sociale et commune elle aussi, qui ne peut émaner que du milieu social, interprète du bien commun. Ce milieu qui apprécie et légifère, notre Tradition scolastique l'appelle « l'estimation commune » : voix de nature qui ramène à l'universel les contrats paticuliers de l'Echange, comme la Convention collective les contrats particuliers du Travail ; point de convergence où se confondent en synthèse où se fondent mille pensées diverses : pensée du producteur, du consommateur, de l'intermédiaire, du commerçant, du riche qui peut attendre et de celui qui ne le peut pas... Suffrage universel avant la lettre ? Pas du tout. Appel à la décision, éclairée et prudente, nous disent nos Docteurs, des seuls membres intéressés et compétents, raisonnables, honnêtes et libres, de la société économique. S'ils sont cela, que nos marchands se rencontrent et discutent à l'aise ; leurs passes d'armes n'auront plus rien d'une guerre au couteau, et leur verdict sera celui de la justice (1).

Pardonnez-moi, Messieurs, si le détour vous a semblé long ; au moins nous a-t-il mené au point précis où vient s'insérer, dans la vie des échanges, l'esprit de charité. Tournez et retournez, en effet, toutes les vertus dont la Morale vient de nous dire qu'elles seules peuvent assurer

(1) Nos lecteurs se reporteront avec profit, pour compléter ce résumé par trop succinct de notre doctrine traditionnelle de l'échange, au cours professé à la Semaine Sociale de Saint-Etienne par le R. P. Desbuquois : *La Justice dans l'Echange.*

le jeu régulier de l'estimation commune, laquelle, sans cet esprit, pourrait-elle être ce qu'elle doit être ? Un mot les résume, « Modération », qui fut la devise des six siècles d'histoire économique où l'Europe vécut intégralement chrétienne (1). Où nos pères puisèrent-ils cette modération, si difficile en matière d'argent, sinon dans la Charité : charité envers Dieu, qui détache l'âme des richesses d'ici-bas, charité envers autrui, qui nous découvre dans les autres, d'autres nous-mêmes ? Pour ma part, je ne connais pas, en affaires, principe plus lumineux, plus apaisant et plus fécond que le mot évangélique où la Charité du Christ nous exhorte à ne jamais faire à autrui ce que nous ne voudrions pas qu'on nous fît à nous-mêmes.

Et voyez comme, à son insu, le monde nous donne raison. Jamais, autant que depuis dix ans, les échos n'ont plus souvent retenti de ces mots dont, aux heures de crise, l'Economie matérialiste exhume les syllabes, mais sans en ressusciter le sens : gains modérés ou immodérés, bénéfices licites ou illicites, prix normaux... que sais-je encore ? Veut-on passer aux actes, c'est le recours à cette pâle réplique de l' « estimation commune » que rêvent d'être nos Commissions du coût de la vie... Et voilà, réunis autour du tapis vert que préside l'intérêt général sous les espèces d'un Préfet ou d'un Maire, les représentants triés et dosés de tous les intérêts, de toutes les lumières et de toutes les vertus... Hélas ! autant en emporte le vent ! — Messieurs, l'esprit de charité fait mieux : il installe, lui, sa Commission du coût de la vie au creux de la conscience de chacun.

---

(1) A l'inverse de l'Economie capitaliste moderne tout entière ordonnée *ad lucrum in indefinitum*, l'Economie de Métier, qui l'a précédée, l'était *ad substitentiam*, c'est-à-dire qu'au lieu que la première ouvre au producteur et commerçant la perspective de gains sans limites, au risque de leur donner à penser que la production n'a d'autre fin que d'enrichir le producteur; la seconde, dominée par l'idée que la production est d'abord au service de la consommation, limitait le gain du producteur aux moyens suffisants pour lui assurer honnêtement une subsistance en rapport avec son rang. « L'homme, dit saint Thomas, ne doit désirer posséder de richesses que ce qu'il en faut pour l'entretien de sa vie, selon la condition où il se trouve placé. » (IIª IIæ 9. 118 a. 1 c.). Conception morale, au rebours du mammonisme moderne ; modération, aux antipodes de la poursuite effrénée et illimitée du profit qui caractérise l'Economie capitaliste. Il est vrai, l'Economie de métier rendrait possible cette modération, grâce à une réglementation corporative qui, en gardant le producteur contre ses concurrents, lui valait une sécurité que nous ne connaissons plus. Mais cette réglementation elle-même était-elle autre chose que la traduction, dans la vie économique, d'une idée morale et religieuse, celle de la précarité des biens d'ici-bas et de la fraternité humaine ?

2° Après les échanges, la production

Pour échanger, il suffit aux hommes de se rencontrer ; pour produire, si peu que cette production se soit compliquée, il leur faut se grouper, s'associer, s'organiser et collaborer. Que cette collaboration et le profit économique qu'on en espère suppose la bonne entente des collaborateurs, c'est l'évidence... et c'est l'évidence encore que cette bonne entente ne pourra que gagner à s'appuyer sur la vertu dont le propre est d'unir et dont la perfection faisait dire à saint Paul : « La charité est patiente, elle est bonne... elle excuse tout, elle croit tout, elle espère tout, elle supporte tout ». (1re *Ep. aux Corinthiens*, ch. XIII, v. 4 et 7.)

« Vous êtes heureux, vous religieux, me confiait un jour un patron, d'avoir pour vous servir des Frères dont les salaires ne seront payés qu'au ciel. Ah ! si, pour faire tourner mon tissage... » Non, n'y comptez pas, qui dit « frères », dit « famille »... un tissage n'est pas une famille. Sans doute, il fût un temps, qui n'est pas si loin, où le maître-tisseur, œuvrant lui-même à côté d'eux, pouvait et devait élargir son cercle de famille jusqu'au deux ou trois compagnons qui travaillaient à son foyer. C'est une tradition qui n'a pas tout à fait disparue dans la vie des Métiers et que d'admirables patrons chrétiens ont plusieurs fois tenté de réacclimater dans celle des Usines. Pourquoi ces derniers, malgré parfois leurs succès, ont-ils trouvé si peu d'imitateurs ? Parce que la grande usine moderne est devenue trop grande et la société anonyme vraiment trop anonyme ? Oui, pour tout cela aussi, mais d'abord et surtout, pour une raison autrement profonde et qui a sorti ses effets bien avant que ne fût née l'usine géante ou la société anonyme ; et cette raison, c'est que la révolution qui substitua l'Economie capitaliste d'Entreprise à la traditionnelle, Economie de Métier, n'y put réussir sans transformer aussi les âmes, sans faire du vieux « Maître » d'antan qui, n'étant que producteur, jugeait de tout en producteur, l'Entrepreneur d'aujourd'hui qui, hors et avant tout commerçant, juge de tout en commerçant. Juger en producteur, en chef de producteurs, « Princeps artificum » comme dit saint Thomas, c'était s'obliger à regarder surtout ce qui unit ; juger en commerçant, n'est-ce pas inévitablement se condamner à ne voir d'abord que ce qui oppose ? Deux attitudes commandant deux régimes ; dans l'un, l'esprit de charité n'avait plus qu'à s'épanouir, dans l'autre, sa première tâche est de reconstruire.

Messieurs, ne nous leurrons pas ; même revus et corrigés par l'esprit de charité, les plans de cette reconstruc-

tion laisseront l'usine moderne fort dissemblable de l'atelier familial qui rendait si facile la collaboration aux producteurs d'autrefois. Tant d'eau a coulé sous les ponts, depuis ceux d'autrefois, qu'eux-mêmes ne reconnaîtraient plus le fleuve.

Et d'abord, son cours s'est depuis longtemps partagé. La séparation s'est faite à l'heure où, par un effet nécessaire et qui fut la rançon d'un progrès, l'évolution économique coupa le producteur de la propriété de l'outil devenu la machine. La charité ni la justice n'y pouvaient rien. Au temps où l'instrument de production s'appelait une quenouille, une enclume ou une brouette, elles souhaitaient l'une et l'autre que le travailleur restât propriétaire de son instrument de travail. Pourraient-elles le souhaiter encore ? Imaginez propriétaires le fileur de son banc de broches, le forgeur de son marteau-pilon, le mécanicien de sa locomotive... qu'en feraient-ils, grand Dieu ! Isolée de son cadre, chacune de ces merveilles, ne vaut plus que son poids de ferraille ; replacée dans son cadre, usine ou réseau, elle ne serait, pour son propriétaire qu'une dépendance et un embarras de plus.

Mais, si la justice ne pouvait rien sur le facteur économique qui provoqua cette séparation, où elle reprenait tous ses droits, c'est quand, s'apercevant que cette séparation tournait à l'opposition, l'opposition la plus anti-économique qui se puisse imaginer, qu'au lieu des « Harmonies » promises, c'était la guerre, l'inexpiable guerre des classes, elle se devait à elle-même et au monde, de juger, de condamner les faux principes d'où naissent ce désordre et de lui opposer son « ordre ». Elle l'a fait : au commerçant-producteur qui prétendait acheter le Travail comme l'épicier achète et vend son sucre et son sel, elle a interdit, quarante ans avant la Convention de Washington, de traiter le travail comme une marchandise... ; au défenseur intéressé de la liberté des contrats de salaire, elle a rappelé la loi de nature sans laquelle la liberté du plus faible n'est plus que la liberté d'avoir faim... ; à tous ceux, employeurs et employés, qui nourrissaient la naïve illusion de tirer la paix économique du seul ajustement des intérêts *individuels,* elle a imposé la considération du bien *général,* bien général de l'Entreprise, de la Profession, de l'Economie nationale et elle a fait, de ce bien général, le principe organisateur de la Production à tous ses degrés.

Messieurs, j'ai entendu parfois reprocher à cette Justice d'avoir été tardive, de ne s'être ébranlée qu'au spectacle des abus, plus soucieuse de guérir que de prévenir... Pourquoi le nierais-je ? Ce retard même n'est-il pas la preuve par les faits que, dès que l'intérêt s'interpose, la justice, pour passer aux actes, ne se suffit plus. Il lui faut

des lumières que seule la charité peut lui apporter, et, quand ces lumières lui ont découvert son devoir, des forces que seul l'amour peut donner. Quelle misère que le cœur de l'homme soit si dur, qu'il ait fallu, pour le mobiliser au service de la justice, le musée d'horreurs ouvert au grand public par les enquêtes de Villermé ! (1).

Laissons de côté, puisque aussi bien elles n'ont jamais rapproché les cœurs, toutes les réformes, hâtives et mal venues, que la révolte des uns a successivement arrachées à la pusillanimité des autres ; ne retenons que celles dont il est clair qu'elles ont contribué à resserrer l'entente des producteurs. Toutes leurs généalogies se ressemblent : l'intérêt individuel mal compris engendre l'abus, l'abus fait naître la misère, la misère ouvre les âmes à la pitié ou au remords, pitié et remords les inclinent à la charité, la charité les rend attentives à la justice et la justice enfin, par ses institutions publiques et privées, restaurant le sens de l'intérêt général, ménage leur meilleure garantie de stabilité et de prospérité aux intérêts individuels bien compris. Messieurs, pourquoi faut-il que, dans toutes ces généalogies, le mauvais souvenir des débuts empoisonne toute la suite ? Dans une société chrétienne, qui se réclame de la charité comme de son premier commandement, ne serait-il donc pas plus simple de commencer tout bonnement par elle ?

D'ailleurs, ne l'oublions pas, le vieux conflit du capital et du travail n'est plus le seul qui divise et affronte les collaborateurs à l'entreprise. Un autre est né, engendrant des abus, d'où naîtront des misères dont il est trop aisé de prévoir qu'elles ne peuvent guère compter sur la piété (2). Après avoir désintégré de la vie de l'entreprise ceux qui lui apportaient leurs bras, voici en effet que,

---

(1) V. *Tableau de l'état physique et moral des ouvriers employés dans les manufactures de coton, de laine et de soie,* par M. Villermé, membre de l'Académie des Sciences morales et politiques. Paris, Renouard, 1840, 2 vol. — Ce fut l'impression produite sur l'opinion, par cette enquête, qui ouvrirent la voie aux premières initiatives de législation sociale en France, à l'instigation même des employeurs.

Dans l'ensemble, le niveau de la vie de la classe ouvrière, aujourd'hui, est en sérieux progrès sur celui auquel se réfère l'Encyclique *Rerum novarum* et, bien plus encore, sur celui que relevait, en 1840, l'enquête de Villermé. Mais on aurait tort, pour apprécier sainement sainement l'état d'esprit ouvrier, à l'heure actuelle, de prétendre ne tenir compte que des conditions actuelles de la vie ouvrière. C'est un fait dont il faut tenir compte que le long empoisonnement de l'âme ouvrière qu'ont provoqué les « misères imméritées » dont a souffert la classe ouvrière depuis plusieurs générations. Les réformes sociales ont pu les adoucir, elles n'ont pas réussi à en supprimer le souvenir. Ainsi en sera-t-il de toutes les réformes qui auront attendu, pour se réaliser, que l'excès des abus vint les imposer.

(2) En écrivant que la nouvelle situation de l'actionnaire « ne peut guère compter sur la pitié », nous n'entendons pas insinuer qu'elle ne mérite pas, en elle-même, cette pitié. Mais ainsi va le monde qu'il

par un étrange retour, l'évolution économique en désintègre aussi ceux qui lui apportent leur argent. Dans la société anonyme, le capital fait de moins en moins corps avec l'entreprise et, pour peu que celle-ci s'étende ou se complique, sa direction lui échappe. La qualité de gros porteur n'est plus un titre qui puisse balancer la compétence. « La direction des entreprises, écrit Pound, tend à devenir une profession dont les membres répondront à des critériums professionnels, occuperont un rang professionnel et seront rémunérés selon des Standards professionnels ». Entre leurs mains, l'affaire commence à vivre d'une vie autonome et, en attendant de pouvoir se suffire, elle se garde : garde à gauche, contre les prétentions du Travail... garde à droite, — je ne dis pas contre les prétentions de n'importe quel Argent, puisque la Banque est sa complice, — mais contre les impatiences et les exigences de cet Argent dont elle est née, de ces Actionnaires qu'elle continue par habitude à décorer du titre d'Associés, qui juridiquement le sont restés, mais contre lesquels elle se défend de plus en plus, comme on se défend de créanciers (1).

Encore si ces apporteurs de capitaux avaient au moins conservé le contrôle financier de leurs apports. Déconvenue nouvelle ! favorisée par la conjecture économique d'après-guerre, une politique des affaires en sociétés s'est implantée qui les en dépouille pratiquement : politique des filiales (sociétés grand'mères, mères, filles, petites-filles et arrière-petites-filles) faisant saillir à volonté le bénéfice au point précis où le guette l'intérêt des puissants, omniprésents, qui commandent toute la lignée ; politique des actions à vote plural, inaugurant, sous couleur de patriotisme, une oligarchie d'administrateurs qui gèreront sans

---

s'apitoye malaisément sur les misères dont il est trop facile de s'apercevoir qu'elles sont la rançon des fautes ou d'erreurs.

Or, il n'est pas douteux que la dissociation de l'entreprise et du capital ait eu pour cause première la traditionnelle passivité de cet « associé dormant » que fut si longtemps l'actionnaire. A cette passivité, les méthodes de placement d'après-guerre ont ajouté l'indifférence. « L'épargnant, remarque M. René Hoffherr, recherche avant tout, aujourdhui, à la faveur de mutations fréquentes de titres, d'utiles différences de cours, et l'heure n'est plus où il se consacrait à des placements de longue durée qui lui garantissaient la fixité d'un dividende certain et l'intégraient étroitement à la vie des entreprises. » (« Les rapports de l'entrepreneur et du capitaliste », *Revue d'Economie politique*, juillet-août 1925, p. 863).

(1) « La forme que prend actuellement le capitalisme est celle d'un droit de créance. Le droit à une valeur remplace le droit à une chose. Chacun n'a droit qu'à de l'argent. Ainsi, dans les sociétés anonymes, il n'y a pas de propriétaires, il n'y a que des créanciers et les associés de la société anonyme ne sont pas obligés sur leur propre patrimoine. » (Emmanuel Lévy, *L'affirmation du droit collectif*, pp. 15-16, cité par Hoffherr, *loc. cit.*).

risque, à leur profit. « Dès lors, interroge M. Germain-Martin, que devient la supériorité de la société anonyme à qui on reconnaissait un caractère démocratique parce qu'elle facilitait, aux plus modestes épargnants, l'accession à la *propriété contrôlée* des valeurs mobilières ? » (1).

Messieurs, les modestes épargnants ont si bien compris qu'ils se sont ressaisis. Reprenant la formation de défense que leur opposèrent autrefois, à eux-mêmes, les travailleurs, ils se syndiquent contre l'Entreprise, en groupements de porteurs de parts mobilières. Heurt d'intérêts autrement âpre et gros de conséquences, nous avertit Pareto, que celui qui oppose « les intérêts des classes dites prolétariennes et capitaliste » (2).

Encore une fois, que l'Economie nous réponde : J'ai parcouru la liste sans fin des mesures qu'elle préconise pour liquider ces deux conflits où nos producteurs usent, à s'entre-dévorer, le plus clair de leurs forces... (3). Croit-elle que ces mesures y suffiront ? Nous croyons, nous, qu'aucune ne sera efficace tant que tous n'auront pas accepté de se placer, pour les juger, en même temps qu'à leur point de vue personnel, le patron au point de vue de l'ouvrier, l'ouvrier au point de vue du patron, l'actionnaire au point de vue de l'entreprise, l'entreprise au point de vue de l'actionnaire, chacun et tous au point de vue du bien général... Nous croyons, nous, que cette disposition préalable, qui tire l'homme de soi pour l'insérer aux autres, ne peut compter pour se réaliser, sur le seul penchant naturel qui incline l'homme à la bonté, sur la seule volonté, altière, de rendre à autrui ce qui lui revient pour ne rien devoir à personne... Nous croyons qu'il y faut toute la force de cette vertu, chrétienne par excellence qui, nous rappelant de quel Père, tous, nous sommes les enfants ; de quel Chef, tous, nous sommes les membres, seule nous permet, sans métaphore, d'aimer les autres comme nous nous aimons nous-mêmes. De tout cela, l'Economie qu'en pense-t-elle ?

3° L'usage des biens matériels

Messieurs, rassurez-vous ; sur ce point, au cinquième jour de la Semaine Sociale, nous pouvons être brefs.

---

(1) V. Germain-Martin, « Les Actions à vote plural », dans le *Petit Méridional* du 17 juillet 1928.

(2) V. Pareto, *Traité de Sociologie générale*, t. II, p. 1427.

(3) « Il appartient désormais, nous dit M. Hoffherr, au législateur de définir avec précision les relations de l'entreprise et du capital conçus comme deux facteurs antagonistes... C'est le véritable problème qui se trouve à l'origine de tous les projets relatifs à la réforme de la loi organique de 1867, sur la réglementation des sociétés anonymes. » (*Loc. cit.*, p. 864).

Vous le savez : dans la société telle que Dieu l'a voulu, l'indigent, si démuni qu'il soit du droit d'exiger, ne perd pas pour autant l'espérance de recevoir (1). A qui dispose d'un superflu, la Providence impose de gérer ce superflu en intendant fidèle du patrimoine des pauvres (2). De soi, seules la nécessité du prochain et la facilité relative de le secourir fixent la mesure de cette obligation ; l'amour qui l'inspire, lui, est sans mesure, comme sans arrière-pensée la reconnaissance qu'elle appelle. « L'Aumône peut être généreusement ou orgueilleusement donnée, remarque le Père Vermeersch ; elle peut être noblement reçue et orgueilleusement refusée. La charité en fait l'acte d'un frère qui secourt son frère ; pareil acte ne mérite aucun dédain » (3).

Encore bien moins mérite-t-il les sévérités dont le poursuit l'Economie prétendue orthodoxe. « L'action de la charité est bienfaisante, ironisait naguère un professeur d'Economie politique ; elle n'a de comparable que le mal qu'elle produit ». Et voilà, enterrée d'un mot, par un homme payé cependant pour la connaître et la faire connaître, l'histoire des dix-neuf cents années de services rendus par la charité chrétienne à la vie économique. Pauvre et courte Science qui ne semble même pas s'être demandé ce qu'il en fût advenu de cette vie si l'aumône n'avait pas pris sur elle de semer un peu de patience au cœur des misérables que ses barbaries multipliaient. Il serait vraiment trop commode, sous prétexte de Science pure, d'établir le prix de revient de la prospérité du dernier siècle, sans y faire entrer, au passif, ce qu'il en a coûté à la charité publique ou privée d'assumer la charge des secours qu'aurait dû assurer l'industrie. Ainsi comptaient, sans doute, ces patrons du département dont nous parle M. de Villeneuve-Bargemont, où, en 1828, 163.453 ouvriers des manufactures, c'est-à-dire 1 sur 2,42, étaient inscrits sur les registres du bureau de bienfaisance (4).

---

(1) Nous exceptons, bien entendu, le cas d'extrême et urgente nécessité, dans lequel la Morale nous enseigne qu'aucun droit de propriété ne saurait empêcher l'indigent, dépourvu de tout autre recours, de prendre où il les trouve les éléments indispensables à la conservation de sa vie.

(2) « Les paroles de Léon XIII : *C'est un devoir de verser le superflu dans le sein des pauvres* (*Rerum novarum*), prises au pied de la lettre, sembleraient indiquer que le superflu tout entier doit être distribué en aumônes. Mais l'opinion la plus commune des théologiens, suivant sur ce point la doctrine de saint Alph. de Liguori (Liv. III, n° 32), admet simplement que, d'une manière générale, le superflu des riches doit contribuer à l'entretien des pauvres ». (Ch. Antoine, art. « Aumône », du *Dictionnaire d'Apologétique*). C'est ce que nous avons entendu signifier par une formule inspirée du Chapitre de saint Thomas sur la Libéralité (II, II, 9, 117).

(3) V. Vermeersch, *loc. cit.*, p. 57.

(4) Dans le livre qu'il a consacré à *La loi des pauvres et la Société*

Dieu me garde d'en conclure que le bureau de Charité ait pu jamais constituer un des rouages normaux de la vie économique, mais puisque, en fait et si longtemps, celle-ci n'a pas rougi d'y recourir avec cet excès, pourquoi donc aujourd'hui lui en sait-elle si mauvais gré ?

Messieurs, vous le sentez, si grands qu'aient été et si indispensables que restent les services rendus à la vie économique par la loi de charité qui impose au superflu de se répandre libéralement, en aumônes dans le sein du pauvre, il reste pourtant que ces services lui sont rendus du dehors. Comment l'esprit de charité, — dont nous avons dit qu'il était un ferment, — se satisferait-il, en un point de cette importance, du modeste rôle d'auxiliaire bénévole, chargé d'assurer la permanence du poste de secours ouvert à tous les cas imprévisibles et urgents ?

Aussi, ne s'en satisfait-il pas. Notre doctrine traditionnelle du droit et des devoirs de la propriété ouvre à son influence de bien autres perspectives. Le temps est passé, en effet, où cette doctrine si souple avait apparemment fait place à une conception toute abstraite de la propriété, régime rigide, à prendre ou à rejeter en bloc, immuable et partout identique à lui-même, fier de n'avoir ni à s'amender, ni à s'adapter. Or, nous dit très justement le Père Fallon : « En réalité, il existe non pas un régime, mais des régimes de propriété privée, de même qu'il existe non pas un mais des régimes politiques, judiciaires, administratifs. Dans le nombre, il y en a de bons et il y en a de mauvais » (1). Le R. Père n'ajoute pas qu'il y en a de parfaits ; c'est donc, qu'à son avis, partout et pour longtemps encore s'impose une saine et fructueuse politique de redressement, d'adaptation et d'amélioration du régime économique de la propriété (2).

---

anglaise, (Paris, Rousseau, 1895), M. Emile Chevallier note que, pour l'année 1817, les dépenses de la *poor law* montaient à 7.870.801 £, pour une population denviron 7.000.000 d'âmes. Quatre-vingt-dix ans plus tard, en France, la petite ville industrielle de Bailleul comptait encore, pour une population agglomérée de 7.128 habitants, 900 familles (environ 5.000 individus) inscrites au Bureau de Bienfaisance, 70 % de la population urbaine. Il est vrai qu'il s'agissait d'une industrie en voie de disparition, le tissage à la main ; mais le mal datait de loin !

(1) Voir V. Fallon, *Les plus-value et l'impôt*, Bruxelles 1913, p. 246.

(2) A propos de la « nationalisation », le R. P. Muller remarque très justement : « La propriété ne confère pas un droit unique et indivisible ; elle constitue plutôt, selon une heureuse expression américaine, un *faisceau de droits*, « a bundle of rights ». Les facultés diverses que comporte la propriété ne sont pas immuables dans leur nombre et leur étendue. On peut donc, si l'intérêt de la société l'exige impérieusement, retirer l'une ou l'autre de ces facultés ou en restreindre l'exercice, sans affaiblir par là même le principe de la

La formule de cette politique ? Ne la cherchons pas ailleurs que dans la nature même de l'institution qu'elle s'attache à réformer, dans sa double fin providentielle, individuelle et sociale, dans l'harmonieuse synthèse de ces deux fins, sauvant d'une part le droit exclusif que le légitime possesseur garde sur ses biens, et, d'autre part, en grevant l'exercice de ce droit d'une charge sociale, tirant de cette exclusivité même le moyen inattendu d'une équitable distribution entre tous des ressources, par destination communes à tous.

Le champ d'action de cette politique ? Comment ne serait-il pas immense, alors que, depuis tant d'années, le triomphe du Libéralisme, puis la poussée chaotique du Socialisme ont successivement réussi ou tenté de sacrifier l'une à l'autre chacune de ces deux fins, dont l'une ne saurait aller sans l'autre. Entre le programme libéral de défense de la propriété et le programme socialiste de « mort à la propriété », quel champ reste ouvert où pourrait s'en donner à l'aise une large politique d'accession à la propriété. « Politique sentimentale de dilapidation et de distribution » ? Non pas : la seule propriété qui vaille, c'est celle qu'on a acheté avec ce qu'on a épargné sur ce qu'on avait gagné. Gagner !... épargner !... Tenez : un trait de notre régime capitaliste frappait déjà Léon XIII il y a trente-sept ans, et c'était que tout y semblait disposé pour que l'argent allât à l'argent, le capital au capital ainsi que va l'eau à la rivière. Voyons, vous paraît-il que les choses aient tellement changé depuis lors ? — « Politique démagogique de nivellement par en bas », ajoute-t-on. Evidemment, si c'est un crime économique de supprimer, sur le clavier des fortunes les touches extrêmes, elle le commettra ; mais qui parle de réduire ce clavier à une seule note ? L'inégalité des capacités maintiendra l'inégalité des fortunes, mais la porte ouverte aux capacités permettra le passage des vraies supériorités (1).

---

propriété privée. Pour s'être allégé d'un droit désormais incompatible avec la prospérité générale, le faisceau n'en sera que plus flexible et plus difficile à rompre et l'institution s'adaptera plus parfaitement aux besoins propres aux différents états de civilisation. Limiter ou supprimer un pouvoir devenu, dans les conditions actuelles, injuste ou nuisible, loin de compromettre l'institution de la propriété, ne peut que la consolider ; tandis que l'obstination à maintenir, dans toute sa rigidité, un régime suranné a trop souvent déjà engendré d'incompressibles révolutions ». (MULLER, *Notes d'Economie politique*, Paris, édit. Spes, 1928, pp. 93-94).

(1) Ces « capacités », faut-il le préciser, ne sont pas à restreindre au seul sujet qui les met en œuvre, mais très légitiment leurs effets peuvent s'étendre par l'héritage des biens acquis, à la descendance, prolongeant ainsi dans le temps l'inégalité des fortunes qu'aura créée, dans l'espace, l'inégalité des capacités.

Messieurs, sur ce chapitre, si je n'avais pas promis d'être bref, je serais sans fin. Au moins en ai-je assez dit pour que, une troisième fois, nous puissions nous retourner vers l'Economie et lui demander ses réponses. Puisqu'il est entendu, pour elle comme pour nous, que le régime économique de la propriété capitaliste appelle des corrections, des adaptations, des améliorations... ; puisqu'elle est convaincue, comme nous, que c'est son intérêt le plus évident que d'y procéder au plus vite..., croit-elle, avec nous, que, pour l'y décider, la seule considération académique de cet intérêt ne suffit pas ?... Sachant ce qu'elle sait des habitudes prises, des positions acquises, de l'impunité pratiquement promise à qui peut, par l'argent, manœuvrer l'opinion, influencer les lois et « éclairer » la justice, croit-elle, avec nous, que, pour écarter ces obstacles, la seule force des raisons de justice ne suffira pas ?... Enfin puisque, comme nous, elle exclue la violence, — elle, antirévolutionnaire par tempérament autant que nous le sommes, nous, par principe, — croit-elle, avec nous, que, pour faire lever cette réforme, on ne se passera jamais du seul ferment qui puisse rendre supportable aux hommes le sacrifice d'un intérêt immédiat, la charité ?... Le croit-elle ?

Conclusion

Messieurs, il n'est que d'ouvrir les yeux pour s'apercevoir que la vie des sociétés est devenue économique au premier chef, et point n'est besoin d'être prophète pour deviner qu'elle le sera, demain, plus encore. Sans rien diminuer de la place suréminente qui revient à la vie proprement religieuse, est-il donc téméraire de conclure : 1° Que « la mesure de christianisme dont s'imprégneront les sociétés modernes sera en proportion du christianisme dont s'imprégnera leur activité économique, dont s'inspireront l'organisation du Travail ou le régime des richesses (1) ; 2° Que la mesure de christianisme dont s'imprégnera leur vie économique sera en proportion de l'esprit de charité dont s'imprégnera, pour son compte, chacun de leurs membres. N'était-ce pas la pensée même de Léon XIII lorsque, sur le point de déposer la plume qui avait écrit *Rerum Novarum*, le Pontife concluait par ce mot de haute sagesse dont la Science a souri, mais que le cœur du premier des nôtres, Alban de Villeneuve-Bargemont, avait déjà

(1) V. Desbuquois, *loc. cit.*, p. 677.

tiré de sa foi soixante ans avant l'Encyclique : « C'est d'une abondante effusion de charité qu'il faut principalement attendre le salut. Nous parlons de la charité chrétienne qui résume tout l'Evangile et qui, toujours prête à se dévouer au soulagement du prochain, est un remède très assuré contre l'arrogance du siècle et l'amour immodéré de soi-même ».

LA CHARITÉ
ET LES CONFLITS DE LA VIE PUBLIQUE

COURS de M. CHARLES FLORY

SOMMAIRE

Difficultés particulières à l'application de la loi de Charité dans les conflits de la vie publique.

I. — Elle n'en saurait pourtant être exclue : la charité nous interdit d'abord l'indifférence à l'égard de la vie publique et de ses conflits éventuels. — De l'obligation théorique de participer éventuellement à des conflits sanglants : cas de plus en plus rares dans lesquels l'insurrection peut être considérée comme un devoir. — De quelques applications du devoir de participation à la vie publique, dans le cadre de nos institutions démocratiques : la presse, l'action au sein des partis, les mandats électifs.

II. — Les conditions de cette participation et l'esprit qu'il y faut apporter. — Du véritable souci de servir la vérité et la justice : danger d'ériger en absolu des positions qui, relevant du domaine politique, ne sont jamais que relatives et contingentes. La charité impose à l'égard des doctrines et des solutions adverses un effort de compréhension et de discrimination permettant d'y découvrir la part de justice et de vérité qu'elles peuvent comporter. — D'autre part, le souci de la vérité et de la justice doit, dans tous les cas, s'accompagner du respect des personnes.

La loi de charité nous est apparue, au cours des études qui font l'objet de cette Semaine, comme le principe de toute vie sociale. Ne serai-je pas amené à énoncer aujourd'hui une exception ? Les deux termes qui figurent au titre de cette leçon ne constituent-ils pas une antinomie ? Est-il possible, est-il même souhaitable d'introduire la loi de charité dans les conflits de la vie publique ?

De fait, il est peu de domaine où, à première vue, le respect de la charité rencontre plus de difficultés. Qu'une discussion vienne à s'élever dans le cercle le plus intime, sur un objet politique, aussitôt les esprits s'échauffent, le diapason s'élève, les affirmations se font tranchantes et le ton irrité. Il est beaucoup de réunions amicales d'où les sujets politiques ont dû être exclus par souci du maintien de la bonne harmonie. Et vous connaissez comme moi des familles où, par suite d'un accord tacite entre leurs membres, par ailleurs très unis, certains problèmes sont rigoureusement éliminés des conversations, telle l'Affaire au temps de mon enfance, ou l'Action française aujourd'hui.

Est-il surprenant, d'ailleurs, que la politique soulève d'aussi violentes passions ? Elle comporte de tels enjeux de l'ordre spirituel et temporel ! C'est le champ clos où s'affrontent en définitive toutes les oppositions d'idéal ou d'intérêt, où se règlent toutes les compétitions. Il n'est pas d'ambition élevée, pas d'appétit non plus qui n'ait besoin, pour se satisfaire, du concours ou du moins de la neutralité des pouvoirs publics. En même temps que le salut du pays, s'y trouvent engagés la prospérité de nos familles et notre propre avenir.

Qu'en présence de tels intérêts, plus ou moins consciemment perçus, l'homme obéisse aisément à ses instincts de violence, ce n'est donc que trop naturel et l'on peut se demander s'il est possible de l'éviter.

Au surplus, est-ce souhaitable ? N'est-ce pas une nécessité que de défendre avec toute l'énergie possible tant d'intérêts particuliers ou supérieurs ? Et pour n'être pas vaincu d'avance, ne se trouve-t-on pas contraint de suivre la règle le plus généralement pratiquée, qui est de ruse et de violence ? Pour justifier l'attitude peu estimable d'un témoin dans le douloureux procès de Colmar, l'un des journaux les plus lus dans les milieux catholiques reprenait, en l'attribuant à la sagesse des nations, la maxime de Machiavel : « La fin justifie les moyens ». Mettons par charité que l'expression ait dépassé la pensée du reporter. Il ne fait pas de doute, en tous cas, que l'auteur du *Prince* a conservé bien des disciples, plus ou moins conscients, bien des admirateurs disposés pour le moins à approuver une « opération de police un peu rude », qui aiderait à la réalisation de leurs désirs. Comme la politique leur apparaît difficilement conciliable avec la justice — et à plus forte raison avec la charité — les honnêtes gens qu'ils sont préfèrent ne s'y point risquer ; mais qu'un condottière à la conscience plus élastique en accomplisse les gestes à leur place, ils sont prêts à lui pardonner quelques brutalités, dès lors qu'elles paraissent servir leurs intérêts avec ceux de

la nation. L'Eglise elle-même ne semble-t-elle pas montrer de la condescendance pour les auteurs d'un coup de force, dès lors que leur autorité spoliatrice est devenue le pouvoir de fait ? Que viendrait faire la charité en pareille matière ?

Ou si elle intervient, n'est-ce pas pour exalter plutôt des passions qui revêtent un incontestable caractère de légitimité et de grandeur, dès lors qu'elles sont mises au service de nobles causes. Rien n'est pire qu'une fausse mansuétude qui n'est que concessionisme ou lâcheté. Lorsque des intérêts aussi sacrés que ceux de la patrie ou de la religion sont en cause, une âme généreuse se manifeste par de saintes colères. Un idéal supérieur de charité ne commande-t-il pas d'exclure des conflits de la vie publique une charité qui serait synonyme de faiblesse ?

Vous vous rappelez les conseils de Louis Veuillot à Albert de Mun, lorsque ce dernier, revêtu encore de son uniforme de capitaine, commença son apostolat social par une série de discours retentissants, mais qui ne rendaient pas un son assez guerrier au goût du fougueux polémiste. La page vaut d'être relue :

« Il manque le plus beau des gestes au soldat orateur qui ne dégaîne pas... Dégaînez, sabrez, empoignez... Il faut qu'en vous écoutant on sente la nécessité de se rendre pour n'être pas fusillé, parce que vous demanderez à la force ce que vous n'obtiendrez pas de l'amour. Partez de ce point qu'étant juste et voulant le bien..., vous ne voulez point mourir captif ni assassiné. Un dragon a le droit de mourir sur le champ de bataille. Qu'il tende la main, c'est bien ; qu'il offre son cœur, c'est ce qu'un chrétien doit faire ; mais qu'il ne jette jamais son sabre qui donne tant de poids à la parole des prêtres ! Un coup de sabre à propos est une très belle aumône, une très grande charité. Beaucoup... n'ont que cela à recevoir... Un bon gendarme, ami de Joinville, voyant que les Sarrasins, profitant du dimanche, insultaient le camp chrétien, dit à Joinville : « Mon ami, fonçons un peu sur cette chiennaille ! » Cher Monsieur, ne perdez pas de vue cette parole... Dégaînez et soyez... de ces martyrs qui ne craignent pas de donner la mort (1). »

Un coup de sabre à propos, voilà, certes, une charité à laquelle on ne penserait pas de prime abord. Ainsi apparaît dans toute sa complexité le délicat problème qui fait l'objet de notre examen. Comment comprendre, comment

---

(1) Lettre de Louis Veuillot à Albert de Mun, du 15 février 1874, citée par Testis, *La Semaine Sociale de Bordeaux et le monophorisme*. Bloud, 1910, page 162.

appliquer la loi de charité dans le domaine si particulier des conflits de la vie publique ?

Nous verrons que, loin de nous écarter de la vie publique, la charité exige premièrement que nous y participions. Nous étudierons ensuite, dans une deuxième partie, l'esprit dans lequel elle nous impose d'y participer.

I

Reconnaissons bien, tout d'abord, après tous les maîtres dont nous avons entendu ici l'enseignement, que la charité ne saurait s'entendre au sens passif, négatif que critiquait Louis Veuillot. Si elle peut en comporter une part, elle n'est synonyme ni de tolérance, ni de concession, ni même de mansuétude.

La charité est, en effet, une vertu essentiellement active, le centre moteur de toute vie. Les théologiens du moyen âge disaient qu'elle est de la nature du feu et ils la représentaient sous la forme d'un foyer rayonnant avec, au centre, le monogramme du Christ. Concevrait-on que la vie publique échappât à son irradiation ?

Qu'est-ce, en effet, que la vie publique ? Au-dessus de leurs intérêts particuliers, les hommes ont des intérêts communs dont l'Etat a précisément pour mission d'assurer la garde. L'intérêt général, ainsi entendu, n'est d'ailleurs pas la somme des intérêts particuliers : il les coordonne et permet ainsi leur plein épanouissement, mais souvent en exigeant le sacrifice partiel ou total de tel ou tel d'entre eux. On conçoit dès lors l'importance que revêtent et les principes apportés à la direction de la Société Civile et le choix des autorités qui l'assureront. En dépendent non seulement le maintien de l'ordre, l'organisation de l'économie nationale, les orientations sociales dont bénéficient telles ou telles catégories de citoyens, mais encore les rapports du temporel et du spirituel, l'éducation donnée à la jeunesse et jusqu'à la détermination des postulats moraux qui président à l'élaboration et à l'application de la loi.

Il n'est pas surprenant, dès lors, que la solution de semblables problèmes ait toujours soulevé et soulève encore des conflits, allant parfois jusqu'à l'effusion du sang.

Mais n'est-ce pas dire aussi combien l'amour du prochain comporte de sollicitude civique ? Et combien il serait vain de chercher à soulager ses misères et à distribuer des secours particuliers si nous ne nous préoccupons en même temps de lui assurer les conditions d'une vie sociale normale. Ainsi se justifient les sacrifices consentis à la Patrie

et qui ne se limitent pas à la défense des frontières. Les imagiers de la Renaissance représentaient encore la charité par le symbole du pélican ouvrant ses flancs pour nourrir ses petits de son sang : image de ce qu'en certains cas, elle peut exiger de sacrifices. Nulle part ils ne sont plus grands que dans le domaine de la vie civique. Selon la belle parole que j'ai eu l'honneur d'entendre moi-même tomber des lèvres de S. S. Pie XI, la politique, parce qu'elle met en cause les intérêts les plus généraux, est l'œuvre qui demande de nous le plus de charité.

Le premier devoir est donc de ne pas nous tenir égoïstement à l'écart des luttes, nécessairement âpres, où se règlent des intérêts aussi primordiaux. A l'égard des conflits de la vie publique, la charité nous interdit d'abord l'indifférence.

***

Sous un régime autoritaire, de tels conflits sont généralement sanglants.

Quand la direction des affaires publiques est assurée par un monarque ou par un gouvernement disposant sans contrôle des destinées du pays, l'activité politique se trouve limitée, en dehors de l'action du chef, aux oppositions d'influences des agents d'exécution ou aux intrigues de cour. Si ardentes qu'y puissent être les compétitions, le cadre est bien restreint pour que leurs manifestations puissent être qualifiées de conflits de la vie publique.

Réservons le terme pour le jour où débordent les passions populaires.

Lorsqu'elles ne rencontrent pas l'audience bénévole de l'autorité, les aspirations de la masse, longtemps contenues et souvent exploitées d'ailleurs par des agents de désordre, éclatent en révolution. Il se peut même qu'il n'y ait aucun moyen normal pour échapper à une oppression intolérable : il est des cas où « l'insurrection est le plus sacré des devoirs ».

Obligation de plus en plus théorique, il est vrai. Ces cas ont toujours été rares. On ne saurait considérer comme légitimes la plupart des révolutions qu'exaltent, après coup, quand elles ont réussi, les régimes qui en sont issus. Que ceux-ci se trouvent investis, dès lors qu'ils assurent l'ordre, des prérogatives de l'autorité et que l'Eglise accepte de les reconnaître parce qu'ils constituent un progrès sur le désordre qui les a précédés, c'est là une autre question. La responsabilité de ceux qui ont pris l'initiative de ce désordre reste entière et la théologie morale commune, qui en toutes occasions rappelle aux fidèles le devoir de soumission aux autorités établies et aux lois qu'elles édic-

tent, a fixé à trois les conditions qui pourraient légitimer pour eux une entreprise révolutionnaire : il faudrait que l'injustice fut intolérable, qu'aucune autre solution ne s'offrit à eux et qu'ils eussent enfin des chances suffisantes de succès.

On serait, sans doute, bien embarrassé de citer des cas concrets d'insurrection légitime. Les conditions en sont d'ailleurs de moins en moins réalisables à mesure que se développent les institutions démocratiques qui offrent aux aspirations populaires des moyens légaux d'expression et d'action. L'histoire contemporaine nous montre cependant deux cas dans lesquels a pu s'instituer un débat de conscience de cet ordre : c'est l'insurrection irlandaise et la résistance aux persécutions anti-religieuses du gouvernement mexicain.

Il y a, certes, bien des excuses au soulèvement qui aboutit au dessaisissement du château de Dublin et au traité du 6 décembre 1921, qui rendit l'Irlande maîtresse de ses destinées dans le cadre de l'Empire britannique. L'Angleterre s'était montrée, au cours du XIX[e] siècle et jusqu'au lendemain de la guerre, singulièrement sourde aux appels de l'équité et trop généralement encline à n'accorder aux peuples qui vivent sous son autorité que ce qu'elle était dans l'incapacité absolue de leur refuser. Est-ce à dire que l'insurrection était en tous points légitime ? Je n'oserais l'affirmer, puisque le peuple irlandais n'était pas dépourvu de tous moyens d'action légaux. Il apparaît en tous cas qu'elle aurait cessé de l'être le jour où l'Acte constitutionnel, issu d'un traité signé par ses plénipotentiaires et ratifié par son Parlement, eut octroyé au pays une indépendance qui, pour n'être pas exempte de toute entrave, lui assurait cependant un réel essor vers ses destinées particulières. Il semble donc impossible de défendre, au regard de la morale traditionnelle, l'insurrection de M. de Valéra contre le gouvernement provisoire de l'Etat Libre, alors que celui-ci s'employait à consolider ses incomplètes mais très réelles conquêtes sur l'Administration britannique. C'est, d'ailleurs, le jugement qu'a prononcé l'épiscopat d'Irlande lorsque, réuni en synode à Mynooth, en septembre 1927, il blâma l'opposition républicaine non seulement de ses violences, mais de la résolution prise par ses représentants de prêter serment au *Dail Eirann*, tout en prétendant qu'ils ne s'en trouveraient pas engagés en conscience : « Comme le meurtre, dit sévèrement la déclaration épiscopale, le parjure est un crime qui appelle la vengeance divine sur son auteur ».

Quant à la persécution religieuse du Mexique, elle pose incontestablement pour nos coreligionnaires de là-bas un

cas de conscience sur lequel il serait téméraire, étant donné surtout l'insuffisance des renseignements que nous possédons, de formuler quelque jugement. Qu'il nous suffise de rappeler que, tout en élevant de constantes et combien émouvantes protestations contre les agissements odieux du gouvernement de M. Calles, l'épiscopat mexicain s'est toujours défendu d'avoir la moindre responsabilité dans les désordres qui en ont été la conséquence et dont l'une des dernières manifestations est l'assassinat du général Obrégon. Dans une déclaration de novembre 1926, sur laquelle il n'est jamais revenu, il a même écarté de façon non équivoque l'hypothèse de la légitimité d'une insurrection du fait de la persécution religieuse :

« Nous avons recommandé fortement aux catholiques de se borner à user de moyens pacifiques et légaux...

« Nous avons toujours enseigné ce que l'Eglise enseigne, à savoir : que les séditions et compétitions contre un pouvoir légitime sont des moyens réprouvés par la morale catholique, qui repousse ce qu'on appelle « le droit de révolte ».

« Il est des cas où les théologiens catholiques approuvent non la rébellion, mais la défense armée contre l'agression injuste d'un pouvoir tyrannique, après qu'on a inutilement épuisé les moyens pacifiques.

« Si quelque catholique, soit laïque, soit ecclésiastique, pense que l'heure est venue d'une telle défense, l'épiscopat ne fait pas sienne cette résolution pratique » (1).

Ainsi les blâmes infligés par l'épiscopat irlandais à l'opposition *sinn fein*, les conseils de réserve donnés par les évêques aux catholiques mexicains, montrent assez combien il est difficile d'affirmer dans le concret le droit et le devoir d'insurrection.

Ils prouveraient aussi, s'il en était besoin, combien est dénuée de tout fondement moral la solution révolutionnaire préconisée, dans notre France contemporaine, par les écoles politiques d'extrême droite et d'extrême gauche et dont les excitations n'ont d'autre résultat que de détourner leurs adhérents de donner à la vie publique, telle que l'organise notre constitution, la participation active que nous impose la charité.

---

(1) Cf. *Etudes*, 5 février 1927, page 292, et Maurice Vaussard, « La persécution mexicaine et le droit d'insurrection légitime », *Bulletin International Catholique*, 1er juin 1927, page 277.

Voir aussi la Lettre pastorale de l'Episcopat catholique des Etats-Unis, du 12 décembre 1926. *Documentation catholique*, t. XVII, page 805.

*
* *

C'est, nous l'avons vu, la mérite des institutions démocratiques que de permettre une expression normale aux intérêts communs ou divergents. L'idéal serait que tous les citoyens prissent une suffisante conscience des nécessités sociales et fussent assez pénétrés d'esprit de concorde pour envisager la vie publique comme une collaboration généreuse et loyale, et pour consentir à l'intérêt général les sacrifices qu'il comporte. Mais un tel idéal ne s'accommode pas de l'infirmité humaine ; et les conflits civiques, pour n'être plus sanglants, n'en gardent pas moins un certain caractère de violence. C'est ce que suffit à révéler le langage courant de notre vie publique, où il n'est question que de polémiques de presse, de batailles électorales, de luttes parlementaires.

A vrai dire, ce caractère même paraît s'atténuer. Dans l'activité parlementaire, il semble que le travail en commission prenne de plus en plus de place, au détriment des joutes oratoires assez vaines, qui paraissaient être l'ambition suprême des représentants du peuple, il y a quelques décades. En dépit de certains retours offensifs de l'esprit politique, dont les auteurs ne tirent pas toujours bénéfice, l'esprit de technicité a fait de grands progrès jusque dans la « maison sans fenêtres ».

Il semble donc que notre démocratie s'organise et que de nouveaux gains puissent être obtenus dans l'aménagement de nos institutions, comme dans l'amélioration de notre esprit public, qui se traduiraient par une diminution des conflits et un accroissement des collaborations efficaces.

Reconnaissons-le en passant. Tout effort d'organisation de cet ordre, aboutissant à réduire les conflits de la vie publique, à en adoucir le caractère de violence et de désordre, apparaît déjà comme un acte de charité — au même titre, par exemple, que l'institution d'organismes sociaux ayant pour objet d'éliminer les conflits du travail ou de substituer la prévoyance au soulagement tardif des misères.

Mais ce n'est là qu'un premier aspect de la question. Le fait est qu'il subsiste encore des conflits et il est à craindre que, quoiqu'il advienne, il en subsistera toujours, sous une forme plus ou moins atténuée.

Il faudrait l'esprit sarcastique d'un René Benjamin ou l'indignation vertueuse d'un Charles Benoist, pour en décrire comme il conviendrait les différents aspects.

Voyons quelles sont les armes d'un tel combat.

A tout seigneur tout honneur. Sa majesté la presse,

d'abord. Vous savez quelle force elle représente. Tout en apportant à la masse innombrable de ses lecteurs — qui ne lit son journal aujourd'hui ? — la pâture quotidienne de nouvelles dont un homme du XX^e^ siècle ne peut plus se passer, elle façonne peu à peu les esprits et prépare les solutions politiques. La façon dont elle rend compte des événements, ses silences même, entretiennent, grossissent les courants d'opinion qu'elle suit d'ailleurs plutôt qu'elle ne les crée. Car la presse n'est pas libre. S'agit-il du journal d'information ? Il est tenu de ménager les hommes au pouvoir, dont il reçoit une partie importante de ses nouvelles, et les donneurs de publicité qui le font vivre. S'agit-il du journal d'opinion ? Il est sous la dépendance de la fraction qui l'a créé ou de ses bailleurs de fonds. Dans les deux cas, le journal est obligé de tenir le plus grand compte de sa clientèle, dont dépend l'importance de ses annonces, ou la continuation de ses subsides : il aura souci de flatter les préjugés ou les rancunes plus que de faire œuvre d'éducation. Mauvaises conditions pour que la presse travaille utilement à l'apaisement des esprits, à la réduction des conflits de la vie publique.

Ceux qui l'ont tenté savent seuls combien il est difficile de renverser ce mur infranchissable d'intérêts et de partipris pour faire passer les vérités libératrices et pacifiantes. Et nous avons beaucoup d'admiration et de reconnaissance pour ces travailleurs intellectuels qui, au prix d'une vie très dure et de sacrifices personnels souvent considérables, consacrent leur vie à une tâche d'autant plus ingrate qu'elle veut être probe et loyale.

Après la presse, les partis. De quelles critiques n'ont-ils pas été l'objet ! Ne sont-ils pas l'occasion des plus basses intrigues, au service des plus cyniques ambitions ? Faire de la « technique » politique, cela peut encore se concevoir ; mais de la politique de parti, quelle indignité !

Pourtant, les partis sont un des rouages essentiels d'un gouvernement d'opinion. Ce sont eux qui groupent, canalisent, orientent les énergies populaires, contrôlent l'activité parlementaire, assurent la continuité politique du pays. Sans partis, une démocratie est vouée à l'anarchie et ce dont souffre la France, ce n'est pas de l'existence des partis, mais de leur inexistence ou de leur inorganisation.

Or, la vie d'un parti ne se développe qu'au prix d'un immense effort. Le rassemblement des masses, la constitution des cadres, l'élaboration et la diffusion du programme, autant de tâches qui ne sont pas de quelques semaines ou de quelques mois, mais de tous les jours, et demandent d'autant plus de persévérance que les effectifs et les problèmes se renouvellent toujours. Là aussi, un rôle

essentiel et ingrat nous sollicite et je ne sais ce qu'il faut admirer le plus du désintéressement du militant local ou de l'activité multiforme et toujours exposée aux représailles des dirigeants du parti.

Vous savez à quel diapason peuvent atteindre ces polémiques pendant la période des luttes électorales. Il m'eut été facile de citer quelques-unes des phrases stéréotypées par lesquelles les candidats se voient toujours stigmatisés par leurs adversaires. A vrai dire, les formules s'usent, comme les monnaies qui ont trop servi, et les concurrents les plus injuriés sortent de la bagarre sans y laisser grand chose de la considération dont ils pouvaient jouir. Il n'en demeure pas moins qu'il faut un certain courage pour s'y lancer personnellement ; et si certains sont assez pris par le démon politique pour goûter un risque de cet ordre, il en est d'autres auxquels il répugne de se livrer en pâture, avec leur famille, à la malignité populaire.

Et pourtant, les circonstances peuvent en faire un devoir très strict de charité. Les Souverains Pontifes ont insisté à plusieurs reprises sur les dangers d'une abstention, dont le résultat est de faire passer sans conteste les rênes du gouvernement aux mains de ceux dont les opinions n'offrent pas les indispensables garanties pour les intérêts de l'Eglise et le salut de l'Etat (1). Il ne suffit pas de regretter égoïstement le temps où l'on pouvait s'en remettre à un monarque du soin de gérer les intérêts communs de la nation : celle-ci est désormais majeure et il en résulte pour ses membres des responsabilités dont ils ne peuvent se décharger. Il ne suffit pas davantage de sauver l'honneur par la proclamation de quelques principes abstraits et de se draper ensuite dans une dignité boudeuse. La charité exige de nous que nous acceptions, malgré nos répugnances, les conditions de fait de la vie publique et que nous supportions, en raison des immenses intérêts en cause, les inconvénients résultant des conflits qu'elle peut engendrer.

La charité nous crée, d'abord, un devoir de participation.

II

Elle détermine aussi les conditions de cette participation [illegible] l'esprit que nous y devons apporter.

Il faut à cet esprit de charité, dans lequel se résume, selon l'indigna[illegible]

décrire ce[illegible] XIII, *Immortale Dei*, II, pages 46, 48. *Paternæ providæque*,
Voyons [illegible]. 2. Lettre du Cardinal Rampolla à l'Archevêque de Bogota,
A tout se[illegible]. 10. Pie X, *Inter Catholicos*, II, page 150. Ces références,

Léon XIII, toute la loi évangélique, que nous puiserons d'abord l'élan nécessaire au respect des autres vertus, dont il peut seul assurer le plein épanouissement. Non seulement il exclut, dans le choix des moyens comme dans la détermination du but, tous manquements à la probité et à l'honneur chrétiennement compris. Mais seul, il permet d'atteindre à un degré suffisant de désintéressement, de dévouement et de compétence qui constituent, semble-t-il, les vertus primordiales de la vie publique.

Un tel esprit ne saurait donc engendrer ni aggraver les conflits. Mais il en peut surgir, qui sont le fait des adversaires ; ne permet-il pas, ne commande-t-il pas d'apporter dans la résistance ou dans la riposte cette ardeur au combat, ce goût de la bataille, qui est, non seulement une nécessité vitale, mais un signe de virilité et la marque d'un grand amour pour la vérité et la justice.

Et certes, la charité ne s'accommoderait pas de cette fausse prudence que l'apôtre saint Paul appelait sagesse de la chair et mort de l'âme (1). Que serait un dévouement à l'Eglise ou à la Patrie qui serait prêt à céder devant toutes les contradictions ou à s'accommoder de toutes les servitudes ? Non, encore une fois, charité n'est pas synonyme de faiblesse. Mais voici bien, je crois, le point central de notre débat. Non seulement il importe d'établir dans quelle mesure les ardeurs de la charité autorisent les violences à l'égard des personnes — et c'est ce que nous examinerons tout à l'heure. Mais, pour servir la vérité et la justice, encore faut-il, dans chaque cas, déterminer ce qu'elles impliquent.

Or, ce n'est pas chose si aisée. Dans les conflits généralement complexes de la vie publique, la réalité concrète se prête peu à des discriminations de cet ordre, et les esprits généreux risquent d'y être égarés par leur générosité même. Plus les passions sont désintéressées et plus elles portent ceux qui les nourrissent à ériger en absolus des objets qui, appartenant au domaine politique, ne sont jamais que relatifs et contingents.

C'est le grand danger — ou la grande misère — de la vie publique que, consciemment ou inconsciemment, les hommes y associent toujours à un idéal supérieur et parfois incontesté, des solutions qui ne relèvent que de leur sens propre et de leurs passions. L'histoire politique n'est qu'une longue suite de malentendus de cet ordre, qui

---

comme toutes celles qui accompagnent les documents pontificaux cités par la suite se rapportent à la collection éditée par la *Bonne Presse*, 5, rue Bayard, Paris.

(1) Léon XIII, Encyclique *Sapientiæ Christianæ*, II, page 286.

pèsent souvent sur les destinées de plusieurs générations.

Est-il besoin de rappeler la double confusion qui a existé longtemps en France entre République et laïcisme, d'une part, défense religieuse et restauration monarchique de l'autre ? Qu'il y ait eu, de chaque côté de la barricade, d'ailleurs, des utilisations égoïstes, voire même des exploitations criminelles de sentiments élevés et généreux, cela ne saurait, malheureusement, être mis en doute. Mais aussi que d'élans désintéressés obéissant à deux mystiques qui ne s'excluaient que parce que chacune d'elles était abusivement grevée d'éléments hétérogènes : intérêts personnels, ou préjugés ancestraux.

Plus récemment, n'avons-nous pas assisté au développement d'une méprise de même ordre, dont les conséquences pourraient être tout aussi graves, au point de vue national et religieux ? Le malaise alsacien, fait surtout d'incompréhension mutuelle et de regrettables maladresses, n'est-il pas dû, pour une grande part, à la confusion qui s'est établie dans l'esprit de beaucoup de Français, chez ceux-là même qui n'appartiennent pas à la tradition jacobine, entre le patriotisme et une conception de l'Etat, qu'après un siècle d'administration napoléonienne nous n'imaginons que centralisé et assimilateur ?

N'est-ce pas encore à une équivoque plus ou moins voulue entre les notions nécessaires d'autorité, d'ordre et de discipline et une conception toute païenne de leur réalisation qu'une école politique moderne, toute éprise de dureté et d'égoïsme national, a dû l'accueil favorable qu'elle a rencontré auprès de trop nombreux disciples du Dieu de charité ?

Ainsi, le danger n'est pas seulement d'ordre moral. Il est aussi — et plus peut-être — d'ordre intellectuel, tant il est vrai qu'en pareille matière il est moins difficile d'accomplir son devoir que de le connaître.

Ce danger se complique d'ailleurs, chez les catholiques, de la tentation d'incorporer à la vérité dogmatique leurs opinions particulières. En vain, l'Eglise s'efforce-t-elle d'éviter toute confusion de nature à compromettre son œuvre éternelle de salut avec l'activité politique, nécessairement provisoire et toujours sujette à erreur. Ses fidèles sont enclins, et de la meilleure foi du monde, à chercher, dans des réalisations temporelles, le succès de ses intérêts spirituels. Heureux encore quand, sans dépasser ces excès déjà graves, ils ne s'attribuent pas, par surcroît, le droit de remontrance et de condamnation qui n'appartient qu'à l'autorité légitime.

De tels abus sont, hélas ! de tous les temps. Tour à tour, Innocent XI, Clément VIII, Benoît XIV, s'étaient

employés à réprimer l'ardeur de ces *zelanti* qui « frappent de censures flétrissantes des opinions que l'Eglise n'a point condamnées » (1).

Léon XIII y insiste à nouveau en signalant les écueils que rencontrent les catholiques qui s'engagent dans l'action politique. Du danger d'une fausse prudence, il passe, en ces termes, à celui de la témérité : « Par contre, d'autres, et en assez grand nombre, mus par un faux zèle, ou, ce qui serait encore plus répréhensible, affectant des sentiments que dément leur conduite, s'arrogent un rôle qui ne leur appartient pas. Ils prétendent subordonner la conduite de l'Eglise à leurs idées et à leur volonté. Agir ainsi, ce n'est pas suivre l'autorité légitime, c'est la prévenir et transférer à des particuliers, par une véritable usurpation, les pouvoirs de la magistrature spirituelle, au grand détriment de l'ordre que Dieu a lui-même constitué pour toujours dans son Eglise et qu'il ne permet à personne de violer impunément (2).

Et Benoît XV y revenait encore, dès le début de son pontificat, sans que ses avertissements sévères suffisent à délivrer l'Eglise, et particulièrement les catholiques français, d'un joug intellectuel aussi insupportable qu'abusif. « A l'égard des questions où, sans détriment de la foi ni de la discipline, on peut discuter le pour et le contre, parce que le Saint-Siège n'en a rien décidé encore, il n'est interdit à personne d'émettre son opinion et de la défendre ; mais que dans ces discussions on s'abstienne de tout excès de langage qui pourrait offenser gravement la charité ; que chacun soutienne son avis librement, mais qu'il le fasse avec modération, et ne croie pas pouvoir décerner aux tenants d'une opinion contraire, rien que pour ce motif, le reproche de foi suspecte ou de manquement à la discipline. Nous voulons aussi que les nôtres s'abstiennent de certaines appellations dont on a commencé depuis peu à faire usage pour distinguer les catholiques des catholiques : qu'elles soient évitées non seulement en tant que nouveautés profanes de mots, qui ne sont conformes ni à la vérité ni à l'équité, mais encore parce qu'il en résulte parmi les catholiques une grave agitation et une grande confusion. La foi catholique est d'une nature telle qu'on ne peut rien lui ajouter, rien lui retrancher : ou on la possède tout entière, ou on ne la possède pas du tout. Telle est la foi catholique : quiconque n'y adhérerait pas avec fermeté ne pourrait pas être sauvé. Il n'est pas besoin de qualificatifs pour signifier la profession du catholicisme ; à chacun il

(1) Benoît XIV, Constitution *Sollicita*, du 3 juillet 1753.
(2) Léon XIII, Encyclique *Sapientiæ Christianæ*, II, page 286.

suffit de dire : Mon nom est chrétien, catholique est mon prénom. Qu'on s'applique seulement à justifier vraiment cette appellation par les faits. » (1).

Le premier devoir à l'égard de la vérité et de la justice est donc de se garder des confusions fallacieuses et des canonisations abusives. Ainsi se trouvera exclue, dans la plupart des cas, une attitude de violence qui prétend trouver sa justification dans une certitude dont le caractère dogmatique ou scientifique ne saurait généralement être admis.

Faisant allusion au mouvement de l'Action française, l'un des censeurs auxquels paraît s'appliquer le mieux la remontrance de Benoît XV, disait, un peu avant la guerre, que Louis Veuillot « eut salué le renouveau des printemps de France dans ces neuves énergies, qui se déchaînent un peu violentes peut-être, mais qui ont au moins le rare mérite de ne point se compromettre avec l'erreur ». L'avenir a montré combien il fallait apporter de prudence à décerner des brevets d'orthodoxie, qui pourraient être considérés en même temps comme un encouragement à manquer à la charité.

***

Il est plus facile de reconnaître quelque valeur aux opinions des autres, dès lors qu'on a renoncé à ériger les siennes en absolu. Et c'est encore une façon de respecter la vérité et la justice.

Qu'on m'entende bien. Il ne saurait être question de prendre, à l'égard des solutions politiques, une attitude de sceptique ou de dilettante, ni de réserver un traitement égal à la vérité et à l'erreur. Mais pour nous évader une fois de plus des abstractions, reconnaissons qu'il est peu de doctrines, si discutables soient-elles, peu de solutions, quels qu'en soient les dangers, qui ne renferment quelque aspiration juste, une âme de vérité. S'attacher à découvrir, dans le limon qui les charrie, ces paillettes de métal précieux, n'est pas, comme on pourrait le croire, habileté ou faiblesse, c'est simplement équité : la passion nous porte à rejeter en bloc tout ce qui viendrait d'un adversaire ; la charité exige, à son égard, un loyal effort de discrimination et de compréhension.

Est-il besoin d'insister sur le bienfait que pourrait constituer un semblable état d'esprit, s'il était généralisé ? On a vanté, et à juste titre, l'apaisement de trop courte durée qu'apporta la guerre aux regrettables conflits qui ont marqué notre vie publique pendant la IIIe République.

(1) Benoît XV, Encyclique *Ad beatissimi*, I, page 42.

Le péril commun, sans doute, avait imposé une trêve à nos querelles. Mais cette raison n'est pas la seule, ni la principale. Des hommes appartenant aux partis les plus opposés s'étaient rencontrés dans le coude à coude du danger et ils y avaient appris à se connaître; les thèses politiques abstraites, qu'ils avaient l'habitude de combattre sans discernement ni ménagement pour les personnes, avaient peu à peu cédé la place, dans leur esprit, à des êtres de chair et de sang, pétris d'erreurs sans doute et de défauts, mais en qui se manifestaient souvent des aspirations légitimes et une bonne volonté qui commande le respect. C'est de cette substitution d'une humanité vivante aux monstres que forgeait, pour les mieux pourfendre, une passion partisane, qu'est né l'esprit d'union nationale. Or, ce qu'a réalisé la guerre, dans l'atmosphère d'un commun sacrifice à la Patrie, il semblerait que la charité dût nous permettre de l'accomplir en tout temps.

Reconnaissons, hélas ! que la pratique n'en est pas entrée dans notre vie publique. Il y paraît de bonne guerre de rendre si odieuses les thèses de l'adversaire qu'on en écarte à jamais ceux qui n'ont pas encore subi leur emprise. Les socialistes auraient sans doute autant de peine à se reconnaître dans les descriptions sans objectivité que font les organes bien pensants de leur doctrine et de leur attitude, que nous-même dans les caricatures malveillantes des feuilles anticléricales de gauche... et de droite. Pauvre tactique, qui discrédite ceux qui l'emploient auprès des interlocuteurs avertis et fait des autres des fanatiques ! Ainsi s'accumulent les haines et les préjugés par où s'aggravent les conflits, alors que la recherche d'un terrain de rencontre, lorsqu'elle s'accompagne surtout d'une irréductible fermeté doctrinale, favorise les conquêtes spirituelles et les pacifiantes collaborations. « Défions-nous, a dit Joseph de Maistre, de ces systèmes tranchants, qui nous font considérer comme des lépreux ceux qui ont le malheur de ne pas penser comme nous. »

Mais si nous constatons une telle hostilité systématique à l'égard des positions adverses, que dire de l'attitude adoptée à l'égard de positions plus voisines ? C'est une tendance assez naturelle, en effet, que de manifester une particulière intolérance vis-à-vis de ceux qui, tout en partageant nos convictions fondamentales, se séparent de nous par la tactique ou le détail des solutions. Il nous apparaît toujours que de telles divergences font le jeu des adversaires. De là à considérer leurs auteurs comme des traîtres à la cause commune plus dangereux que les adversaires eux-mêmes, il n'y a qu'un pas, vite franchi.

Les catholiques français ont souvent donné le douloureux

spectacle de dissensions de cet ordre. Aux textes pontificaux que je citais tout à l'heure, j'en pourrais ajouter bien d'autres, émanant de tous les papes qui se sont succédé depuis un siècle sur la Chaire de Pierre et constituant autant d'appels à l'union des fidèles. Il semblerait pourtant que des divergences politiques dussent peu compter pour ceux qu'unit une commune croyance aux vérités fondamentales de la Religion. Mais la gravité de telles divisions provient précisément de la confusion que nous avons signalée déjà et que commettent tant de catholiques entre les données de la foi révélée et les solutions sur lesquelles nous pouvons légitimement différer. A ceux qui respectent les distinctions nécessaires, il est plus aisé de comprendre qu'il y a plusieurs maisons dans la maison du Père et qu'une harmonieuse diversité est nécessaire à une union qui n'est pas de la passivité. « Les soldats d'une puissante armée n'emploient pas tous les mêmes armes, ni la même tactique, disait Pie X à de jeunes Français ; tous cependant doivent être unis dans la même entreprise, maintenir un esprit de cordialité fraternelle et obéir promptement à l'autorité qui les dirige » (1). L'union des catholiques ne doit être obtenue ni par un silence qui les empêcherait de s'instruire sur les questions politiques où ils divergent, ni par une abstention qui serait, nous l'avons vu, un autre manquement à la charité, mais par les distinctions et les subordinations qui faciliteront les concessions fraternelles, requises par l'esprit chrétien.

Ce serait donc bien mal comprendre le rôle de la charité que de la faire consister dans l'aumône d'un peu de tolérance, acompagnée d'orgueilleuse compassion. Elle exige, parce que c'est justice, un effort de compréhension dont bénéficient, au surplus, nos propres solutions : « On n'entre dans la vérité que par la charité », a dit Pascal, après saint Augustin.

***

Le souci de la vérité et de la justice doit s'accompagner, d'ailleurs, du respect des personnes.

Si les intérêts généraux priment les intérêts particuliers, les fins morales de l'homme dépassent les destinées de la patrie dont il est membre et c'est elles, en définitive, que poursuit notre sollicitude civique. Pas plus que l'individualisme anarchique, nous ne saurions admettre cette absorption, cette annihilation de la personne humaine que constituerait le nationalisme d'une part, ou le collectivisme de

(1) Pie X, Allocution du 11 septembre 1904, I, page 225.

l'autre. Créées à l'image de Dieu, indistinctement rachetées par le sang du Christ, les âmes ont pour nous une valeur infinie ; elles ne doivent être sacrifiées ni à la raison d'Etat, ni même à des solutions qui peuvent paraître vraies et justes, mais qui, dans la réalité concrète, ne sont, nous l'avons vu, ni la vérité ni la justice. Et c'est encore un abus de l'abstraction que de vouloir infliger à qui se trompe le traitement que paraît mériter l'erreur.

Je n'entends pas contester, bien entendu, le devoir de répression et de coercition des pouvoirs publics, pas plus que je ne méconnais, pour les particuliers, le droit de légitime défense. Je voudrais m'élever seulement, en passant, contre la prétention de certaines écoles, à faire le bonheur du peuple contre lui-même par une méthode qui rappelle un peu la savoureuse alternative de la formule révolutionnaire : « La liberté ou la mort ». Sans tomber le moins du monde dans la chimère du Tolstoïsme, qu'il me soit permis de rappeler, avant de quitter ces généralités, que la vérité ne s'impose pas par la force, ni l'ordre principalement par la contrainte : l'une et l'autre s'obtiennent par la charité.

Mais je n'aurai pas l'outrecuidance de revenir sur le tableau que vous a si magistralement tracé le P. Valensin d'une cité sans la loi de charité. Et ce n'est pas le rôle de l'autorité, mais l'attitude des citoyens, qu'il m'appartient de définir aujourd'hui aux regards de la loi de charité.

« *Interficite errores, diligite homines* », disait saint Augustin. Ce n'est malheureusement pas, nous l'avons vu, le procédé généralement employé dans les conflits de la vie publique. « On n'a rien fait aux opinions tant qu'on n'a pas attaqué les personnes », disait comme par antiphrase un pamphlétaire du siècle dernier ; et le fait est que, pour ruiner une idée, il n'est pas de meilleur procédé que de discréditer les hommes qui s'en sont fait les porte-paroles.

Est-il besoin de répéter que la charité exclut d'abord tout ce qu'interdit la justice ? Et pour n'être pas calomnieuses, les attaques personnelles ne sont pas davantage permises, quand elles débordent le débat d'idées qui en est l'occasion, pour atteindre, par exemple, la vie privée d'un adversaire.

Sans doute, ce peut être un devoir que d'éclairer le corps électoral sur les tares personnelles d'un homme qui, sans en être digne, briguerait de son suffrage une fonction publique : l'écarter d'un poste d'influence, par la simple révélation de faits indiscutables et strictement interprétés, serait, certes, un acte de charité. Mais prenons garde que la pente est glissante ! Les passions politiques sont si violentes qu'elles conduisent aisément à sacrifier sans preuve bien

certaine la réputation, l'honneur et la vie même d'autrui à des convictions dont nous avons dit quel était le caractère inévitable de relativité.

L'histoire de la IIIe République nous en fournit un exemple tristement significatif. N'a-t-on pas vu la France coupée en deux et, de part et d'autre de la barricade, l'opinion violemment secouée et comme soulevée par une Affaire qui n'eut jamais dû sortir cependant du terrain proprement judiciaire ! Je me garderai bien de prendre position moi-même dans un procès dont je ne connais rien des pièces essentielles. Je voudrais simplement constater, avec le calme que permet un certain recul, combien surprenant et attristant apparaît le spectacle de ce pays pris de folie collective, passionné tout entier pour ou contre la condamnation d'un homme, non pas parce qu'elle eut controuvé ou sanctionné une culpabilité dont nul, en dehors des tribunaux compétents, n'était en mesure et en droit de juger, mais parce qu'elle était devenue la synthèse et comme le symbole des fins politiques pour lesquelles luttaient alors les partis.

L'importance nationale et internationale de la cause engagée, le respect de la magistrature, et surtout les ménagements auxquels a droit la personne d'un accusé, tant que justice n'est pas dite, imposaient cependant à l'opinion et à la presse la plus absolue réserve. Au lieu de cela, la houle des passions se fait de jour en jour plus forte ; des excitations de plus en plus tumultueuses se font entendre, de droite comme de gauche. D'un côté, ce sont les attaques scandaleuses contre l'armée et ses chefs. De l'autre, c'est la défense des traditions militaires, sans doute, mais aussi l'appel à la haine de l'antisémitisme et un débordement d'injures contre les magistrats soupçonnés d'être favorables à Dreyfus.

La découverte du faux Henry, suivie du suicide de son auteur, apporte quelque désarroi dans ce dernier camp. Mais Maurras, dans la revue l'*Action Française*, qui précéda le journal du même nom, soutient les ardeurs défaillantes et s'attache à transformer le faussaire en héros, au nom de la raison d'Etat. « Colonel, s'écrie-t-il, force, décision, finesse, rien ne vous a manqué, si ce n'est un peu de bonheur. Vous avez déployé en toute circonstance des dons supérieurs d'initiative et de résolution. Vous les avez employés avec frénésie, jusqu'à tromper vos chefs, vos amis, vos collègues et vos concitoyens, mais il est vrai pour le bien et l'honneur de tous. Votre mot : « Allons-y » reste un mot de moralité et d'homme d'Etat » (1).

(1) *Action française*, III, p. 753.

Cependant, la géniale clairvoyance de Léon XIII s'alarmait. Recevant un publiciste français, M. Boyer, d'Agen, il lui donna, en mars 1899, ces graves avertissements : « Que faites-vous de ce scandale cosmopolite que vous donnez à quiconque vous regarde et vous plaint d'user vos forces nationales dans une lutte sans grandeur pour la France chevaleresque, ni profit pour la défaillante humanité ? Où est le trait de votre race généreuse dans cette atroce agression des partis? Cette malheureuse affaire n'a-t-elle point trouvé enfin son tribunal ? Non seulement le prévenu a obtenu des juges ordinaires, mais votre Parlement lui prête, pour la circonstance, des juges exceptionnels, la Cour plénière. Quelle est la cause qui n'attendrait avec tranquillité, d'un tel lit de justice, les solennels arrêts qui la termineront ? Et cependant, autour de cet appareil grandiose et rassurant de la légalité, vous ne désarmez pas ! S'agirait-il d'un autre prévenu que l'innocent ou le coupable qu'ont introduit ses juges ? La vraie accusée ne serait-elle pas la République ? Qu'on n'espère pas, en tous cas, faire de cette affaire de partis une affaire de religion. Notre religion a déjà consacré la juste cause de plusieurs millions de martyrs. A qui le Colysée a-t-il compté ses drames lamentables qu'ont à tout jamais étouffés la poussière des ruines et le pardon des saints ? Notre leçon est avec notre Maître au Calvaire : Heureuse la victime que Dieu reconnaît assez juste pour assimiler sa cause à celle de son propre Fils ! » (1).

Ainsi s'exprimait la plus haute autorité de l'Eglise. Elle fit scandale. Regrettons que ces conseils de sagesse et de charité chrétiennes n'aient pas été compris de beaucoup de catholiques ! S'ils l'avaient été, peut-être n'aurions-nous pas eu à déplorer tant de mesures persécutrices, tant d'atteintes à nos droits et à nos libertés, tant de terrain perdu pour nos solutions salvatrices et qu'il nous faut aujourdhui reconquérir.

***

Il est temps de conclure.

Nous sommes en mesure, me semble-t-il, de donner maintenant une réponse à la question que je posais au début de cet exposé, à la fois trop long et trop court. Non, la loi de charité ne saurait être exclue de la vie publique et de ses conflits. Elle nous impose au contraire d'y apporter une participation active, loyale et désintéressée, dans un esprit qui ne se départit jamais d'un souci

(1) *Figaro*, 15 mars 1899.

pénétrant de la vérité et de la justice et d'un profond respect des personnes.

Ces requêtes sont austères. Notre tempérament français s'accommode plutôt, reconnaissons-le, des ardeurs combatives de la polémique que du travail ingrat et patient que requiert notre condition de citoyens dans une société démocratique. Il est plus conforme aussi à notre esprit chevaleresque de brandir un sabre, fût-il de bois ; et volontiers nous prendrions à notre compte le séduisant contresens que dénonçait le R. P. Bainvel (1), au sujet de la maxime évangélique *Violenti rapiunt illud* qui, traduite correctement, signifie non pas que les violents emportent de haute lutte l'héritage céleste, mais qu'ils le dilapident et le mettent en pièces.

Sans doute, en proposant, en imposant souvent aux catholiques français une attitude de violence, d'illustres polémistes ont obéi aux appels d'une foi intrépide et d'un amour de l'Eglise auxquels je rends hautement hommage. Cependant, les déviations de l'esprit de charité comportent toujours de graves conséquences, que leurs auteurs seraient les premiers à désavouer. Vers la fin du siècle dernier, trop de prêtres et de fidèles n'étaient plus en état de goûter d'autres breuvages que les capiteuses liqueurs auxquelles les avaient habitués ces maîtres de la controverse. Après eux, c'est vers des polémistes qui n'avaient plus leur sens spirituel, vers un Cassagnac, un Drumont, qu'ils se tournèrent, pour en faire les directeurs de leur conscience civique. Jusqu'au jour où ils se trouvèrent en disposition de recevoir les leçons d'un empirisme organisateur, qui était la négation, ouvertement affirmée, de la loi de charité.

Ainsi se développa chez eux cette absence de loyalisme, contraire à la fois aux intérêts bien compris de la nation et aux enseignements constants de l'Eglise, cette attente quasi-mystique d'une solution de force, accueillie avec le même enthousiasme (toujours déçu) d'où qu'elle parût venir, cette attitude d'opposition négative et systématique qui en fit des émigrés, à l'intérieur d'une société civile que leurs adversaires s'efforçaient d'ailleurs — et c'est leur excuse — de leur rendre inhabitable.

Mais, répètent-ils, ne faut-il donc pas en finir, une bonne fois, avec une situation intolérable pour l'Eglise et la Patrie ; et les fils de lumière devront-ils se résigner toujours à être moins habiles que les enfants du siècle ?

A cela, nous répondrons que, pour nous, qui avons reçu

(1) R. P. Bainvel, *Les contre-sens des prédicateurs.*

— et avons la charge de transmettre — le message évangélique, l'habileté consiste précisément à rompre avec des procédés exclusivement humains. Sur le terrain de la violence, nous, chrétiens, serons toujours battus. *Si lupi vincimur, si agni vincimus.* Détenteurs d'une doctrine dont l'essence même est d'opposer à la mystique de la haine, la mystique de l'amour, nous la ferons triompher dans les conflits de la vie publique, avec les solutions de justice et de paix qu'elle comporte, dans la mesure où nous saurons y respecter nous-mêmes la loi de charité.

PATRIE ET HUMANITÉ

COURS de M. MAURICE BLONDEL

SOMMAIRE. — Sans négliger l'aspect banal et les solutions accoutumées de ce problème, reconnaissons qu'il est renouvelé et élargi par de récentes crises historiques et spirituelles.

I. — Voyons d'abord comment il se pose précisément : au sein de la naturelle et désirable unité humaine, la pluralité des diverses patries n'est-elle pas naturelle, normale, désirable elle aussi ?

II. — Comment, à partir d'arguments traditionnels et de considérations justes, la question véritable risque d'être masquée ou dénaturée.

III. — En quoi consistent l'erreur de méthode et la déviation doctrinale qui aboutissent à opposer patrie et humanité et à susciter un nationalisme excessif.

IV. — Comment, dans la vérité concrète, l'amour et le service de la patrie, l'intelligence sympathique des différentes patries, le sens et le bien de l'Humanité, sont solidaires, en contribuant au développement matériel et spirituel, à l'émulation pacifique, à l'union vivifiante.

V. — En quel sens il y a une ébauche naturelle et morale de charité ; et en quel sens la charité, inaliénablement chrétienne et surnaturelle, demeure insuppléable et indispensable comme principe perfectif de vie sociale et d'union humaine, en dépit des séparations et des étroitesses du nationalisme. Double tableau synoptique des thèses à confronter.

VI. — Pourquoi, la mise en lumière, en valeur et en pratique de ce principe de la charité apparaît plus urgent, plus essentiel, plus universel que jamais, dans, par et pour l'effusion de l'esprit vraiment catholique.

Lorsque le 11 novembre 1927 (date symbolique sans doute), notre cher Président me demanda d'envisager devant vous « Patrie et Humanité, *du point de vue de la Charité* », (« un bien beau sujet que nous vous avons

réservé », me disait-il), j'avais toutes les meilleures raisons de me dérober à un tel honneur, devant un tel auditoire et sur un thème si délicat. Mais vous connaissez l'irrésistible douceur de son autorité : il me semblait qu'Henri Lorin, dont on invoquait auprès de moi l'émouvant souvenir, joignait ses instances à celles d'Eugène Duthoit, d'Adéodat Boissard et de quelques très chers et très sages amis. Je me suis donc exposé aux condoléances de ceux qui me veulent du bien ; oui, aux condoléances, car, dès que j'eus révélé à de prudents conseillers ce « bien beau sujet », leur compassion fut unanime, — unanime et discordante, — les uns me plaignant d'avoir à affronter le plus usé des lieux communs, fertile peut-être en sentiments, mais pauvre d'idées, impossible d'ailleurs, prétendaient-ils, à renouveler et à préciser ; les autres s'inquiétant de me voir conduit à explorer un champ bouleversé et brûlant, forcé à poser, en fonction de catastrophes historiques et de fermentations obscures, d'immenses problèmes inédits, tenté d'ébaucher des solutions qui paraîtraient sans doute chimériques ou périlleuses. Et le plus étrange c'est que tous, je le sentais trop, avaient diversement, sinon également raison.

Comment d'abord apercevoir la vraie question et définir la vraie méthode, en cet examen dont une première réflexion fait apparaître le paradoxe : car, si l'on a justement comparé la personne, la famille, la patrie, l'humanité à des cercles concentriques, ce qu'il y aurait lieu de chercher, semble-t-il, c'est, non pas comment elles s'accordent et se soutiennent, (tant il paraît naturel qu'il y ait implication mutuelle sans choc possible), mais comment des conflits surgissent, des conflits qui parfois intervertissent apparemment l'ordre de préférence et la hiérarchie obligatoire de ces causes diversement grandes. Fénelon disait qu'il faut aimer les siens plus que soi-même, son pays plus que sa maison, le genre humain plus que son pays : vous avouerai-je que l'apparente clarté de cette règle m'a toujours paru grosse des plus redoutables confusions ?

Nous allons donc avoir à passer de ce que j'appellerais volontiers l'espect banal à l'intime et au vif de la question, déplaçant peu à peu notre centre de perspective, non certes en novateurs, mais au contraire en fidèles de la tradition, telle que Vitoria, par exemple, le grand théologien dominicain espagnol du XVI^e^ siècle s'y était fortement établi en une lumière décisive : c'est lui qui, le premier, a nommé « le Droit des Gens », *Jus inter Gentes,* mais en laissant ce Droit international sous l'inspiration synthétique et charitable où nous devrons nous-mêmes nous replacer en dépit de certains juristes modernes qui ont indûment reproché au Maître de Salamanque de ne pas avoir affran-

chi ses analyses ni séparé sa science de toute préoccupation « humaine et chrétienne » ; mais c'est précisément de ce sens du concret, de cette vue de l'unité, de ce soin de l'Humanité et de la Charité, qu'il faut louer ce grand esprit et ce grand cœur (1), sans cesser pour cela de profiter de toutes les vues ouvertes et précisées par le travail de l'abstraction philosophique et juridique.

I

L'énoncé authentique de notre problème

Qu'est-ce donc qui fait réellement problème ? et de quel esprit devons-nous méthodiquement nous pénétrer pour aborder avec profit les questions authentiquement posées à notre conscience de patriote, d'homme, de chrétien, et cela, plus que jamais, en un temps où il semble parfois plus malaisé de discerner le devoir national et les obligations humaines que de les pratiquer ?

« Patrie et Humanité », pourquoi d'abord le rapprochement même de ces deux mots provoque-t-il une impression ambiguë ? Cette impression, est-ce celle d'une difficulté, d'un conflit latent ou patent ? Est-ce celle d'un accord ? Mais alors cet accord, plus ou moins spontané, plus ou moins méritoire, entre quels termes précisément a-t-il à se produire ? Avez-vous jamais rencontré « le Patriote en Soi » en face de « l'Homme en Soi », tous deux abstraitement considérés en leur être formel et en leur caractère générique ? Non ; ils n'existent nulle part, en nul temps, à l'état pur et pour ainsi dire en l'air, ces êtres de raison. Ce que nous heurtons en fait, ce qui risque d'entrer en conflit, c'est tel patriote, en face d'autres patriotes animés eux aussi d'un amour peut-être ardent, voire même exclusif ; c'est tel homme, en chair, en sentiments et en idées, à côté de tels autres hommes qui, sur leur rôle, sur leur pays, sur l'humanité, ont peut-être d'autres conceptions divergentes ou antagonistes. C'est non pas Nation contre Nation, Etat contre Etat, mais telle Patrie contre telle Patrie, tels hommes de gouvernement contre tels autres. Voilà sur quel terrain concret, sous l'influence de quelles raisons ou de quelles passions les heurts peuvent se produire ; voilà la perspective où les

(1) On sait qu'écrivant peu après la découverte et la conquête du Nouveau-Monde par des Espagnols, Vitoria, dans son *De Indis*, s'élève, avec un jugement et une générosité admirables, contre les procédés cruels et les sophismes faussement justificatifs dont les indigènes étaient victimes. Nous y reviendrons.

solutions doivent être cherchées et trouvées, non seulement pour guérir, mais pour prévenir.

Dès lors n'apercevons-nous pas, dans une lumière directe et qui n'a rien d'artificiel, les questions presque inexplorées qui se pressent d'elles-mêmes avant tout examen critique ? Est-ce que, par son aspiration première et foncière, par son développement à travers le temps et l'espace, par sa destination finale, l'Humanité ne forme pas un organisme naturel, mieux encore une solidarité historique, mieux encore une unité spirituelle qui s'exprime, s'enrichit, se perfectionne par la pluralité des nations ? N'est-ce pas cette multiplicité et cette unité qui, au lieu de se gêner ou de se contredire, réalisent le mieux les conditions de la beauté sans monotonie, de la valeur originale des âmes et des peuples, de l'unanimité sans uniformité ? N'est-ce pas ainsi qu'on touche au vif d'un problème spécifiquement distinct d'autres questions qui l'ont trop souvent masqué et dénaturé, un problème que j'énoncerais de la sorte : pour donner un contenu propre et complet à nos obligations solidaires de patriote et d'homme, n'avons-nous pas à comprendre et à aimer la loi historique, la loi providentielle de la variété des peuples, parce que cette variété même est à la fois un bien pour l'humanité entière, pour chaque nation, pour chacune des personnes humaines, en un sens que nous aurons à expliquer ? Bref, tout en gardant une juste prédilection et un dévouement allant au suprême sacrifice pour notre terre et notre nation maternelles, n'est-ce pas aussi pour nous un devoir d'aimer qu'il y ait des patries diverses, d'aimer que d'autres hommes aient, comme nous quoique autrement que nous, une tendresse fervente et justifiée pour leur pays, d'élargir ainsi notre pensée et notre cœur, afin de goûter davantage l'originalité de notre tradition et, j'ose dire, de notre fonction nationale, mais aussi, afin de conférer intelligemment et méritoirement à ce qu'il y a de concret et de singulier, d'unique ou d'incomparable en chacun des amours patriotiques, un sens profondément humain et un caractère de valeur universelle ? Compréhension et générosité qui ont, pour nous-mêmes, leur récompense à la fois dans la joie d'entendre plus largement l'humanité et de mieux aimer notre pays d'un cœur à la fois réchauffé et éclairé, libéré et dilaté. Ne s'agit-il pas, en effet, de saintes causes auxquelles il serait trop douloureux de ne pouvoir se donner toujours et de plein cœur, comme si l'on n'accordait à l'une que ce qu'on retire à l'autre ? (1).

(1) J'emprunte à M. l'abbé Fernand Mourret quelques réflexions propres à éclairer l'idée essentielle que nous avons à faire valoir ici : « Plus l'unité composante est forte et solide, plus l'unité résultante est puissante. Ainsi, la famille, si elle se compose de fortes

Peut-être êtes-vous déjà prêts à l'indulgence pour la confession que j'ai maintenant à vous faire. Vous avouerai-je que j'ai failli succomber à la tentation de modifier le titre de la leçon qui m'était confiée ? Sans mon respect pour la discipline qui s'impose particulièrement en une œuvre sociale, sans ma crainte révérentielle de notre Président à qui je n'ai pas même osé confier mon hésitation, sans mes scrupules à l'égard des usages de notre langue française ou même des autres langues, j'aurais changé l'énoncé du thème que j'ai à développer. Oh ! un changement qui semble très minime, une simple lettre à ajouter, une *s* à joindre au mot *patrie*. Mais cette *s* n'est pas seulement un trait d'union euphonique entre « les Patries et l'Humanité », une liaison qui vous semblera aussi risquée peut-être que celle des officiers, d'ailleurs si pacifiques, de la chanson : elle nous amène à envisager un aspect méconnu, et un aspect qui est le principal. N'est-il pas étrange, en effet, que ce mot *patrie* ne semble nulle part conçu et employé au pluriel ? Sans doute, me dira-t-on, tout objet d'un grand amour, suprême et sacré, est spontanément considéré comme unique, ou tout au moins incomparable ; le cœur est monothéiste. Pourtant, répondrai-je, la famille n'est-elle pas ,elle aussi, en son ordre, un objet de culte, un amour incommensurable, une enceinte jalousement défendue ; et néanmoins la paix des « familles » (au pluriel) résulte de ce respect, de cette sympathie mutuelle de chacune pour l'intimité close de chacune. D'où vient qu'au foyer commun de l'humanité il n'en soit pas de même pour « *les patries* » ? Est-ce seulement parce que l'horizon est trop vaste, l'expérience

---

personnalités ; la province, si elle se compose de familles bien constituées. Réciproquement, les unités composantes bénéficient de la puissance de tout ce qu'elles contribuent à former : par exemple, chaque nation sera plus tranquille, plus prospère, si l'ordre du monde, l'ordre international fonctionne pacifiquement et régulièrement. Et il en a le sentiment, celui qui, en cas de conflit, souffre des oppositions au lieu de s'en réjouir, celui également qui, dans l'harmonie normale de la vie commune, sait s'imposer à lui-même labeurs et sacrifices mortifiants. Frédéric Mistral, dans un discours sur l'attachement à la Provence, a dit que le meilleur soldat n'est pas celui qui chante le plus fort : Mourir pour la patrie, — mais celui qui pleure en quittant son village et le toit paternel. De même, on pourrait dire que celui qui contribue le plus à la grandeur de l'humanité est celui qui s'applique le mieux à faire valoir les qualités propres de son pays, sa littérature, ses richesses économiques, la cohésion de ses forces sociales, la sécurité de son existence, parce qu'il travaille pour cette variété de dons qui fera la beauté de l'humanité, parce qu'il travaille, en d'autres termes, pour l'humanité en donnant toute leur valeur aux éléments qui la composent. »

Voilà les faits ; voilà le langage de l'observation. Ce sont ces données populaires et cordiales, mais trop négligées par la science abstraite, que nous avons à intégrer dans une doctrine vraie et bonne.

trop courte ou trop rare, l'incompréhension trop habituelle ? En ce cas déjà, il est vrai, nous aurions à élargir nos esprits et nos cœurs. Mais n'y a-t-il pas d'autres causes de méconnaissance, des causes liées à une façon incomplète de poser le problème, de le déplacer même, au point de tourner en raisons de conflit certaines des explications mêmes que l'on fournit pour régler les rapports entre « Patrie et Humanité », rapports qui sembleraient devoir être de velours et qu'on ceint d'épines sanglantes ?

C'est ce que nous avons maintenant à scruter.

II

Développement et déviation des idées de patrie et d'humanité

Sans entrer dans une étude historique et doctrinale qui nous entraînerait trop loin, il suffira sans doute à notre dessein de noter que longtemps le sens de la patrie s'est trouvé, comme le sens même de l'humanité, enveloppé dans le sens social en ce qu'il a de général et pour ainsi dire d'interchangeable entre les divers groupements humains. Toujours néanmoins, de façon au moins implicite, l'attachement spontané de tout homme à la société naturelle et restreinte dont il fait partie, a pris un caractère de ferveur qui, comme toute passion, a tendu à devenir exclusive. Et toujours aussi cette chaleur affective a cherché et trouvé des raisons justificatives et idéales, des supports intellectuels. Toujours, en outre, des obligations, surgissant de la conscience morale ou de la contrainte sociale, ont consacré cette synthèse où, sur les données de la nature, la réflexion et la volonté, l'amour, l'intérêt et la tradition ont construit ce chef-d'œuvre, la patrie !

Loin de nous la pensée d'affaiblir, si peu que ce soit, cet élan direct, ce mouvement premier et foncier. Il s'agit au contraire d'empêcher qu'il ne s'arrête trop tôt, et de réunir, de hiérarchiser tous les ingrédients qu'il met en œuvre, et qui, même s'ils semblent d'abord irrationnels, ont une valeur finalement intelligible. Loin de nous, plus encore, la présomption de contester la légitimité, l'utilité, même la nécessité scientifique des méthodes d'analyse et d'abstraction qui, chez les théologiens, les philosophes et les juristes, tendent à définir les rapports des individus et des peuples : arguments justement consacrés, faute desquels il n'y aurait ni précision de pensée, ni exactitude didactique, ni détermination possible des solutions pratiques.

Soit qu'avec saint Augustin on insiste sur les circons-

tances de lieu, de temps, de solidarité historique qui fixent chacun de nous à son poste providentiel (1), soit qu'avec saint Thomas qui, considérant ces vues comme « irrationnelles », fonde l'attachement patriotique sur des raisons intrinsèques, sur des sentiments naturels et moraux, sur des liens de reconnaissance, en montrant comment nous entrons tous, pour ainsi dire, en des cercles de solidarités multiples qui composent un ordre complexe et harmonieux, « l'ordre de la charité », où les devoirs de dilection se proportionnent et se hiérarchisent (2), oui, toute cette œuvre d'analyse et de « conjonction » (pour reprendre un mot de saint Thomas) est bonne, est salutaire ; et nous aimerions à en suivre les progrès, particulièrement dans ce domaine du Droit international, où (devançant et dépassant souvent des maîtres comme Grotius, Pufendorf, Gentilis, Leibniz, Louis Renault, qu'on cite volontiers comme des initiateurs), Vitoria, Suarez, Taparelli d'Azeglio et maints théologiens ont d'autant mieux servi les intérêts de la Science et de l'Humanité qu'ils travaillaient sous l'irradiation du Prince de la Paix. C'est cet esprit qui avait inspiré, et en partie réalisé au Moyen-Age, cet idéal d'humanité unie dans le respect mutuel et fraternel des peuples, qu'on a nommé « la Chrétienté ».

Mais bon gré, mal gré, le problème s'est compliqué et étendu. Des conflits tragiques ont surgi, moins encore dans le champ des armes que dans le tumulte des esprits. La Chrétienté — elle-même si divisée — n'est pas l'œcuménicité ; et la Société embryonnaire des Nations, pour devenir une *Société* vivante et aimante *des Patries,* cherche son âme : qui la lui donnera ? Les crises présentes, où l'on se débat du nationalisme à l'humanitarisme et de la xénophobie à l'internationale, ne tiendraient-elles pas à la

---

(1) Saint Augustin : Omnes æque diligendi sunt : sed cum omnibus prodesse non possis his potissimum consulendum est, qui pro locorum et temporum vel quarumlibet rerum opportunitatibus, constrictius tibi quadam sorte junguntur. *De Doctrina christiana,* L. I, Cap. 28, Migne, t. 34, col. 30.)

(2) Saint Thomas : Sed ista opinio irrationabilis videtur. Dilectio caritatis est inclinatio quædam infusa rationali naturæ ad tendendum in Deum... Tendentibus autem in Deum sicut in finem quod maxime necessarium est, divinum auxilium est ; secundum auxilium, quod est a seipso, tertio autem cooperatio, quæ est ex proximo, et in hoc est gradus. (Quæst. disp. *De Caritate,* article IX, Utrum ordo aliquis sit in caritate, Conclusio.)

D'ailleurs, saint Augustin, invoquant plutôt les raisons naturelles et extrinsèques, mais providentielles, saint Thomas, insistant davantage sur les raisons intrinsèques et humaines ou morales, se complètent, plutôt qu'ils ne s'opposent, en tenant diversement compte des circonstances de temps ou de lieu, des tendances raisonnables et immanentes à l'homme, des devoirs de juste gratitude et des ordres engrenés de la charité.

méconnaissance de vérités — je ne dis pas uniquement de *sentiments* — mais de *vérités* omises, bien plus, (et osons le dire), de vérités déviées ou même perverties ? Sur le faîte de partage où hésite la civilisation, je voudrais, laissant de côté les doctrines manifestement délétères, indiquer quel glissement risque, sous l'apparence de la raison et de l'orthodoxie rigoureuse, de nous entraîner nous-mêmes hors de la sagesse philosophique et de l'esprit catholique. Nous apprécierons d'autant mieux ensuite les voies seules salutaires où s'embrassent et se fécondent justice et charité.

III

En quoi consiste et comment s'opère le glissement meurtrier ?

Est-il possible que les sentiments naturels et les arguments si raisonnables, si moraux, si pieux même dont on étaie traditionnellement « le patriotisme » se soient tournés parfois en poison ? Oui ; et c'est de ce paradoxe qu'il nous faut maintenant rendre compte.

Pour poser notre problème, nous avions tout bonnement envisagé le double fait de l'unité humaine et de la diversité historique, elle aussi, des patries. Patries au pluriel, humanité au singulier total : nous restions à la fois dans le concret et l'universel qui s'embrassent spontanément. Mais voici que, pour analyser devant la réflexion ces données unies, on ne peut manquer d'abstraire, au risque d'hypertrophier l'une ou l'autre. Car, il y a deux sortes, toutes différentes, d'abstraction; et là est la périlleuse bifurcation, la redoutable ambiguïté. Il y a une abstraction qui considère les aspects de la réalité, sans oublier jamais que ce sont des « aspects » et qu'il s'agit d'un procédé adapté à notre pensée discursive. Et il y a une abstraction qui prend les résultats isolés, séparés, opposés par l'analyse mentale, pour les éléments atomiques, pour les matériaux réels, pour les données primitives et constitutives des êtres, même des êtres organiques, même des êtres spirituels où cependant l'unité est initiale et finale. Or, autant l'abstraction, qui examine des aspects complémentaires et qu'on peut appeler méthodologique, est salutaire, autant l'abstraction qui met les choses en pièces pour refaire, après coup, l'unité brisée, l'abstraction qu'on peut nommer ontologique (puisqu'elle prétend fabriquer le monde et la société humaine avec des atomes et des égoïsmes), est un piège savant dont il faut à tout prix

nous dégager.. Explorons-le pour en trouver l'issue : mais combien d'esprits parmi les meilleurs y restent prisonniers et en sont les victimes !

Est-ce qu'en effet, même chez des hommes de doctrine qui s'estiment indemnes de tout subjectivisme et de tout individualisme, le point de départ des explications et des constructions sociales n'est pas une conception abstraitement atomiste de la personne ou de la société humaines ? Et ces atomes-individus ou ces atomes-peuples, considérés isolément comme s'ils étaient complets et clos en leur suffisance et en leur indépendance fictives, sont pris moins en leur réalité singulière qu'en leur entité générique. En sorte qu'après les avoir canonisés dans leur solipsisme individuel ou collectif, il s'agit de les faire vivre ensemble dans le monde des réalités concrètes et des passions divisantes : est-il surprenant qu'on n'y réussisse guère ?

Depuis les traités de Westphalie notamment, où, comme le remarque Lavisse (1), on a commencé à pratiquer systématiquement « l'égoïsme national » qui a substitué à l'idée unitive de la chrétienté la politique divisante de « l'équilibre », que de mal a causé cette fausse conception dont nous ne sommes pas guéris !

« Mais, direz-vous, n'est-il pas impossible de procéder autrement, et le sens du réel n'exige-t-il pas que nous partions de cette donnée première et seule concrète qu'est l'être humain ou la cité organisée ? » Eh bien ! répondrai-je, voilà la pire confusion qu'on puisse commettre, celle de la personne et de l'individu, — la personne qui vaut par ce qu'elle porte, ce qu'elle accepte, ce qu'elle met en elle de valeur universelle, se grandissant et grandissant la Patrie et l'Humanité par la générosité, l'abnégation et le sacrifice même, — l'individu qui, spéculativement, est du faux concret hypostasié, qui, moralement et pratiquement, n'est qu'un égoïsme canonisé, une abstraction dissimulée sous des apparences contraires et d'autant plus perfide qu'elle semble attribuer à un extrait idéologique et aux accidents subjectifs le privilège de la réalité même et du droit absolu : l'individu, mais c'est l'être coupé de toutes ses attaches profondes, de toutes ses obligations supérieures. Ainsi comprise dans cette même perspective abstraite et artificielle, la nation, elle aussi, facticement constituée en sa notion typique qui confère indûment aux particularités de tel ou tel peuple le caractère réservé à

(1) C'est d'ailleurs pour se réjouir de voir « pratiquer, la première fois, avec éclat, la politique de l'égoïsme national ». (*Histoire de France*, tome VII, 1re partie, page 23. Ce tome est entièrement rédigé par Lavisse lui-même.)

ce qui est d'ordre objectif et universel, la nation n'est plus qu'un égoïsme collectif, plus terrible qu'une somme des égoïsmes individuels. Car il a beau se colorer du nom nouveau de « nationalisme » qui indique déjà à lui seul un abus inédit et une transposition du « patriotique » (concret) en « national » (abstrait hypostasié); cet égoïsme qu'on ose déclarer « sacré » n'est pas seulement le paroxysme ou la contrefaçon caricaturale de l'amour vrai et complet de la Patrie (1); il en est la méconnaissance radicale et meurtrière. Et, de même que l'amour normal et bon de soi-même n'a pas de pire ennemi que l'autocentrisme individuel, lequel est aux antipodes de la personne morale, de même ce nationalisme exacerbé est le pire ennemi du culte noble, clairvoyant, généreux, humain et chrétien de la Patrie (2).

Il vaut la peine de réfléchir un instant sur les conséquences du glissement trop inaperçu contre lequel nous avons tous à nous prémunir; car, pour remédier aux excès des uns, on se laisse souvent entraîner à d'autres excès, sans discerner assez les questions et les solutions véritables.

C'est déjà un premier effet fâcheux de la fausse méthode ici critiquée que de masquer le problème authentique. Comment cela ? C'est très simple et trop logique. En considérant les rapports des individus ou des nations sous l'aspect atomique et générique que nous venons de décrire,

(1) Mieux vaut employer l'expression plus ancienne et plus française d'*amour de la patrie*, et laisser le terme de *patriotisme* (quoique moins gâté que le mot *humanitarisme*) à un sentiment marqué par une susceptibilité légitime, mais déjà souffrante et en garde contre des menaces ou des empiétements abusifs. Quant à l'antique « patriotisme juif » dont parle Bossuet, en ce qu'il avait d'exclusif il se fondait justement sur la mission de sauvegarder la pureté du monothéisme universaliste et d'être le symbole de la seule Patrie unique et définitive, de la céleste Sion. Ne confondons pas les perspectives.

(2) La définition que l'*Académie Française* vient de donner du mot « NATIONALISME » en l'adoptant, semble singulièrement déficiente, pour ne pas dire inexacte : « Opinions, sentiments qui se réclament des traditions nationales d'un pays ». Ce terme qui, comme souvent les mots en *isme*, implique une attitude réfléchie et systématique, a sans doute eu, pour apparaître et faire rapide fortune, des occasions multiples. Et, selon les causes ou les pays qui en propagent l'emploi, il a des acceptions diverses : tantôt revendication de populations ou de races politiquement et moralement opprimées ; tantôt protestation contre la disparition des formes originales d'une civilisation ethnique devant la banalité moderne ; tantôt et surtout exaltation de l'esprit d'une nation, d'un Etat et de sa volonté de puissance, pour placer, au sommet de tout, l'intérêt national et ramener l'horizon humain à cette perspective dominante, au nom d'une supériorité hégémonique. L'amour de la patrie est la santé des peuples. Le nationalisme est une maladie ou une crise.

on ne fournit en somme que les raisons communes, *omnibus,* qui semblent suffire à fonder la vie civique et l'ordre national; on justifie seulement le lien social en sa banalité, tout en risquant de conférer aux traits les plus contingents des particularités ethniques le caractère absolu et nécessaire de la sociabilité elle-même. Dès lors, on perd instantanément et définitivement de vue tout ce qui se rapporte à la diversité, à la singularité, à la beauté multiforme et harmonieuse des âmes et des patries.

Si seulement on ne faisait par là qu'ignorer un problème réel et inévitable ! Mais, précisément parce qu'il est réel et inévitable, on ne fait pas que l'éliminer du champ de la pensée explicite; on le résout immédiatement, de façon dénaturante et périlleuse : soyons attentifs à ce point décisif.

En effet, dès l'instant où l'on pose la question « Patrie, Individu ou Humanité » sur le terrain des raisons générales, communément valables pour l'un ou l'autre de ces termes faussement antithétiques, alors on n'échappe plus à des antagonismes et à des mutilations. D'un tel point de vue, on pourra bien décréter, à tel ou tel étage des architectures abstraites, qu'on a trouvé le seul véritable concret, — ou bien le *moi* avec ses romantiques et anarchiques prétentions, — ou bien l'*Etat* avec tout ce qu'entraîne la Statolâtrie, — ou bien le *Nationalisme intégral* qui renvoie aux nuées tout ce qui n'est pas au service de son idole. Qu'il s'agisse de l'Idéalisme d'un Kant aboutissant à glorifier Frédéric II, de la Métaphysique d'un Fichte ou d'un Hegel portant le germe du Pangermanisme, du Personnalisme d'un Renouvier où logiquement le choc des individus engendre la guerre et exige l'Etatisme, ou bien du Socialisme, du Sociologisme, des thèses hybrides d'un Positivisme autoritaire et pseudo-mystique, d'un Nationalisme impérieux, ou d'un Internationalisme tentaculaire, partout, en dépit des contradictions doctrinales, même méthode de construction, à partir d'éléments diversement abstraits, mais pris également pour du concret ; partout abus analogue et alternatif de l'individuel conçu comme élément du collectif, du collectif conçu comme maître et serviteur tout ensemble de l'individuel. Et, sous les apparences d'une générosité aussi sincère parfois qu'illusionnée, circule ce même principe secret à double détente oscillatoire, qui meurtrit alternativement la Personne et l'Humanité, au détriment même des égoïsmes individuels ou nationaux qu'on prétendait servir.

La crise du nationalisme n'est donc qu'un observatoire privilégié pour étudier l'immense déviation, l'immense aberration dont nous souffrons, sans remède possible tant

que l'on reste placé au point de vue d'où les meilleures raisons de la piété patriotique se trouvent viciées et tournées en occasion de conflits. C'est ce résultat fatal qu'il nous reste à comprendre.

En attribuant à la patrie les caractères et les fondements mêmes du lien social en sa généralité et en sa nécessité, on est en effet exposé et comme forcé à porter à l'absolu les traits inférieurs ou relatifs des tempéraments divers, les intérêts accidentels, les exigences passionnées du peuple auquel on appartient, chacun croyant incarner d'une manière éminente ou même exclusive tout le droit, tout le bien, tout l'avenir ; comme si notre patrie, c'était la Patrie par excellence, la seule (d'où le singulier qui avait rendu paradoxal l'emploi d'un pluriel inusité et pourtant nécessaire) ; et alors cette patrie, à la fois uniquement aimée et servie, et universellemnt érigée « au-dessus de tout », se trouve accaparer et pervertir toutes les bonnes raisons qu'on faisait valoir, liens du sang et de la race, convenances naturelles et traditions historiques, effort de l'esprit politique, mission civilisatrice et providentielle, tout cela, qui est excellent à sa place, prend un caractère agressif, comme si ce qui, chez les particuliers, serait vice d'orgueil, de fatuité ou de convoitise, devenait magnanimité par l'exaltation collective ! Ou même ces diverses raisons étagées tendent à se heurter entre elles, tant chacune prétend incarner le type de toute nation, la Nation originale et souveraine, en sa supériorité native ou acquise.

D'où encore (malgré l'impossibilité de concilier les aspects ainsi opposés, malgré la contradiction des doctrines qui heurtent violemment leurs formules théoriques), l'étrange facilité avec laquelle s'opèrent, à travers les abîmes qui paraissent les séparer, des convergences continuelles entre les disciples de Renouvier, par exemple, et ceux de Marx, de Durkheim ou de Vaugeois, (nous pourrions multiplier les exemples) ; tous, même partis des points extrêmes de l'horizon philosophique ou politique, s'entendent contre l'esprit que nous avons maintenant à définir, contre la charité du Christ. Si bien qu'entre eux, (quoique tout apaisement soit rendu impossible pour une œuvre positive d'élucidation et de coopération), la coalition négative, si l'on peut dire, s'établit tacitement ; et c'est contre toutes ces forces, incapables sans doute d'une tâche vraiment architectonique, mais fécondes en illusions spécieuses et discordantes, que nous avons à faire briller la lumière pacifiante de la pleine raison et de l'inspiration catholique.

Puissé-je du moins, en cette critique trop sommaire, avoir un peu montré de quel côté sont les nuées aux for-

mes changeantes, aux couleurs orageuses et sanglantes ! Ce qui rend de telles erreurs difficiles à saisir, c'est justement la part de vérités captives et interverties qu'elles véhiculent ; c'est ce fait que les abstractions dont elles se composent se présentent comme le concret même ; c'est la malléabilité dialectique des éléments individualisés et généralisés, qui, tour à tour, peuvent être présentés comme les plus réelles des réalités ou comme les plus vides des abstractions ; c'est l'équivoque qui transpose l'individuel et le collectif, tantôt écrasé, tantôt écraseur, (tant ces absolus fictifs sont *ad libitum* vides ou pesants), en exaltation de la sensibilité, ou en mystique de l'autorité. Et, de fait, ne voit-on pas les plus humanitaires n'aimer tous les hommes, les plus lointains, les plus inconnus, les plus irréels, que pour se dispenser de servir les plus proches et pour offrir, sous le nom de fraternité, la mort ? Ne voit-on pas les plus patriotes définir l'amour de la patrie par la haine des autres patries ? Et n'est-il pas temps que nous sortions de ce cercle d'enfer ?

IV

La Patrie, les Patries, et l'Unité humaine

Il y a sans doute une façon de considérer l'Humanité, qui en fait la plus irréelle des entités, mais précisément parce qu'elle l'isole en dehors des êtres qui l'incarnent. Au contraire, pour le sens populaire, pour l'esprit attentif aux réalités de l'histoire et de la pensée, l'Humanité EST : elle est, elle vit dans cette unité continue où coule un même sang, où une solidarité organique et spirituelle déroule, dans le temps et l'espace, sa trame ininterrompue, où une destinée supérieure à cet ordre empirique se révèle par l'effort même de la civilisation à travers la diversité de manifestations infiniment variées. Oui, l'unité et l'universalité humaines sont ; elles sont immanentes à tous les êtres singuliers qui, dans leur originalité toujours unique, expriment des aspects enrichissants de la nature humaine, sous la loi d'une communauté d'origine, de destinée et de fin.

Cette union est à la fois un fait naturel, une vérité rationnelle, un ordre divin (1). Ce qui est normal, primitif et

(1) Gradation qu'il faudrait analyser pour fixer la place et marquer les différences de la simple sympathie naturelle, de la solidarité nécessaire, de l'organisation intelligente et scientifique, de la coopération morale, de la convergence spirituelle, toutes choses préparatoires, subordonnées ou coordonnées, mais irréductiblement incomplètes et inférieures à l'insuppléable charité.

ultime, c'est donc, comme le rappelait Vitoria en face de méconnaissances et de besoins analogues à ceux dont nous souffrons, l'unanimité fraternelle au sein de la Société humaine où ni les particuliers ni les nations ne sauraient faire bande à part. Il ne s'agit pas de grouper des isolés, des indépendants : prendre ainsi les choses, c'est renverser l'ordre ; c'est déjà, selon le mot de Bossuet, commettre le crime de Caïn : « Suis-je donc chargé de mon frère ? », mais oui, et l'indifférence ou la neutralité sont contre nature, contre raison, contre devoir (1).

Mais ce fait s'associe à un autre fait, qui lui semble opposé, qui lui est symétrique, et qui, en réalité, le complète et est même appelé par lui. Ce fait, que nous avons déjà constaté, mais qu'il s'agit maintenant de comprendre comme une vérité intelligible et comme un bien excellent et permanent, c'est ce paradoxe que l'*unité* humaine, pour être ce qu'elle doit être et se parfaire, pour devenir *union* vivante et spirituellement enrichissante, requiert multiplicité et variété : multiplicité de personnes, diversité de races et de peuples, pluralité légitime et salutaire de nations.

Sans doute, on a cherché à expliquer cette pluralité comme une infirmité, par l'impuissance où nous nous trouvons naturellement d'étendre notre vue, notre cœur, notre action directement et également à tous les hommes : d'où la nécessité, au moins provisoire, d'enceintes plus étroites où se concentrent les affections et obligations (2) ; d'où aussi, par le progrès même des communications, la transformation des problèmes en questions « mondiales ».

---

(1) Sur cette unité naturelle, raisonnable, morale et cette interdépendance des hommes et des nations, dont Vitoria a eu un si vif sentiment et une notion si précise, nous pourrions multiplier les citations, anciennes ou récentes. Qu'il suffise d'indiquer encore un texte magistral de Suarez dans son traité *De Legibus*, lib. II, cap. 19, n. 9 : « Humanum genus, quamtumvis in varios populos et regna divisum, semper habet aliquam unitatem, non solum specificam sed etiam politicam et moralem, quam indicat naturale præceptum mutui amoris et misericordiæ, quod ad omnes extenditur, etiam extraneos, et cujuscumque nationis. Quapropter licet unaquæque civitas perfecta, respublica aut regnum, sit in se communitas perfecta, et suis membris constans, nihilominus quælibet illarum est etiam membrum aliquo modo hujus universi, prout ad genus humanum spectat ; numquam enim illæ communitates adeo sunt sibi sufficientes sigillatim, quin indigeant aliquo modo mutuo juvamine et societate ac communicatione. »

(2) Il serait aisé de montrer que, sans ces groupements — déterminés par des faits extérieurs et des aspirations intérieures, — le genre humain, collection d'unités sans lien possible, le genre humain pulvérisé, tomberait fatalement dans l'anarchie universelle, toute prête pour un despotisme universel. La nébuleuse primitive n'a pu évoluer qu'en formant des centres, foyers de chaleur et de vie.

Et tout cela est vrai, mais d'une vérité subalterne. Car, s'il y a un peu partout, contre une civilisation uniformisée par la Science positive, réaction des sentiments particularistes, en faveur des traditions de vie, d'art, de pensée dont la disparition enlaidirait et appauvrirait le monde, n'est-ce point parce que cette uniformité destructrice est tout le contraire de l'union désirable ? N'est-ce point parce que, pour fonder le culte de la patrie, il y a tout autre chose que les raisons communément fournies ?

Tant que l'on cherchera principalement à équilibrer des égoïsmes nationaux, fût-ce en tenant compte des intérêts justement mis en balance dans le plan des forces naturelles en conflit, l'on ne réussira pas suffisamment l'œuvre de paix et de coopération. La seule perspective pacificatrice, c'est celle où les peuples, comprenant qu'ils ont à enrichir l'héritage commun des biens spirituels et des ressources vitales, tendent délibérément à se compléter, à s'entr'aider, à s'unir, sans s'unifier, puisque leur diversité même est un accroissement de vie (1).

Et n'est-ce pas ici, précisément, que, touchant enfin au point essentiel et le pressant à fond, nous allons trouver la justification, non plus seulement sentimentale, ou utilitaire, mais intellectuelle, morale et religieuse des « patries », avec tous les devoirs que comporte ce pluriel ? Car si, selon l'enseignement traditionnel, l'Humanité est faite à l'image et ressemblance de Dieu, la suprême Perfection en son infinie simplicité ne peut, dans l'ordre des

(1) Saint Thomas fait observer qu'il n'y a pas un seul « ordre de la charité ». Il y a un ordre du point de vue des liens naturels ou de la parenté ; un autre ordre, du point de vue des bienfaits reçus ou à recevoir; un autre, du point de vue des services à rendre; un autre, du point de vue de la commisération ; un autre, du point de vue du mérite, de la beauté morale ; un autre, du point de vue *pertinet ad illam conjunctionem secundum quam diligitur... Et ideo diversorum dilectio est mensuranda secundum diversam rationem conjunctionis, ut scilicet unusquisque diligatur magis in eo quod pertinet ad illam conjunctionem secundum quam diligitur... « Et ideo in his quæ pertinent ad naturam, plus debemus diligere consanguineos ; in his autem quæ pertinent ad civilem conversationem, plus debemus diligere concives, et in bellicis plus commilitones* » (II^a, II^{ae}, qu. 26, art. 8, conclusio). Et saint Thomas cite Aristote (*Ethic.*, lib. IX, cap. 2) à l'appui de cette doctrine. Il semble qu'en approfondissant, on pourrait éclairer les problèmes que M. Lucien Romier agite, lorsqu'il étudie le rôle des organisations économiques constituées entre les groupements nationaux, au sein de l'humanité. Par ces nécessités de collaboration, dont parle saint Thomas, on pourrait entendre, d'ailleurs, non seulement des collaborations internationales économiques (par exemple pour la fixation des heures de travail, etc.), mais aussi des collaborations internationales intellectuelles, artistiques, scientifiques, lesquelles tiendraient le milieu entre les groupes nationaux et la société internationale politique, et faciliteraient l'accord entre les patries et l'humanité.

êtres imparfaits et changeants, être manifestée que par une plus riche multiplicité de formes et de qualités. C'est pourquoi la sublime plénitude de l'Humanité, avec toutes les ressources qu'elle a à produire dans le temps, l'espace et l'éternité, ne saurait se fixer dans une uniformité et une immobilité : il lui faut, des plus rudimentaires aux plus splendides réalisations, s'incarner en ces chefs-d'œuvres variés de la vie sociale se spécifiant en des âmes nationales, en des patries historiques, chacune avec sa physionomie originale, avec sa vie laborieuse et expressive d'un esprit, avec sa fonction et sa mission propres.

Et ainsi, comme nous l'avons dit et senti, mais comme nous le comprenons et le voulons enfin, notre prédilection justifiée pour notre patrie ne nous empêche nullement de comprendre, d'aimer les autres patriotes. Car ce n'est pas uniquement le hasard de la naissance, ni l'intérêt et la contrainte, ni un simple quasi-contrat de justice qui nous attachent chacun à notre pays, au risque de mesurer le patriotisme à l'ignorance, au dédain ou à la haine de l'étranger considéré comme le barbare ou l'ennemi. Premièrement, nous pouvons, nous devons aimer en notre pays ce qu'il représente du dessein divin sur nous et notre nation, ce qu'il contient de richesses historiques, de traditions vénérables, de pressants devoirs, de développements futurs, en sentant que c'est là, pour chacun de nous, un moyen d'élever notre personne, si humble qu'elle soit, au service de tous, dans le grand concert où il n'y a pas deux notes identiques, où pas une note juste n'est inutile. Et, deuxièmement, nous pouvons, nous devons aimer aussi qu'il y ait, aimables et aimées, d'autres patries que la nôtre, et cela, parce que c'est *bon en soi*, mais aussi parce que c'est *bon pour nous, et pour d'autres, et pour tous :* nous déployer intellectuellement et esthétiquement, nous exercer onéreusement et généreusement au support mutuel, pourvoir aux indigences ou mettre mieux en valeur les trésors secrets de l'humanité, imiter davantage Celui qui, paternel à tous, fait luire son Soleil sur les bons et les moindres, cette conception idéale n'est-elle pas aussi la plus réaliste, la plus stimulante, la plus vraie, la seule qui réponde aux requêtes de la raison la plus clairvoyante, comme des cœurs les plus magnanimes, la seule pacifiante ? (1)

(1) Afin d'éviter des redites, je demande à mon lecteur la permission de le renvoyer aux pages que l'*Action* a consacrées à l'âme diverse des patries, au témoignage que j'ai porté à « *l'Enquête sur le Nationalisme* », provoquée et publiée par M. Maurice Vaussard, aux dernières pages de « *l'Itinéraire Philosophique* » dû à M. Frédéric Lefèvre, et aussi à l'étude sur le *Vinculum Substantiale* d'après

Est-ce à dire que nous devions ignorer les tares, les fautes, les agressions, le devoir de la résistance au mal ? Pas du tout, car il s'agit, non pas seulement de *droits* à faire respecter, de fierté légitime, de susceptibilités et d'intérêts à sauvegarder, mais de grands *devoirs* à affronter, fût-ce par le sacrifice individuel, pour la défense et le salut de ces hautes personnes morales que sont l'homme en son être immortel, la cité en sa vie spirituelle, l'humanité en ses lois essentielles.

Nous voici donc préparés à comprendre les conflits et à surmonter le scandale des justes guerres, car, provisoirement, — et ce monde ne sera-t-il pas toujours de l'ébauché et du provisoire — il y en a de telles, encore que la guerre doive être dite *anormale*, et déclarée hors la loi, sans que pour cela il faille dire que le service de la patrie peut ou doit nous amener à éliminer les devoirs envers la personne inviolable ou envers l'humanité tout entière. Nous avons toujours à respecter en l'ennemi l'Homme et à servir comme belligérant la cause humaine, double devoir envers l'humanité, en chacun et en tous. C'est dans la mesure où des menaces contre notre Patrie risquent de meurtrir une de ces suprêmes causes dont la défaite avilirait ou blesserait l'humanité même, que nous avons, je ne dis pas le *droit*, mais le *devoir* d'immoler des biens partiels et des vies périssables pour sauvegarder, douloureusement et résolument, ce qui dépasse nos horizons particuliers ou nationaux eux-mêmes. « La guerre ne paie pas, même victorieuse », a-t-on dit, et c'est vrai, dans l'ordre des choses visibles et tangibles ; mais est-ce un tel « paiement » qu'on pourrait être autorisé à y chercher ? Non ; il y a un prix d'un autre ordre que celui de l'intérêt empirique ou de la supériorité intellectuelle ou même de la stricte justice et du droit tout sec ; et quand on subit la cruelle obligation de faire la guerre, non pas « fraîche et joyeuse », mais « la mort dans l'âme », pour maintenir l'indépendance des peuples et pour affirmer la réalité de ce sans quoi la vie présente ne vaudrait pas d'être vécue, alors, les pires épreuves ne sont pas perdues.

Leibniz, thèse latine dont une traduction et un commentaire entrepris feront, j'espère, ressortir le sens applicable aux diverses « substances composées » et aux unités étagées selon l'ordre même de la vie et plus encore de la charité. Si j'indique ces choses, c'est pour suggérer que le problème abordé en cette leçon ne saurait être pleinement compris que si on le rattache à ses plus profondes origines métaphysiques et à sa suprême finalité. Et, à ce sujet, on peut aussi comprendre comment le *singulier* et l'*universel* s'harmonisent dans le concret, alors que le *générique* et l'*individuel* se heurtent dans l'abstrait.

ni pour la destinée transcendante des personnes, ni pour le *sursum* des peuples et de l'humanité. « L'Enfer, dit Dante, est l'œuvre encore du Premier Amour. » La Guerre elle-même, l'horrible guerre, pour être juste, ne doit pas être rien que justice, et elle n'échappe pas à la loi universelle et foncière de la charité et de l'humanité.

Quelle courte vue donc que celle de ces hommes — ou bien qui croient que la patrie est chose transitoire, dépassée, nuisible à un sentiment plus largement humain, comme si l'on pouvait, selon le mot de Sénèque *(patria mea est totus mundus)*, être citoyen du monde sans l'être d'abord d'une patrie, pour y faire l'apprentissage et la preuve effective de l'amour ; — ou bien qui enferment au contraire le sens de l'humanité dans le cadre local et temporel du nationalisme, sauf à tendre, sous la double pression d'un sentiment passionné et d'une raison abstraite, à un faux universalisme, à l'hégémonie d'un peuple-roi, d'une race élue, ou d'un dictateur censément providentiel ! Mais aussi quel soulagement de voir, ce qui s'appelle voir, que, normalement, tout ce qu'on opposait s'accorde; qu'au regard de la pensée philosophique comme de l'enseignement religieux, l'unité humaine, la diversité des patries comme la multiplicité même des personnes, composent une seule vérité harmonieuse et bienfaisante, très souple sans doute en ses applications qui comportent toutes sortes de régimes et de fédérations diverses, mais vivifiante à tous les degrés et selon ces cycles que nous décrivait saint Thomas quand il nous parlait, avec saint Augustin, de cet ordre de la charité naturelle aux hommes, — aux hommes d'autant plus eux-mêmes qu'ils sont plus unis, d'autant plus unis qu'ils ont une plus forte originalité personnelle : *in vinculo dilectionis, unum multi sumus.*

V

En quel sens la Charité est commun principe de vie pour les Patries et l'Humanité, et ce qu'elle a de spécifiquement, d'inaliénablement chrétien.

Sans que nous dépassions encore l'ordre naturel et la réflexion philosophique, il nous a suffi, ce semble, pour redresser des perspectives faussées de bas en haut par l'abus des abstractions, de regarder de haut en bas, selon l'ordre des réalités concrètes et des causes finales où la sagesse a toujours cherché les explications décisives. Et ce qui nous est apparu, c'est cette grande vérité que les

anciens eux-mêmes, sans la lumière chrétienne, avaient déjà aperçue : l'homme doit amour à l'homme ; la cité repose, non pas seulement sur un instinct, sur un calcul intéressé, sur un contrat ou une contrainte ; elle est une « amitié », φίλια , disait Aristote. Fondée sur la nature, élevée par la raison, disciplinée par la volonté et l'habitude, la patrie est constituée, non pas seulement par des sympathies et des sentiments, ni par des droits équilibrés, mais par une vertu qui dépasse la simple justice et la reconnaissance, par une vertu faute de laquelle se vérifierait trop souvent la maxime « *Summum jus, summa injuria* », par une vertu qui tend à réaliser le vœu de tout véritable amour, l'unité la plus intelligente et la plus voulue dans la plus riche diversité ; car l'amour veut que ce qu'il aime soit, et *soit* le plus possible, et il s'attache au singulier, à l'unique, l'union étant tout l'opposé de la confusion.

Oui, mais que d'ombres à ce tableau ! Si l'homme est sociable par nature, par nature aussi quelles concupiscences mauvaises et haineuses, quel entraînement de l'avidité animale ! Si la raison ébauche l'ordre politique, et si l'esprit, par son caractère universel, tend à la communion des pensées, quels obstacles surgissent des intelligences mêmes contre l'unanimité désirable, et quelles divisions nées de l'ignorance, de l'erreur, du sens propre, de l'esprit de domination et d'exclusion ! Si la discipline consentie du citoyen qui, selon la belle définition d'Aristote, participe en même temps à l'autorité et à l'obéissance, est une vertu qui n'est pas impossible, de combien d'étroitesses et d'obscurités et d'infidélités elle s'est accompagnée dans la Cité antique qui risquait toujours de se diviniser elle-même, parce qu'en pressentant qu'il y a et qu'il doit y avoir du divin dans la patrie, elle n'a ni connu le vrai Dieu, ni eu l'intelligence de la Charité.

La Charité ! je paraissais l'oublier ; et cependant, je ne pensais qu'à elle, pour la faire désirer, la faire comprendre en ses préludes naturels, mais aussi et surtout en ce qu'elle a de spécifiquement, d'inaliénablement chrétien, selon la méthode même des Semaines Sociales qui usent de tous les faits et de toutes les raisons, afin de préparer et le *plein* sur lequel s'appuient et le *vide*, naturellement indéfinissable et « incomblable », où descendent les enseignements révélés et les secours seuls pleinement salutaires.

Sans doute, le mot même de *Charité*, pas plus que le sentiment et l'idée qui lui donnent un sens, n'est totalement ignoré ni hors ni avant le Christianisme : et des Sages de l'Orient aux poètes et aux philosophes de la Grèce et de Rome, quel concert on ferait entendre autour

de la belle expression stoïcienne : *Caritas generis humani !* Mais que cette conception reste vague, que le fondement en est incertain, que la pratique en est évanescente, et comme le cosmopolitisme et le patriotisme s'y heurtent ou s'y évaporent tour à tour !

Le sens vrai et *total* de la Charité n'est en effet connaissable que par Révélation, réalisable que par Grâce ; car tous ses préludes naturels sont comme l'aube qui annonce le Soleil parce qu'elle en vient déjà sans le montrer encore, mais elle n'apparaît toute elle-même que par sa surnaturelle manifestation et sa divine efficacité.

Nulle part donc, hors du Christianisme, chaque patrie et toutes les patries n'ont été, à la fois, sanctifiées en elles-mêmes, inviscérées dans l'Humanité, comprises dans la perspective d'un amour divin qui porte au plus haut point de perfection la singularité et l'universalité du zèle national, du devoir humain, du culte religieux. Il n'y a de Jeanne d'Arc que dans et par le Catholicisme (1). Et c'est en effet le propre de la charité catholique de se faire toute à tous et de n'être universelle, selon le sens profond du mot, qu'en s'incarnant à chaque point, voulu, aimé, visité, habité par Dieu même, en vue de susciter plus d'êtres uniques et plus d'unité consentie et généreuse. *Crescite et multiplicemini... ut unum sitis !*

Tout ce qui ne va pas à la Charité est figure, disait Pascal. C'est donc à la lettre qu'il faut considérer la Charité comme le principe secrètement initial, expressément final, vraiment substantiel, en dépendance de l'intrinsèque vérité ontologique : « *Deus Caritas est* ».

Sans doute, nous avons toujours, et d'autant plus, le droit et le devoir de n'être dupes ni complices des abus, et nous avons rappelé l'obligation des résistances et des

---

(1) Que le culte de la Patrie et l'amour de l'Humanité entière soient compossibles et simultanément surnaturalisables et distinctement sanctifiés, c'est ce que prouvent de souverains modèles. — Il y a deux grands tableaux dans la vie de saint François d'Assise : c'est, d'un côté, celui du Poverello se donnant à tous les hommes, voulant convertir toutes les races, pratiquant la fraternité jusqu'au paradoxe, puisqu'il y fait entrer les êtres inférieurs de la nature ; et c'est, d'autre part, le tableau du saint se faisant transporter, à la veille de sa mort, sur une hauteur pour voir encore et pour bénir de là sa petite patrie. — De même, il y a deux belles et grandes paroles dans saint Paul : *Hebræus sum, filius Hebræorum*, et *Non est distinctio Judæi et Græci.* — Le Christ enfin, le Christ qui avait réservé les prémices de la Bonne Nouvelle aux brebis d'Israël, le Christ lui-même pleure sur Jérusalem comme sur sa patrie, au moment même où sa charité embrasse le monde, qu'il sauve dans l'ordre des choses éternelles, mais sans être arrêté par la perspective des ruines temporelles.

sacrifices : mais la lutte, même armée, n'exclut pas un devoir persistant. Et si nous avons à pratiquer une justice plus parfaite que celle des païens, c'est que, d'abord, ayant conscience du don infini que chaque fidèle du Christ reçoit en soi, nous avons à conférer à notre vie de patriote et d'homme une générosité insatiable; c'est ensuite que, voyant Dieu présent en tous nos frères, qui ne sont en effet fraternels qu'en ayant le même Père Céleste, nous avons à les aimer pour l'aimer Lui-même, au-dessus des causes mêmes qui nous forcent à traiter en ennemis, à combattre ceux que nous ne sommes pas dispensés pour cela d'aimer et de secourir en hommes et en chrétiens ; c'est, en outre, que selon une vocation qui, de fait, est universelle (*Omnes vult salvos fieri*), tous sont appelés à devenir des ciboires ; et dès lors nous devons, (sans savoir encore si cette possibilité toujours réalisable deviendra une présence réelle de l'Homme-Dieu), traiter chacun de « nos semblables », qui sont des « semblables de Dieu », comme des membres virtuels et peut-être futurs et peut-être actuels du divin Chef qui aspire à être tout en tous ; c'est enfin que, littéralement, l'Humanité, dans l'ordre historiquement surnaturel qui est le sien, est tout le contraire d'une abstraction, d'une fiction ou d'un simple agrégat, car elle forme un corps organique, un « corps spirituel », dont la Charité est l'âme. Pas plus qu'il n'y a dans l'être humain pluralité de formes ni option facultative entre diverses destinées, il n'y a d'équilibre stable, ni d'ordre national ou international qui soit harmonieux et définitivement viable s'il y a prétention à se suffire, ou, à plus forte raison, s'il y a opposition formelle ou secrète à ce dessein unitaire et catholique, car, fût-il ignoré ou méconnu, il faut au moins qu'on y tende, sans pécher contre la lumière et contre les stimulations qui travaillent et soulèvent les peuples et l'humanité vers ce divin programme où les diverses patries ont leur rôle à jouer. Et c'est une des plus perfides insinuations du faux libéralisme, fils de l'abstraction, que d'admettre, sous prétexte du caractère limité et périssable des nations, qu'elles n'ont pas à contribuer à cette destinée éternelle, ou que, par suite de la distinction des Pouvoirs, elles sont dispensées de coopérer à ce règne de la Charité qu'invoque le *Pater* et qui seul accomplira le testament du Christ mourant.

Vous croyez peut-être que, pour faire ressortir la plénitude de la thèse catholique, j'ai outré de part et d'autre les deux doctrines, les deux méthodes dont j'ai essayé de faire comprendre l'inexpiable antagonisme. Mais non, je n'agite pas des spectres. Même en laissant de côté les textes étranges, parfois monstrueux, que j'avais accumulés jadis,

mais qui nous viennent d'incroyants, je trouve chez des chrétiens l'écho grossissant de formules spécieuses, aux arêtes contondantes, qui, sous les apparences de la raison la plus exacte et de l'orthodoxie la plus intègre, systématisent une pensée, non seulement durcie et sclérosée, mais faussée et, à leur insu, déchristianisée. Je ne voudrais contrister personne, même hors de cette enceinte privilégiée et immunisée par la longue fidélité docile et par l'intelligence attentive et aimante de la doctrine ; mais, puisqu'il s'agit de toute l'orientation de notre effort patriotique, humain et religieux, comment retenir l'aveu de notre douleur, en entendant tout récemment énoncer, dans un groupement catholique et devant un nombreux congrès, parmi des hommes de pensée, de foi et de zèle, au nom de la foi, de la raison et de la science sociale, des thèses comme celles-ci, que je me borne à rapporter ; (et nous n'aurions pas perdu notre temps si les laborieuses analyses qui précèdent nous avaient mis à même de mieux sentir, de mieux discerner la terrible déviation qui entraîne de nobles et ardents esprits vers des impasses ou des abîmes). Ces échantillons, ne les attribuons nommément à personne ; sachez-le cependant : beaucoup de ces textes sont littéralement empruntés et reproduits, je ne fais que les dégager des paravents et que relier les formules qui forment un tout cohérent sous des considérations enveloppantes, mais non neutralisantes. La plupart des thèses alléguées sont authentiquement signées, et non par des inconnus, ni par des hommes sans autorité magistrale, ou sans valeur représentative. En sorte que, au lieu de nous attacher à une responsabilité particulière, nous devons dire que les assertions où va se condenser sous nos yeux une mentalité systématiquement « nationaliste », (même quand on repousse cette épithète restrictive), expriment un état d'âme impersonnel et multiforme, une doctrine consciente d'elle-même et qui même prétend être *la* Doctrine, sous le pavillon d'autorités et de formules traditionnelles qu'une collusion subreptice détourne constamment de leur sens ; et c'est ce qui fait la gravité de ces omissions, de ces méprises, de ces exclusions. Par contraste, du moins, elles nous serviront à mieux savourer les thèses de la bonne humanité et de la charité catholique que nous placerons en regard. *Beata pacis visio !* (1).

(1) Un diptyque analogue à celui qui suit serait possible et utile à instituer, afin de préciser et d'éliminer les thèses de l'internationalisme, du pacifisme, du sociologisme, etc... Mais, outre que chemin faisant nous avons écarté ce qu'il y a d'illusoire en de telles thèses, les catholiques ont été souvent mis en garde contre elles. C'est plus récemment et plus insidieusement que le nationalisme a risqué de

Thèses d'un Nationalisme intégriste

1. — L'Humanité ne représente rien de réel... Comme principe de moralité sociale elle ne prolonge pas la patrie, elle est dedans... On ne doit pas même dire que le patriotisme est une étape vers un amour plus large des hommes : il faut dire qu'il est l'amour de l'humanité, tel qu'il est réglé par la nature de l'individu et de la société. Envers l'étranger, rien que des devoirs de morale générale, une justice qui peut être stricte, sans un atome d'amour. (Et encore, sur ce point, des réserves, nous le verrons, seront à faire.)

2. — L'individu, de son côté, est fait par la société, plutôt qu'il ne la fait ; il est *formé* par l'autorité sociale qui, en un sens, lui est antérieure ; la société a sa vie propre ; théories qui, bornées à ces constatations positives, sont très profitables. C'est dans la société que l'homme trouve le contenu de ses devoirs et l'éducation qui lui permet de les connaître et de les observer. L'individu ne suffit pas à se discipliner ; il est indispensable que la force coercitive de la loi humaine et impérative s'adjoigne. Si l'on s'en tient à la personne humaine, elle est viciée par le mal qu'elle commet et qui la rend irrémédiablement mauvaise.

3. — La société humaine ne

Nos positions philosophiques et catholiques

1'. — L'Humanité, par la communauté de l'origine et du sang, par la solidarité des intérêts, par la vie affective, intellectuelle, sociale, morale, par la destinée spirituelle, forme un tout naturel qui, de l'état ébauché, à travers les risques multiples de conflits dus à la prédominance abusive de l'un ou l'autre de ces éléments, tend à réaliser une union, *unum*, sous une loi de diversité, d'organisation multiforme, de compréhension et de coopération réciproques, d'amour actif et méritoire.

2'. — L'individu, qui est le support du composé humain et qui contient le germe de la personne morale, porte par là même en lui le principe de la vie sociale, vie normale où l'égoïsme natif trouve à déployer, à transformer, à discipliner son aspiration infinie, en une loi, d'abord apparemment de crainte et de contrainte, mais de plus en plus intelligible et consentie, prenant conscience et responsabilité d'elle-même. Si la Société façonne l'individu, la Personne, avec sa discipline morale et religieuse, façonne plus encore la Société, en vue d'un perfectionnement réciproque.

3'. — L'individu, la nation,

---

surprendre et d'envoûter leur généreux et souffrant patriotisme. D'où le besoin de tirer au clair ce point précis, et la nécessité, pour aboutir, de remonter aux principes d'un système organisé depuis peu ; si donc nous *paraissons* dépasser parfois la question que nous avons à traiter, c'est parce que la solution dépend *réellement* de ces principes périlleusement mis en cause, dans leur ensemble lié. Le lecteur qu'effraierait cet examen technique, peut omettre l'étude de ce *complexus* à la fois cohérent et inconséquent. Mais à qui affrontera un effort, sans doute profitable, j'oserai demander de lire d'abord verticalement la série des thèses spécieusement vicieuses, puis la série opposite, enfin de reprendre horizontalement la confrontation, point par point.

s'actualise elle-même qu'en la Nation. Le tout dont l'homme est une partie et dont il ne peut se désintéresser est en effet la Nation à laquelle il appartient, la Nation, être permanent, réalité naturelle et rationnelle dont nous tenons une part de notre propre réalité.

4. — La nation ne passe elle-même à l'acte que par l'Etat. Séparée de lui, elle n'est qu'une abstraction. En fait, c'est l'Etat qui actualise la nation et ses membres. L'Etat a le pouvoir de se substituer, en vue de l'intérêt général (de façon intelligente ou même mystérieuse selon des modes irrationnels), à l'activité des individus dans la sphère où il le juge utile. Ce qui est souverain, c'est l'être collectif unifié par l'organisation étatique. Comme individu, le citoyen n'a plus de part à la souveraineté.

5. — La Patrie, enfin, ne peut être produite que par le travail d'unification que l'Etat fait subir à la nation, soit à l'égard des sujets qui la composent, soit par sa politique étrangère. D'où l'inégale valeur des nations. Pour des Français, le nationalisme bien entendu ne se sépare pas du patriotisme, celui-ci excluant comme intolérable l'idée de la disparition de l'Etat français qui a réalisé le plus complet type de l'ordre unificateur.

6. — Quoique devant en théorie se conformer à la loi naturelle, la loi humaine est édictée souverainement par l'autorité de l'Etat, non seulement déclarateur, mais créateur du Droit et de son caractère impératif. Cette autorité, source du Droit, est un absolu de fait qu'il ne faut pas troubler par l'intervention d'idées métaphysiques sans critique et transportant avec elles des postulats religieux. Sans doute la loi humaine peut être injuste ; alors elle n'oblige pas au for interne, et on ne lui obéit que pour éviter un pire mal. Mais donner comme principe au l'humanité, la personne immortelle ne sont pas des abstractions antagonistes comme si l'une ou l'autre servait à actualiser les autres, et méritait à part une apothéose. Il y a causalité réciproque. *Sed omnia propter finem ultimum.* Et cette fin suprêmement actualisante n'est pas la nation ni l'Etat.

4'. — A la fausse mystique de l'individu, ou même de la personne morale, ne substituons pas la mystique de l'Etre collectif ou de l'Etat, soit sous une forme naturiste, soit sous une forme rationaliste, ou éthique, ou sociologique. Le concours des initiatives privées et des interventions publiques est normal, car l'activité politique du citoyen contribue à la vitalité du Pouvoir, et inversement, l'autorité doit servir la vraie liberté et la valeur spirituelle de chacun.

5'. — La Patrie ne résulte pas seulement d'une unification subie, d'une dette de nature et de justice, d'un dévouement d'abeille à sa ruche : elle est œuvre de nature, de pensée, de foi, d'espérance, d'amour, de Providence. Ce qui paraît *irrationnel* est réintégré raisonnablement en cette perspective où chaque nation a son prix incomparable, et sans commune mesure sinon en l'humanité totale et en Dieu.

6'. — Quoique la loi humaine, par son caractère juridique et sa promulgation officielle et contraignante soit un absolu de fait, elle n'absorbe pas en elle la souveraineté de la loi naturelle, ne tarit pas les exigences de la conscience ni l'élaboration progressive des réformes par l'effort de chacun. Ce n'est pas la personne qui est subordonnée à l'État ; et si l'individu est un moyen pour l'État, l'État qui n'est encore qu'un moyen a lui-même pour fin l'exhaussement et le bien des personnes auxquelles il doit assurer les conditions d'une

devoir la valeur de la personne et non la force de l'Etat, c'est dangereux (1).

7. — La souveraineté de l'Etat est absolue, quoique en principe elle ne soit pas illimitée. Toutefois la limitation juridique qui en peut être donnée ne saurait être fixée que par l'Etat lui-même et par le droit qu'il a créé sous l'empire du droit naturel, correctement ou non interprété par les autorités sociales. (Comme le droit étatique est fondé sur le droit naturel, et qu'il rationalise la nature, le dictamen politique accapare donc à son profit les caractères de la loi naturelle et morale, y fût-il contraire.) Car il y a une part d'irrationnel dans l'histoire, et le secret transcendant et impénétrable des conduites divines laisse à l'Etat la latitude de sa conduite politique à lui, en dernier ressort dans l'ordre des faits.

8. — En fait l'individu n'a pas choisi son Etat ni sa nation; il en fait partie parce qu'il y est né. Le *patriotisme* ne s'analyse pas tout en éléments rationnels. Mais ce mystère ne peut servir à exténuer les devoirs stricts du présent, d'autant plus que l'origine et la fin de nos devoirs restent mystérieux dans leur contenu rationnel lui-même. L'intelligence de la Patrie reste donc pour le vrai patriote le principal devoir, d'ailleurs proportionné à sa culture. Cette piété destinée dépassant infiniment ses propres attributions, toutes réelles et essentielles que soient celles-ci.

7'. — L'Etat n'est un absolu ni à l'égard de ses nationaux, ni à l'égard des autres Etats et des autres peuples. Déjà la nature sociable de l'homme ébauche, en dépit de l'égoïsme et des concupiscences mauvaises, un ordre politique. Sur ces données naturelles, la raison édifie un ordre harmonieux où s'exprime d'abord spontanément, puis de plus en plus librement l'union foncière des esprits et l'union morale des volontés. Si la crainte et la contrainte sont le commencement et le véhicule de la sagesse, la discipline nécessaire aux nations comme à la vie internationale est faite finalement de tempérance, de compréhension et de bonne volonté. Paix à ces peuples-là. *Bellum ipsum ad solam pacem,* comme le dit S. Augustin.

8'. — Les éléments naturels et pré-rationnels, et les éléments intellectuels et moraux du patriotisme se concilient dans la perspective d'un devoir supérieur de soumission à l'ordre providentiel. La pluralité normale et bonne des patries empêche le vrai patriote de fermer son horizon, son esprit et son cœur. Sa piété patriotique s'éclaire, se réchauffe, s'élargit, se purifie, en se coördonnant et en se subordonnant à d'autres obligations.. *Salus*

(1) Cette thèse étatiste n'empêche pas, d'autre part, la revendication inverse : « La loi éternelle n'est pas la loi morale ; nous ne la connaissons pas directement à la façon de Moïse sur le Sinaï. Ce serait un Platonisme bien prétentieux de croire qu'on lit en Dieu les devoirs de sa nature. C'est la propre raison de l'homme qui constitue l'idéal humain. On peut donc dire que l'homme se donne sa loi... » Bref, on prétend trouver à la fois le moyen d'assujettir la conscience à l'ordre de l'Etat et d'invoquer l'absolu de la conscience et de ses évidences à l'encontre de tout le reste : « C'est la conscience qui oblige en tant qu'interprète de la raison », on le répète, sans se lasser de redire que le recours au sens personnel ou religieux est générateur des pires maux. A maintes reprises, semblables implications et retours.

présente un caractère absolu. On ne voit pas qu'un homme puisse demander à un homme de sacrifier sa patrie.

9. — Le patriotisme est une vertu annexe de la justice — annexe seulement — parce qu'elle consiste à rendre ce qui est dû, sans qu'il y ait réciprocité, comme dans la Justice proprement dite, entre le débiteur et le créancier ; Dieu ne nous crée pas directement ; les intermédiaires par lesquels il nous crée sont nos parents et notre patrie. Donc cette vertu s'analyse en un *culte* à rendre, en une *obéissance* à garder à l'égard des chefs. Quelle que soit l'autorité législative, l'obéissance à la loi tend à devenir l'obéissance aux chefs et vaut ce qu'ils valent.

10. — La Patrie est supérieure à tous les devoirs humains. Le patriotisme est actuellement centré autour des notions d'Etat et de Nation. Le rayon d'action de l'homme est limité, et c'est l'idée de Patrie et de civilisation (entendue comme on va le voir) qui en mesure l'extension. Les vertus personnelles cesseraient d'être des vertus si elles n'étaient ordonnées par la justice sociale.

11. — La vertu de patriotisme est imprescriptible. La seule idée d'en atténuer la rigueur est un symptôme non trompeur d'insuffisance de réflexion et de culture. Dire qu'il faut aimer sa Patrie, mais pas trop, ce n'est rien dire de précis au point de vue du sentiment. Sans doute, le conflit entre la Patrie et l'Humanité est théoriquement possible, puisqu'il y a des guerres injustes. Mais comment les citoyens s'en rendront-ils compte ? La Patrie n'étant pas une idée entièrement rationnelle, il est impossible de comparer les patries entre elles. Sans doute la formule : « Si la Patrie a tort, il faut lui donner raison » *populi non est suprema lex.* Pas d'autre absolu que Dieu : l'amour vrai et bon de la patrie s'y alimente, loin de s'y exténuer.

9'. — Si la justice est une condition nécessaire et comme l'enveloppe protectrice, elle n'est pas la condition suffisante ni l'âme de la cité. La cité, mieux encore la patrie, naît et vit d'amour. C'est du cœur de ses enfants qu'elle puise sa sève et son sang. Ils lui doivent et elle leur doit sans compter, parce que cette circumincession de services et de dévouement est de vérité naturelle, de volonté humaine, d'institution divine: l'âme, avec ce qu'elle comporte de vie supérieure et universelle, est toujours de création directe. *Unus est Dominus : omnis potestas a Deo.*

10'. — C'est autour de la charité, d'une charité congénitalement ébauchée, mais qui demande à être cultivée et rapportée finalement à son principe et à son centre divin, que les devoirs patriotiques gravitent, parmi les moyens et les cycles qui composent la hiérarchie des obligations. Les vertus valent dans la mesure où elles tendent à la charité divine.

11'. — La Patrie n'est pas le sommet, et quand elle apparaît en effet au premier plan des devoirs, c'est encore pour sauvegarder un idéal spirituel et universel dont elle est le véhicule. Elle n'est jamais à sacrifier. Normalement, humanité, patrie, personne, s'incluent et ne s'opposent pas. Seuls les égoïsmes et les abstractions se heurtent. Si des conflits surgissent, c'est non par une incompatibilité de nature, d'intérêts légitimes ou d'antagonismes de part et d'autres justifiés, mais, au moins d'un côté, par des déficiences morales ou des illusions et des erreurs de méthodes. Quelles que soient les vic-

est une exagération romantique; mais le conflit d'ailleurs est fort improbable en fait. La Guerre veut et doit être un procédé juridique. Il ne faut pas l'exclure du règne du Droit. Sinon, on n'a plus rien à opposer à ceux qui prétendent que l'intérêt doit être sa seule règle. D'ailleurs, sous prétexte de remédier à l'égoïsme national, l'idée d'humanité sans le Christ est génératrice d'une spiritualité faussée : en fait, l'idée la plus vivace du cosmopolitisme contemporain, qui le distingue de son ancêtre stoïcien et l'oppose radicalement au Christianisme, c'est la peur de la mort.

12. — En réalisant la Patrie par un effort de rationalisation qui tend à dépasser les forces matérielles, instinctives et spirituelles, l'Etat forme *une civilisation*. Cette idée est plus large que celle de Patrie, parce que, comme tout bien, la civilisation tend à se répandre dans l'espace et le temps, mais elle a sa source et sa règle dans la patrie. Les Etats peuvent imposer leur nationalité aux individus fixés sur leur sol. Une civilisation s'oppose donc à une autre, comme une volonté de puissance.

13. — Toute civilisation est expansive. A coup sûr, l'agression pour être légitime doit venir d'un Etat très sûr de la pureté de ses intentions et de l'importance de sa mission : il s'agit au fond d'imposer une civilisation par la force (*sic*). L'on conçoit d'ailleurs que les règles de cette expansion sont très délicates, aussi bien pour le développement économique que pour les conversions religieuses. Nous ne lisons pas les lois et les intentions providentielles dans notre conscience ni notre raison. Le progrès s'est réalisé de l'extérieur et non par un développement immanent ; et c'est l'initiative, en apparence irrationnelle ou supra-rationnelle, de l'Etat qui sert, par le fait, de critérium à la vraie supériotoires à remporter sur les égoïsmes, sur les intérêts exclusifs et sur la force, la guerre, — qui peut devenir un devoir pour l'un des belligérants, — la guerre, dans une perspective normale, est anormale (comme l'esclavage) ; elle est hors du droit; elle doit, pour qu'elle soit rendue plus difficile, plus odieuse et plus évitable, être déclarée hors la loi, sinon hors de l'histoire. Aussi faut-il tenir compte à la fois de ces trois maximes :

Si vis pacem, para pacem.
Si vis pacem, para bellum.
Si vis bellum, para pacem malam.

12'. — L'initiative civilisatrice n'est pas toute de l'Etat, ni pour l'Etat. qui n'a pas à imposer sa culture et sa nationalité. C'est d'un principe spirituel, par le concours des diverses nations, sous l'inspiration secrète de la destinée religieuse de l'humanité que s'élabore *la civilisation :* dès qu'elle se fait « nationale », elle est caduque. Elle vit par son effort même d'universalité et de pérennité qui, d'ailleurs, s'incarne en des œuvres toujours diversifiées, singulières et concrètes.

13'. — Cette force d'expansion est générosité, non agression ni hégémonie impérialiste; elle est apostolat, non conquête et domination. Ni l'infériorité de la race, ni celle de la culture et de la raison, ni l'infidélité, « ni l'état de péché mortel » ne sauraient priver les hommes de leurs droits ou les peuples de leur souveraineté. *Peccatum mortale non impedit dominium civile.* (S. Thomas, II, II, 9, 10) (Vitoria, *De Indis*, III, 5 et suiv.). Ni le prétexte des « sphères d'influence », ni celui des conversions religieuses ne justifient des intrusions violentes. Pas d'indifférence, mais pas d'ingérence; respect des droits naturels et de l'indépendance des nations, dans leur interdépendance mutuelle qui doit s'exer-

rité qui s'inscrit violemment dans l'histoire. Ainsi tout ce qui est au-dessous ou au delà de l'horizon national risque d'engendrer un faux mysticisme. Le nationalisme absorbe à ses fins l'irrationnel, le mystérieux, l'inconnu divin.

14. — En raison du rôle souverain, décisif, formateur de l'Etat, si l'Etat n'est pas ce qu'il doit être, la réforme politique prime tout. Il faut d'abord le changer. C'est ici qu'il importe de se souvenir de l'hétérogénéité de la morale et de la politique, du Droit naturel, simplement virtuel, et du Droit positif dont l'Etat est le créateur, sans doute en se réclamant de la loi naturelle, mais en gardant le dernier mot.

15. — Puisque l'Humanité, *in concreto*, est non au delà, mais en dedans de la patrie, les étrangers sont au dehors, en tant qu'étrangers ; il n'existe à leur égard que des règles de morale générale, sans rien qui ressemble à une morale spécifiquement adaptée aux relations internationales privées. Quel sens peut offrir à un Français de comprendre, de respecter l'Allemagne, l'Italie, le Japon ? Faudrait-il prendre parti dans leurs luttes intestines, pour partager leur vrai patriotisme (comme il n'y a de patriotisme français que le Nationalisme intégral) ? Dans l'art par exemple, le style dépend de la Nation et de l'État ; il ne faut donc pas le sacrifier à une curiosité de dilettante et à un snobisme inqualifiable.

16. — Il n'y a pas, *a fortiori*, de morale internationale publique. Les rapports entre Etats, pour ne pas donner lieu à un millénarisme propre à faire oublier les devoirs présents et urgents, sont tels qu'un homme d'Etat n'a pas à pratiquer la même générosité qu'un homme privé et que la morale politique ne se confond pas avec les autres parties de la morale ; cer *per arma lucis et benignitatis*, en entretenant *non solum jus societatis, jus communicationis, jus commercii, sed et jus juvaminis et hospitii, imo jus dilectionis mutuæ.*

14'. — Au dedans, au dehors, l'imperfection des hommes et des institutions réclame, des particuliers et des gouvernants, un redressement, une adaptation, une évolution continuelles, par le concours de volontés éclairées, par la patience énergique, par l'initiative prudente et courageuse, dans le respect des pouvoirs établis, sans coup de force ni révolution, sans bouderie ni grève civique ni récriminations verbales.

15'. — *Omnes æque, etsi non pariter, diligendi sunt. Est caritas insita rationali naturæ, et excolenda :* amour intelligent et bon qui suppose une connaissance des autres en tant qu'eux-mêmes, le plus possible; — et cela sans effacer les légitimes et belles singularités des personnes et des peuples, mais au contraire pour féconder les traditions toujours renouvelables et perfectibles comme la vie qui, ne se répétant pas, est une création continuée. Ce n'est pas sans raisons profondes que l'hôte était sacré, même pour les Anciens, et que les devoirs d'hospitalité avaient un caractère religieux, nonobstant la xénophobie endémique.

16'. — Il y a une morale internationale qui, quoique souvent violée comme l'est la morale privée, crée des responsabilités qu'aucun succès apparent ou provisoire n'atténue; et elle comporte finalement parfois des sanctions historiques qui manifestent le rôle des « impondérables ». En tout cas, au for intérieur, on ne prescrit pas contre elle. Droiture, pru-

elle comporte, non des devoirs spécifiquement internationaux, mais des règles de devoirs professionnels.

17. — La Société des Nations reste une virtualité naturelle, qui ne saurait passer à l'acte faute d'un organisme réellement constitué. N'étant et ne pouvant être rien de *positif*, il est dangereux de s'appuyer à ce qui ne saurait être qu'une nébuleuse. Y sacrifier des intérêts patriotiques, ce serait sacrifier des biens précis et certains à des intentions vagues. Pour que des contrats internationaux aient une portée juridique, il faudrait qu'existât déjà ce qu'on voudrait fonder, une société positive des Nations.

18. — Même transformé en vertu surnaturelle, le patriotisme reste ce qu'il est chez ceux qui n'ont pas la charité, sans rien perdre de sa spécificité. Rien n'empêche d'ailleurs les croyants de définir la mission de leur Patrie en fonction du rôle de leur Eglise. (Ils admettent donc les incroyants à servir politiquement cette Église, en acceptant un système théorique et abstrait de cloison étanche entre l'aspect religieux et l'aspect politique, tout en pratiquant effectivement un complet libéralisme par une collaboration publique et par une communication en acte.)

19. — La question de savoir comment la Société surnaturelle (dont l'existence positive s'affirme sans ambiguïté au moins pour les catholiques) s'insère dans les sociétés naturelles positives, dépasse la morale et constitue la politique religieuse qui met en présence des Pouvoirs positifs, sans que les questions de conscience morale ou religieuse aient à contaminer les problèmes dont le règlement est affaire d'autorités constituées. Il convient toutefois, clairvoyance, générosité restent les vertus de l'homme d'État, et aucune règle ou habileté professionnelle ne peut l'en dispenser : il a même besoin de la plus haute conscience.

17'. — La Société des Patries n'a pas à dépendre d'un super-Etat préalable. Elle est fondée sur des dispositions natives et essentielles, qu'il s'agit d'élever à une conscience plus explicite, à une volonté plus compréhensive et plus magnanime. Et il s'agit non seulement d'un respect des traités ou de la justice, mais d'une coopération matérielle, intellectuelle et spirituelle, qui, dans tous les domaines, répond au vœu *ut vitam homines habeant et abundantius habeant*.

18'. — La société naturelle et morale des peuples, inscrite au fond de l'humanité comme un dessein providentiel, ne se confond nullement avec la société surnaturelle de l'Eglise, mais elle la prépare et elle s'y parfait, sans cesser d'avoir ses organes, ses méthodes, son autonomie relative. Aucun asservissement, aucune absorption. La multiplicité unie et durable des patries terrestres peut symboliser, elle ne réalise pas l'unité et l'unicité de la Patrie céleste, ni celles de la seule et véritable Eglise, en sa triple forme militante, souffrante et triomphante. Ni séparation ni confusion.

19'. — L'Eglise est supranationale en même temps qu'internationale et intra-nationale, sans jamais subordonner sa mission aux méthodes d'une simple « politique religieuse », à plus forte raison d'une action « nationale ». Les gouvernements n'ont ni à s'en servir ni à l'asservir; ils ont à tenir compte des vérités qui constituent les préambules universellement obligatoires de la foi, à permettre et à favoriser la participation universellement pos-

jours d'éviter un mysticisme hâtif. Et il importe de dénoncer à la base de certaines morales (comme de certaines doctrines politiques) une religiosité latente qui ne peut que gêner la spiritualité véritable. En un sens, il n'y a pas d'esprit chrétien : il y a un esprit humain qui est universel, et il y a le Christ qui est un être réel, avec ses exigences.

20. — L'Eglise, au temps où l'unité spirituelle du monde n'était pas rompue et où son autorité était reconnue de fait, pouvait délier de l'obéissance à l'Etat. Mais actuellement elle ne peut plus exercer ce droit. En fait, de même que le droit naturel qui subsiste virtuellement derrière la loi positive laisse cette loi traduire ce droit, même s'il le trahit, le pouvoir de l'Etat qui, théoriquement, n'a pas la primauté, a la priorité effective et est à servir d'abord.

21. — Il paraît ridicule d'exiger d'un citoyen le sacrifice de sa vie en lui demandant de dépasser la piété patriotique par une autre plus générale. Cette piété représente, dans l'ordre positif où nous avons à nous tenir, un caractère absolu, sans qu'il faille pour cela défier l'État, ni invoquer non plus un droit divin des rois : ce qui introduirait un élément métaphysique et religieux qui serait perturbateur.

22. — Fonder la morale sociale ou internationale sur la valeur de la personne humaine, c'est faire appel à un mysticisme dégoûtant et délétère. « Les principes de liberté et d'égalité n'ont de valeur qu'au point de vue surnaturel puisqu'ils découlent de la Croix. Pour les chrétiens la personne est un absolu parce qu'elle est consacrée par le sang d'un Dieu. La valeur de la personne ne se définit que par rapport à Dieu aimé de charité, c'est-à-dire au moment où la personne s'absorbe à l'âme catholique, fût-elle encore anonyme. Ils la servent ainsi en remplissant leur devoir propre et non autrement. Et l'Eglise, en son ordre incommensurable, n'est cependant nulle part une étrangère dans l'humanité et parmi les nations; elle est partout chez elle, en laissant partout les hommes chez eux.

20'. — La rupture de certains Etats modernes avec l'Eglise ne modifie en rien la portée réelle de la puissance spirituelle qui ne dépend pas d'un statut juridique, ni de coutumes ou de conventions publiques. Aucun de ses droits ne sommeille, et leur valeur spirituelle opère toujours, sans qu'une abstraite question de primauté ou de priorité prenne le pas ; car il s'agit moins de droits de préséance que de services à rendre et de devoirs à remplir et de charité à exercer.

21'. — Aucun sacrifice n'est bon qu'en vue de la fin suprême de l'homme et de son adhérence à Dieu. La piété patriotique est un échelon dans l'ascension. Il n'y a d'absolu que Dieu et son Christ en qui l'humanité unie trouvera sa vie pleine et parfaite. Le devoir n'est jamais à sacrifier: il est ce à quoi l'on sacrifie. En présence d'un bien supérieur, le bien inférieur n'est sauvegardé lui-même qu'en se subordonnant.

22'. — La valeur de la personne humaine ne naît pas avec la grâce et ne s'achève pas en une absorption. L'ordre surnaturel n'est pas une création, mais une élévation. Il suppose la nature raisonnable, sans la détruire. L'humanité, en son assomption même et quelles que soient les immolations préalables à son incorporation divine par le Christ, ne perd pas sa liberté et sa dignité. Des plus humbles degrés de la vie humaine jusqu'aux sommets de l'union transformante et di-

sorbe en Dieu » (*sic*). Les Catholiques doivent être mis en garde contre l'abusive extension de l'esprit chrétien.

23. — Mais cet absolu nouveau de notre religion peut devenir pour nous une raison nouvelle de patriotisme et d'expansion, où s'identifient, pratiquement et au for externe, des causes théoriquement hétérogènes et où peuvent communier croyants et incroyants, le patriotisme n'étant pas en lui-même d'ordre religieux et permettant au citoyen de remplir son rôle d'homme, son office de civilisation.

24. — Le travers nationaliste n'est pas à mettre sur le même pied que le travers internationaliste. Tout le mal vient de ce qu'au lieu de rationaliser la force au profit d'un ordre juridique dont l'autorité de l'Etat est le créateur pour stabiliser la vie publique dans le cadre national, l'on introduit un ferment de désordre par une mystique de la personne humaine, par une aspiration religieuse, par des contaminations théologiques. En fait, aucune unité véritable n'est possible ni même souhaitable au-dessus du patriotisme : une recherche de communion spirituelle ou religieuse exigerait une propagande difficilement conciliable avec le patriotisme et difficilement tolérable pour l'État.

vine, nous avons à recevoir et à coopérer, *ex caritate ad caritatem*.

23'. — Ce n'est pas l'Eglise qui, si bienfaisante qu'elle soit à la Patrie, devient comme un atout supérieur dans son jeu. Le patriote aime et sert son pays pour lui-même, et le chrétien sait qu'en agissant ainsi il sert aussi l'Eglise, sans préjudice des devoirs encore supérieurs d'apostolat désintéressé et d'action supra-nationale et surnaturelle. L'apostolat religieux ne doit pas être nationalisé, même dans l'intérêt patriotique de la nation missionnaire.

24'. — Le patriote, l'homme, le chrétien (un seul et même être) qui rend à Dieu ce qui est à Dieu et à César ce qui est à César, réalise l'unité de sa vie sans que ses aspirations personnelles et infinies, sans que sa générosité humaine et patriotique, sans que sa ferveur religieuse ou même mystique risquent d'entrer en conflit; et une science sociale, politique ou théologique, aussi développée que possible, loin de lui causer désarroi et contamination, purifie et fortifie tout ce qui est humain (1).

***

Au début, je parlais d'un *redressement* à opérer ; et je

(1) En résumé, comme l'indique Taparelli d'Azeglio (*Essai théorique du droit naturel basé sur les faits*, chap. VI), les nations se *doivent* une mutuelle bienveillance. En principe, elles ont toutes des droits égaux. Elles tendent à former entre elles une société constante. Cette société internationale doit se donner à elle-même une organisation déterminée. Cette organisation, sans se confondre avec l'Eglise, mais en s'inspirant de l'idée chrétienne, « offrirait le type de la perfection sociale, les vrais principes de la civilisation, une société fondée sur la vérité et sur l'amour, où le commandement, tempéré par la douceur et l'obéissance, serait entièrement libre, où règnerait un ordre admirable dans et par la charité ».

vous avais peut-être paru exagérer : maintenant, n'est-ce pas un mot plus fort qui s'impose : *retournement, désintoxication,* tant les esprits, qui enseignent *ex cathedra* cette idéologie sans âme, propagent une contagion subtile et impérieuse dont l'effet risque de stériliser l'effort de la pacification et du bon prosélytisme! Nous dire que nous n'avons rien à comprendre et à aimer des traits propres aux peuples autres que le nôtre, est-ce donc appartenir au « parti de l'intelligence », et les fils d'Athènes, les fidèles de Minerve ont-ils donc émigré en Béotie ? Une philosophie qui enveloppe ses horizons d'une muraille de Chine, une éducation civique et internationale qui ignore délibérément tous les aspects « étrangers » aux préoccupations d'un nationalisme doctrinaire, n'élimine-t-elle pas ce qu'il y a de plus réel, de plus actif, de plus beau dans la vie de l'humanité ? (1). Et encore, si ce n'était qu'étroitesse de pensée ; mais c'est sécheresse de cœur, mais c'est infiniment pire encore ; car, enfin, prétendre que le Christ, en s'incarnant dans la nature humaine, n'est devenu qu'un individu à côté et en dehors des autres individus que nous sommes censés être, n'est-ce pas tout méconnaître, non seulement de la société et de la compénétration naturelle des esprits et des nations, mais tout évacuer du mystère de la Charité, et de l'Eucharistie, et du corps mystique de l'Eglise, et de la sève divine qui coule en l'Humanité catholique ? Pardonnez-moi l'émotion de mon accent : mais si prévalait parmi nous un tel formulaire, c'en serait fait de notre générosité française, de l'essor apostolique, de cet esprit de douceur conquérante auquel seul est promis le monde; Esaü aurait vaincu et supplanté Jacob ; et, par cette revanche, il ne resterait d'actif, de virulent, que des égoïsmes

(1) Il faudrait pouvoir analyser ici les incohérences autant que les impossibilités d'une telle construction. Pendant qu'en théorie l'on nous dit justement que connaître c'est saisir l'autre en tant qu'autre, qu'on ne peut aimer sans connaître, que la charité doit être universelle, on prouve en fait que c'est de l'abstrait et du générique qu'il s'agit, puisque pratiquement, dans l'ordre de la vie et de l'action, on ne connaît les étrangers qu'en tant qu'étrangers, qu'à leur égard il n'est question que de morale générale, qu'une justice négative suffit sans amour ni compréhension des personnes. Et c'est seulement dans l'ordre surnaturel qu'on devra aimer ces êtres que naturellement on n'aura vus que du dehors, en la générique nature humaine (non en leur humanité vivante) comme des objets extérieurs, pour ne pas dire antagonistes. Montrer ou dire aux gens qu'on ne les aime (selon la cruelle expression populaire) que « pour l'amour de Dieu », n'est-ce pas avouer qu'on ne les aime vraiment pas, eux ? n'est-ce pas les irriter et manquer en somme d'intelligence, de cœur, et même ou surtout de charité ? Et on s'étonnerait après cela du discrédit de la charité ou plutôt de ce qu'on affuble faussement de ce nom !

diversement étalés, diversement masqués, des atomes toujours prêts au choc, mais des atomes que de telles fictions de l'esprit de système n'empêchent pas de garder en eux une force explosive, des atomes qui, à la différence de ceux d'Epicure (d'autant plus incapables de souffrir ou de périr qu'ils n'existent pas plus que la sphère unique et massive de Parménide), ont, eux, réellement du sang à verser, des trésors spirituels à ruiner, des âmes à perdre. C'est pourquoi, au risque de vous décevoir, j'ai dû laisser de côté cent points particuliers qu'il eût été instructif d'élucider ; mais c'est moins de détails discutables que d'un esprit d'ensemble qu'il s'agit. Et les thèses adverses dont je viens de fournir quelques échantillons vous aideront à percevoir, par leur contraste, l'importance décisive des deux doctrines opposées dont je me suis borné à résumer les articulations principales.

Combien la *Semaine Sociale* a donc eu raison, malgré mille objections contre le choix de son sujet actuel, de placer « le principe » de la vie sociale et la solution du problème des « Patries et de l'Humanité » dans la Charité, lien substantiel de vie et ressort infini d'union ! En soulevant enfin cette question maîtresse, elle est montée au faîte d'où jaillit la source de son inspiration suprême et de ses initiatives salutaires. Et, par cet exemple prérogatif, elle montre sans doute comment il importerait de compléter, d'approfondir, d'élever semblablement toutes les méthodes juridiques, politiques, philosophiques, parce qu'il est effectivement insuffisant d'envisager, au seul point de vue de l'abstraction et de la justice, ce qui, né de l'amour, ne vit et ne se parfait que par cette force animatrice, antérieure, supérieure et meilleure. On nous objectait : « Tout est dit sur la Charité, qui n'a d'ailleurs qu'à survenir après coup, pour remédier à ce qui ne va pas, mais devrait ou aurait dû marcher sans elle. » A cette théorie du cataplasme et aux abstracteurs qui nous méprisent, un peu ou beaucoup, comme de bonnes âmes, de pauvres esprits et de mauvais politiques, j'espère que nous pouvons paisiblement et clairement répondre maintenant : « Tout reste à faire pour pénétrer de vraie charité nos pensées, nos institutions, notre pauvre et chère humanité ! » Et ne croyez pas que ces espoirs soient chimère, innovation, millénarisme; toujours, si faiblement réalisés qu'ils soient, ils ont soulevé l'effort humain, l'effort chrétien. Ne sont-elles pas d'aujourd'hui, pour nous, ces admirables paroles de saint Léandre, l'ami de saint Grégoire le Grand, le frère de saint Isidore, quand, remarquant que la civilisation catholique gagne les divers peuples, il estime que le moment vient

pour eux de se confédérer : « L'orgueil a divisé les nations; que la Charité les réunisse ! » (1) *Caritas Christi urget nos !*

VI

Conclusions :
L'Urgence providentiellement accrue de la Charité

Caritas urget ! Oui elle presse, et plus encore qu'au temps où Salvien, étudiant le Gouvernement de Dieu dans le monde, *De Gubernatione Dei,* nous demandait de passer aux Barbares par la contre-invasion de la charité. Toujours, certes, demeure et demeurera également vraie et bienfaisante la doctrine qui montre, au double sens naturel ou ébauché et surnaturel et parfait, cette divine Charité, moins comme un simple adjuvant que comme l'âme de la vie sociale, comme la justification des patries harmonisées dans l'unité humaine : mais nous pouvons dire aussi que la charité est devenue plus actuelle, plus pressante que jamais. Pourquoi ?

Tout à l'heure nous parlions des rapports permanents et pour ainsi dire intemporels qui président aux relations des peuples selon leur singularité ethnique et selon leur adhérence au tronc commun de l'Humanité où le ferment secret d'une grâce prévenante n'a jamais fait complètement défaut. Déjà nous avions vu que, si incommensurable que soit l'ordre surnaturel avec la vie de l'Humanité sans le Christ, il y a toutefois en elle un travail précurseur, un effort obscurément orienté vers Celui et par Celui que l'on a pu appeler « Le Désiré des Nations », le perpétuel et l'universel Attendu, fût-il l'Inconnu ou le Méconnu (2). Mais à présent, après dix-neuf siècles d'Evangile, après les grands soulèvements qui amènent comme un brassage nouveau de l'Humanité, est-il légitime, est-il possible de ne pas tenir expressément compte du fait immense qu'a été l'avènement, la diffusion du Christianisme ? Est-ce qu'indépendamment de la connaissance explicite du Christ ou de l'adhésion formelle à sa foi, les germes répandus jusque

---

(1) Cf. F. Mourret, Histoire générale de l'Eglise. *L'Eglise et le Monde Barbare*, page 303.

(2) « *Et veniet desideratus cunctis gentibus, et implebo domum istam gloria, dicit Dominus exercituum.* » Ce texte du prophète Aggée (II. verset 8 de la Vulgate, 7 de l'Hébreu) a d'ailleurs un sens déjà contesté par S. Jérôme et que la plupart des récents interprètes ne précisent pas en ce qui concerne le Messie.

dans l'ordre matériel n'investissent pas, par toutes les avenues de l'âme et du corps, les peuples même non chrétiens, les peuples même déchristianisés ? Cet influx est bien plus pénétrant qu'on ne le croit d'ordinaire : Duhem, le perspicace historien des sciences positives, Boutroux, si exact interprète des grands mouvements spirituels, aimaient à montrer qu'en faisant distinctement apparaître à l'homme la transcendance de son être (par opposition aux spéculations antiques qui l'immergeaient dans la nature en bornant la connaissance la plus parfaite à une simple vue sans efficacité transformatrice), le Christianisme a été le véritable excitateur de la conscience comme de la science positive elle-même, — de la science entendue par les modernes comme un moyen de soulever et de transfigurer l'ordre immanent du monde, —de la conscience suspendue à l'exigence de se dépasser elle-même ; en sorte que tout l'effort ascensionnel de la civilisation, même la plus matérielle, a une signification, une fonction supra-naturelle. Née de l'esprit, la science devrait être spiritualisante et non matérialisante, unissante et non divisante (1).

Or, le péril, le péché de notre humanité contemporaine, c'est que, provisoirement grisée par une culture industrielle qui accroît indéfiniment les possibilités apparentes d'action et de jouissance, exaltée par une conscience de sa dignité dont elle déplace et abaisse le terme en une sorte d'idéalisme à rebours, elle transforme en fins ce qui ne doit être que moyens et échelons. Plus se développe la puissance physique et le sentiment de la valeur des personnes et des peuples, plus il est urgent de discipliner ces poussées (qu'il est impossible et qu'il serait mauvais de refouler, mais qu'il ne faut pas laisser dévier ou s'arrêter trop bas), car il y a une manière et même un devoir de les subordonner à la destination totale et sublime qui est vraiment la leur. *Omnia diligentibus cooperantur in bonum.*

D'où viennent en effet et à quoi tendent ces merveilleuses inventions, ces conquêtes des sciences physiques et sociales qui, pour ainsi parler, nous mettent le temps et

---

(1) Voir dans la *Chronique Sociale de France*, de juin 1928, p. 401-427, l'article intitulé *La Civilisation de la charité*. Il y a des ébauches partielles ou des survivances multiples des civilisations les plus diverses et les plus caduques. Mais la civilisation, véritable et durable, n'est et ne sera que celle de la Charité et de l'Évangile, sans préjudice pour la diversité des âmes et des peuples. Leibniz avait noté que, dans la mesure où les êtres se rapprochent de la matière et de l'égoïsme, « ils s'entr'empêchent » ; tandis que par leur orientation spirituelle ils s'entr'aident, se pénètrent et s'unissent en se parfaisant les uns les autres.

l'espace dans la main, qui étendent l'histoire et nous rendent contemporains de tous les âges, qui font courir la pensée et le frisson humain d'un bout à l'autre de l'univers ? Cette ubiquité, cette solidarité triomphante, cette reconnaissance de la dignité des hommes et des peuples seraient-elles donc choses négligeables, méprisables, « diaboliques », tout au moins étrangères sinon contraires à la vie spirituelle ? Ou même auraient-elles pour visée, pour résultat, de précipiter, de multiplier les rivalités entre les peuples, d'exaspérer les conflits autour de ces biens sensibles et toujours limités, tels que ceux que se disputeraient des loups dévorants ? Mais non, car ne répondent-elles pas plutôt au vœu secret des esprits et des cœurs qui cherchent à s'universaliser, à s'immortaliser, à s'unifier ? Et, dès lors, quelle doit être finalement notre attitude dans la grande crise de croissance qui fait trembler notre terre, au risque d'engloutir des Atlantides ou de faire émerger de nouvelles cimes ?

Léon XIII disait que, pour vivre humainement et pratiquer la vertu, un minimum de sécurité et de ressources même matérielles est nécessaire. Procurer à un nombre toujours plus grand les moyens de cette vie vraiment humaine et les joies d'une plus haute culture, c'est le souhait de la charité, mais c'en est aussi la difficulté, difficulté que les progrès d'ordre positif peuvent aider à surmonter, mais que, s'ils étaient seuls et mal employés, ils aggraveraient par l'avidité des égoïstes et décevantes satisfactions. Si la civilisation est bonne, cependant elle est à double tranchant, et pour que nous soyons en droit de nous en glorifier, il faut qu'elle n'ait pas pour principe ni pour but ni même pour résultat de nous dispenser de la tempérance, des vertus chrétiennes, de la mortification même : elle n'est fidèle à son origine et à sa mission que par un labeur plus fécond, par une ascèse plus généreuse; et seule la charité l'anime en sa plénitude, au service du plan providentiel que saint Thomas résume dans cette unique et sublime thèse: tout le mouvement de la nature et de la science tend à multiplier les hommes pour la vie éternelle !

Mais qu'elle est énorme, qu'elle est meurtrière, la double erreur, la double faute qui surabonde autour de nous, peut-être en nous : — prétendre conserver les avantages temporels, issus du *Sursum* chrétien, sans garder la foi, la loi, l'amour du Christ; — croire qu'on peut impunément transmettre notre culture chrétienne à des peuples non chrétiens sans provoquer les explosions et les ruines. Oui, voilà la plus foncière cause des perturbations, des turbulences, des séismes qui secouent l'Humanité et affo-

lent même ses vertus, des vertus qui n'ont leur sens et leur équilibre qu'orienté vers le pôle divin. Car ce n'est pas seulement une ingratitude et un illogisme, c'est une impossibilité de porter les conséquences et les bienfaits du ferment chrétien, sans la loi nouvelle d'austérité et de douceur qui suscite, anime, règle l'élan de l'homme vers un terme vraiment infini. Et autant le contact des primitifs eux-mêmes avec les civilisés est salutaire quand l'Evangile est annoncé et pratiqué, autant ce contact est délétère et corrupteur lorsqu'il s'agit d'exploiter ou de perfectionner le matériel humain, fût-ce le plus scientifiquement du monde, mais en commettant le péché, l'irrémissible péché contre l'Esprit, c'est-à-dire contre ce que l'Apôtre appelle « la philanthropie de Dieu », φιλανθρωπία Θεοῦ (Tit. III, 4).

Or, ces initiatives, ces exigences, ces ambitions qu'il est vain de prétendre expliquer, gouverner et contenter sans le christianisme, il est désormais impossible de les éliminer de l'Humanité, même déchristianisée, même a-chrétienne. Contre ceux ou qui veulent mettre le Christ à la porte du monde, ou qui s'imaginent que l'ordre surnaturel demeure à part et tout extrinsèque à la vie commune de l'humanité, les embarras résultant de la civilisation elle-même pour les peuples qui tendent en même temps à se diversifier et à s'unifier, à s'opposer et à s'unir, apparaissent comme un ultimatum de la Providence. Oserai-je dire, en une formule qui paraîtra d'abord scandaleuse, mais qui au fond est d'autant plus édifiante: « C'est la faute du Christianisme — *felix culpa* — si les développements, même naturels, qui procèdent de sa surnaturelle inspiration, permettent de moins en moins aux peuples de se passer de lui: ou la *Pax Christi, in regno et caritate Christi,* ou la course à la haine, à la guerre, à la mort (1).

Ah! je sais bien qu'on renverra encore aux nuées le Sermon sur la Montagne et le *Beati mites quia possidebunt terram;* je sais qu'on nous rappellera (mais nous ne les oublions pas), les dures réalités, les incompréhensions inévitables, les passions indestructibles, les concupiscences

(1) On se ferait illusion en s'imaginant qu'il est possible de résoudre isolément tel ou tel problème international, qu'il s'agisse de l'ordre spirituel ou social ou politique ou même économique. Non ; sous l'influence des idées européennes (qui procèdent plus ou moins secrètement d'une conception universaliste, catholique et transcendante), maintes difficultés analogues et solidaires travaillent tous les peuples; et c'est en fonction de cette crise mondiale, à travers l'uniformisation croissante et malgré les diversités persistantes, que des solutions communes à l'Orient et à l'Occident surgiront : par exemple telles questions soulevées par l'état des consciences au Maroc, au Mexique ou en Chine ne trouveront leur réponse que par une rénovation ou une promotion de la pensée et de la charité chrétiennes parmi nous.

mauvaises; je sais bien qu'on objectera la faiblesse numérique et même les autres infirmités plus graves de ces Chrétiens à qui nous assignons la tâche démesurée d'être le sel de la terre, le ciment des patries, l'âme de l'union humaine.

Mais, si fondées qu'elles puissent être, ces objections ne doivent pas nous décourager ; que sont les nuages en comparaison de l'étoile qu'ils cachent ? L'éteignent-ils donc ? Et si, dans la tempête, à côté du Christ endormi et voilé, nous nous agitons en manœuvres accessoires ou en plaintes vaines, c'est que, hommes de trop peu de foi et de trop peu de charité, nous voudrions une Parousie immédiate, un succès total dès ce monde, dès demain, dès aujourd'hui. Et tout ce qui ne réalise pas nos espoirs terrestrement célestes nous semble échec, presque trahison, trahison des hommes, même des « Clercs », trahison de Dieu. Mais, aussi c'est que nous ne nous rendons pas aisément, pas volontiers compte du travail obscurément catholique qui s'opère autour de nous, sans nous, parfois en apparence contre nous, même en dehors des cadres confessionnels. Exposés à être dupes des étiquettes comme bien d'autres, attentifs aux déficiences du « *prochain* » (qui est souvent pour nous le *lointain*), plus vigilants que ceux qui ont mission de veiller et de commander, voici que, même contre un esprit de pacification et de rapprochement, (parce qu'il n'est certes pas toujours exempt d'illusions et de dangers), nous sommes tentés de déprécier, presque de combattre ces essais imparfaits, tout améliorables qu'ils soient.

Mais, si le Christ a dit: « Qui n'est pas avec moi est contre moi », il a dit aussi: « Qui n'est pas contre moi est pour moi. » On ne passera pas en dehors de ces deux paroles de salut; mais, entre elles, s'ouvre le défilé d'abord étroit qui conduit à l'immense et vraie charité. Tout ce qui va sincèrement, généreusement, dans ce sens de la charité, même si l'on ignore son origine et son terme, est bon, est digne d'aide et de concours. Tout ce qui mime ou contrefait, mine ou refoule cette inspiration, fût-ce sous les apparences les plus flatteuses, est mauvais ; mais alors

---

On voit par là combien est courte la vision de ceux qui, se fondant sur la limitation de l'effort humain comme aux temps et aux pays où l'inconnu commençait à cent lieues ou à cent ans en arrière, prétendent « nationaliser » chaque civilisation, chaque question. Les nationalistes, qui vont répétant que les plus hautes vertus deviennent dangereuses et meurtrières sans la règle catholique, ne s'aperçoivent-ils donc pas que leur « patriotisme » même, érigé en absolu et séparé de l'inspiration évangélique, devient, pour employer leur langage, un venin ?

c'est à nous d'éclairer ces ignorances, de redresser ces erreurs, de remédier à ce mal, *per arma lucis et caritatis*. Sinon, nous méconnaissons, je ne dis pas seulement le sens humain, mais le sens « catholique ».

Catholique ! ce mot unique, dont saint Augustin disait qu'on ne saurait jamais le confisquer contre l'Eglise qui seule saura toujours se le faire rendre en son sens étymologique et doctrinal, ce nom propre et inaliénable, je l'emploie ici dans toute sa force universelle qui est coextensive à la charité même. Entendons pleinement la leçon qu'il nous donne. En une audience accordée le 5 mai 1924 au Président général de l'A. C. J. F., Pie XI, à deux reprises, insistait avec une souveraine énergie, sur l'urgence de rappeler à nos jeunes militants, que « *pour être catholique, il faut d'abord être chrétien* » (1) Symétriquement, avec une même force et une égale vérité, son zèle apostolique, qui scrute avec tendresse l'intimité de toutes les races et de toutes les nations, nous prouve aussi que *pour être chrétien, il faut être d'abord catholique,* oui, catholique, par ce sentiment et cette conviction agissante d'une universalité virtuelle, où la nature et la grâce se joignent et tendent à parfaire l'unité, sans préjudice pour la belle variété des Patries.

Et précisément parce que la charité, en ce qu'elle a de plus surnaturel, ne demeure étrangère et indifférente à rien de l'ordre naturel, il y a donc une préparation évangélique, une éducation morale, ascétique et religieuse non seulement des personnes humaines chacune à part, mais des peuples, mais de la vie internationale. Sans requérir d'emblée des précisions confessionnelles cet effort qui conduit au seuil et qui aide même à le franchir peut et doit, en un sens profond, être *catholique,* ainsi que l'implique la doctrine de l'âme de l'Église plus large que son corps visible, doctrine si traditionnelle, si stimulante, et pourtant si peu mise en valeur (2) ! Afin d'en dégager toute la portée, ne conviendrait-il même pas que, nous plaçant dans une perspective symétriquement inverse de celle où l'on reste d'ordinaire, nous reprenions le langage de l'*Epître à Dio-*

---

(1) *Annales de l'A. C. J. F.,* du 15 juin 1924.

(2) Deux écueils, deux méprises sont toujours à éviter. D'une part, on est souvent tenté de reléguer l'ordre de charité dans un domaine tout supra-naturel et pour ainsi dire acosmique, comme si on pouvait aimer effectivement des hommes en Dieu, en les détestant en eux-mêmes et en ne cherchant même pas à les comprendre et à les aider tels qu'ils sont. D'autre part, il importe extrêmement de ne pas identifier, de ne pas substituer le règne surnaturel de la charité et « l'Ethnarchie catholique » (pour reprendre une expression de Taparelli d'Azeglio), à la société naturelle et politique des nations

gnète, l'un des plus anciens et des plus vénérables monuments de la littérature chrétienne ? Employant, lui le premier, les mots « âme et corps de l'Eglise », l'auteur leur attribue une signification inverse de celle qui a prévalu ensuite: pour lui, l'assemblée, encore bien restreinte, des chrétiens (ce que nous appellerions le corps de l'Eglise visible et organisé, en possession de son message surnaturel), est ce qui soutient le monde; elle est l'âme qui illumine et vivifie le corps de l'humanité. Et ce corps, encore partiellement obscur, c'est tout cet ensemble de nations et d'hommes, qui, sans la connaître, expressément, n'échappent cependant pas tout à fait à l'irradiation de la charité catholique (1).

C'est ainsi que le monde entier, l'*œcuménicité* et la *catholicité,* s'épousent en quelque façon sous le voile du mystère des consciences humaines en permettant la collaboration à une œuvre d'union (2). Quelle plus belle conclusion que celle que nous fournit la liturgie de l'Eglise primitive, la prière dont saint Clément de Rome nous cite le texte : « Donnez-nous, Seigneur, l'unanimité et la paix, à nous, et à tous ceux qui habitent sur la terre ! »

Patrie, Humanité, Catholicité : de quelles images aiderons-nous finalement notre pensée et nos résolutions ? Faut-il nous représenter les nations érigées en absolu et insatiables dans leur instinct de proie, heurtant, sous la loi des trois concupiscences, égoïsme sacré contre égoïsme sacré, tel des chercheurs d'or et de voluptés ? — ou bien, sous des formes plus juridiques, mais plus âprement peut-être, devrons-nous toujours nous résigner au spectacle d'une humanité formée d' « étrangers », tels des inconnus se disputant l'héritage d'un inconnu que chacun revendique tout pour soi ? — Mais non ; et, comme dans une famille où la concorde aimante n'est durable que si, pour réagir contre les illusions inévitables de l'égoïsme, chacun y met du sien, y met du divin, en comprenant selon un mot retourné de Leibniz que « la charité est la justice du sage », contemplons, en esprit de désir et d'espoir, l'assemblée

---

qui ont à s'ordonner matériellement et moralement dans une autonomie relative. La distinction des deux Pouvoirs, que l'Evangile a formulée souverainement, vaut non seulement à l'intérieur de chaque peuple, mais aussi éventuellement pour les Etats-Unis de l'Humanité qui n'auraient pas à s'absorber dans l'Assemblée surnaturelle des fidèles sous le seul Pouvoir spirituel.

(1) Epitre à Diognète, VI, 1, 7. Les Chrétiens, qui sont contenus et comme tenus et pris dans le monde et par le monde comme en un cachot, ce sont eux qui le soutiennent et l'embrassent.

(2) En tenant compte de cette doctrine et de cet esprit, on réussira sans doute à pacifier les questions les plus irritantes de la vie scolaire, civique et internationale.

des Patries en sécurité et en joie; tels des enfants à la table de famille, où la diversité des caractères, des âges, des vocations, ne donne lieu à aucune envie, puisque, en dépit des inégalités accessoires, mais nécessaires et salutaires, le Père, qui aime chacun singulièrement, se donne tout à tous, afin que tous s'entr'aident et s'élèvent jusqu'à l'intime union entre eux et avec lui, pour lui, par lui et en lui.

LA CHARITÉ, LOI DE LA VIE INTERNATIONALE

COURS du R. P. DELOS

Professeur à l'Université Catholique de Lille

SOMMAIRE. — Introduction. — L'enseignement de l'Eglise affirme l'existence d'une loi de charité qui régit les Etats et les Nations comme les individus et qui oblige les consciences.

I. — Nations et nationalités sous la loi de charité.

a) La Charité mesure à la valeur humaine de la Nationalité les sentiments et les actes qu'elle nous impose à l'égard des autres Nations. Quelle est cette valeur ? — 1° La mission culturelle de la Nation. — Son rôle éducatif. — La Nation, facteur nécessaire et providentiel du développement plénier de l'individu. — 2° La Nation marque à chacun son « type » humain et lui trace la ligne naturelle de son développement. — Le « génie national », forme du génie humain. — L'ensemble des cultures et des « génies nationaux », par sa richesse et sa variété, fait la beauté de l'univers et procure la Gloire de Dieu.

b) Sur le plan des relations internationales, la Charité donne : 1° Un esprit de mutuelle intelligence, remède aux étroitesses forcées du nationalisme. 2° Une sympathie active qui se répand en œuvres de charité internationales. 3° La Charité internationale ne vise pas seulement le soulagement des misères individuelles, elle prend pour objet les Nations elles-mêmes et les groupes ethniques. — Rôle de la Charité dans la Politique des Minorités. — L'exemple de l'Eglise. — Plasticité que confère la Charité à la Politique et au Droit Positif.

II. — La Charité entre les Etats : La Politique internationale.

Préliminaire. — En quel sens réel, et non point métaphorique, il est vrai de dire que la Charité s'applique aux Etats ?

a) Nécessité de délimiter le domaine de la Charité et celui de la Justice en matière internationale. — Le domaine intégral de la Justice internationale. — Il ne comprend pas seulement les relations de justice interindividuelle, mais de justice sociale

internationale et de justice distributive. L'évolution du monde moderne et ses répercussions sur la délimitation du domaine de la justice internationale. Quelques exemples pris d'événements récents. — Importance que présente pour le sociologue, le moraliste, le juriste et le politique, la reconnaissance du domaine intégral de la justice internationale.

b) Connexion de la Justice et de la Charité. — 1° Elles sont connexes, parce que toutes deux adoptent un même point de départ et ont une même fin. Elles considèrent l'Etat dans sa mission civilisatrice. Mais l'une en déduit les droits de l'Etat (justice) ; l'autre en tire des motifs d'aimer et de servir. — 2° La Charité est tenue en échec et refoulée, tant que la justice n'est pas garantie. — 3° De son côté la Justice est impuissante sans la *lumière* que procure la Charité, — sans la *force* qu'elle retire de l'amour. — en particulier de l'amour du Bien Commun ; — sans le *complément* que les œuvres de la Charité apportent aux manifestations de la vie sociale. — Par la Charité enfin, la société internationale s'élève jusqu'à l'ordre surnaturel, que gouverne l'autorité du Christ-Roi.

« ... En politique il n'y a point de morale, ou bien la politique est une chose, et la morale une autre chose. » (1).

La politique a ses lois, tirées de la nature et de l'histoire. Elles sont — comme toutes lois, — nécessaires, constantes et permanentes. Les « Lois de la Politique » d'une nation, sont « ses rapports nécessaires avec la géographie, la démographie, la psychologie et l'histoire » du pays et du peuple.

Ainsi s'exprimait récemment l'homme politique qui, au soir de sa carrière, s'efforçait de dégager à notre intention les « Lois de la Politique française » (2). Il est évident qu'une « physique sociale » de cette sorte ne peut compter la Charité au nombre des lois de la Politique.

D'autres font à la Charité dans la vie internationale une place, grande déjà, mais insuffisante encore. Forme supérieure de l'altruisme, dont on la distingue mal, la charité, à leurs yeux, introduit dans la vie internationale des sentiments de fraternité, de générosité, d'héroïsme. Tout peuple, disait naguère M. Millerand, a besoin d'une mystique : la charité fournit, pourrait-on dire, à la Société des Peuples, sa mystique de dévouement et de fraternité. Elle satisfait aux aspirations et aux rêves idéalistes des peuples, et puisqu'on ne mène les hommes qu'en se conformant aux lois de leur psychologie, en jouant de toutes les cordes de la lyre humaine, un politique réaliste utilisera ce ressort sentimental, le plus noble du reste des mobiles idéalistes qui entraînent les hommes.

Tout autre est la place que l'enseignement catholique

(1) Charles Benoist. Cité dans *Revue des Jeunes*, 10 juin 1928, p. 509.
(2) Charles Benoist, membre de l'Institut. *Les Lois de la Politique Française*, p. 9-10. Fayard, 1928.

attribue à la Charité dans la Politique internationale. La Charité n'est point, pour le théologien catholique, une notion imprécise qui s'applique à tout sentiment altruiste et généreux ; elle est une vertu surnaturelle nettement définie. Ses lois s'imposent à toute la vie humaine ; elles fixent à la conscience des peuples comme à celle des individus un idéal obligatoire. « L'Evangile n'a pas une loi de charité pour les individus et une autre pour les Etats et les Peuples », dit Benoît XV dans l'Encyclique *Pacem* (23 mai 1920), et depuis lors de nombreux documents pontificaux, au premier rang desquels la substantielle Encyclique *Ubi Arcano Dei* (1), sont venus répéter et interpréter la même pensée.

La vie internationale moderne s'étage, en profondeur, sur trois plans successifs. L'ordre international forme une pyramide de groupes sociaux hiérarchisés. Les *Nations* sont à la base, — masses humaines différenciées, à valeur culturelle. — Elles tendent à un stade supérieur d'organisation: elles s'aménagent en *Etats*, personnes morales conscientes de leurs buts et politiquement libres. Enfin la *Société Internationale* achèverait l'édifice : elle donnerait à la grande famille humaine organisée son unité et son principe d'ordre. Il s'en faut, certes, — et de beaucoup — que cette société ait atteint déjà ce degré de perfection: elle est pourtant aujourd'hui assez consistante pour qu'il y ait lieu d'en tenir compte et d'étudier le rôle de la Charité dans la vie interne de la Société Internationale.

Nous verrons donc successivement la Charité s'intéresser aux *Nations*, intervenir dans les problèmes soulevés par les nationalités et le nationalisme.

Nous la verrons d'autre part s'adresser aux *Etats*, donner sa loi à leur politique, presser leur œuvre d'*organisation internationale*. Cette division répond au fait naturel qui répartit les hommes en deux sortes de groupements, distincts, mais non séparés: les Nations et les Etats.

Le poste d'observation où nous nous plaçons est spécifiquement chrétien; car seul le Christianisme résume ses commandements en un précepte unique: celui de l'amour surnaturel de Dieu et du prochain. Du point de vue de la charité, où nous nous établissons, nous allons donc voir apparaître les grandes lignes de ce que serait un *Ordre social chrétien international.*

---

(1) « Dans une de ces formules très justes qui lui sont habituelles, le Docteur Angélique écrit que la paix véritable et authentique relève de la charité plutôt que de la justice ; le rôle de la justice étant plutôt d'écarter les obstacles à la paix, comme les injustices, les dommages, la paix étant proprement et particulièrement une mise en œuvre de la charité. » (II° II°, q. 29, art. 3, ad. 3.) *Ubi arcano Dei consilio*, 23 déc. 1922. Tr. fr. et notes, par le R. P. Dargent, p. 23. Spes, 1926.

I

Nations et Nationalités sous la Loi de Charité chrétienne

Comment et à quel titre la Charité s'intéresse-t-elle à la nationalité de notre prochain ? Par quel biais la rejoint-elle ?

La Charité est une amitié désintéressée, un altruisme surnaturel. Elle nous fait voir en autrui un autre nous-mêmes, un *alter ego,* dont les intérêts nous sont aussi chers que les nôtres, puisque nous l'aimons comme nous-mêmes. Dès lors, par une conséquence logique, les moyens nécessaires au bonheur d'autrui nous deviennent aussi précieux que s'ils contribuaient au nôtre.

Or, le plan providentiel ménage à chacun une économie de salut qui lui est propre ; il lui assigne une vocation particulière, et lui marque son « type » humain et surnaturel. La Charité nous met au cœur le désir — non point seulement de respecter cette économie providentielle de salut, — mais d'aider à sa mise en œuvre et à sa pleine efficacité.

L'on pressent dès lors pourquoi et comment le problème de la nationalité va se poser au regard de la Charité.

Toutes les attitudes que la Charité nous impose, dans nos rapports avec les membres d'autres nationalités, découlent de la réponse donnée à cette question: qu'est-ce que la nation ? quelle est la valeur de la nationalité, quel rôle joue-t-elle dans le développement habituel et normal de l'individu ?

Or, que l'on creuse en tous sens l'idée de Nation, — qu'on analyse le fait national, et ses répercussions, — toujours l'on arrivera à une même conclusion sur la nature de la nation, à une même appréciation de sa valeur humaine : la Nation est un milieu procréateur, auquel nous devons un certain apport, une « avance héréditaire », transmise de génération en génération par la race, ancrée en nous par le milieu social et historique. La Nation joue auprès de nous le rôle d'un *éducateur* naturel, gratuit, forcé, auquel nous devons une certaine culture (1).

---

(1) La vraie nature de la fonction remplie auprès de nous par la Nation est suggérée par l'étymologie même du mot, s'il est vrai que Nation dérive du latin *Nasci,* naître. L'homme est un être qui naît ; et cette vérité banale met le problème de la nationalité sous son véritable jour.

L'homme est un être qui naît, — et cela veut dire d'abord que se poursuit en lui le déroulement d'une race qui lui transmet le trésor de ses qualités et de ses dispositions héréditaires.

L'homme est un être qui naît, — et il faut étendre les liens de sa

Une culture — telle est en effet la meilleure idée que nous puissions donner de la nationalité. C'est à elle que recourent deux des hommes qui, à mon sens, ont jeté de nos jours le plus de lumière sur le problème de la nationalité, quoique de points de vues assez différents : Mgr Seipel, chancelier d'Autriche, et le P. Woroniecki, professeur à l'Université catholique de Lublin. Notre milieu physique et moral imprime en nous une marque, des « formes », gravées dans notre physiologie et dans notre psychologie. Par elles notre activité psychique, nos pensées, nos sentiments, sont d'avance orientés et canalisés : ils s'épanchent dans un sens déterminé, ils se coulent spontanément selon un certain moule. Un Français ne sent pas, et par conséquent, dans une certaine mesure, ne pense pas et n'agit pas, comme un Slave ou un Germain. On a dit de façon très expressive que la nationalité est une « tournure » donnée à la sensibilité et à l'esprit, elle est une « mentalité », une façon et une manière de penser et d'agir.

De cette culture naturelle, gratuite et quasi forcée, le P. Woroniecki et tout récemment encore, Mgr Seipel, ont mis en relief la valeur *éducative*. « L'importance primor-

---

filiation bien au delà de l'immédiate paternité humaine. Il est façonné par l'ensemble des éléments physiques, territoriaux, orographiques, climatériques, qui agissent sur lui. Il est le fils d'un sol, de la montagne, de la mer, du désert ou des steppes, et des caractères indélébiles témoignent de cette origine.

Il a enfin des liens de filiation spirituelle et morale avec son milieu social et historique. Des traditions et des mœurs collectives, des institutions juridiques, politiques, sociales, un passé historique qui se survit dans le présent, une religion cristallisée en préceptes et en institutions qui forment les consciences et façonnent les âmes, une langue qui apporte à l'homme non seulement des moyens d'expression, mais des systèmes liés de représentations et d'images, une culture littéraire et toute une philosophie de la vie, voilà quelques-uns des fils dont il faut débrouiller l'enchevêtrement, si l'on veut expliquer la genèse, la génération physique et mentale d'un individu.

Par notre tempérament physiologique, par nos prédispositions mentales, nous sommes dès le premier jour de notre naissance les fils de notre Nation. L'homme réel, l'homme concret n'est pas seulement cet animal raisonnable dont parlent les définitions des philosophes, il est doué d'une seconde nature, qui donne à son moi ce qu'il a de plus individuel, qui en fait non pas un de ces « hommes » que Joseph de Maistre prétendait n'avoir jamais rencontrés, mais un « Français », un « Japonais » ou un « Persan », un être, en un mot, d'une irréductible individualité, qui a du style, du caractère, un « génie » propre et un « démon » d'occidental ou d'oriental, de Latin ou de Germain.

C'est à la Nation, milieu procréateur, que nous devons cette seconde nature qui, telle une tunique de Nessus, s'incorpore à nous. Elle nous arme à notre naissance d'un appareil de mœurs, d'habitudes, de préformations physiologiques et mentales. Ces mœurs et ces préformations constituent l'apport, de valeur culturelle plus ou moins riche, dont nous sommes redevables à notre Nation.

diale de l'élément national pour la vie morale ne saurait échapper à personne, dit le premier: il devient... le facteur principal d'éducation dans l'ordre naturel, et l'on sait quelle immense valeur possède à l'égard de l'éducation surnaturelle une base naturelle bien organisée. » (1) « En réalité, dit à son tour Mgr Seipel dans son discours de Prague sur la *conception de l'univers et la nationalité*, c'est la nation qui est véritablement devenue l'organe de transmission de la conception de l'univers. Les différentes conceptions de l'univers ne se propagent que très rarement de personne à personne... Notre religion elle-même, nous apprenons à la connaître par le canal de la nation... Le premier témoin, le premier garant de l'exactitude et de la valeur de ce que nous apprenons est notre nation elle-même... »

Ainsi donc, si sa nationalité a pour chaque individu une valeur naturelle, si elle est un facteur nécessaire de son plein épanouissement humain, comment aimer le prochain sans souhaiter voir se constituer à son profit une nationalité forte et stable, qui puisse l'enrichir de toutes les valeurs qu'elle a mission de lui apporter ? Comment ne pas désirer voir perpétuer et intensifier cette action bienfaisante ?

Il faut aller plus loin encore, et s'élever plus haut. La Nation n'est pas seulement l'instrument et l'organe, le canal et le véhicule d'une culture : son action est plus profonde. Elle détermine les lignes naturelles et providentielles de notre développement humain. Elle nous donne un « type », un caractère, un « génie », — ce « génie national » dont nos voisins d'Italie font aujourd'hui si grand état dans leur littérature politique — ; et l'épanouissement de notre génie national est comme la « forme » sous laquelle se réalise le génie humain, la civilisation humaine proprement dite.

Ainsi chaque génie national a-t-il une valeur en lui-même, parce qu'il incarne et réalise une des formes d'humanité voulues par la Providence.

C'est à ces hauteurs qu'il faut se placer pour apprécier sainement les problèmes posés par la nationalité. C'est de cette conception de la Nation que s'empare la Charité pour élever nos esprits jusqu'aux vues de la sagesse divine, — et c'est là son premier bienfait.

Elle invite le politique aussi bien que le théologien, le sociologue aussi bien que l'homme de la rue, à voir les choses grandement, parce qu'elle les met sous la lumière divine. Vues « en Dieu », les différenciations nationales,

(1) Dans : *Les Lettres*, mars 1923, p. 419.

loin de s'estomper et de s'évanouir, prennent au contraire leur vrai relief et leur exacte valeur. C'est une erreur trop commune de penser qu'en nous faisant aimer les hommes en Dieu et pour Dieu, la Charité les spiritualise si bien, qu'il n'en reste plus qu'un fantôme exsangue. On a raillé l' « homo œconomicus », être abstrait, objet des spéculations théoriques des économistes. N'inventons pas, pour la charité, je ne sais quel « homo caritativus », que l'on situerait en Dieu, c'est-à-dire fort loin, à l'infini, dans les nues. La Charité aime en Dieu des êtres concrets de chair et d'os, citoyens de la cité terrestre avant de l'être de la cité céleste. Ce sont eux que Notre-Seigneur a aimés et qu'il a rachetés. La Charité les prend tels que Dieu les a voulus : incorporés à leur sol, « immergés » dans le milieu national qui les encadre, les stabilise et les façonne.

Déjà la sagesse humaine nous transporte sur les sommets sereins d'où la diversité des cultures et des génies nationaux nous apparaît comme la suprême parure de l'humanité. La variété de leurs dons fait la richesse de l'Univers : il s'appauvrirait si un seul venait à disparaître. La Sagesse divine dont la Charité nous fait partager les lumières, nous montre dans la diversité des cultures nationales et des civilisations locales imprégnées de christianisme une suprême manifestation de la Gloire de Dieu. L'homme est la voix de l'univers. Plus encore que les cieux, l'humanité dans la richesse de ses civilisations chante l'hymne de la louange divine, et la diversité des génies nationaux adapte les modulations de ce chant aux variétés et aux complexités de l'Univers auquel l'homme est incorporé (1).

Mais de ces sommets de la Sagesse surnaturelle, la Charité ne perd point de vue les régions terrestres, qu'elle ne cesse d'habiter parce qu'elle est essentiellement réaliste et réalisatrice. Suivons-la sur ce terrain pratique et descendons avec elle sur le plan des relations internationales. Sur ce plan nouveau, la Charité — et c'est le deuxième effet de son intervention — nous apporte — je ne dis pas l'intelligence, mais l'esprit d'intelligence, c'est-à-dire des dispositions psychologiques qui permettent de se comprendre de nation à nation (2). Service infiniment précieux. Le nationalisme, dont nous avons reconnu la valeur humaine,

---

(1) Quand on se rappelle certaines pages de l'histoire de la colonisation, qui a dépeuplé des pays entiers et coûté la vie à des millions d'indigènes, peut-on ne pas se demander si elle n'a pas écrasé en germe des civilisations où s'épanouiraient aujourd'hui des formes nouvelles du génie humain ? C'est dans cette lumière d'humanité et de charité que se pose le problème toujours actuel de la colonisation.

M. Bergson disait à Madrid en 1916 : « Il ne peut y avoir... compréhension réciproque entre deux nations que dans la mesure où il y

a nécessairement quelque chose de limitatif. Son péché originel — et Dieu sait si nous en souffrons à notre époque — c'est d'être si j'ose dire quelque peu fermé et obtus. C'est de sa nature même. La nationalité se ramène, nous l'avons dit, à des « formes » innées ou imposées par le milieu, et dans lesquelles se coulera notre vie. Ce sont, disent les psychologues, des déterminations, des orientations toutes faites, — ce sont donc aussi des œillères. Elles dirigent la vue, mais ferment les perspectives de droite et de gauche. Un Latin a-t-il tort de prétendre qu'il y a des choses qu'un Anglo-Saxon ou un Germain ne sentent pas, ne pénètrent pas, et réciproquement ? N'est-il pas vrai aussi que ces différences de tempérament national sont de constants facteurs de discorde et d'hostilité ? Les prétendues haines de race naturelles sont un mythe ; ces haines sont des créations artificielles ; mais elles utilisent des sources naturelles de heurts, de malentendu et d'incompréhension.

Laissons-nous aller aux penchants que crée en nous notre mentalité nationale : qu'un Slave ne soit pas épris de rigueur logique, qu'un Anglais se montre surtout sensible aux réalisations pratiques ou à certaines formes de la morale dite morale des affaires, nous voilà choqués, et si nos intérêts et nos passions sont en jeu, nous ressentons le heurt presque comme une injure personnelle. Suivons au contraire le mouvement de la Charité, qui nous invite à nous mettre à la place des autres : l'horizon s'éclaire, parce que nous voyons toutes choses d'un point de vue nouveau : celui des autres. Si nous n'approuvons pas, du moins nous comprenons et ne nous irritons plus.

La Charité ne nous inculque donc pas un esprit de tolérance ou d'indulgence à l'égard des manières de faire du prochain : elle nous les fait comprendre, parce qu'elle nous fait passer de l'autre côté de la barricade que dressent, entre le prochain et nous, les formes rétrécissantes de notre nationalité. C'est par là qu'elle apparaît profondément, lumineusement pacificatrice. *Elle permet, par son procédé altruiste, la création d'une opinion publique internationale éclairée et apaisée, d'une mentalité internationale intelligente des mutuelles aspirations nationales* (1).

---

a de part et d'autre une certaine élévation morale. » (Cité par J.-M. Faure-Biquet, dans *Pax*, 18 mai 1928). La charité donne cette élévation morale.

(1) De cet effort d'intelligence, du reste, nous sommes immédiatement récompensés par un immense sentiment d'élargissement et de libération. Qui de nous n'a souffert d'être né étranger — *hostis* — à la presque totalité du genre humain ? Il n'est pas d'expérience plus émouvante que d'entrer dans le génie propre des diverses cultures nationales et de parcourir avec elles le cycle des grandes manifestations de vie humaine. Quand par l'art ou par la pensée nous entrons

Cette mentalité intelligente née de la charité s'accompagne nécessairement — et c'est le second effet de la charité — d'une sympathie active que se traduit en œuvres internationales de toute sorte. Une charité qui n'agit point est une charité illusoire. La charité est un amour. Aimer, c'est vouloir du bien ; c'est, le cas échéant, travailler à en faire. De là, la magnifique efflorescence d'œuvres de charité par lesquelles nous nous portons au secours de toute misère spirituelle ou matérielle, sans tenir compte des frontières et des différences de race. De ces œuvres, les unes sont proprement religieuses, comme la Propagation de la Foi, l'apostolat missionnaire, les autres ont une apparence purement humanitaire. Les unes donnent naissance à des institutions permanentes et puissantes, telle la Croix-Rouge, les autres sont transitoires comme les malheurs qui les ont fait naître : telle, l'aide aux sinistrés bulgares victimes du récent tremblement de terre ; telle, l'œuvre d'assistance aux enfants de l'Europe centrale, née après la guerre, de l'appel émouvant de la Papauté : toutes procèdent d'une même pensée altruiste, vivifiée par la charité.

Ce ne sont pourtant là encore que des œuvres de charité *individuelles ;* ce ne sont pas celles que nous avons mission d'étudier. La Charité internationale ne s'émeut pas seulement des misères ou des besoins des *individus,* encore que ce soit là son ultime objet. Elle prend également pour terme de son action bienfaisante, les *Nations,* les groupes ethniques eux-mêmes, et cette intervention soulève de délicats problèmes, qui relèvent déjà de la politique internationale.

La Charité nous intéresse à la conservation et au développement des valeurs culturelles des autres nationalités. « Détruire les instruments de culture qu'[une] race s'est forgés au cours des siècles et a mis au service de ses tendances ethniques : *langue, croyances religieuses,* tout cet ensemble de traditions qui ne persistent avec tant de ténacité que parce que cette race en a besoin pour *penser, agir, constituer ses familles* et donner à ses *enfants* le genre *d'éducation* qui convient à *leurs cerveaux,* briser ces instruments, c'est... priver l'humanité en marche vers le progrès d'une *force productive* incomparable, d'un élément de richesse ». Ainsi s'exprimait le porte-parole d'une des associations fondées pour la défense d'une minorité nationale, celle des Amis de la Lusace, que préside M. Louis Marin, et il ajoutait très justement : « Aider une race à maintenir la civilisation qui lui est propre, c'est travailler

---

en communication avec d'autres cultures, nous éprouvons un tel élargissement spirituel, qu'il nous semble revêtir une humanité de surcroît : c'est une des joies que procure la charité internationale.

pour le progrès et pour l'humanité » (1). A l'occasion du Congrès des Minorités, qui s'est tenu à Genève en 1927, la presse a fait remarquer que la question des minorités intéresse 40 millions d'Européens, soit un dixième de la population de l'Europe (2). La disparition de ces cultures nationales marquerait un dépérissement de la culture européenne et le déclin de notre civilisation. Si rien de ce qui est humain n'est étranger à la Charité, comment ne travaillerait-elle pas à défendre, à servir et à propager ces cultures locales, ces traditions et ces institutions indigènes dans la mesure où elles ont une valeur civilisatrice humaine ? Ainsi la Charité prend-elle rang, à côté de la justice, au nombre des protecteurs des minorités nationales.

Ses interventions sont particulièrement désirables pour adoucir, assouplir, « huiler », les rapports de l'Etat souverain avec les minorités nationales qui vivent sur son territoire.

Toute minorité culturelle a des droits, parce qu'elle est le véhicule et l'organe d'une culture à laquelle est lié le développement normal des populations minoritaires. Le respect de ces droits relève de la justice : c'est, à bon droit, sur ce terrain de la Justice, et non sur celui de la Charité, que s'établissent les minorités nationales qui font valoir leurs revendications. Mais si les problèmes soulevés par l'existence de minorités nationales ne peuvent être résolus par la seule Charité, ils sont pourtant insolubles sans elle.

Car le droit des minorités nationales est frappé d'une sorte de tare originelle. C'est un droit incontestable en son principe, mais indéterminé et imprécis en ses contours. Il se mesure en effet à la mission culturelle exercée par le groupe minoritaire au profit de ses membres. Or, dans la presque unanimité des cas, ces groupes ethniques ne présentent pas une culture complète, mais seulement des éléments de culture, partiels, insuffisants pour constituer un milieu de civilisation qui se suffise à lui-même. De là l'imprécision de leurs droits, de là leur incorporation nécessaire à un milieu plus large, complémentaire, celui de l'Etat, au sein duquel ils vivent.

Ajoutons que les minorités nationales sont facilement la proie des surexcitations passionnelles : la passion nationale est la plus excitable, et elle n'est pas faite pour faciliter l'exact discernement d'une justice dont les exigences sont déjà par elles-mêmes matière à litige.

---

(1) G. Papillault, Conférence donnée le 11 mai 1926, à la *Section américaïne des Amis de la Lusace.*

(2) Il est difficile d'avoir des données statistiques exactes. M. Briand, dans son discours du 11 septembre 1928 à l'Assemblée de la Société des Nations, donne le chiffre de vingt millions.

Les minorités nationales enfin se heurtent à une contre-partie qui, elle aussi, peut invoquer la justice à son profit : l'Etat. L'Etat est par nature une force : une force d'autorité, une force de cohésion, qui intègre les éléments différenciés et les ramène à l'unité par l'exercice de son pouvoir. Il vise à l'unification qui assure sa solidité.

D'autre part il a pour organe la Loi. Il fait régner un ordre juridique, un état de légalité universel et abstrait. Il a pour hommes liges les juristes, et chacun sait que le péché mignon des juristes, c'est l'abstraction, la méconnaissance des diversités concrètes des individus, sacrifiées à l'universalisme de l'ordre légal.

Ainsi d'une part, du côté des minorités nationales, droit litigieux embrumé de passion ; d'autre part, du côté de l'Etat, cassante rigidité soutenue par la force : voilà quelques-uns des aspects habituels qu'offre le problème des minorités. Il est bien nécessaire que la Charité intervienne dans sa solution.

Son rôle peut se résumer d'un mot, banal en apparence, très expressif si l'on veut bien y réfléchir : *elle humanise*. Elle ne résoud pas les problèmes juridiques et politiques, elle obtient seulement qu'ils soient posés par les parties adverses en termes *humains*. Elle réintroduit l'homme et ses vrais intérêts dans les perspectives politiques et juridiques. Elle *humanise* les revendications des membres des minorités nationales en les élevant au-dessus de leurs courtes vues passionnées, jusqu'à la considération des grandes valeurs de civilisation dont l'Etat est l'organe auprès d'eux, et qui dépassent dans leur ordre les intérêts culturels locaux. Elle humanise l'Etat, non pas en substituant aux solutions juridiques et politiques des solutions de sentiment, mais en le plaçant en face de sa fin humaine qui est une fin de civilisation. Elle donne à la Loi, à l'Administration, l'intelligence des circonstances particulières, la sympathie pour les traditions locales qui sont souvent de la très vieille, très belle et très méritante vie humaine cristallisée en institutions. L'Administration et le Droit positif ont une tendance naturelle à s'abstraire, à se vider de leur substance humaine au profit d'un irritant et sec formalisme. La Charité est une grande réaliste qui fuit l'abstraction : elle maintient le contact avec la vie parce qu'elle aime. Elle sauve tous les éléments de culture locale, qui ont une valeur naturelle et surnaturelle : la langue, l'école, les traditions. C'est ce qui explique ce fait historique, bien connu mais étrange au premier abord : le catholicisme, qui ne se départit jamais du loyalisme envers l'Etat, qui en fait un devoir, a d'autre part presque universellement partie liée avec les forces régionalistes et les minorités ethniques. L'exemple de la Pologne, de la Yougo-

Slavie, et de telles autres régions de l'Europe, est dans toutes les mémoires.

Du reste, si nous voulons nous rendre compte de l'attitude que la charité inspire à l'égard des nationalités, regardons, là où elle joue, si je puis dire, à l'état pur : dans l'Eglise. Ici, la charité n'agit plus par l'intermédiaire de l'homme d'Etat ou du juriste, mais par ses ministres propres, les ministres de l'Eglise, et c'est pourquoi l'on saisit sur le vif ses réactions à l'endroit des nationalités.

On sait avec quelle autorité douce et ferme l'Eglise a récemment encore demandé que ses apôtres par excellence, les missionnaires, sussent se « dénationaliser » pour être de plus parfaits ouvriers du Christ. Cette exigence a un corollaire : l'adaptation missionnaire à la mentalité des nations évangélisées et l'incorporation spirituelle du missionnaire à la nation qu'il veut convertir.

Qu'on se garde bien d'y voir un pur procédé tactique, une façon d'avoir plus facile accès auprès des indigènes. N'y voyons pas non plus un cas spontané du mimétisme inspiré par l'amour, qui pousse en effet à se conformer à ceux qu'on aime, à les imiter en tout, à prendre leurs mœurs et leurs coutumes.

Quand l'Eglise provoque la formation d'un clergé indigène, quand elle demande à ses missionnaires de s'adapter, de s'incorporer spirituellement à la nation qu'ils veulent convertir, elle obéit à l'idéal de la Charité. Elle voit dans chaque peuple un des éléments originaux et irremplaçables de l'humanité créée par Dieu, une dans la diversité. Elle voit chacune de ces formes nationales indéfiniment perfectible, mais perfectible dans la ligne de son génie national. Le but de la prédication évangélique qu'inspire l'amour divin n'est pas d'uniformiser : il est de christianiser des éléments locaux dont chacun a sa valeur propre dans le Royaume du Christ. La religion *universaliste* par excellence: le catholicisme, est aussi celle qui tend le plus à s'incorporer au sol, à en épouser toutes les différenciations par ses paroisses, ses diocèses, son clergé, ses institutions.

C'est que la Charité est éminemment plastique. L'Eglise lui doit sa souplesse ; elle lui permet de revêtir successivement ou simultanément toutes les formes nationales. La Charité communique quelque chose de cette souplesse à l'Etat, à ses juristes, à ses politiques, en mettant au premier plan de leurs préoccupations la *personne humaine* et ses vrais intérêts, qui sont des intérêts de culture et de civilisation.

II

La Charité, loi de la politique internationale

Il nous faut accéder maintenant à un plan nouveau de la vie internationale. Au point de vue des Nations, succède celui des Etats ; aux formations ethniques et culturelles succèdent les sociétés politiques, personnes morales du droit public. La Charité a-t-elle des lois auxquelles la politique internationale doive se soumettre ?

Celle-ci ne semble guère, en tout cas, les avoir pratiquées à l'époque moderne.

« Le ministre ou le plénipotentiaire est un caméléon... Toutes ses vues, toutes ses maximes, tous les raffinements de sa politique tendent à une seule fin, qui est de n'être point trompé et de tromper les autres » (1). « Un Etat, écrivait le marquis d'Argenson, ancien ministre des affaires étrangères, doit toujours être sur la hanche, comme un homme du monde qui vit parmi des bretteurs et des gens difficiles à vivre. Telles sont les nations de l'Europe, aujourd'hui plus que jamais, les négociations n'étant qu'une querelle continuelle entre gens sans mœurs, hardis à prendre et continuellement avides. » Et A. Sorel résume les mœurs et traditions politiques de notre Europe moderne en trois traits : « La raison d'Etat comme principe et comme fin dernière, l'intrigue pour moyen, la force pour loi » (2).

Avouons qu'aujourd'hui encore, lorsqu'on prône la Charité en matière internatioale, c'est avec la crainte trop souvent « d'abuser sur le caractère des faits », par la « majesté du langage ». Sans doute, sur la nécessité d'appliquer la loi de Charité à la politique internationale, nul désaccord entre ceux qui font profession de politique chrétienne, tant qu'on s'en tient à des énoncés théoriques et généraux. Mais les difficultés commencent lorsqu'on s'efforce de délimiter plus précisément le domaine de la Charité. L'on est alors guetté par un double écueil. Les uns, faisant en apparence la part plus belle à la Charité, minimisent les exigences de la justice en matière internationale, et se réservent ainsi, en fait, une plus grande liberté de manœuvre, vis-à-vis du droit international et des obligations juridiques de la morale internationale. Les autres, par un excès inverse, risquent de tomber dans une idéologie naïve qui,

(1) La Bruyère. *Les Caractères*, ch. x. *Du souverain et de la République.*

(2) A. Sorel. *L'Europe et la Révolution française*, 1re partie : *Les mœurs politiques et les traditions*, p. 24, 30.

à la justice, substituerait la Charité, aux solutions du droit, celles du sentiment. L'on passe si souvent d'un extrême à l'autre que notre tâche, pour mettre en relief le rôle de la charité dans la vie sociétaire des Etats, doit être d'abord de délimiter le domaine réciproque de la Justice et de la Charité. Nous pourrons ensuite montrer leur connexion, et la solidarité en vertu de laquelle la charité est boiteuse sans la justice, la justice impuissante sans la charité (3).

Où cesse la Justice, où commence le domaine libre de la bienveillance et de la Charité, en matière internationale ? Avouons-le, la frontière qui sépare les deux domaines est particulièrement difficile à tracer, et la raison en est simple : cette frontière est en voie de formation, parce que *la Justice internationale est elle-même en passe de se constituer son domaine propre.* Voilà la transformation profonde à laquelle nous assistons, l'évolution du monde international qu'il faut observer avec la plus scrupuleuse exactitude, parce que aux situations nouvelles nées de cette évolution correspondent des devoirs nouveaux et un développement proportionnel des obligations de la morale internationale.

Dans un état social inorganique et flou, où les liens de dépendance sont lâches entre les Etats, où chaque Etat souverain se suffit encore ou à peu près, à lui-même, la seule forme de justice qui soit apparente est une justice individuelle, qui assure le respect des droits particuliers des Etats autonomes, qui sauvegarde leur indépendance,

---

(1) Avant de rappeler aux gouvernements qu'ils doivent pratiquer la Charité dans leurs relations internationales, il conviendrait de se demander si la Charité peut s'appliquer aux Etats autrement que par métaphore. La Charité est une vertu théologale surnaturelle infuse. Elle ne peut exister que dans l'âme humaine et ne peut avoir pour terme que d'autres âmes aimées pour Dieu, parce qu'elles sont susceptibles de lui être unies éternellement, par la grâce et dans la vision béatifique. Dès lors, parler de Charité envers les Etats, n'est-ce point une simple transposition métaphorique ?

La Charité enveloppe d'un même amour, atteint d'un même mouvement, Dieu, et les hommes pour Dieu ; — Dieu, et ces « fils de Dieu par participation » que sont les hommes. Il est donc bien vrai qu'elle n'a pas pour terme l'Etat, simple personne morale d'existence transitoire. Si elle le prend pour objet, c'est à titre de *moyen*, naturel et nécessaire, de l'épanouissement normal de l'individu humain. Si elle l'aime, c'est pour la fonction qu'il remplit auprès de ses nationaux : il concrétise de façon éminente le facteur social, qui est un des éléments importants de l'économie du salut.

Mais parmi tous les moyens que la Charité enveloppe dans son amour de la personne humaine, l'Etat tient une place spéciale, qu'il doit à sa nature, et qu'il convient de préciser.

Pour comprendre jusqu'à quel point on peut dire que la Charité s'applique à l'Etat, il faut tout d'abord abandonner la *conception purement juridique de l'Etat.* La Charité va à la substance humaine de l'Etat, elle ne s'arrête pas, comme le juriste, au simple fait d'or-

leurs propriétés, les engagements issus des traités, des conventions et des contrats. Tout ce qui dépasse le strict respect des droits personnels de l'Etat souverain semble relever d'un devoir moral et non d'une obligation juridique, — de la générosité, de la fraternité, de l'humanité et de la charité, — mais non point de la justice, ou de l'organisation internationale politico-juridique.

La situation se modifie profondément avec la formation d'un état international nouveau, qui crée un état de société et de vie commune internationale. On ne saurait trop y insister, si l'on veut comprendre comment les œuvres de la Charité internationale d'hier peuvent devenir les œuvres de la Justice internationale d'aujourd'hui, en raison du développement de la société internationale. Dès que, les solidarités internationales s'étant multipliées, une société internationale de fait existe, deux formes nouvelles de justice apparaissent, qui entraînent des obligations juridiques nouvelles. Ce sont les deux formes de justice inséparables de toute société. Elles règlent les rapports non plus des individus entre eux, mais des individus avec la société dont ils sont membres. L'on devine que nous voulons parler de la justice sociale internationale qui oblige la politique de chaque Etat à payer sa part de con-

---

ganisation. Dans l'Etat qui administre, prélève l'impôt, assure la police, la Charité voit des hommes qui s'entr'aident, se protègent, se perfectionnent mutuellement selon le plan providentiel. L'Etat est, pour elle, *l'homme pris dans la somme des solidarités vitales qui font de lui un civilisé.*

Mais pour considérer l'Etat sous cet aspect, il faut *abandonner la conception purement individualiste* et s'élever à la conception sociale de l'homme. « L'homme » n'est pas tout entier renfermé dans les limites de l' « individu »; l' « homme complet » est répandu dans le milieu qui l'entoure, dans les choses et dans les autres hommes, grâce aux influences qui prolongent en autrui sa propre personnalité, et prolongent en lui la masse de ses contemporains et de ses ancêtres.

En ce sens, on peut dire qu'il « n'y a pas de pur individu ». Tout être humain, pris dans sa réalité concrète, vit dans un « état de communion ». Le mot est moins inspiré de la théologie que de la sociologie ; il exprime admirablement ce qu'est l'homme, — un individu, certes, source irréductible d'énergies personnelles, mais aussi carrefour d'influences innombrables qui le pénètrent, centre de rayonnement et de relations qui répandent au dehors quelque chose de sa propre vie, intellectuelle, physique et morale.

Saint Thomas parle, lui aussi, d'un sujet humain pris « in communi », c'est-à-dire dans cet état d'interpénétration que nous essayons de définir, et qui constitue la vie de l'homme en société. C'est dans cet état qu'il constitue une *société,* laquelle est objet d'une justice spéciale. IIª IIæ, q. 58, art. 5.

Aimer un homme, ainsi que le fait la Charité, c'est l'aimer tout entier, répandu au dehors, par le canal d'innombrables relations, afin de se mieux épanouir. Cette vie collective, communautaire, sociale, est, elle aussi, comme la vie individuelle immanente, de la vie « humaine » et « naturelle ». Ainsi l'Etat prend-il valeur intrinsèque,

tribution au Bien commun de la société internationale, et de la justice distributive au sein de la communauté internationale, qui force la communauté des nations à accorder à chaque Etat viable sa place au soleil, à lui ménager dans la vie internationale la part d'avantages sociaux et de biens de civilisation — matériels, économiques ou moraux — que lui mérite son rang d'Etat libre dans la communauté internationale.

Ainsi certains actes, certaines manières de travailler au bien des autres Etats, qui dans un état international d'isolement inorganique, relevaient de la simple charité, peuvent dans un état international d'interdépendance plus serrée, devenir des dettes de justice et n'être que la contrepartie de services dont l'Etat a bénéficié le premier en vertu des solidarités internationales.

Nous assistons précisément aujourd'hui à un épaississement, à une intensification des relations et des solidarités internationales, à la formation d'un Bien commun international dont chaque Etat, sans en avoir toujours parfaitement conscience, bénéficie chaque jour. La société internationale de fait est assez évoluée pour qu'aujourd'hui déjà bien des faits se passent sous nos yeux, dont Mgr Beaupin, tout à l'heure, nous montrera qu'ils sont des faits d'assistance et de charité internationale et dont pourtant le sociologue et le moraliste peuvent déjà affirmer qu'ils relèvent en partie de la justice sociale et de la justice distributive internationales. Mgr Beaupin nous parlera, avec sa haute compétence et sa riche expérience, des interventions de la Société des Nations pour le rétablissement financier de l'Autriche et de la Hongrie, de ses avis financiers à l'Albanie, à l'Estonie, à la Grèce, de l'appui qu'elle a fourni à l'émission de l'emprunt de la ville libre de Dantzig, aux emprunts grecs et bulgares pour l'établissement des réfugiés. De telles œuvres pourraient ne relever que de la charité internationale. Les Etats, par exemple, pourraient pratiquer collectivement la générosité en ouvrant les caisses de leur trésor public en faveur des réfugiés. De même un Etat puissant pourrait, par sympa-

---

parce qu'il réalise un état de vie humaine collective, un état de société chrétienne.

Mais il reste vrai que la vie sociale et communautaire n'est jamais qu'un ensemble de « relations ». Celles-ci ne peuvent se concevoir sans les *individus* qui en sont le sujet et le terme. Tout part de l'individu et revient à l'individu ; du « social » on glisse nécessairement à l' « individuel », qui en est l'origine et la fin ; et c'est l'individu humain qui demeure le terme ultime de la Charité : elle ne peut s'arrêter à la société sans rejoindre l'individu, encore que la société fasse à ses yeux figure très spéciale, parce qu'elle est de l'humain.

thie et bienveillance, mettre sa compétence technique au service d'un voisin en souffrance et l'aider à remettre ses finances en état. Tout cela est possible, mais dans la Société des Nations en formation, déjà les événements apparaissent sous un autre jour. Dans les interventions précitées de la Société des Nations, nous voyons bien une inspiration de charité ; mais, sous son influence motrice, sont posés des actes qui relèvent déjà de la justice sociale internationale. Les faits que nous venons de rappeler sont déjà comme l'esquisse et l'ébauche d'une gestion d'affaires de la communauté internationale, par la collectivité des Etats solidaires.

Le problème de la guerre offrirait matière à des observations analogues. Ce ne serait pas seulement naïveté, ce serait déraison d'en demander la solution à la *seule* charité. Nos grands théologiens du XVI^e^ siècle, un Vitoria, un Suarez, un Vasquez, faisaient remarquer déjà qu'à l'origine de toute guerre, il y a une situation contentieuse, une question de droit à résoudre. Ce n'est pas à la charité qu'il appartient de la trancher, mais à la justice. Arbitrage, sécurité, désarmement font appel à une organisation qui ait pour but de protéger le droit et la justice. Ils révèlent d'une société qui ait pour mission de faire respecter le droit et qui impose son autorité à la conscience des peuples au nom de la justice internationale. La charité, certes, a ici un rôle *immense* à jouer, soit pour adoucir les inévitables rigueurs de la guerre, soit même pour l'interdire en certains cas : au nom des intérêts de l'humanité, de la civilisation ou de la religion. Les théologiens sont unanimes à reconnaître qu'une guerre qui aurait un motif de justice pourrait encore cependant être illicite, parce qu'elle serait contraire à des devoirs certains de charité et d'humanité. Ainsi justice et charité interviennent-elles toutes deux, mais de façon complémentaire, sans se confondre, ni que l'une puisse faire la tâche de l'autre.

Si nous insistons sur l'extension du domaine de la justice, c'est que beaucoup, trop peu avertis encore des solidarités internationales et des devoirs qu'elles imposent, mutilent la justice en la ramenant à la seule justice interindividuelle, et sous prétexte parfois de faire la part plus belle à la charité, en faussent le jeu et soustraient au politique et au juriste le ferme terrain de la justice internationale. L'ordre de justice international repose sur l'acquit d'une triple dette et le respect d'un triple droit : acquit des dettes individuelles, où chaque Etat donne aux autres, personnellement, ce qu'il leur doit : acquit des dettes sociales, où chaque Etat rend ce qu'il doit à la communauté internationale et en reçoit ce qu'il a le droit d'en

exiger. A proclamer la pleine étendue du domaine de la justice internationale, sont intéressés le sociologue, qui ne peut souffrir qu'on méconnaisse l'existence de fait d'une société internationale, — le moraliste, qui ne peut laisser dans l'ombre les obligations de justice sociale des Etats, — le juriste et le politique enfin, car tout ce qui relève de la justice tombe dans leur domaine et devient matière du droit international positif et de l'organisation politico-juridique internationale.

Empressons-nous d'ajouter que la justice n'étend point son domaine au détriment de la charité, en la refoulant progressivement. Bien au contraire, elle lui offre matière nouvelle à intervenir selon son mode propre, — et c'est ce que nous allons voir en étudiant de plus près la fonction de la charité dans la Politique internationale.

Spécifiquement distincts, les deux ordres de justice et de charité sont cependant connexes et solidaires.

Ils le sont d'abord par le but final qu'ils poursuivent. Tous deux, par des voies différentes, visent un même objectif ultime : assurer la fonction civilisatrice dont l'Etat est providentiellement chargé auprès de ses nationaux.

L'Etat n'a de valeur que par la fonction qu'il remplit, par la mission de civilisation dont il est providentiellement chargé auprès de ses nationaux. Cette fonction domine à la fois l'ordre de la justice et celui de la charité internationales : elle assure l'unité de l'ordre politique international, partagé entre les deux domaines de la justice et de la charité. Si une nation a droit à l'indépendance politique, c'est que l'Etat qu'elle constituera sera viable, capable de remplir la fonction culturelle et civilisatrice qui lui incombe. Si elle a droit à un territoire suffisant, à des débouchés, à des colonies, à sa part dans la répartition des matières premières, à une participation au commerce international, c'est toujours au nom de la fonction naturelle qu'elle assume du fait de son existence.

C'est sur cette mission que, d'accord avec la philosophie traditionnelle, des juristes comme M. Pillet (1) établissent les droits fondamentaux des Etats, et si d'autres, comme M. Fauchille (2), les font découler du droit à l'existence, la différence pour nous est plus apparente que réelle, car le droit à l'existence des Etats se fonde à nos yeux sur l'aptitude réelle et pratique du groupe ethnique à remplir sa mission d'Etat. C'est donc, en définitive, sur la fonction

(1) Pillet. Les droits fondamentaux des Etats, *Revue générale de droit international public*. Tome V, pp. 244, sqq.

(2) Fauchille, *Traité de Droit international public*. I, p. 408, sqq.

civilisatrice et le devoir des Etats que se fondent et se mesurent leurs droits.

Que fait à son tour la Charité ? Elle aussi se place au point de vue de la mission civilisatrice de l'Etat. Elle n'a qu'une loi : aimer le prochain pour lui-même. Elle oblige donc les Etats à se vouloir mutuellement du bien, — tout le bien que comporte leur nature. Or, — et ceci résoud toutes les difficultés que l'on oppose habituellement à l'application de la charité en matière internationale, — aux yeux de la charité, le bien d'un Etat, c'est l'accomplissement de sa fonction, et non point directement et premièrement l'accroissement du territoire, ni l'enrichissement économique, ni la prospérité financière, ni la force militaire ; et la charité internationale ne nous invite ni à nous dépouiller au profit d'un Etat voisin, ni à lui abandonner nos forteresses et nos armements, nos mines et nos colonies, ni même à nous relâcher de la concurrence dans laquelle chacun rivalise de travail, sous prétexte de lui vouloir tout le bien que nous nous voulons à nous-mêmes. Elle exige des Etats, et par conséquent des hommes politiques et de chaque citoyen, la volonté sincère de voir chaque Etat arriver à sa véritable fin et à son vrai bien, en remplissant sa mission civilisatrice, d'ordre naturel et surnaturel, auprès de ses nationaux. Une volonté efficace d'aider chaque Etat dans l'accomplissement de sa fonction de droit, de justice et de civilisation, voilà le précepte de la charité internationale, la loi qu'elle impose à la politique internationale.

Ainsi la justice et la charité se rejoignent-elles, parce qu'elles ont un même principe : l'œuvre de civilisation exercé par l'Etat ; mais l'une en déduit les droits des Etats, l'autre y trouve des raisons d'aimer et de servir.

Respect de la liberté des peuples, respect de leur territoire, de leur indépendance militaire, économique, financière, de l'expansion sans laquelle leur population serait menacée d'asphyxie, — dit la justice : car il y a là autant de droits de l'Etat viable. — Joie de voir de libres citoyens s'épanouir dans leur indépendance politique, de voir un peuple s'accroître, se développer selon sa ligne de culture et de civilisation ; volonté de collaborer à tous ces développements de valeurs humaines et culturelles, sympathie active pour cette efflorescence matérielle, intellectuelle et morale, voilà la part de la charité. Justice et charité sont donc deux ouvrières qui travaillent au profit d'une œuvre, en définitive, unique : l'accomplissement de la mission civilisatrice de l'Etat. Elles sont de plus deux sœurs qui s'épaulent constamment, en chacune de leurs démarches.

C'est ainsi que les lacunes de l'œuvre de justice mettent en échec l'épanouissement de la charité, même dans les cœurs les mieux intentionnés. Les insuffisances de l'organisation juridique laissent en souffrance la garantie et la sécurité du Droit, et par là mettent en péril la Charité. C'est un fait qui explique bien des attitudes psychologiques de l'opinion publique internationale. S'est-on parfois demandé pourquoi nous éprouvons instinctivement un sentiment où la colère et l'hostilité se mêlent, chaque fois que nous voyons grandir et prospérer un Etat voisin et concurrent ? L'annonce qu'il aura bientôt doublé sa population, qu'il s'enrichit prodigieusement, que ses commerçants, ses universitaires, ses missionnaires mêmes se multiplient à travers le monde, nous remplit d'alarmes, et le politique qui se réjouirait dans son âme altruiste de cette expansion, aurait vite fait de passer à nos yeux pour une âme trop simple. Ne serait-ce pas pourtant le mouvement propre de la Charité de se réjouir du bonheur d'autrui ?

N'accusons pas trop vite la jalousie envieuse : le mouvement de charité est ici dans une large mesure refoulé par les craintes que font naître les défaillances trop souvent constatées de l'organisation de la justice. Tant que la société internationale n'est pas suffisamment organisée, la justice n'est pas garantie. L'équilibre des droits n'étant pas assuré, il faut avoir recours à l'équilibre des forces, qui en est le succédané. Dès lors, la rupture de l'équilibre des forces semble une rupture de l'équilibre des droits : elle en contient la menace. L'augmentation de prospérité d'un Etat voisin nous semble un danger : comment la joie et la sympathie, filles de la charité, pourraient-elles s'épanouir ? La charité n'est possible que si la justice est tranquille sur ses destinées.

Inversement, la justice sans la force motrice et l'onction de la charité qui la vivifie et la réchauffe, est débile jusqu'à l'impuissance. L'influence de la charité sur la justice est quadruple.

Elle éclaire la justice, ou plutôt la maintient sous la lumière. Toutes deux en effet reçoivent leurs clartés d'un même foyer. La mission civilisatrice des Etats est à la fois l'objet de la charité et le fondement des droits que protège la justice. Or ce but ultime de la justice internationale, la charité le met en pleine lumière devant la conscience des politiques et des peuples, parce qu'elle le fait aimer. Il manquera de relief à leurs yeux, la politique internationale perdra tout esprit de justice, si l'amour de l'humanité, des intérêts culturels des peuples, ne vient l'attacher et la fixer à ses buts.

Privée de clarté, la justice le sera en même temps de

force. La charité est une force de volonté, une énergie motrice. Sans elle, la justice est un fardeau trop lourd, aux Etats comme aux individus : au contraire la justice est assurée dès qu'apparaît la charité, car la justice est le minimum de la charité.

En particulier, à l'époque actuelle où l'évolution internationale fait surgir de partout de nouveaux devoirs de justice sociale internationale, l'intervention motrice et l'animation de la charité sont plus nécessaires que jamais. A l'heure où la Société des Nations prend conscience d'elle-même, la communauté internationale d'une part ne discernera pas sans la charité ses devoirs envers les peuples et n'aura pas la vigueur, le ressort nécessaires à l'accomplissement de sa tâche ; et la Société des Nations ne sera qu'un syndicat d'intérêts particuliers. Inversement, sans la charité, les Etats ne réussiront pas à se vaincre eux-mêmes, à se subordonner au bien commun international, et à acquitter leurs dettes envers la communauté internationale. La Société des Nations ne peut se constituer et s'organiser que si s'accroît la conscience d'un bien commun, si s'intensifie la volonté de lui rendre son dû, fût-ce au prix de sacrifices individuels. La charité met en avant le bien d'autrui ; or le bien commun est essentiellement le bien d'autrui, étant le bien de tous. Si donc la charité ne suffit pas à organiser la société internationale, si l'édifice de la Société des Nations est à base de justice, sans la charité elle ne sera pourtant qu'un leurre ; il lui manquera son fondement psychologique, humain et surnaturel, une volonté foncière d'entr'aide et de collaboration qui est l'apport caractéristique de la charité. L'amour du bien commun, tout est là, écrivait jadis le T. R. P. Gillet en parlant de l'Etat ; c'est également vrai de la société des Etats (1).

La charité, en troisième lieu, complète la justice, et il n'est pas besoin d'y insister. Pauvre société que celle qui ne comporterait que des rapports juridiques. Il en est d'autres, heureusement, dans l'ordre international comme dans l'ordre privé, où se traduisent la sympathie, la bienfaisance, la générosité, toute la gamme des sentiments de

(1) « Tout est là, dans cet Amour du bien commun envisagé tour à tour comme le bien de chacun et le bien de tous ; comme un moyen essentiel de réaliser son propre bien humain et une fin qui, en un sens, le dépasse, car elle représente un bien qui appartient à tous. Sans cet amour du bien commun, de la société qui l'incarne, il ne saurait y avoir, chez les gouvernés aussi bien que chez les gouvernants, ni justice sociale, ni équité. On trouvera toujours des motifs d'échapper à la loi..., on ne trouvera pas en soi le ressort vital nécessaire pour subordonner au bien commun ce qui fatalement lui échappe et n'est pas susceptible d'une mesure rigoureuse, les actes de toutes les vertus. » M. S. Gillet, *Conscience chrétienne et Justice sociale*, p. 146.

sociabilité. Services, œuvres et institutions de tout genre viennent étoffer la maigre et rigide ossature du squelette fourni par le droit et la politique.

La charité enfin, surélève et surnaturalise l'ordre international, et c'est sur cette grande et chrétienne pensée qu'il me plaît de terminer. Elle laisse son intégrité à l'ordre international, elle ne lui enlève rien, elle ne se substitue à aucun de ses organes, encore qu'elle les pénètre tous et en assure le jeu harmonieux et souple. Mais une fois cet ordre social international politico-juridique constitué par ses propres moyens, elle le prend tout entier avec ses visées terrestres, et le laissant au gouvernement de ses autorités compétentes, elle l'oriente, comme un corps organisé, vers une fin supérieure. L'organisation internationale rétablit l'unité de l'humanité dans un idéal de civilisation. La charité chrétienne cimente d'abord et sanctifie les liens naturels qui unissent les hommes en une société universelle, puis elle élève cette société et par elle l'univers entier, vers son Sauveur. Roi des Rois et Seigneur des Seigneurs, comme le dit Pie XI dans la toute récente Encyclique *Miserentissimus Redemptor*. Léon XIII, dit dans le même document le Pape régnant, consacra jadis au Sacré-Cœur le genre humain que le Christ possède par droit de nature. « Nous avons achevé l'œuvre, lorsque nous avons institué la fête du Christ-Roi », destinée à reconnaître et à célébrer « l'empire souverain que le Christ possède sur l'Univers ». La charité internationale trouve son épanouissement ultime dans les actes publics d'hommage et de culte dont la Société des Nations chrétienne est comptable envers son Dieu.

L'ASSISTANCE INTERNATIONALE ET LA SOCIÉTÉ DES NATIONS

COURS de Mgr BEAUPIN

Secrétaire général du Comité Catholique des Amitiés Françaises

SOMMAIRE. — *Première Partie.* — Description des Organismes d'assistance créés ou contrôlés par la Société des Nations et rangés sous trois titres principaux : ceux qui adoucissent la règle de Justice, ceux qui relèvent de la Bienfaisance, ceux qui sont du domaine de l'Entr'aide spirituelle et matérielle. Etude et analyse, dans ce cadre, des principaux articles du Pacte qui se réfèrent au sujet.

Deuxième Partie. — Examen des trois questions suivantes : le Budget qu'exigent de telles entreprises est-il exagéré ou superflu ? Selon quelles méthodes la Société des Nations a-t-elle organisé l'Assistance internationale ? Que faut-il penser de la neutralité qu'elle a adoptée et des influences humanitaires qui gravitent autour d'elle ?

Conclusion. — La Collaboration aux Entreprises d'Assistance de la Société des Nations et ses conditions.

Le R. P. Delos vient de l'établir devant vous : la loi de charité exerce aussi son empire sur les rapports internationaux. Le respect de ses exigences s'impose donc à la conscience des peuples comme à celles des individus. Il ne me reste plus, dès lors, qu'à rechercher comment, dans le monde contemporain, les peuples s'appliquent à pratiquer la charité les uns envers les autres, principalement, sous les formes diverses d'assistance mutuelle qu'ils se consentent.

Or, il existe, désormais, portant le nom de Société des Nations, un organisme qui rassemble déjà un grand nom-

bre d'entre eux, sans pourtant encore les comprendre tous et qui a, derrière lui, huit années d'existence. Comment, dans le Pacte qui régit cette Association d'Etats, a-t-on conçu l'assistance internationale ? Comment, partant de ce Pacte, l'a-t-on aménagée ? Telle est la double question à laquelle j'ai à répondre. Lorsque je l'aurai fait, j'examinerai quelle attitude nous avons à prendre à l'égard de cet immense effort.

I

On peut considérer la Société des Nations, avec les initiatives, si nombreuses et si variées auxquelles elle a donné naissance ou dont elle a pris en charge le contrôle et le développement, comme une entreprise mondiale d'assistance réglementée qui embrasse ou est en voie d'embrasser tous les domaines de l'activité charitable. Serrant même les faits de plus près, on peut se la représenter comme un organisme international qui a pour but, non seulement de faire régner la Justice dans les relations politiques des Etats, mais encore d'établir entre eux tous, qu'ils soient ou non signataires du Pacte, un système d'assistance réglementée dont le cadre charitable dépasse son cadre politique. Il doit avoir pour effet, en fonctionnant bien et en se perfectionnant peu à peu, de les prémunir contre le retour de certains fléaux, de guérir les maux que ces fléaux ont causés, de vaincre, enfin, ceux qui les ravagent encore : tentative formidable, mais magnifique, d'atteindre, à sa source, toute la souffrance humaine, ou tout au moins de réduire, progressivement, son empire.

L'esprit de charité s'y révèle sous des formes différentes, mais qu'il est possible de distinguer, — même quand elles s'entremêlent, — par un trait plus accusé, caractérisant chacune. Nous en étudierons trois. Tantôt les dispositions du Pacte s'efforcent d'assouplir la règle de justice ; elles l'animent d'un souffle plus généreux, en vue de la rendre plus libérale ; elles lui font dépasser, au profit de celui auquel il est dû, ce qui lui est strictement dû ; tantôt, on s'élève jusqu'au pur désintéressement, à certains égards, analogue à l'aumône, au don gratuit, sans immédiate compensation ; tantôt enfin, c'est l'entr'aide, spirituelle ou matérielle, que provoque un sens mieux averti de la solidarité, laquelle implique pour le présent ou pour l'avenir, réciprocité, et s'établit sous la pression de l'inquiétude née d'un péril commun, existant ou menaçant.

De ces trois formes de charité, la seconde seule mérite le nom de bienfaisance ou d'assistance proprement dite, mais les deux autres, à des degrés divers, sont aussi des assistances, le mot étant entendu, cette fois, dans le sens

d'un concours ou d'un appui. Au reste, en relisant maintenant le pacte de Genève, nous allons les retrouver toutes, la plupart du temps quelque peu associées.

L'assouplissement prudent de la règle de justice, d'abord, est prévu par l'article 19 du Pacte qui déclare que, « de temps en temps », l'Assemblée de la Société des Nations peut inviter ses membres à procéder à un nouvel examen des traités existants, ainsi que « des situations internationales dont le maintien pourrait mettre en péril la paix du monde ». Il n'est pas moins manifeste, dans l'institution de ces procédures de conciliation, dont peut user le Conseil, et qui, s'ajoutant aux procédures arbitrales et judiciaires, tempèrent déjà les exigences strictes du droit par des considérations d'équité. On y a eu recours, dans un conflit comme celui des îles d'Aland, entre la Suède et la Finlande, et plus récemment, mais jusqu'ici avec moins de succès, dans l'affaire lithuano-polonaise.

Ce même esprit se retrouve, accru d'une pensée d'entr'aide et d'assistance tutélaire, dans les mesures inscrites dans les traités, pour assurer une protection efficace des droits des minorités de langue, de race et de religion, et surtout dans l'aménagement du régime des mandats qui transforme la manière dont, jusqu'à ces temps derniers, maints Etats avaient conçu et pratiqué la colonisation. Ces dispositions visent à faire, des majorités nationales, les aides de leurs minorités et non plus leurs dominatrices ; elles consacrent le devoir de tutelle des peuples aînés à l'égard de ceux qui, dit l'article 22 du Pacte, « ne sont pas encore capables de se diriger eux-mêmes, dans les conditions particulièrement difficiles du monde moderne ». Elles attribuent aux premiers, au profit des seconds, « une mission sacrée de civilisation ».

C'est, évidemment, pour que les Etats puissent mieux remplir cette mission, qu'a été créée une Organisation internationale du Travail, chargée d'élaborer des conventions protectrices, qu'est poursuivie une unification du droit international public et privé, qu'on a cherché à améliorer le régime du transit et des communications; que la Conférence économique internationale, enfin, lorsqu'elle s'est réunie à Genève, du 4 au 23 mai 1927, a recommandé l'abaissement, sinon la suppression, de maintes barrières que des tarifs douaniers jugés excessifs opposent au commerce international, ou souhaité que les ententes industrielles internationales ni n'entraînent une hausse artificielle des prix, ni ne restreignent, arbitrairement, l'approvisionnement d'un pays quelconque en matières premières ou en produits de base.

Ces mesures et ces suggestions sont en réaction contre les doctrines d'égoïsme collectif qui sont la négation même

de la charité. Elles limitent la souveraineté absolue de l'Etat, en politique, comme elles combattent le libéralisme économique, en quelques-uns de ses plus redoutables excès. Elles tendent à rapprocher la règle de droit, qui n'est toujours qu'approximative, de la justice idéale, au fur et à mesure que les consciences se haussent vers une science plus approfondie de ce qu'il convient de faire pour chacun et pour tous. Nous rejoignons ainsi cette conception d'un droit naturel à contenu progressivement découvert, qu'a remise en honneur M. Georges Renard, dans ses belles études sur la Philosophie du Droit (1).

Mais l'accomplissement de telles réformes se heurte sans cesse aux résistances des égoïsmes collectifs, qui s'opposent aux requêtes du bien commun universel et à celles de la charité. Qu'ils se hérissent, et c'est aussitôt l'atmosphère morale du monde empoisonnée de convoitises et de rivalités. Là où il n'y a plus ni bonne foi, ni confiance, ni effort de compréhension mutuelle, ni désintéressement, toute assistance internationale est impossible, toute organisation juridique de la paix devient vaine ; la charité est ruinée.

Ce sont ces véritables conditions morales de la paix que, dans la mesure restreinte où elle peut atteindre les consciences, la Société des Nations, surtout depuis 1923, par sa Commission de Coopération intellectuelle, s'est employée à promouvoir, en recommandant aux gouvernements et aux associations privées de faire enseigner à la jeunesse son idéal et son but. Vues de haut, ces initiatives que j'ai déjà décrites, aux Semaines Sociales du Havre et de Nancy, se ramènent à favoriser, partout, l'enseignement des principes fondamentaux de la morale internationale, ce qui est une culture méthodique de la charité naturelle.

Elle a besoin, pour nous, d'être complétée par les hautes pensées surnaturelles que renferme l'Encyclique *Ubi Arcano Dei,* dans laquelle Pie XI a mis en lumière toutes les conditions morales de la Paix et, à propos, justement, de l'éventuelle révision des traités, rappelé que si ceux-ci ne doivent pas « s'écarter de la règle de justice », ils ne doivent pas non plus « adopter une brutale inflexibilité de fer », la règle de justice devant être toujours, — ce sont ses propres expressions, — « dans une égale mesure, tempérée par la charité » (2).

Telle est l'atmosphère dans laquelle doit baigner toute la

---

(1) Voir surtout, dans le volume intitulé : *Le Droit, l'Ordre et la Raison,* par M. Georges Renard, professeur de Droit public à l'Université de Nancy, la quatrième conférence : « Le Droit naturel à contenu progressif », Paris, *Recueil Sirey,* 1927.

(2) Voir notre Conférence : *Pie XI et la Paix,* Paris, Bloud et Gay, éditeurs.

vie internationale, dans laquelle il y a place, aussi, pour la bienfaisance.

Au lendemain de la guerre, une grande œuvre d'assistance proprement dite devint nécessaire : des milliers de personnes — des milliers de femmes et d'enfants, surtout — se trouvèrent alors soudain privées de ressources.

En avril 1920, par exemple, un demi-million environ de prisonniers de guerre et de soldats internés attendaient encore, dans des conditions de misère effroyable, le moyen d'être rapatriés. On comptait, vers la même époque, plus d'un million et demi de réfugiés russes, dispersés à travers l'Europe et ne pouvant se réclamer d'aucun gouvernement. Les associations charitables, qui s'intéressaient à leur sort, faisaient ce qu'elles pouvaient. Mais il fallait coordonner leurs efforts. Le Conseil de la Société des Nations confia cette tâche au Dr Nansen, qui put la mener à bien.

On avisa, de la même manière, à remédier aux conséquences des hostilités gréco-turques de 1922 qui laissèrent, dans le dénuement, 750.000 réfugiés grecs, dont 80 % étaient des femmes et des enfants. L'Assemblée vota les premiers fonds nécessaires pour les secourir ; la Grande-Bretagne versa pour eux 19.000 livres, auxquelles s'ajoutèrent les contributions d'autres gouvernements. Mais la Grèce ne pouvait, à elle seule, résoudre le problème de l'installation, chez elle, d'une telle masse de familles et d'individus. On recourut à la création d'un Office autonome, auquel Athènes transféra la propriété d'une vaste étendue de territoire. Le Conseil autorisa l'émission d'un emprunt de dix mille livres qui fut souscrit, en décembre 1924, sur les places de New-York, de Londres et d'Athènes. En mars 1925, 67.000 familles avaient été établies par l'Office. En mars 1927, il demanda un emprunt supplémentaire, qui fut approuvé, à Genève, dès le mois de septembre suivant. C'est à l'exécution de ce plan que la Macédoine doit son retour à la prospérité.

On a procédé de même à l'égard d'autres catégories de malheureux, notamment les réfugiés bulgares et arméniens. Il est toujours question de procurer à ces derniers un foyer national, dans le Caucase. Au début de 1927, 90.000 d'entre eux se trouvaient encore en Syrie, où l'on se préoccupait de les fixer, avec le concours de la France, puissance mandataire.

Dans aucun de ces cas, la Société des Nations n'a agi par elle-même. Son rôle s'est borné à créer des Offices autonomes, à autoriser des emprunts, à coordonner les efforts des gouvernements et des associations charitables, à exercer enfin un contrôle vigilant sur le tout.

C'est en employant aussi cette méthode qu'elle a fait pratiquer l'entr'aide internationale, dans des entreprises,

telles que le renflouement, qui n'est qu'amorcé, de la vie intellectuelle et la restauration financière de divers pays, en particulier de l'Autriche.

Le jour où la vie intellectuelle serait gravement atteinte dans le monde, le monde, privé de techniciens et de haute culture, pâtirait étrangement. Nous avons côtoyé ce péril et il nous menace encore. C'est pour y parer que furent fondés la Commission et l'Institut International de Coopération intellectuelle, avec leurs multiples services dont j'ai parlé à la Semaine Sociale du Havre, en 1926, ce qui me dispense d'y revenir aujourd'hui.

Quant à la restauration financière de l'Autriche, c'est un très bel exemple de bienfaisance et d'assistance conjuguées, autrement dit, d'une charité qui s'exerce, en liaison avec un effort de justice, par collaboration internationale, pour provoquer un relèvement national.

Pendant les trois années qui suivirent la guerre, l'Autriche ne vécut en somme que des pertes subies par ceux qui spéculaient sur la couronne. Mais un jour vint où sa monnaie tomba au quinze millième de sa valeur et où elle sembla condamnée à la famine et aux émeutes. La Société des Nations intervint à l'automne de 1922 ; un Comité de cinq membres fut alors nommé par elle qui, d'accord avec son Comité financier, dressa la liste des conditions à poser au gouvernement de Vienne pour que le concours qu'il sollicitait lui fut accordé. Il fut prié de réduire ses dépenses et de relever ses impôts, de manière à pouvoir présenter, dès la fin de 1924, un budget en équilibre. Dans l'intervalle, le déficit serait couvert par des emprunts. Ceux-ci furent garantis, à raison de plus de 80 %, par la Grande-Bretagne, la France, l'Italie, la Tchéco-Slovaquie et d'autres pays. Le système, à l'usage, se révéla opérant et l'Autriche fut sauvée... De même, sous une forme semblable, ou sous des modalités différentes, furent aidées, dans leurs difficultés financières, la Hongrie, la ville libre de Dantzig, l'Albanie et l'Esthonie.

Nous trouvons, enfin, dans les articles 23, 24 et 25 du Pacte ce que l'on pourrait appeler la charte constitutive de l'entr'aide internationale, telle qu'entend la promouvoir la Société des Nations.

L'artice 23, en effet, lui confie, pour ainsi dire, la régie des intérêts généraux du monde ; il place, sous son contrôle, la protection des travailleurs et celle des indigènes, certains accords internationaux, en particulier ceux relatifs à la traite des femmes et des enfants, au trafic de l'opium et des autres drogues nuisibles ; encore, le commerce des armes et des munitions, la liberté des communications et du transit ; enfin, il la charge « de prendre des mesures

d'ordre international, pour prévenir et combattre les maladies ».

Mais, pour accomplir une telle tâche, il faut des organismes spécialisés : bureaux, commissions, etc... Par l'article 24, la Société voit rangés sous son autorité et ceux qui existaient déjà et ceux qu'elle jugera bon de créer ; elle devra recueillir pour eux toute la documentation nécessaire ; elle pourra faire entrer, dans le budget de son Secrétariat, toutes les dépenses inhérentes à toute cette activité.

Quant à l'article 25, il apparaît comme une explicitation du dernier paragraphe de l'article 23 relatif, nous venons de le voir, à la lutte à entreprendre contre les maladies. Etant donnée son importance, je le cite en entier : « Les membres de la Société s'engagent à encourager et à favoriser l'établissement et la coopération des organisations volontaires nationales de la Croix-Rouge, dûment autorisées, qui ont pour objet l'amélioration de la santé, la défense préventive contre la maladie et l'adoucissement de la souffrance dans le monde ». Cet article, qui crée une situation, en quelque sorte privilégiée, aux organisations volontaires de la Croix-Rouge, consacre aussi, en fait, l'élargissement, qu'elles ont décidé en 1919, de leurs entreprises.

Lorsque le généreux suisse genevois, Henri Dunant, fonda la Croix-Rouge, au lendemain de la guerre d'Italie de 1859, la Convention, dite Convention de Genève, du 22 août 1864, qui l'organisa, lui donna pour but unique « l'amélioration du sort des militaires blessés, dans les armées en campagne ». Mais, peu à peu, et surtout au cours de la dernière guerre, l'activité de la Croix-Rouge et de ses Sociétés nationales s'étendit. Conjuguant ses efforts avec ceux du gouvernement fédéral suisse et des autres, elle s'occupa, non seulement des blessés, mais encore des internés, de la recherche des disparus, du ravitaillement des populations civiles des régions envahies, bref, elle assuma mille tâches de bienfaisance, pour venir en aide à toutes les catégories des victimes de la guerre. C'est alors, en 1919, que, sur l'initiative du Président de la Croix-Rouge américaine, un certain nombre de Sociétés nationales se fédérèrent et formèrent une Ligue, pourvue d'une constitution, ayant pour but de travailler aussi, en temps de paix, à l'adoucissement de la souffrance humaine, partout où elle se rencontrerait. Le Secrétariat de la Ligue, établi à Paris, eut bientôt ses Sections de secours, d'hygiène, des infirmières, de l'émigration et de la très importante organisation de la Croix-Rouge de la jeunesse qui atteint quelque 9 millions d'enfants, dans le monde entier.

Le Comité international primitif qui est resté, lui, un Comité genevois, n'en subsista pas moins, mais comme en

marge de la Ligue, vis-à-vis de lui, pratiquement indépendante. La Ligue n'est pas nommée, dans l'article 25 du Pacte, mais c'est elle surtout qui s'y trouve désignée, comme ce sont surtout les Sociétés nationales qui y sont affiliées, qui sont appelées à devenir les chevilles ouvrières de cette « Union internationale de secours pour les populations frappées de calamités », dont les statuts ont été adoptés à Genève, en juillet 1927, au cours d'une conférence internationale à laquelle participèrent quarante Etats.

Cette Union, dont l'idée fut lancée en 1923, par le sénateur Ciraolo, président de la Croix-Rouge italienne, a pour but, lorsqu'une calamité quelconque surgit quelque part, de coordonner les efforts de toutes les organisations de secours et, d'une façon plus générale, d'encourager l'étude des mesures préventives contre toutes les calamités. Constituée entre Etats, pourvue de ressources initiales par leurs contributions, auxquelles doivent s'ajouter des dons volontaires, elle comporte une coopération des Etats, des Croix-Rouges et des organisations privées qui voudront en donner une. Elle prend ainsi un caractère institutionnel, qu'il convient de noter au passage. Elle veut agir en faveur de toute population sinistrée, sans prise en considération de point de vue racial, politique ou religieux. De fondation toute récente, elle n'a pu encore donner de preuves sérieuses de son activité ; il n'en reste pas moins qu'elle représente un formidable effort d'assistance internationale.

Ainsi donc, prévenir les guerres futures, politiques, sociales, économiques ; réparer les maux engendrés par les guerres passées; faire triompher l'idée de coopération internationale dans tous les esprits, dans tous les cœurs, dans toutes les volontés ; empêcher les abus de force auxquels peuvent se laisser entraîner les Etats, soit à l'égard les uns des autres, soit à l'égard de leurs minorités nationales, soit à l'égard des peuples encore malhabiles à se gouverner eux-mêmes ; conjurer enfin, tous les grands fléaux sociaux dont nous avons à souffrir, telle est, dans ses lignes essentielles, et sous ses formes charitables principales, l'œuvre de dépassement de la justice, de bienfaisance et d'entr'aide qu'a envisagée et entreprise la Société des Nations (1).

---

(1) Pour toute cette première partie, on pourra consulter les brochures publiées par les soins de la section d'information du *Secrétariat de la Société des Nations* et en particulier, celles que portent les titres suivants : *La Société des Nations, son Œuvre* (janvier 1920-décembre 1926). — *L'Année de la Société des Nations* (octobre 1926-octobre 1927). — *L'Œuvre sociale et humanitaire de la Société des Nations.* — *La reconstruction financière de l'Autriche.* — *Le Régime des mandats.*

A consulter aussi : Olof Hoyjer, *Le Pacte de la Société des Nations*, Editions Spes, Paris.

II

Par sa complexité comme par son ampleur, elle échappe, évidemment, étant donné le peu de temps dont nous disposons, à une analyse critique détaillée qui appellerait tantôt des applaudissements, tantôt des réserves. Nous ne pouvons songer à établir, en ce moment, le bilan, soit de ses réussites, soit de ses imperfections. Nous pouvons, du moins, la considérant dans son ensemble, faire à son propos, quelques observations d'ordre général qui nous aideront à fixer notre attitude à son égard.

La première aura trait aux dépenses financières qu'elle entraîne. On est porté, autour de nous, à les estimer exagérées et l'on prétend, assez communément, que la Société des Nations coûte trop cher. Nous ne le croyons pas. Ce que l'on peut appeler le budget de la paix du monde et de l'organisation de l'assistance internationale, comprenant les frais du Secrétariat de la Société des Nations, du Bureau International du Travail et de la Cour permanente de Justice internationale, ne s'élève, pour 1928, en francs-or d'avant notre stabilisation, qu'à 25 millions 338.817 francs. En face de ce chiffre, placez celui de l'ensemble des dépenses militaires, aériennes et navales, pour l'année 1926-1927, dans le monde entier. Il est de 18 milliards et demi de francs-or de la même valeur. Par ailleurs, d'après les calculs de la « Bankers Trust Company » de New-York, les frais de la dernière guerre auraient été de 1.812 milliards de francs-or (1). On ne consacre donc chaque année, à la préparation de la paix et à l'aménagement de l'assistance internationale, que le sept millième de ce que la guerre de 1914-1918 a coûté, sans parler de plus de dix millions de vies humaines dont elle a exigé le sacrifice.

Et voici mieux ; d'après une étude faite par M. Chéron, sénateur, sur cent francs d'impôts que paie le contribuable français en 1928, six centimes seulement vont aux dépenses internationales, alors qu'il y a 41 fr. 50 pour la dette publique et l'amortissement, et 16 fr. 44 pour les pensions de guerre et d'ancienneté, ainsi que pour les indemnités aux victimes de la guerre.

Dès lors, ne sommes-nous pas fondés à dire que nous sommes loin encore de faire, pour l'assistance internationale, qui nous coûte cinq sous par an et par tête de Français, tous les sacrifices financiers qui s'avèrent nécessaires ?

---

(1) Nous empruntons ces chiffres au *Bulletin du Comité d'action pour la Société des Nations*, n° 8 *bis;* ce bulletin a été édité comme supplément au n° 529 de l'*Europe nouvelle*, 53, rue de Châteaudun, Paris.

Nécessaires, répondra-t-on, le sont-ils vraiment ? Pour notre part, nous en sommes persuadés. Les problèmes d'assistance, comme tous les autres, ont désormais des aspects internationaux indéniables. Il serait vain de ne leur chercher que des solutions nationales. Etait-il possible, par exemple, d'aider l'Autriche autrement que par le concours financier d'autres puissances ? Pouvait-on laisser ce pays aller à la faillite ou devenir, au centre de l'Europe, un foyer révolutionnaire ? Dans quel abîme de maux seraient tombés les Grecs, les Bulgares, les Russes, sans foyer et sans patrie ? Les grands courants modernes de migration n'appellent-ils pas des mesures qui ne peuvent être opérantes que si elles sont concertées entre tous les peuples qui se trouvent intéressés à ces déplacements collectifs de familles et d'individus ? Comment agir contre la traite des femmes et des enfants, contre le commerce clandestin de l'opium et de tant d'autres stupéfiants, si on ne le fait pas internationalement, puisqu'il suffit qu'un seul pays se dérobe à son devoir pour que les mesures prises par les autres perdent une bonne partie de leur efficacité ?

Et de tout ainsi. De tout, même des essais de coordination des recherches scientifiques, qu'il s'agisse de ceux entrepris par l'Organisation d'Hygiène de la Société des Nations, pour lutter contre les maladies et faire adopter, dans les ports, des mesures sanitaires ; ou de ceux de l'Institut de Coopération intellectuelle qui a réussi à établir d'utiles liaisons entre les savants de tous les pays, pour leur permettre de poursuivre leur tâche, en ayant à leur disposition une documentation aussi complète que possible ; ou de cet effort même destiné à vulgariser, surtout dans la jeunesse, l'enseignement de la morale internationale.

Mais le problème qui nous occupe soulève encore d'autres questions. Celle-ci, par exemple, de grosse importance : l'œuvre d'assistance qu'elle a entreprise, selon quelles méthodes la Société des Nations la poursuit-elle ?

Les nombreux exemples que je vous ai donnés le montrent.

Elle agit, rarement, directement et par elle-même ; le plus ordinairement, indirectement et par intermédiaires qualifiés.

Elle n'agit guère, en somme, directement et par ses organes essentiels : Assemblée, Conseil, Cour permanente de justice, que dans les cas où le travail d'assistance et l'effort de charité, dans le sens du dépassement de la justice, se trouvent liés à des intérêts politiques proprement dits, par exemple quand il y a lieu de prendre des mesures préventives contre les risques de conflits, par procédure de conciliation, ou d'assurer la protection des minorités ou de contrôler l'exercice des mandats.

Son mode d'intervention le plus courant est le mode indirect. Ses initiatives même, prises selon ce mode, peuvent encore être divisées en deux catégories. Tantôt elle se borne à adresser, sous forme de suggestions et non sous forme impérative, des recommandations aux gouvernements nationaux. C'est ainsi qu'elle les a engagés à faire enseigner à la jeunesse son idéal et son but, sans vouloir s'immiscer, comme on l'y a poussée, dans le domaine réservé de l'éducation nationale. Tantôt elle confie à des Offices autonomes, à des Organisations diverses, à des Commissions, des tâches d'assistance qui s'accomplissent avec son appui matériel et moral, et sous son contrôle. En somme, toutes les entreprises de bienfaisance ou d'entr'aide qu'elle a suscitées, l'ont été de cette façon.

Il serait donc inexact de dire, comme on le fait parfois, que la Société des Nations se reconnaît compétente pour créer et administrer par elle-même, une organisation internationale de la bienfaisance et de l'assistance. Non, le Pacte, nous l'avons vu, ne lui accorde pas cette mission et, de fait, jusqu'à ce jour, en dépit de quelques apparences et malgré les influences « surétatisantes » qu'elle a subies, elle ne l'a point usurpée. Nous lui sommes donc surtout redevables d'avoir mis son autorité morale et de nouveaux moyens d'action au service de tâches internationales qui auraient eu les plus grandes chances de ne pouvoir être entreprises sans le concours et l'impulsion qu'elle leur a donnés. Ceux-ci consistent, à leur tour, dans l'emploi d'une méthode et dans l'agencement d'un mécanisme.

La méthode, c'est, au point de départ, cette chose si précieuse qu'est l'information précise, sur un plan mondial. Nous aurions tout à fait tort de sourire de la documentation unique et incomparable que la Société des Nations, par voie de questionnaires, d'enquêtes, de rapports annuels, rassemble depuis huit ans, sur les questions les plus diverses, en particulier sur les problèmes d'assistance. Au lieu de se moquer de cette « paperasserie » que certains qualifient d'inutile et de coûteuse, on ferait mieux d'avouer qu'il deviendra de plus en plus difficile d'agir sans l'avoir consultée, parce qu'elle est déjà l'inventaire le plus complet que nous possédions et des besoins d'assistance du monde, et des réalisations charitables, et des projets auxquels la connaissance de ces besoins a donné naissance.

Il dépend, d'ailleurs, de nous, catholiques, que cet inventaire soit enrichi de nos apports. Rien, absolument rien, ne nous empêche de répondre aux enquêtes de Genève ; la simple considération de la valeur de nos doctrines, de l'étendue de nos œuvres, de leur caractère d'universalité, de nos propres intérêts religieux, nous en fait même un devoir. Toutes les fois que certains d'entre nous l'ont rempli, ils

n'ont eu qu'à s'en féliciter. Toutes les fois que nous l'avons négligé, ça été au détriment de tout ce qui nous est cher.

Ne nous plaignons pas non plus que cette méthode soit lente. Là où d'autres voient un défaut, discernons un avantage, car les problèmes d'assistance internationale sont souvent d'une telle complexité qu'en essayer des solutions mal étudiées, c'est se condamner à l'échec. Nous possédons, d'ailleurs, une puissance d'opinion qui a le moyen de stimuler ceux qui se dérobent, quand il y a urgence d'aboutir. Nous n'avons qu'à en user.

Quant au mécanisme de l'assistance internationale, il se ramène à mettre en mouvement deux séries d'organismes, les uns consultatifs, les autres exécutifs. Le rôle des premiers est de dégager, des enquêtes, des directives ; d'établir, entre tous les intéressés, un accord préalable sur les points où une action immédiate est possible ; celui des seconds, de réaliser et, d'ordinaire, d'une manière autonome, mais sous la surveillance et le contrôle du Conseil et de l'Assemblée.

Dans ces organismes, nous rencontrons la conjonction d'une triple collaboration : celle des gouvernements, celle des experts techniques, celle des associations internationales privées. Les délégués gouvernementaux ont à tenir compte des points de vue politiques dont ils ont la garde ; les techniciens, à mettre en valeur ce que leur a appris la science acquise ; les associations libres ont, le plus souvent, derrière elles, tout un passé de réalisations ; surtout, elles jouissent d'une indépendance d'appréciation que ne possèdent pas toujours les délégués gouvernementaux.

Cependant, dans presque tous les pays, les catholiques ne sont pas désarmés vis-à-vis de ces derniers : ils ont au moins la possibilité de les renseigner ; ils peuvent faire de même à l'égard des experts techniques ; ils peuvent ambitionner de jouer eux-mêmes ce rôle ; quant aux associations privées, la place sans doute et l'influence, leur sont mesurées, mais étant donné que leur concours est recherché, c'est à elles de l'offrir ou de se le faire demander, ou de protester, même, s'il se manifestait quelque parti pris évident de les écarter.

Mais une telle action suppose, chez les catholiques, compétence et organisation. Ils les possèdent, ou ils les posséderont, quand ils le voudront. Si je n'insiste pas sur ce point, c'est que, je le sais, les exposés documentaires de Mme la baronne de Montenach et de M. Poindron, vous ont largement informés.

En somme, ce que nous trouvons à Genève, c'est une formule équilibrée, de gérance internationale des initiatives de bienfaisance et d'assistance, susceptible d'assurer

la coordination de tous les efforts et leur continuité, ainsi que de remédier à leur dispersion et à leur intermittence.

Nous pouvons la considérer comme théoriquement satisfaisante, parce qu'elle écarte un monopole de « Surétat » tout aussi dangereux qu'un monopole d'Etat, parce que les initiatives privées, forcément limitées dans leurs ressources et leurs moyens, ne peuvent tout embrasser et qu'à s'ériger en concurrentes de l'Etat ou des Etats associés, elles se voueraient vite à une quasi impuissance. En ce domaine, comme en bien d'autres, la vraie méthode c'est la collaboration et la division du travail, chacun apportant à l'œuvre commune la part de concours à laquelle il est apte. Il est clair que nous allons vers une organisation internationale d'un certain nombre de services publics d'assistance, eux aussi internationaux, qui paraissent devoir prendre un caractère institutionnel ; mais nous y allons selon un mode de coopération et non d'absorption des efforts nationaux ou privés. Cela ne va pas sans une certaine « fonctionnarisation » ; mais tant que celle-ci ne fait que créer de la spécialisation et de la continuité, elle est normale. Nous n'en cotoyons pas moins sans cesse, un danger de « surétatisation » auquel il y a à prendre garde, comme nous en cotoyons un autre de multiplication prématurée d'organismes internationaux centralisateurs.

Ce qu'il faut souhaiter et vouloir, c'est l'aménagement juridique d'une synthèse de la vie publique internationale et des services nationaux et privés, de manière à ce que s'établisse entre cette vie et ces services, non un régime de séparation et d'ignorance, ou de concurrence et de jalousie, mais un système harmonieux d'interpénération où la liberté et la diversité des méthodes enrichiront les ressources du bien commun et hâteront son établissement (1).

Reste une question, la plus grave. Nous sommes en face d'une organisation internationale de la bienfaisance et de l'assistance qui se construit et qui agit en dehors de l'Eglise et en toute indépendance à l'égard de sa doctrine, théoriquement même, à l'égard de toute doctrine. Il y a lieu de prêter la plus grande attention à un fait gros de conséquences et de périls.

(1) J'emprunte, presque textuellement, ces expressions à un article de M. Georges Renard, professeur à la Faculté de Droit de Nancy, paru dans la revue *Politique*, et ayant pour titre : « Les Assurances sociales et notre régime administratif » (n° du 15 avril 1928). Il en faut rapprocher un autre article du même auteur sur le « VII[e] Congrès d'Assistance » (même revue, 15 janvier 1928). A consulter enfin : ses « Notions très sommaires de Droit public français », *Recueil Sirey*, Paris, 1920. Les vues de M. Renard, sur notre plan national, nous ont paru valoir aussi sur le plan international.

Toutefois, nous ne devons pas oublier que si l'Eglise reste juge de toute doctrine impliquée dans une activité humaine, elle n'assume pas, par elle-même, la charge de toutes les entreprises concrètes d'assistance et de charité. Elle le fait, sans doute, dans certains cas, pour certaines, comme l'ont fait Benoît XV et Pie XI, pendant et depuis la guerre, le premier pour en soulager les victimes, le second pour secourir les affamés russes. Au fur et à mesure d'ailleurs que la civilisation se complique, il est naturel que la société civile, nationale ou internationale prenne à son compte les tâches de charité et d'assistance, tout au moins pour coordonner les initiatives.

Il y a même lieu de constater ici que, si au cours du dernier siècle, la société civile nationale a cherché à les retirer une à une, à l'initiative privée, elle comprend aujourd'hui qu'il lui faut, partiellement au moins, s'en alléger, comme nous venons de le voir, dans l'aménagement de notre loi française des Assurances sociales.

On dirait que la Société civile internationale a retenu les leçons de ces expériences étatistes, puisqu'elle ne veut être que promotrice et ordonnatrice, et le moins possible, exécutante, et qu'elle veut moins faire, que faire faire.

Mais elle s'enferme, elle aussi, dans une formule de neutralité. On en doit donner cette raison que l'assistance internationale émane d'Etats associés qui sont loin de faire tous partie de la communauté catholique, puisqu'un certain nombre d'entre eux ne sont pas même nominalement chrétiens et sont musulmans ou païens. C'est avec le concours, et au profit de ceux-là, comme des autres, qu'il faut pourtant travailler, ne serait-ce, pour ne prendre que cet exemple, que dans le domaine de la lutte contre les maladies.

Mais cette neutralité peut recouvrir soit des pensées agressives à l'égard du catholicisme, soit une tactique de silence vis-à-vis de notre doctrine religieuse et morale, comme vis-à-vis des autres. Dans le premier cas, la lutte s'impose. Dans le second, c'est une fausse conception de la neutralité qui est à redresser. Etre neutre, ce n'est pas faire comme si les doctrines religieuses n'existaient pas, mais tout au contraire, tenir compte de leur existence et, non seulement ne rien entreprendre contre elles, mais encore respecter, favoriser même leur expression. Ceci n'équivaut point, vous le savez, à ce libéralisme qui considère que toutes les religions sont bonnes, mais répond à une exigence d'ordre pratique, dans le domaine du bien social. Je manquerais d'ailleurs à la vérité si je ne disais pas que jusqu'ici, à Genève, les catholiques et le catholicisme ont toujours reçu le meilleur accueil.

Pourtant, même dans une neutralité ainsi entendue, et

comme sous-jacent à ce sentiment de solidarité universelle qui a si puissamment grandi, depuis dix ans, nous découvrons souvent et surtout dans certaines initiatives privées, — dont l'action officielle de la Société des Nations doit être soigneusement distinguée, — une tendance « matérialisante » contre laquelle il est de notre devoir de réagir. Pour ceux qui veulent ignorer le surnaturel, pour ceux qui, plus ou moins, répudient tout spiritualisme, la vie humaine devient, à elle même, sa propre fin. Ce n'est plus alors que de son meilleur aménagement matériel et physique qu'il est question. Nous irions ainsi vers une religion de l'homme, en tant qu'homme, s'opposant à une religion de l'homme, en tant que créature de Dieu appelée à passer, à travers le temps, pour gagner par ses mérites l'éternité. La science du bien-vivre se ramènerait donc à l'unique recherche du bien-être temporel, à l'élimination de la seule souffrance corporelle, sinon même, comme il apparaît dans certaines théories anglo-saxonnes, à l'art de sélectionner l'humanité physique, comme on sélectionne les races d'animaux.

Que deviendraient, au milieu de tout cela, les valeurs spirituelles, sans la culture desquelles tout effort d'assistance sera ruiné, au fur et à mesure qu'il opérera; aucune guérison d'un fléau social n'étant possible, sans thérapeutique morale ? Nous avons donc à empêcher les entreprises d'assistance de la Société des Nations d'échouer dans cette ornière et à leur infuser, dans la collaboration que nous leur apportons, l'esprit moralisateur qui risque de leur manquer et qu'elle peut difficilement, par elle-même, leur donner.

Cette tâche n'est au-dessus ni de nos forces, ni de nos moyens. Elle exige, par exemple, de la part de ceux qui l'entreprennent, une solide sûreté de doctrine, jointe à des connaissances scientifiques et techniques de premier ordre, le tout, au service d'un tact et d'une prudence qui ne seront jamais en défaut.

Pour tout dire, dans le monde international qui gravite autour de la Société des Nations et collabore à ses initiatives d'assistance, nous sommes souvent en présence d'une sorte de mysticisme humanitaire qui est un singulier mélange de données chrétiennes viciées par des données matérialistes ou « matérialisantes ». C'est à l'élimination de ces dernières que nous devons nous employer, par un rappel incessant de cette vérité que l'homme est corps et âme et qu'à soigner le corps sans soigner l'âme, on perd son temps. C'est ce qu'a toujours dit et enseigné l'Eglise. Elle n'a jamais cessé de promouvoir l'amélioration des conditions matérielles de la vie humaine et toute science, toute technique qui y réussissent ont son approbation,

mais elle sait bien que ces progrès sont vains, s'ils ne sont pas comme baignés dans une atmosphère morale saine et si tout ce qu'il y a de divin dans l'homme n'est pas mis en valeur et cultivé.

Je conclus. Certains, considérant l'édifice d'assistance internationale qu'à Genève on s'applique à construire sous leurs yeux s'en épouvantent et le redoutent. Ils en critiquent l'agencement, ils en relèvent, un à un les défauts, et tout échec, dans telle ou telle partie de l'entreprise, est une satisfaction pour eux. « Nous l'avions toujours dit, s'écrient-ils. Et voilà ce que c'est que de tenter l'impossible... » Ils ajoutent même, quand ils sont catholiques : « Tant qu'on n'agira pas conformément à toutes les prescriptions de l'Eglise, il en sera ainsi. » C'est vrai, mais il ne suffit pas de proclamer, du dehors, une doctrine, pour qu'elle pénètre un milieu social donné. Il y a, certes, à la maintenir, intacte, en soi-même et dans son action personnelle, et c'est, pour nous, une grâce unique que la possession d'un magistère qui la définit et qui, quand nous nous en écartons, nous y rappelle.

Mais il y a aussi, pour nous, toujours, le devoir impérieux de vivre dans la société où nous sommes, et d'y faire notre œuvre chrétienne, qui est d'infuser partout l'esprit du Saint Evangile, Message de Charité et de Paix. « Expérimentez toutes choses et retenez ce qui est bon », disait l'apôtre saint Paul aux fidèles de Thessalonique. Cette maxime généreuse qui n'exclut ni la prudence dans la collaboration, ni le refus même de la collaboration, quand elle apparaît un mal, tout au contraire, la commande, quand elle est un bien. La société internationale, comme nos sociétés nationales, s'arrête souvent à mi-route. Pourquoi ne pas la prendre, alors, comme par la main, pour la conduire au port ?

LA CHARITÉ ET LES IMPÉRIALISMES

COURS de M. LUCIEN ROMIER

Faut-il se soucier du concitoyen, du voisin, de l'étranger, de l'adversaire, de l'inconnu, autrement que pour se garder du mal qu'il peut vous faire ?

Faut-il dominer ou servir, dominer par le service ou servir par la domination ?

Existe-t-il réellement une condition neutre, qui n'ait pas de rapport avec la domination ou la servitude et que l'on appelle la « liberté » quand les individus la revendiquent, l' « indépendance » quand les peuples y aspirent ? Pourrait-on trouver un état d'équilibre durable où chacun serait à sa place, dans un cadre qu'aurait fixé le Droit, et consentirait à ne jamais en sortir ?

A ces interrogations l'expérience et la morale donnent des réponses qui semblent contraires.

***

L'expérience nous enseigne que la vie est faite d'un mouvement ininterrompu d'échanges entre des forces dont le rapport varie sans cesse ; qu'il n'y a jamais immobilité, et que ni les êtres conscients ni les objets inertes, soumis à des influences violentes ou subtiles, ne sont tout à fait semblables à eux-mêmes, d'un instant à l'autre ; que, par conséquent, tout état d'isolement apparent, comme tout privilège qui semble acquis, dans la nature, est un leurre : on n'échappe pas à la destinée de son milieu, qui dépend lui-même d'un milieu plus vaste. L'expérience nous enseigne aussi que plus la vie est consciente, plus elle cherche, par instinct ou par calcul, à s'emparer des éléments de force

qui, dans la continue mobilité du milieu où elle se débat, lui garantiront une suprématie relative. La conscience vitale se définit donc à la fois par le sens qu'elle a de sa dépendance et par l'effort qu'elle fait pour obtenir à l'égard de ce qui l'entoure, non, certes, une libération absolue, laquelle est inconcevable ou serait mortelle, mais une position dominante et favorisée.

Plus la vie est consciente dans les êtres, et chez les peuples comme chez les individus, plus elle tend à la domination, à *l'empire*. La lutte pour l'empire changera de forme, avec les formes de puissance ou d'influence. Rien ne fera qu'elle diminue, sinon une sorte d'inertie qui soumettrait l'homme à d'autres forces naturelles plus aveugles. Elle doit même augmenter à mesure que les peuples développeront leur activité et leur culture. Peut-être, seulement, l'impérialisme deviendra-t-il moins brutal, plus calculé et plus complexe dans ses moyens...

Voilà ce que certains croient pouvoir affirmer au nom de l'expérience.

*
* *

Qu'enseigne, à son tour, la morale, — la morale commune ?

Elle nous enseigne, dit-on, essentiellement, à protéger le faible. C'est à quoi se réduit, pour les foules, le précepte de charité ou, en style laïque, le devoir de philanthropie.

Prenons garde à un contre-sens. Dans le mot « charité » comme dans le mot « philanthropie », prévaut la signification d'amitié ou d'amour. Il est vrai que la charité s'attache de préférence à la faiblesse et à la misère, mais pourquoi ?

Aimant l'homme, en dépit de ses tares et contre elles, elle veut précisément l'arracher à tout ce qui l'affaiblit, le déprime ou le dégrade. Si elle aime les miséreux d'un amour de prédilection, si elle soigne leurs plaies avec toutes les délicatesses d'une tendresse maternelle, si surtout elle s'efforce de prévenir les causes des calamités douloureuses sur lesquelles elle se penche, c'est que, parmi tous les hommes, les éprouvés ont plus besoin de ses interventions; c'est aussi parce que la charité, regardant l'homme comme perfectible, se croit capable d'atteindre la misère jusque dans ses racines.

Et voilà comment la morale, la charité, la philanthropie rejoignent l'idée de progrès, l'idée de puissance, l'idée d'empire ! Tout secours implique une supériorité de celui qui l'accorde, quels que soient la nature du secours et le rang social des personnes en cause. Le soldat qui relève un officier blessé est, dans le même moment, son supérieur,

comme le matelot qui sauve un passager tombé à la mer, ce dernier fût-il milliardaire. Ainsi se trouvent moralement légitimées la supériorité même matérielle, même grossière, la force et la puissance. La morale assigne à la puissance une finalité dont le respect est obligatoire : concourir au bien commun.

Exercice de la puissance pour le bien de tous : c'est la formule noble de l'impérialisme...

De fait, si les races barbares ne voient dans leur voisin qu'une proie ou un rival, un être à dépouiller ou à exterminer, en revanche les races les plus imbues de morale aiment commander à autrui, le diriger, l'éduquer, l'enseigner, pour le conduire à un état qu'elles estiment supérieur, sans que leur intérêt immédiat ou étroitement calculé inspire leur altruisme. De telles races sont, au sens profond, des races impériales.

On ne voit guère de grande religion qui n'ait une fin apostolique et, par conséquent, impériale. Tout ce que la politique contient d'idéalisme tend à se propager ou à s'imposer. L'homme supérieur ne peut être qu'un chef ou un apôtre : deux aspects ou deux formes de la même fonction qui consiste à guider les autres hommes vers un but que l'on juge utile à tous. Aucun chef ne saurait tirer une autorité durable de l'égoïsme, et il n'est d'apôtre dont le zèle n'ait sa source dans une autorité.

Imaginez un pays quelconque de l'univers civilisé, fût-il à l'écart des agitations collectives et des solidarités brutales. Dans ce pays imaginez même une retraite, un jardin clos, une terrasse ne dominant que des allées intimes. Rassemblez-y quelques hommes et faites-les parler de leurs croyances ou de leur idéal. Ils chercheront d'abord à se convaincre mutuellement : premier réflexe de leur instinct de rayonner. Puis, après quelque temps, naîtra en eux une sorte d'élan commun, qui correspondra au besoin de propager et d'imposer leur état d'esprit, la morale de leurs réflexions. Dans la mesure même de leur fécondité spirituelle ou de leur richesse d'expérience, ils se sentiront apôtres, ils aspireront à *l'impérium*.

Prenez des savants, des artistes, des maîtres de forges ou des ouvriers mineurs, des catholiques ou des athées, il en ira pareillement. C'est une des causes de la mode des Congrès. Tout congrès ébauche un empire...

Précisément, nous affirmons qu'il n'est pas d'empire durable sans un principe spirituel d'altruisme, de philanthropie, de charité. En revanche, les valeurs spirituelles ne peuvent survivre, croître et prévaloir que dans la mesure où elles tendent à servir le plus grand nombre d'hommes, autrement dit à répandre leurs bienfaits par une sorte d'empire.

***

Le monde contemporain nous montre les impérialismes se développant sous trois aspects, mêlés ou juxtaposés : l'impérialisme de la force, l'impérialisme économique et financier, l'impérialisme doctrinaire, politique, intellectuel ou esthétique. Il nous montre, aussi bien, en opposition apparente avec ces poussées impérialistes, qui sont plus marquées que jamais, la diffusion de l'idée de la juste liberté d'autrui.

Impérialisme, idée de la juste liberté d'autrui. Comment se fait le partage ou l'accord entre ces deux termes évidemment contradictoires ? Comment leur coexistence même est-elle possible ?

Impérialisme, c'est-à-dire vouloir commander à autrui, exercer sur lui une sorte de domination ou, du moins, de magistère, et, par suite, nécessairement, obtenir vis-à-vis de lui, une position de supériorité. Idée de la juste liberté d'autrui, c'est-à-dire reconnaître à chacun la liberté de sa conscience et de son effort.

Les deux termes ne sont conciliables que dans un troisième terme : l'émulation. L'émulation justifie à la fois l'élan vers la conquête de plus de force ou d'influence pour soi et le respect de ce qui inspire le même élan chez autrui. Mais l'émulation même ne peut être admise qu'en vue d'une fin unique et si chacun veut, par des moyens différents, atteindre un résultat dont tous apprécient la légitimité. Or, la fin unique et le résultat universellement légitime, pour tous les peuples comme pour tous les individus, c'est précisément et ce ne peut être que le bien profitable à tous. Ainsi l'idée de la juste liberté d'autrui suppose une autre idée: à savoir que tout homme, même s'il se trompe dans les moyens, est soucieux du bien général de son semblable, et que les peuples, opposés par leurs croyances ou rivalisant par leurs ambitions, ne poursuivent jamais une fin absolument égoïste. L'idée de la juste liberté d'autrui est fondée sur l'hypothèse d'une charité ou d'une philanthropie diffuse, qui sert d'assurance aux hommes contre les brutalités de l'impérialisme et, en moralisant ce dernier, lui fournit sa justification.

Les deux mouvements caractéristiques de l'âme collective, dans le monde contemporain, — impérialisme et idée de la juste liberté d'autrui, — attestent donc, par leur simultanéité même, que l'opinion publique, encourageant de plus en plus chacun à montrer sa puissance, exige de toute puissance qui se manifeste, une rançon de bienfaits pour les autres : faute de quoi la puissance devient caduque.

Cette soumission de la puissance à un principe général de justice, de charité ou de philanthropie fut toujours dans le rêve des peuples. Aujourd'hui elle apparaît, non plus dans le rêve, mais dans la réalité pratique, grâce à des changements qui, tout en multipliant les motifs ou les forces de l'impérialisme, ont accru plus encore le nombre et l'étendue des sanctions morales qu'il doit subir.

Ces changements ont pour cause la propagation à travers le monde entier, par le facilités nouvelles de la circulation et des échanges, d'une opinion commune sur les préceptes élémentaires de la justice, de la charité et de l'altruisme. Du reste, dans l'univers comme dans chaque état ou milieu particulier, il devient de plus en plus difficile de soustraire les mobiles et les procédés de l'impérialisme au contrôle des masses humaines.

Ainsi, à mesure que les besoins du progrès matériel entraînent les peuples à étendre leur puissance et leur domination, une pression morale s'exerce sur eux du dehors, avec une ampleur qui débordera toujours le champ de leurs ambitions, et cette pression morale du dehors s'ajoute aux exigences morales d'ordre interne qui conditionnent le succès durable de toute suprématie, — de sorte que l'équilibre, sans cesse rompu par des initiatives brutales, se rétablit sans cesse par le contre-poids de l'opinion publique entre la force matérielle et la force morale. Mais ce rétablissement, toujours relatif, est entièrement subordonné à la valeur des facteurs spirituels qui agissent sur l'opinion, celle-ci étant plus ou moins éclairée, plus ou moins informée des requêtes de la morale.

*
* *

C'est une évidence, aujourd'hui, que même l'impérialisme militaire est soumis, pour sa réussite, au contrôle de la conscience universelle et aux réactions morales des êtres humains qu'il prétend subjuguer.

Tout guerrier de notre temps, serait-il à demi-barbare, subit la nécessité d'une justification de ses actes de force, devant l'opinion publique. Les peuples les plus puissants et les plus orgueilleux, qu'ils décident d'attaquer leurs voisins ou d'étendre leur domination à des tribus lointaines, invoquent, au préalable, le droit, la morale, le devoir de secourir les faibles ou d'éduquer les ignorants lors même que de telles agressions, loin de trouver dans la morale une justification, heurteraient au contraire la conscience universelle. A voir le développement que ces peuples donnent à leur propagande et les frais qu'ils y consacrent, on sent bien qu'il s'agit, pour eux, non d'une simple formalité,

mais d'une cause vitale à gagner devant un tribunal souverain. Sans doute, la guerre reste libre d'exercer des ravages immédiats; elle n'est plus libre d'échapper aux sanctions de la conscience universelle, sanctions qui, pour être d'origine morale, n'en produisent pas moins des effets matériels. C'est pourquoi les aventuriers les plus éloignés de toute idée de charité ou d'altruisme, en Asie, en Afrique et ailleurs, ne se dispensent pas eux-mêmes de prévenir, par des plaidoiries humanitaires, les réflexes sévères que pourraient provoquer, dans le monde, leurs initiatives de violence.

Les prérogatives de la force ne sont pas abolies, mais du fait que certaines notions communes de respect de l'homme, de charité et d'altruisme se répandent peu à peu chez tous les peuples et son entretenues par des liens d'échanges de plus en plus vastes, on peut espérer que la force se mouvra désormais dans un milieu moral d'une ampleur telle qu'il lui impose finalement ses lois, quoi qu'elle fasse.

Aussi bien la force elle-même repose-t-elle aujourd'hui sur des énergies humaines en qui s'éveillent de plus en plus l'esprit critique et la conscience morale. Les armées contemporaines, fût-ce dans les pays arriérés, impliquent la mise en action de masses trop nombreuses et de collaborations trop diverses pour que puisse y prédominer longtemps la discipline aveugle des esclaves ou des mercenaires. La discipline des années devient, peu à peu, une discipline consentie : autant dire que l'exercice de l'autorité et ses buts y sont contrôlés par un examen de conscience dont le caractère moral croît avec le degré d'éducation des peuples qui se soumettent à cette discipline.

*
* *

Les réactions morales dans le monde actuel, sont particulièrement dirigées contre l'impérialisme de la force, contre l'impérialisme militaire, parce que l'impérialisme de la force heurte le plus visiblement les principes de justice, de charité ou de philanthropie dont la diffusion a formé peu à peu une conscience universelle. Mais un contrôle moral et des exigences de charité ou de bienfaisance, au sens profond du mot, conditionnent aussi bien le succès et la durée de l'impérialisme économique.

On entend souvent certains admirateurs du passé s'étonner ou se plaindre de l'influence croissante qu'exercent, aujourd'hui, sur l'esprit public, les préoccupations, les débats et les formules économiques, au détriment de certaines habitudes de penser ou de vivre dites désintéressées. On attribue ce changement au dessein supposé des indus-

triels, des commerçants, des banquiers d'attirer sur eux-mêmes et sur leur rôle l'attention publique. Quelle erreur ! L'intérêt que les masses humaines portent de plus en plus aux faits d'ordre économique traduit précisément un besoin collectif de contrôle à l'égard des moyens d'action et des institutions de la puissance capitaliste.

Ce ne sont pas les bénéficiaires de l'impérialisme économique qui proclament leur règne. Ils montrent une répugnance constante à toute publicité qui découvre les véritables arcanes de leur profession et les vicissitudes de leurs affaires. Les grandes compagnies, les cartels et les trusts paient souvent le silence plus cher que la renommée. Sous l'empire de l'Economique, les « budgets de silence » constituent une arme redoutable à l'égard des masses assujetties: en effet, contre la publicité, l'esprit critique peut toujours se défendre ; par le silence, il est endormi à dessein.

C'est l'opinion elle-même, c'est la masse humaine qui se tourne de plus en plus vers les questions économiques, réclame des éclaircissements à leur sujet et s'y complaît.

Une telle orientation vient du fait que, dans l'ensemble des catégories sociales qui forment l'esprit public, la proportion des catégories demeurées indépendantes de toute forme d'impérialisme économique, comme l'étaient autrefois les paysans et les petits rentiers, diminue de jour en jour. Au contraire, grandit le nombre des hommes qui font métier d'industrie et de commerce ou qui sont associés, bon gré mal gré, à l'essor de l'industrie et du commerce, soit comme capitalistes, soit comme techniciens, soit comme simples employés ou travailleurs, soit comme producteurs, soit comme consommateurs.

Qu'on le veuille ou non, à mesure que devient plus nombreuse la masse des gens vivant de l'industrie du charbon, du tissage de la laine, de la culture de la vigne ou de toute autre forme d'activité soumise aux fluctuations d'une âpre concurrence et d'un large marché, il n'est si humble citoyen qui ne s'intéresse, d'abord, aux mouvements économiques qui détermineront son gain ou son salaire. Aucune littérature, aucun idéalisme ne peut ni, même, n'a le droit d'empêcher cela. La préoccupation économique croîtra, précisément, avec l'instabilité des marchés, c'est-à-dire avec la croissance même des masses industrialisées : chaque individu, comme accroché à telle ou telle branche de l'industrie, devient de plus en plus sensible aux vents d'orage qui agitent la forêt des activités solidaires.

Et puis, accordons-le, l'homme a pris goût au progrès matériel, au confort, à toutes les commodités que lui procure le travail industriel. C'est la chance immense qui s'offre à l'impérialisme économique. Mais qui croirait que

l'on pût éviter les risques de toute sorte que comporte une évolution par ailleurs légitime, en essayant de détourner l'homme du progrès et de la recherche du mieux-être ?

Sous une si vaste poussée, pratiquement irrésistible, la morale et l'esprit, pour se défendre, n'ont que faire des réactions artificielles qui échouent toujours. L'équilibre profond se rétablira dans la masse humaine, mais à condition que l'homme, gardant la conscience de son intérêt et de sa dignité, agisse en conséquence.

Par rapport à l'impérialisme économique, l'équilibre se rétablit de deux manières, au profit des forces de morale et de charité. Il se rétablit d'abord, par l'attention que le développement même de l'impérialisme économique éveille dans les masses humaines. Car, plus l'opinion s'intéresse à la vie économique, plus aussi peut grandir le contrôle moral dont celle-ci ne saurait se passer. La préoccupation et la curiosité de plus en plus éveillées dans les masses, à l'égard des mouvements économiques, aboutissent à un contrôle de plus en plus marqué sur ces mouvements, de la part de l'opinion publique elle-même subissant, comme nous l'indiquions plus haut, les réflexes d'une conscience universelle. Inutile d'en chercher des preuves cachées ! La preuve évidente, c'est l'amélioration progressive du sort des travailleurs dans l'univers tout entier. L'amélioration du sort des travailleurs conditionne, en nos villes métropoles comme au fond des plus lointaines colonies, la prospérité durable de toute entreprise. Ainsi le précepte moral du respect de la dignité humaine rejoint-il l'utilité économique et en est-il une condition. D'ailleurs, une concurrence qui, agissant à l'encontre du bien commun, favoriserait des intérêts égoïstes, se détournerait bien vite de sa vraie fin et se condamnerait tôt ou tard à de lamentables échecs. Les requêtes du bien commun, touchant la concurrence commerciale, tiennent en peu de mots : vendre au plus grand nombre d'acheteurs le produit qui convient le mieux à leurs besoins, de la meilleure qualité et du plus bas prix. Ainsi, toutes choses compensées, dans le monde, le succès des entreprises économiques correspond aux satisfactions que l'humanité en reçoit. Il n'est donc pas possible à l'impérialisme économique de perdre de vue les besoins urgents ou le labeur des masses humaines, il ne lui est pas possible d'oublier la notion générale de philanthropie et d'altruisme, sans ruiner, du même coup, les bases de son succès.

Si, d'une part, la prospérité durable de toute entreprise dépend dans le monde contemporain de l'amélioration du sort des travailleurs, et si, d'autre part, la vente de tout produit est tenue, sous peine de perdre sa valeur, de satisfaire de mieux en mieux les besoins de l'homme, comment

nierait-on que l'impérialisme économique, bon gré mal gré, doive se plier, sous peine de mort, au principe du bien commun et de la charité ?

***

C'est aussi vrai de l'impérialisme intellectuel, littéraire, esthétique ou doctrinaire.

Tandis que le souci économique obsède de plus en plus les masses humaines, un grand débat agite les aristocraties dirigeantes : la pensée, la spéculation et la recherche désintéressées conserveront-elles leur rôle prééminent et nécessaire ? Si elles le conservent, par rapport à quel objet l'esprit doit-il affirmer sa fonction prééminente et nécessaire ?

Sur le fond du débat il n'y a pas de doute. Sans pensée, spéculation et recherche désintéressée, donnant un sens et fixant un but aux actes personnels ou collectifs, les hommes ne tarderaient pas à perdre tout élan créateur, à subir exclusivement le poids de leur penchant au moindre effort et les caprices de la nature. Le matérialisme même, en tant qu'il traduit un calcul purement intéressé de la vie sociale, ne peut se soutenir longtemps que si, se contredisant lui-même, il fait une part à l'idée de progrès, laquelle implique le consentement à certains sacrifices du présent pour un avenir meilleur. Au surplus, si vous mettez la pensée, la spéculation et la recherche en dépendance des intérêts immédiats, elles perdront aussitôt leur force propre et leur valeur de direction.

C'est donc un décisif problème, pour nos Sociétés modernes, que de maintenir ou de restaurer en elles le commandement vital de l'esprit. Le problème principal, pour les peuples qui veulent répandre ou imposer leur influence spirituelle, est, aussi bien, de savoir comment concilier la suprématie de l' « intellectualité » en général et leurs ambitions intellectuelles en particulier, avec la diffusion croissante du bien-être plus ou moins entaché de matérialisme utilitaire.

Or, sous son double aspect, — sauvegarde des valeurs de l'esprit, conquête de l'influence spirituelle, — le problème n'est soluble que par l'intervention d'un principe d'altruisme ou de charité.

Activité matérielle, activité intellectuelle : on s'est plu trop souvent à opposer ces deux termes. En fait, loin de s'opposer, ils doivent se compléter. Où a-t-on vu que la pauvreté et l'inertie matérielles d'une civilisation aient favorisé sa vigueur intellectuelle, fût-ce seulement pour la science et les arts ? Combien de preuve du contraire nous offrirait l'histoire la plus classique ! Les génies de la Renais-

sance prirent-ils racine ailleurs que dans la richesse des républiques italiennes ? Le siècle de Charles-Quint et de Philippe II ne fut-il pas le siècle de l'Espagne dorée, recevant la rançon de dix nations, et le siècle de l'épanouissement intellectuel ou spirituel de l'Espagne, avec Ignace de Loyola, Thérèse d'Avila, Cervantès ? En France, a-t-on oublié que Colbert fut le contemporain de Pascal et de Molière ? Peut-on prétendre que les Maures de Cordoue et de Grenade, dans la splendeur de leur fortune, montrèrent moins de facultés d'invention que les tribus misérables de l'Islam actuel ? Le XIX^e^ siècle n'a-t-il pas été à la fois le siècle des plus rapides progrès de l'humanité dans l'ordre économique, et le siècle où rivalisèrent, en grand nombre, les génies les plus divers de toutes nations ? Pourtant, qui contestera qu'un progrès matériel que ne contrôlerait plus la vertu de tempérance serait pour les valeurs spirituelles un redoutable danger ?

Le problème n'est donc pas de maintenir l'opposition qu'imaginèrent les Romantiques, entre l'activité matérielle et l'activité intellectuelle. Il est, au contraire, de les fortifier l'une par l'autre. Pour cela, le progrès économique, à mesure qu'il s'étend, doit garantir les moyens d'existence de l'intellectualité. Mais le progrès économique ne soutiendra l'intellectualité que si elle-même s'inspire des besoins réels de la civilisation présente, qu'elle a mission de guider, de perfectionner et de sauvegarder. Bref, les « Intellectuels », dans chaque nation comme dans l'univers, quand il s'agit de faire prévaloir leur maîtrise, dépendent de leur propre zèle à servir, au sens noble du mot, l'humanité vivante et la société à laquelle ils appartiennent.

Cela ne veut pas dire qu'ils aient à faire sur commande des travaux de portée pratique ; non plus qu'ils soient obligés de soumettre leur inspiration à des objets et à des limites pré-établis. Cela signifie qu'ils doivent appliquer leurs facultés, fussent-elles détachées de toute fin immédiate, non à des spéculations de jouissance égoïste, mais à des recherches qui concordent avec les inquiétudes et les efforts de leur milieu. Comment les « intellectuels » resteraient-ils les guides de l'humanité si, d'abord, ils se mettaient hors de la voie où elle chemine ?

Cette dépendance effective suffirait à prouver que l'esprit, pour exercer une influence et obtenir une suprématie, ne peut faire abstraction du bien d'autrui.

A vrai dire, l'intellectuel isolé ne saurait résister bien longtemps à la pression de son milieu, non plus qu'aux exigences matérielles de sa propre vie, dans un monde où l'indépendance de toute personne est compensée par l'indifférence des autres personnes à son égard. Il ne saurait

même entretenir et renouveler les sources de son intellectualité sans communication directe avec les hommes de son temps. Il lui faut servir ou périr. De fait, tout ce qui s'efface ou se perd, chaque jour, dans le monde, des créations, inventions et imaginations de l'esprit, passées et présentes, porte le signe du contre-sens ou du non-sens par rapport aux besoins profonds de la communauté universelle. En revanche, tout ce qui vit ou survit, dans l'ordre de la pensée dynamique, rejoint, par quelque voie, la notion de bien commun.

*
* *

Ainsi les différentes formes de dominaiton ou de conquête militaire, économique, intellectuelle, n'ont de durée qu'autant qu'elles se subordonnent à une fin altruiste. Le don de force ne se soutient pas longtemps sans le don de charité. Seul s'impose, en définitive, celui qui est bienfaisant. Loi qui légitime les puissants, mais les oblige, sous peine de chute, à un constant examen de la portée humaine de leurs actes...

Cette loi n'est pas près de faiblir. Elle est plutôt près de paraître trop inexorable aux nations et aux États qui l'auraient oubliée.

L'impérialisme, dans sa signification générale, nous présente aujourd'hui un drame nouveau.

Tout peuple organisé sur le type moderne a besoin, de jour en jour, de plus d'espace pour entretenir et développer sa vie. Plus d'espace pour écouler des marchandises d'un même type en nombre croissant, de manière à rendre possible la fabrication en série, la baisse corrélative des prix et l'amortissement rapide d'outillages coûteux que menace, sans cesse, l'initiative des inventeurs. Plus d'espace pour s'assurer des matières premières et, par une gamme étendue d'activités correspondant à des ressources diverses, former un cycle de travail complet. Plus d'espace pour y placer des émigrants qui, à leur tour, assureront une clientèle et un débouché au travail de la métropole. Cet élan vers plus d'espace résulte de la nature même de l'économie moderne. Il entraîne les grandes nations, parfois malgré elles vers des formules d'empire. Il ne s'agit plus de domination brutale ou de colonisation superficielle. Il s'agit d'incorporer les domaines conquis et les colonies, comme organes indispensables, à un système de rythmes qui, sans cela, seraient paralysés ou, du moins, très affaiblis.

Or, au même moment, par suite de leur prospérité accrue, de leurs moyens et de leurs besoins croissants, les colonies tendent à l'autonomie de leurs productions et de leurs marchés.

Ce phénomène apparait aussi dans l'ordre intellectuel et politique. Sous l'influence des échanges commerciaux, les grandes nations s'ouvrent aux apports exotiques, aux idées, aux modes et aux arts des peuples lointains. Inversement, les colonies s'ouvrent aux mœurs et aux façons de penser de leurs métropoles. Mais, loin d'affaiblir le goût de l'autonomie chez les peuples coloniaux, ces échanges intellectuels, moraux et politiques, semblent le surexciter...

Voilà donc que le développement de la civilisation capitaliste et industrielle contraint les grandes nations à étendre et à renforcer leur empire, tandis que cette même civilisation, pénétrant chez les peuples jeunes ou arriérés, les soulève contre toute pression d'empire. Qui ne voit que là, comme ailleurs, l'empire ne durera pas sans une bienfaisance évidente ?

*
* *

Empire, mot noble entre tous pour qui comprend qu'il n'y a de puissance que de créer et que créer c'est donner une part de soi : foi, science, protection, travail ou richesse. Le don fructifiera dans la communauté dont chacun, fort ou faible, demeure solidaire et justiciable.

LE PARTAGE DES RESSOURCES TERRESTRES ENTRE LES PEUPLES

COURS de M. CHARLES BODIN

Professeur à la Faculté de Droit de l'Université de Rennes

INTRODUCTION. — ORIGINES ET CONDITIONS DU PROBLÈME. — PLAN.

I. LES PRINCIPES. — La légitimité du droit de propriété ; la limitation de son exercice ; le droit naturel de société et de communication. — Transposition de ces principes du plan individuel dans le plan international. — Adoption d'une directive générale.

II. LES APPLICATIONS. — Les procédés de répartition : la violence, l'autorité, le libre contrat. — Dans les rapports internationaux, l'Eglise condamne les guerres injustes, c'est-à-dire la violence, reconnaît, sous certaines conditions, la légitimité de la conquête, c'est-à-dire de l'autorité, encourage le commerce international, c'est-à-dire le libre contrat. — Etude de ces trois points de vue et démonstration expérimentale, notamment en matière de colonisation et de commerce international, de l'harmonie existant entre les principes du catholicisme et l'intérêt bien compris des peuples et de l'humanité.

III. CONCLUSION. — La loi de charité est efficace même dans l'ordre des intérêts dits matériels. Elle est donc *essentielle* et *universelle*.

Le problème du partage des ressources terrestres entre les peuples procède à la fois de l'inégale répartition naturelle de ces ressources, de la localisation géographique des peuples et de la quasi-universalité des besoins humains.

Il n'est pas de nation qui dispose de ressources naturelles assez variées et assez nombreuses pour se suffire à soi-même ; il en est seulement de plus ou moins éloignées de cet idéal. Cette circonstance a suscité une féconde

émulation entre les peuples ; elle a largement contribué au progrès ; mais elle a aussi provoqué d'incessants conflits humains et engendré des maux immenses. Or, cette dernière conséquence eût pu être évitée dans une très large mesure, et l'a même été parfois, grâce à l'application aux rapports économiques d'une doctrine issue des principes du Christianisme. Nous nous efforcerons de le démontrer et de compléter ainsi la liste, déjà longue, des bienfaits de la loi de Charité.

Nul n'ignore que toutes les terres n'ont pas, au double point de vue physique et chimique, les mêmes aptitudes, que, parmi les sols cultivables, il y en a de plus ou moins naturellement fertiles, que, d'ailleurs, le climat, la configuration du sol, le régime des eaux exercent une influence prépondérante sur leur fécondité, que les matières premières des industries sont éparses à la surface ou au sein de la terre, dans le lit des fleuves ou les profondeurs de l'Océan ; que, si, parmi les territoires nationaux, certains sont privilégiés, celui des Etats-Unis, par exemple, à la fois riche en houille, en pétrole, en fer, en plomb, en zinc... et producteur de grandes quantités de matières textiles, d'autres ont été parcimonieusement dotés par la nature ; que, les Etats-Unis mis à part, le charbon provient surtout d'Angleterre et d'Allemagne, bien que certains sols, notamment celui de la Chine, paraissent en renfermer de grandes masse, que le pétrole se rencontre principalement au Mexique, en Russie, au Venezuela, en Perse et en Mésopotamie, que la France est assez riche en fer, tandis que le plomb est originaire du Mexique, du Canada, de l'Australie, de l'Espagne, que l'étain appartient à la Malaisie, aux Indes néerlandaises, à la Bolivie, à la Chine, le zinc à l'Allemagne, à la Pologne, à l'Australie, que l'aluminium est produit surtout en Allemagne, en Suisse, en Norvège, au Canada, alors que notre pays, détail curieux, est le premier producteur de bauxite, matière nécessaire à l'extraction de l'aluminium ; que le coton vient par masses considérables de l'Inde britannique, de la Rhodésie et de l'Ugenda africain, que la Grande-Bretagne et ses dominions détiennent plus de 40 % de la production mondiale de la laine, que la soie est encore, pour les trois quarts, en provenance d'Extrême-Orient... Et ce ne sont là que quelques exemples (1).

(1) On trouvera des détails nombreux et précis sur la répartition des matières premières et des produits dans le monde, indépendamment de ceux que renferment les ouvrages de géographie économique, soit dans l'*Enquête sur la production* publiée par le Bureau International du Travail (4 vol., Berger-Levrault, 1923), soit dans les études de statistique publiées plus récemment par la Dresden Bank de Berlin sous ce titre : *Les forces économiques du monde* (1 vol., Berlin, 1927).

Remarquons-le de suite : le problème posé par l'inégale répartition des éléments naturels n'a été simplifié ni par l'évolution économique de l'humanité, ni par le progrès des techniques ; bien au contraire. Il offre d'autant plus de périls qu'augmentent le nombre et le volume des besoins humains, la variété des biens utilisés, la capacité et la rapidité des moyens de transport : les compétitions en sont devenues plus fréquentes et plus vives. Nulle question n'est donc plus actuelle et l'on peut affirmer, sans crainte d'exagération, qu'elle domine toute la vie économique de notre temps.

Il était donc nécessaire de l'examiner à la lumière des principes qui font l'objet de cette Semaine Sociale.

Puisque cette délicate mission nous est assignée, nous nous proposons de rappeler, tout en cherchant à éviter des redites, ces principes mêmes, dans la mesure où le réclame la clarté de notre sujet; nous en ferons ensuite l'application aux plus importantes manifestations de l'activité humaine tendant à opérer un partage des ressources terrestres entre les peuples, c'est-à-dire à la guerre de conquête, à la colonisation et au commerce international.

I

Les principes

Les principes qui paraissent susceptibles d'éclairer notre problème et d'en dicter la solution sont au nombre de trois :

1° La légitimité du droit naturel de propriété privée ;

2° La limitation de ce même droit résultant de ce que l'homme « doit tenir, quant à l'usage, les choses extérieures pour communes » ;

3° La reconnaissance d'un « droit naturel de société et de communication » entre les individus et les peuples.

« La propriété privée et personnelle est, pour l'homme, de droit naturel. » Cet enseignement du pape Léon XIII, conforme à la théologie thomiste, s'appuie sur les considérations suivantes : l'homme, être « doué de raison » doit avoir « sur les choses extérieures » plus de pouvoir que les animaux, non pas seulement la « faculté générale d'en user », mais « le droit stable et perpétuel de les posséder ».

« Maître de ses actions »..... embrassant par son intelligence, « outre les choses présentes, les choses futures », l'homme est « sous le gouvernement universel de la Providence divine », en quelque sorte « à lui-même et sa loi et sa providence ». Il a le don de prévoir. Or, comment pourrait-il exercer ses facultés de prévision s'il ne détenait, à titre de propriétaire, les « richesses inépuisables

du sol ? » Le droit de propriété est à la fois la conséquence logique et la récompense nécessaire du travail, le seul stimulant efficace de l'effort, l'unique garantie de l'ordre dans la société. Il est, en un mot, l'indispensable « moyen » pour l'homme « de vivre conformément à sa nature raisonnable et libre et d'atteindre sa fin. » (1)

Il était impossible de donner à l'institution de la propriété individuelle, perpétuelle et transmissible un plus solide fondement : elle est inhérente à la nature humaine et partie intégrante de l'Ordre providentiel.

Mais une question subsiste, celle de savoir quelle est la portée du droit de propriété, c'est-à-dire quelles sont les prérogatives et les obligations du propriétaire ? Sur ce point, l'Eglise enseigne une doctrine également distante de deux tendances extrêmes, celle du droit romain et des légistes qui voit dans le *dominium ex jure Quiritium* un droit d'usage, de jouissance et de disposition presque sans limite ni contrôle dans sa propre sphère d'action, et celle de certains sociologues contemporains consistant à traiter le propriétaire comme un « fonctionnaire social » accablé de devoirs et presque totalement dépourvu de droits. Si cette dernière conception tend à la suppression de l'appropriation privée, la première méconnaît la volonté du Créateur de mettre les ressources terrestres à la disposition de l'humanité entière. Pour l'Eglise, le droit du propriétaire, venant de Dieu, est logiquement limité par le respect des desseins providentiels à l'égard de la race humaine. C'est là ce que signifie le passage suivant de saint Thomas cité dans l'Encyclique *Rerum Novarum* : « Sous le rapport (de l'usage), l'homme ne doit pas tenir les choses extérieures pour privées mais pour communes, de telle sorte qu'il en fasse facilement part aux autres dans leurs nécessités. C'est pourquoi l'Apôtre a dit : « Ordonne aux riches de ce siècle... de donner facilement, de communiquer leurs richesses. » (2)

Je n'insisterai pas sur les conséquences qui, dans l'ordre des rapports économiques individuels, résultent de cette conception du droit de propriété. Plusieurs, parmi les orateurs qui m'ont précédé, en ont traité magistralement. Mais il m'appartient de montrer quels en sont les effets dans l'ordre des rapports économiques internationaux. Cette tâche est, à la vérité, fort difficile à remplir et je m'excuse de l'entreprendre.

---

(1) Encyclique *Rerum Novarum* (notamment dans l'édition de l'Action populaire à l'usage des Cercles d'études, p. 16 et suivantes).

(2) Encyclique *Rerum Novarum*, édition précitée, p. 33, et Saint Thomas. 2 a. 2 æ. Q. 66, Art. 2. — Cf. *Ibid.*, en note, le commentaire de l'abbé P. Tiberghien.

Il est extrêmement délicat de transposer du plan individuel dans le plan international le principe d'après lequel le propriétaire « selon la justice des hommes » est, comme l'a dit Bossuet, le « dispensateur » de ses richesses « selon la justice de Dieu (1) ou, comme l'exprimait saint Thomas d'Aquin, « le gérant... tenu de respecter par tous les moyens l'ordre voulu de Dieu » (2). Je ne crois pas, cependant, qu'il y ait lieu de rechercher, à ce propos, si notre principe, qui est certainement de droit naturel, est aussi du droit des gens ; il me paraît que le droit des gens, auquel certains théologiens, Suarez notamment, ne reconnaissent pas toujours le caractère naturel, (3) n'a rien à voir en l'espèce et qu'en thèse, nous demeurons ici, même dans l'ordre des rapports internationaux, sous l'empire du droit naturel, c'est-à-dire sous l'empire de la loi de Charité. Tel est du moins mon sentiment. Le précepte de l'usage commun des biens — son énoncé même semble l'impliquer — vaut, en effet, non seulement dans les rapports entre concitoyens, mais dans les relations entre étrangers. Sa portée est générale. Il engage tout propriétaire « qu'il s'agisse d'un individu, d'une famille, d'un groupement professionnel ou d'une collectivité, cette collectivité fut-elle l'Etat » (4). En outre, s'il est certain que le droit des barbares et des infidèles soit respectable (5), il ne l'est pas moins que le droit de propriété des civilisés et des chrétiens puisse être grevé, à l'égard de tout homme, fut-il barbare ou infidèle, de la servitude que lui impose l'ordre providentiel (6). En d'autres termes, l'on aboutit à reconnaître l'existence, entre tous les hommes, de ce que Victoria, dans son traité *de Indis*, appelle « le droit naturel de société et de communication », droit qu'il analyse ainsi : faculté pour tout individu ou groupe d'individus « de se rendre dans un pays étranger et de s'y établir, pourvu qu'il ne soit porté aucun préjudice » aux indigènes : droit, sous la même réserve, de faire le commerce avec l'étranger ; droit d'exercer, dans le pays étranger, les facultés mêmes qui sont accordées à d'autres personnes ; droit d'y occuper les biens sans maîtres et, par là, d'en devenir propriétaire (7) ; tous ces droits devant être

(1) Bossuet, *Panégyrique de saint François d'Assise*, 1° Point.
(2) Cf. *Destination et usage des biens naturels*, par l'abbé Ch. Calippe, dans Compte rendu Semaine Sociale d'Amiens (1907), p. 84.
(3) Cf. « Le Droit des Gens d'après Suarez », dans la *Doctrine scolastique du droit de guerre*, par A. Vanderpol, Appendice, pp. 487 et suiv., not. p. 499.
(4) Abbé Calippe, *op. cit.*, p. 84.
(5) Victoria, *De Indis*, dans Vanderpole, *op. cit.*, note p. 462.
(6) Cf. les formules générales employées par l'Encyclique *Rerum Novarum*, loc. cit., et dans le commentaire de M. l'abbé Tiberghien. Voir aussi Victoria, *De Indis*, passim.
(7) Victoria, *De Indis*, dans Vanderpole, *op. cit.*, pp. 469 et suiv.

revendiqués, d'abord au nom de la raison — on donnera des preuves matérielles de la volonté de les exercer conformément à la loi de Charité — puis pouvant l'être, s'ils sont néanmoins ouvertement et violemment attaqués, par la voie des armes ; il peut y avoir là juste cause de guerre (1). Voilà, n'est-il pas vrai, toute une série d'applications particulières qui paraissent susceptibles d'être rattachées au principe de la communauté des biens quant à l'usage. Elles nous rappellent invinciblement l'obligation pour le propriétaire de faire fructifier ses biens, puis d'assurer la libre communication de leurs produits aux autres hommes. Sans doute, sommes-nous ici transportés dans un domaine plus étendu que celui de l'aumône et du droit à la subsistance reconnu aux pauvres ; mais les conséquences du droit de société et de communication dépendent, semble-t-il, de cette idée essentielle que le propriétaire n'est, au regard de Dieu, qu'un gérant de ses biens, dans son propre intérêt sans doute, mais aussi dans l'intérêt de ses semblables, idée qui domine toute la conception chrétienne du droit de propriété et de l'usage des biens.

Et maintenant, peut-être devient-il relativement plus aisé de définir la doctrine dont nous aurons à nous inspirer pour résoudre le problème de l'inégale répartition des ressources terrestres entre les peuples.

Il me semble, du moins, qu'elle puisse être résumée en ces quelques mots :

Chaque collectivité économique a le devoir de faire respecter le droit naturel de propriété des individus qui la composent sur les ressources terrestres qui leur sont échues en partage, mais aussi celui de veiller à ce que ses membres ne négligent pas de mettre ces mêmes ressources en valeur, et cela, non seulement dans leur propre intérêt, non seulement dans l'intérêt même de leurs concitoyens, mais aussi dans l'intérêt de l'humanité toute entière.

Cette formule me paraît contenir, au moins en germe, la solution de notre problème. Aussi bien essaierons-nous de montrer que, dans la mesure où la doctrine qu'elle renferme a été appliquée, l'inégale répartition des ressources terrestres entre les peuples a contribué au progrès de l'humanité sans soulever de terribles conflits, tandis que, lorsqu'elle a été méconnue, les rivalités internationales ont été plus désastreuses que ne fut féconde l'émulation entre les peuples.

Ainsi, la doctrine catholique, en assurant le respect du droit naturel de propriété, mais en contraignant le pro-

(1) *Ibid.*, pp. 474-475.

priétaire à mettre en valeur les ressources terrestres qu'il détient en vue du bien commun, seconde d'autant mieux le progrès économique qu'elle en soumet l'évolution à une discipline morale conforme au véritable intérêt de ceux qui y collaborent.

II

Les applications

Toutes les fois qu'en économie sociale un problème de répartition se pose, on constate qu'il peut être résolu, en fait, de trois manières : par la violence, par l'autorité ou par le libre contrat (1). — Par la violence : le plus fort s'empare de ce que réclament ses appétits et ne laisse au plus faible que le minimum de subsistance sans lequel il ne pourrait plus le contraindre au travail ; le régime des guerres de conquête et d'asservissement fut l'odieuse expression de ce mode condamnable de répartition. Par l'autorité : les pouvoirs constitués déterminent la part de chaque citoyen au nom d'une conception plus ou moins fondée de la justice ou de l'utilité sociale ; les systèmes socialistes impliquent presque tous, à des degrés divers, cette solution arbitraire, parfois inévitable, mais trop souvent tyrannique, du problème. Par le libre contrat : les biens, produits sous le régime de la division du travail et, de ce fait, mal répartis, sont respectivement échangés par leurs producteurs, agissant sous l'empire de l'intérêt personnel ; le boulanger cède au boucher, qui en manque, une partie du pain qu'il a produit en excédent et obtient, en échange, la viande qui lui fait défaut. C'est ainsi, et ainsi seulement, que les économistes classiques concevaient une juste distribution des biens. De nos jours, les solutions violentes n'ont pas, hélas, disparu totalement et si, par ailleurs, le jeu des libres contrats constitue toujours la règle, depuis un demi-siècle les interventions autoritaires en ont notablement limité les effets.

Or, les distinctions que nous venons de poser ne sont pas seulement exactes dans le cercle des relations individuelles, elles peuvent être reproduites dans le domaine des rapports internationaux et s'appliquer, en conséquence, au problème de l'inégale répartition des ressources terrestres entre les peuples. La violence, c'est ici la guerre injuste ; l'autorité, ce sont certains moyens légitimes de conquête que nous préciserons ultérieurement ; le libre contrat, c'est le commerce international. Il nous

(1) Cf. Charles Bodin, *Principes de science économique* (Paris, Sirey, 1926), pp. 570 et suiv.

appartient donc de prouver l'excellence et l'efficacité de la doctrine catholique en l'envisageant successivement de ces trois points de vue différents.

I. — A peine est-il besoin de rappeler que l'Eglise a, de tout temps et en toute circonstance, condamné les guerres lorsqu'elles ont été suscitées par le désir de s'approprier injustement le bien d'autrui (1). Rien ne saurait justifier le recours aux armes pour cette fin. C'est en vain que l'on y chercherait une excuse en tirant argument du droit reconnu par les théologiens au pauvre de se faire justice lorsque le riche, ne remplissant pas son devoir d'aumône, le réduit à l'extrême nécessité (2). D'abord, il serait peu vraisemblable qu'un peuple fut privé de ressources terrestres au point de ne pouvoir produire en travaillant des moyens de subsistance ou des objets d'échange et de tomber dans l'état de mendicité ; puis, et en tous cas, il lui resterait la faculté de recourir à d'autres procédés que la violence, ainsi que nous le constaterons dans un instant. Pour essayer de se faire absoudre, les peuples rapaces ne sauraient invoquer davantage l'indignité de leurs victimes ; quels que soient la religion, le degré de moralité ou de civilisation de ceux qui sont injustement attaqués, la violation du droit naturel de propriété constitue toujours une faute grave. L'injuste violence est condamnée sans réserve (3).

II. — Cela fait, l'Eglise reconnaît, sous certaines conditions, la légitimité de la conquête, c'est-à-dire d'une appropriation par voie d'autorité. Sans doute préfère-t-elle la conquête pacifique à la conquête par la force ; mais, lorsqu'il y a nécessité, elle ne craint pas de mettre celle-ci au service du droit.

L'appropriation pacifique, quoique autoritaire, des ressources terrestres se fera premièrement par l'occupation des biens sans maîtres. En vertu du droit naturel de société et de communication, Victoria reconnaissait aux Espagnols la faculté de s'approprier les biens naturels dont l'Amérique abondait et que les indigènes n'exploitaient pas : « Ainsi en est-il — nous citons son texte — de l'or qui est dans le sol, des perles qui sont dans la mer, de ce que l'on trouve dans les cours d'eau et qui n'est la propriété de personne. » (4)

Pacifique encore sera la reprise par persuasion de biens qui auraient été détournés et que le ravisseur, venant à récipiscence, consentirait à remettre à leur propriétaire.

---

(1) Cf. Vanderpol, op. cit., *passim*.
(2) Cf. notamment saint Ambroise et saint Grégoire-le-Grand cités par l'abbé Calippe, op. cit., p. 82.
(3) Victoria, *De Indis*, dans Vanderpole, *op. cit.*, pp. 442 à 469.
(4) *Ibid.*, p. 473.

La force n'interviendra que si l'exercice du droit de société et de communication se heurte à la violence et après que tous les moyens de conciliation auront échoué : la guerre peut, en ce cas, devenir légitime. Si celui qui l'entreprend en sort vainqueur, elle lui procurera d'abord tous les biens que, sans le mauvais vouloir de l'adversaire, il eût pacifiquement acquis, puis, et en outre, d'autres biens que le vaincu peut être contraint de livrer pour le châtiment équitable et modéré de sa perfidie (1).

Toutes ces solutions, est-il besoin de le faire remarquer, ont une grande importance économique. Elles permettent aux peuples les plus aptes et les plus dignes de mettre en valeur des ressources dont l'ignorance, l'inertie ou les fautes de certaines races risqueraient de priver l'humanité entière. Et l'on voit de suite, que, jointe à la condamnation de l'injuste violence, elles constituent une doctrine non seulement morale mais essentiellement pratique de colonisation.

Rien ne serait à la fois plus criminel et plus dangereux pour l'humanité qu'une colonisation fondée sur la violence, mais rien ne serait plus absurde et plus contraire au progrès de la race humaine qu'une abstention systématique de coloniser de la part des peuples civilisés. Notre doctrine permet d'éviter ces deux excès déplorables.

On sait de quelles critiques acerbes les entreprises de colonisation ont été l'objet, surtout depuis un demi-siècle. Les représentants du socialisme n'ont pas été les seuls à s'élever contre ce qu'en 1900 le comité général du parti appelait « le brigandage capitaliste colonial » ; des orateurs comme Frédéric Passy, à la séance de la Chambre du 22 décembre 1885, des écrivains comme Paul Lapie, dans son livre sur *La Justice par l'Etat*, ont présenté la plus vive critique des guerres coloniales (2). On a nié, abstraction faite des avantages que peut procurer la colonisation, sa légitimité ; on a soutenu que les peuples civilisés n'avaient pas le droit de coloniser », que la « colonisation est le triomphe brutal et féroce de la force sur le droit » (3). Est-il besoin de montrer qu'une pareille doctrine, strictement appliquée, eût condamné l'humanité non seulement à ne pas progresser, mais à rétrograder, peut-être même à tomber dans la misère ? Que serait l'Europe actuelle sans

---

(1) « Le prince qui a juste guerre devient de plein droit (c'est l'avis de tous les docteurs) juge des ennemis ; il peut légitimement les punir et les condamner à une peine proportionnée à la gravité de l'injustice dont ils se sont rendus coupables. » (VICTORIA, *De Indis*, cité par Vanderpol, p. 477.)

(2) A. GIRAULT, *Principes de colonisation*, t. I, p. 23, note 1.

(3) *Ibid.*, p. 23. L'auteur soutient personnellement la thèse colonisatrice.

son immense empire colonial ? Et de quelle somme de bien-être les pays colonisés eux-mêmes n'eussent-ils pas été privés si la collaboration européenne leur avait fait défaut ? Cependant la thèse anti-colonisatrice — moins vivante aujourd'hui qu'il y a quarante ou cinquante ans — renferme une part de vérité. Elle l'emprunte aux abus dont les conquêtes coloniales ont été parfois l'occasion, aux intentions purement lucratives qui ont pu les provoquer, aux atrocités et aux pillages dont elles n'ont pas été toujours exemptes, en un mot, aux violations des préceptes de justice et d'humanité qui découlent de la loi de Charité. Cela est tellement vrai que si, de nos jours, les entreprises coloniales sont un peu moins décriées, cela tient précisément à une certaine restauration de l'influence religieuse dans les colonies : les missionnaires ont poursuivi leur œuvre, les Lavigerie et les de Foucauld ont fait école...

On a fini par apercevoir, plus rapidement ici qu'en toute autre circonstance, l'harmonie réelle qui existe entre le Bien et l'Utile ; sur le terrain colonial, plus évidemment que sur tout autre, l'expérience a démontré l'inévitable et prochaine stérilité du prélèvement (1). Désormais, on sait que la prospérité de la métropole, loin d'impliquer l'exploitation ruineuse des colonies, dépend de leur enrichissement et que celui-ci, loin de supposer le meurtre ou l'asservissement des indigènes, postule le respect de leurs vies et de leurs droits.

Parmi les nombreux enseignements de l'histoire sur ce point, il en est qui méritent d'être retenus :

Les premiers colons espagnols, qui émigrèrent vers le pays que l'on appelait alors les « Indes Occidentales », furent généralement, selon le mot de J.-B. Say, des aventuriers qui cherchaient « non pas une patrie adoptive, mais une fortune qu'ils pussent rapporter, pour en jouir, dans leur ancien pays ». De cette circonstance résultèrent à la fois de grands enrichissements individuels et de grandes misères publiques. Heureusement, dès 1510, des représentants du clergé espagnol, Las Cazas en tête, s'efforcèrent de faire prévaloir, dans l'œuvre de colonisation, les idées chrétiennes et obtinrent une amélioration sensible du sort des Indiens. Traités d'abord en esclaves, puis considérés comme serfs, ceux-ci devinrent, à partir du règlement de 1542, des hommes libres soumis à une tutelle protectrice. Aussi l'on a pu dire que l'autorité de l'Espagne dépendit « essentiellement du succès de ses missions ». Celles-ci, qui se multiplièrent au XVII[e] puis au XVIII[e] siècle, donnèrent une organisation aux Indiens et, pour un temps,

(1) Sur le sens exact du mot *prélèvement*, v. Ch. BODIN, *Principes*, p. 67.

assurèrent leur bien-être et leur prospérité. Un économiste comme M. Leroy-Baulieu l'a hautement reconnu (1). Malheureusement, les défiances jalouses de la métropole asservirent les colonies espagnoles à un régime de restrictions et d'exploitation systématique qui, tout en menaçant de les ruiner, aboutit à la décadence du commerce espagnol. Vers 1737, les galions étaient tombés de 15.000 à 2.000 tonneaux, si bien que, sans la réaction dans le sens libéral qui se manifesta à la fin du XVIII[e] et au commencement du XIX[e] siècle, c'en était fait de la prospérité des Indes Occidentales et de l'Espagne. Or, que réclamaient, encore, en 1818, les autorités insurrectionnelles des colonies ? L'égalité des droits des indigènes et de ceux des habitants de la métropole, puis, pour ces mêmes indigènes, la liberté de culture et de manufacture, la liberté d'importation et d'exportation, la liberté d'exploitation des mines d'argent... (2). Qu'est-ce à dire, sinon précisément une politique conforme aux directives du Catholicisme ?

De même, a-t-on suffisamment répété à quel point l'avidité mercantile des Portugais compromit l'œuvre héroïque de leurs grands navigateurs ? Comment ce peuple en vint à confondre la colonisation avec l'établissement de comptoirs fortifiés, le commerce avec l'exclusivité de quelques profits élevés ? Quel fut le déclin rapide de son influence en Orient et par quelle voie dégradante quelques-uns de ses négociants cherchèrent des compensations à leurs déboires mérités dans la traite des nègres, en Guinée ou vers le Congo ? A-t-on noté surtout que les Hollandais triomphèrent des Portugais en se présentant aux Indiens comme des commerçants pacifiques et loyaux, agissant à leur égard non seulement avec équité mais avec réserve, qu'ils parvinrent ainsi à s'attribuer le cabotage entre les ports de l'Inde, du Siam, puis de la Chine et même du Japon, mettant en pratique la politique que Thomas Roë, envoyé comme ambassadeur en 1613 près du grand Mogol, conseillait à ses compatriotes : « Mieux qu'un appui à la Cour d'un souverain, écrivait-il, mieux qu'une forteresse armée, la « tenue » et la « modération » de vos agents vous fera faire de grands progrès ».

Cependant, par une étrange contradiction, ces mêmes Hollandais construisaient des forts dans les îles de la

(1) « Quelque reproche que l'on puisse faire au système colonial de l'Espagne, écrivait en 1908 M. Leroy-Beaulieu, il faut reconnaître que, seule, parmi les nations modernes, elle a essayé de mettre en pratique, dans les rapports avec les peuples vaincus, les préceptes de l'humanité, de la justice et de la religion. » Ce dernier mot eût suffi. Cf. LEROY-BEAULIEU. *La Colonisation chez les peuples modernes.*

(2) Sur tous ces points, cf. LEROY-BEAULIEU, *De la colonisation chez les peuples modernes,* pp. 1 à 40, notamment p. 15, 32, 34.

Sonde, y demandaient un enrichissement artificiel au monopole des épices, y pratiquaient une politique de prix élevés, de limitation systématique des produits, de vexation et même d'extermination des indigènes aussi contraire au bien commun qu'à la morale. Seulement, ils en recevaient le rapide et sévère châtiment : à l'apurement de ses comptes, en 1794, leur Compagnie ne disposait que de 15.287.832 florins pour solder un passif s'élevant à 127.553.280 unités de la même monnaie (1).

Ainsi se poursuit la démonstration expérimentale de l'efficacité positive de nos principes. Elle s'achèvera, soyons en sûrs, si, de l'étude de la répartition autoritaire, nous passons à celle de la répartition contractuelle, quittant le domaine de la colonisation proprement dite pour explorer le champ plus vaste du commerce international.

III. — Ici, la solution purement théorique de notre problème apparaît comme étant, *a priori*, la suivante : Chaque peuple s'efforcera de mettre en valeur, dans les meilleures conditions, les ressources naturelles dont il dispose ; ensuite, des échanges internationaux libres et justes répartiront les produits entre les nations conformément aux besoins de leurs membres. Puisque chaque peuple ne dispose pas de tous les éléments qui lui sont nécessaires, il s'instituera entre les peuples, dans la mesure ou l'inégale répartition des ressources terrestres l'exige et le permet, une division du travail, excellente en soi, mais dont il convient, comme à l'ordinaire, de rectifier les conséquences par un système d'échange aussi perfectionné que possible.

A la vérité, cette solution théorique n'a jamais été strictement appliquée et, pour de multiples raisons, on n'entrevoit pas le jour où elle pourrait l'être intégralement. Il est important de savoir pourquoi. A cela, il y a, nous l'allons voir, de bonnes et de mauvaises raisons.

Notons, en premier lieu et pour simple mémoire, que tous les peuples ne sont pas également aptes à tirer parti de leurs ressources naturelles : la colonisation est, nous le savons, le remède adéquat à ce mal. Remarquons ensuite qu'une division du travail entre les peuples, suivie d'une compénétration commerciale réciproque, ne peut être exactement réalisée dans les conditions où les mêmes phénomènes se produisent entre les individus ou les groupes d'individus appartenant à une même nationalité. Cela tient à ce que les communications internationales ne s'opèrent pas, fut-ce sous un régime de libre-échange, avec la même aisance que les communications entre les villes d'une province ou les régions d'un pays. Toutes considérations de vigilance politique mises à part (et elles ne sont pas négli-

(1) Leroy-Beaulieu, *op. cit.*, pp. 43, 46, 71, 72, 75 (édition 1908).

geables), il arrive souvent que, dans le premier cas, les transports sont plus longs et plus coûteux que dans le second, puis, et surtout, que les échanges de services de nation à nation, impliquant émigration et immigration d'hommes, se heurtent au sentiment respectable de l'attache au sol national. Constatons enfin qu'une compénétration totale des peuples, fut-elle possible, ne serait pas souhaitable sans réserves, car elle pourrait compromettre l'existence ou au moins l'indépendance de certains d'entre eux. Il y a, dans le domaine international, comme dans celui de la nation, des faibles et des forts. Voilà pourquoi une certaine limitation de la liberté des échanges internationaux s'impose ; un protectionnisme minimum est légitime, voire indispensable, dans bien des cas. Telles sont les bonnes raisons.

Voici les mauvaises :

Pour enrichir certains de ses membres ou s'enrichir elle-même, fut-ce au détriment d'autrui, une collectivité peut favoriser ou pratiquer deux formes du prélèvement : d'abord une restriction de la production ou, au moins, de l'exportation de certains produits, ensuite une prohibition ou, au moins, une limitation excessive de l'importation de certains autres. Dans l'un et l'autre cas, il y a, au sens large du mot, protectionnisme abusif, nuisible au bien commun de l'humanité, en opposition systématique avec la seule solution utile et rationnelle de notre problème. Or, ce que la Science économique condamne, la loi de Charité le condamne aussi. C'est là ce qu'il faut mettre en lumière.

Jadis, les thèses libre-échangiste et protectionniste s'affrontaient en de retentissants débats académiques; aujourd'hui l'ère des discussions stériles est close et les économistes se bornent à observer la lutte engagée, à travers le monde, entre les forces qui agissent dans le sens de la protection et celles qui tendent à restaurer la liberté du commerce international (1). Or, il faut observer que, parmi les forces protectionnistes, il en est de deux sortes. Celles, d'abord, qui ont pour origine des phénomènes dont la responsabilité est à ce point diffuse et indirecte qu'on ne peut l'imputer à tel ou tel groupe d'intérêts, à telle ou telle collectivité, encore moins à telles ou telles personnalités. Que, par exemple, les suites de la guerre en provoquant la dépréciation d'une monnaie nationale, aient favorisé les exportations du pays A, à monnaie dépréciée, vers

(1) J'ai essayé de mettre ce nouvel aspect des choses en lumière dans un article paru dans la *Chronique Sociale* du mois de mars dernier et intitulé « L'évolution de la politique économique internationale ».

le pays B, qui a conservé une monnaie saine (on sait qu'il peut résulter de la dépréciation monétaire une prime à l'exportation) ; qu'en conséquence, le pays B ait été obligé de se défendre en pratiquant une politique d'*anti-dumping*, on ne peut voir dans cet ensemble de causes et d'effets le résultat immédiat du calcul égoïste de telle nation ou de tel gouvernement. En revanche, il y a des forces protectionnistes qui présentent un caractère artificiel, en ce sens qu'elles sont nées moins d'un concours de circonstances que d'un concert d'intérêts : elles n'ont rien de nécessaire, de fatal ; elles sont, au contraire, l'effet d'une manœuvre longuement préméditée et âprement poursuivie. On y reconnaît immédiatement l'une ou l'autre des deux formes de prélèvement international dont nous parlions à l'instant.

La plus caractéristique est celle dont nous avons déjà dit un mot et que pratiquèrent jadis les Hollandais, maîtres des épices dans les îles de la Sonde : elle consiste à laisser improductive une partie des ressources naturelles dont on dispose, ou même à détruire, s'il le faut, une portion des biens que l'on aurait imprudemment produits, afin de vendre à des prix très élevés une quantité limitée de marchandises. Cette combinaison, que l'on a justement stigmatisée du nom de « malthusianisme économique », est fréquemment complétée par un système de stockage des produits, de canalisation et d'éclusage des courants commerciaux. C'est l'histoire bien connue, et à laquelle j'ai fait allusion dans mon cours de la Semaine Sociale du Havre (1), de la « valorisation » des cafés du Brésil, ou celle, plus récente, de l'accaparement du caoutchouc, partiellement réalisé en exécution du fameux plan Stevenson, aujourd'hui compromis par l'abandon forcé de ce plan et l'existence de rivalités entre les producteurs. Une histoire analytique des combinaisons de ce genre montrerait la précarité des enrichissements individuels qu'elles procurent, la gravité des catastrophes financières qu'elle préparent, mais heureusement aussi la valeur des enseignements qu'elles nous laissent !

Notons avec soin qu'il ne s'agit pas d'incriminer le monopole en soi, mais bien l'usage que l'on en fait. Il n'est pas impossible qu'une politique de centralisation économique soit poursuivie dans un esprit de charité et, par suite, conformément à une saine conception des intérêts qu'elle met en jeu. On peut même se demander, certains symptômes actuels l'autorisent, si, dans un avenir plus ou moins éloigné, le problème de la répartition des ressources terrestres entre les peuples ne sera pas métho-

(1) Compte rendu de la Semaine Sociale du Havre (1926), cours sur la *Coopération économique internationale*.

diquement résolu — « rationalisé », dirait-on de nos jours — par l'intervention judicieuse et prudente de grandes associations internationales de producteurs — tels ces cartels internationaux aux premiers développements desquels nous assistons. Qui plus est, cette solution pourrait paraître supérieure au régime de libre concurrence parce qu'elle serait plus organique. Mais aussi quelle clairvoyance et quelle conscience ne supposerait-elle pas chez ses promoteurs ! Il ne faudrait pas lui reprocher — car cela peut-être nécessaire — de prendre des mesures pour empêcher la dépréciation trop rapide d'une marchandise ; les consommateurs devraient être les premiers à comprendre qu'ils n'ont aucun intérêt à ruiner les producteurs. Mais certaines précautions s'imposeraient en leur faveur, car l'équilibre entre la production et la consommation ne pourra jamais être obtenu que grâce à une entente implicite ou explicite entre les producteurs et les consommateurs (on commence à s'en apercevoir même parmi les détenteurs du caoutchouc). Cet équilibre sera toujours compromis, au contraire, et, en dernière analyse, au détriment de tous, par des mesures restrictives prises unilatéralement et dans leur seul intérêt apparent par les producteurs. Il est presque humiliant d'avoir à rappeler des vérités aussi évidentes ! Aussi bien, cette politique néfaste qui, parfois, ne réalise même pas les espoirs immédiats qu'elle a fait naître, aboutit-elle toujours à une utilisation médiocrement économique, en tout cas partielle des ressources terrestres. Voilà ce qu'il faut surtout retenir de nos jours, en attendant ceux où les monopoleurs, éclairés par le principe de Charité, reconnaîtraient enfin, sans réserve, la coïncidence qui réellement existe entre le bien commun et leur véritable intérêt personnel. Pour le moment, leur politique sinon toujours du moins le plus souvent égoïste est en opposition manifeste avec deux de nos principes, celui de la communauté des biens quant à l'usage et celui du droit de société et de communication. Ainsi l'Economie et les principes chrétiens restent d'accord : c'est ici même une évidence qui se passe de plus ample démonstration.

Plus délicate, en apparence du moins, est la condamnation, au nom de ces mêmes principes, des droits protecteurs même prohibitionnistes, ou, à plus forte raison, seulement excessifs. Cependant il est certain qu'un régime douanier étroitement protectionniste relève aussi de leur juridiction. J'accorde qu'il ne s'agit plus de priver totalement la consommation nationale de certains produits, puisque, par hypothèse, l'industrie nationale protégée peut, en quelque mesure, fournir des produits similaires au marché intérieur. Mais il reste vrai que ce marché serait approvisionné plus largement et à meilleur compte si les

importations n'étaient pas découragées. Puis, n'est-il pas à craindre qu'en fermant le marché national à la production étrangère, on incite celle-ci à se limiter et, par suite, à pratiquer, à son corps défendant, une politique restrictive qui soit encore du malthusianisme économique. En vain objectera-on que, sous l'empire de la nécessité que l'on crée, l'étranger cherchera, en perfectionnant ses méthodes, à compenser par une réduction de son coût de production les droits d'entrée qu'on lui inflige et qu'un protectionnisme outré peut ainsi favoriser le progrès économique. Puérilité ! car il est trop évident qu'un gouvernement engagé dans la voie d'un tel protectionnisme s'empresserait de paralyser cette bienfaisante tentative en surélevant ses droits de douane et que la perspective de cette inévitable manœuvre enlèverait aux producteurs étrangers toute velléité de tenter l'aventure. Il est assez vraisemblable que tel fut le cas de nos producteurs français lorsque, dans le courant de l'année dernière encore, les représentants de la douane américaine venaient, jusque chez eux, contrôler leurs prix de revient. Ainsi, rien de bon ne peut être attendu, même indirectement, d'une politique de ce genre. Elle est, non moins que la précédente, contraire à la communauté de l'usage des biens et au droit naturel de société et de communication.

Le temps nous est trop compté pour qu'il soit possible d'illustrer ces idées de quelques exemples pris parmi beaucoup d'autres et que fournirait aisément l'histoire économique. Il nous faudrait reprendre notamment, et sans même remonter jusqu'au mercantilisme immoral et désastreux, la querelle des *corn-laws* en Angleterre et l'abolition de celles-ci après la virulente campagne de Cobden, puis l'histoire du protectionnisme américain qui suggéra aux économistes d'outre-Atlantique une théorie paradoxale du protectionnisme à l'usage des peuples forts (1), mais n'épargna pas aux Etats-Unis les crises économiques. On montrerait ainsi que les peuples les plus puissants et les mieux dotés par la nature n'ont jamais réussi, quelque envie qu'ils en aient eu, à se passer des autres et à s'enfermer orgueilleusement dans une opulence impossible. Bornons-nous à remarquer que l'insertion de plus en plus fréquente, dans les récents accords internationaux, de la clause de la nation la plus favorisée nous ramène insensiblement, et malgré la survivance d'un protectionnisme accentué, dans les voies de la saine doctrine. Par la force des choses et sous l'influence du mouvement de Genève, le régime des concessions réciproques se généralise, les

(1) Cf. Patten, *Les Fondements économiques de la protection*, trad. Cauwès.

portes s'entre-bâillent, les entraves se dénouent... Le 12 novembre dernier, n'avons-nous pas réussi à obtenir des Etats-Unis l'abandon de mesures de représailles, de visites sanitaires vexatoires, et surtout d'un contrôle inquisitorial des conditions économiques de notre production nationale ? Que dis-je, des promesses d'abaissement du tarif Fordney nous ont été faites alors qu'au mois de septembre précédent on avait tenté de nous arracher la concession purement unilatérale du régime de la nation la plus favorisée ! Ne nous faisons pas d'illusion : sans doute n'est-ce pas au désir d'observer la loi de Charité mais à la crainte de compromettre certains intérêts que revient le mérite des progrès réalisés en ces dernières années dans le sens de la coopération économique internationale. Il n'en est pas moins instructif et réconfortant d'observer la merveilleuse harmonie qui éclate entre les principes du Catholicisme et l'intérêt bien conçu de l'humanité.

III

Au terme de cette Semaine Sociale entièrement consacrée à la loi de Charité, n'était-il pas curieux et suggestif de montrer l'efficacité de celle-ci dans le milieu qui, de prime abord, paraît lui être le plus étranger, celui des intérêts dit « matériels » ?

Que la loi de Charité soit une source de fraternité humaine et de progrès social, un principe d'organisation de la cité et de discernement du droit, qu'elle préside aux rapports moraux entre les individus et les peuples, qu'elle éclaire l'assistance, qu'elle inspire les relations diplomatiques, qu'elle soit justice, bonté et paix, à cela rien d'étonnant ! Mais qu'elle soit aussi l'arbitre suprême des calculs de l'intérêt, non pas, entendez-le bien, qu'elle les limite en les disciplinant mais qu'elle les domine en les guidant ; qu'elle assure plus complètement et plus rapidement que les combinaisons humaines les plus savantes leur propre succès, voilà qui pouvait sembler, au premier abord, paradoxal ! Résultat stupéfiant, en effet, pour ceux qui voudraient creuser un fossé entre la religion et la vie, cantonner les grandes vérités morales dans je ne sais quel domaine abstrait et purement mystique, et qui feignent d'ignorer leurs répercussions sur toutes les intentions et tous les actes des hommes !

Cependant, avons-nous obéi à une idée préconçue en constatant que le partage des ressources terrestres entre les peuples ne s'est jamais opéré et paraît ne devoir jamais s'opérer à l'avantage du bien-être humain que dans la

mesure où la loi de Charité y a présidé ou y présidera ? Non pas. C'est bien l'observation des faits, ce sont bien les enseignements de l'expérience qui, seuls, nous ont permis d'affirmer l'efficacité de l'immortel précepte, qu'il s'agisse de libérer notre race des guerres injustes et destructives, de discipliner nos conquêtes opportunes et fécondes, ou de guider nos rapports d'échange.

Aussi bien, croyons-nous avoir apporté une modeste mais utile contribution à la démonstration de deux grandes vérités, dont la synthèse est la plus saisissante expression de l'Ordre providentiel. Celle-ci d'abord : *Il n'est pas d'utilité véritable et définitive qui puisse être contraire au bien;* puis, cette autre : *Il n'y a pas de bien hors de la loi de Charité, qui est essentielle et universelle dans le temps et dans l'espace.*

LA CHARITÉ DANS L'ÉGLISE

CONFERENCE de S. G. Mgr PETIT DE JULLEVILLE

Dans la préface de son « Traité de l'amour de Dieu », saint François de Sales, après avoir rappelé la diversité des enseignements de l'Eglise, affirme qu'on peut les résumer tous dans la notion de la divine Charité : « Tout est à l'amour, en l'amour, pour l'amour, et d'amour, en la sainte Eglise ». Justifier cette affirmation sera tout l'objet de notre réunion de ce soir, où nous voudrions établir successivement :

1° *Que la charité est la loi de la constitution la plus intime de l'Eglise, et comme son principe de vie ;*

2° *Qu'elle est l'âme de sa mission.*

Deux vérités que nous pressentons déjà en remontant jusqu'aux lointaines origines de l'Eglise ; deux vérités que nous vérifierons en pleine lumière, je l'espère, par l'étude des différents aspects de sa vie intérieure et de sa vie apostolique.

***

Deux vérités que nous pressentons déjà en remontant jusqu'aux lointaines origines de l'Eglise. Elle est sortie, notre Eglise, du cœur et des mains de Jésus-Christ. Il a voulu qu'elle soit. Il a groupé et il a formé lui-même ses premiers ouvriers. Il leur a donné un Chef. Et, sur tous ceux qu'Il avait ainsi choisis, Il a étendu les mains et Il les a envoyés au milieu des hommes pour y prêcher son Royaume. « Allez..., enseignez..., baptisez..., faites ceci en mémoire de moi..., qui vous écoute, m'écoute ; qui vous méprise, me méprise... Voici que je suis avec vous jusqu'à la consommation des siècles. » Et, dès ces premières années, l'Eglise, par les Apôtres et leurs successeurs, a commencé de faire les gestes de Jésus-Christ, et de transmettre

sa pensée, son Esprit, sa grâce. Elle a parlé, elle a agi, elle a souffert, elle a versé son sang, elle a vécu pour l'unique nécessaire, c'est-à-dire notre Rédemption surnaturelle. Elle a enseigné ce qu'enseignait son Maître, le même Dieu, la même foi, la même règle des mœurs, le même salut. Elle s'est penchée miséricordieusement sur les âmes, sur toutes les âmes, ainsi qu'Il avait coutume de le faire lui-même. Elle a pardonné comme Il pardonnait. Elle a offert son corps brisé et son sang répandu, comme Il les avait offerts, au soir ineffable du Jeudi-Saint, et le lendemain, sur la Croix. En un mot, elle a continué l'œuvre entière du Christ-Dieu, ou, pour parler plus exactement, le Christ-Dieu a continué son œuvre entière en elle et par elle. Autrefois, Il jetait sa lumière et sa force dans les cœurs ; Il ouvrait sur l'humanité pécheresse la source d'eau vive qui jaillit jusque dans l'éternité. Au lendemain de l'Ascension, dans son état glorifié, Il poursuit cette même action, mais, pour ainsi dire, sous les espèces de l'Eglise. C'est l'Eglise que nous voyons : c'est l'Esprit de Jésus qui anime, qui gouverne, qui conquiert, qui transforme, qui sanctifie, qui sauve. « L'Eglise, disait saint Paul, dans un raccourci saisissant de sa pensée, est le complément du Christ » (1). « Qu'est-ce que l'Eglise ? », se demandait également Bossuet. Et, après avoir donné plusieurs définitions qu'il jugeait lui-même insuffisantes, il concluait : « Disons quelque chose de plus profond : l'Eglise, c'est Jésus-Christ ; mais Jésus-Christ répandu et communiqué. » Ainsi, l'Eglise n'est que l'action permanente du Christ à travers le temps et à travers l'espace, et, par ailleurs, d'un accord unanime, la Charité est la loi de Jésus-Christ, de son âme et de son œuvre : N'est-il pas vrai, dès lors, que nous pressentons déjà que la même Charité doit être aussi la loi de l'Eglise, en qui se transmet et par qui se distribue, sous l'influence toujours vivante et personnelle du Sauveur, la grâce de la Rédemption ?

C'est ce pressentiment que nous allons vérifier par l'étude des différents aspects de la vie intérieure et de la vie apostolique de l'Eglise.

I. — La Charité dans la vie intérieure de l'Eglise

Entrons d'abord avec respect dans le mystère de la vie intérieure de l'Eglise.

La doctrine est exposée déjà par l'apôtre saint Paul.

---

(1) Ephésiens, I, 13.

L'Eglise n'est pas seulement pour lui le groupement de ceux qui croient sous une autorité qui vient de Dieu, en vue de l'unité doctrinale et d'un soutien moral réciproque : elle est un être moral, un composé de l'ordre surnaturel, une Cité des âmes, enracinées dans le Christ, puisant en Lui seul toute leur existence spirituelle, étroitement attachées les unes aux autres à cause de Lui, ayant en un mot, en Jésus-Christ, une communauté de vie animée par la Charité.

Certaines images laissent entrevoir déjà la pensée de l'Apôtre : l'image de la famille : « Vous êtes membres de la famille de Dieu » (1); l'image du champ labouré par divers ouvriers apostoliques : « Vous êtes le champ de Dieu » (2); celle encore d'une maison en construction, qui ne peut avoir qu'un seul fondement, Jésus-Christ, car c'est Lui, et Lui seul, qui doit être la pierre angulaire : « C en Lui, dit-il, que, vous aussi, vous êtes édifiés, pour être, par l'Esprit Saint, une demeure où Dieu habite » (3). Mais, la comparaison la plus poussée, la plus claire, et plusieurs fois reprise, est celle du corps humain : « De même, en effet, que le corps est un tout, quoiqu'il ait plusieurs membres et que, d'autre part, tous les membres, malgré qu'il y en ait plusieurs, forment un seul corps, de même en est-il du Christ » (4). Et il détaille, en ce passage et en d'autres, la doctrine. Une seule Tête : le Christ; tous les membres : les croyants, venus de tous les points de l'horizon. Entre la Tête et les membres, entre le Christ et les croyants, entre les croyants eux-mêmes, une solidarité surnaturelle incomparable.

Incomparable dans l'unité : « Tous, nous avons été baptisés dans un seul esprit... tous, nous avons été abreuvés d'un seul esprit... pour former un seul corps » (5).

Incomparable dans la fraternité : « Tous ensemble, nous sommes un seul corps dans le Christ, membres les uns les autres » (6), au point que chacun des membres devient responsable, pour sa part, de la destinée du corps tout entier. Tout ce qu'il reçoit, tout ce qu'il vaut, tout ce qu'il est, il doit le mettre au service de ses frères pour la croissance de toute l'Eglise.

Unité, fraternité, n'étant d'ailleurs que deux aspects du même amour, un amour tel que la Tête et que le Corps que le Christ et que l'Eglise se complètent mutuellement, chaque croyant devant être tout entier enseveli dans le

(1) Ephésiens, II, 19.
(2) 1 Cor., III, 9.
(3) Ephésiens, II, 22.
(4) 1 Cor., XII, 12.
(5) 1 Cor., XII, 13.
(6) Rom., XII, 5.

Christ, comme le Christ se tient vivant en chaque croyant. Entre tous les membres, cet amour généreux, fruit du sacrifice de Jésus, et animé par son Esprit, circule incessamment.

Telle est, en saint Paul, la doctrine du Corps mystique. Les mots de l'Apôtre semblent les mêmes que ceux de la fable antique ; mais combien nous sommes loin, ici, de la pâle image d'un Menénius Agrippa ! Sans doute, les sociétés humaines peuvent prendre, elles aussi, cette comparaison facile et frappante du corps humain. Identité des termes. Abîme entre les choses. Là, un but commun, une direction commune, des obligations, peut-être des sanctions : c'est tout. Ici, une réalité surnaturelle, une intime union du Christ-Dieu et des âmes, un composé merveilleux dans lequel, comme on l'a fort bien dit, on distingue « une action réelle de la Tête sur tous et sur chacun des membres, une réaction des membres les uns sur les autres par la Communion des saints, une compénétration réelle du Saint-Esprit qui vivifie tout le corps et y forme le plus parfait des liens, la Charité. » (1)

***

Mais ce premier coup d'œil d'ensemble, jeté, à l'aide de saint Paul, sur le mystère de la vie intérieure de l'Eglise, ne saurait nous suffire. Creusons davantage cette doctrine que nous sentons, dès les premiers contacts avec elle, lourde de conséquences. La tradition nous aidera, là où il en sera besoin, à dépasser le texte de l'Apôtre.

A la tête du Corps mystique, à la tête de l'Eglise, voici donc le Christ-Jésus, voici sa divine Charité. Il est, dit saint Paul, « le Chef suprême » (2). « Il se complète, ajoute-t-il, en tous, de toutes manières » (3). Il est le chef de la hiérarchie sacrée, le soutien de ceux qui gouvernent en son nom, l'inspirateur infaillible, en matière de foi, de Celui qui est son vicaire : « J'ai prié pour toi afin que ta foi ne défaille pas. » Mais Il est aussi le Chef de la plus humble des âmes. Pour tous, précise l'épître aux Colossiens, Il est « le Principe » (4).

Quel principe ?

Le principe de notre naissance à la vie surnaturelle : Il s'est sacrifié pour chacun d'entre nous. C'est de sa plénitude que nous avons tous reçu. Et nous n'ignorons pas qu'il n'en est point d'autre au nom de qui nous puissions être sauvés.

(1) R. P. Prat : *La théologie de saint Paul*, II, p. 413.
(2) Ephésiens, I, 23.
(3) *Idem.*
(4) Colossiens, I, 18.

Le principe de notre vie spirituelle : en tant que chrétiens, nous pensons, nous aimons, nous agissons, nous vivons dans le Christ-Jésus. Il est l'atmosphère de notre âme : nous respirons en Lui, ce qui veut dire que c'est en Lui, en sa parole, en sa réelle présence au milieu de nous, en sa grâce quotidienne, que nous puisons les secours nécessaires pour réaliser son Evangile.

Le principe de notre « accroissement », de notre sanctification. Qui dira la magnifique activité du Christ parmi nous, son effort qui jamais ne cesse pour soulever le monde au-dessus de sa bassesse et de sa misère, et le porter plus haut que ne peuvent faire ses désirs naturels ? Voici les âmes chrétiennes, nous voici, nous autres, les privilégiés, en qui sa voix s'est faite plus claire, par un mystère d'amour qui oblige notre reconnaissance à s'humilier sans comprendre. Nous savons bien ce que nous lui devons, tous les jours, au Maître unique de notre âme : ces pardons multipliés, ce corps et ce sang vraiment livrés pour nous et sans cesse mis à notre disposition, ces sollicitations qui nous pressent de répondre à sa grâce avec une générosité plus grande, afin que, purifiés par la pénitence, nous revêtions « l'homme nouveau ». Mais nous savons aussi, avec joie, que nous ne sommes pas les seuls bénéficiaires de son amour. A côté des âmes chrétiennes, voici toutes les autres âmes. Il n'en est point qui échappe à son regard, ni qui, au cours de sa pauvre vie d'homme, ne soit « appelée par son nom ». Ce pécheur, englouti dans son péché, entendra quelque jour la voix du Sauveur qui lui dira d'ouvrir les yeux et de pleurer ses fautes ; ces infidèles « assis dans les ténèbres de la mort », verront passer à l'horizon de leurs âmes la lumière qui les sauvera, s'ils ont la bonne volonté de la suivre. Les âmes ! toutes les âmes ! le Christ les appelle du fond de son Eglise. Il les appelle de la pierre des autels où, par la main de ses prêtres, Il offre sans arrêt le Sacrifice unique. Il les appelle de l'intérieur des tabernacles où Il persévère humblement, dans l'instance d'une prière cachée. Il les appelle du cœur de ses apôtres et de ses fidèles, de tous ceux qui ont en eux quelque chose de ce feu qu'Il est venu apporter sur la terre...

Et voici une première conclusion qui s'impose : chaque croyant, membre du Corps du Christ, doit rester en intimes relations de charité avec le Christ, Tête de ce Corps. Se séparer de la Charité du Christ, c'est se condamner à l'impuissance surnaturelle, et c'est tuer son âme : « Celui qui demeure en moi et en qui je demeure, porte beaucoup de fruits; séparés de moi, vous ne pouvez rien faire » (1).

(1) Saint Jean, XV, 5.

***

Cette divine Charité qui découle ainsi de la Tête sur tous les membres du Corps et sur chacun d'entre eux, et qui, vraiment débordante, met au cœur de Jésus l'angoisse de toutes les âmes, cette divine Charité unit également entre eux les membres du Corps mystique.

Elle s'exprime tout à la fois par l'entière égalité de tous devant Dieu, par la mise en commun de toutes les richesses spirituelles, par le caractère d'amour qui domine les relations établies entre la hiérarchie sacrée et la foule des croyants.

Elle s'exprime par l'entière égalité de tous, qui n'est pas, comme la misérable égalité des sociétés humaines, un rêve, sans cesse brisé par la dure expérience de tous les jours, mais une réalité qui s'affirme devant Dieu lui-même.

Il s'agit de l'égalité dans la vocation chrétienne. Le sang du Christ a coulé pour tous. « Vous êtes tous fils de Dieu, dit saint Paul, par la foi dans le Christ Jésus » (1). Le chemin de lumière est libre, qui conduit au Christ et, par conséquent, au Salut surnaturel. Toutes les âmes de bon désir, selon la mesure des grâces reçues, peuvent s'y engager. Voici que tombent toutes les barrières : celles qui tentaient de distinguer entre les sexes, « Il n'y a plus ni homme, ni femme » (2) ; ou celles qui opposaient les races et les nations les unes aux autres : « Il n'y a plus ni Juif, ni Grec (3), ni barbare, ni scythe... » (4). « Beaucoup viendront de l'Orient ou de l'Occident » ; ou celles qui faisaient état de je ne sais quel privilège spirituel : « Il n'y a plus ni circoncis, ni incirconcis » (5) ; ou celles, enfin, qui mettaient une distinction entre les diverses conditions sociales : « Il n'y a plus ni esclave, ni homme libre » (6). « Car, conclue l'Apôtre, vous n'êtes tous qu'une personne dans le Christ Jésus » (7).

Il s'agit aussi de l'égalité dans la jouissance des mêmes droits : un seul baptême qui opère en chacun la même œuvre de grâce; une seule foi qui nourrit toutes les intelligences de la même vérité ; un seul culte qui s'exprime par des millions de voix qui se confondent en une même voix; une seule vie sacramentelle où la même faiblesse vient puiser la même force; un seul sacrifice dont le même sang coule pour tous; une seule Eucharistie qui donne le

(1) Galates, III, 26.
(2) Galates, III, 28.
(3) *Idem.*
(4) Colossiens, III, 11.
(5) *Idem.*
(6) Galates, III, 28.
(7) *Idem.*

même Corps du Sauveur à ceux qui ont faim et qui ont soif : « Prenez et mangez... ceci est mon corps qui est donné pour vous » (1) ; une seule vie spirituelle, un seul gouvernement, un seul Vicaire du Christ, et, au bout du grand effort, un seul héritage, la possession bienheureuse de Dieu dans la lumière de la vision, si on a su le chercher et l'aimer dans les obscurités de la foi.

Egalité dans la vocation chrétienne, égalité dans la jouissance des mêmes droits : nous sentons déjà quel amour fraternel unit toutes les âmes autour de la Croix qui sauve : « Vous qui étiez jadis éloignés les uns des autres, s'écrie saint Paul, vous êtes rapprochés par le sang du Christ » (2), « par une même noblesse d'origine, par une même splendeur de race », précise le catéchisme romain. Mais ce sentiment de commune fraternité, déjà si fort, ne fait que grandir si nous songeons à cette mise en commun de toutes les richesses spirituelles que nous appelons la Communion des saints. La Communion des saints, c'est cette solidarité mystérieuse qui unit entre eux tous les membres du Corps mystique par l'échange incessant entre tous des mérites acquis par chacun. C'est, si l'on veut, une coopération constante de tous au salut de chacun, et de chacun au salut de tous. Tout ce que nous possédons et tout ce que nous sommes au point de vue spirituel, sert, cela va de soi, les intérêts de notre âme, mais sert aussi les intérêts des âmes de tous nos frères, de sorte qu'il n'est point de grâce qui ne dépasse le point de vue individuel pour rechercher et pour atteindre le bien social, donc le perfectionnement de l'ensemble.

Chaque chrétien, lorsqu'il prie, lorsqu'il fait effort, lorsqu'il échappe au péché, lorsqu'il se sanctifie, n'a pas seulement la joie incomparable de se rapprocher de Dieu et de sauver son âme ; mais il connaît cette autre joie de savoir que ses prières et ses sacrifices travaillent au salut des autres. Il aide au développement du Corps du Christ, c'est-à-dire à la croissance spirituelle de ses membres. Il enrichit le trésor de l'Eglise, où la bonté de Dieu puise des prétextes de grâces. Il supplée à la faiblesse et à l'insuffisance de tous ceux qui négligent de satisfaire à la justice divine. Dans une mesure qui échappe à nos regards de chair, mais qui peut-être est grande, il les rachète et il les sauve. « Et c'est ainsi que nous portons, en quelque sorte, le fardeau les uns des autres. »

Merveilleuse fraternité, surtout si l'on se souvient que rien n'est capable de la briser, même point la mort : non seulement, en effet, les communications surnaturelles exis-

(1) Saint Mathieu, XXVI, 26. — Saint Luc, XXII, 19.
(2) Ephésiens, II, 13.

tent entre les âmes de ceux qui combattent sur la terre, — qu'elles fassent partie de l'Eglise dans ses cadres officiels, ou que, en dehors des cadres, elles sentent passer sur elles le souffle de l'Esprit, sans savoir ni d'où il vient, ni où il va (1); mais elles existent encore entre nous tous, et les âmes des justes qui souffrent au purgatoire la douleur d'une purification dernière, et les âmes des saints, abîmées dans le bonheur d'être en Dieu. Si l'intelligence des saints est rassasiée, leur cœur se dilate et, en Dieu qui est amour, perd tout égoïsme. Sur les hauteurs où ils sont parvenus, ils prient, ils aiment, ils intercèdent pour ceux de leurs frères qui tendent vers le ciel tout proche leurs âmes pleines de désir, comme pour nous qui luttons encore dans la plaine.

Merveilleuse fraternité qui renverse toutes les vues du monde. Parmi les hommes, on admire la force qui se voit et celle surtout qui s'impose, que ce soit force matérielle ou force de l'intelligence. On méprise toute apparente faiblesse : la maladie, la pauvreté, l'humilité. Mais voici que, dans notre Eglise, s'opère une mystérieuse transposition des valeurs : ce n'est pas ce qui se voit qui compte, c'est ce qui est invisible, c'est l'intention cachée, c'est la charité qui brûle à l'intérieur des cœurs : cette religieuse qui vit inconnue au fond de son couvent ; ce prêtre qui a tout donné de lui-même, que son action dévore, mais qui retrouve constamment son Dieu dans le sanctuaire de l'âme ; ces saints du monde, pères et mères de famille, qui maintiennent, au travers de mille difficultés, en eux-mêmes et à leurs foyers, un grand idéal de générosité chrétienne ; ces enfants qui, dans l'innocence de leurs premières années, savent déjà qu'ils sont à Jésus-Christ et le Lui disent; ces infirmes, ces malades, réduits à l'inaction, mais qui conservent dans un corps inutile une âme ardente ; ces silencieux, ces obscurs, ces pauvres, ce rebut du monde : voilà les sauveurs de leurs frères, s'ils savent s'offrir et se donner pour l'avancement spirituel et le salut de tous.

L'entière égalité de tous devant Dieu, la mise en commun de toutes les richesses spirituelles... ce n'est pas tout. Il existe encore un autre aspect de charité entre tous les membres du Corps mystique : et c'est l'amour qui domine les relations établies entre la hiérarchie sacrée et la foule des croyants.

Le caractère véritable de l'autorité dans l'Eglise s'éclaire tout entier aux paroles de Jésus-Christ. On connaît la scène : il s'élevait, parmi les apôtres, une dispute, pour savoir lequel d'entre eux devait être estimé le plus grand.

(1) Saint Jean, III, 8.

Jésus leur dit : « Les rois des nations dominent sur elles... Pour vous, ne faites pas ainsi ; mais, que le plus grand parmi vous soit comme le dernier, et celui qui gouverne comme celui qui sert. Car quel est le plus grand, de celui qui est à table ou de celui qui sert ? N'est-ce pas celui qui est à table ? Et moi, cependant, je suis au milieu de vous comme celui qui sert. » (1). Et ailleurs : « Quiconque veut être grand parmi vous, qu'il se fasse votre serviteur. Et quiconque veut être le premier, parmi vous, qu'il se fasse votre esclave. C'est ainsi que le Fils de l'homme est venu, non pour être servi, mais pour servir » (2).

Ainsi, personne, dans l'Eglise, ne commande en son nom propre, et pour ramener à soi l'obéissance; mais tous les responsables commandent au nom de l'Eglise, et pour conduire tout le troupeau au seul Pasteur. L'autorité dans l'Eglise n'est jamais individuelle. Elle est le service le plus désintéressé, le plus anonyme qui soit, et c'est ce désintéressement même qui lui donne sa haute valeur de charité (3).

La charité est à la base de toutes les vocations, celle des prêtres, celle des religieux et des religieuses, et celle des apôtres laïques demeurés dans le monde. Demandez à cet adolescent, à cette jeune fille, pourquoi ils ont pris décision de renoncer aux jouissances de la vie, même en ce qu'elles ont de légitime, ils vous répondront qu'ils veulent faire le bien, penser le moins possible à leurs intérêts personnels, le plus possible aux intérêts des autres, en un mot qu'ils veulent se donner à Dieu et à leurs frères. Manifestement, en ces jeunes âmes, sous l'action de la grâce, l'équilibre ordinaire est renversé. Sans doute, elles s'en vont, elles aussi, à la recherche du bonheur, mais c'est dans le dévouement et le sacrifice qu'elles ont confiance de l'atteindre. D'ailleurs, la parole de l'Eglise, au jour des ordinations et des professions religieuses, ne cesse de rappeler à ceux qui se consacrent à Dieu qu'ils le font par amour et pour le service de tous. Pourquoi, en ces textes vénérables et gonflés de sève chrétienne, pourquoi ces exigences, ce respect de soi, cette chasteté, cet esprit de justice, cette bonté du cœur, ce zèle dévorant, cette ferveur de piété, en un mot ce souci de sanctification ? Sans doute, pour offrir à Dieu le spectacle d'une âme maîtresse d'elle-même et décidée, pour lui plaire et le glorifier, à vivre pratiquement selon l'Evangile, mais aussi pour donner aux hommes des ouvriers apostoliques capables de les servir, de les gagner, de les sauver : le portier, par ses paroles

(1) Saint Luc, XXII, 24-28.
(2) Saint Mathieu, XX, 26-28.
(3) R. P. Charles : *La robe sans couture*, p. 139-140.

et ses exemples, doit fermer à l'Esprit du mal et ouvrir à l'Esprit-Saint cette invisible maison de Dieu qu'est le cœur des fidèles. On attend du lecteur qu'il réalise en lui-même la sainte parole qu'il transmet aux croyants ; de l'exorciste, qu'il commande aux esprits mauvais qu'il a mission de chasser ; de l'acolythe, qu'il éclaire les âmes par son esprit de justice et de vérité ; du sous-diacre, qui se rapproche de l'autel, qu'il se livre tout entier par ses promesses de chasteté. Puis voici le diacre, dont le nom seul suffit à indiquer le caractère : il est le serviteur. Voici le prêtre qui, en toute vérité, dans un oubli complet de lui-même, s'immole, en union avec le Sauveur crucifié. Voici l'évêque, auquel, au jour de sa consécration, l'Eglise rappelle le texte de l'Epître aux Hébreux : « Tout pontife, pris d'entre les hommes, est établi pour les hommes, en ce qui regarde le culte de Dieu (1). » Elle lui parle du peuple pour lequel il reçoit la plénitude du sacerdoce, « plebem cui ordinandus es ». Elle charge ses épaules, pendant tout le temps que se déroulent les rites essentiels, du poids de l'Evangile, car s'il reçoit des pouvoirs nouveaux, il reçoit surtout la mission de vivre et de mourir dans une sainte fidélité à son Eglise. Voici le Souverain Pontife. Parce qu'il est au sommet de la hiérarchie, il prend le titre de « Serviteur des serviteurs de Dieu ». Au nom du Christ, il sert toutes les âmes, celles qui sont de son troupeau, et celles qui errent loin de Lui et qu'Il veut amener au bercail. Au nom du Christ, il éclaire, il précise, il dirige le Corps du Christ, non selon ses vues personnelles, mais selon l'esprit de l'Evangile et selon la foi de l'Eglise. Il est impossible d'imaginer vocation qui doive être plus dépouillée de soi, plus vidée d'elle-même, plus pénétrée d'amour, que celle du Vicaire de Jésus-Christ. Plus qu'aucun autre, il est le serviteur. Et c'est pourquoi, sans que peut-être nous l'ayons suffisamment remarqué, toutes les fois que nous prions pour lui, c'est pour le serviteur des hommes que nous prions: « Donnez-lui, nous vous le demandons, d'être utile, par la parole et par l'exemple, à ceux dont il est le chef, afin que, en compagnie du troupeau dont il a la garde, il parvienne à la vie éternelle... « Da ei, quæsumus, verbo et exemplo quibus præest proficere, ut ad vitam, una cum grege sibi credito, perveniat sempiternam ». Est-il possible d'affirmer d'une façon plus claire le rôle d'amour que joue l'autorité dans l'Eglise ?

Mais tout n'est pas dit. Car il faut immédiatement ajouter que si la charité descend des membres de la hiérarchie sacrée vers la foule des croyants, cette même charité doit remonter de la foule des croyants vers les membres

(1) Hébreux, V, 1.

de la hiérarchie sacrée. Autant que l'autorité qui commande, l'obéissance qui se soumet est un acte d'amour à l'égard de nos frères comme à l'égard de nos chefs. Peut-être cette doctrine, si belle et si réconfortante, n'est-elle pas suffisamment comprise d'un trop grand nombre de chrétiens. Certains supportent mal les décisions ou les directions de l'Eglise, soit parce qu'elles semblent entreprendre sur leur indépendance, soit parce qu'elles meurtrissent leurs goûts personnels, leurs préférences, leurs habitudes de pensée ou d'action. Et il est fort possible que, sur un point ou sur un autre, il en soit ainsi. De là, des ombrages, des amertumes, des critiques, des acceptations seulement partielles, ou même des refus. De là, au cours de l'histoire de l'Eglise, tant de conflits étranges, véritables énigmes aux yeux de la foi simple et logique. Conflits qui s'évanouissent tels des brouillards inconsistants, dès qu'apparaissent les chauds rayons de la charité. Il s'agit de la charité à l'égard de nos frères : il est possible, encore qu'il faille se mettre en garde contre les illusions de l'orgueil et les chimères du sens propre, que telle mesure prise par l'autorité ne soit pas indispensable à notre bien particulier; mais si elle sert les intérêts spirituels du grand nombre, comme il est clair que nous devons sacrifier nos vues personnelles à l'avantage de nos frères ! Il s'agit aussi de la charité à l'égard de nos chefs : si nous les traitons durement, et d'ailleurs sans être en état, le plus souvent, d'apprécier leurs raisons d'agir, n'est-ce point simplement parce que nous manquons, à cette occasion, de sens surnaturel ; parce que nous n'avons pas compris que le pouvoir, dans l'Eglise, était « l'image visible de l'invisible Paternité de Dieu » ; parce que nous avons oublié, s'il s'agit du Pasteur suprême, que nous devions voir en lui, au delà des apparences de la chair, l'Elu de Dieu, entre les mains duquel repose la tradition de la Sainte Eglise immortelle (1).

L'Egalité devant Dieu, la Communion des saints, le caractère d'amour de l'autorité : trois grands faits qui témoignent de la charité qui unit entre eux les membres du Corps mystique. Et voici que, de cet exposé, se dégage une seconde conclusion. Nous disions tout à l'heure : chaque croyant, membre du Corps du Christ, doit rester en intimes relations de charité avec le Christ, Tête de ce Corps. S'il se sépare de Lui, il se condamne à l'impuissance et à la mort surnaturelles. Nous pouvons ajouter maintenant: chaque croyant, membre du Corps du Christ, doit rester en intimes relations de charité avec ses frères, membres de ce Corps. S'il ne demeure pas en union de pensée et de

(1) R. P. Charles, O. C.

cœur avec eux, s'il s'isole de ses chefs, il cesse de grandir, et bientôt il s'étiole, et il meurt à la vie du Christ. Tout est lié étroitement par la divine charité : et le Christ, et les membres du Christ, et l'autorité, et les fidèles. Briser avec les membres, c'est mourir, en cette Eglise où la vie individuelle ne conserve sa valeur que par une participation à la vie sociale. Briser avec les membres, c'est mourir, puisque c'est briser avec la Tête. Aussi quel désastre que de voir s'éloigner ses frères ! Déjà saint Paul avait cette angoisse au cœur: « Tel d'entre vous dit: moi, je suis à Paul; tel autre: et moi, à Apollos; — et moi, à Céphas; — et moi, au Christ. Le Christ est-il divisé ? » (1). Et, quelques années plus tard, saint Clément de Rome écrivait aux mêmes Corinthiens: « Pourquoi parmi vous des querelles, des emportements, des discussions, des schismes, une guerre ? N'avez-vous pas un même Dieu, un même Christ, un même Esprit de Grâce épandu sur nous, une même vocation dans le Christ ? Pourquoi se déchirer et écarteler les membres du Christ ? pourquoi être en révolte contre votre propre Corps ? pourquoi en venir à cette folie d'oublier que nous sommes membres les uns des autres ? » (2).

Les cris de ces apôtres nous émeuvent. Puissent-ils surtout nous laisser sans remords ! Disons mieux : Puissent-ils éveiller en nos cœurs une immense joie d'être de l'Eglise catholique ! Peut-être la doctrine essentielle que nous venons de rappeler fait-elle mieux comprendre qu'elle est, après l'humanité du Sauveur, le chef-d'œuvre de la Charité divine.

II. — La Charité dans la vie apostolique de l'Eglise

« Admirable doctrine, diront peut-être des esprits chagrins; mais, qu'importe la théorie, si la pratique ne s'en inspire pas ? En fait, cette charité qui est, nous le voyons bien, la loi de la constitution la plus intime de l'Eglise, est-elle aussi la loi, et comme l'âme de sa mission ? » C'est la seconde partie de notre étude.

Sujet immense, et devant lequel, à peine est-il énoncé, s'ouvrent des perspectives illimitées. Nous ne pourrons que l'effleurer. Qu'il nous suffise d'affirmer, en fils qui sont fiers de leur mère : *Le cœur de l'Eglise bat pour tous les hommes, et pour le tout de l'homme.*

La foi de l'Eglise enseigne une doctrine d'amour avec une méthode pleine d'amour.

---

(1) 1 Cor., I. 12.
(2) Saint Clément, 46, 2.

*
* *

Le cœur de notre Eglise bat pour tous les hommes et pour le tout de l'homme. « J'ai pitié de cette foule », disait Notre-Seigneur, en voyant, sous ses yeux, la multitude affamée, exténuée, qui l'avait imprudemment suivi jusqu'au désert. « J'ai pitié de cette foule », répète l'Eglise, en prenant conscience, chaque jour, de la misère des corps et de la misère des âmes.

La misère des corps ! Comment se fait-il que la grande maîtresse de la vie spirituelle se soit sentie, dès le premier jour, inclinée si fortement à soulager la souffrance physique ? C'est qu'elle a entendu la parabole. Elles ont frappé les oreilles des apôtres, ces paroles décisives : « J'ai eu faim, et vous ne m'avez pas donné à manger. J'ai eu soif, et vous ne m'avez pas donné à boire. J'étais étranger, et vous ne m'avez pas recueilli; nu, et vous ne m'avez pas vêtu; malade et en prison, et vous ne m'avez pas visité... Chaque fois que vous ne l'avez pas fait à l'un de ces plus petits, c'est à moi que vous ne l'avez pas fait » (1) . Ainsi, les pauvres, les malades, sont les membres souffrants du Christ. Et de même que Jésus avançait sur les routes de Galilée, suivi de son triste cortège, et qu'un gémissement de foi montait vers Lui: « Fils de David, avez pitié de nous ! », de même l'Eglise avance à travers le monde, accompagnée, depuis tant de siècles écoulés, d'une suite sans fin d'infirmes, d'abandonnés, de laissés pour compte. Jusqu'à la fin des temps, elle pansera les plaies de la pauvre humanité.

La misère des âmes ! (2). L'Eglise a l'angoisse des âmes. Une seule âme vaut à ses yeux plus que tout l'univers ; elle sait, l'Epouse du Christ, à quel prix chacune d'entre elles a été rachetée. Elle parle aux âmes comme une mère, vigilante et tendre, parle aux enfants qui sont de sa chair et de son sang. Parole catégorique, si les droits de la vie spirituelle sont compromis; son langage s'affirme tranchant, tel celui de l'Evangile, « oui! oui! non! non! », lorsqu'il s'agit de réclamer la justice, de dénoncer le scandale, de mettre en lumière le caractère absolu de la vérité qui sauve. Parole remplie de crainte, que les beaux esprits déclarent excessive, si le péril, sous quelque forme que ce soit, péril de la doctrine, péril de la vie morale, péril brutal des ennemis de Dieu, péril insinuant des amis téméraires, péril d'asservir l'Evangile à des systèmes et des desseins humains, péril des œuvres sans esprit surnaturel ou des mysticismes sans fondement, si le péril rôde autour de

(1) Saint Mathieu, XXV, 42-46.
(2) R. P. Clérissac : *Le mystère de l'Eglise*, p. 186-188.

ses fils, cherchant à gagner, ou tout au moins à compromettre l'un ou l'autre d'entre eux. Parole de paix, entre les citoyens dans la vie de la cité, entre les peuples dans la vie internationale. Parole mouillée de larmes, lorsqu'elle pleure sur les épreuves de l'humanité, sur la dépouille mortelle de ses fidèles, dans les oraisons et les chants de sa liturgie. Parole souple et nuancée, ainsi que doit l'être celle d'un être vivant, mais où s'exprime toujours une même inquiétude: celle du salut des âmes.

Cette inquiétude, qui est de tous les instants, ne se traduit pas seulement, en chaque Eglise individuelle, en chaque paroisse, par le zèle des pasteurs, s'ils savent répondre à leur vocation. Elle se révèle aussi par le double souci, au centre de l'Eglise, en Celui qui est le Vicaire du Christ, des missions en terre païenne et de l'unité de la foi.

Le souci des missions, est-il besoin de le rappeler, est aussi ancien que l'Eglise. Le Maître avait dit : « Allez, enseignez toutes les nations. » De tout temps, forts de la consigne reçue, les ouvriers évangéliques sont partis à la conquête des âmes. A peine entendait-on parler d'une terre nouvelle que surgissaient des vocations pour y prêcher la foi. Histoire chargée de souffrances et d'héroïsme, et que l'on suit trop souvent à la trace du sang versé. Il semble que notre époque ait mieux compris, tout au moins si on la compare aux siècles les plus récents, la détresse des peuples privés de Jésus-Christ. Combien de croyants, chacun pour son humble part, portent aujourd'hui en eux la sainte préoccupation du salut du monde ! Ceux-là sont vraiment d'Eglise.

Le souci de l'unité de la foi entre les diverses formes chrétiennes hante la pensée de l'Eglise, au même titre que celui des missions. Elle n'oublie pas la prière de Jésus : « Je ne prie pas pour eux seulement, mais aussi pour ceux qui, par leur prédication, croiront en moi, pour que tous ils soient un, comme Vous, mon Père, Vous êtes en moi et moi en Vous ; pour que, eux aussi, ils soient un en nous, afin que le monde croie que Vous m'avez envoyé (1). »

Elle tend les bras à nos frères séparés; mais, avec cette loyauté magnifique, que certains lui reprochent, et qui fait cependant sa gloire, elle ne leur donne pas de fausses espérances. L'unité ne saurait se faire dans je ne sais quelle fédération de doctrines divergentes. L'unité, c'est une seule foi, un seul esprit, un seul Christ-Dieu, donc la rencontre des âmes dans une même vérité: là seulement peut naître la paix définitive de la conscience religieuse.

Pitié de la misère des corps, pitié de la misère des âmes: le cœur de notre Eglise bat pour tous les hommes et pour le tout de l'homme. Ce qu'il faut ajouter parce que l'igno-

(1) Saint Jean, XVII, 20-21.

rance ou l'hostilité insinueraient volontiers le contraire, c'est que le cœur de notre Eglise est large et libéral. En quoi donc ? en ceci : que tout le monde est appelé par elle à la besogne apostolique, et qu'elle laisse à chacun, s'il demeure dans l'esprit de l'Evangile et les règles du droit, une extraordinaire liberté dans les initiatives.

Tout le monde est appelé à la besogne apostolique, non pas seulement les prêtres qui, nous l'avons rappelé plus haut, ont été consacrés comme serviteurs, et dont tous les pouvoirs sont destinés à l'utilité commune, mais l'armée des religieuses, les unes vouées à tous les travaux de la miséricorde et du zèle; les autres s'offrant en victimes pour le salut du monde, et unies à la Croix de Jésus-Christ dans l'intérieur des cloîtres; toutes coopérant avec le sacerdoce par la prière, le dévouement pratique, l'esprit de sacrifice. Et non pas seulement les prêtres, les religieux, les religieuses, mais tous les laïques, quels qu'ils soient. Sont-ils vraiment du Christ ? L'Eglise leur met au cœur la haine de l'égoïsme, le désir de donner aux autres quelque chose d'eux-mêmes. Oui! ils sont du Christ, ces hommes et ces femmes qui, en dépit d'un labeur écrasant et d'obligations familiales pressantes, accordent aux œuvres de bien leurs heures de repos et de liberté; ces jeunes filles, ou ces vieilles filles qui, dans la fièvre des villes, ou dans l'isolement déprimant des campagnes, se dévouent humblement à l'enseignement de la foi, au soin des malades, au rassemblement des enfants; ces jeunes gens, ces garçons qui sacrifient à leurs jeunes frères du peuple leurs jours de congé, ou qui, dans l'intérieur de l'usine corrompue, portent avec vaillance la pureté de leur foi, la pureté de leur corps, et le désir généreux de gagner leurs compagnons de travail. Oui! tous sont appelés, quels qu'ils soient, d'où qu'ils viennent. Dès lors qu'ils ont en eux la lumière chrétienne, cette lumière doit resplendir devant les hommes, afin qu'ils voient les saintes œuvres de la grâce et qu'ils glorifient le Père qui est dans les cieux (1). Un chrétien n'est pas un « séparé ». Les « séparés », ce sont les pharisiens de jadis, en face desquels la voix ordinairement si douce du Sauveur se faisait sévère. « Malheur à vous ! pharisiens hypocrites ! » Un chrétien au cœur de la masse, pénètre avec son Dieu, comme un ferment. Tel est l'esprit de l'Eglise.

Tous sont appelés. Et, à chacun, est laissée une extraordinaire liberté dans les initiatives. Sans doute, elle est là notre Mère, pour contrôler nos efforts. Et c'est notre plus grande sécurité de la savoir proche de nous, et de sentir, même si elle ne nous dit rien, son regard posé sur nous.

(1) Saint-Mathieu, V, 16.

Mais, pour une circonstance où elle intervient et nous arrête, combien d'autres où elle nous laisse aller de l'avant, et même nous encourage. Et c'est de son accueillante sympathie à l'égard des ouvriers apostoliques que naît l'incroyable variété des industries du zèle. Qui donc a été oublié par la charité de l'Eglise ? Il n'est point une misère qui ne trouve, à côté d'elle son soulagement; un besoin d'âme, son réconfort. Que de congrégations, que de sociétés religieuses se fondent ou se renouvellent selon les circonstances ! et, en même temps, que d'efforts individuels ! merveilles accomplies sous la discipline d'une règle commune, ou dans la maîtrise d'une énergie laissée à elle-même. Merveilles d'autant plus belles que, dans cette Eglise que l'on dit autoritaire, et qui l'est, en effet, là où il faut, c'est presque toujours d'en bas que montent les initiatives qui sauvent : ces jeunes paysannes qui, humainement, ne sont rien; ce petit vicaire dans son faubourg, cette pauvre fille sans ressources, voilà les fondateurs des grandes œuvres apostoliques.

Oh! que le cœur de l'Eglise est large et libéral! Déjà nous vérifions notre thèse: vraiment, la charité est l'âme de sa mission.

***

Et nous la vérifions encore en constatant que la foi de l'Eglise enseigne une doctrine d'amour, avec une méthode pleine d'amour. Elle enseigne une doctrine d'amour. Nous n'y insisterons pas puisque l'ensemble des travaux de la « Semaine Sociale » sera là pour le rappeler. Nous le dirons simplement en quelques mots rapides, parce que c'est un bonheur de le dire. Quelle joie pour tout chrétien, son catéchisme en mains, de savoir, avec une surabondance de preuves, que toute sa foi se confond avec le prodigieux dessein d'amour de Dieu sur l'humanité: la paternité de Dieu, entre les mains duquel reposent notre corps et notre âme; l'indicible Incarnation du Fils, à laquelle notre misère n'ose croire que parce qu'elle croit précisément à l'amour divin; son généreux sacrifice sur la Croix; sa persistance mystérieuse au milieu des hommes qu'Il appelle ses frères; la pérennité, au travers des temps et des espaces, de son immolation; l'eau vive des sacrements coulant à jamais sur les âmes; la sainte habitation de l'Esprit dans les cœurs ; l'exaltation de la volonté morale par l'Evangile ; la loi et les prophètes se résolvant dans l'amour de Dieu et l'amour de nos frères; ces deux amours n'en faisant qu'un; car, qui aime Dieu, aime Dieu dans ses frères; qui aime ses frères, aime ses frères en Dieu; toutes les vertus se ramenant à la charité dont elles sont la condition ou le fruit; par conséquent, la perfection se mesurant à la

charité même; et, en fin de compte, tout cet amour de Dieu enveloppant nos âmes, tant que nous sommes sur les routes de notre pèlerinage, pour aboutir à nous faire vivre éternellement du Dieu d'amour... tout ceci nous est connu, nous est même familier, comme sont toutes les réalités quotidiennes; mais, nous rendons-nous compte aussi bien que cette doctrine d'amour nous est enseignée par l'Eglise avec une méthode pleine d'amour ?

Quelle charité dans la prière officielle de l'Eglise! Nous ne sommes jamais seuls, lorsque nous prions ; nous ne sommes même pas deux ou trois seulement, assemblés au nom de Jésus, comme Il le demandait. C'est avec l'Eglise entière que nous prions. Nous ne disons pas « mon Père », mais « Notre Père qui êtes aux cieux »; nous ne demandons pas du pain, chacun pour soi, mais notre pain, nécessaire à tous, ni l'écart de la tentation personnelle mais l'écart de toute tentation, pour nos frères comme pour nous.

Toute la liturgie présente le même caractère: partout ce même souci que la prière soit un mouvement collectif des âmes. C'est l'humanité, prenant conscience de ses besoins religieux, qui prie dans l'Eglise.

Quelle charité, plus saisissante encore, dans la sainte Messe, les Sacrements, la sainte Eucharistie, qui sont les grands moyens de grâce ! La sainte Messe où le prêtre est constamment uni au Sauveur qui s'immole, où les croyants sont d'accord avec le prêtre, et donc avec le Christ, prennent part à tous les détails du sacrifice, s'offrent à Jésus-Christ, crucifient leurs péchés et leurs convoitises mauvaises, communient, au moins spirituellement, à sa présence. Les sacrements, dont chacun est si simplement adapté à sa mission de grâce. Et surtout l'Eucharistie, le sacrement de l'amour, autour duquel gravitent toute la pensée et tout l'effort de l'Eglise, annonce de la mort du Seigneur, mémoire de la Passion douloureuse, mais aussi symbole de l'unité qui relie les uns aux autres tous les membres du Corps mystique, signe efficace de l'union des croyants entre eux et avec Jésus: source de la divine paix qui doit régner, en son nom, dans tous les cœurs.

Quelle charité, dans ce désir de l'Eglise, de nous gagner au bien par l'exemple et l'imitation des saints ! Les saints sont avant tout, pour nous, ceux qui ont pratiqué l'amour jusqu'à l'héroïsme. Ils l'ont servi dans les circonstances les plus diverses qui soient, en âmes vivantes, très éloignées les unes des autres par la différence de leurs tempéraments, très rapprochés, ou plutôt unifiées par le fond d'elles-mêmes. Apparent paradoxe ! ceux qui se sont dégagés de toutes les formes de l'égoïsme, sont aussi, parmi les hommes, les personnalités les plus accusées, les plus puissantes. Ce qui nous permet à chacun de choisir nos saints

préférés et d'en faire, selon nos préférences et notre vocation chrétienne, nos compagnons de route, nos entraîneurs.

Quelle charité, enfin, dans l'attitude de l'Eglise à l'égard des âmes, et, nous osons le dire, dans son intransigeance autant que dans son indulgence (1) !

L'intransigeance de l'Eglise est une marque de son amour. Si elle n'aimait pas surnaturellement les âmes, elle jugerait de tout selon la chair; elle atténuerait son dogme; elle mesurerait ses affirmations; elle les doserait selon le goût du jour: qui ne voit que ce serait, à juger humainement, son intérêt, et que la faveur du monde lui serait plus facilement acquise ? Mais l'Eglise aime surnaturellement les âmes. Elle les protège contre l'erreur. Elle les garde dans la vérité. Et si les erreurs sont innombrables, il n'y a qu'une vérité qui sauve. Et la seule catastrophe, ici-bas, irrémédiable, serait que cette vérité disparût ou même s'affaiblît.

En face de ce désastre, qui consommerait la ruine de l'humanité, sa faillite devant Dieu, l'Eglise trouve les accents d'une mère qui pousserait des cris en voyant approcher ceux qui auraient la volonté de tuer son enfant. C'est par amour qu'elle dénonce l'hérésie, qu'elle crie « anathème ». Et lorsque la parole ne suffit plus pour signaler et éloigner l'erreur, elle donne en ses membres le plus haut témoignage de l'amour, le témoignage du sang, plutôt que de laisser corrompre le dépôt sacré, le dépôt sauveur. « Et voici pourquoi, dit magnifiquement saint Irénée, l'Eglise en tout lieu et en tout temps, en raison du grand amour qu'elle porte à Dieu, a envoyé vers le Père des Cieux une multitude de martyrs (2). »

Mais, à côté de cette intransigeance dont seuls peuvent s'étonner ceux qui n'ont point l'intelligence de la foi, notre Eglise a, pour l'âme prise à part, et qu'il faut toucher et conquérir, des miséricordes et des patiences surnaturelles.

Elle est miséricordieuse envers les pécheurs. Que de plaies sont étalées devant elle, sans qu'elle montre aucune répugnance ! Elle accueille, elle écoute, et, dans le secret, elle apaise, elle réconforte, elle pardonne. En cette âme qui, tout à l'heure était de la boue, elle fait descendre le saint des saints.

Elle ne prend pas l'initiative des ruptures : on reste d'Eglise tant qu'on n'a pas publiquement affirmé, par la parole ou par les écrits, un violent désaccord avec elle. « Car l'Eglise, écrivait récemment l'un de vos conférenciers de cette Semaine, dans un ouvrage débordant d'idées et d'images, n'est pas la société des saints et des élus, de ceux

(1) R. P. Lavaud : *La vie spirituelle*, avril 1928, p. 46-84.
(2) Saint Irénée, *Hdv. heur.*, l. IV, ch. xxxiii, n° 9.

qui se suffisent et qui ont échappé au malheur; elle est l'humanité saisie efficacement par le Christ et qui monte en boitant et en gémissant dans les larmes, la honte ou la joie, vers Celui qui tient les promesses (1). »

Elle ouvre les bras bien grands à ceux qui s'étaient écartés ou même qui l'avaient reniée ou combattue; et, si leur repentir est sincère, avec tendresse, elle leur donne le baiser de paix.

Elle n'éteint point « la mèche qui fume encore ». Tout en gardant ses positions doctrinales, qui ne sait qu'elle est heureuse de saisir, dans les milieux ou dans les âmes qui lui demeurent étrangers, les traces de l'esprit du Christ ? Traces obscures et parfois à demi-effacées par le passage des profanes. Traces lumineuses aux yeux de l'amour : Jésus a traversé cette route. Il y reviendra, et peut-être cette fois, les pauvres âmes reconnaîtront-elles que c'est bien Lui qui est là, et diront-elles à leur tour : « Mon Seigneur et mon Dieu ! ».

En un mot, tel le Sauveur qui étendait ses bras du haut de la Croix, comme pour appeler à Lui le monde entier, telle la Charité de l'Eglise appelle à elle, c'est-à-dire au Christ, les hommes de tous les peuples et de tous les temps. La Charité, principe de vie intérieure, est aussi l'âme de sa mission.

III. — Conclusions

Comprenons-nous bien la magnificence de cette doctrine ? et, si nous la comprenons bien, pouvons-nous en rester là où nous en sommes ? Par notre « Semaine Sociale », l'occasion ne nous est-elle pas offerte d'un progrès dans notre vie spirituelle ?

Ah ! demandons les uns pour les autres deux grâces à Notre-Seigneur : la première, que nous souffrions davantage de sentir notre Eglise si méconnue ; la seconde, que cette souffrance même nous porte à la mieux aimer et à la mieux servir.

La grâce de souffrir davantage, à la vue des jugements misérables, ou à tout le moins incomplets, dont notre Eglise est l'objet.

Il en est qui disent : l'Eglise est une organisation tout humaine ; une alliance monstrueuse, sous le couvert impudent d'un pouvoir qui se dit spirituel, avec toutes les réactions de l'ordre politique et de l'ordre social ; mieux encore, un engourdissement des volontés, une oppression des âmes, en vue de faciliter le triomphe d'intérêts tout

(1) R. P. Charles, O. C., p. 150.

matériels ; mieux encore, une collusion avec les puissances d'argent. Et ces blasphèmes se répètent tous les jours ; des journaux les propagent ; ils sont descendus naguère jusqu'aux lèvres d'un chef de gouvernement ; des centaines de milliers de nos frères, plus ou moins obscurément, les accueillent et y croient. Est-ce que nos cœurs ne frémissent pas, devant une aussi douloureuse calomnie ? Cela ! notre Eglise ! cela, le pur et noble visage de notre Mère !

Il en est d'autres qui parlent de l'Eglise avec bienveillance. Ils la protègent, et même ils l'encouragent. Mais allons au fond de leur pensée, nous verrons facilement que ce n'est pas encore l'Epouse de Jésus-Christ qui conquiert ainsi leur faveur. Ils respectent l'Eglise, parce qu'elle est la gardienne de l'ordre moral, et par là même de l'ordre social; parce qu'ils la sentent, disent-ils, en accord avec le génie latin ; parce qu'elle répond aux aspirations nobles de notre race. Ces vues ne sont pas méprisables. Mais ceux qui parlent ainsi ne savent pas ce qu'est l'Eglise.

Et d'autres encore, même parmi les croyants, ne connaissent pas son âme : l'Eglise, à leurs yeux, est une organisation religieuse, chargée de protéger et de transmettre la foi révélée. A ce titre, elle a son pouvoir doctrinal infaillible, son gouvernement, ses moyens de coercition, sa tradition politique, sa diplomatie. Description qui n'est point fausse assurément, mais combien incomplète, parce que toute extérieure ! Quelle pauvre foi que celle qui s'arrête ainsi aux apparences, et ne s'élève point jusqu'aux réalités invisibles ! Et, en l'espèce, cette réalité merveilleuse, que l'Eglise, en sa vie intérieure comme en sa vie apostolique, est la charité de Dieu sur terre. Elle est née de la charité du Christ. Elle y a vécu. Elle s'y est développée. Elle y demeurera à jamais.

Ainsi, nous souffrons, parfois jusqu'à sentir nos cœurs lourds, que notre Eglise soit si mal connue. Cette souffrance, comme toutes celles qui viennent de Dieu, ne doit point nous décourager. Elle doit simplement nous affermir dans un ardent désir de mieux aimer et de mieux servir celle qui nous a donné la foi, la sécurité morale, la paix de la conscience ; celle qui nous a engendrés au Christ, et que nous appelons en toute justice notre mère.

Nous l'aimerons, ainsi que les membres du Corps mystique le doivent faire, en souffrant de ses souffrances, en nous réjouissant de ses joies, en vivant unis à ses espérances et à ses efforts. Nous l'aimerons, en acceptant son autorité, en lui obéissant humblement, en nous abstenant des critiques qui ne sont bonnes qu'à détruire. Nous l'aimerons, en aimant nos frères, tous nos frères, et en mettant à leur service, dans la mesure de nos forces, notre temps et notre cœur.

Nous la défendrons aussi devant l'opinion, avec fierté, là où la Providence nous a placés, à nos foyers, dans nos milieux professionnels, dans l'âme de ceux qui hésitent ou qui défaillent.

Mais, nous n'oublierons pas que la meilleure manière de l'aimer et de la défendre, et la seule, à tout prendre, qui soit toujours efficace, c'est de laisser monter et s'épanouir dans nos cœurs, et se répandre sur toute notre vie, la divine charité. Car, par un paradoxe singulier, ceux du dehors, ceux-là même qui attaquent le plus violemment l'Eglise, et, à plus forte raison, la foule des âmes quelconques, attendent de chacun des fils de l'Eglise qu'il réalise l'Evangile en son activité quotidienne. Et toutes les fois, non seulement que nous autres, les prêtres, mais que vous-mêmes, les laïques, nous sommes surpris en défaillance d'égoïsme, ou d'indifférence, ou de simple négligence au service de nos frères, c'est toujours notre Eglise, que chacun d'entre nous représente bon gré mal gré, qui est attaquée et méprisée. Quelle confirmation donne ainsi à la doctrine de foi, et sans le savoir, l'opinion du monde !

Aimer l'Eglise, défendre l'Eglise, c'est donc, en définitive, et avant tout, grandir dans la charité, d'un effort humble et patient, et, par là-même, rejoindre, à travers l'Eglise, les âmes de tout nos frères et le cœur brûlant du Christ-Dieu.

Allocution de M. OBERKIRCH

Sous-Secrétaire d'Etat

Conférence du mardi soir,
au Grand Amphithéâtre de la Sorbonne.

Dans des termes infiniment délicats et pleins de sens vous venez, M. Duthoit, de saluer les pouvoirs publics et de ces paroles ceux-ci ne peuvent que se féliciter grandement.

Une tâche ardue et difficile les attend dans les différents domaines de l'activité sociale ; ils ne pourront pleinement réussir que par une collaboration confiante et loyale de toutes les volontés et de toutes les énergies françaises ; et, si ces volontés s'inspirent d'un idéal aussi élevé que le vôtre, elles sont appelées à rendre les plus grands services et à devenir les plus précieux collaborateurs dans l'œuvre commune que nous poursuivons. Je souhaite de tout cœur que tous comprennent et pratiquent, comme vous le faites, les devoirs civiques plus nécessaires à l'heure actuelle que jamais.

Il y a juste six ans qu'à l'ombre de la cathédrale de Strasbourg, l'Alsace française avait, la première fois, l'occasion d'acclamer la France catholique dans les Semaines Sociales qui, tous les ans, dans leurs assises, projettent sur notre pays la vérité éclatante de la doctrine de l'Eglise.

Et aujourd'hui c'est un représentant de cette même Alsace, membre du Gouvernement, qui a le très grand honneur de présider la première séance publique de la Semaine Sociale de Paris, dans cette vieille Sorbonne où, pendant des siècles, a battu, dans toute sa force et son admirable générosité, le cœur de la France chrétienne.

C'est le problème de tous les problèmes, le problème central que nous trouvons au cœur de toutes les questions économiques, sociales et même politiques qui fait cette année l'objet de vos études.

La charité, principe de vie sociale : mais l'histoire de l'Eglise tout entière n'est-elle pas l'illustration la plus

vivante de ce principe. Dès son origine, elle se tourne résolument vers le monde païen ; et à sa grande stupéfaction elle lui enseigne le premier et le plus impérieux de tous les commandements : l'amour de Dieu, l'amour du prochain, même lorsqu'il se trouve être notre ennemi, notre adversaire.

« Ce que vous aurez fait pour le plus humble de vos frères, c'est à moi-même que vous l'aurez fait. » C'est ainsi qu'elle s'exprime et cette parole divine qui confère à tout jamais un caractère surnaturel à la charité chrétienne en fait un service divin et déchaînera à travers les siècles des torrents de bienfaisance.

C'est cela qui a bouleversé le monde païen, qui a su discipliner les forces sauvages des barbares et qui, dans la période de migration des peuples, a sauvé la civilisation naissante de l'Europe catholique ; qui a couvert notre sol d'innombrables hôpitaux et d'institutions de bienfaisance, qui a façonné notre pensée et lui a conféré cette haute spiritualité qu'aucune puissance au monde ne saurait arracher à notre patrimoine intellectuel et moral.

Quel merveilleux spectacle que celui offert par l'Eglise à travers les siècles ! Placée au centre même de tous les événements historiques, elle en a subi tous les contre-coups. Tantôt exaltée, tantôt violemment combattue par les Puissances, elle avance calme, tranquille et sereine sur la mer houleuse de la politique mondiale. Forte des promesses de son Divin Fondateur aucune puissance ne saurait prévaloir contre elle. Pas une de ses doctrines, pas une de ses institutions qui n'ait été l'objet des attaques les plus farouches et les plus violentes. Mais, chose étrange, le seul terrain sur lequel on n'a jamais osé l'attaquer est celui de la charité, tellement elle apparaît ici unique, immense et incomparable. Et bien souvent la main qui s'était levée pour frapper est retombée inerte ; et bien des fois les vociférations et les clameurs de ses adversaires les plus acharnés se sont confondues dans un concert de louanges et d'admiration.

Ah, certes ! nous sommes les derniers à vouloir dénigrer les efforts formidables auxquels se livrent toutes les nations pour améliorer par une grande et généreuse législation sociale le sort du faible et du pauvre. Mais nous n'oublions pas que celle-ci se développe dans une atmosphère façonnée par vingt siècles de vie chrétienne et nous savons par expérience qu'elle deviendra une réalité vivante et bienfaisante dans la mesure où elle se détachera des dogmes funestes du matérialisme historique et où elle sera animée du souffle divin de la charité chrétienne.

Et c'est là que je reconnais pour ma part le caractère unique et vraiment génial de la doctrine catholique. En

opposition avec toutes les autres théories elle exige que l'acte même le plus impersonnel et le plus objectif : celui de la recherche et de la connaissance scientifique, soit en définitive un acte de charité. Sinon l'homme sera condamné à être l'éternelle victime de son propre génie : et les forces mystérieuses que par un labeur incessant il est arrivé à arracher à la nature se retourneront contre lui-même comme éléments de destruction. Elle sera ainsi capable de préserver devant des atteintes mortelles toujours possibles l'œuvre si fragile de la civilisation humaine.

Pas de vie internationale *durable* et féconde si les activités civilisatrices des différentes nations ne restent pas éclairées par les lumières surnaturelles de la charité. Sans elle, ce sont des abîmes d'incompréhension qui s'ouvrent entre les différents peuples ; elle seule saura les ramener dans la voie commune de la collaboration fraternelle ; et, reliant entre elles par des liens indissolubles de cette charité les différentes civilisations nationales, elle saura les conduire vers une harmonieuse synthèse à laquelle tend irrésistiblement la catholicité de notre pensée.

Je souhaite de tout cœur que vos efforts soient couronnés du plus grand succès ; que les idées que, pareil au Semeur, vous jetez dans le monde, germent et lèvent pour une superbe moisson de charité chrétienne ; et que, dans toutes les controverses, dans le choc et dans le heurt des discussions vous vous inspiriez toujours du vieil adage qui caractérise si bien notre vie catholique : *in necessariis unitas, in dubiis libertas, in omnibus charitas.*

LA CHARITÉ
AU SERVICE DE L'APOSTOLAT MISSIONNAIRE

CONFÉRENCE de M. GEORGES GOYAU

SOMMAIRE. — I. Le bien fraie les voies au vrai : témoignages de Bourdaloue et de Bossuet. — II. Exemples tirés de l'histoire : l'antiquité chrétienne et les paniers de vivres de saint Pacôme ; les distributions alimentaires de saint Pierre Claver. — III. Vérité et charité d'après les théoriciens missionnaires : Acosta, Thomas de Jésus. — IV. Rôle spécial de la charité dans l'apostolat de l'Islam : les Frères de Saint Jean de Dieu, les Sœurs de Saint Joseph de l'Apparition, Lavigerie. — V. Les œuvres missionnaires pour l'enfance. — VI. Les œuvres missionnaires pour les malades : les léproseries, le Père Damien. — VII. Les œuvres missionnaires de protection juridique : le Père Lievens. — VIII. La charité est-elle un moyen ? N'est-elle pas plutôt la vérité en acte ?

Nous sommes en Sorbonne, et je dois parler de la charité au service de la vérité, et ce lieu, et ce sujet, font surgir devant mes regards la silhouette de Frédéric Ozanam, ce professeur de Sorbonne qui peut-être un jour montera sur les autels, de Frédéric Ozanam qui s'en vint dire à ses frères étudiants désireux de servir le vrai : Faites le bien ! (1). Au moment où il disait cela — c'était au début de la monarchie de juillet — partout en France des calvaires étaient renversés, et l'on pillait chez les Jésuites de Montrouge, et l'on saccageait l'archevêché; Ozanam allait répétant : Faites le bien, et par le bien servez le vrai, et que, dans ce bien que vous ferez, le vrai prenne enfin figure, et que,

(1) Voir notre livre : *Frédéric Ozanam* (Paris, Payot).

dans ce bien que vous ferez, le vrai prenne corps, et que, par ce bien que vous ferez, le vrai prenne allure de conquérant ! Je voudrais que ce soir le souvenir de cette gloire de Sorbonne, de cet Ozanam, planât ici parmi nous, pour suppléer à l'insuffisance de ma parole.

I

Le bien fraie les voies au vrai ; la charité bienfaisante ouvre au *Credo* la porte des âmes : c'est là un fait dont les théoriciens de l'apostolat missionnaire furent toujours d'accord, et dont témoigne toute l'histoire chrétienne, en remontant jusqu'à cette première page qui fut la vie même du Christ. J'ouvre une *Exhortation de Bourdaloue sur la charité envers les nouveaux catholiques*, et j'y lis les lignes que voici : « Pour sauver les âmes, Jésus guérissait les corps, et à peine a-t-il opéré l'un de ces miracles sans l'autre. Cela paraît intéressé ; mais Dieu, dont la Providence est adorable, emploie tout à la vocation et au salut de ses élus. » Et Bourdaloue dit à ses auditeurs : « Vous ne ferez jamais mieux connaître aux nouveaux catholiques la vérité de notre religion que par la charité qui s'y pratique, puisque la charité est la marque la plus certaine de la sainteté, et que la sainteté est un des plus favorables préjugés de la vérité. Je ne prétends point, néanmoins, que ce soit là le seul motif de leur espérance (1). » Il y a dans Bourdaloue une exactitude de nuances, un rigorisme de précision, qui l'amène à étreindre sans effort, et comme en passant, tous les aspects d'une question. Vous avez remarqué ces trois petits mots : « Cela paraît intéressé » ; ils évoquent un gros problème que nous devrons tout à l'heure aborder, et qui pourrait se formuler ainsi : La charité, faisant accepter le vrai à la suite de ses œuvres de bien, n'aura-t-elle pas l'air de faire un marché, donnant, donnant, un marché par lequel elle se ferait livrer les âmes en échange des services qu'elle rendrait aux corps ? Et vous avez remarqué aussi cette phrase : « Je ne prétends point que ce soit là le seul motif de leur créance » ; dans son respect pour l'acte d'adhésion au vrai, Bourdaloue ne veut pas que le seul motif de crédibilité soit le morceau de pain tendu, ou le remède offert. Mais il n'en subsiste pas moins que ce morceau de pain, que ce remède, et surtout que la tendresse aimante qui les accompagne, lui paraissent propres à faire connaître la vérité de la religion d'où cette tendresse est issue ; et Bossuet, se plaçant à un point de vue

(1) BOURDALOUE, *Œuvres*, éd. Didot, III, p. 112-117.

plus psychologique, rejoint Bourdaloue lorsque, dans son sermon sur la *Haine de la Vérité*, il écrit : « Les œuvres parlent à leur manière et d'une voix bien plus forte que la bouche même, c'est là que paraît tout le fond du cœur (1). »

II

Parcourons l'histoire, et de siècle en siècle nous verrons les œuvres de charité faire en quelque sorte croisade pour la vérité, parler pour elle d'une voix forte, et faire apparaître aux Gentils ce que devient le fond des cœurs, sous l'influence du christianisme. Le spectacle s'inaugure dans l'Evangile, il s'inaugure dans les *Actes des Apôtres*. Les diaconies de la primitive Eglise furent des organisations de charité, secourables à ces pauvres auxquels, — grande nouveauté dans l'histoire religieuse, — un Evangile, une « bonne nouvelle », était annoncée.

L'expérience ne tarde pas à prouver que ce spectacle suscite, en faveur de la foi nouvelle, la curiosité des hommes du dehors.

La peste, en 252, sévit dans Carthage. Saint Cyprien convoque le petit troupeau des chrétiens, et les presse de faire acte de miséricorde, d'étendre leur sollicitude aux ennemis mêmes de leur *Credo;* et son biographe commente: « Les infidèles, s'ils avaient pu entendre les paroles de Cyprien, y auraient peut-être gagné la foi. » Il paraissait donc à ce biographe, que les chrétiens avaient une façon d'aimer, qui donnait à leur foi je ne sais quoi de contagieux.

Un siècle et demi plus tard, un jeune païen, en 315, accourait de la Haute-Egypte pour s'enrôler dans l'armée de Maximin Daia : les chrétiens de Diospolis, voyant que lui et ses camarades manquaient de tout, les nourrissaient. Le jeune païen demandait des détails sur ces bienfaiteurs imprévus ; on lui disait : Ils sont disciples du Christ, Fils de Dieu ; et lui-même se tournait vers ce maître nouveau. Il devait appeler saint Pacôme, et son biographe dira de lui qu'à son tour il exerçait de ses propres mains les œuvres de miséricorde (2). De ces paniers de vivres, qui avaient été pour Pacôme la première révélation du Christ, l'empereur Julien pressentait évidemment l'éloquente efficacité, lorsque cinquante ans après il disait aux prêtres païens : « C'est une honte pour vous, que les impies Galiléens nour-

(1) Bossuet, *Sermons*, éd. Lebarcq, Urbain et Levesque. V. p. 143.
(2) Jean Bremond, *Les Pères du désert*, p. 351-353. (Paris, Gabalda, 1927.)

rissent non seulement leurs pauvres, mais encore les nôtres, qui paraissent ainsi privés des secours que nous devons leur fournir. » En vain Julien voulait-il raffermir sur ses bases le paganisme chancelant : ces mains sacerdotales qui, dans les temples, s'élevaient pour prier, ne savaient pas, au dehors, se tendre pour donner. Pour la conquête du monde antique, la charité fut l'une des meilleures armes de l'Eglise (1).

Franchissons treize siècles : regardons-la, dans la personne, par exemple, du Jésuite saint Pierre Claver, prendre contact, au delà de l'Atlantique, avec les nègres esclaves (2). Humblement blotti dans sa porterie du couvent de Majorque, le bienheureux Alphonse Rodriguez avait dit au jeune Claver : « Les âmes des Indes ont une valeur infinie puisqu'elles valent le sang de Jésus, au lieu que les richesses des Indes ne valent rien, car quels soucis dans leur recherche, quelles craintes dans leur transport, quels risques dans leur protection : O frère de mon âme ! Dieu vous a réservé là-bas un grand trésor. » Et sous l'impulsion de pareils propos, Claver avait passé les mers. Près de quarante ans durant, entre 1616 et 1654, que voyons-nous là-bas ?

Sur le quai de Carthagène des Indes, Claver attend l'arrivée des vaisseaux négriers, pour révéler à ce bétail noir qu'il fait partie de l'humanité, et que chacun de ces corps voués à la servitude recouvre une âme. Au bras gauche il porte une sacoche, avec tous les objets nécessaires pour l'administration des sacrements, et puis du vin, de l'eau-de-vie, du tabac, des limons, des oranges, des bananes, car il estime que la main doit précéder le cœur. Il affronte la misère de ces nègres, et leur détestable odeur; et leur ignorance grossière excite, au lieu de la rebuter, son ardeur d'apôtre. C'est en présentant des douceurs qu'auprès de chacune de ces âmes noires il commence son apostolat, et cet apostolat montera sur les plus hautes cimes, il planera sur des altitudes qui rappelleront l'altitude unique du haut de laquelle la miséricorde du Christ pardonnait au bon larron. Ecoutez Claver glissant dans l'oreille d'un de ces pauvres gens, lorsqu'ils sont condamnés à mort, lorsqu'ils vont mourir, des paroles qui veulent être et qui sont véritablement, authentiquement, des paroles de joie :

« Que tu es heureux, mon cher petit frère, de savoir le jour où tu dois mourir ! il ne te reste qu'à prendre bon courage. Vois cette croix. Voici le bois avec lequel tu te

(1) Voir P. Neyron, *Histoire de la Charité* (Paris, Spes, 1928).
(2) Ledos, *Saint Pierre Claver* (coll. des *Saints*), p. 30-80 et 105-106 (Paris, Gabalda, 1923).

sauveras de la tempête, tu n'as d'autre moyen, pour échapper à celle-ci, que de t'attacher à lui, de ne le pas perdre de vue, de ne le pas laisser glisser de tes mains ; c'est là qu'est ton salut : ah ! que je serais heureux si tu pouvais m'emporter avec toi ! » Voilà le point culminant de l'apostolat qui s'annonçait, sur les quais de Carthagène, par des distributions de fruits et de boissons.

III

La jeunesse de Pierre Claver, dont l'esprit missionnaire suivait cette courbe magnifique, avait coïncidé avec la publication de quelques traités d'apostolat qui donnaient des normes pour la future évangélisation. Le Jésuite Acosta, en 1588, dédiait à Philippe II un ouvrage en six livres, intitulé : *De la promulgation de l'Evangile parmi les barbares ou des moyens de procurer le salut des Indiens ;* le Carme Thomas de Jésus, en 1613, publiait à Anvers un ouvrage en douze livres sur *les moyens de procurer le salut de toutes les nations* (1). Ouvrons ces livres conquérants, inconnus aujourd'hui du grand public, et dont les maximes pourtant commandèrent et dirigèrent le grand mouvement missionnaire du XVII[e] siècle. Il y a un chapitre qui s'intitule, chez Acosta : *De beneficentia,* de la bienfaisance, et chez Thomas de Jésus : *De benevolentia erga infideles exercenda ;* et le second de ces chapitres s'inspire beaucoup du premier. Les textes de la première Epître de saint Pierre et de l'Epître de saint Paul à Timothée, et surtout un chapitre du *Pastoral* de saint Grégoire le Grand retiennent l'attention d'Acosta. Ce chapitre de saint Grégoire (2) traite de l'équilibre que doit garder le pasteur d'âmes entre le souci des choses intérieures et le souci des choses extérieures intéressant ses brebis : « La pensée de celui qui a faim, y est-il dit, n'est pas pénétrée par les paroles doctrinales, si ces paroles ne sont pas comme recommandées par le bras de la miséricorde. La semence du verbe germe aisément, quand survient, pour l'arroser dans le cœur qui écoute, la bonté de celui qui prêche. Dans la ferveur qu'ils apportent dans la culture intérieure de leurs ouailles, les pasteurs ne doivent pas se désintéresser des besoins matériels de leur existence. Si le souci de ce secours extérieur est négligé par le pasteur, c'est presque à bon droit que

(1) Sur ces deux théoriciens de l'idée de mission, voir notre livre : *L'Eglise en marche, études d'histoire missionnaire,* première série, p. 116-117. (Paris, éd. Spes, 1928.)

(2) GRÉGOIRE LE GRAND, *Pastoral,* II, 7.

l'âme des ouailles retombera brisée, dans leur élan pour recevoir la prédication. » Les exemples des premiers diacres, et ceux de saint Ambroise, et de saint Paulin de Nole, et de saint Chrysostome, sont allégués par Acosta. « Si nous avons soif du gain des âmes, conclut-il, aucune route n'est plus sommaire (*magis compendiaria*) que la bienfaisance. Facilement elle prend les esprits d'assaut, elle en triomphe ; tout ce qu'elle veut, elle le plaide avec abondance, et elle persuade. » Et Thomas de Jésus, ayant cité l'homélie dans laquelle saint Jean Chrysostome glorifie la sollicitude de saint Paul pour les besoins temporels de ses chrétientés, ajoute : « C'est là la voie la plus expéditive pour concilier les hommes à l'Evangile. Que les infidèles, que les catéchumènes, que les néophytes sentent un père et un défenseur. Que pour eux il intervienne souvent auprès du chef et du magistrat. Qu'il les protège contre les outrages des soldats, qu'il subvienne à leur pauvreté, même au prix de sa propre mendicité. »

Acosta, qui a vu de près les Indiens, réfute le grief qu'on leur fait de n'être pas reconnaissants. Mais non, déclare-t-il, lorsque au lieu d'avoir affaire à des chrétiens avides, à de rapaces spoliateurs, ils se voient traités avec humanité, ils sont susceptibles d'attachement ; et Acosta rappelle leurs pleurs et leurs cris, et comment longuement ils l'escortaient quand jadis il s'éloignait d'eux. De son côté, Thomas de Jésus croit savoir qu'il n'est pas dans l'usage des Japonais et des Chinois, et moins encore des Indiens, de se faire volontiers entre eux la charité d'un liard ou d'un peu de froment, et qu'ils manquent de pitié pour les malades, de générosité pour les affamés, d'humanité pour ceux qui succombent sous le labeur. « Donc, poursuit-il, que resplendisse devant eux la charité chrétienne, qui doit être pratiquée, en paroles et en actes, par le ministre du Christ, et qu'entre autres soins qu'il apporte à la conversion des infidèles, il ait le souci de faire du bien à tous ! »

Ainsi ces théoriciens, dont s'inspireront dès le début les actes de la congrégation de la Propagande, signalent-ils avec instance ce que peut et ce que doit la charité pour la vérité, et ce qu'elle fait, et ce qu'elle obtient.

Saint Vincent de Paul n'avait d'ailleurs pas besoin de les consulter, mais tout simplement de suivre l'impulsion de son cœur, pour écrire, le 5 avril 1658, à l'un des missionnaires qu'il envoyait stationner en pays barbare, M. Firmin Get : « Quand il n'arriverait autre bien de ces stations que de faire voir à cette terre maudite la beauté de notre sainte religion, en y envoyant des hommes qui traversent les mers, qui quittent volontairement leur pays et leurs commodités et qui s'exposent à mille outrages pour

la consolation de leurs frères affligés, j'estime que les hommes et l'argent seraient bien employés... Un missionnaire est, ce me semble, nécessaire en ce pays-là, tant pour assister les esclaves en leurs maladies, que pour les fortifier en la foi en tout temps (1). »

IV

Lorsque au XIX^e^ siècle l'apostolat catholique, reprenant après plusieurs siècles d'interruption les ambitions déjà lointaines d'un Pierre le Vénérable, d'un saint Louis ou d'un Raymond Lulle, essaya de nouveau d'approcher les âmes islamiques, ce fut par ces mêmes démarches, celles de la charité, qu'il commença de les aborder.

Un texte du XVII^e^ siècle nous montre qu'elles n'y furent jamais inaccessibles.

Un ambassadeur marocain, qui nous a laissé le récit d'un séjour qu'il fit en Espagne en 1690 et 1691, assistait à Madrid à une cérémonie en l'honneur de saint Jean de Dieu, fondateur des Frères de la Charité ; il s'enquérait du fonctionnement des hôpitaux fondés par ces Frères, il en visitait plusieurs, les trouvait dans un état parfait d'entretien, constatait que les dépenses y étaient faites sans parcimonie ; dans les cuisines, il trouvait des moutons, des poules, des lapins, des perdrix, du porc, pour l'usage des malades ; dans les armoires, de l'huile, du vinaigre, des boissons, des remèdes ; il voyait les Frères s'empresser auprès d'un de ses compagnons de voyage, tombé malade, se montrer prêts à l'accueillir en leur hôpital, tout musulman qu'il fût, et sur son refus, continuer à venir le soigner. Et il écrivait (2) : « Se consacrer au service des malades constitue pour eux un article de foi : l'on aimerait, à cause de cette croyance qu'ils ont, de leurs bonnes qualités et de leur caractère paisible, qu'ils se trouvassent dans la droite voie, car ce sont les gens de leur nation doués du meilleur naturel et les plus tranquilles. Mais Dieu, constatait-il avec regret en citant un verset du Coran, guide qui il veut vers un droit chemin. »

Après avoir promené dans les hôpitaux des Frères de Saint Jean de Dieu sa curiosité presque amicale, ce musulman, en somme, disait en substance : « Pourquoi, de ces braves infirmiers-là, Allah n'a-t-il pas fait des musulmans ? » Mais cette remarque si finement notée par sa plume : « Se

(1) *Correspondance*, éd. Coste, VII, p. 117 (Paris, Gabalda).

(2) *Voyage en Espagne d'un Ambassadeur marocain* (1690-1691), traduit de l'arabe par M. SAUVAIRE, p. 141-148. Paris, Leroux, 1884.

consacrer aux soins des malades, constitue pour eux un article de foi », était, quoi qu'il voulût, un hommage à cette foi dans laquelle les laissait l'insondable vouloir d'Allah.

Une jeune Française se rencontra, dès la première moitié du XIXe siècle, pour appliquer systématiquement, en pays d'Islam, cet article de foi ; c'est Emilie de Vialar, fondatrice des sœurs de Saint-Joseph de l'Apparition.

Elle voulait que son institut, discrètement fondé à Gaillac, dans le Tarn, fût « un ex-voto, vivant et perpétuel, du grand Mystère de l'Incarnation ». Comment être cet ex-voto, sinon en faisant la charité, et en s'attelant à toutes les œuvres de charité que l'on trouvait éparses dans les divers ordres existants, écoles, dispensaires, œuvres de soutien pour les pauvres. Son frère, le baron de Vialar, était colon de l'autre côté de la Méditerranée. On la vit, en 1835, transporter son programme et ses ouvrières dans cette Algérie qui avait été comme la libéralité testamentaire faite à la France par le gouvernement des Bourbons. On lit dans une lettre d'Eugénie de Guérin, à la date du 30 juillet 1835: « Emilie de Vialar et trois sœurs (de Saint Joseph de l'Apparition), ont dû partir mardi dernier pour Toulon, allant à Alger. C'est un beau dévouement ; bien des gens l'appellent folie, mais presque tous les saints sont fous aux yeux du monde. Cet établissement peut faire un bien immense dans ces contrées, où n'a pas encore paru la charité chrétienne ; les Sœurs soigneront les malades, les blessés, et recueilleront les enfants trouvés ». Le choléra sévit. Les voilà qui, à l'hôpital civil d'Alger, dans l'ambulance de Bouzarea, se dévouent aux cholériques, et bientôt, de là-bas, Emilie de Vialar écrira : « La population indigène aime beaucoup nos Sœurs. Un grand nombre de femmes musulmanes ou juives viennent les chercher pour voir leurs malades. Dans toutes les rues où nous passons, on nous salue sous le titre de Bléa-Orti : bonnes Sœurs ».

Un peu plus tard, elle raconte qu'un Arabe dont elle pansait les plaies, montrant de sa main le Christ posé sur la poitrine des Sœurs, lui dit : Celui-là est bien bon qui te fait faire ces choses. Dès lors, je n'hésitai plus à sacrifier le reste de ma fortune, pour donner à mon Institut des proportions capables de répondre, non seulement aux besoins présents, mais aux exigences de l'avenir ».

Voici qu'à Constantine, elle guérit le chef des tribus du désert, le Cheik-el Arabi, connu sous le nom de Serpent du Désert. Il engage ses Sœurs à s'installer à Biskra, et il ajoute : « Si un Arabe faisait la moindre insulte à la croix que tu portes, je lui ferais trancher la tête à l'instant même ».

Mgr de Gualy, l'archevêque d'Albi, pouvait avoir quelque inquiétude au sujet de ces religieuses de son diocèse qu'il venait de donner à la France nouvelle ; mais dès le 31 octobre 1835, il était rassuré par une lettre du consul du Saint-Siège à Alger, M. Pelozo : « Je croirais manquer à mon devoir, lui écrivait cet observateur, si je ne vous rendais compte de l'admirable impression que le dévouement des Sœurs, dont vous êtes le protecteur spécial, a produit à l'avantage de la religion catholique sur les Musulmans et les Juifs, pendant l'épidémie de choléra ».

Emilie de Vialar, en 1841, à la suite d'un conflit canonique avec l'évêque d'Alger, Mgr Dupuch, doit quitter l'Algérie. Cent trente-trois musulmans expédient en Europe une lettre collective pour que les Sœurs de Saint-Joseph leur soient laissées. « A celui dont l'heureuse étoile éclaire le monde entier, tel que l'astre brillant des jours, à l'Ami de la vérité qui étend ses bienfaits sur toutes les créatures humaines, au Souverain qui défend l'opprimé contre l'oppresseur, au Docte, au Glorifié, au noble Maître » : le destinataire de la supplique, qualifié dans ces termes pittoresques, c'est « Notre-Seigneur le Pape », c'est Grégoire XVI. Ces musulmans expriment leur douleur, à la nouvelle du prochain départ des Sœurs. « Elles vouent une véritable amitié et un sincère apitoiement pour tous ceux qui souffrent et qui sont malades, n'importe à quelle religion appartient le malheureux. Nous voyons dans l'organisation de la société de ces femmes, une véritable source de bienfaits ». Et de leur côté, deux cents colons français écrivaient : « Leur œuvre fait aimer et vénérer la religion qui se manifeste par de tels actes » (1).

Un quart de siècle plus tard, Lavigerie, par ses Pères Blancs et par ses Sœurs Blanches, et les Missionnaires et les Sœurs de Notre-Dame des Apôtres qu'envoient en Egypte les Missions Africaines de Lyon, visent avant tout à trouver une avenue, au cœur même des sociétés islamiques, pour la charité chrétienne ; les Sœurs Blanches, les Sœurs de Notre-Dame des Apôtres, s'attachent au relèvement de la femme kabyle ; aux alentours de leurs postes de missions, de leurs dispensaires, elles s'en vont porter les soins, les remèdes, les mots qui consolent, et derrière la charité qu'elles prodiguent, se glissent discrètement, à l'arrière-garde, quelques lueurs de vérité (2). On se dit : Pourquoi

(1) Voir abbé Picard, *Emilie de Vialar* (Paris, Maison de la « Bonne Presse »).

(2) Voir l'ouvrage : *Le cardinal Lavigerie et son action apostolique*, I. p. 233 et suiv. (Maison Carrée, 1928) et Grandin de l'Eprevier, *Mère Marie Claver* (Paris, Beauchesne, 1928).

sont-elles si bonnes ? et l'on regarde vers le Christ, auquel on sait qu'elles pensent beaucoup.

Et ce qui se passe chez les musulmans, nous le retrouvons chez les schismatiques de la Mésopotamie, chez qui un Frère Prêcheur, en 1909, écrivait les lignes que voici : « Je passe la journée accroupi entre deux boîtes, où sont mes médicaments. Parfois, ma chambre est pleine de pauvres gens qui viennent me demander de la médecine ; tous partent contents, en me laissant leurs crachats, les croûtes de leurs ulcères, les débris de linges dont ils les enveloppent, et beaucoup de leurs puces. Un coup de balai, et je m'installe devant une boîte pour prendre mon dîner » (1).

V

Visiter le malade, « le revivifier par quelque présent », nourrir le famélique, au moins d'un peu de pain, couvrir le loqueteux, ensevelir le mort : c'étaient là quelques-unes des œuvres de miséricorde que, dans son chapitre de la *Bienfaisance*, Acosta proposait aux missionnaires, en expliquant qu'ainsi s'ouvrirait une voie pour le salut spirituel de ses frères, et qu'il se préparerait, pour lui-même, une copieuse récompense. Les besoins de l'humanité n'ont point changé, et dans les instructions que le 28 octobre 1883 la Propagande donnait aux vicaires apostoliques chinois, nous lisons : « Les vicaires apostoliques savent que les voies sont en quelque sorte préparées à la conversion par les écoles, les hôpitaux, les orphelinats, et d'autres œuvres de bienfaisance et de charité ; car ainsi l'esprit des païens est facilement conduit à considérer et à louer cette religion d'où découlent pour les hommes tant de bienfaits. » (2)

Le Synode japonais de 1890 se montre particulièrement soucieux de l'érection d'orphelinats, de l'érection d'hôpitaux : *Ad id conspirat caritas*, dit-il expressément (3).

Tous les apôtres catholiques de l'Asie applaudirent, dès 1846, au début de la magnifique œuvre de la Sainte-Enfance, dont tout de suite il fut décidé que les aumônes seraient partagées en quatre parts : 1° le baptême des enfants en danger de mort ; 2° le rachat des enfants chinois qui peuvent être conservés à la vie ; 3° leur adoption dans des familles chrétiennes et leur éducation dans de petites

(1) *L'Année Dominicaine*, XLIX (1909), p. 439-440.

(2) *Collectanea congregationis de Propaganda Fide*, II, p. 192 (Rome, 1907). *Cf.* II, p. 111, la lettre encyclique de la Propagande, du 1er janvier 1877, et spécialement le chapitre *de quibusdam piis institutis diffundendæ fidei valde opportunis.*

(3) Schmidlin, *Missionslehre*, p. 416. (Munster, Aschendorff, 1923.)

écoles ; 4° l'érection et l'entretien d'écoles supérieures sur les frontières de la Chine (1).

L'œuvre a pris de splendides développements, et quel que soit le progrès des mœurs, les douloureux motifs qui jadis lui donnèrent élan n'ont pas cessé d'exister, dans la Chine d'aujourd'hui.

L'exposition des enfants dans certaines régions du Céleste Empire est encore très répandue. On a calculé que dans la Mongolie occidentale, sur 30 à 40 femmes catéchumènes, il n'y en avait pas une seule qui n'eût pas commis ce crime. De là, l'article de la règle des missionnaires de Scheut, où le souci des enfants abandonnés est spécialement commandé. Au demeurant, dans cette Chine où il faut acheter sa fiancée, des orphelinats de filles aident à la fondation de ménages chrétiens (2).

Le P. Gonnet, jésuite, qui s'occupa de longues années de la mission de Tchen-le, constatant qu'un certain nombre de Chinois accusaient les Pères d'acheter les enfants pour leur arracher les yeux et le cœur, préférait aux orphelinats ce qu'il appelait « les écoles de néophytes » de la Sainte Enfance : on y recevait les enfants de païens convertis, ou déjà catéchumènes, et ces maisons, ainsi remplies, étaient à l'abri des calomnies qui parfois couraient contre les orphelinats.

VI

Pour la vieillesse et pour les malades, comme pour l'enfance, l'activité missionnaire multiplie les asiles. En Chine, — attardons-nous quelque temps dans ce pays — on trouvait, en 1912, en face de 150 hôpitaux protestants, 42 catholiques ; en face de 151 pharmacies protestantes, une centaine de catholiques, et l'on constatait que dans le Kiangsi Nord, au témoignege des Lazaristes, hôpital et pharmacie des Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul aidaient beaucoup à l'évangélisation. En 1907, dans le Sud du Schantoung, les fonctionnaires chinois eux-mêmes ont recommandé l'hôpital des Pères allemands de Steyl, et les mandarins chinois ont pris part aux fêtes d'inauguration ; c'est là un fait caractéristique, qui prouve l'accueil fait à la charité chrétienne par les âmes exotiques (3).

La plus hideuse de toutes les maladies, la lèpre, paraît inspirer au missionnaire un héroïque attrait. Une liturgie émouvante existait, au moyen âge, pour le jour doulou-

(1) *Annales de la Sainte-Enfance*, I, année 1846, p. 64.
(2) SCHWAGER, *Zeitschrift für Missionswissenschaft*, 1912, p. 226-227.
(3) SCHWAGER, *loc. cit.*, 1912, p. 225.

reux où le lépreux était séparé du monde, isolé du commerce des hommes.

« Il plaît à Notre-Seigneur, lui disait le prêtre, que tu sois infecté de cette maladie, et te fait Notre-Seigneur une grande grâce quand il veut te punir des maux que tu as faits en ce monde. Notre-Seigneur, pour ta maladie, ne te méprise point, ne te sépare point de sa compagnie ; mais, si tu as patience, tu seras sauvé comme fut le Lazare, qui mourut devant l'hôtel du mauvais riche. Combien que tu sois séparé de l'Eglise et de la compagnie des saints, pourtant tu n'es séparé de la grâce de Dieu, ni aussi des biens que l'on fait en notre Mère Sainte Eglise. »

Cette grâce de Dieu, qu'attestait ainsi la vieille liturgie, il semble qu'actuellement elle soit comme symbolisée par la présence même du missionnaire, s'installant parmi les lépreux. Ce fut Mère Javouhey, fondatrice des Sœurs de Saint-Joseph de Cluny, installant en Guyane la léproserie d'Araconany (1) ; ce furent les Franciscaines, missionnaires de Marie, qui se présentèrent en foule à leur fondatrice, Mère de Chappotin, lorsqu'elle leur fit un premier appel pour ses premières léproseries ; ou les Dominicaines de la Trinidad, dont récemment M. de Noussanne racontait les héroïques aventures (2).

Les Picpuciens, qui sont depuis cent ans les apôtres de l'archipel des Sandwich, eurent un regard prolongé, de 1866 à 1873, pour les lépreux que le roi de cet archipel, Kamehameha V, venait de faire séquestrer dans un coin de l'île Molokaï, et qui vivaient là en pleine anarchie, les plus valides se jetant sur les plus débiles pour leur arracher leur nourriture ou leurs vêtements. Il y avait là deux cents lépreux catholiques ; un prêtre leur faisait de rares visites. Le 15 avril 1873, M. Walter M. Gibson avait écrit dans le journal *Nuhou* : « Si un noble prêtre du Christ, un prédicateur, une sœur, avaient l'inspiration d'aller là et de sacrifier une vie pour consoler ces pauvres malheureux, ce serait une âme royale qui, pour toujours, resplendirait sur un trône élevé par l'humaine charité. »

Cette âme royale se présenta : c'était celle du P. Damien Deveuster, picpucien belge. Des études un peu sommaires ne lui avaient procuré qu'une culture assez médiocre ; mais Damien savait aimer ; et lorsqu'en 1873 un groupe de lépreux de Molokaï, profitant d'une visite de Mgr Maigret, vicaire apostolique des Iles Sandwich,

(1) Voir notre livre : *Mère Javouhey, apôtre des noirs* (Paris, Plon, 1929).

(2) *Correspondant*, 10 avril 1928.

souhaita l'installation d'un prêtre en permanence, Damien, qui accompagnait l'évêque, déclara qu'il restait. Il restait, n'ayant ni toit, ni vêtements de rechange, ni d'autres visages humains sur lesquels poser ses regards, que ceux de huit cent seize lépreux, dont quatre-vingts étaient à l'hôpital. « Quelle que puisse être la théologie de cet homme, commentait M. Walter M. Gibson, c'est sûrement un héros chrétien. »

Autour de lui, il entendait les lépreux proclamer qu'il n'y avait aucune loi ; il les voyait passer leur temps à jouer aux cartes, à danser le *hula* sous la protection d'une vieille déesse païenne, à s'alcooliser avec la racine du dracena. L'eau manquait, l'odeur des lépreux était épouvantable. Damien courait, fumait, pour changer l'atmosphère, et puis revenait près d'eux, en moralisateur, en apôtre. Dès 1876, il avait gagné la lèpre : plus rien ne manquait pour qu'il ressemblât à ces déchets, et cette ressemblance même accroissait l'ascendant de ses prédications. Ses sermons devinrent plus pénétrants, plus persuasifs, lorsqu'il put dire : « Nous autres lépreux ». Il estimait qu'il avait été mis sous le drap mortuaire le jour de sa profession religieuse, pour apprendre que la mort volontaire est le principe d'une vie nouvelle, et cela lui paraissait tout naturel de s'être ainsi « enseveli tout vivant ». D'autres épreuves fondaient sur lui, provenant parfois de la jalousie lointaine de quelques-uns de ses confrères ; il supportait tout cela, disant calmement : « Je monte doucement le chemin de la croix et serai bientôt en haut de mon Golgotha ». Devant sa tombe, qui s'ouvrit en 1889, l'esprit de secte de quelques missionnaires protestants éleva des doutes sur sa moralité ; mais d'autres voix protestantes s'insurgèrent, qui montrèrent qu'il y avait confusion et qui vengèrent pour toujours l'honneur du P. Damien (1). Lorsqu'en 1925 le journal socialiste *Le Peuple* ouvrit un concours entre les gloires belges, le P. Damien arriva treizième, avant Léopold II, avant Van Dyck, avant César Franck (2). Et, tout près de l'église Saint-Jacques, à Louvain, sa statue, chef-d'œuvre de Constantin Meunier, symbolise, en un mouvement magnifique, le double geste de la charité : serrant le crucifix contre sa poitrine, on dirait qu'il veut enflammer son cœur au cœur même du Christ crucifié, et tout près de lui, s'appuyant sur lui, s'abritant sous son geste compatissant, voici le lépreux, que soigne et console son humaine

(1) Reginald Yzendoorn, *History of the Catholic Mission in Hawaii*, p. 197-221 (Honolulu, 1927).

(2) *Annales des Sacrés-Cœurs*, avril-mai 1925.

charité, reflet de la charité divine. Dans Molokaï, le P. Damien fit école ; cette petite île, où le voyageur Stevenson se déclarait harassé par un rapide séjour, est devenue la résidence de Sœurs américaines, les Sœurs Franciscaines de Syracuse, que, depuis 1883, le P. Damien avait attirées. Une d'entre elles, Mère Marianne, est morte là en 1918, octogénaire, après trente ans de séjour. Et, le 1er janvier 1927, mourait là-bas un autre Picpucien, le P. Maxime André, le patriarche de Molokaï, comme on l'appelait, qui était là depuis vingt-six ans. Dans cette terre de quasi-sauvages, où s'était volontairement séquestré le P. Damien, les deux tiers des habitants sont aujourd'hui de bons catholiques, et l'on y compte deux cents communions par semaine.

Ce que fit le P. Damien à Molokaï, le P. Deswazières, des Missions étrangères, pour qui M. Henry Bordeaux publiait récemment un éloquent appel, le fait en Chine depuis quinze ans, dans la léproserie de Shek-Lung ; et un capucin de Lombardie, le P. Daniel de Samarate, le faisait récemment encore, dans la mission brésilienne du Para. Se sentant devenu lépreux, il se fit envoyer à la léproserie de Tocuadula, véritable terre de blasphèmes, où les pauvres gens vivaient en bravant Dieu et mouraient en le maudissant. Ils commencèrent par le salir d'atroces calomnies. Et, peu à peu, ils vinrent à lui, le désert spirituel fut comme peuplé par l'Eucharistie ; dans ce qui, la veille, était Sodome, la vie sacramentelle coulait à pleins bords. Daniel de Samarate est mort là-bas, en 1924, n'étant plus qu'une loque monstrueuse et putréfiée ; mais il avait fait œuvre de missionnaire, il avait ramené la foi, ramené l'espoir (1).

Et cette année même, la Société de Marie vient de conquérir une gloire nouvelle par la mort d'un de ses missionnaires, le P. Nicouleau, mort lépreux, après quinze ans de ministère auprès des lépreux de l'île de Mokogaï, léproserie du Pacifique méridional pour les pays de langue anglaise.

VII

Mais la charité des missionnaires ne s'équipe pas seulement pour apporter un soulagement aux misères, hélas ! normales, qui sont le lot commun des générations ; elle s'adapte aux nécessités locales, aux exigences urgentes qu'une catastrophe impose. L'ouvrage qu'a consacré le

(1) Voir notre livre : *L'Eglise en marche, Etudes d'histoire missionnaire*, p. 25-28. (Paris, Spes, 1928.)

P. Becker au P. Gonnet, le missionnaire jésuite de la Chine, est, à cet égard, très instructif. Nous y voyons l'apostolat missionnaire aux prises avec la terrible famine de 1878.

La situation était délicate : faire l'aumône aux païens, même à ceux qui, à ce prix, se déclaraient chrétiens, c'était paraître acheter des conversions. Le P. Gonnet se borna à réclamer, des païens qu'il secourait, qu'ils renonçassent aux superstitions et consentissent à l'étude du catéchisme et des prières. A ces conditions, les missionnaires leur faisaient un petit prêt hypothécaire, pour lequel ils ne payaient qu'un minime intérêt, sous forme d'une petite part de leur récolte. Plus de 12.000 catéchumènes se présentèrent. Il y eut beaucoup de déchets, mais les écoles-pensionnats, où s'élevèrent ensuite un certain nombre d'enfants de ces familles, exercèrent une sérieuse influence en faveur du christianisme.

Pour les Chinois tout à fait pauvres, le P. Gonnet créait un village, à l'imitation des anciennes réductions ; il donna des terres à cultiver, dans ce village, à des païens ruinés, et qui consentaient à se faire chrétiens. Matériellement, les résultats furent médiocres, par suite de l'inondation de ce coin de terre. Mais les chrétiens, en dépit du sinistre, y restèrent par attachement à leur foi. Et si l'on objectait au P. Gonnet le mot fugitif de Bourdaloue que tout à l'heure je citais : « Cela paraît intéressé », le P. Gonnet répondait : « Depuis Notre-Seigneur jusqu'à nos jours, il n'a pas suffi de se présenter, la croix à la main et le bréviaire sous le bras, pour voir les masses païennes, surtout parmi les pauvres, se lever et accourir à la nouvelle religion. La faim qui presse ces multitudes n'est point celle du salut de leurs âmes » (1).

Voici les Pères belges de Scheut, dans cette Mongolie où la culture du sol est la principale ressource, s'attirant l'amitié des indigènes par la location de terres, à très bon marché, ou par la promesse d'un beau cercueil, — un cercueil, ce rêve qui obsède le plus indigent d'entre les Chinois. Voici, en Mandchourie, le P. Roubin, des missions étrangères, faisant de la colonie agricole de Saint-Joseph le point de départ d'une petite cité chrétienne, et le P. Lacquois, dans cette même Mandchourie, créant des caisses de prêts ; et voici, dans le Tchéli, Lazaristes et Jésuites affermissant, par des aumônes régulières, la fidélité des catéchumènes à l'enseignement religieux (2).

(1) Becker, *Le P. Gonnet*, p. 149 (Ho-kien-fou, impr. de la Mission, 1900.)

(2) Schwager, *Zeitschrift für Missionswissenschaft*, II (1912), p. 222-223 et V (1915), p. 16.

Voici, dans la mission de Poona, le P. Zimmer, organisant une colonisation agricole (1) ; voici, en Afrique, les Pères Blancs du Tanganyika aidant leurs néophytes à devenir de bons commerçants, ou leur procurant de bons filets de pêche, pour évincer la concurrence musulmane (2), et les Jésuites, dans les fermes-chapelles du Congo, mettant à la disposition de jeunes ménages chrétiens tout le capital agricole requis (3).

Le mot de Thomas de Jésus que, tout à l'heure, nous citions : « Que les néophytes voient dans le missionnaire un défenseur et un père », a comporté, dans les missions de Chine et de l'Inde, de fort intéressantes applications. En 1900, au moment où le P. Becker écrivait son livre sur le P. Gonnet, la bourgade chinoise de Tchang-Tong comptait plus de 400 chrétiens ; c'était un foyer d'évangélisation, d'où sortaient d'excellents catéchistes. Quels avaient été, trente-cinq ans plus tôt, les premiers chrétiens de cette paroisse ? Tout simplement des gens condamnés comme rebelles et menacés par les mandarins de confiscation de leurs maisons, de destruction de leurs biens. Le P. Bougon convertissait et baptisait quatre d'entre eux, et s'en allait dire aux mandarins qu'il se portait désormais garant de leur conduite. Tout de suite, des voisins se présentèrent pour être à leur tour catéchumènes et à leur tour protégés, et la chrétienté du Tchang-Tong grossissait. On aspirait à faire partie du troupeau spirituel, pour appartenir à la clientèle juridique du missionnaire. Le P. Leboucq et le P. Octave, dans la mission du Tchenli, s'instituèrent auprès des mandarins les défenseurs des familles qui se déclaraient prêtes à devenir chrétiennes. Un Lazariste, Mgr Hanouille, un Franciscain, le P. Hannibal, faisaient de même ailleurs. Et des sous-préfectures chinoises, où l'on ne comptait pas un seul chrétien, purent ainsi être ouvertes à la foi.

C'était une voie périlleuse : il ne fallait point patronner de mauvaises causes ; le missionnaire s'aliénait les adversaires de ces familles dont il prenait en main le procès. Et puis, surtout, « que de mal, ensuite, comme le dit le P. Becker, biographe du P. Gonnet, pour conduire, après de longues années souvent, à un véritable christianisme, des gens qui s'étaient faits chrétiens par des vues aussi peu désintéressées ! »

L'avantage et l'inconvénient de la méthode n'échappent

(1) Schwager, *Die Katholische Heidenmission der Gegenwart*, p. 401 et 426.
(2) Schwager, *Zeitschrift für Missionswissenschaft*, IV (1914), p. 283.
(3) Laveille, *Le P. Van Henckxthoven* (Museum Lessianum, 1927).

pas au P. Becker. L'avantage, « c'est qu'on a devant soi des païens tout prêts à prêter l'oreille et à garder une fidélité, au moins extérieure, aux prescriptions de l'Eglise, en vue de jouir de la protection de l'Eglise ; l'inconvénient, c'est qu'on risque de n'avoir que des chrétiens extérieurs et purement pour la forme, même après le baptême » (1).

Quelques années durant, l'apostolat de l'Hindoustan tira grand profit de l'intervention charitable des missionnaires dans le procès des indigènes. Les pauvres Indiens du Chota-Nagpore, au nord de l'Hindoustan, étaient opprimés, exploités par les petits magistrats. Corvées et impôts les accablaient ; on les réduisait en servage, on les vexait de toutes façons. Ils se soulevaient, le lendemain était pire que la veille. Les cours de justice anglaises étaient trop loin, ils ne savaient comment y arriver. Un jeune jésuite flamand, le P. Lievens, se familiarise avec quatre dialectes, avec les coutumes locales, avec le mâquis des règlements. Il défend lui-même, devant les tribunaux locaux, la cause des pauvres gens. De 1881 à 1894, le nombre des catholiques, dans le Bengale occidental, monte de 16.000 à 61.312, plus 2.566 catéchumènes (2). Malgré ces brillants résultats, les autorités anglaises de l'Hindoustan contraignirent les missionnaires à se relâcher de leur activité juridique ; d'autre part, le Synode de Hongkong, en 1914, décida que les missionnaires ne devaient plus intervenir que dans les procès chinois qui regardaient la religion, et que cette intervention devait être réservée à ceux d'entre eux auxquels les usages chinois étaient spécialement familiers (3).

N'est-ce pas une charité encore, une magnifique charité, au grand sens du mot, que le rôle civilisateur des missionnaires ? Donner une aumône, ou un lopin de terre, ou un appui juridique : c'est de la charité. Mais enseigner à l'indigène à faire usage de la terre, don de Dieu, lui enseigner à faire usage de ses mains, productrices de travail, pour le bien commun de ses semblables, cela aussi, c'est de la charité. Et devant vous, Monsieur le Sous-Secrétaire d'Etat, comment n'évoquerais-je pas le rôle civilisateur exercé par cette pléiade d'apôtres que notre chère Alsace religieuse, durant les quarante-huit ans où elle cessa d'être française, continua de faire s'enrôler dans

(1) Becker, *Le P. Gonnet*, p. 185-191.

(2) Aumont et Brou, *Jésuites missionnaires au* XIX^e^ *et au* XX^e^ *siècles*, p. 52-71 (Paris, éd. Spes, 1928).

(3) Schwager, *Zeitschrift für Missionswissenschaft*, II, 1912, p. 223-224. (Cf. *Relations de Chine*, 1911, p. 464.)

nos congrégations françaises de missionnaires ! Ce Père Horner, des Spiritains, civilisateur des noirs de Zanzibar ; ce Père Heinrich, Marianiste, porteur de la culture occidentale aux sphères les plus cultivées du Japon, m'apparaissent comme ayant mis leur charité chrétienne, inculquée par les écoles catholiques d'Alsace, au service de l'esprit apostolique de la France, leur patrie de toujours.

VIII

Ayant vu combien sont efficaces, pour la propagation de la vérité, la fondation d'orphelinats, et d'hôpitaux, et de léproseries, les dons charitables, et les services pécuniaires, et les démarches en faveur des opprimés, devons-nous parler de toutes ces œuvres comme de moyens excellents pour attirer les âmes, pour les prendre comme on peut les prendre, lorsqu'on les sent sutout sensibles à l'appât de l'intérêt ? Le mot de *moyens*, qu'on me permette de dire qu'en l'espèce je ne l'aime guère, et que même je le repousse ; et, le repoussant, je crois être d'accord avec les *Monita* que composaient en 1665 les deux premiers vicaires apostoliques de notre Société des Missions Etrangères, Pallu et La Mothe-Lambert, et qui furent imprimés et approuvés à Rome en 1669. L'inspiration très élevée de ce document se traduit dans les lignes que voici :

« Les moyens purement humains ne conviennent aucunement à l'esprit apostolique : ils sont plus nuisibles qu'utiles à la propagation de la foi, et ne produisent qu'une apparence de religion qui s'évanouit aux premières difficultés ; le missionnaire y perd sa foi et sa confiance en Dieu, pour placer son appui en lui-même et dans ses moyens humains.

« Les moyens indifférents, propres parfois à une bonne fin et parfois aussi utiles ou nécessaires quand on y reconnaît la volonté de Dieu, ne sont plus, dans ce cas, appelés humains. Les saints doivent les employer. Je veux dire les missionnaires morts à eux-mêmes, détachés du monde et entièrement unis à Dieu. Et même, plus ces missionnaires auront de répugnance pour ces moyens, plus aussi ils en tireront profit. »

Œuvres de charité, démarches de charité, j'y vois beaucoup plus et beaucoup mieux que des moyens pour faciliter le succès de l'apostolat missionnaire, ou pour le préparer. L'esprit apostolique — vous en avez la preuve par ces lignes des *Monita* — ne consentira jamais à ravaler la charité au rang subalterne de moyen. Lors même que le

missionnaire, avec tout ce que sa personne y apporte d'ingéniosité, avec tout ce qu'elle introduit de bienfaisants artifices, entrevoit un afflux d'âmes comme récompense de ses gestes de charité, il sait très bien que la valeur de pareils gestes est due à l'esprit divin dont ils s'inspirent, et non point à l'adresse humaine dont ils peuvent témoigner.

Qu'est-ce qu'une mission et quelle est la raison d'être des missions ? se demandait le P. Charles dans les *Dossiers de l'Action Missionnaire* de janvier 1927. Ce qui attire le missionnaire, répondait-il, c'est le besoin d'établir, là où elle n'est pas, l'Eglise visible, de reculer toujours plus loin son domaine. Dès lors, l'activité missionnaire « n'est pas d'abord ou uniquement un acte d'obéissance au précepte du Christ, ni davantage un acte de charité envers le prochain en détresse ; elle est tout cela, parce qu'elle est, avant tout et essentiellement, un acte de religion à exercer par l'Eglise et pour l'Eglise ».

Ce à quoi vise la mission, c'est donc à la construction d'une Eglise visible.

« L'Eglise visible, reprend le P. Charles, elle n'est pas seulement une société *spirituelle* qui grouperait des âmes, elle est d'abord une société *réelle*, qui groupe des hommes, c'est-à-dire les âmes et les corps, et qui sanctifie, sans le détruire ni le mépriser, l'élément matériel, corporel, sensible et terrestre, de notre vie à tous. Elle ne met pas l'éternel à la place du temporel, elle met le divin dans l'humain. Elle considère que l'homme a besoin de lumière et de pain, de labeur honnête et de repos, de consolation et d'encouragement, et que les chemins de la faim apaisée, des larmes épongées, des blessures pansées, de la soif qu'on étancha, de l'indigence soulagée, sont des chemins divins ».

Les conversions que par ces chemins l'Eglise recueille, sont-elles en accord ou en désaccord avec la nature même de cette Eglise que l'action missionnaire doit planter ? Telle est la question qui, pour chacune de ces conversions, doit se poser. « Quand la Sainte Eglise, reprend le P. Charles, apparaît aux yeux des païens comme une grande protection tutélaire, comme une joie immense, comme une sécurité, un remède, une consolation, une dispensatrice de prospérité légitime et de santé, on ne peut pas dire que ces païens voient en elle ce qu'elle n'est pas, ni que l'intérêt temporel n'est qu'un appât autour d'un hameçon trompeur. Ces païens voient *très juste*, car l'Eglise maternelle ne se désintéresse d'aucune des infirmités humaines ».

De cette dialectique d'un maître en histoire missionnaire vous entrevoyez, n'est-ce pas, quelle lumière nous pouvons tirer.

La charité, elle est mieux qu'un moyen ; la charité, elle

est mieux qu'une méthode ; elle est, si je puis ainsi dire, l'une des faces de cette Eglise qu'il s'agit d'implanter; elle en est la plus souriante, la plus propre à refléter la bonté divine ; elle en est la face la plus rapidement aimée. La charité, elle est mieux qu'un procédé pour faire accepter la vérité; elle est, dans une certaine mesure, une révélatrice de la vérité, dans une religion qui, pour définir le Dieu qu'elle présente, proclame hautement : *Deus est charitas*, Dieu est amour. La charité, elle est, dirais-je volontiers, une partie de la vérité, puisqu'elle est la pratique de la vérité, puisqu'elle est la vérité appliquée, puisqu'elle est une leçon de choses concernant la vérité. Et de même que l'Evangile selon saint Jean nous dit en une formule très dense et très pleine de sens : « Celui qui accomplit la vérité vient à la lumière », de même oserais-je dire, reprenant cette phrase inspirée et la poussant plus avant, que celui qui accomplit la vérité fait venir les autres à la lumière. Car l'accomplissement par le missionnaire des besognes charitables qui lui sont imposées par la doctrine de vérité équivaut, d'ores et déjà, à un premier rayonnement de cette vérité ; c'est là une chose toute naturelle, puisque la vérité qu'il apporte est, dans toute la force du terme, la cause efficiente qui inspire sa charité, et qui la met en branle, avant de devenir, en une certaine mesure, la cause finale de cette charité. Et si, par ses œuvres de bien, il a l'espoir et l'intention de procurer à son *Credo* l'audience des foules, ses œuvres elles-mêmes sont déjà les filles de son *Credo*, elles sont déjà son *Credo* en acte. La charité humaine, chez le missionnaire, n'est pas une servante étrangère qui vient apporter une aide à la vérité divine : elle est commandée par cette vérité, elle en est comme un premier apport ; et l'atmosphère où elle s'exerce, et où elle installe les âmes, est déjà une atmosphère de vérité.

Où sont les œuvres qui démontrent votre foi ? demandaient à Frédéric Ozanam, il y a bientôt cent ans, ses camarades étudiants ; et par les conférences de saint Vincent de Paul, il avait « démontré sa foi ». Ainsi font les missionnaires, partout à travers le monde ; leurs œuvres sont la première incarnation de leur foi, elles la traduisent, elles l'illuminent, elles la révèlent. Ils n'en sont encore qu'à balbutier les langues de leurs futures ouailles, et déjà les cœurs ont compris ce que les oreilles n'entendent pas encore : leurs langues incertaines tâtonnent pour parler du *Credo*, mais déjà leurs œuvres le proclament.

RESPONSABILITÉS DES SOCIÉTÉS CHRÉTIENNES VIS-A-VIS DES PEUPLES PRIMITIFS

CONFERENCE de M. JEAN BRUNHES

La charité chrétienne devrait être comme une atmosphère qui envelopperait toute la terre ; c'est pourquoi la « géographie humaine » demande qu'on lui accorde la charité d'annexer la charité !

Il y a deux sortes de géographies de la charité : la géographie *statique* de la charité fraternelle, c'eest-à-dire l'étude des formes différentes de cette fraternité humaine telle qu'elle se révèle en différents groupes humains, chrétiens et non chrétiens, et c'est ce sujet que traitera demain matin le Père Charles, de Louvain ; et d'autre part ce que j'appellerai la géographie *dynamique* de la charité qui doit examiner quels sont et vers quelles directions devraient être entraînés les courants ethniques et politiques de la charité.

Mettons-nous d'abord en face de deux grandes séries de faits qui nous montreront l'étendue du problème que je me propose d'examiner ce soir devant vous : le problème général de la colonisation.

Toute la terre est aujourd'hui non seulement occupée, mais partagée. Si nous remontons simplement à cinquante ans en arrière, en 1878 — petite période dans l'histoire humaine — nous constatons qu'à ce moment-là une grande partie de notre planète était encore ignorée. Il y a moins de vingt ans que nous avons su d'une manière certaine que dans la région du pôle arctique il y avait une véritable mer profonde de trois mille mètres, un des creux les plus

prononcés de la calotte terrestre, et que nous avons appris, au grand étonnement de beaucoup, qu'il y avait un énorme continent de trois mille mètres d'élévation dans la région du pôle antarctique. Tout cela est nouveau, et l'Afrique, telle qu'elle nous apparaissait alors, était pleine de vides, de *terræ incognitæ* et de *terræ nullius*, c'est-à-dire de terres qui étaient censées n'appartenir à personne.

Passons de 1878 à 1928 ; franchissons ces cinquante années. Aujourd'hui toute la terre est *prise*. Voyez notre Afrique notamment. Il ne s'y trouve que 3 pays jouissant de l'indépendance politique : un vieux pays qui a gardé son indépendance sur les hauts plateaux de laves qui l'ont protégé, l'Ethiopie ou Abyssinie, l'Egypte qui a recouvré récemment une indépendance multiséculaire, enfin le Libéria qui a dû sa création à des intérêts étrangers à elle-même. Et tout le reste de cette très vaste terre est aujourd'hui sous la dénomination de puissances étrangères européennes, et, déclarons-le bien haut, de puissances toutes chrétiennes. Quelles responsabilités ! et dans quelle mesure ne doit-on pas, en d'aussi graves devoirs déterminés par de telles responsabilités, faire intervenir la charité, le véritable esprit du Christ ? Pour nos sociétés chrétiennes, quelles difficultés morales vis-à-vis de ces multitudes humaines qui sont façonnées et englobées dans des types d'organisation politique et sociale tout à fait différents des nôtres ! Quel problème social, certes, en même temps que problème politique, et je suis heureux d'avoir l'honneur de le traiter ce soir, de parler de ces responsabilités pour ainsi dire gouvernementales de charité devant le représentant d'un gouvernement qui sait lui-même ce que sont d'aussi graves et solennelles responsabilités (1).

Le second fait que nous devons avoir devant les yeux, c'est que, lorsque ce continent immense, toutes ces parties neuves du globe ont été partagées, notre France s'est attribué et adjoint une part magnifique : des hommes de grande envergure, à la puissante vision lointaine, ont réservé à la France des morceaux incomparables. Songez qu'en 1878, ni Madagascar, ni la Tunisie, ni la riche contrée du Maroc, ni la très prospère Union Indochinoise, n'étaient ce qu'elles sont devenues ; nous n'avions encore que des parcelles et voici qu'aujourd'hui, grâce aux officiers, aux missionnaires et aux hommes politiques de la troisième République, nous possédons le second empire colonial du monde, douze millions et demi de kilomètres carrés ! Nous formons ainsi, Français, un très grand peuple de cent millions d'habitants !

Nos responsabilités coloniales sont par conséquent des

(1) M. le sous-secrétaire d'Etat Oberkirch présidait l'Assemblée.

plus hautes et des plus angoissantes : dans les milieux compétents, dans les milieux officiels, dans les milieux scientifiques qui s'occupent de la colonisation, l'Union coloniale française, l'Institut Colonial International, etc., les idées ont évolué de telle manière que la colonisation n'est plus ce qu'elle a été au début, une affaire, une entreprise de commerce, mais elle est devenue, elle s'est élevée au rang d'une très grave responsabilité doctrinale et morale. Tels sont les sujets que nous allons aborder en examinant d'abord les attitudes qu'ont et doivent avoir nos sociétés chrétiennes vis-à-vis des institutions des peuples primitifs, et en second lieu l'attitude qu'ont et doivent avoir ces mêmes sociétés vis-à-vis des hommes eux-mêmes qui constituent les humanités primitives.

Auparavant, je voudrais résumer cette conception nouvelle de la colonisation en vous rappelant une phrase d'Albert Sarraut, — un colonial par excellence, — qui disait à l'Ecole Coloniale, le 5 novembre 1925 :

« La nouvelle doctrine transfigure les traits originels de l'entreprise coloniale, elle leur donne une ampleur et la dignité qui leur manquait, et parce que désormais, elle l'établit sur cette idée de *solidarité* avec toutes ses conséquences — (disons *charité*, dans la plus haute et féconde signification du mot : *caritas, amour*) — elle fait de la colonisation, acte primitif de force, une admirable création de droit ».

I

Quelle est donc l'attitude à adopter vis-à-vis des institutions et quelle doit être l'attitude gouvernementale, exprimant et comme incarnant nos responsabilités collectives vis-à-vis d'organisations aussi disparates qu'éloignées des nôtres ?

Considérons avant tout l'étrange complexité du problème. Lorsqu'on a commencé à faire de la colonisation, on l'a faite selon des concepts tout à fait intéressés et matériels, et par cela même le problème ne se posait pas avec la gravité qu'il revêt aujourd'hui.

Je voudrais, par deux ou trois anecdotes authentiques, vous faire sentir à quel point il est difficile d'atteindre le cerveau de l'indigène, le cerveau d'un primitif ou même le cerveau d'un homme appartenant à une société déjà très affinée, très civilisée, comme le sont beaucoup de vieilles sociétés asiatiques, comme le sont aussi beaucoup de sociétés musulmanes ; je voudrais vous révéler par deux ou trois traits combien il est difficile de faire saisir notre propre pensée à nous, *alors même qu'il s'agit de faits purement matériels*.

Durant la guerre, on avait amené des chefs Touaregs du Sahara central, des hommes de tout premier rang et de premier ordre, jusqu'au chemin de fer de Colomb-Béchar ; on les avait conduits de là jusqu'à Oran pour leur faire sentir toute la puissance de la force française, — qui jouait alors la grande partie que vous savez. — on leur avait montré le chemin de fer d'abord, qu'ils ignoraient, on leur avait expliqué les canons des derniers types, les mitrailleuses, etc.; on leur avait révélé les avions, les sous-marins, les torpilleurs... Après tout ce « feu d'artifice » de notre civilisation matérielle, on les avait reconduits par le chemin de fer jusqu'à leur grand désert. Et l'officier, fin et fort intelligent, qui les guidait leur a dit en les quittant : « Parmi tout ce que nous venons de mettre sous vos yeux, qu'est-ce qui vous a tout de même le plus frappés ? ». Or, ces hommes du désert, pour qui l'eau est le plus grand bien, le bien que l'on attend impatiemment et que l'on recherche avec une avidité opiniâtre, celui qui règle les itinéraires des nomades et de leurs troupeaux presque aussi exactement que sont réglés les horaires de nos chemins de fer, ces hommes répondirent : « Ce qui nous a le plus frappés, c'est dans une toute petite station, au départ, cet employé qui est allé tourner un simple robinet, et il en est sorti de l'eau ! ».

Un autre fait. Les Esquimaux sont des « mangeurs de cru », se nourrissant péniblement des rares produits de leurs chasses, souffrant souvent, non seulement du froid mais de la faim ; or, deux d'entre eux, arrivant dans l'immense et monstrueuse agglomération de New-York qui est aujourd'hui la ville la plus peuplée de notre terre, ont émis comme première — et si juste, si intelligente réflexion : « Mais comment tout ce monde-là fait-il donc pour manger ? ».

Dernièrement, on expliquait à un Turc que pour aller jusqu'à Angora, il n'aurait plus que dix heures de chemin de fer au lieu de mettre quatre jours. Et le Turc de répondre : « Mais alors, qu'est-ce que je ferai des trois autres jours ? ».

Je pourrais multiplier de tels exemples. Je vous prie de sentir à quel point le sens en est profond : nous nous trouvons en face non seulement d'individus, mais de groupes aux esprits construits d'une manière si différente des nôtres, que pour les adapter à notre modalité de comprendre, à nos modalités d'action sociale ou d'action morale, quels efforts presque surhumains il nous appartient de faire ! On vous a parlé tout à l'heure avec une ample magnificence (1), des missionnaires ; on vous a dévoilé toute la

(1) Conférence de Georges Goyau, de l'Académie française : « Le rôle de la Charité dans l'apostolat missionnaire ».

peine, tout le travail, tous les sacrifices qui sont les leurs, alors qu'ils s'efforcent d'atteindre ces âmes si éloignées d'eux, et moi je dois vous parler surtout ici, ce soir, des responsabilités spéciales et multiformes de ceux qui ont, vis-à-vis de ces sociétés primitives, accepté la charge et le pouvoir de les gouverner et de les administrer.

Lorsque nous pénétrons dans ces sociétés primitives, nous Français, à titre d'organisateurs responsables de l'ordre et de la justice, nous ne sommes pas des commerçants ayant un simple comptoir, nous avons la mission de régir tous les êtres humains et de régler tous les rapports, toutes les relations sociales entre ces êtres. Notre seule présence, malgré notre volonté, notre bonne, notre meilleure volonté, désorganise ces sociétés, les dissocie. C'est la crise du pouvoir, c'est la crise de la propriété et c'est la crise de la famille : je vais vous le démontrer.

C'est la crise du pouvoir d'abord. L'européen qui commande est là ; et par une conséquence immédiate les chefs naturels, les chefs traditionnels d'autrefois se trouvent par cela même diminués, conformément d'ailleurs à notre plan réfléchi. Qu'est-ce qui se passe alors dans ces âmes de primitifs, qui voient surgir une organisation nouvelle leur apparaissant au début nécessairement comme une simple organisation de force ; ils ne peuvent pas encore sentir ni pressentir ce qu'il y a de valeur morale, ce qu'il y a d'élevé dans les principes de justice de nos organisations administratives ou judiciaires. Et puis, dès que quelques-uns de ces primitifs sont convertis au christianisme, vous ne pouvez pas admettre qu'ils continuent à respecter de la même manière que jadis, le noir fétichiste, même si vous le maintenez vous-même comme chef ! Par le progrès même de très haute qualité auquel nous entraînons si heureusement quelques individus, nous mettons véritablement une bombe, une cartouche de dynamite dans la construction fondamentale de ces sociétés élémentaires.

Il en est de même pour la propriété, de même pour la famille. Nous en modifions les conditions, nous modifions les formes, les formalités et les rites du mariage. Nous arrivons, avec notre organisation civile par exemple dans tous les pays bantous — presque toute l'Afrique centrale et méridionale appartient à la famille noire bantou, qui est une des grandes familles humaines, unifiée par certains de ses caractères ethniques et par les différents groupes affiliés de ses langues — : dans ces sociétés-là, le mariage est à fondement de « *lobolo* », c'est-à-dire que le mariage est valable lorsque le fiancé a donné une dot aux parents de sa fiancée, de la femme qu'il épousera, (don de quelques bœufs ou d'une parcelle de terre) : tel est l'un

des signes civils, matériels, sociaux du mariage. Or, quand, dans le Congo belge, des soldats ont épousé des femmes noires *civilement*, les femmes, au bout de quelque temps ont cru qu'il suffisait de déchirer le petit papier et le livret de famille qu'on leur avait donnés pour que le mariage fût rompu : la dot n'avait pas été donnée ; donc pour des âmes sincères et pétries dans ce milieu traditionnel, le mariage n'existait plus une fois que le papier avait été déchiré.

De tels groupes humains sont des sociétés plus ou moins bien équilibrées, vivant et subsistant selon des régimes de vie sociale très complexes. Qu'allons-nous entreprendre, comme gouvernements nouveaux ? Quelles seront les attitudes que nous devons prendre, nous autres, qui avons le mérite de représenter non seulement des sociétés civiles et politiques, mais, qu'on le veuille ou non, des sociétés chrétiennes.

Ici devrait se placer une très longue histoire de droit que je vous épargnerai ; mais je voudrais pourtant en rappeler brièvement quelques-une des épisodes essentiels afin de faire saisir avec exactitude l'exceptionnelle portée morale et chrétienne du problème en jeu.

Un homme tout à fait éminent, Warren Hastings, en 1772, dans l'Inde anglaise, crut bien faire d'imposer les lois religieuses, (c'est-à-dire la loi hindoue et la loi musulmane, les deux lois qui régissaient la plus grande masse des habitants du Bengale) comme lois civiles ; ce système a duré très longtemps et nous le retrouvons encore en plusieurs contrées des colonies formées par des sociétés européennes. On a cru qu'il était bon de superposer comme principes juridiques civils à ces sociétés, soit avancées comme celles de l'Inde, soit primitives, les préceptes constitutionnels et « institutionnels » — puisque ce mot a été pour ainsi dire consacré par notre cher Président des Semaines Sociales (1) — qui résultaient des organisations religieuses. Enorme erreur dont on s'est repenti, mais beaucoup trop tard, car l'Inde en a souffert très longtemps.

Et, lorsqu'une réaction se manifesta, d'aussi hauts esprits que le grand historien anglais Macaulay s'est imaginé à son tour que l'on pouvait, que l'on devait introduire brusquement dans ces sociétés-là, dans ces sociétés traditionnelles, le droit anglais. Il était convaincu — cet homme si intelligent ! — qu'avant 1850 les principes du droit anglais deviendraient la règle tout à fait générale, et unanimement acceptée dans toute l'Inde ! Je n'ai pas besoin d'ajouter que ce fut une nouvelle catastrophe, et que l'on n'aboutit à rien : les principes mêmes de ce droit anglais ne furent

(1) M. Eugène Duthoit, président des Semaines Sociales.

pas et ne pouvaient pas être compris par ces masses humaines tout autrement façonnées.

La France a commis des erreurs pareilles : tel est le sénatusconsulte de 1863 pour l'Algérie. Les peuples croyaient qu'on pouvait imposer une législation comme on impose une camisole de force, sans que les esprits fussent auparavant préparés, par une longue pédagogie sociale et par une sorte d'hygiène psychologique, à comprendre les principes et les répercussions de ces lois !

Dans les Indes Néerlandaises, ces idées ont régné très longtemps ; et cela, il faut bien l'avouer, parce que souvent les principes de législation coloniale ont été élaborés dans les métropoles, et trop souvent par des hommes qui ne savaient même pas où se trouvaient les colonies...

En 1915 — ce n'est pas très vieux — un décret royal sur les sociétés coopératives a donné un avant-goût d'un droit privé des Indes préparé dans les bureaux, sur la base du droit européen ! Un autre décret royal de 1917 a conféré à tous les indigènes le droit de renoncer à la coutume et de jouir du privilège de se soumettre, soit à la totalité du droit privé des Européens, soit à leur droit de patrimoine. Eh bien ! le succès de ce décret élaboré à La Haye, avec l'idée qu'on rendait un très grand service à ces pauvres Javanais qui allaient enfin pouvoir participer aux bienfaits du droit occidental, le succès en a été tel qu'au bout de quelques années, il y avait dix Javanais sur cinquante-deux millions d'habitants des Indes Néerlandaises, Java, Sumatra, etc., oui *dix*, qui avaient songé à bénéficier de ces prétendus avantages civils totaux, et *un*, sur cinquante-deux millions d'habitants, qui avait opté pour les avantages du droit du patrimoine !

Des idées tout à fait contraires et même adverses règnent aujourd'hui dans les milieux coloniaux, et, comme il arrive très souvent, flux et reflux violentent un peu la vraie sagesse ; on est allé en sens inverse presque trop loin, en préconisant le respect absolu des coutumes.

C'est là un très gros problème moral en face duquel nous devons nous placer à notre tour avec netteté. Des esprits éminents proclament que l'on doit étudier dans chaque région quelles sont les coutumes indigènes, et que c'est ce droit coutumier qui doit être le droit fondamental qu'ont le devoir d'observer les représentants et agents de la puissance coloniale.

Je déclare que c'est aller jusqu'à l'extrême : excès que vous allez saisir sans peine. D'abord, comment arrivons-nous à comprendre avec exactitude, et à traduire en mots français, anglais, italiens ou hollandais, des termes aussi souples, aussi variés que ceux qui expriment non seulement les règles coutumières de la vie indigène, mais les

états d'âmes complexes qui les dirigent ? Et puis, le jour où vous aurez fait cette étude consciencieuse, vous arriverez à codifier cette coutume, par conséquent à la momifier, vous l'arrêterez dans son développement et vous aurez la tentation de l'étendre au-delà de la région où elle règne, si bien qu'en ayant cru faire une loi qui fût favorable aux indigènes, vous aurez fait une loi monstrueuse, qui les soumettra à des règles de tel district, ignorées dans la contrée voisine, et qui par conséquent transformera votre puissance française, anglaise, hollandaise, italienne, en une puissance de domination tout à fait confuse et illégitime : personne ne comprendra plus : au nom d'un principe abstrait, vous ferez subir une sorte d'esclavage moral à des populations qui seront liées à votre interprétation arbitrairement généralisée. Si l'on a renoncé à la théorie brutale de l'assimilation, et si l'on s'est aperçu qu'il fallait précisément tenir compte des coutumes en un certain nombre de domaines et de cas, reconnaissons qu'il en résulte un très grand progrès. De telles idées règnent de plus en plus ; et ce qu'il faut, c'est précisément vivifier développer, régénérer ces coutumes parce qu'on apportera progressivement de ce que nous considérons, nous, comme la véritable morale sociale et le droit idéal.

La solution du problème est fort malaisée, mais vous apercevez du moins quelle est la marche à suivre. L'on a d'abord compris la colonisation comme une destruction brutale des êtres conquis ; ensuite on a compris la colonisation comme aboutissant à un esclavage plus ou moins déguisé ; puis on a cru que l'on pouvait assimiler les indigènes par de simples décrets et les soumettre d'un coup aux lois des pays occidentaux et chrétiens ; aujourd'hui enfin, on est parvenu à vouloir respecter ces ensembles psychologiques sur lesquels reposent les sociétés plus ou moins évoluées, à vouloir les respecter dans une certaine mesure seulement, et en tentant de ne les transformer que lentement.

Je vous ai dévoilé toute l'étendue de l'œuvre qui s'impose à toute puissance coloniale. Je voudrais, par un document tout à fait probant, vous montrer comment, dans cette œuvre si difficile, les Français sont au premier rang. Les Français non seulement ont cet empire colonial splendide qu'est le nôtre, mais en plus ils sont beaucoup plus que nous ne le savons, à la tête, peut-on dire, de la civilisation coloniale.

J'ai entendu, à l'Institut Colonial international, dans la session de 1903, qui se tenait en Westphalie, sous la présidence de Johannes-Albrecht von Mecklemburg (Jean-Albert de Mecklembourg, le cousin de l'ex-Empereur), j'ai

entendu un Anglais, un très grand Anglais, qui avait été gouverneur de la Jamaïque, se lever tout à coup au milieu de la discussion et dire très simplement, lui Anglais : « Messieurs, je considère que le modèle de la colonisation de tous les pays et de tous les temps, c'est l'Afrique Occidentale Française ». Et Pearson, un Hollandais, ancien ministre des Affaires Etrangères de Hollande, ancien président du conseil, qui avait été gouverneur des Indes Néerlandaises, s'est aussi levé pour dire : « Telle est également ma conviction ». Quant à l'Allemand Zimmermann, qui devait jouer plus tard un rôle important durant la guerre, et qui a d'ailleurs écrit en allemand une très curieuse et fort bonne histoire de la colonisation française, il a, de sa place, incliné la tête en signe d'acquiescement.

Combien de Français savent cela ! Combien se doutent des efforts splendides qui ont été faits par nos Ministères et nos Ministres des Colonies, et encore davantage par tout le personnel de choix de nos administrations coloniales, par la pléiade si remarquable de nos administrateurs coloniaux !

Voici un autre document, qui est une attestation de mon éminent collègue de l'Institut Colonial International, van Vollenhoven, professeur à l'Université de Leyde, jouissant d'une très grande notoriété et autorité ; (il est précisément un de ceux qui poursuivent d'une manière que je regarde comme excessive, et que je combats d'une manière courtoise et serrée dans les discussions de l'Institut Colonial International, la thèse absolue du respect des coutumes indigènes) ; or, cet homme, qui est un peu à l'extrême-gauche, a écrit dans un rapport que vous trouverez imprimé dans le volume du Compte rendu de le session tenue à Paris par l'Institut Colonial International, les 17, 18 et 19 mai 1921 (*Bibliothèque Coloniale Internationale,* pages 480 et suiv.), il a écrit, au sujet de la grande île de Madagascar, rendant ainsi un hommage exceptionnel à tous ceux des nôtres qui, profitant de l'œuvre antérieure de nos navigateurs, de nos soldats et de nos très admirables missionnaires, ont constitué le domaine colonial de la France :

« La pratique du droit coutumier de Madagascar n'a souffert ni de la surestimation d'un droit religieux, ni de la confusion d'un droit des anciens codes avec le droit vivant, ni de l'unification du droit sur la base d'un droit occidental — (il s'agit des séries de fautes que je vous signalais à propos de l'Inde)... La coutume à peu près uniforme de la grande île d'un caractère indonésien a su se maintenir passablement intacte. Ce que depuis 1900 surtout — donc en une vingtaine d'années — la France a accompli pour faire connaître et apprécier la coutume malgache,

grâce aux ouvrages de Cahuzac, du gouverneur Julien, des Grandidier père et fils et d'autres, est digne d'une admiration sincère. La politique française à Madagascar s'est conformée à ces tendances scientifiques ; profitant peut-être des expériences de l'Extrême-Orient, elle s'est inspirée du respect des us et coutumes. L'exposé des motifs de la loi du 6 août 1896 déclarait déjà que « le gouvernement n'entend nullement porter atteinte au statut individuel des habitants de l'île, aux lois, aux usages, aux institutions locales ». L'article 116 du décret du 9 mai 1909 sur la justice indigène porte qu'en matière civile les tribunaux indigènes appliquent les lois et coutumes locales, ou bien celles propres à la qualité des parties, et en matières répressives, les lois et coutumes indigènes en tant qu'elles ne sont pas contraires aux principes de la civilisation française, la loi pénale française n'entrant en scène que si la loi malgache ne prévoit pas une difficulté ou si elle est contraire à la civilisation française. »

Voilà comment témoignent de nos efforts si délicats dans un domaine si difficile, les savants étrangers !

Je continue à lire quelques lignes du même rapporteur hollandais :

« En 1868, en 1878, en 1881 et en 1889 — (telle est bien la contre-partie) — le Royaume de Tananarive avait proclamé des codes soi-disant malgaches, en réalité des arrêtés anglais, qui, sous la foi trompeuse d'une codification de la coutume, transformaient le droit coutumier en quelque chose d'intermédiaire entre une loi occidentale et une loi indigène.

« C'est l'honneur de notre collègue, le R. P. Piolet, (le jésuite si actif qui est à la tête des *Amis des Missions*, et de la *Revue de l'histoire des Missions*) d'avoir flétri cette façon d'agir, en 1895 déjà, en exprimant son doute que ces lois « impraticables et tout à fait au-dessus de ce peuple», n'aient été édictées, sans doute, « que pour les faire lire aux souscripteurs de Londres ». Et ce composé hybride, composé inférieur à plusieurs égards à l'œuvre législative des rois malgaches eux-mêmes, n'a pas été pris au sérieux et n'avait pas le droit de l'être. »

Nobles affirmations qui nous démontrent ce qu'est, sous l'obédience de la France, et ce que peut être, ce que doit être, au point de vue de la charité compréhensive des sociétés non chrétiennes, l'attitude des sociétés qui subissent consciemment ou inconsciemment l'influence des notions vraiment chrétiennes.

II

La seconde partie de cette conférence doit nous mener encore plus avant, jusqu'à la source même de cette compréhension des sociétés indigènes, c'est-à-dire jusqu'à l'attitude morale vis-à-vis des êtres humains eux-mêmes : Sympathie spontanée, accueil profondément bon que nous devons faire aux hommes de toutes couleurs, aux noirs, aux jaunes, aux rouges, à ceux qui sont autres que nous, à tous ceux qui sont extérieurs à la race blanche. Voilà le point où nous mesurerons la vraie valeur chrétienne des individus constituant les sociétés dites chrétiennes ; et c'est avec orgueil que nous constatons en cela dans toute notre société française, la profonde, la réelle, la substantielle influence de la doctrine catholique.

Même ceux des Français qui sont éloignés de nos convictions religieuses ont été pétris par le ferment des dogmes catholiques fondamentaux, selon lesquels il y a égalité de dignité morale entre tous les hommes. N'est-ce pas une splendeur de constater que tout le personnel colonial français s'adapte aux divers milieux indigènes sans aucun mépris, bien mieux avec un attachement profond et comme directe et préétabli ?

J'ai vu tels et tels de ces administrateurs coloniaux perdus en Indochine au-delà de la Chaîne Annamitique, ou dans des régions éloignées et comme égarées de l'Afrique désertique, je les ai vus isolés au milieu de quelques groupes qui ne jouissaient pas des mêmes avantages et du prestige d'une des belles et vieilles civilisations asiatiques ou africaines, qui étaient tout à fait aux échelons inférieurs de l'humanité, eh bien ! ces fonctionnaires accomplissaient sans contrôle leur devoir quotidien avec une sympathie, que j'appellerai presque paradoxale, envers ces êtres de couleur tout à fait primitifs. Ils suivaient (quelquefois sans le savoir) la tradition des meilleurs de nos missionnaires. On les retrouve ainsi missionnaires à leur tour, comprenant ce que valent les âmes, toutes les âmes, et les aimant d'un amour paternel et fraternel.

Les missionnnaires ! mais ce sont eux qui ont créé la noble et un peu naïve tradition de l'homme primitif plus sain et plus saint que l'homme civilisé ! Je crois qu'à la base de toutes les doctrines excessives de Jean-Jacques Rousseau sur la bonté native de l'homme, il est permis de placer les fameuses *Lettres Edifiantes*. Les *Lettres Edifiantes* nous parlent sans cesse du bon sauvage, de ce bon sauvage auquel le civilisé doit rendre des points... Encore de nos jours, beaucoup de nos missionnaires se

sont tellement attachés aux sauvages qu'ils catéchisent que, si vous les poussez un peu, ils arrivent à vous avouer que ces êtres primitifs sont de beaucoup supérieurs à ce que nous sommes nous-mêmes. Je me rappelle encore comment Mgr Turquetil, cet éminent Canadien Français qui évangélise les Esquimaux sur les bords glacés de la mer d'Hudson, nous affirmait, il y a quelques mois à peine à Montréal, que les enfants esquimaux étaient plus intelligents que les petits Canadiens et que les petits Français.

En relation directe avec cette conception, avec cette espèce d'élan mystique qui jette les êtres supérieurs à la sympathie pour les peuples primitifs, on peut dire que l'Eglise a précisément donné toute la mesure de sa thèse indiscutée sur l'égalité de dignité par ces organisations techniques, par ces missionnaires voués spécialement à la création des clergés indigènes ; le grand pape actuel Pie XI — qui est un historien et qui est un peu géographe... qui a été un alpiniste — le grand Pape Pie XI, qui domine vraiment de sa pensée toute la terre, a conféré une impulsion merveilleuse à cette orientation en consacrant les premiers évêques chinois, en consacrant un évêque japonais, en donnant le pouvoir des apôtres, le pouvoir d'ordonner indéfiniment, à des hommes de couleur, c'est-à-dire à des hommes que méprisent... d'autres sociétés chrétiennes et d'autres chrétiens !

Nous voilà mis brutalement en présence de ceux qui sont les contradicteurs de notre pensée. Sauvegardons ce rare privilège qui est nôtre de n'avoir, nous, aucun préjugé de race, tandis que dans d'autres pays nous voyons ces préjugés non seulement fleurir, mais se développer avec une intensité telle qu'il pourra en résulter des conflits sanglants internationaux.

Un livre tout à fait caractéristique à ce point de vue-là est le livre le l'américain Lothrop Stoddard, *Le flot montant des peuples de couleur contre la suprématie mondiale des blancs* (1)... Ce livre-là est une sorte d'appel à la défense des blancs contre les noirs, contre les jaunes, contre les bruns, et, si vous lisez bien le livre, contre les méditerranéens eux-mêmes ; car cet Américain, imbu des idées nordiques, classe dans les peuples de couleur même les peuples bruns de la Méditerranée ; quant à sa carte, elle est une falsification de la réalité ethnographique, il place parmi les hommes de couleur les sémites, c'est-à-dire les juifs, la race de David ! et tous les Arabes !

(1) Traduction française d'Abel Doysié publiée sous ce titre à Paris, chez l'éditeur Payot, en 1925.

C'est un péché contre la morale, parce que c'est d'abord un péché contre la géographie !...

Du pourtour immense du Pacifique, un quart seulement est occupé par la race jaune, mais cette race est très prolifique, elle est très nombreuse, et tous les peuples blancs qui l'avoisinent s'en gardent comme d'un danger. L'Angleterre avec ses Dominions (avec la Nouvelle-Zélande et avec l'Australie) n'a, dans le Pacifique et autour du Pacifique, que treize millions d'individus qui sont ses sujets, qui relèvent de l'Empire britannique, tandis que nous, (nous, pauvres Français, qui avions été même exclus d'abord de la Conférence de Washington, nous avons vingt millions de sujets sur les bords du grand Océan, de par notre magnifique Indochine.

L'Empire britannique, avec ses éléments si dispersés, prétend se défendre par la force d'un système de pensée et par la force tout court contre l'invasion des jaunes. Chez nous, au contraire, nulle angoisse, parce que nous n'avons pas le préjugé de couleur ; au contraire, on peut dire que nous aimons les êtres de couleur, nous les appelons à nous, nous faisons presque comme les missionnaires ; reconnaissons ici que les principes religieux qui prêchent l'égalité de dignité et qui la manifestent par l'égalité de droits moraux acquis aux fonts baptismaux sont pour beaucoup dans cette compréhension générale et populaire de l'égalité morale entre les hommes de toutes les tailles, de tous les crânes et de toutes les teintes.

Je voudrais vous en donner un simple exemple en appelant ici en témoignage deux hommes qui ne sont pas des croyants, qui sont des esprits charmants, sympathiques et tout à fait indépendants, écrivains d'une générosité hors ligne, anciens collaborateurs et amis du Général Galliéni, Marius-Ary Leblond, nés à la Réunion. Marius-Ary Leblond ont publié *Ulysse, Cafre* (1), et dans ce roman, je lis ce qu'ils ont écrit à propos de ce pauvre nègre d'Ulysse :

« Le Père qui, dans ce monde, n'a d'enfants que ceux qu'il baptise, avec délices, administra le sacrement du baptême... Ulysse l'avait voulu... Ulysse l'avait rêvé... Mais, quand il éprouva que c'était fait, que c'était vrai, quand il se vit entre ces trois blancs qui s'étaient réunis pour entourer son baptême, à lui, un noir, un coup de fierté dressa son cœur. Il sentit que s'il fallait, à la minute même, voir Dieu en face, il n'aurait plus honte !... Et, mystérieusement, comme du fond des âges, son cœur se

(1) *Ulysse, Cafre ou l'Histoire dorée d'un Noir*, par Marius-Ary Leblond. Les Editions de France, Paris, 20, avenue Rapp.

prit à battre, battre si fort qu'il baissa la tête pour qu'on ne l'entendît pas. »

Et plus loin, toujours sous la plume de Marius-Ary Leblond :

« Les Blancs ne savent pas comme la religion embellit la vie d'un noir ! Tous les dimanches, Ulysse descendait à l'église et, debout, entendait la messe de quatre heures. Il aimait l'orgue qui, pareil au tonnerre, fait baisser la tête, quand maîtres et serviteurs, tous se jettent à genoux à égalité devant l'Eternel. L'après-midi, avant vêpres, au lieu de courir au *moreng*, il allait, pour son plaisir, admirer les tableaux du chemin de croix : cet homme innocent, qui, à bout de souffle, porte son bois dans la montée, tombe, saigne, et que des soldats habillés de chemises de couleur, comme les Arabes, piquent de leurs sagaies... Le noir regardait cela en rageant. Malheur ! Comme à coups de poings et à coups de pieds il eût fait bon foncer là-dedans ! »

Avant de clore cette seconde partie, je veux vous convaincre, comme je l'ai fait tout à l'heure au sujet de l'attitude française vis-à-vis des institutions, je veux vous convaincre du véritable esprit de notre présent personnel colonial à l'endroit des indigènes. Les jeunes surtout qui, sous l'impulsion de Georges Hardy, le très remarquable directeur de l'Ecole Coloniale, partent aujourd'hui pour les colonies, sont tout à fait épris de ce vouloir énergique de comprendre ces sociétés, d'apprendre la langue des groupes les plus humbles et de les transformer, de les élever peu à peu — jusqu'à notre idéal moral et social. Il m'appartient de vous lire quelques pages qui vous montreront sur quel ton et avec quelle âme parlent de ces problèmes des êtres réels, des hommes qui sont nos contemporains et nos compatriotes ; nous ne les connaissons pas assez ; nous ne savons pas assez quel est leur dévouement ; nous ignorons beaucoup trop leurs ardeurs généreuses, parce qu'ils sont loin de nous, à des dizaines de milliers de kilomètres !

Voici une circulaire que j'ai eu toutes les peines du monde à me procurer, circulaire presque secrète, adressée par Pierre Pasquier, ancien résident supérieur en Annam, aujourd'hui directeur de l'Agence Economique de l'Indo-Chine à Paris — et souhaitons-lui prochainement un poste encore beaucoup plus élevé... (1).

J'ai donc eu toutes les peines du monde à me procurer ce document : il s'adressait, comme dans le secret mysté-

(1) Un mois après cette conférence de la Sorbonne, presque jour par jour, M. Pierre Pasquier a été nommé gouverneur général de l'Indo-Chine.

rieux de son administration, à ceux qui sont chargés des populations Moïs, c'est-à-dire sauvages, de celles qui ne sont ni annamites, ni laotiennes, ni cambodgiennes, des petits groupes tout à fait primitifs, disséminés très au loin sur les flancs de la Chaîne Annamitique :

« Nous ne réaliserons nos plans, en particulier le problème de l'insoumission, que par l'application d'une administration directe qui laisse *à chacun ses chefs, à chacun ses lois, à chacun ses juges naturels*... La justice sera rendue aux Moïs par leurs juges naturels, avec appel devant l'administration française, mais toujours en suivant les lois et coutumes locales. Nous ne pouvons, en effet, accepter certaines pratiques qui rappellent les ordalies du Moyen Age, ou certaines dispositions qui autorisent l'esclavage. D'ailleurs, avec l'ordre et la fin des luttes de village à village, de tribu à tribu, ces dispositions justifiées par un état quasi féodal disparaîtront avec la transformation des mœurs...

« Je demande à ceux qui auront l'honneur de conduire cette œuvre, une foi ardente, une ténacité invincible, un jugement sain, une grande fermeté d'âme et un grand sens de la justice. Il leur faudra apprendre les dialectes employés dans les pays qu'ils administrent, être en perpétuel déplacement, enfin faire aimer et respecter la France. Pour ces populations primitives, vous personnifierez notre Patrie, notre Patrie qu'elles ne connaîtront qu'à travers vos actes.

«... Pour vous tenir en contact avec les chefs dispersés dans cet immense territoire, nous avons estimé utile de créer une fête annuelle spéciale à la région moï, fête dont nous trouvons déjà la trace dans les coutumes du pays moï, et qui pourrait porter le nom de Fête du serment de fidélité à la France. Tous les ans, à l'époque où les travaux des champs ne retiennent point les habitants sur le territoire de leurs villages, les chefs viendraient aux centres administratifs et, au milieu de fêtes, de distributions de présents, dans le déploiement de nos forces de police, il y aurait renouvellement, entre les mains du gouvernement français, en touchant l'anneau symbolique, du beau serment que j'ai reçu moi-même lors de mon premier voyage au Dar-Lac : « Si la France nous dit de mourir, mourons ; si la France nous dit de vivre, vivons ! ».

Cette circulaire, adressée encore un coup à des hommes perdus dans la brousse, se terminait par cette phrase : « Ainsi sera renoué tous les ans le lien qui nous unit à ces peuples placés sous notre autorité directe; ainsi se révèlera à ces sauvages, dont nous aurons relevé le front, le visage de la France « casquée de raison et cuirassée de fidélité », pour reprendre la belle image du Centurion de Psichari. »

Soyons fiers d'avoir des représentants de la France d'une si haute valeur morale que Pierre Pasquier.

Et voici comment, d'autre part, il sait parler aux fils d'Asie :

« C'est à vous, Fils de l'Asie, — dit-il dans une autre circonstance — que je m'adresse. Par le « miracle français », vos âmes s'agrandiront, le champ de vos conceptions s'élargira ; il ne s'agit ici d'aucun renoncement, d'aucune table rase, mais bien au contraire de dépasser dans le plan même de votre culture, et par le moyen de vos facultés rénovées, le stade où vous êtes immobilisés depuis des siècles. La France vous apporte ce qui a toujours manqué à l'Asie : une méthode de penser, faisant germer et fructifier vos conceptions.

« Ne nous laissons pas tromper ni entraîner par cette recherche mystique des sources, par cet engoûment teutonique pour des religions asiatiques, qui depuis de longs siècles ont perdu toute force d'expansion, et qui ne servent actuellement qu'à concrétiser des sentiments nationalistes xénophobes.

« Si votre esprit et votre cœur s'émeuvent devant le conflit douloureux que font naître en vous le heurt des idées, la recherche des certitudes, croyez que vous n'aurez en ce débat nul meilleur guide que notre culture française, qui ne cherche ni à violenter la vôtre, ni à se substituer à elle, mais qui veut l'aider à se délivrer des liens qui entravent encore son essor.

« Tu dois, peuple d'Annam, participer à cet éclatant triomphe de la paix française. Tu es fils adoptif de la France, et tout ce qui intéresse ce pays ne peut te rester étranger. Tu as un rôle à remplir. Il te faut désormais t'appliquer patiemment à comprendre cette seconde patrie, à te faire comprendre d'elle, et rien n'est plus aisé à ceux qui savent aimer. »

Paroles en vérité magnifiques.

Aussi bien, ces sociétés indigènes, nous nous les représentons tout à fait à faux bien souvent, en nous imaginant, sur la foi de quelques romanciers ou de quelques visionnaires systématiques, qu'elles vivent dans les délices. Elles vivent, au contraire, dans une sorte de filet aux mailles serrées d'abus, d'injustices, de concussions, d'actes d'autorité tout à fait arbitraires, et aussi dans le dédale douloureux de cette espèce de mystique magique qui tourmente les esprits, sous le règne des sorciers : malheur et misère pour ces êtres qui n'ont pas le temps de s'épanouir et qui sont perpétuellement menacés ! Si bien que notre colonisation doit être à la fois une colonisation libératrice et une

colonisation de justice ; nous devons faire comprendre ce que nous apportons à ces sociétés-là, ce qu'est vraiment la colonisation telle qu'elle est entendue aujourd'hui.

Que sont donc, à notre sens, les essentiels principes que doit représenter notre civilisation, et partant notre colonisation ?

Ces principes, dont nous avons la mission d'opérer la diffusion de charité à travers le monde, sont essentiellement d'origine chrétienne :

D'abord, l'admirable conception chrétienne de l'égale dignité humaine entre tous les hommes. Vous avez applaudi tout à l'heure ce que je vous en ai dit et votre conviction est non seulement semblable, mais égale à la mienne.

Nous devons ensuite faire saisir et préconiser ce qu'est notre organisation saine et propre de la famille : œuvre qu'il faut poursuivre lentement, par échelons, pour transformer et abolir peu à peu ces sociétés polygamiques où la femme est si durement traitée. Lisez le très beau livre, d'une si noble sincérité, qua écrit Raoul Allier, doyen de la Faculté de Théologie protestante sur *La Psychologie de la Conversion* (1) : vous verrez quel est le sort affreux des femmes dans ces sociétés primitives !

Nous devons apporter ensuite à ces peuples qui ne l'ont pas la notion si salutaire de la responsabilité personnelle, individuelle et non plus collective, brutale et comme aveugle. Conception qui domine notre droit et qui s'est substituée à la conception de la responsabilité anonyme, laquelle doit être autant que possible proscrite.

L'idée de justice suit celle-là : elle est pareillement une idée chrétienne par excellence. Hier, on nous a démontré à quel point la justice qui manquerait à la charité rendrait caduque la charité et comment avant tout la charité véritable est d'abord à base de justice.

Enfin, élevons-nous et élevons-les jusqu'à l'amour du travail désintéressé pour la collectivité, ainsi qu'à la culture de cette féconde curiosité pour ce qui ne concerne pas directement notre intérêt ; goût spéculatif, curiosité intellectuelle pour la vérité, ferment magnifique de la civilisation occidentale, voilà ce que nous devons communiquer si possible à toutes ces sociétés ou primitives ou plus évoluées ou très antiques et avancées mais momifiées : c'est par nous, Occidentaux, c'est en particulier par mon illustre et cher Collège de France, grâce à des savants de tout premier ordre, qu'ont été rénovées les sources de la pensée asiatique ; c'est par nous, hommes de l'Occident, qu'il a été possible et permis aux peuples de l'Inde, de l'Extrême-Orient, de l'Indo-Chine et même de la Chine, de comprendre

(1) Paris. Payot, éditeur (2 vol. in-8).

quelque chose à leur propre passé, c'est nous qui, par suite de cette curiosité désintéressée, leur avons procuré ces talismans de nobles traditions précises dont ils ont fait quelquefois un instrument de nationalisme suraigu, contre nous. Mais n'ayons aucune crainte à ce point de vue : sachons proclamer avec Albert Sarraut :

« Dans tous les cas, si à un moment que nous ne pouvons encore déterminer, par suite d'événements que nous ne pouvons prévoir, quelque *sic vos non vobis* devait se dresser devant nous, nous pourrons être fiers d'avoir été fidèles à notre tradition nationale qui a consisté, à travers les âges, à montrer le chemin de la morale et de la liberté humaines ; nous pourrons être légitimement fiers d'avoir été les redresseurs de ces races courbées, d'avoir insufflé dans ces âmes une nouvelle conception supérieure de la dignité humaine et des sentiments nouveaux, d'avoir été les continuateurs de notre tradition nationale, et, quelque résultat qu'il advienne, ce nous sera une récompense suffisante que d'avoir fait une œuvre égale à celle des siècles passés. »

Ce goût pour l'indépendance humaine et ce respect pour la vérité, mais il est dans la tradition chrétienne et catholique par excellence. Rappelez-vous ce mot magnifique de Cicéron, si fortement repris par Léon XIII ouvrant à tous les savants les Archives du Vatican : « *Ne quid falsi audeat, ne quid veri non audeat :* Qu'on n'ose jamais le faux ; qu'on n'ose jamais craindre le vrai. »

Un discours comme celui de Sarraut représente par excellence de l'essence de charité chrétienne ; car la véritable charité doit se répander avec désintéressement sur ces sociétés qui ont tant de peine à nous comprendre et que nous nous efforcerons, nous, de plus en plus, et persévéramment, de mieux comprendre afin de les mieux gouverner ; nous nous souviendrons par-dessus tout que si nous leur devons la charité de la délivrance, il nous faut leur procurer la première, la fondamentale et sans doute aussi la suprême charité ; je veux dire la charité sans laquelle il ne saurait y avoir de véritable charité : la charité de la justice !

L'EUCHARISTIE ET LA LOI DE CHARITÉ

VEILLÉE RELIGIEUSE,
par M. l'Abbé THELLIER DE PONCHEVILLE

Notre réunion de ce soir est toute différente de celles qui l'ont précédée depuis l'ouverture de nos travaux.

Ici, plus de leçons savantes ni de grands discours. La voix du prêtre ne s'élève au milieu de ses frères que pour les aider à se recueillir et à écouter Celui à qui il appartient maintenant de se faire entendre dans leur assemblée. En cette église où la majesté de l'architecture et la dignité sulpicienne des cérémonies réussissent presque à faire sentir la présence de l'Hôte divin, l'action silencieuse du Christ voudrait rendre plus lumineux et plus efficace l'enseignement qui nous fut donné tous ces jours en son nom.

Cette soirée de méditation eucharistique déconcerte les sympathisants de notre action sociale qui ne partagent pas pleinement notre foi. Mais elle est si bienfaisante à nos cœurs de croyants que nous ne pourrions plus nous en passer. Il y aurait, sans elle, un trou à notre programme. Le retranchement d'un cours modifierait à peine la physionomie de notre Université : privée de cette veillée sainte, son âme s'affaiblirait aussitôt, comme si avec ce foyer religieux où s'alimente sa vie profonde s'éteignait son ardeur.

Cette année, plus encore que de coutume, nous avions hâte de nous retrouver à notre rendez-vous traditionnel. Le sujet auquel se consacre notre Semaine est par excellence le sujet préféré du Dieu de nos tabernacles. La charité, c'est lui. C'est son nom, son affaire, son mot d'ordre, la vertu par laquelle s'exprime le mystère de son Etre et le précepte dans lequel se résument les obligations de ses

disciples. Tout ce qu'on nous a dit d'elle nous parlait de lui, nous faisait souhaiter qu'il vînt nous en parler lui-même. Il y a une telle différence entre sa doctrine exposée par des hommes, fussent-ils les plus compétents de ses commentateurs, et sa doctrine prêchée avec l'accent que seul il peut y mettre !

Aux jours de bénédiction où sa voix vibrait réellement dans l'air, annonçant au monde surpris la divine loi d'amour, il entraînait souvent à l'écart, le soir venu, ses meilleurs disciples pour les initier dans une causerie plus intime aux merveilles de cet Evangile nouveau. Pendant que le crépuscule descendait sur les routes de la Palestine et que la foule bruyante s'en retournait vers les bourgades du voisinage, ces entretiens familiers lui permettaient de communiquer à douze auditeurs de choix, grands enfants encore égoïstes sans même le savoir, le secret de s'aimer comme il les aimait, de toute son âme.

Notre heure sainte nous fait participer à l'audience de ce groupe privilégié. La noble et douce leçon évangélique qui s'enseignait au versant des collines galiléennes va nous être rendue autour de ce Thabor. Isolés religieusement du grand Paris tout proche, oublieux pour un instant de ses rumeurs et de ses fièvres, devenus plus attentifs aux inspirations du Maître dans la paix de la nuit qui vient, il nous semblera vivre encore aux lieux et aux âges où il proclamait le plus beau de tous ses commandements. Et nos cœurs s'uniront dans une tendresse plus fervente en sentant tous ensemble passer sur eux le souffle de son amour.

Que disait-il alors ? Que se propose-t-il de redire et de faire en continuant de demeurer au milieu de nous ?

I

L'obligation du dévouement

« Mon commandement est que vous vous aimiez comme je vous ai aimés. » (*Jean.* xv, 12.) Son Evangile n'a pas de consigne plus impérieuse ni plus bienfaisante que celle-là. C'est une date dans l'existence de ses fidèles quand ils en découvrent toute la force et la fécondité. C'est une date dans l'histoire d'un peuple quand il retrouve en sa plénitude cette admirable doctrine sociale dont il s'était laissé déposséder partiellement.

Le devoir qu'elle impose ne vient pas s'ajouter aux autres comme s'il n'était que l'un d'eux. La charité n'est pas une des nombreuses vertus que doivent pratiquer les chré-

tiens, mais leur vertu par excellence, leur obligation dominante, la consigne souveraine qui marque leur vie entière d'un trait spécifique, car, ô surprise ! on reconnaîtra les disciples du Christ, non à l'affection qu'ils auront pour sa personne, mais d'abord au dévouement qu'ils témoigneront à leurs semblables (*Jean.* XIII, 35). Lui-même en a décidé ainsi : la logique de son plan le voulait. Il a mis à leur visage des traits de parenté surnaturelle, il devait nécessairement commander à leurs cœurs de se donner l'un à l'autre leur affection. La grâce les a fait entrer dans une même race sainte ; pourraient-ils, sans la renier, refuser de tenir compte de cette noblesse commune dans le règlement de leur affaires collectives ?

Pour répondre à ces exigences très hautes, l'amour du prochain sera autre chose en eux qu'un petit sentiment de surface dont ils se contenteraient de saupoudrer leur vie ; il deviendra une passion dont ils seront pénétrés et tourmentés, une orientation donnée à toute leur conduite, une tension de toutes leurs forces organisées pour venir en aide à leurs frères. Ceux qui n'auront pas d'argent donneront leur dévouement ; les autres donneront leur argent avec leur dévouement. Plus ils auront de bien, plus ils feront de bien, leurs privilèges leur étant moins concédés pour eux que pour l'utilité commune. Le vrai privilège de leur supériorité, ce sera de pouvoir, donc de devoir, rendre supérieurement service.

Car le Christ n'interdit pas qu'il y ait des grands : aucune révolution d'ailleurs, quoi qu'elle annonce, ne serait capable de les supprimer. Il fait mieux : il tourne leur grandeur au profit des petits. A son ordre et à son exemple, les plus haut placés se pencheront avec une respectueuse tendresse vers leurs frères d'en bas pour les relever. Qu'importe alors si quelques-uns émergent au-dessus de la multitude ! Qu'elle s'épargne la faute de les jalouser et la maladresse de les combattre, puisque, par le jeu de cette loi, ces fortunés, à mesure même que leurs richesses s'accroîtront, seront contraints de lui devenir plus bienfaisants !

Admirable économie du code social dont Jésus est l'inspirateur : ces deux ou trois préceptes suffisent à donner au monde un programme de paix universelle et de progrès indéfini. Il ferait bon vivre dans une civilisation où tous seraient animés de cet esprit, chacun se souciant à son poste personnel du bien de la communanté entière et les favorisés travaillant avec un zèle spécial au bien des disgraciés. Ce serait déjà l'harmonie et la béatitude du ciel établies sur notre globe terrestre. Il n'y aurait plus guère ici-bas de vallée des larmes, presque toute l'humanité habiterait sur le mont des Béatitudes.

L'action nécessaire du Christ

Mais cette loi parfaite n'est-elle pas une loi chimérique ? Qui imposera jamais son respect au grouillement de nos égoïsmes ?

Le Christ, le Christ seul pourrait faire cela. Il s'y est employé visiblement pendant quelques années et l'œuvre a commencé de se faire parce que c'était lui qui y travaillait. Lui, non pas avec de simples discours, mais avec son action personnelle : sa parole n'eût pas suffi à opérer ce prodige. Ce qui, à son passage, gagnait les foules à un sentiment nouveau d'amitié, c'était son influence plus encore que sa doctrine. La bonté qui émanait de tout son être les pénétrait de sa vertu. Rien qu'à le voir chaque jour se consumer dans son merveilleux ministère de charité, ses auditeurs devenaient meilleurs. A se sentir si fort aimés par lui, il apprenaient à s'aimer entre eux. Sous la caresse de son regard miséricordieux, leur dureté se fondait, et leur méchanceté, et le goût âpre qu'avait chacun de ne s'occuper que de soi. Sans même le remarquer, ils se rapprochaient les uns des autres. Ces pèlerins accourus de régions diverses se sont mis, en le suivant par les mêmes chemins, à marcher d'un même pas ; ils vibrent des mêmes émotions en l'écoutant parler ; ils s'accoutument à sympathiser dans son rayonnement amical. Son grand cœur les entraîne sans résistance dans son rythme généreux. A son école, à son contact, se dévouer pour le prochain devient si simple et si bon !

Mais le Maître disparu, ce bel enchantement des disciples s'évanouira. Incapables de continuer à vivre comme lui lorsqu'ils cesseront de vivre avec lui, ils ne resteront pas longtemps groupés sur les hauteurs idéales où il avait réussi à les unir. Leur amour-propre pesant les fera retomber dans leurs disputes anciennes. Ils ne pourront pas achever ni même maintenir debout cette hâtive construction d'une humanité aux mœurs fraternelles. L'œuvre fondée par le Christ ne sera pas seulement mise en deuil par son départ, mais en ruines : elle s'écroulera.

Dès la première génération, l'esprit de charité s'affaiblira dans sa famille religieuse, guettée par le découragement. Elle connaîtra cette lassitude fatale qui brise le courage d'un homme aux prises avec des obstacles supérieurs à ses forces, et du plan superbe dont elle devait être l'ouvrière il ne restera bientôt que le triste souvenir d'une trop belle tâche, à peine ébauchée, que l'on renonce à poursuivre.

Quand d'autres siècles auront passé, quand seront venus les âges sombres de l'usine géante et trépidante, quand on

verra l'accumulation des capitaux voraces dans les entreprises de lucre, l'agglomération des prolétaires dans les mornes banlieues industrielles, la fièvre des spéculations, la ruée des appétits et des colères, la bataille ardente pour le pain ou pour le gain ; quand le piétinement des hommes d'armes, mobilisés presque en permanence, fera trembler les frontières des peuples : qui donc écoutera encore l'exhortation de tendresse fraternelle apportée dix neuf cents ans plus tôt à quelques pasteurs qui poussaient nonchalamment leurs troupeaux dans les hautes herbes de la montagne, sous la douce lumière d'Asie ? Qui croira le message idyllique du Prophète encore réalisable en un temps si différent du sien ?

Trop de cupidités, de violences, d'égoïsmes, de haines, rôdent à travers le monde pour que la charité s'y sente assurée de l'avenir, à moins que le Christ ne la prenne sous sa protection immédiate en s'y établissant lui-même. La cité amicale dont il a conçu le plan ne s'édifiera que s'il en demeure l'hôte pour en être l'architecte. Sa doctrine de paix ne règnera sur les hommes que si, séjournant au milieux d'eux, il en devient le Roi.

Il sait tout cela, lui qui connaît les difficultés de son entreprise et prévoit les défaillances de ses collaborateurs. Aussi, à la table de la Cène, où il leur dicte ses suprêmes consignes, insiste-t-il pour obtenir d'eux ce dévouement mutuel dont il a fait la condition primordiale des progrès de son Eglise : « Que votre union soit parfaite, afin qu'à ce spectacle on reconnaisse en moi l'Envoyé de Dieu. » (*Jean.* XVII, 21.) Mais de leurs cœurs tremblants, qui sentent leur faiblesse, et de l'innombrable famille chrétienne à venir, tout entière présente à ses regards en cette soirée d'adieux, monte en réponse vers lui un même cri d'appel : « Reste avec nous pour nous apprendre à nous aimer ! »

Alors, levant les yeux vers le ciel, il supplie son Père de lui permettre d'accomplir le plus grand de tous les miracles, grâce auquel pourra s'observer dans sa descendance le plus grand de ses commandements : « Que je sois un avec eux pour achever de les faire vivre ensemble. » (*Jean.* XVII, 23.)

Et il prononce sur un peu de pain les mots immortels que ses prêtres répéteront après lui avec une puissance toujours aussi efficace, les mots adorables qui opéreront l'union entre les hommes en organisant la communion des hommes avec Dieu, les mots prodigieux qui feront palpiter jusqu'à la fin des temps l'amour de son Cœur eucharistique sous l'humble poussière et rayonner universellement l'attirance de son Cœur sacerdotal sur le cœur des siens encore groupés autour de lui.

L'œuvre unifiante de l'hostie

Désormais, plus rien ne s'oppose à l'exécution de son plan. La force requise pour triompher des résistances égoïstes, la voici, sous cette ombre chétive, détentrice d'une vertu souveraine, inépuisable nourricière de charité. Le bon grain jeté par le divin Semeur dans les sillons du globe, ce Soleil caché qui ne s'éteindra plus le fera perpétuellement mûrir, comme en un été toujours renaissant.

Ce que faisait le Christ près de ses premiers compagnons, l'Hostie continuera de le faire pour leurs successeurs. Sa présence maintiendra liées ensemble les âmes qui, par elle, se rattacheront à lui. Elles se débanderaient si l'on réussissait à briser ce nœud vivant : il suffira de le fortifier pour resserrer leur union.

C'est pourquoi les mêmes mains schismatiques qui tenteront de déchirer la robe sans couture de l'Eglise essayeront d'anéantir ces saintes espèces afin d'en ruiner l'énergie unifiante. Mais c'est pourquoi aussi l'Eglise, chaque fois qu'elle sentira le besoin de ranimer l'intime cohésion du Corps mystique de son Chef, intensifiera l'usage de son Corps sacramentel, ainsi qu'elle le fait aujourd'hui. Pour renouveler en ses fidèles l'intelligence et l'amour de leur devoir de charité, elle ne se contentera pas de multiplier ses leçons sur ce sujet capital : elle les pressera de recevoir plus souvent leur Dieu. Leur adhésion à sa doctrine et leur conformité à sa loi se perfectionneront par cette fréquentation de sa personnalité sacramentelle. Le plus humble des disciples communiant ainsi chaque matin, s'il le désire, au plus éminent de tous les Maîtres : c'est ce trait hardi qui fera l'originalité de son œuvre et en expliquera l'incomparable fécondité.

D'autres morales humaines se réclament, elles aussi, d'un fondateur dont l'inspiration initiale fut excellente. Mais son influence s'affaiblit et son esprit même s'altère à mesure que ses héritiers sont rejetés plus loin de lui par la longue succession des années. Cette décadence fatale menace les écoles les plus fameuses : elles n'ont pour soutien qu'un tombeau où se garde à peine un souvenir.

La nôtre s'appuie à un tabernacle où demeure un Vivant. Maintenue en contact permanent avec son Chef, elle peut s'entretenir dans la ferveur de la primitive observance, comme un fleuve qui, en se répandant à travers les plaines, ne s'éloignerait pas de sa source et en conserverait la pureté absolue. Le Christ occupe aujourd'hui encore la même place qu'aux origines au sein de sa communauté. Rien n'est changé dans les rapports de ses fidèles avec lui, sinon l'apparence, ce qui compte le moins. Il s'est sous-

trait à leurs regards, non à leur cœur. Pourquoi envieraient-ils ceux qui vécurent de son temps ? Ses amis sont tous de son temps puisqu'il coexiste à tous les temps.

Que notre action de grâces soit même plus audacieuse ! Sa présence n'avait pas autrefois le caractère d'intimité qu'elle a pris pour mieux agir en nous. Sur les routes de la Terre sainte, c'était un voisinage : à la Table sainte, c'est une union parfaite, sa vie mêlée à notre vie, son amour infiniment riche se communiquant à l'infinie pauvreté de nos cœurs. Sans le voir, nous le portons en nos poitrines. Sans que rien ne trahisse sensiblement son passage en notre être, il nous envahit chaque fois de sa charité surabondante pour remédier à nos insuffisances et nous entraîner à de nouveaux efforts. Caché au sein de son œuvre dont il est toujours l'Artisan principal, il se mêle à toutes les générations chrétiennes, s'associant à leurs problèmes, les aidant à surmonter leurs difficultés, travaillant avec elles à convertir l'humanité entière à sa loi de fraternité. Ses tabernacles, distribués le long des routes de l'espace et du temps, sont les hauts parleurs où se diffuse son constant appel et les hauts lieux où, périodiquement, il convoque ses amis pour les exercer à cet art courageux du don total de soi.

A ces rendez-vous religieux, les plus divisés des siens reçoivent l'ordre de se rapprocher et la force de s'entr'aider : « Brise ton orgueil, ô riche ! Oubliez votre honte, ô vous les mendiants ! Retrouvez les uns et les autres votre vraie noblesse qui fait pâlir ton or, ô mon frère le superbe, et resplendir tes haillons, ô mon frère le malheureux. Regardez-vous désormais avec des yeux où brille votre foi; aimez-vous avec un cœur où vit le Dieu qui vous a tant aimés ! ».

Passant par-dessus les continents et les mers, la même invitation s'adresse aux peuples les plus opposés que des solennités internationales rassemblent par intervalles autour du Saint Sacrement. C'était hier à Chicago, ce sera demain à Sydney, en 1930 à Carthage : « Hommes de toutes terres et de toutes couleurs, crie l'Eglise aux quatre coins du monde, vous que tant de barrières enferment dans un esprit de race trop étroit, vous que le souci exclusif de vos intérêts terrestres dispose mal à une entente générale, faites avec moi pendant un jour la trêve de votre Dieu universel. Associez-vous à mes fêtes eucharistiques. Vous vous y reconnaîtrez comme les citoyens d'un même royaume, celui du ciel ; vous vous y accorderez comme les défenseurs d'une même patrie spirituelle qui doit se dilater à travers toutes les vôtres, l'Eglise ; vous apprendrez à vous unir comme les frères d'un même sang, vous

qui êtes tous du Christ. Dans l'entreprise que vous tentez en vue d'ajuster pacifiquement les rapports entre vos Etats, ne confesserez-vous pas que cette contribution, pour être d'un ordre mystique, n'est pas la moins heureuse ? »

Nos chapelles de campagne les plus pauvres exercent autour d'elles une influence semblable à celle de ces glorieuses assemblées. Sur toute l'étendue de la catholicité, en chaque lieu où un clocher se dresse et où brille une veilleuse liturgique, des milliers et des milliers de petites sources invisibles font passer dans les âmes ces mêmes inspirations divines de sympathie humaine. Une civilisation qui porte en elle cet inépuisable principe d'amour n'est pas menacée de se dessécher ; elle ne devrait même jamais demeurer stagnante. Si elle souffre d'un arrêt dans son développement, la faute n'en sera pas à une défectuosité de l'œuvre divine, mais aux défauts de ses exécuteurs. L'œuvre possède plus de moyens d'action qu'il ne lui en faut pour progresser toujours, à condition que des maladresses coupables ne la paralysent pas.

Cela arrivera cependant. Des pressions fâcheuses comprimeront parfois dans les profondeurs de la société chrétienne ce jaillissement eucharistique de vie fraternelle. Mais le flot continuera de sourdre ; un jour il emportera le barrage, et les larges courants de charité recommenceront de se répandre, arrachant les cœurs à leurs attaches égoïstes, soulevant peu à peu l'humanité au-dessus des conflits qui causent sa misère, l'emportant même loin des tueries qui font son épouvante.

Est-ce là un espoir démesuré ? A qui connaît cette force intérieure dont les effets peuvent indéfiniment grandir sans s'épuiser jamais, l'idéal évangélique d'un régime de haute bienveillance entre les hommes cesse de paraître une impossibilité ; ce qui devient impossible, c'est de douter de sa réalisation progressive et de n'y pas travailler chaque jour avec toute son ardeur.

Où en sommes-nous ?

Au lieu de s'opposer à cette foi magnifique, comment donc nos adversaires ne nous en envient-ils pas le bienfait ?

Lorsqu'ils entendent au passage un fragment d'Evangile, plus d'un s'émeut d'une passion sincère : « Je voudrais aimer les hommes comme Celui-là les a aimés. » Cependant, ils ne le connaissent qu'à travers ces récits lointains qui se sont appauvris et refroidis en traversant les âges pour venir jusqu'à nous; ils ne l'ont pas rencontré

face à face, ils ne s'entretiennent pas avec lui dans le secret de leur âme. Séduits par l'exceptionnelle beauté de sa morale, ils en prennent maladroitement quelques formules pour s'en inspirer dans leurs programmes, mais ils n'ont pas en mains la clé du tabernacle qui leur livrerait tout le dévouement de son cœur. Ils essayent de faire leur sa doctrine d'amour ; ils ne peuvent pas faire revivre en eux son propre amour, l'incomparable, l'illimité, celui qu'un Dieu seul est capable de posséder et que les hommes ont besoin de recevoir de lui. Même s'ils ne croient pas à la réalité de ce mystère, mépriseront-ils le secours que nous vaut cette foi pour travailler au bien de nos frères ?

S'il se trouve dans notre assemblée un étranger au catholicisme, je lui demande d'en juger en toute loyauté : Que pourrait-on imaginer de plus persuasif pour décider les hommes à s'aimer, de plus utile pour le bonheur même de leurs cités terrestres ? Pourquoi aurait-on peur qu'une telle doctrine se répandit ? Par quelle autre la remplacerait-on avantageusement ? Quand on nous aurait décidés de l'abandonner en nous représentant qu'elle est fausse, en deviendrions-nous meilleurs ?

Ah ! si vous tenez à faire des critiques, tournez-les contre nous, mais respectez notre noble croyance. Dites que nous ne lui sommes pas fidèles en tous points : nous en conviendrons humblement. Bien peu des nôtres sont de la race des saints, les seuls d'entre ses enfants en qui l'Eglise déclare trouver son idéal intégralement accompli. Nous ne prétendons même pas être des héros d'une espèce supérieure au commun des mortels. Nous ne sommes que des chrétiens du vulgaire, qui avons fort à faire pour nous acquitter de nos redoutables et adorables obligations. Notre loi est sublime, c'est notre énergie qui est misérable. Du moins ne nous détournez pas du Maître qui nous commande cette générosité parfaite, ni du sacrement qui nous aide à nous en pénétrer !

Mais, pour que ce langage soit accepté par les détracteurs de notre morale chrétienne, il faut d'abord qu'il soit nôtre. Si par malheur les enfants de la maison méconnaissaient eux-mêmes l'œuvre voulue par leur Dieu, ceux du dehors seraient excusables de n'en pas reconnaître la splendeur. Qu'en est-il donc ? Avons-nous mis une bonne volonté entière à comprendre et à pratiquer cet amour du prochain en lequel est ramassée la plénitude de notre loi (*Rom.* XIII, 10) ?

Menons silencieusement cette enquête au fond de nos consciences : elle nous conduira à faire l'aveu de nos erreurs et de nos faiblesses, puis à déposer au pied de l'ostensoir la promesse de notre redressement.

II

Le fléchissement évangélique

Une vie qui serait toute pénétrée de cet esprit de l'Evangile, une société toute ordonnée par son admirable loi d'entr'aide fraternelle : ce fut un jour notre rêve, le beau rêve que fait l'adolescent en ses premières heures de générosité.

Il fut aussi celui de la chrétienté en sa divine jeunesse. Dans l'exaltante clarté de son idéal immaculé, elle s'en allait par les grand chemins, annonçant à tous les hommes et particulièrement aux déshérités qu'elle leur apportait un monde nouveau. Fière des forces et des promesses d'amour qu'elle portait en son sein, elle avait hâte de les mettre en œuvre pour renouveler la face de la terre. La transformation merveilleuse était déjà accomplie en ces communautés naissantes où tout proclamait la vive amitié dont s'inspiraient *les frères* (ainsi se dénommaient les chrétiens). Et la foule, en admiration devant ce spectacle, les appelait : « Ceux qui s'aiment ».

Car alors on croyait à la charité, on y croyait d'une conviction enthousiaste, jusqu'à la folie, jusqu'au sang. On s'efforçait d'en vivre sans réserve. A entendre prêcher avec une telle ardeur ce programme religieux d'amitié universelle, les vieilles cités du paganisme, que dominait un culte contraire, furent bouleversées jusque dans leurs fondements. Le dur égoïsme de caste et de race qui les régentait finit par céder sous la poussée de cette exubérance évangélique : leurs murailles trop étroites s'écroulèrent. D'une extrémité à l'autre du globe, les hommes et les peuples qu'atteignait la prédication du Christ se regardèrent avec des yeux nouveaux, heureux d'apprendre qu'ils n'étaient pas voués à se haïr toujours, mais qu'au contraire ils devaient se faire mutuellement du bien.

Nous avons vieilli depuis lors. Nos poitrines fatiguées ne retrouvent plus en elles cette jeunesse de pensée et cette fraîcheur d'émotion : ni la vivacité de la foi, ni l'entrain que donne l'espérance, ni l'élan d'un puissant amour.

Se dévouer, se sacrifier pour autrui : la vie moderne ne nous encourage guère à pratiquer ce désintéressement héroïque. Vie de fièvre et de bataille, vie brutale, vie pénible, compliquée par de trop nombreux problèmes, alourdie d'incessantes préoccupations, elle prend tout notre temps pour notre propre service. Elle nous oblige à garder pour nous nos pensées et notre pitié. Cette existence trop dure nous durcit le cœur. Du moins elle nous suggère de nous excuser quand on nous demande de compatir au mal de

nos semblables et de travailler à les secourir. « Nous avons déjà une telle charge d'affaires et de difficultés personnelles : faut-il vraiment y ajouter par surcroît le fardeau des autres ? »

Si encore nous n'avions à lutter que contre les secrètes sollicitations de notre moi égoïste ! Mais ces suggestions paresseuses se sont fortifiées du discrédit où est tombé le précepte qui nous oblige à nous aimer fraternellement. Depuis plusieurs siècles, sous l'action dissolvante de l'individualisme, la notion même d'un devoir social s'est atténuée au fond des consciences jusqu'à y disparaître parfois tout à fait. Et notre génération vient d'être victime d'un nouveau fléchissement de la grande thèse évangélique.

Des influences perverses ont ravagé l'atmosphère où nous vivons. Elles y ont répandu l'impression sacrilège que la morale du Christ était mal adaptée aux besoins de notre époque, insuffisante pour notre sauvegarde, voire même débilitante et périlleuse.

En courbant les grands au service des petits, en humiliant les premiers par cette condescendance abusive et en exaltant les seconds par cette sollicitude déréglée, n'augmente-t-elle pas le désordre dans une société où déjà les rangs sont confondus, les idées d'ordre brouillées, la discipline sociale relachée ? En prêchant la mansuétude et la compassion, la bonté illimitée qui va jusqu'au pardon des offenses, l'indulgence pour l'ennemi vaincu ; en louant la joue offerte à l'injure dont on ne se venge pas et la main tendue à l'adversaire avec qui on a hâte de se réconcilier, ce sentimentalisme malsain ne désarme-t-il pas un peuple dans sa lutte nécessaire contre l'anarchie intérieure et contre ses ennemis du dehors ? Poussé à sa logique extrême, un tel parti-pris de fraternité aboutit à la démagogie et à l'internationalisme : qu'on le laisse faire, il conduira notre civilisation à la ruine !

Nous sommes en temps de guerre : suspendons la loi de charité dans le gouvernement des affaires publiques. La loi martiale s'impose, c'est à la force qu'il appartient aujourd'hui de régir et de défendre la cité en péril. Aux recommandations doucereuses de l'Evangile se substitueront donc des consignes de vigueur. Autorité, hiérarchie, discipline : la langue chrétienne a trop affadi ces fiers vocables ; en les vidant de sa tendresse mystique pour les gonfler de dureté païenne, nous leur rendrons toute leur énergie.

Et sous des formules à peine plus discrètes qu'aux temps antiques fut de nouveau glorifié en notre âge l'esprit d'égoïsme, vainqueur de l'esprit d'amour. Il s'appelait cette fois le goût de la violence et de la bataille, l'âpreté dans la riposte, le culte orgueilleux de la race, le dédain

des petites gens d'en bas, la prétention hautaine de l'élite à dominer la foule...

Tout cela ne s'est pas dit et fait loin de chez nous. Au nom du salut public, les disciples du Christ ont été sollicités, presque sommés d'accepter ces consignes impérieuses et de s'enrôler avec tous les hommes d'ordre dans des formations de combat dont elles constituent le programme immédiat.

Qu'ils ne se demandent pas si leurs principes s'accommodent de toutes ces mesures de défense, ni si les causes ramassées dans ce programme civique sont toutes également justes, ni si tout est uniformément détestable dans le camp opposé. Leur religion de charité, mise sur le pied de guerre, s'associera sans réserve à ces campagnes dites de sécurité nationales, fussent-elles en plus d'un point entachées de pensées païennes ou suspectes de préoccupations intéressées. Si, en souvenir de leur Evangile, ils s'obstinent à témoigner quelque sympathie aux revendications des prolétaires rejetés de l'autre côté de la barricade, on les accusera de pactiser avec l'émeute. S'ils refusent, au nom de la même fidélité sacrée, d'arrêter à la frontière leur loi de bienveillance universelle pour l'appliquer jusque dans leurs relations internationales, on les dénoncera comme des renégats de leur patrie.

Ainsi parlaient hier encore, aux portes mêmes de nos églises, des voix qui espéraient y trouver un écho favorable. Et leurs arguments étaient si subtils, leur accent équivoque avait parfois tant de noblesse, leur tumulte s'élevait si fort dans nos places publiques, que des oreilles religieuses se plaisaient à les écouter, ne remarquant pas de dissonance profonde entre leur vibration et celle qu'on perçoit au voisinage d'un tabernacle.

Hélas ! Pour plus d'un croyant, ces mots d'ordre criés jusque sous le porche du Temple ont faussé le sens de ceux que l'on recueille sur les degrés de l'autel. Les heures trop nombreuses et trop aimées qu'ils passaient dans la fièvre des luttes politiques les disposaient mal à poursuivre leur vraie formation chrétienne à l'heure lumineuse et paisible où l'on communie. Montant la garde presque nuit et jour sur les remparts de la cité qu'on leur disait exposée à un assaut imminent de ses ennemis, ils n'avaient plus la liberté d'esprit indispensable pour s'instruire longuement à l'école du Christ. A force de tenir les yeux fixés sur l'adversaire, et de le voir avec des traits dont on avait encore accru l'odieux, ils finissaient par trouver naturel de se défendre contre ses coups avec les mêmes armes que lui. Ainsi s'étaient-ils laissé vaincre par son esprit : à ces défenseurs d'une doctrine de mansuétude, on avait réussi à imposer des thèses et des mœurs de violence.

Si le Promoteur de la loi d'Amour était revenu parmi

nous dans ce temps de confusion, aurait-il reconnu l'accent de son sermon sur la Montagne en des discours qu'applaudissaient certains de ses fidèles ? Et ceux-ci l'eussent-ils tous reconnu lui même ? Eussent-ils accepté avec une confiance joyeuse ses enseignements sans douter de leur valeur, sans se scandaliser de leur outrance apparente, sans s'effrayer des applications qu'il en faut logiquement faire aux choses d'aujourd'hui ? Qui sait ? A l'entendre jeter ses invitations à la pitié et à la paix au travers des déclamations véhémentes dont ils s'étaient engoués, peut-être quelques-uns d'entre eux eussent-ils cru faire œuvre de sauvegarde patriotique en lui imposant silence et, au besoin, en le poussant dehors.

Le redressement nécessaire

Qu'après dix-neuf siècles nous ayons encore si lentement progressé dans la mise en œuvre de l'Evangile, c'est déjà une constatation douloureuse. Que nous ayons pu nous laisser ramener si loin en arrière, c'est une surprise moins explicable et plus cruelle.

Aurions-nous vraiment espéré découvrir en d'autres directives que celles de notre Maître à nous le moyen de protéger une civilisation dont il fut le premier Artisan et de relever une nation dont il n'a cessé d'être à travers l'histoire le principal soutien ? Des Français ont pu se croire obligés de renier une partie de son programme pour ne pas trahir leur pays ? Ils ont craint que ses méthodes de paix ne soient une faiblesse et un danger ?

Mais ces deux tares appartiennent à la violence ! La violence trahit un manque de fermeté chez l'homme qui cède à ses instincts de représailles sans les contrôler ni les dominer. Elle satisfait son ardeur combative, elle ne lui assure ni influence profonde, ni puissance durable. Au contraire, la douceur est un signe de victoire remportée sur soi et un gage de victoire même dans les luttes de ce monde : de ceux qui la possèdent il a été dit qu'ils posséderont la terre.

C'est donc à cette vertu qu'il nous eut fallu demander secours. Au lieu de nous détourner d'elle et de son divin Inspirateur, l'acuité des périls qui nous oppressent aurait dû nous faire intensifier nos sentiments et nos dévouements chrétiens, comme les plus efficaces des remèdes aux maux dont souffre notre société.

Car l'ordre rétabli, l'autorité respectée, la soumission et la collaboration des citoyens au pouvoir, c'est par excellence l'œuvre de la charité obtenant des consciences l'accomplissement loyal de leur tâche et répandant son inspi-

ration bienfaisante dans l'ordonnance publique de la cité.

La protection décisive contre la menace d'une révolution, c'est l'emprise souveraine de cette même charité sur l'économie sociale, toute imprégnée par elle de respect pour le droit, de sollicitude en face de la misère et d'un désir de rapprochement entre les groupes rivaux.

La paix ? Jamais elle ne sera mieux garantie que le jour où, couronnant les efforts de la sagesse humaine, la foi commune en ce Roi d'amour se fera la haute réconciliatrice des Républiques terrestres. Et le salut de la France lui viendra, plus que de nos réformes civiques utiles mais trop courtes, de la vertu régénératrice du Sacré Cœur rendant vie à nos cœurs languissants.

Nous voici donc à l'une de ces heures où, selon le mot de Bossuet, il faut retrouver la piste de l'Evangile : engageons-nous y cette fois si à fond qu'il nous devienne impossible de nous en laisser jamais plus détourner. Mais comment opérer ce redressement ? Où se fera cette rééducation des vies chrétiennes mutilées, ce renouvellement des tendresses surnaturelles affaiblies ? Nulle part mieux que dans l'intimité de l'Eucharistie.

Près d'elle se fait sentir au croyant l'erreur des thèses qui ont égaré sa pensée hors des voies pacifiques. Par elle se dissolvent les durs sophismes et les orgueilleuses affirmations des écoles païennes. En son atmosphère humble et douce les résistances de l'amour-propre s'amollissent, les fièvres de la colère tombent ; les disciples du Maître, redevenus ses familiers, réapprennent à penser comme lui, révisent leurs jugements à la clarté des siens, reprennent confiance dans son apostolat par la bonté. Renonçant aux passions et aux méthodes trop brutales avec lesquelles ils s'étaient jetés dans une agitation trop humaine, ils contractent à la table sainte le goût des vertus dont le Christ munit ses soldats pour les envoyer à la conquête de l'univers : le don de soi, l'oubli de soi, le sacrifice de soi. Son contact renouvelé leur enseigne les délicatesses et les héroïsmes de la charité : la patience qui interdit d'aigrir un adversaire afin de pouvoir mieux le convertir ; l'indulgence qui garde le cœur bon même lorsqu'il est aux prises avec la méchanceté et l'invite à se rendre meilleur pour qu'à son tour celle-ci se sente obligée à devenir moins mauvaise ; la magnanimité enfin, la générosité triomphale qui désarme l'ennemi à force de lui faire du bien.

Le secours providentiel de la communion

Or, providentiellement, pour rendre à cette affection évangélique de nos frères son ardeur entière, notre géné-

ration a été appelée à se rapprocher des foyers où demeure, brûlant et rayonnant, l'amour de Dieu.

La sainte audace d'un Pape nous a valu, voici vingt ans, ce bienfait dont nous n'avons pas encore compris toute l'importance. Son appel à une communion plus abondante nous a surpris, comme une innovation qui bouleversait nos habitudes et heurtait nos pensées sur ce grand sujet. Oublieux de notre histoire, nous ne savions plus que cet usage avait été celui de nos origines chrétiennes. Et précisément Pie X voulait nous ramener au régime de ces temps de grande foi pour nous rendre leur grand cœur : la réforme eucharistique devait, dans sa pensée, provoquer une réforme de notre civilisation, dans laquelle passerait un esprit plus fraternel.

Imaginons que ce geste pontifical se fût produit un siècle plus tôt, lorsque Ozanam entreprenait, avec quelques amis, ses campagnes d'apostolat social dont l'ébranlement nous remue encore. Quel développement magnifique n'eut pas pris leur action, dès le début, s'ils avaient disposé comme nous du pain de la charité divine dont les plus pauvres enfants de la foule peuvent se nourrir aujourd'hui jusqu'au rassasiement quotidien !

Nous sommes les premiers bénéficiaires de la prodigalité avec laquelle il s'offre à présent. Il ne peut pas se donner davantage et il n'y a plus rien qui puisse s'y ajouter. L'Eglise ne pourra jamais exploiter une autre grâce comparable à celle-là pour réaliser l'idéal de son Chef à travers les générations à venir. Toutes ses ressources, ses ressources les plus sacrées, elle nous les a livrées d'un seul coup, comme si, dans la bataille contre l'égoïsme païen renaissant, elle engageait cette fois ses dernières forces pour vaincre à tout prix.

Les premiers résultats sont-ils ceux qu'elle était en droit d'escompter ? Nous est-il permis déjà de parler de victoire ? Qu'avons-nous fait de ces millions de communions supplémentaires ? Ont-elles restauré des dispositions généreuses dans les âmes catholiques ? Ou, au contraire, devrons-nous enregistrer, après une défaillance dans l'interprétation de l'Evangile, une seconde défaillance dans l'utilisation de l'Eucharistie ?

L'enquête ne laisse pas d'être inquiétante. S'il était établi que, remis en pleine possession du trésor divin, nous nous montrions incapables de refaire le patrimoine de pensées et d'œuvres charitables que nos aînés avaient avec lui apporté au monde, l'expérience actuelle se conclurait donc par cette constatation pessimiste : l'hostie n'a plus autant de force qu'autrefois, l'hostie est dévalorisée !

Nous n'avons pas à craindre cette déclaration de faillite. Grâce à Dieu, les faits ne manquent pas qui prouvent l'effi-

cacité sociale du culte nouveau rendu au Saint Sacrement. Ses adorateurs, en se rapprochant de lui, ont fait souvent un effort sincère pour se rapprocher de leur prochain. Bien des mains féminines qui brodent pour le Christ des linges liturgiques ont continué de faire travailler leur aiguille pour le vêtir encore dans ses membres souffrants, les pauvres. Il suffit de citer, parmi les morts d'hier, un Léon Harmel ou un Père de Foucauld pour rappeler ce que des ouvriers d'usine et des tribus du Sahara doivent de bienfaits à la ferveur eucharistique d'un patron ou d'un moine. Des chapelles de secours, édifiées en des zones misérables, ont justifié deux fois leur nom : au rayonnement de leur tabernacle, des institutions d'assistance populaire sont écloses sur ces terres deshéritées, et en même temps que les âmes les corps ont été secourus. Dans le monde disloqué de l'après-guerre, les grands congrès organisés à travers les nations pour rendre un hommage solennel à l'hostie y ont répandu des leçons efficaces d'amitié entre les peuples. Il a donc été profitable à la société des hommes que les catholiques entrent en société plus intime avec leur Dieu.

Mais nous ne sommes pas ici pour faire l'histoire apologétique de la communion fréquente. Mon rôle n'est pas de déployer devant vous ces pages lumineuses afin d'en glorifier Celui à qui est due leur splendeur. Regardons de préférence notre page à nous où, par notre faute, quelques ombres s'attardent, et décidons-nous à les chasser.

Nous nous sommes sanctifiés plus qu'autrefois depuis les décrets de Pie X : nous sommes-nous également plus dévoués ? Chrétiens plus pieux, c'est vrai dans l'ensemble : citoyens plus consciencieux, est-ce aussi certain ?

Nous avons déployé un zèle excellent pour entraîner nos enfants à une croisade eucharistique : avons-nous mis autant d'application à leur prêcher la croisade évangélique ?

Dans nos collèges et pensionnats l'habitude de la communion a fortifié l'état de grâce de nos adolescents : a-t-elle rendu plus forte leur volonté de faire de leur existence entière un état de charité ?

Nos statistiques pascales dénombrent chaque année, avec joie, des recrues plus nombreuses fournies par nos grandes Ecoles : un accroissement d'effectifs proportionnel se remarque-t-il dans les chantiers de l'action sociale catholique ? Comment expliquer ce contraste fâcheux entre l'affluence des jeunes hommes aux rendez-vous de la Semaine Sainte et la pénurie de concours dont souffrent, entre autres, nos secrétariats sociaux ?

Nos anciennes confréries du Saint-Sacrement se sont ranimées en bien des paroisses : plus dévots à leur Dieu,

leurs membres se montrent-ils plus empressés au service de leurs frères, plus délicats pour leur épargner une peine, plus prompts à se préoccuper de leur bonheur ?

Par respect pour la table où se distribue le Pain des Anges, nous interdisons que l'on s'y présente en toilette immodeste : prescrivons-nous avec autant de vigilance que l'on y soit revêtu des sentiments de douceur et de miséricorde qu'impose la fréquentation de Jésus ? (Col. III, 12).

Quand nous ramenons à ce banquet divin un pécheur longtemps oublieux de ses devoirs, nous disons qu'il se remet à pratiquer sa religion : lui faisons-nous assez entendre que sa conversion implique aussi la pratique de la charité ?

Nous nous sommes battu pour reconquérir à nos processions de la Fête-Dieu le droit de se dérouler sur nos places publiques : avons-nous besogné aussi énergiquement pour faire passer l'enseignement de l'Evangile dans le régime de la propriété, l'usage des richesses, l'organisation du travail, l'agencement des lois ?

Autour de nos tabernacles, jusque dans le sanctuaire de l'Amour universel, nous avons suspendu la soie de nos drapeaux et les plaques de marbre qui glorifient nos morts de guerre afin de nourrir l'attachement de nos fidèles à leur parenté nationale : nous sommes-nous préoccupés aussi de les affectionner à leurs frères plus lointains des autres pays ? Leur rappelons-nous souvent l'ampleur de leurs obligations universelles pour éviter que leur patriotisme ne se développe au détriment de leur catholicisme ?

Qu'allons-nous faire ?

On répondrait assez exactement à tout ce questionnaire en affirmant que nos rencontres multipliées avec le Christ ont accru en général l'honnêteté de nos mœurs, moins sensiblement la générosité de nos cœurs. La charité insuffisante que nous en avons rapportée nous rend plus agréables à nos proches, elle ne nous a pas tous décidés à servir courageusement tout notre prochain. Parfum de bonté qui s'est répandu dans nos demeures familiales, elle n'est pas encore un principe d'abnégation assez riche pour se faire sentir puissamment dans notre vie publique.

Sans doute convenait-il que le progrès de notre piété eucharistique se traduisit d'abord par ce raffermissement de nos vertus privées. Mais l'heure est venue où il doit s'extérioriser davantage et se témoigner par des bienfaits plus visibles aux regards de la foule.

Notre génération achève de bâtir au sommet de Montmartre un Temple à la gloire du Sacré-Cœur.. Pendant

un demi-siècle, les hommages rendus à l'Hôte divin se sont renfermés à l'intérieur des murailles saintes. Mais peu à peu son attirance a fini par se faire sentir au dehors. La colline qu'il couronne s'émeut aujourd'hui toute entière, elle se soulève et s'embellit pour lui faire honneur. Jusqu'au bas de ses pentes, des ouvrages d'art se développent en accord avec l'architecture de la Basilique, lui préparant un soubassement grandiose qui s'harmonisera avec l'ostensoir de pierre où brille Jésus-Christ.

Sous la même influence religieuse un travail analogue va s'accomplir dans notre société. L'hostie y a été remise à sa place éminente, sur les hauteurs. Son action transfiguratrice se répandra dans tout l'ordre social. Ce Dieu exalté par les siens les pressera d'établir son règne dans leur cité humaine en l'aménageant sur un plan fraternel. Ils seront donc plus empressés à la munir d'une armature de lois justes, d'institutions tutélaires, d'œuvres d'entr'aide et de paix qui en feront une construction digne du culte croissant rendu dans leurs églises et dans leurs cœurs à l'Amour infini.

Cette entreprise chrétienne de travaux publics peut-elle compter sur vous ? Au lendemain de notre veillée sainte, votre concours sera-t-il mieux acquis à tout ce qui lutte contre la souffrance, à tout ce qui s'efforce de rendre les familles plus heureuses, les professions prospères et amicalement organisées, la patrie douce à ses fils et soucieuse de leur bien-être ? Aiderez-vous l'humanité dans l'effort qu'elle tente pour être moins divisée par son morcellement, moins exposée à la dévastation de la guerre ? Collaborerez-vous à la réalisation du souhait de l'Eglise qui veut étendre plus au large son œuvre de civilisation et de salut ? Verra-t-on ses fils se répandre à travers le monde au sortir de leurs agapes eucharistiques avec des paroles et des actes de bonté où se reconnaîtront les gestes et les mots affectueux du Sauveur : « Venez à moi, vous tous que la vie accable, je serai votre réconfort ? » (Mat. XI, 28).

Ah ! si de nos âmes transformées par sa présence s'échappaient des appels semblables aux siens, quel retentissement n'auraient-ils pas dans la triste multitude, encore sensible aujourd'hui à une sollicitude sincère ! « Venez donc à nous, diraient les communiants à tous ceux dont l'existence est dure et le cœur délaissé. Venez, vous les meurtris, les déçus, les oppressés, les désespérés. Venez, vous les hôtes du foyer où il fait sombre, les travailleurs de l'usine, les mercenaires du bureau, les gens de la glèbe et de la montagne, qui avez besoin de secours et d'amitié. Venez, vous qui tremblez d'épouvante à la pensée d'être de nouveau piétinés par la guerre, et vous aussi qui n'avez pas découvert encore l'étoile à laquelle s'attachera votre espoir

éternel. Venez à nous dans votre abandon. Nous vous sommes envoyés par notre Dieu pour vous venir en aide. Chaque fois que nous nous retrouvons en son intimité, il nous fait reprendre conscience de cette obligation d'état que nous avons reçue de lui, et il se redonne à nous pour que nous nous donnions davantage à vous. »

Ce langage serait compris. D'autres, en qui s'est altéré le sens de l'Evangile, ont pu perdre le goût de ses accents de tendresse. Mais, c'est le privilège des petits d'y être plus affectionnés. Ils gardent le souvenir de la voix divine qui apporta à la terre la charité du ciel et les fit tressaillir d'un premier espoir dans leur longue détresse. Ils savent qu'aucun prophète ne se lèvera jamais pour leur apporter un dévouement plus absolu, ni une plus belle doctrine. Que celle-ci retentisse à leurs oreilles dans la langue authentique où furent proclamées les Béatitudes, désencombrée du lourd appareil positiviste qui en étouffait l'esprit d'amour, dégagée des compromissions politiques et des altérations humaines qui rendaient moins reconnaissable sa haute séduction : elle recommencera d'accomplir des merveilles. Merveille des cœurs convertis par la sainte pitié, merveille des dévouements multipliés au seuil de toutes les misères et sur le chemin de tous les progrès, merveille de réconciliation entre les frères cessant de se faire souffrir, merveille des peuples soulevés d'enthousiasme et acclamant Celui qui, mieux que tout autre, procure aux hommes l'incomparable joie de s'aimer.

***

Une communiste m'écrivait un jour qu'elle avait abandonné l'Eglise pour n'y avoir pas trouvé cette préoccupation profonde de fraternité : elle est partie, espérant trouver mieux ailleurs. « Ce qui me retient cependant encore un peu attachée à la foi de mon passé, ajoutait-elle, c'est une parole de mon père, entendue dans mon enfance. Il me disait, à propos de certaines personnes pieuses : Quel dommage, elles ont si peu l'esprit du Christ ! J'en conclus qu'il doit y avoir chez vous quelque chose de très beau, qu'on interprète souvent très mal. »

Il est exact qu'il y ait dans notre Evangile quelque chose de très beau, et par surcroît dans nos tabernacles quelqu'un de très bon : il suffirait de le faire transparaître dans la vie des croyants pour que les masses populaires, qui en ont encore le soupçon, sentent tomber la moitié de leurs objections et presque toute leur hostilité contre le catholicisme.

Elles ne sortiront pas de l'indifférence qui les a sub-

mergées sous la seule pression de nos thèses savamment établies ; elles attendront cette démonstration plus efficace de nos services affectueusement rendus. Elles commenceront à se convertir à la foi quand nous nous serons convertis à la charité : triomphons de notre égoïsme, et nous triompherons mieux de leurs doutes.

Nulle opposition puissante ne pourra plus barrer le chemin à Jésus-Christ dans les rangs de cette foule quand elle verra le cortège de ses amis s'avancer au devant d'elle avec ces divines promesses de dévouement et soulever derrière eux un sillage éclatant de bienfaits.

LE PROBLÈME DES CLASSES. LUTTE OU COLLABORATION.

CONFERENCE du R. P. RUTTEN

Sénateur de Belgique

Comment exprimer la joie que j'éprouve chaque année en présence de cette foule des séances du soir, où des hommes, accourus des milieux les plus divers, viennent fraterniser avec les auditeurs habituels de la Semaine Sociale ! Et comme la composition même de cet auditoire reflète admirablement la doctrine que je suis chargé de vous rappeler : de l'unité faite avec de la variété ; de la variété embellissant et consolidant l'unité ; des divergences d'intérêt ne faisant que mieux ressortir la loi de solidarité qui les domine; et cette solidarité favorisant, au lieu de l'entraver, la libre expansion des efforts individuels !

A l'exemple du philosophe qui prouvait l'existence du mouvement en marchant, je pourrais dire à ceux qui nous posent le redoutable problème de la lutte des classes : Mais regardez-donc cette salle ! Ne voyez-vous pas qu'au-dessus de tout ce qui peut nous séparer, nous sommes unis par quelque chose qui nous précède, nous dépasse et nous survivra ? Et ce quelque chose n'est ni une apparence, ni une illusion, ni un rêve ; c'est pour nous cette réalité visible, palpable et vivante qu'est la charité du Christ, habitant dans nos cœurs. Et ce que vous constatez ici, vous ne le découvrirez nulle part ailleurs. Vous y trouverez ou bien des excitations à l'envie et à une lutte fratricide ; ou bien une résignation fataliste et démoralisante à ce qu'on croit inévitable; ou bien une philosophie creuse et une phraséologie périmée sur l'émancipation des prolétaires, l'effort

vers le progrès, le triomphe du droit et tant d'autres formules, par quoi l'on essaie de combler sous une avalanche de mots les vides qu'on sent de plus en plus profonds.

Mais je vous entends déjà me dire : Il y a tout de même autre chose que ce que vous voyez dans cette salle ! Autour de nous, d'innombrables hommes restent étrangers et même hostiles à nos doctrines. S'ils sont communistes, ils n'attendent la solution du problème des classes que du bouleversement complet du régime actuel ; s'ils sont socialistes, ils ne l'entrevoient que dans la suppression progressive de la propriété privée des instruments de production et des sources de revenus ; s'ils sont économistes laïcisants, ils espèrent le salut d'une meilleure compréhension par les masses de l'interdépendance ou de la solidarité universelle.

Certes, si tous nos concitoyens partageaient l'avis de la majorité de ceux qui m'écoutent, le problème ne serait guère compliqué, puisque nous trouvons les éléments de sa solution dans les croyances mêmes que nous professons. Mais la question est précisément de savoir si c'est nous qui avons raison.

Tâchons d'abord de nous entendre sur la signification du mot de classe. Il n'est tout de même pas possible de lire ce mot tous les jours dans les journaux et de ne pas s'efforcer de savoir ce qu'il veut dire.

Si je vous demandais de me définir ce mot de classe, la plupart d'entre vous seraient, je pense, fort embarrassés, et j'en serais d'autant moins étonné que cet embarras, je l'éprouve moi-même !

Au début de 1903, la Société de Sociologie de Paris mit à son ordre du jour la définition de l'expression : classe sociale. Elle y consacra de savants rapports et de non moins savantes discussions. La conclusion du débat, sans être tout à fait un procès de carence, n'en était pas moins d'une modestie peu ordinaire : « La classe, justement parce qu'elle n'est pas un fait légal, mais un fait social, n'est pas quelque chose de tranché, de nettement déterminé. Les frontières en sont indécises ; on ne sait au juste où cela commence et où cela finit. On sait simplement que certains membres de la société ne sont pas de la même classe que certains autres et qu'ils se différencient de différentes manières ! »

Le président fut un peu plus encourageant en constatant que la discussion avait tout de même contribué à « élucider la notion de classe » (1).

Reconnaissez, qu'après cela, il faut un certain courage

---

(1) Cfr. Cyr. Van Overbergh. *La Classe sociale*. Brux., Schepens, 1905. Ouvrage à lire par tous ceux qui désirent connaître « la position de la question ».

pour accepter de traiter devant un auditoire aussi vaste, un problème si compliqué. Ce courage, il faut l'avoir cependant puisque les organisateurs de Semaine Sociale le veulent, et que nous sommes ici pour leur obéir. Allons-y donc, et si la montée est un peu dure, nous serons d'autant plus heureux d'être arrivés au sommet.

Littré écrit que les classes sont des rangs établis parmi les hommes par la diversité et l'inégalité de leurs conditions. Quand nous demandons à la sociologie en quoi consiste cette inégalité des conditions, elle nous répond qu'elle provient des différences d'éducation, de profession, de richesse et surtout de fréquentation. Le signe le plus caractéristique par quoi l'on reconnaît ceux qui appartiennent à une même classe est le fait de s'inviter les uns les autres et de pouvoir se marier entre eux sans ahurissement ou désapprobation de leur milieu.

La majorité des sociologues affirme, non sans raison d'ailleurs, que le fait de l'appartenance à une même classe, provient avant tout de la situation de fortune. Un bourgeois qui perdrait sa fortune n'est pas déclassé de suite ; il conserve ses relations, son éducation et ses manières. Mais s'il perd définitivement les moyens de tenir son rang et de faire instruire ses enfants comme il le fut lui-même, le déclassement s'en suivra au bout d'une ou de deux générations. En sens inverse, quand des gens de condition modeste deviennent riches, leurs descendants ne tardent pas de s'adapter à leur nouvelle situation et à être considérés comme appartenant à la classe fortunée.

On ne peut contester au grand théoricien socialiste Marx le mérite d'avoir déclaré très nettement ce qu'il entend par lutte de classes. Sa conception radicale et simpliste devait naturellement séduire les masses ouvrières, soumises de son temps à un régime que personne n'oserait plus justifier. Pour Marx, la société se divise de plus en deux vastes camps opposés, où s'affrontent deux classes ennemies : la bourgeoisie et le prolétariat. Leur antagonisme résulte nécessairement du fait de la propriété ou de la non-propriété du capital. Entre le propriétaire du capital et le prolétaire qui n'a que sa force travail, l'opposition est constante, pour le motif très simple que le capital est le résultat de la plus-value, c'est-à-dire de l'accumulation par le capitaliste des profits qu'il réalise en ne payant pas le travail à sa valeur réelle. Le travail est aux yeux du capitaliste une marchandise comme les autres, qu'il s'efforce d'acquérir au meilleur marché possible. Mais heureusement pour la classe ouvrière, le capitalisme moderne mourra fatalement de congestion, puisqu'en vertu même de l'accumulation progressive du capital, il n'y aura bientôt plus qu'un nombre relativement petit de capitalistes opulents

en face d'une foule immense de prolétaires. Alors le jour viendra où rien ne résistera à la poussée triomphale de cette foule, puisqu'elle sera le nombre et la force.

Nous pouvons dès maintenant, en procédant par élimination, dégager de tout cela une notion plus claire de ce que signifie l'expression de classe et de lutte des classes.

Assurément, il n'existe plus chez nous, ni en fait ni en droit, des castes fermées comme on en trouve, par exemple, aux Indes. Notre Code civil permet à une bergère d'épouser un prince, à un boute-feu de succéder à son ministre, et à un maréchal-ferrant de devenir maréchal tout court.

L'évolution sociale tend de plus en plus à faciliter aux plus humbles l'accès aux situations les plus élevées ; ce qui autrefois ne se voyait guère que dans les rangs du clergé, devient de plus en plus fréquent dans tous les milieux. Grâce à la diminution des heures de travail, à la multiplication des bourses d'études et aux œuvres de vulgarisation scientifique, un nombre sans cesse croissant de citoyens franchissent les échelons qui conduisent aux postes les plus en vue. On ne le répétera jamais assez : Vive la démocratie qui consiste à rendre les sommets les plus hauts accessibles aux hommes de talent et de caractère d'où qu'ils viennent. Il n'y a donc pas de classe chez nous du point de vue civil ou légal.

Il n'en existe pas davantage du point de vue politique, le suffrage universel ayant admis tous les citoyens à participer au même titre à la désignation des détenteurs du pouvoir et à devenir les bénéficiaires de cette désignation.

Quand je dis bénéficiaires, c'est évidemment une façon de parler, car le métier comporte autre chose que des bénéfices. Il y a notamment l'instabilité, les électeurs qui vous prennent pour une bonne à tout faire, et de nombreuses occasions d'encaisser des compliments peu flatteurs !

Mais n'y a-t-il pas des classes créées en fait, sinon en droit, par l'antagonisme inévitable entre ceux qui représentent des intérêts peu conciliables, souvent même opposés ?

Vous connaissez le langage qu'on a tenu si longtemps à des milliers d'ouvriers et d'employés, langage qui devait nécessairement impressionner ceux qui n'ont guère le temps ou l'envie d'étudier la complexité des phénomènes économiques.

Mes amis, leur a-t-on dit, c'est Marx qui avait raison. Il est de l'essence même du capital d'augmenter ses bénéfices en réduisant les salaires. Un détenteur de capital peut être un brave homme, mais alors il l'est malgré qu'il soit capitaliste. Vouloir que le capitalisme ne soit pas égoïste, c'est vouloir que le feu ne soit pas chaud ou que

l'eau ne soit pas mouillée. Ne gaspillons donc pas notre temps à composer avec le capital ; il faut nous en emparer et le mettre à notre service. Qui n'en est pas le maître en devient vite l'esclave.

Messieurs, à l'heure actuelle, aucun économiste, tant soit peu sérieux, n'oserait plus prétendre qu'il existe au sein d'une même industrie, deux classes ayant des intérêts inconciliables : celle des capitalistes et celle des travailleurs. Chaque jour, en effet, il devient plus évident que tous ceux qui appartiennent à une même industrie : bailleurs de fonds, directeurs d'usine, ingénieurs, employés et ouvriers sont solidairement intéressés à sa prospérité. S'ils ne se mettent pas d'accord, c'est à bref délai la diminution de la production, l'augmentation du prix de revient, la disparition du crédit, l'abstention du client et du même coup la réduction des salaires en attendant le chômage. D'autre part, les industriels se rendent de plus en plus compte qu'une main-d'œuvre bien rémunérée et traitée avec égards, constitue un facteur indispensable de la prospérité de leurs entreprises. Ce n'est plus dans la prolongation des heures du travail ni dans la réduction des salaires qu'ils cherchent le secret de réussir et le moyen de durer, mais dans le perfectionnement incessant de l'outillage et dans une meilleure organisation du travail, des achats et de la vente.

Certes, tous les industriels ne sont pas encore de l'avis de M. Ford, affirmant dans son autobiographie que les hauts salaires constituent une des meilleures mesures qu'il ait prise pour réduire ses frais. Mais il ne faut pas perdre de vue que les organisations ouvrières sont devenues dans plusieurs pays industriels une force avec laquelle il vaut mieux s'entendre que se battre. Les conventions collectives de plus en plus nombreuses sont l'expression concrète d'une solidarité d'intérêts qui s'impose aux moins clairvoyants.

Enfin, c'est surtout dans l'industrie qu'on voit des ouvriers et des employés arriver par leur talent et leur énergie aux postes de direction les plus rémunérés. Il n'est donc plus possible de prétendre qu'entre ouvriers et patrons, il existe une incompatibilité d'intérêts les parquant en deux classes que rien ne rapproche et que tout sépare.

J'en conclus que du point de vue professionnel, comme du point de vue civil et du point de vue politique, il n'existe pas de classe proprement dite.

Mais il y a le point de vue social, et celui-là est assurément plus compliqué.

Voyons d'abord comment le problème se pose.

Les organisations ouvrières débordent les cadres professionnels, puisque la plupart d'entre elles sont affiliées

à des organisations nationales et internationales qui sont interprofessionnelles : ce qui prouve à toute évidence qu'elles mettent l'intérêt collectif de leur classe au-dessus des intérêts professionnels défendus par leur syndicat. De leur côté, les patrons s'unissent aussi pour défendre les intérêts de l'industrie en général. Du coup, nous nous trouvons en présence d'intérêts plus difficiles à concilier que ceux des hommes appartenant à une même industrie. Certes, rien n'est resté de la théorie d'airain de salaires, ni de celle de la prolétarisation croissante des foules en face d'une aristocratie industrielle toujours plus restreinte et plus opulente. Et l'expérience russe n'est pas de nature à concilier aux révolutionnaires de là-bas des sympathies universelles. A un communiste qui m'interrompait, il y a quelque temps, pour excuser les Soviets, en disant : « On ne fait pas d'omelette sans casser des œufs », je répondis : « Il y a trop de sang et de boue dans votre omelette, mangez-la tout seul ».

Oui, tout cela est certain, mais n'avons-nous pas crié victoire trop vite en affirmant que les événements contemporains infligent un démenti éclatant à l'ensemble des prédictions de Marx ?

La diffusion de la petite propriété coexiste avec la concentration des influences financières. La rationalisation, dont tout le monde parle aujourd'hui, exige fréquemment une consolidation considérable de capitaux. Cette consolidation implique à son tour la fusion d'organismes financiers et industriels, autrefois distincts et indépendants, et cette fusion entraîne la constitution de sociétés énormes et puissamment centralisées.

Comment nier, après cela, qu'il reste au moins deux classes ; l'une relativement peu nombreuse, qui possède un contrôle efficace sur la production et sur les échanges, et l'autre, qui ne possède que sa puissance de travail ou un capital toujours trop restreint pour contre-balancer l'influence dominatrice de quelques grands groupements financiers ! Est-il besoin de l'ajouter : cette concentration est maintes fois nécessaire au point de vue économique. Je me borne à constater la situation nouvelle qu'elle établit au point de vue social.

Ne perdons pas notre temps à nier l'évidence.

S'il n'y a plus de classe proprement dite du triple point de vue civil, politique et professionnel, il en subsiste sans aucun doute, tout au moins à l'heure actuelle, du point de vue social et mondain. Et s'il y a des classes, il existe logiquement un esprit de classe, et comment empêcher que l'esprit de classe n'aboutisse à la lutte des classes ?

Confondre l'esprit de classe et l'esprit de lutte des classes qui en est l'abus et la déviation, serait aussi injuste que

d'assimiler le patriotisme éclairé à un nationalisme agressif.

L'esprit de classe est en soi une chose naturelle et même louable, car il n'implique aucune méconnaissance des droits et des besoins des autres classes et procède de la conscience de la solidarité des intérêts de ceux qui sont d'un même rang et appartiennent au même niveau social. Quand nous magnifions devant les ouvriers la dignité du travail même le plus modeste, nous éveillons en eux, dans le sens le plus élevé du mot, un certain esprit de classe. Nous ne cessons de leur répéter, à la lumière des enseignements pontificaux, que le travail humain doit être efficacement protégé et sagement réglementé, parce qu'il est une chose sainte. Mais l'ouvrier connaît assez l'histoire du présent et du passé, pour constater que cette protection et cette réglementation n'ont pas été obtenues par le libre jeu de la concurrence, mais avant tout par la force progressive des organisations ouvrières. Et cette constatation doit nécessairement éveiller en lui l'esprit de classe.

Il faut oser aller plus loin. Même la lutte des classes, à condition qu'elle ne soit pas permanente et n'ait pas recours à des moyens violents et injustes, reste une réalité qu'il faut apprendre à envisager dans son ensemble et avec cette sérénité objective qui doit caractériser nos études. Disons bien haut et bien vite que la doctrine affirmant l'inévitabilité de cette lutte est aux antipodes de la doctrine et des aspirations chrétiennes. Mais il n'en résulte pas que toutes les manifestations de la lutte des classes soient condamnables partout et toujours.

La guerre et, en prévision de sa possibilité, la préparation d'engins de mort et de destruction sont certes incompatibles avec la doctrine de Celui qui voulut être le Prince de la paix et le fondement vivant de la fraternité qui doit unir tous les hommes. Personne n'en a jamais déduit qu'une guerre de légitime défense et la préparation qu'elle présuppose soient injustes.

Mais alors, trouverez-vous étrange qu'étant donné les leçons du passé et les deux phénomènes connexes de la rationalisation et de la concentration industrielles, les organisations ouvrières soient sur leurs gardes et s'efforcent de former contrepoids ? Allons-nous leur en contester le droit et même le devoir, sous prétexte d'abus toujours possibles et assurément regrettables ? Nous devrions alors, pour les mêmes raisons, condamner la concentration financière et industrielle.

Au point où nous en sommes arrivés, il me semble que nous avons déjà un peu élucidé le problème. Nous venons de l'acter : du point de vue social, il existe des classes. Le fait n'est pas contestable. L'esprit de classe en est la consé-

quence naturelle et n'a en soi rien de répréhensible. La lutte des classes est trop souvent, hélas ! une réalité, mais ce n'est assurément pas un idéal.

⁂

Il nous reste, après cela, à répondre à deux questions :

L'histoire du mouvement ouvrier révèle-t-elle, à l'heure actuelle, une accentuation ou une atténuation de l'esprit de lutte des classes ; en d'autres mots, la lutte des classes gagne-t-elle du terrain ?

Qu'avons-nous à faire, nous, catholiques, pour faire mieux connaître et apprécier notre solution d'un problème angoissant entre tous ?

Pendant la guerre et au lendemain de l'armistice, les pays belligérants estimèrent qu'une collaboration pacifique de tous les facteurs de la production constituait une mesure de salut public. Nous vîmes alors surgir partout des conseils d'industrie dont la raison d'être était de prévenir des conflits qui eussent compromis l'œuvre de défense ou de restauration nationale. On courut au plus pressé, et on forma des commissions composées de délégués patronaux et de délégués ouvriers appartenant à une même industrie. Cette entente entre collaborateurs d'une même industrie, malgré certains échecs du reste prévus, n'a pas disparu avec les circonstances exceptionnelles qui l'avaient imposée.

Et voici qu'on est en train de franchir une nouvelle étape en surperposant aux Comités constitués par les patrons ou par les ouvriers d'une même profession, des Ligues ou des Fédérations s'étendant à l'ensemble des industries et à l'ensemble de la classe ouvrière.

En Angleterre, on vient de constituer une Ligue pour la paix industrielle entre les délégués de la Fédération des industries britanniques d'une part, et les représentants des organisations ouvrières d'autre part. La grande idée qui inspire ce projet, c'est que le progrès de l'industrie, la réduction du nombre des chômeurs et, par conséquent, l'augmentation du bien-être général, ne sont pas possibles dans un milieu qui considère la lutte des classes comme une nécessité inéluctable.

Les Etats-Unis occupent, depuis la guerre, une place tellement prépondérante dans l'économie mondiale qu'il n'est plus possible de ne pas s'intéresser à leur évolution sociale. Nous avons la bonne fortune de posséder sur cette question une documentation de tout premier ordre, notamment les conclusions de deux enquêtes détaillées, faites récemment sur place, l'une par une Commission spéciale désignée par le gouvernement anglais, l'autre par le directeur-adjoint

du Bureau international du Travail (1). Les enquêteurs ont soin de nous faire remarquer au début de leur rapport, qu'il importe de tenir compte de la situation spéciale des Etats-Unis, caractérisée par la vaste étendue de son territoire, par l'immigration et le caractère mélangé de sa population, et par l'atmosphère psychologique et sociale propre aux pays neufs. Cependant, dans aucun autre pays du monde, la question des relations entre ouvriers et patrons n'est étudiée comme aux Etats-Unis, ce qui nous permet de nous rendre compte avec précision de l'état actuel de la question.

S'il y avait ici des partisans de la lutte des classes, ils pourraient m'opposer triomphalement le préambule des statuts de la grande Fédération américaine du travail.

Ecoutez ce qu'ils proclament :

« La lutte se poursuit dans toutes les nations du monde civilisé entre les oppresseurs et les opprimés, entre le capitaliste et le travailleur, lutte dont l'intensité croît d'année en année. » C'est assurément du marxisme tout à fait authentique ! Seulement il y a des faits innombrables établissant à toute évidence que ce texte n'a plus guère qu'une portée historique rappelant un passé de luttes dont je serais le dernier à prétendre qu'elles furent toujours injustifiées.

La Fédération américaine du travail n'a cessé d'affirmer depuis plusieurs années qu'elle est fondamentalement opposée à tout changement révolutionnaire de l'ordre social actuel, et elle s'est déclarée nettement hostile à la reprise des négociations avec le gouvernement des Soviets. Ce qu'elle veut, ce n'est pas une Révolution qui accumulerait plus de ruines qu'elle ne ferait disparaître d'abus, mais l'évolution vers une reconnaissance toujours plus généreuse des droits du travail et une participation toujours plus étendue des travailleurs aux bénéfices de l'entreprise. A qui en douterait, je me borne à emprunter un court passage à une déclaration récente du président de la Fédération américaine du travail.

« Le monde ouvrier ne veut pas gaspiller son énergie et ses ressources dans des conflits... Je suis certain que nous pouvons réduire au minimum les litiges industriels, en tenant compte des droits des patrons et des ouvriers et en les reconnaissant comme il convient. Il faut affirmer et reconnaître le droit du patron à diriger son industrie, à en avoir le contrôle, et à recevoir un bénéfice équitable sur les fonds qu'il a placés. Il faut, d'autre part, accorder de bonne volonté et reconnaître entièrement le droit des ouvriers à

(1) *Report of the Delegation appointed to Study Industrial Conditions in Canada and the United States*, London, 1927. — « Les relations industrielles aux Etats-Unis », par H.-B. Butler, Genève, 1927.

s'organiser, à conclure des accords collectifs, à être représentés dans des conférences avec leurs patrons, par l'intermédiaire de représentants choisis par eux... La reconnaissance de ces droits élémentaires doit être complétée par une compréhension et une collaboration mutuelles, et par le développement d'un intérêt commun dans la direction et le fonctionnement de l'entreprise industrielle. »

Tout cela n'a certes pas encore fait disparaître les grèves. Mais je défie n'importe qui de contester le seul fait que je cherchais à mettre en lumière à l'heure actuelle : Les trois millions d'ouvriers affiliés à la Confédération du Travail et le million d'ouvriers affiliés à la Corporation des Chemins de fer et à l'Union de la confection ont abandonné la politique de la lutte des classes pour celle de la collaboration.

En Suisse, l'Union syndicale vient de reviser ses statuts. Elle a éliminé de son programme la déclaration fondamentale concernant la lutte des classes, et l'a remplacé par un texte où il est dit que l'Union syndicale suisse a pour mission l'amélioration du sort de la classe ouvrière et de promouvoir l'économie collective de la nation. C'est une déclaration qu'on croirait empruntée à des statuts de syndicat chrétien !

Je n'aurai garde de vouloir vous apprendre ce qui s'est fait en France, où un Comité permanent d'étude des chômages industriels nous a fourni une documentation précise sur les initiatives multipliées chez vous depuis l'armistice. Et comme beaucoup d'entre vous se tiennent au courant de celles qui se produisent en Belgique, je ne m'attarderai pas davantage à vous entretenir des succès remportés et des échecs subis dans ce domaine. Certes chez nous la différence reste grande entre la politique sociale suivie par les principaux groupements patronaux et celle que préconisent les syndicats ouvriers. Mais rien ne permet d'en conclure à une recrudescence de la lutte des classes.

Je ne parlerai pas de l'Italie où des mesures radicales, peu applicables ailleurs et que je n'ai pas à apprécier en ce moment, constituent la répudiation officielle de l'idée même de lutte de classes.

Mais ceux qui observent ce qui vient d'arriver en Allemagne pourraient être tentés de me dire : prenez garde de prendre vos désirs pour la réalité.

En Allemagne, une convention instituant une « Communauté centrale des patrons et des ouvriers » fut signée le 15 novembre 1918. C'était au moment où l'Allemagne, étourdie par le formidable coup de massue qu'elle venait de recevoir, ne s'était pas encore ressaisie. Les meneurs politiques avaient déclanché le mouvement révolutionnaire, mais il parût bientôt qu'ils étaient incapables de le canaliser.

C'est alors que les chefs des syndicats socialistes, chrétiens et libres s'emparèrent du gouvernail que les meneurs politiques ne tenaient plus d'une main assez ferme. A une révolution momentanément victorieuse, mais radicalement impuissante, ils substituèrent une entente qui sauva de l'anarchie l'industrie et le peuple. Petit à petit cependant, les acrobates de la surenchère prirent leur revanche en s'efforçant de noyauter le syndicalisme socialiste dont le chef principal, Legien, était un des principaux soutiens de l'entente. Appuyés sur une minorité audacieuse et bruyante, ils réclamèrent des conditions de travail, dont l'octroi, affirment les industriels, eût entraîné la mort de l'industrie nationale. Par ailleurs, trop de patrons découragés ou irrités rendirent tous les syndicats responsables de l'échec. Ainsi des deux côtés une intransigeance regrettable aboutit à l'abandon progressif de la convention nationale. Allons-nous en conclure à un échec définitif et total ? Assurément non. Les syndicats chrétiens d'Allemagne n'ont pas cessé de réclamer le maintien de la convention, et de nombreux industriels ne cachent pas leur désir de la voir revivre sous une forme assurant une sanction plus efficace des conventions collectives. Et il demeure certain qu'il se trouve en Allemagne une majorité d'ouvriers et d'industriels convaincus qu'en dehors de l'entente avec les syndicats, il ne reste plus, là-bas comme ailleurs, que deux extrémités dont on ne veut pas : la lutte ou la dictature.

Je crois en avoir dit assez pour avoir le droit d'affirmer qu'à l'heure actuelle, dans les principaux pays industriels du monde, il n'existe pas une évolution vers la lutte des classes, mais une tendance certaine à s'en éloigner.

Vous allez me dire : Et les communistes, qu'en faites-vous? Assurément, dans plusieurs pays, notamment en Belgique, ils ne sont encore qu'une minorité dont la faiblesse contraste avec la puissante organisation du parti socialiste. Mais je ne connais rien de plus dangereux que l'aveuglement de ceux qui s'obstinent à croire qu'on arrêtera les progrès du communisme par la perspective des désastres d'ordre social et économique qu'entraînerait une Révolution.

Présentez à un communiste la dissertation la plus magistrale sur les inconvénients de la lutte de classe ; démontrez-lui que la société est un organisme où tout se tient, et où chaque organe bénéficie de la santé de l'ensemble, et l'ensemble de la vigueur de chaque organe ; prouvez-lui qu'il est inutile de discourir à perte de vue sur la répartition la plus équitable du produit de la production, si vous commencez par inaugurer un système qui diminue la quantité comme la qualité de cette production ; invoquez à l'appui de vos dires, l'exemple de la

Russie, qui fut longtemps le grenier de l'Europe et qui en est réduite à dépenser des sommes énormes pour importer du blé ; dites tout cela, et beaucoup d'autres choses encore, vous n'aboutirez à rien, surtout au sein de cette jeunesse où se recrutent les militants les plus décidés du communisme.

Pourquoi s'en étonner ! Voici un jeune homme, audacieux et entreprenant. Il ne possède ni une maison, ni un lopin de terre, ni une valeur quelconque. Personne ne lui a jamais fait rencontrer un prêtre. Son instituteur s'est abstenu par ordre de lui laisser entrevoir qu'il existe un Etre suprême et un au-delà. Il n'y a donc pas pour lui de bonheur en dehors des biens et des jouissances de ce monde. Mais il estime que ceux-ci lui sont trop parcimonieusement départis par la société actuelle qui tolère des injustices qui le froissent et des privilèges qu'il ne comprend pas. Trouver étrange que dans ces conditions cet homme n'ait pas peur des solutions radicales, c'est tout de même dépasser un peu trop les limites de la naïveté permise ! Jamais un naufragé ne s'est cramponné aussi fiévreusement à un débris flottant que nos adversaires à leur morale laïque, malgré toutes les leçons du passé et tous les avertissements du présent. Leur aveuglement se prolongera-t-il jusqu'au jour où, sous la poussée formidable des masses, les colonnes de leurs temples laïcs s'effondreront, ensevelissant sous leurs décombres les rêves et les rêveurs !

Cela dépendra, Messieurs, du zèle, de l'ingéniosité et de la persévérance que nous mettrons à répandre dans les milieux populaires, la doctrine de l'Eglise sur le problème des classes.

Les motifs pour lesquels un croyant rejette la lutte des classes sont si évidents que toute explication est superflue.

Croire et professer que nous sommes tous les enfants d'un même père, les frères puînés du même Christ et les cohéritiers d'un même royaume ; croire et professer que nous sommes tous les membres d'un grand corps mystique dont le Christ est à la tête, que dès lors il est impossible qu'un vrai chrétien reste insensible à la souffrance d'un membre de ce corps ; croire et professer que l'Eglise est une vaste société de secours mutuels, où tous bénéficient des prières et des mérites de chacun et chacun des prières et des mérites de tous les autres ; croire et professer que le Christ est mort en ouvrant ses bras et son cœur à tous les êtres humains et que nous ne sommes ses disciples que dans la mesure où nous en faisons autant ; en un mot, éprouver intensément comme saint Paul qu'aucune injustice ni aucune détresse ne peuvent

nous être indifférentes et redire avec lui : « Qui donc souffre sans que je n'en ressente le contre-coup ? » Conçoit-on de la lutte des classes entre ceux qui pensent et sentent ainsi ?

Quel est le catholique, fier de sa foi et dévoué à l'Eglise, qui ne se sente profondément atteint dans son amour-propre le plus légitime à la vue de ces innombrables ouvriers qui sont convaincus de bonne foi, qu'ils ne peuvent pas compter sur nous pour prendre avec énergie la défense de leurs intérêts ? J'en appelle à tous ceux qui se sont donnés de cœur et d'âme à l'œuvre salvatrice du redressement de tant d'erreurs inconscientes et de tant de préjugés invraisemblables.

Dans les milieux apparemment les plus imperméables à l'infiltration de notre doctrine, les efforts tenaces d'un prêtre ou d'un laïc finissent toujours par aboutir à des résultats consolants. C'est surtout aux jeunes qui m'écoutent que je voudrais le crier de toutes mes forces et de toute mon âme. Allez donc le dire aux ouvriers : Mes amis, l'Eglise, précisément parce qu'elle a pour mission de sauver toutes les âmes, n'est pas et ne peut pas être l'Eglise d'un pays, d'un parti, d'une classe ou d'un régime quelconque. Elle n'est pas et ne peut pas être au service des intérêts, des ambitions ou des combinaisons des entreprises ou des groupements terrestres. Elle ne peut flatter ni les grands ni les petits, ni les riches ni les pauvres, ni les foules ni les individus, parce qu'à tous, elle doit prêcher avec une indépendance souveraine leurs droits et leurs devoirs. Mais cette Eglise est une mère, et il ne fut jamais défendu à une mère d'avoir des attentions spéciales pour l'enfant le plus éprouvé et le plus exposé aux dangers.

Les révolutionnaires les plus dangereux ne sont pas toujours ceux que l'on pense. Toute l'histoire l'enseigne : Ce qui rend les révolutions imminentes, c'est surtout l'égoïsme conscient ou inconscient de ceux qui trouvent que tout va bien tant que rien ne leur manque.

Les anciens se rappellent les deux magnifiques mandements du cardinal Pie sur la sanctification du dimanche. Avec quelle netteté il établissait que la paganisation progressive des peuples est la conséquence inévitable de l'oubli du Jour du Seigneur !

Pas plus tard qu'il y a quelques jours, je demandais à un prêtre exerçant son ministère dans une localité célèbre par son champ de courses, si beaucoup de jockeys et de lads allaient à l'église le dimanche. Il me répondit qu'on ne les y voyait jamais parce que le dimanche comme les autres jours les chevaux doivent être soignés et montés de grand matin. Comme je lui demandais s'il

ne serait pas possible d'organiser le travail de façon à ce que les jockeys et les lads puissent aller entendre la messe, il me fit remarquer que les propriétaires ne s'occupaient pas de cela.

Si dans quelques années, ces jockeys et ces lads, dont un grand nombre sont des électeurs français, votent pour les communistes, ne pensez-vous pas que les propriétaires en question n'auront au fond que ce qu'ils méritent ?

Nous sommes presque fatigués, vous et moi, d'entendre des patriotes éclairés nous prédire les conséquences lamentables de la diminution de la natalité, mais nous n'osons pas flétrir comme il le faudrait ceux qui trouvent naturel de construire ou d'exploiter des appartements où il est matériellement impossible de placer des berceaux, et où les domestiques de plusieurs ménages différents sont logés ensemble sous les combles. Il faudrait n'avoir visité aucune maison à appartements à Paris et même ailleurs, pour oser nier ce que j'avance.

Qu'il me soit permis en terminant de m'adresser spécialement aux ouvriers et aux employés : mes amis, c'est un travestissement abominable de la vérité que de vous avoir présenté l'Eglise comme étant avant tout la protectrice des puissants et des riches !

Vous revendiquerez énergiquement plus de justice sociale. Pourquoi vous a-t-on laissé ignorer Celui qui, il y a dix-neuf siècles, proclama bienheureux ceux qui ont soif et faim de la justice ?

Vous revendiquez le droit de lutter ensemble pour assurer à vos camarades plus d'aisance dans le présent et plus de sécurité dans l'avenir. Pourquoi ne vous a-t-on pas appris la prière de Celui qui nous enseigna à demander chaque jour le pain quotidien pour tous nos frères et que ce pain devrait nous être amer, tant qu'autour de nous d'autres n'en ont pas assez ?

Parce que nous voulons respecter la propriété légitimement acquise et vous en donner à vous aussi, on nous fait passer pour les alliés des classes fortunées. Pourquoi donc ne vous avoir jamais fait entendre les paroles de nos Livres saints que l'Eglise rappelle si souvent à ses prêtres ?

Quand le prophète-roi essaie de nous décrire ce que sera le Messie qui doit sauver son peuple, il écrit : « C'est Lui qui délivrera le pauvre qui gémit et le malheureux que personne ne secourt. Il aura pitié du faible et du pauvre et le délivrera de l'oppression et de la violence. Il veillera à ce que le froment ondule sur le versant des montagnes et que la moisson s'épanouisse comme l'herbe des champs ». Et voici le vieux prophète Isaïe proclamant à son tour ce que sera la charité sous le règne du Messie :

« Si tu ouvres ton cœur à celui qui a faim, si tu rassasies l'âme affligée, il sortira de toi comme une lumière éclairant les ténèbres ». Et en quels termes il apostrophe les spéculateurs et les usuriers qui sont, hélas, de tous les temps : « Malheur à vous qui achetez des maisons et des champs en nombre si abondant qu'il semble que vous vouliez l'espace tout entier. Croyez-vous donc qu'il n'y en a que pour vous et que vous êtes seul dans le pays ? » Et bien des siècles après, quand le Sauveur Lui-même entreprend de démontrer aux juifs qu'il est bien Celui qu'annonça Isaïe, il emprunte au prophète ces paroles admirables : « Dieu m'a envoyé pour évangéliser les pauvres, pour guérir ceux qui ont le cœur froissé, pour apporter aux captifs la délivrance et aux aveugles la lumière. »

Et lorsqu'enfin le Pape Léon XIII entreprit dans sa célèbre Encyclique sur les Conditions des Ouvriers de nous indiquer la solution du problème des classes, il n'eût qu'à s'inspirer de l'enseignement séculaire de l'Eglise. Il ne se borna pas à rappeler à toutes les classes leurs devoirs et leurs droits mutuels, il ne s'en tint pas à rappeler aux gouvernements qu'ils doivent observer rigoureusement les lois de la justice distributive, c'est-à-dire ne favoriser aucune classe aux dépens d'une autre ; il voulut aussi que l'Etat vînt en aide aux déficiences de l'initiative privée, en se préoccupant spécialement des travailleurs et en veillant — je cite textuellement — « à ce que de tous les biens qu'ils procurent à la société, il leur en revienne une part convenable. L'Etat doit favoriser, ajouta-t-il, tout ce qui, de près ou de loin, paraît de nature à améliorer leur sort ». Vous entendez : tout ce qui, de près ou de loin, peut améliorer leur sort.

Que pourrais-je ajouter à ces paroles ! Aucune entente économique nationale ou internationale, aucune législation sociale, aucun groupement ouvrier ou patronal n'aboutiront à une solution plus décisive du problème des classes. Et comme M. Thellier de Poncheville avait raison lorsque, s'adressant à ceux qui ne partagent pas nos croyances, il leur demandait dans son émouvante méditation d'hier soir : « Que pouvez-vous nous présenter de meilleur ! »

En dépit de toutes les incertitudes et de toutes les angoisses du présent, il nous reste toujours, à nous catholiques, le stimulant incomparable et la consolation suprême d'avoir conscience de la beauté de cette doctrine. Elle triomphera tôt ou tard, même dans les milieux les plus aveuglés, si nous savons mettre à son service un zèle que rien ne décourage, une persévérance que rien ne lasse, et par-dessus tout, un cœur que rien ne refroidit.

LA CHARITE DANS LA VIE PROFESSIONNELLE

DISCOURS de M. JULES ZIRNHELD

Président de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens

Ce n'est pas par fausse modestie que j'appréhende, ce soir, de prendre la parole. Sans doute, l'assemblée qui m'écoute ne saurait faire autrement, après avoir entendu pendant cinq jours enseigner la charité, que d'en faire quelque usage à l'égard de celui qui parle. Mais il n'en reste pas moins que ma tâche est aujourd'hui particulièrement difficile et que si elle ne dépasse pas les limites de votre indulgence, du moins risque-t-elle de dépasser celles de mes moyens.

Que dire, en effet, après le R. P. Rutten, qui ne risque de le répéter ou plutôt de l'amoindrir ? Puis-je parler de la doctrine alors que je suis et ne veux être, comme vous, qu'un auditeur, qu'un élève, qu'un disciple ; alors que, durant cinq jours, les plus célèbres et les plus aimés de nos maîtres l'ont enseignée en nous élevant à des hauteurs d'où toutes les cimes paraissent aplanies, d'où tous les fronts semblent égaux, d'où les ombres même, si larges et si profondes quand on les voit d'en bas, disparaissent baignées dans la clarté sereine d'une vérité dominatrice.

Mais tous ceux qui ont pu se familiariser quelque peu avec les hauteurs n'ont-ils pas connu quelque jour un phénomène singulier ? Alors qu'on plane dans la sérénité du ciel, on entend parfois monter jusqu'à soi une étrange rumeur apportée par les remous qui escaladent l'atmosphère. Est-ce une prière ? Est-ce un gémissement ? Est-ce

un hosanna ? Est-ce un cri de colère ? Est-ce le souffle rauque de l'effort ? On ne sait, et c'est peut-être tout cela tout ensemble... Car c'est la voix d'en bas, c'est la voix de la terre qui monte dans le ciel silencieux.

Pourquoi n'essaierais-je pas d'être cela ce soir ? Alors que vous planez encore sur les ailes de l'éloquence, pourquoi n'essaierais-je pas de vous faire entendre la voix d'en bas et de me faire l'écho de cette humanité qui, sans cesse, s'élance vers les cimes en des envols pleins d'espoir, et qui, sans cesse, retombe après des essais infructueux, pauvre oiseau infirme dont la faute originelle a mutilé les ailes.

L'importance de la vie professionnelle

N'est-ce pas, en effet, essayer de décrire l'idéal aux prises avec la pesanteur et les relativités terrestres, que de parler de la charité dans la vie professionnelle.

Il ne semble pas qu'en l'essayant nous devions craindre de rétrécir le cours de la Semaine Sociale qui s'est élargi si majestueusement de jour en jour. Car la vie professionnelle, toute limitée qu'elle apparaisse, n'est-elle pas pour ceux qui travaillent, c'est-à-dire pour la grande majorité des hommes, celle qui commande et qui règle leur existence tout entière.

Ceux dont les souvenirs remontent à quelque quarante ans, se souviennent encore d'une formule qui résumait alors les revendications de la classe ouvrière et qui causait chez certains un scandale qu'on ne s'explique plus guère aujourd'hui : les trois huit, huit heures de travail, huit heures de loisir, huit heures de repos. Or dans cette division un peu schématique — on dirait aujourd'hui stylisée — de la journée du travailleur, les huit heures de travail occupent le premier plan, non seulement parce qu'elles symbolisent la fonction économique essentielle, mais parce qu'elles permettent et qu'elles alimentent le loisir et le repos, c'est-à-dire les besoins moraux, intellectuels, familiaux et sociaux du travailleur.

La vie professionnelle domine en outre et plus qu'on ne le croit, la vie civique elle-même, car de plus en plus celle-ci subit l'influence de l'économique et du social, beaucoup plus que de la politique pure.

N'est-ce point assez dire le rôle considérable que la charité peut y jouer, directement ou indirectement.

La Charité et l'exercice de la profession

Et tout d'abord la charité est nécessaire à l'exercice même de la profession.

Seule elle rend possible la collaboration de l'ouvrier avec l'ouvrier ; seule, pratiquée volontairement ou instinctivement, elle permet au travailleur d'accepter ou de subir sans murmurer le contact, la gêne même de ses camarades d'atelier, de magasin ou de bureau, quelles que soient leurs différences de tempérament, leurs difficultés de caractère, leurs faiblesses ou leurs ambitions.

Seule aussi elle rend possible la collaboration de l'ouvrier avec le patron, et l'exercice de l'autorité chez l'un et du droit chez l'autre ; car sans elle, sans son influence calmante et pacificatrice, l'autorité la plus légitime, comme le droit le plus juste, risqueraient d'apparaître comme une brutalité sinon comme une tyrannie.

On a coutume de parler aujourd'hui de la solidarité du travail et de la solidarité dans la production. On les invoque sans cesse pour justifier ou expliquer, malgré l'extension des doctrines communistes, l'acceptation par les travailleurs des promiscuités et des exigences de la production.

On oublie trop aisément que cette accoutumance de l'homme à l'homme, cette discipline instinctive qui font accepter la collaboration de tous dans l'acte producteur, ne sont point des vertus purement humaines, mais qu'elles sont le résultat d'un long atavisme de charité chrétienne.

Qu'on laisse agir sans frein l'égoïsme, qu'on laisse triompher le matérialisme, que sous leurs attaques redoublées l'esprit de charité disparaisse du monde économique, et bientôt rien ne subsistera plus des solidarités humaines et la terrible sentence du poète latin : « Homo homini lupus » reprendra son implacable et païenne férocité.

La Charité et l'organisation professionnelle

La charité n'est pas moins indispensable à assurer l'harmonie des forces productrices. Les Semaines Sociales nous ont rappelé, à plus d'une reprise, que cette harmonie ne pouvait s'établir humainement que par l'existence et l'équilibre d'associations professionnelles groupant d'un côté les travailleurs et de l'autre les patrons, mais reliées entre elles par des organismes dans lesquels les uns et les autres puissent discuter librement et fixer, en toute indépendance, le statut du travail.

Mais qu'est-ce qui permet à l'association d'exister ? Qu'est-ce qui en assure la force et la durée ?

Est-ce l'intérêt ? Il n'est pas toujours constant et uniforme : s'il permet parfois de créer, à peine y est-il parvenu qu'il divise et détruit l'œuvre sortie de son initiative.

Est-ce le sens de la justice ? Il n'est pas toujours le même chez tous et il porte parfois l'association à des excès irréparables qui en compromettent l'avenir.

Est-ce la communauté des droits ? Elle n'est pas permanente et il suffit qu'elle s'éclipse pour que l'association perde de son attrait et de sa vigueur.

Non ! ce qui presque toujours fait naître l'association; ce qui toujours la fait vivre et en assure le progrès continu, c'est le dévouement qu'on lui apporte, ce sont les sacrifices qu'on lui consent et dans la mesure où ils sont consentis.

Combien cela est vrai surtout lorsque l'association veut assurer des services, matériels ou moraux, dont les exigences dépassent ses ressources en argent et en hommes.

Combien cela et plus vrai encore, lorsqu'il s'agit d'établir l'harmonie des forces ou des droits, en les corrigeant et en les limitant, ou lorsqu'il s'agit d'éviter ou de faire cesser les conflits.

La Charité et la justice sociale

Mais, par une sorte de revanche et de retour, si la charité s'oppose parfois au débordement de la justice, il semble qu'elle seule puisse en préparer les voies.

Notre vénéré président, M. Duthoit, nous a montré, dans sa leçon inaugurale, avec quelle précision et quelle éloquence, de quelle façon la charité devance par ses initiatives et prépare les réalisations de la justice. Qu'il me permette d'ajouter aux nombreuses raisons qu'il a données une raison d'ordre psychologique.

La nature humaine est ainsi faite que nous aimons mieux donner que payer ; sans doute parce que nous pouvons toujours limiter ce que nous donnons, tandis que nos dettes sont imprescriptibles et irréductibles. Nous aimons mieux aussi découvrir qu'apprendre, et c'est pourquoi il nous arrive d'ignorer les choses essentielles de la doctrine catholique, tels que les encycliques, les enseignements et l'autorité de nos Papes, au point que nous leur donnerions des leçons plutôt que d'en prendre d'eux.

Et c'est pourquoi nous nous laissons aller dans l'ordre social à consentir, par charité, ce que nous n'accorderions pas à la justice, parce que cela nous semble toujours révocable et que nous pouvons nous en attribuer le mérite. Mais

les desseins de Dieu sont profonds et il se sert de nos défauts et de nos faiblesses même pour sauvegarder le bien commun. Et c'est pourquoi aussi les « bienfaits de l'initiative privée » ou « la contribution volontaire » sont les meilleurs et les plus sûrs fourriers de la législation sociale et même de la stabilisation financière.

Combien de revendications sociales aujourd'hui satisfaites et qui nous paraissaient autrefois irréalisables n'ont été acclimatées que par ce détour. Faut-il rappeler le repos du dimanche, que l'on se refusait à accepter comme une exigence de la loi divine, mais dont la condescendance humaine des acheteuses des grands magasins prépara efficacement le retour ? Faut-il rappeler la semaine anglaise, les assurances sociales, généralisations légales des initiatives prises par la générosité patronale ?

Combien d'autres réformes sociales, et plus importantes encore, emprunteront la même route. Si l'esprit de charité d'un Romanet a préparé la voie aux allocations familiales obligatoires, qui sait si l'esprit de charité d'un Léon Harmel n'aura pas frayé le chemin à la participation à la gestion ?

La charité est donc nécessaire au développement normal de la vie professionnelle. Lorsqu'elle en est absente, toutes les solutions que l'on cherche restent insuffisantes, toutes les institutions que l'on crée demeurent inefficaces. Et c'est pourquoi tant d'œuvres ont péri, tant d'initiatives ont échoué, tant de doctrines ont dévié, auxquelles la charité n'avait pas apporté ses garanties d'efficacité et de durée.

La Charité positive

Mais, si elle est ainsi indispensable, l'avons-nous suffisamment pratiquée ? Nous montrons sans doute avec fierté les œuvres de compassion que les catholiques, les catholiques français surtout, ont prodiguées avec une incomparable générosité.

Mais ne nous sommes-nous pas trop humainement complu dans ces œuvres ? N'avons-nous pas trop aimé la charité pour elle-même, c'est-à-dire pour la joie intérieure qu'elle nous procure et non pour le bien moral qu'elle peut faire à celui qui en est l'objet ? Pouvons-nous montrer une floraison semblable d'œuvres de résurrection ?

Lorsque, dans le cours de la vie professionnelle, la masse ouvrière, nous ayant entendu exposer notre doctrine, nous demande : « Faites voir vos œuvres », c'est-à-dire faites voir vos syndicats, vos coopératives, vos caisses de crédit, vos mutualités; ces asiles où le travailleur se sent chez lui parce qu'il les a construits, non avec l'argent de l'aumône, mais

grâce à son propre effort ; ces moyens de défense qui augmentent sa confiance en lui, parce qu'il les forgés de sa propre main ; ces institutions qui exaltent sa dignité, parce qu'ils les a conçues et réalisées grâce à son intelligence et à sa volonté. Que lui répondrons-nous ?

Sans doute pouvons-nous montrer déjà quelques réalisations qui nous font honneur, mais leur réussite même nous fait regretter davantage qu'elles ne soient pas plus nombreuses. Si nous voulons qu'elles augmentent en nombre et en importance, et qu'elles montrent pleinement l'efficacité de notre doctrine, il faut que notre charité suscite des dévouements réalisateurs, il faut qu'elle crée et qu'elle soutienne des hommes qui soient des apôtres.

Les apôtres de la Charité

Ce militant qui demain sera le sauveur et le chef de ses frères, il sortira d'une association de Saint-Labre, d'un groupe d'A. C. J. F. ou d'un groupe de J. O. C., car on ne devient pas militant à quarante ans, ni même à vingt-cinq ans, mais à quinze. Il ne sera sans doute qu'un modeste apprenti, une humble ouvrière, car il est des femmes pour prétendre à cette rude vocation.

Préparé là à l'apostolat religieux, il fera, dans quelque syndicat chrétien, son redoutable apprentissage ; non point en prononçant des discours où en se livrant à des manifestations sentimentales, mais en accomplissant, dans le rang, les plus modestes tâches syndicales et les plus utiles.

Il apprendra son métier non pas seulement à l'atelier, au bureau ou au magasin, mais encore dans les cours syndicaux de perfectionnement. Grâce aux commissions d'études, aux cours de conférenciers et de rédaction, aux Semaines de formation, aux sessions confédérales, aux Semaines Sociales, il approfondira la doctrine, acquerra une méthode de travail, développera ses facultés d'observation, son sens de la responsabilité, sa connaissance des hommes et les talents dont Dieu aura doté son esprit.

Et, le jour venu, lorsque ses camarades feront appel à son concours et le placeront à leur tête, non sans quelque hésitation sans doute et parce que son conseiller moral lui en aura fait un devoir, il acceptera sa belle et souvent douloureuse mission.

Alors, dédaigneux des fatigues, des intempéries, des randonnées nocturnes, sacrifiant parfois les consolations et les joies de la famille et les ambitions les plus légitimes, risquant même sa santé et sa vie, il ira vers ses frères de travail !

Et ceux qui sont de sa famille, la grande famille catholique, ne l'écouteront pas toujours. Et ceux pour lesquels il combat, apôtre de la justice et de la paix sociale, l'accuseront peut-être de démagogie. Et, s'il a entendu ce que lui enseignent le Christ et ceux qui le représentent ici-bas, s'il a compris que la loi de charité serait trop facile à accomplir si elle consistait seulement à aimer ceux qui nous aiment et si elle ne nous obligeait à aimer, du même amour, ceux qui nous haïssent et ceux qui nous persécutent ; s'il s'en va vers ses frères égarés, s'il leur tend une main secourable ; si, sans rien abandonner de la doctrine, il les aide loyalement à faire aboutir des revendications justes, alors il se trouvera bien un de ces défenseurs de l'ordre semblable à ceux qui, autrefois, firent condamner le Christ, pour crier au scandale et pour l'accuser de pactiser avec le communisme.

Les révolutions de la Charité

Que notre charité soit assez grande pour faire naître ces apôtres de demain, ces conducteurs du peuple, pour éveiller leur personnalité, pour l'aider à se développer, dût-elle quelque jour remplacer et éclipser la nôtre.

Car c'est là toute la question sociale à l'heure actuelle. Malgré toutes les réformes déjà accomplies et celles qui se préparent, malgré les efforts incontestables de générosité que déploient les chefs d'entreprises pour accomplir leur devoir social, il semble qu'un malentendu terrible se propage de plus en plus dans le monde économique, malentendu que les paroles d'un représentant du patronat à la dernière conférence internationale du travail à Genève ont résumé à peu près en ces termes : admettre l'ouvrier à l'étude et à la discussion de la prévention contre les accidents du travail c'est faire de la politique ; nous voulons faire de la technicité.

Non ! on ne peut rien faire qui dure concernant le travail sans le consentement du travailleur. Non ! on ne fait pas de charité dans l'ordre social, malgré ni contre quelqu'un. Il n'est pas de plus bel acte de charité, d'ailleurs, que d'éveiller l'âme populaire, que d'en extraire les possibilités de perfectionnement et de progrès, que de créer, parmi les travailleurs, des élites qui, restant dans leur milieu social, seront capables de les représenter dignement et de mettre le travail, élément essentiel de la production, à la place qui lui revient, dussent les cadres des anciennes classes éclater et faire place à un ordre social nouveau.

Apôtres de la charité, nous ne craindrons donc ni les réalités d'aujourd'hui, ni les nécessités de demain, car nous savons que les horizons qu'elle découvre, plus lointains

parfois que ceux de la justice, restent accessibles à ceux qu'elle inspire et qu'elle anime.

Quelle plus belle tâche souhaiter d'ailleurs que celle qu'elle sollicite de nous ?

Où trouver la paix ?

Il semble que l'humanité attende dans l'angoisse une nouvelle Nativité !

Ce ne sont plus les monarques, les chefs de peuples, ce ne sont plus Gaspard, Melchior et Balthazar qui se sont mis en marche vers la paix promise aux hommes de bonne volonté. Ce sont les peuples eux-mêmes qui se lèvent pour cette croisade désespérée. Pantelants encore des luttes d'hier, anxieux des lendemains meurtriers qui se préparent, ils vont, cherchant l'étoile qui guidera leur route, et, dans la plaine immense où monte la rumeur de l'humanité en marche, la profondeur de la foule rejoint la profondeur du ciel !

Déjà ils se sont arrêtés aux rives de Locarno et de Genève croyant avoir atteint le lieu où ils découvriraient la vérité et la paix. Sans doute ils ont trouvé là des efforts méritoires : mais ces efforts étaient humains ; sans doute ils ont entendu des paroles de concorde et d'entente : mais le verbe qui les prononçait était un verbe humain ; sans doute ils ont échangé des serments : mais ces serments doivent mourir avec ceux qui ont juré.

Et les peuples se demandent s'ils ont bien atteint le but; il leur semble qu'il existe quelque chose de plus grand, de plus durable, de plus sûr. Et, au fond du ciel assombri, ils cherchent de nouveau le signe et le guide.

Nous qui connaissons la voie, qu'attendons-nous pour nous mettre à leur tête ? Qu'attendons-nous pour les conduire vers le but qu'ils désespèrent d'atteindre ? Sans doute la route sera longue encore et semée d'obstacles, mais elle n'est point impraticable à la foi qui nous anime. Entraînons à notre suite cette humanité qui cherche et qui hésite, vers l'étable de Bethléem où elle apprendra l'infini du dénuement volontaire ; vers la montagne sainte où l'écho des huit Béatitudes lui apprendra l'infini de la tendresse; vers le Golgotha enfin où elle apprendra l'infini du sacrifice, afin qu'elle connaisse que, là seulement, se trouve le secret divin de l'amour et de la paix.

TABLE ALPHABÉTIQUE ET ANALYTIQUE

DES

Matières contenues dans les comptes rendus des Semaines Sociales

Depuis les origines

ACHETEURS

Les responsabilités des acheteurs dans les conditions du travail, par M. Brunhes. — *Marseille*, 1908..... .. 379

ACTION OUVRIERE

L'action ouvrière collective, ses formes diverses, sa nécessité, son efficacité, par M. Crétinon. — *Saint-Etienne*, 1911 237

ACTION SOCIALE

L'esprit surnaturel et l'action sociale, par M. l'abbé de Gibergues. — *Saint-Etienne*, 1911..... 455

La préparation à l'action sociale féminine, par M. l'abbé Thellier de Poncheville. — *Saint-Etienne*, 1911..... 426

ACTION SOCIALE FEMININE

La formation du sens social chez la femme, par M. Deslandres. — *Bordeaux*, 1909..... 373

La préparation sociale de la femme, par M. l'abbé Thellier de Poncheville. — *Saint-Etienne*, 1911..... 424

Le rôle social de la femme, par M. l'abbé Thellier de Poncheville. — *Bordeaux*, 1909..... 353

Les enquêtes sociales féminines, Abbé Mény.— *Bordeaux*, 1909. 391

La méthode d'action des Cercles d'études féminins, Abbé Beaupin. — *Bordeaux*, 1909..... 409

ACTION SOCIALE EN BELGIQUE

Discours de M. Carton de Wiart, député de la Chambre des représentants de Belgique. — *Rouen*, 1910..... 155

AGRICULTURE

Le rôle social de la terre, par M. l'abbé Lemire. — *Orléans*, 1905 81

L'association agricole, par M. de Clermont-Tonnerre. *Rouen*, 1910 38

Crise de la famille agricole en Bourgogne, par M. Savot. — *Dijon,* 1906..... 211

L'agriculture : les rapports et les débouchés en Provence, par M. Ricard. — *Marseille,* 1908..... 32

Les répercussions de la guerre sur la production agricole, par M. Anglade. — *Caen,* 1920..... 209

La question agricole au lendemain de la guerre, par M. J. Terrel. — *Metz,* 1919..... 211

Organisation économique et sociale d'une région rurale, par M. Maurice Anglade. — *Metz,* 1919..... 229

Comment, en vue du Bien commun et sous la garde de l'Etat, organiser la profession dans l'agriculture, par M. M. Anglade. — *Strasbourg,* 1922..... 295
Brochure, franco 1,15.

Mutualité agricole (Les derniers progrès de la), par M. Milcent. — *Dijon,* 1906..... 241

Le domaine rural stable et organisé; son rôle dans une société et son évolution dans l'histoire de France, par M. Roger Grand. — *Rennes,* 1924 215
Brochure, franco 1,40.

L'Ecole pour le paysan, par M. Ph. de Las Cases. — *Rennes,* 1924 327

Morcellement et remembrement des exploitations agricoles, par M. André Courtin. — *Rennes,* 1924 231

L'organisation professionnelle de l'agriculture, par M. Adrien Toussaint, *Rennes,* 1924 289

Le problème des modes d'exploitation du sol, par M. Henri Hitier, *Rennes,* 1924 179
Brochure, franco 1,40.

Le rôle actuel du clergé dans la restauration de la vie rurale, par Mgr Julien. — *Rennes,* 1924 357
Brochure, franco 1,40.

Le rôle historique de l'agriculture dans la propagation de l'Evangile, par M. Georges Goyau. — *Rennes,* 1924... 341

La Femme dans l'Agriculture, Mme de Keranflech-Kernezne. — *Nancy,* 1927..... 311

ALCOOLISME

La question de l'alcoolisme : exemple de participation des particuliers aux lois d'hygiène sociale, par M. Deslandres. — *Marseille,* 1908..... 137

La lutte contre le fléau de l'alcoolisme, par M. le chanoine Alleaume. — *Limoges,* 1912..... 407

ALLOCATIONS FAMILIALES

Le sursalaire familial à Rouen, par M. Louis Deschamps. — *Metz,* 1919..... 163

Le problème des allocations familiales, par M. Et. Martin-Saint-Léon. — *Lyon*, 1925..... 453

APOSTOLAT SOCIAL

Les besoins actuels de l'apostolat social, par le R. P. Rutten. — *Metz*, 1919..... 319

APPRENTISSAGE

La crise de l'apprentissage et la réforme de l'enseignement professionnel, par M. Martin Saint-Léon. — *Marseille*, 1908. 211

L'Idée et les progrès de l'Arbitrage international. M. Jean Lerolle. — *Le Havre*, 1926..... 375

ART SACRE

L'art gothique et la cathédrale de Rouen, par M. le chanoine Jouen. — *Rouen*, 1910..... 499

La place et le rôle du chant sacré dans le culte public de l'Eglise, par M. le chanoine Moissenet. — *Dijon*, 1906... 281

ART SOCIAL

La Bible d'Amiens, enseignements esthétiques et sociaux, par M. Jean Brunhes. — *Amiens*, 1907..... 283

ASPIRATIONS SOCIALES

Les aspirations sociales contemporaines, par M. l'abbé Thellier de Poncheville. — *Rouen*, 1910..... 435

ASSISTANCE AUX VIEILLARDS

Le rôle des citoyens dans l'application de la loi d'assistance aux vieillards, par M. Gand. — *Rouen*, 1910..... 333

L'assistance internationale et la Société des Nations, par Mgr Eugène Beaupin. — *Paris*, 1928..... 439

ASSURANCES AGRICOLES

Les assurances mutuelles agricoles, par M. Baguenault de Puchesse. — *Orléans*, 1905..... 54

ASSURANCES

Les assurances en Suisse, par M. Turmann. — *Bordeaux*, 1909 313

Le nouveau projet d'assurances sociales, par M. A. Boissard. — *Toulouse*, 1921..... 297

Le futur régime des Assurances Sociales et la Famille, par M. Adéodat Boissard. — *Paris*, 1928..... 403

AUMONE

Aumône et assistance sociale, par M. Joseph Zamanski. — *Paris*, 1928..... 269

AUTORITE

La crise d'autorité. Les symptômes. Les causes. Les remèdes, par M. Eug. Duthoit. — *Lyon*, 1925..... 33

Qu'est-ce que l'autorité : Son fondement naturel, par M. l'abbé Delos. — *Lyon*, 1925 69

La notion d'autorité dans le naturalisme moderne, par M. Joseph Vialatoux. — *Lyon*, 1925 91

Les autorités. Leurs rapports, par Mgr Deploige. — *Lyon*, 1925 129

L'autorité dans l'Eglise, par Mgr Besson. — *Lyon*, 1925. 153

L'autorité dans la famille, par M. A. Rouast. — *Lyon*, 1925 163

Le concours nécessaire de l'Eglise et de l'Etat, par M. l'abbé Desbuquois. — *Lyon*, 1925 181

Les formes de l'autorité politique, par M. l'abbé Gillet. — *Lyon*, 1925 201

L'autorité dans l'Etat. Le Pouvoir central et ses organes, par M. Deslandres. — *Lyon*, 1925 221

L'Etat et ses agents. Le statut des fonctionnaires, par M. A. Boissard. — *Lyon*, 1925 241

L'autorité dans la région et la commune, par M. A. Vizioz. — *Lyon*, 1925 271

L'autorité dans l'Ecole. A qui appartient-elle ? par Mgr Lavallée. — *Lyon*, 1925 291

L'autorité dans la profession, par M. E. Gounot. — *Lyon*, 1925 309

L'autorité dans l'Entreprise, par M. l'abbé Danset. — *Lyon*, 1925 329

Manifestations nouvelles d'autorité dans la vie sociale par le développement de l'institution, par M. Paul Cuche. — *Lyon*, 1925 349

L'Etat et les Associations, par M. Jean Lerolle. — *Lyon*, 1925 369

L'autorité dans les colonies et les pays de protectorat, par M. Pasquier Bronde. — *Lyon*, 1925 387

Comment garantir les droits de la personne humaine contre les abus de l'autorité, par A. Crétinon. — *Lyon*, 1925 417

L'autorité dans la vie internationale, par M. Georges Goyau. — *Lyon*, 1925 437

Les enseignements de l'Eucharistie et la crise de l'Autorité, par M. l'abbé Thellier de Poncheville. — *Lyon*, 1925. 453

BIEN COMMUN

La profession organisée dans ses relations avec l'autorité gardienne du bien commun, par M. A. Boissard. — *Strasbourg*, 1922 257

La Providence et l'Etat : la notion de bien commun en politique chrétienne, par M. Charles Boucaud.— *Strasbourg*, 1922. 219

Brochure, franco 1,40.

Le Bien commun international : nécessité d'organes pour en assurer la gestion, R. P. Delos. — *Le Havre*, 1926. 309

BUREAU INTERNATIONAL

La coopération internationale dans le domaine social. Le B. I. T. et les associations internationales de Progrès social, M. A. Boissard. — *Le Havre*, 1926..... 453

CAPITAL

Le rôle prépondérant du capital dans le régime actuel de la production, par M. Eugène Duthoit. — *Saint-Etienne*, 1911. 251

CAPITAL ET TRAVAIL

Essai sur les données et les solutions du problème des rapports du capital et du travail, par M. Ch. Nicaise. — *Caen*, 1920 113

CATHOLICISME SOCIAL

Orientation sociale de la pensée catholique au XIX^e^ siècle, par M. H. Lorin. — *Rouen*, 1910..... 47

En quoi le christianisme est une religion sociale, par M. l'abbé Calippe. — *Marseille*, 1908..... 69

La tâche sociale des catholiques français depuis l'Encyclique « Rerum Novarum », par M. le chanoine Calippe. — *Metz*, 1919..... 35

Les catholiques sociaux au Parlement : Albert de Mun, par M. Jean Lerolle. — *Metz*, 1919..... 55

Le catholicisme social hors de France, par M. le chanoine Desgranges. — *Toulouse*, 1921..... 365

Le mouvement catholique social depuis la dernière Semaine Sociale, par M. Alexandre Souriac. — *Strasbourg*, 1922 445

Le mouvement social en Espagne, par M. Boissel. — *Bordeaux*, 1909 333

Le catholicisme social devant les faits contemporains, par M. Philippe de Las Cases. — *Caen*, 1920..... 403

Le mouvement catholique social en France depuis la dernière Semaine Sociale, par M. Ph. de Las Cases. — *Toulouse*, 1921 355

Le champ d'action des Catholiques sociaux, par le R. P. Rutten. — *Caen*, 1920..... 391

Exposé de l'activité des Catholiques sociaux depuis la dernière Semaine Sociale, par M. Philippe de Las Cases. — *Grenoble*, 1923..... 421

Comment la vie catholique unit et pacifie les cités, par le R. P. Rutten. — *Rennes*, 1924 455

L'Œuvre accomplie par les catholiques sociaux depuis

la dernière Semaine Sociale, par M. A. Souriac. — *Rennes*, 1924 463

Catholicisme et vie civique, par M. Ch. Flory. — *Lyon*, 1925 513

CATHOLICISME ET SOCIALISME

Catholiques et socialistes, par M. E. Lamy. — *Bordeaux*, 1909. 499

Catholicisme et vie professionnelle, par le R. P. Rutten. — *Lyon*, 1925..... 525

Le Catholicisme social devant l'opinion, par M. le Chanoine Desgranges. — *Lyon*, 1925..... 537

CERCLES D'ETUDES

La méthode d'action des Cercles d'études féminins, par M. l'abbé Beaupin. — *Bordeaux*, 1909..... 409

L'éducation sociale, par M. le chanoine Leleu. — *Metz*, 1919. 279

CHANGES

La crise des changes, par M. Max Turmann. — *Toulouse*, 1921. 257

CHARITE

Ombres et lumière sur la notion de Charité, par M. Eugène Duthoit. — *Paris*, 1928..... 37

La Révélation de la Charité dans la Personne du Verbe Incarné, par S. G. Mgr Besson. — *Paris*, 1928..... 81

La divine Charité, source de la fraternité humaine, par le R. P. Noble. — *Paris*, 1928..... 95

Charité et Justice, par le R. P. Gillet. — *Paris*, 1928... 117

La Cité sans la Loi de Charité, par le R. P. Valensin. — *Paris*, 1928 133

Influence de la Charité sur l'évolution du droit, par M. Paul Cuche. — *Paris*, 1928..... 169

Les Civilisations non chrétiennes et l'amour du prochain, par le R. P. Pierre Charles, S. J. — *Paris*, 1928..... 191

Comment ouvrir les âmes à l'intelligence de la loi de Charité, par S. G. Mgr Julien. — *Paris*, 1928..... 209

La Charité, source de progrès social, par M. Robert Garric. — *Paris*, 1928..... 229

La Charité dans le service de la Vérité, par M. Jean Guitton. — *Paris*, 1928..... 249

Aumône et Assistance sociale, par M. Joseph Zamanski. — *Paris*, 1928..... 269

La Collaboration des particuliers aux lois sociales, par par M. Jean Lerolle. — *Paris*, 1928..... 287

Le futur régime des Assurances Sociales et la Famille, par M. A. Boissard. — *Paris*, 1928..... 303

La Charité dans la vie économique, par le R. P. Achille Danset. — *Paris,* 1928..... 317

La Charité et les conflits de la Vie civique, par M. Charles Flory. — *Paris,* 1928..... 341

Patrie et Humanité, par M. Maurice Blondel. — *Paris,* 1928 363

La loi de Charité dans les rapports internationaux, par le R. P. Delos. — *Paris,* 1928..... 405

L'Assistance internationale et la Société des Nations, par Mgr Beaupin. — *Paris,* 1928..... 427

La Charité et les impérialismes, par M. Lucien Romier. — *Paris,* 1928..... 443

Le partage des ressources terrestres entre les peuples, par M. Charles Bodin. — *Paris,* 1928..... 455

Allocution de S. E. le Cardinal Dubois, archevêque de Paris, sur la Semaine Scoiale de la Charité. — *Paris,* 1928 13

La Charité dans l'Eglise, par Mgr Petit de Julleville. — *Paris,* 1928..... 473

Le rôle de la Charité dans l'apostolat missionnaire, par M. Georges Goyau. — *Paris,* 1928..... 499

Les responsabilités des Sociétés chrétiennes vis-à-vis des peuples primitifs, par M. Jean Brunhes. — *Paris,* 1928 519

L'Eucharistie source de Charité par M. l'abbé Thellier de Poncheville. — *Paris,* 1928..... 537

Le Problème des classes : Lutte ou collaboration, par le R. P. Rutten. — *Paris,* 1928..... 557

La Charité dans la vie professionnelle, par M. Jules Zirnheld. — *Paris,* 1928..... 573

CHEMINS DE FER

Le nouveau régime des chemins de fer et les expériences sociales qui s'y rattachent, par M. César Chabrun. — *Toulouse,* 1921..... 305

CHOMAGE

Le chômage, par M. Duthoit. — *Marseille,* 1908..... 181

La lutte contre le chômage, par M. Lecoq. — *Rouen,* 1910 233

La lutte actuelle contre le chômage en France et à l'étranger, par M. Martin Saint-Léon. — *Toulouse,* 1921... 275

CHRISTIANISME

En quoi le christianisme est une religion sociale, par M. l'abbé Calippe. — *Marseille,* 1908..... 69

Ce qu'a fait la Femme pour la propagation du Christianisme, G. Goyau. — *Nancy,* 1927..... 167

CITE

La Cité sans la loi de Charité, par le R. P. Albert Valensin. — *Paris,* 1928..... 537

CIVILISATION

L'idée de civilisation et les courants modernes de l'opinion, par M. J. Vialatoux. — *Caen*, 1920..... 271
Brochure, franco 1,15.

Le rôle de la Civilisation latine dans les rapports internationaux, R. P. Gillet. — *Le Havre*, 1926..... 493

La Femme et la Civilisation, Comte Carton de Wiart. — *Nancy*, 1927 441

Les civilisations non chrétiennes et l'amour du prochain, par le R. P. Pierre Charles. — *Paris*, 1928..... 191

CLASSES

Le Problème des classes : Lutte ou collaboration, par le R. P. Rutten. — *Paris*, 1928..... 557

CLASSES MOYENNES

Rôle social et économique des classes moyennes, par M. Martin Saint-Léon. — *Dijon*, 1906..... 263

CLERGE

Le rôle actuel du clergé dans la restauration de la vie rurale, par Mgr Julien. — *Rennes*, 1924 357
Brochure, franco 1,40.

COLONISATION

L'autorité dans les colonies et les pays de protectorat, par M. Pasquier Bronde. — *Lyon*, 1925..... 271

Les Français et la colonisation, par M. R. Pinon. — *Marseille*, 1908 293

Colonisation et immigration, par M. Max Turmann, — *Grenoble*, 1923 385

Relations entre sociétés d'inégales civilisation, au regard du droit naturel et de la doctrine catholique, M. Aug. Crétinon. — *Le Havre*, 1926..... 357

COLONISATION INTERIEURE

La crise agraire et le problème de la colonisation intérieure en France, par M. Pierre Caziot. — *Rennes*, 1924. 245

COMMUNE

L'autorité dans la région et la commune, par M. H. Vizioz. — *Lyon*, 1925..... 387

COMMUNION DES SAINTS

L'épopée de la communion des saints. A propos du centenaire de Dante, par M. Georges Goyau. — *Toulouse*, 1921 373
Brochure, franco 1,40.

CONCENTRATION INDUSTRIELLE

Le mouvement de concentration de la grande industrie

française depuis la guerre, par M. l'abbé Danset. — *Strasbourg*, 1922 91

CONCILIATION ET ARBITRAGE

Les formes actuelles de la conciliation et de l'arbitrage dans les conflits du travail, par M. C. Chabrun. — *Caen*, 1920 147

CONDITIONS DU TRAVAIL

Le referendum professionnel pour l'amélioration des conditions du travail, par M. Deslandres. — *Versailles*, 1913 443

CONFEDERATION INTERNATIONALE DES SYNDICATS CHRETIENS

L'œuvre de la Confédération Internationale des Syndicats Chrétiens, par M. J. Zirnheld. — *Le Havre*, 1926... 669

CONFLITS

Le conflit des villes et des campagnes, par M. Duval-Arnould. — *Rennes*, 1924 441

La Charité et les conflits de la vie civique, par M. Ch. Flory. — *Paris*, 1928..... 341

CONSEILS ECONOMIQUES

Les systèmes de représentation nationale des intérêts économiques en France et à l'étranger, par M. Et. Martin Saint-Léon. — *Strasbourg*, 1922..... 307

CONSEILS D'USINE

Conseils d'usine et sursalaire familial, par M. Turmann. — *Metz*, 1919..... 159

CONSOMMATEURS

La responsabilité des consommateurs, par M^me^ Audollent. — *Versailles*, 1913..... 351

Le contre-coup de la guerre et de l'après-guerre sur la consommation et le coût de la vie, par M. Martin Saint-Léon. — *Caen*, 1920..... 225

L'action des consommateurs organisés contre les abus économiques, par M. Deslandres. — *Toulouse*, 1921..... 241

La participation des consommateurs à la vie des corps publics, par M. M. Deslandres. — *Strasbourg*, 1922..... 355
Brochure, franco 1,15.

Le problème des intermédiaires entre le producteur agricole et le consommateur, par M. Max Turmann. — *Rennes*, 1924 269

CONTRAT

Le contrat de travail et le salariat, par M. l'abbé Antoine. *Orléans*, 1905 195

Le contrat de salariat, par M. Duthoit. — *Amiens*, 1907. 97

Les exigences de la justice dans le contrat de salariat, par M. Boissard. — *Amiens*, 1907..... 119

Le contrat maritime de travail, par M. Brunhes.— *Rouen*, 1910.. 349

La justice dans le contrat de salariat, par M. l'abbé Antoine. — *Saint-Etienne*, 1911..... 195

La subordination des contrats de crédit aux règles de la morale chrétienne, par M. l'abbé Calippe. — *Limoges*, 1912 239

Comment réaliser la justice dans le contrat de salariat, par M. Zamanski. — *Saint-Etienne*, 1911..... 267

CONTRAT DE TRAVAIL

Les responsabilités dans le contrat de travail, par Mgr Pottier. — *Versailles*, 1913..... 279

CONTRATS USURAIRES

La répression pénale de la spéculation et des contrats usuraires, par M. A. Souriac. — *Toulouse*, 1921..... 221

CONVENTIONS COLLECTIVES

La pratique des conventions collectives de travail, par M. Lecoq. — *Bordeaux*, 1909..... 127

Rôle des syndicats dans la conclusion des conventions collectives du travail, par M. Zirnheld. — *Metz*, 1919..... 183
Brochure, franco 0,90.

COOPERATION

La coopération intellectuelle dans la vie internationale, Mgr Beaupin. — *Le Havre*, 1926..... 417

La coopération internationale dans le domaine social, M. A. Boissard. — *Le Havre*, 1926..... 454

La coopération internationale dans la lutte contre les fléaux sociaux, M. Paul Cuche. — *Le Havre*, 1926..... 147

CORPS PUBLICS

La participation des consommateurs à la vie des corps publics, par M. M. Deslandres. — *Strasbourg*, 1922..... 355
Brochure, franco 1,15.

CREDIT

Organisation du crédit au petit commerce et à la petite industrie, par M. Martin Saint-Léon. — *Limoges*, 1912..... 299

Les rapports entre la production et le régime bancaire d'un pays, par M. Max Turmann. — *Caen*, 1919..... 255

CRISE AGRICOLE

Le problème de la main-d'œuvre agricole, par M. A. Boissard. — *Rennes*, 1924 197

CRISE DE L'AUTORITE (voir **Autorité**).

CRISE ECONOMIQUE

Le jeu des causes morales dans l'évolution de la crise économique actuelle, par M. Jean Lerolle. — *Toulouse*, 1921 121

LA CRISE DE LA NATALITE

La crise de la natalité et la désorganisation familiale, par M. J. Zamanski. — *Grenoble*, 1923..... 67

La crise de la natalité; ses causes: a) le droit individualiste, par M. E. Martin Saint-Léon. — *Grenoble*, 1923..... 83

La crise de la natalité; ses causes: b) l'Economie séparée de la morale, par M. Vialatoux. — *Grenoble*, 1923..... 103
Brochure, franco 1,40.

DANTE

A propos du Centenaire de Dante : l'Epopée de la Communion des Saints, par M. Georges Goyau. — *Toulouse*, 1921. 373

DEBOISEMENT

Le problème de la lutte contre le déboisement et celui de la création des usines hydro-électriques, par M. Brunhes. — *Marseille*, 1908..... 241

DEMOCRATIE

Démocratie et irréligion, par M. Imbart de la Tour. — *Orléans*, 1905..... 74

DESERTION AGRICOLE

Recherches sur quelques causes explicatives de la désertion agricole, par M. J. Vialatoux. — *Rennes*, 1924. 79
Brochure, franco 2,40.

DESORDRE ECONOMIQUE

La crise de la probité publique et le désordre économique, par M. Eugène Duthoit. — *Toulouse*, 1921..... 13
Brochure, franco 1,15.

DEVOIRS D'ETAT

La conception catholique des devoirs d'Etat, par M. l'abbé Calippe. — *Versailles*, 1913..... 77

DEVOIR SOCIAL

Le devoir social dans l'emploi de l'argent, par M. Deslandres. — *Saint-Etienne*, 1911..... 397

DEVOUEMENT

Le dévouement civique, par M. l'abbé Thellier de Pon-

cheville. — *Strasbourg*, 1922 457
Brochure, franco 1,40.

DIVORCE

La lutte contre le divorce, par M. Guillouard. — *Caen*, 1920. 381

La suppression du divorce, par M. P. Cuche. — *Grenoble*, 1923 287
Brochure, franco 1,40.

DOCTRINE CATHOLIQUE

La doctrine catholique : les lois divines de la vie, par M. l'abbé Valensin. — *Grenoble*, 1923..... 211
Brochure, franco 1,40.

Comment la vie catholique unit et pacifie les cités, par le R. P. Rutten. — *Rennes*, 1924 455

DOCTRINES DE LA FORCE

Les doctrines de la force, par M. l'abbé Albert Valensin. — *Strasbourg*, 1922..... 169
Brochure, franco 1,75.

DOCTRINES INDIVIDUALISTES

Les doctrines individualistes et leur influence néfaste sur l'Etat, par le R. P. Gillet. — *Strasbourg*, 1922..... 101

DOMESTIQUES RURAUX

La condition des domestiques ruraux dans les régions de grande culture, par M. l'abbé Picq. — *Saint-Etienne*, 1911 329

DROIT

Conflit du droit et des intérêts, par Mgr Julien. — *Strasbourg*, 1922 427
Brochure, franco 1,40.

Le point de vue individualiste et le point de vue social dans le droit, par M. Crétinon. — *Bordeaux*, 1909..... 127

Influence de la Charité sur l'évolution du Droit, par M. Paul Cuche. — *Paris*, 1928..... 169

DROIT NATUREL

Le droit naturel et la production, par M. Le Fur. — *Caen*, 1920 369

DROIT PUBLIC

L'idée de responsabilité dans le droit public, par M. Duthoit. — *Versailles*, 1913..... 145

ECHANGE

La justice dans l'échange, par M. Martin Saint-Léon. — *Saint-Etienne*, 1911..... 179

ÉCOLE

L'autorité dans l'Ecole, par Mgr Lavallée. — *Lyon*, 1925. 291

L'école par l'association familiale, par M. Crétinon. — *Orléans*, 1905 58

L'Ecole pour le paysan, par M. Ph. de Las Cases. — *Rennes*, 1924 327

Le rôle de l'Ecole dans la restauration de la famille, par S. G. Mgr Baudrillart. — *Grenoble*, 1923 269

ÉCONOMIE AGRICOLE

Déséquilibre actuel de l'Economie agricole et de l'Economie industrielle en France et dans d'autres pays, par M. Jean Terrel. — *Rennes*, 1924 61
Brochure, franco 1,40.

Le problème des intermédiaires entre le producteur agricole et le consommateur, par M. Max Turmann. — *Rennes*, 1924 269

Le problème de la main-d'œuvre agricole, par M. A. Boissard. — *Rennes*, 1924 197

Le problème des modes d'exploitation du sol, par M. Henri Hitier, *Rennes*, 1924 179
Brochure, franco 1,40.

ÉCONOMIE POLITIQUE

La notion d'économie politique. Relation entre le désordre de notre économie et l'oubli de la vraie nature de l'ordre économique, par M. J. Vialatoux. — *Strasbourg*, 1922 147
Brochure, franco 1,40.

Ce que pourrait être, dans ses grandes lignes, la politique économique de la France, par le R. P. Danset. — *Rennes*, 1924 419

Le conflit des villes et des campagnes, par M. Duval-Arnould. — *Rennes*, 1924 441

La crise agraire et le problème de la colonisation intérieure en France, par M. Pierre Caziot. — *Rennes*, 1924. 245
Brochure, franco 1,40.

L'Etat devant le problème de la terre. Du rôle du pouvoir politique dans la coordination des activités économiques en vue du bien commun, par M. E. Gounot. — *Rennes*, 1924 141

Le fait des interdépendances économiques dans le domaine international, par M. René Pinon. — *Rennes*, 1924 373

Nécessité d'une doctrine. Impuissance du libéralisme et du socialisme à coordonner les activités nationales, par M. Charles Bodin — *Rennes*, 1924 119

Nécessité d'une règle de droit pour coordonner les interdépendances économiques dans le domaine international, par M. Louis Le Fur. — *Rennes*, 1924 391

La Science et la technique dans l'Economie naticnale, par M. Perrin-Pelletier. — *Rennes,* 1924 293

ECONOMIE SOCIALE

Y a-t-il des principes chrétiens en économie sociale, par M. l'abbé Antoine. — *Amiens,* 1907..... 53

EDUCATION

L'Ecole pour le paysan, par M. Ph. de Las Cases. — *Rennes,* 1924 327

L'éducation sociale dans la famille, par M. l'abbé Beaupin. — *Rouen,* 1910..... 399

L'éducation sociale, par M. le chanoine Leleu. — *Metz,* 1919. 279

L'éducation populaire, par M. Turmann. — *Orléans,* 1905 60

Rôle des puissances éducatives contre l'injustice dans les relations économiques, par Mgr Julien. — *Toulouse,* 1921. 155
Brochure, franco 1,15.

L'Education de la Femme d'aujourd'hui, Mgr Julien. — *Nancy,* 1927 187

Comment ouvrir les âmes à l'intelligence de la loi de charité, par Mgr Julien. — *Paris,* 1928..... 209

EDUCATION SOCIALE

La formation sociale et économique du travailleur, par M. J. Zirnheld. — *Rennes,* 1924 477

EGLISE

L'autorité dans l'Eglise, par Mgr Besson. — *Lyon,* 1925.

La Charité dans l'Eglise, par S. G. Mgr Petit de Julleville. — *Paris,* 1928..... 478

Concours nécessaire de l'Eglise et de l'Etat, par le R. P. Desbuquois. — *Lyon,* 1925..... 181

La question sociale et la doctrine de l'Eglise, par Mgr Dadolle. — *Dijon,* 1906..... 255

L'action de l'Eglise, par M. Chénon. — *Amiens,* 1907... 195

L'action de l'Eglise à travers l'Histoire, par M. Godefroy Kurth. — *Amiens,* 1907..... 273

La Femme dans l'Eglise, R. P. Béchaux. — *Nancy,* 1927. 427

L'action de l'Eglise sur le progrès social, par Mgr Touchet. — *Orléans,* 1905..... 66

Distinction et relations du spirituel et du temporel, comment elles importent au gouvernement des Etats, par M. G. Goyau. — *Strasbourg,* 1922..... 241

Les enseignements de l'Eglise dans l'usage des richesses, par le R. P. Dubruel. — *Toulouse,* 1921..... 317

La vie économique regarde-t-elle l'Eglise ? par le R. P. Coulet. — *Strasbourg*, 1922 391

L'Eglise et la justice dans les relations économiques, par M. l'abbé Cavalera. — *Toulouse*, 1921 57

L'Eglise devant le problème de la terre : hier et aujourd'hui, par le R. P. Valensin. — *Rennes*, 1924 155
Brochure, franco 1,75.

Le rôle historique de l'agriculture dans la propagation de l'Evangile, par M. Georges Goyau. — *Rennes*, 1924... 341

L'Eglise, société supra-nationale, R. P. Coulet. — *Le Havre*, 1926 531

ELITE

La formation de l'élite ouvrière, par M. Vieillefond. — *Rouen*, 1910 471

EMPLOYES

Les réformes sociales concernant les employés, par M. Ch. Viennet. — *Limoges*, 1912 353

ENQUETES

Les enquêtes sociales féminines, par M. l'abbé Mény. *Saint-Etienne*, 1911 391

ENTREPRISES PUBLIQUES

Organisation sous forme d'entreprises semi-publiques des industries de production et de distribution d'énergie, par M. Duval-Arnould. — *Strasbourg*, 1922 371

EPISCOPAT

Allocution de S. E. le cardinal Andrieu. — *Bordeaux*, 1909 9
— **de S. G. Mgr Fuzet.** — *Rouen*, 1910 9
— **de S. G. Mgr Dubois.** — *Limoges*, 1912 8
— **de Mgr Besson.** — *Strasbourg*, 1922 237
Allocution de S. G. Mgr de la Celle. — *Nancy*, 1927... 9
Discours de S. G. Mgr l'Archevêque de Toulouse, 1921... 9
— **de S. G. Mgr Ruch.** — *Strasbourg*, 1922 9
— **de S. G. Mgr Caillot.** — *Grenoble*, 1923 9
— **de S. E. le cardinal Maurin.** — *Lyon*, 1925... 7

ESPRIT DE PAUVRETE

Le bienfait social de l'esprit de pauvreté, par M. l'abbé Thellier de Poncheville, Veillée religieuse. — *Toulouse*, 1921 385

ETAT (voir aussi : **Autorité**).

ETAT

Spirituel et temporel, par M. G. Goyau. — *Strasbourg*, 1922. 241

La Providence et l'Etat : la notion de bien commun en politique chrétienne, par M. Charles Boucaud. — *Strasbourg*, 1922 219
Brochure, franco 1,40.

Concours nécessaire de l'Eglise et de l'Etat, par le R. P. Desbuquois. — *Lyon*, 1925..... 181

La fonction sociale des Pouvoirs publics, par M. A. Crétinon. — *Rouen*, 1910..... 113

Les doctrines individualistes et leur influence néfaste sur l'Etat, par le R. P. Gillet. — *Strasbourg*, 1922..... 101

Influence de l'évolution sociale sur l'organisation politique de la Démocratie, par M. M. Deslandres. — *Bordeaux*, 1909 229

Comment adapter l'Etat à ses fonctions économiques, par M. Duthoit. — *Strasbourg*, 1922..... 33
Brochure, franco 1,75.

Evolution du rôle économique de l'Etat, par M. A. Crétinon. — *Strasbourg*, 1922..... 77

Aspect national des problèmes économiques, par M. Max Turmann. — *Strasbourg*, 1922..... 61

La profession organisée dans ses relations avec l'autorité gardienne du bien commun, par M. A. Boissard. — *Strasbourg*, 1922 257

Les réformes politiques qu'exige la restauration de la Famille, par M. Jean Lerolle. — *Grenoble*, 1923..... 369

La Famille, source de vie : ses relations avec l'autorité politique, par M. A. Crétinon. — *Grenoble*, 1923..... 251

Rôle de l'Opinion comme soutien d'une politique familiale, par M. Maurice Deslandres. — *Grenoble*, 1923..... 431

La thèse étatiste : l'Etat souverain maître de la vie, par S. G. Mgr Julien. — *Grenoble*, 1923..... 189
Brochure, franco 1,15.

L'essentiel d'une politique nouvelle de la Population, par M. E. Gounot. — *Grenoble*, 1923..... 405
Brochure, franco 1,15.

Ce que pourrait être, dans ses grandes lignes, la politique économique de la France, par le R. P. Danset. — *Rennes*, 1924 419

L'Etat devant le problème de la terre. Du rôle du pouvoir politique dans la coordination des activités économiques en vue du bien commun, par M. E. Gounot. — *Rennes*, 1924 141

L'Etat et ses agents. Le statut des Fonctionnaires, par M. A. Boissard. — *Lyon*, 1925..... 241

L'Etat et les Associations, par M. Jean Lerolle. — *Lyon*, 1925 369

La Femme dans la Cité, M. M. Deslandres.— *Nancy*, 1927 241

La Femme et la vie administrative, M. Georges Renard. — *Nancy*, 1927..... 457

EUCHARISTIE

L'Eucharistie source de Charité, par M. l'abbé Thellier de Poncheville. — *Paris*, 1928..... 537

L'Eucharistie et la Paix, Abbé Thellier de Poncheville. — *Le Havre*, 1926..... 594

L'Eucharistie, sauvegarde des devoirs des hommes envers les Femmes, S. G. Mgr Tissier. — *Nancy*, 1927... 475

L'Eucharistie et la Femme, M. le Chan. Dutoit. — *Nancy*, 1927 491

EUROPE

L'Europe nouvelle, par M. René Pinon. — *Caen*, 1920... **305**

La solidarité européenne, Lucien Romier. — *Le Havre*, 1926 515

EXPERIENCES SOCIALES

Le nouveau régime des chemins de fer et les expériences sociales qui s'y rattachent, par M. César Chabrun. — *Toulouse*, 1921 ..... **305**

FAMILLE

L'idée familiale comme inspiratrice et ordonnatrice des lois sociales, par M. H. Lorin. — *Limoges*, 1912..... 47

Philosophie chrétienne de la famille, par M. l'abbé Sertillanges. — *Limoges*, 1912..... 35

Les affirmations de la théologie relative à la société familiale, par M. l'abbé Antoine. — *Limoges*, 1912..... 15

L'Autorité dans la Famille, par M. A. Rouast. — *Lyon*, 1925 163

L'influence sociale de la famille éducatrice, par M. P. le Vuyst. — *Metz*, 1919..... 125

Conférences de clôture de la Semaine Sociale de Limoges, 1912 473

Les responsabilités du père de famille, par M. J. Terrel. — *Versailles*, 1913..... 241

La famille dans la société de demain, par M. A. Crétinon. — *Metz*, 1919..... 113

L'idée de famille et ses conséquences au point de vue de la propriété, par M. l'abbé Antoine. — *Limoges*, 1912... 25

La famille ouvrière moderne, par M. Bertrand. — *Limoges*, 1912 165

La lutte contre le divorce, par M. Guillouard. — *Caen*, 1920 381

Les ennemis intérieurs de la famille, par M. Guérin. — *Limoges*, 1912 181

La désorganisation de la famille par le travail à domicile, par M. Brunhes. — *Dijon*, 1906..... 139

Crise de la famille agricole en Bourgogne, par M. Savot. — *Dijon*, 1906..... 211

L'école par l'association familiale, par M. Crétinon. — *Orléans*, 1905 58

L'éducation sociale dans la famille, par M. l'abbé Beaupin. — *Rouen*, 1910..... 399

Les familles nombreuses devant la loi, par M. Duval-Arnould. — *Caen*, 1920..... 195

Le régime fiscal et la famille, par M. J. Terrel. — *Limoges*, 1912 105

La protection légale du foyer familial, par M. l'abbé Lemire. — *Dijon*, 1906..... 159

La protection légale des enfants, par M. Lerolle. — *Versailles*, 1913 423

Les lois sur les salaires et la famille, par M. Crétinon. — *Limoges*, 1912..... 71

L'association et la famille ouvrière, par M. l'abbé Cetty. — *Limoges*, 1912..... 151

Le travail de la femme et la vie familiale, par M. J. Zamanski. — *Limoges*, 1912..... 137

La profession organisée au secours de la famille ouvrière, par M. Deslandres. — *Caen*, 1920..... 181

La semaine anglaise et la vie familiale, par M. Raoul Jay. — *Limoges*, 1912..... 83

La famille et le problème des retraites, par M. J. Lerolle. — *Limoges*, 1912..... 129

La crise de la natalité et la désorganisation familiale, par M. J. Zamanski. — *Grenoble*, 1923..... 67

La crise de la Natalité, ses causes : le Droit individualiste, par M. E. Martin Saint-Léon. — *Grenoble*, 1923..... 83

La crise de la Natalité, ses causes : l'Economie séparée de la Morale, par M. J. Vialatoux. — *Grenoble*, 1923..... 103
Brochure, franco 1,40.

La crise de la Natalité, ses causes : Idées et Mœurs païennes, par M. l'abbé Gillet. — *Grenoble*, 1923..... 125

La famille et les revendications des travailleurs, par M. J. Zirnheld. — *Grenoble*, 1923..... 459

La famille, source de vie : ses relations avec l'autorité politique, par M. A. Crétinon. — *Grenoble*, 1923..... 251

Ce que le patronat peut faire pour la famille, par M. Maurice Gariel. — *Grenoble*, 1923..... 447

Ce que le Syndicat peut faire pour la famille, par le R. P. Rutten. — *Grenoble*, 1923..... 467

Les réformes économiques qu'exige la restauration de la famille, par M. l'abbé Desbuquois. — *Grenoble*, 1923... 347

Les réformes de la législation civile qu'exige la restauration de la Famille, par M. A. Rouast. — *Grenoble*, 1923... 331
Brochure, franco 1,15.

Les réformes politiques qu'exige la restauration de la Famille, par M. Jean Lerolle. — *Grenoble*, 1923..... 369

Le rôle de l'Ecole dans la restauration de la Famille, par S. G. Mgr Baudrillart. — *Grenoble*, 1923..... 269

Rôle de l'Opinion comme soutien d'une politique familiale, par M. Maurice Deslandres. — *Grenoble*, 1923..... 431

La suppression du divorce, par M. P. Cuche. — *Grenoble*, 1923 287
Brochure, franco 1,40.

FEMME

La Famille : Donnée essentielle du problème de la Femme, par M. Eug. Duthoit. — *Nancy*, 1927..... 31

Le Féminisme : Ses manifestations variées à travers les faits, les institutions, les mouvements d'opinion, les tendances, par M^lle^ Léontine Zanta. — *Nancy*, 1927..... 67

Ce que nous apprend la biologie de la nature féminine, par M. le D^r^ Biet. — *Nancy*, 1927..... 123

La nature féminine : Conséquences des notions fausses sur cette nature, par M. Joseph Vialatoux. — *Nancy*, 1927 87

L'Unité de la morale pour les deux sexes, par le R. P. Gillet. — *Nancy*, 1927..... 107

Le Christianisme et la Femme : Ce qu'il pense d'elle, ce qu'il fait d'elle, par le R. P. Valensin. — *Nancy*, 1927. 147

Ce qu'a fait la Femme pour la propagation du Christianisme, par M. Georges Goyau. — *Nancy*, 1927..... 167

L'Education de la Femme d'aujourd'hui, par S. G. Mgr Julien. — *Nancy*, 1927..... 187

L'Epouse et la Mère en Droit Français, par M. Emmanuel Gounot. — *Nancy*, 1927..... 205

La Femme ordonnatrice de l'Economie familiale, par M. Charles Boucaud. — *Nancy*, 1927..... 225

Quelles professions ouvrir aux femmes ? Comment les y orienter ? par M. Joseph Danel. — *Nancy*, 1927..... 259

La Protection de la Femme dans l'Industrie et le Commerce, par M. Max Turmann. — *Nancy*, 1927..... 277

La Femme dans l'Agriculture, par M^me^ la Comtesse Keranflech-Kernezne. — *Nancy*, 1927 113

La protection juridique de la Femme contre la séduction, par M. François Gény. — *Nancy*, 1927..... 329

La Femme dans la Vie Internationale, par Mgr Eugène Beaupin. — *Nancy,* 1927..... 365

La Femme dans la Cité ; La Femme et la Vie politique, par M. Maurice Deslandres. — *Nancy,* 1927..... 241

La Femme dans la Cité ; La Femme et la Vie administrative, par M. Georges Renard. — *Nancy,* 1927..... 347

Le Salaire de la Femme, par M. Maurice Eblé. — *Nancy,* 1927 297

La Femme dans l'Eglise, par le R. P. Béchaux. — *Nancy,* 1927 427

La Femme et la Civilisation, par M. le Comte Carton de Wiart. — *Nancy,* 1927..... 441

La Femme inspiratrice d'énergies sociales, par M. l'abbé Thellier de Poncheville. — *Nancy,* 1927..... 455

L'Eucharistie, sauvegarde des devoirs des hommes envers les femmes, par S. G. Mgr Tissier. — *Nancy,* 1927. 475

L'Eucharistie et la Femme, par M. le Chanoine Henri Dutoit. — *Nancy,* 1927 491

La Femme, victime de la Société présente ? par M. le Chanoine Desgranges. — *Nancy,* 1927..... 503

La Femme, artisan d'ordre social et de paix, par M. Jules Zirnheld. — *Nancy,* 1927..... 511

FINANCES

La Finance internationale. Fantôme ou réalité ? R. P. Danset. — *Le Havre,* 1926..... 177

FORMATION SOCIALE

L'initiation des travailleurs chrétiens aux problèmes économiques, par le R. P. Rutten. — *Strasbourg,* 1922..... 477

La formation sociale et économique du travailleur, par M. J. Zirnheld. — *Rennes,* 1924 477

FORMATION SYNDICALE

La formation syndicale au patronage, par M. l'abbé Boyreau. — *Bordeaux,* 1909..... 391

La formation des promotrices de l'idée syndicale, par M^lle^ Butillard. — *Limoges,* 1912..... 345

La formation des propagandistes ouvriers, par le R. P. Rutten. — *Versailles,* 1913..... 459

FRATERNITE

La divine Charité, source de la Fraternité humaine, par le R. P. Noble. — *Paris,* 1928..... 95

GREVE

La grève devant la conscience, par M. l'abbé Antoine. — *Bordeaux,* 1909..... 81

Le fait de la grève et le droit de grève, par M. Boissard. — *Bordeaux,* 1909..... 141

La régularisation de la grève par les institutions professionnelles de droit public, par M. Boissard. — *Bordeaux*, 1909 171

GUERRE

Le contre-coup de la guerre et de l'après-guerre sur la consommation et le coût de la vie, par M. Martin Saint-Léon. — *Caen*, 1920..... 225

Les répercussions de la guerre sur la production agricole, par M. M. Anglade. — *Caen*, 1920..... 209

Question agricole au lendemain de la guerre, par M. J. Terrel, — *Metz*, 1919..... 211

HABITATION OUVRIERE

Le problème de l'habitation ouvrière, par M. Deslandres. — *Limoges*, 1912..... 203

L'aspect social du problème de l'habitation, par M. Joseph Brunhes. — *Lyon*, 1925..... 473

HOMME (L')

Les deux conceptions sociale et individualiste de l'homme, par M. l'abbé Pascal. — *Orléans*, 1905..... 17

HOUILLE

Conséquences économiques de l'exploitation de la houille, par M. Brunhes. — *Dijon*, 1906..... 187

HUMANITE

Patrie et Humanité, par M. Maurice Blondel. — **Paris**, 1928 363

HYGIENE

L'hygiène et la science biologique en sociologie, par M. le Dr Grasset. — *Bordeaux*, 1909..... 449

IMMIGRATION

Colonisation et immigration, par M. Max Turmann. — *Grenoble*, 1923 385

La main-d'œuvre étrangère après la guerre, par Mgr Vanneufville. — *Caen*, 1920..... 335

Problème de l'immigration étrangère en France, M Duval-Arnould. — *Le Havre*, 1926..... 619

IMPERIALISMES

La Charité et les Impérialismes, par M. Lucien Romier. — *Paris*, 1928 443

IMPOT

L'impôt, par M. l'abbé Antoine. — *Rouen*, 1910..... 123

Les fondements de l'obligation à l'impôt, par M. Boissard. — *Versailles*, 1913..... 187

INDIVIDUALISME

Les deux conceptions sociale et individualiste de l'homme, par M. l'abbé de Pascal. — *Orléans*, 1905..... 17

La crise de la natalité ; ses causes : a) le Droit individualiste, par M. E. Martin Saint-Léon. — *Grenoble*, 1923..... 83

La thèse individualiste : l'individu souverain maître de la vie, par M. Jacques Chevalier. — *Grenoble*, 1923..... 171

INDUSTRIE

La Protection de la Femme dans l'Industrie et le Commerce, par M. Max Türmann. — *Nancy*, 1927..... 277

INJUSTICE USURAIRE

L'injustice usuraire vis-à-vis du droit moderne, par M. Duthoit. — *Rouen*, 1910..... 203

Quelles orientations sociales ressortent des doctrines traditionnelles sur l'injustice usuraire, par M. Duthoit. — *Limoges*, 1912..... 261

Rôle des puissances éducatrices contre l'injustice dans les relations économiques, par Mgr Julien. — *Toulouse*, 1921 155
Brochure, franco 1,15.

L'injustice dans les relations dérivant du travail, par le R. P. Albert Valensin. — *Toulouse*, 1921..... 135
Brochure, franco 1,15.

L'enquête de l'Union d'études des catholiques sociaux sur l'injustice dans les rapports économiques, par M. Terrel. — *Toulouse*, 1921..... 39

Le rôle de la profession organisée contre l'injustice dans les relations économiques, par le R. P. Desbuquois. — *Toulouse*, 1921 173

Le rôle de la profession agricole organisée contre l'injustice dans les relations économiques, par M. Anglade. — *Toulouse*, 1921 203

Le titre au porteur et les abus qu'il engendre, par M. A. Crétinon. — *Toulouse*, 1921..... 91
Brochure, franco 1,15.

INSTITUTIONS

Manifestations nouvelles d'autorité dans la vie sociale par le développement de l'Institution, par M. P. Cuche. — *Lyon*, 1925..... 349

INSTITUTS POPULAIRES

Les Instituts populaires, par M. l'abbé Desgranges. — *Orléans*, 1905 64

INTERNATIONALISME

Internationalisme et catholicisme, par M. G. Goyau. — *Caen*, 1920..... 285

JEANNE D'ARC

Jeanne d'Arc, par Louis Madelin. — *Metz*, 1919..... 329

JUSTICE

La justice chrétienne, par M. l'abbé Sertillanges. — *Saint-Etienne*, 1911 89

La justice en économie sociale, par M. l'abbé Antoine. — *Marseille*, 1908 97

La justice dans l'échange, par M. Martin Saint-Léon. — *Saint-Etienne*, 1911 179

Charité et Justice, par le R. P. Gillet. — *Paris*, 1928. 117

La production compliquée par l'échange et la justice, par M. l'abbé Desbuquois. — *Saint-Etienne*, 1911..... 165

Pratiques contraires à la justice dans la constitution et le fonctionnement des Sociétés anonymes, par M. Georges Piot. — *Toulouse*, 1921..... 105

L'Eglise et la justice dans les relations économiques, par M. l'abbé Cavaliera. — *Toulouse*, 1921..... 57

JOURNEE DE HUIT HEURES

L'utilisation de la journée de huit heures, par M. C. Chabrun. — *Metz*, 1919..... 194

LEGISLATION DU TRAVAIL

L'œuvre de la législation du travail, par M. R. Jay. — *Dijon*, 1906..... 201

La législation du travail en France, par M. Lecoq. — *Amiens*, 1907..... 143

La législation du travail en France, par M. Zamanski. — *Saint-Etienne*, 1911..... 222

La législation française du travail, ses progrès, ses lacunes, par M. Georges Piot. — *Metz*, 1919..... 239
Brochure, franco 1,15.

LIBERALISME

Le point de vue individualiste et le point de vue social dans le droit, par M. Crétinon. — *Bordeaux*, 1909..... 127

La philosophie individualiste de Locke et l'irresponsabilité libérale, par M. J. Vialatoux. — *Versailles*, 1913..... 113

Nécessité d'une doctrine. Impuissance du libéralisme et du socialisme à coordonner les activités nationales, par M. Charles Bodin — *Rennes*, 1924 119

LITTERATURE

La littérature et nos responsabilités, par M. Valléry-Radot. — *Versailles*, 1913..... 337
Brochure, franco 0,90.

LOGEMENT

Le logement et la famille, par M. Deslandres. — *Dijon*, 1906 145

Le problème du logement et les habitations ouvrières, par M. Collin. — *Saint-Etienne*, 1911..... 313

Utilisation des lois sur la petite propriété : l'avenir des Sociétés immobilières, par M. Lardeur-Becquerel. — *Limoges*, 1912 221

LOIS SOCIALES

La collaboration des citoyens et des groupements professionnels à l'élaboration et à l'application des lois de justice, d'hygiène et d'assistance, par MM. Boissard et Deslandres. — *Marseille*, 1908..... 109 et 161

La collaboration des particuliers aux lois sociales, par M. Jean Lerolle. — *Paris*, 1928..... 287

Rôle des Syndicats dans la préparation et l'application des lois relatives aux institutions professionnelles, par M. Duthoit. — *Bordeaux*, 1909..... 215

L'idée familiale comme inspiratrice et ordonnatrice des lois sociales, par M. H. Lorin. — *Limoges*, 1912..... 47

LORIN (Henry)

Une vocation sociale, par M. Deslandres. — *Metz*, 1919 99

MAIN-D'ŒUVRE

La main-d'œuvre étrangère après la guerre, par Mgr Vanneufville. — *Caen*, 1920..... 335

Comment la politique de Production est dominée par le problème de la main-d'œuvre, par M. l'abbé Danset. — *Grenoble*, 1923 147
Brochure, franco 1,40.

La crise agraire et le problème de la colonisation intérieure en France, par M. Pierre Caziot. — *Rennes*, 1924.

Le problème de la main-d'œuvre agricole, par M. A. Boissard. — *Rennes*, 1924 197

MATERIALISME

L'illusion matérialiste en science économique, par M. J. Vialatoux. — *Saint-Etienne*, 1911..... 73

Impuissance du matérialisme devant le problème de Population, par M. le chanoine Desgranges. — *Grenoble*, 1923 492

MISSIONS

Le rôle de la Charité dans l'apostolat missionnaire, par M. Georges Goyau. — *Paris*, 1928 499

Les responsabilités des Sociétés chrétiennes vis-à-vis des peuples primitifs, par M. Jean Brunhes. — *Paris*, 1928 519

MODE

La mode et ses répercussions sociales, par M. Deslandres. — *Saint-Etienne*, 1911 349

MUTUALITE

Le rôle social de la Mutualité, par M. Ducros. — *Marseille*, 1908 229

Les Sociétés de secours mutuels, par M. Dédé. — *Orléans*, 1905 48

Les derniers progrès de la Mutualité agricole, par M. Milcent. — *Dijon*, 1906 241

Natalité. (Voir : Famille et Population.)

NATIONALISME

Le problème du Nationalisme et de l'Internationalisme, au regard de la morale et du droit naturel, M. Le Fur. — *Le Havre*, 1926 279

NATURALISME

La notion d'autorité dans le naturalisme moderne, par M. J. Vialatoux. — *Lyon*, 1925 91

OPINION

L'opinion publique, Etude de psychologie sociale, par M. H. Moysset. — *Rouen*, 1910 189

Rôle de l'opinion comme soutien d'une politique familiale, par M. Maurice Deslandres. — *Grenoble*, 1923 431

ORGANISATION

L'organisation des ports de commerce, par M. Blondel. — *Bordeaux*, 1909 279

Influence de l'évolution sociale sur l'organisation politique de la démocratie, par M. Deslandres. — *Bordeaux*, 1909 229

L'organisation professionnelle et les catholiques sociaux, par M. E.-Martin Saint-Léon. — *Metz*, 1919 141

L'organisation professionnelle et l'économie contemporaine, par M. E. Gounot. — *Strasbourg*, 1922 129

Organisation, sous forme d'entreprise semi-publique, des industries de production et de distribution d'énergie, par M. Duval-Arnould. — *Strasbourg*, 1922 371

L'organisation professionnelle de l'agriculture, par M. Adrien Toussaint, *Rennes*, 1924 289

L'organisation internationale du travail, par M. J. Zamanski. — *Caen*, 1920..... 321

OZANAM

Ozanam et son influence sociale, par Mgr Breton. — *Limoges*, 1912 429

PAIX

Utilisation sociale de la victoire et de la paix, par M. l'abbé Sertillanges. — *Metz*, 1919..... 99

La Paix du Christ par le règne du Christ, S. G. Mgr du Bois de la Villerabel. — *Le Havre*, 1926..... 7

PATRIE

Patrie et Humanité, par M. Maurice Blondel. — *Paris*, 1928 363

PATRONAT

Le point de vue du patronat vis-à-vis des revendications du travail, par M. L. Deschamps. — *Caen*, 1920..... 85

Ce que le patronat peut faire pour la famille, par M. Maurice Gariel. — *Grenoble*, 1923..... 447

PENSEE CATHOLIQUE

Orientation sociale de la pensée catholique au XIX^e^ siècle, par M. H. Lorin. — *Rouen*, 1910..... 47

PERSONNE HUMAINE

La personne humaine et le régime économique, par M. Lorin. — *Saint-Etienne*, 1911..... 39

PETIT COMMERCE

L'organisation du crédit au petit commerce et à la petite industrie, par M. Martin Saint-Léon. — *Limoges*, 1912..... 299

PETITE PROPRIETE

Utilisation des lois sur la petite propriété, par M. Lardeur-Becquerel. — *Limoges*, 1912..... 221

PEUPLES PRIMITIFS

Les responsabilités des Sociétés chrétiennes vis-à-vis des peuples primitifs, par M. Jean Brunhes. — *Paris*, 1928 519

PHILOSOPHIE

Philosophie chrétienne de la famille, par M. l'abbé Sertillanges. — *Limoges*, 1912..... 35

La philosophie individualiste de Locke et l'irresponsabilité libérale, par M. J. Vialatoux. — *Versailles*, 1913... 113

PHYSIOLOGIE

Les répercussions physiologiques de quelques idées contemporaines, par M. le Dr Collin. — *Versailles*, 1913... 409

POPULATION

Le problème de la population, ses rapports avec la question sociale, par M. Deslandres. — *Rouen*, 1910..... 159

Illusions et réalité touchant le problème de Population, par M. Eugène Duthoit. — *Grenoble*, 1923..... 39
Brochure, franco 1,75.

Les lois divines de la vie, par M. l'abbé Albert Valensin. — *Grenoble*, 1923 211
Brochure, franco 1,40.

Célibat ecclésiastique et population, par Mgr Lavallée. — *Grenoble*, 1923 223
Brochure, franco 1,40.

Le point de vue de la médecine dans la question de Population, par M. le Dr René Biot. — *Grenoble*, 1923..... 307
Brochure, franco 1,40.

Impuissance du matérialisme devant le problème de Population, par M. le chanoine Desgranges. — *Grenoble*, 1923 492

L'essentiel d'une politique nouvelle de la Population, par M. E. Gounot. — *Grenoble*, 1923..... 405
Brochure, franco 1,15.

POPULATIONS MARITIMES

La situation des populations maritimes, par M. Estrangin. — *Marseille*, 1908 305

PORTS

L'organisation des ports de commerce, par M. Blondel. — *Bordeaux*, 1909..... 279

POUVOIRS PUBLICS

Rôle des pouvoirs publics : La répression pénale de la spéculation et des contrats usuraires, par M. Alexandre Souriac. — *Toulouse*, 1921..... 221

La fonction sociale des pouvoirs publics. Quelques applications, par M. Crétinon. — *Rouen*, 1910..... 113

PRÉPARATION SOCIALE

La préparation sociale de la femme, par M. l'abbé Thellier de Poncheville. — *Saint-Etienne*, 1911..... 424

PRINCIPES CHRETIENS

Y a-t-il des principes chrétiens en économie sociale ? par M. l'abbé Antoine. — *Amiens*, 1907..... 53

Le régime moderne de la production et les principes chrétiens, par M. l'abbé Calippe. — *Saint-Etienne*, 1911... 147

Les principes chrétiens agents et gardiens du progrès social, par M. l'abbé Thellier de Poncheville. — *Metz*, 1919 289

Les applications des principes sociaux chrétiens, par M. Crétinon. — *Versailles*, 1913..... 399

PROBITE PUBLIQUE

La crise de la probité publique et le désordre économique, par M. Eug. Duthoit. — *Toulouse*, 1921..... 13
Brochure, franco 1,15.

PROBLEME AGRAIRE

Ce que pourrait être, dans ses grandes lignes, la politique économique de la France, par le R. P. Danset. — *Rennes*, 1924 419

Comment se pose, en France, le problème agraire, et dans quel esprit faut-il l'aborder, par M. Eugène Duthoit. — *Rennes*, 1924 29
Brochure, franco 1,75.

Le conflit des villes et des campagnes, par M. Duval-Arnould. — *Rennes*, 1924 441

La crise agraire et le problème de la colonisation intérieure en France, par M. Pierre Caziot. — *Rennes*, 1924. 245
Brochure, franco 1,40.

PROBLEMES ECONOMIQUES

L'initiation des travailleurs chrétiens aux problèmes économiques, par le R. P. Rutten. — *Strasbourg*, 1922..... 477

Aspect national des problèmes économiques, par M. Max Turmann. — *Strasbourg*, 1922..... 61

PROBLEME FINANCIER

Le renouveau économique de la France et le problème financier, par M. A. Boissard. — *Caen*, 1920..... 243

PRODUCTION

Le régime moderne de la production et les principes chrétiens, par M. l'abbé Calippe. — *Saint-Etienne*, 1911... 147

Les exigences morales de la production, par le R. P. Gillet. — *Caen*, 1920..... 353
Brochure, franco 1,15.

Les requêtes de la morale catholique en face des conflits et des expériences qui se déroulent aujourd'hui dans le

domaine de la production, par Mgr Julien. — *Caen*, 1920 Brochure, franco 1,15. 131

La crise de la production et la sociologie catholique, par M. Duthoit. — *Caen*, 1920 Brochure, franco 1,15. 29

Vue générale sur les modes de production et leur complexité croissante, par M. A. Crétinon. — *Saint-Etienne*, 1911 119

Coalition de producteurs, par M. Turmann. — *Amiens*, 1907 163

La production compliquée par l'échange et la justice, par M. l'abbé Desbuquois. — *Saint-Etienne*, 1911 165

Les rapports entre la production et le régime bancaire d'un pays, par M. Max Turmann. — *Caen*, 1920 255

Le rôle prépondérant du capital dans le régime actuel de la production, par M. Duthoit. — *Saint-Etienne*, 1911 251

Le mouvement de concentration de la grande industrie française depuis la guerre, par M. l'abbé Danset. — *Strasbourg*, 1922 91

Les systèmes de représentation nationale des intérêts économiques en France et à l'étranger, par M. Martin Saint-Léon. — *Strasbourg*, 1922 307

Comment la politique de production est dominée par le problème de la main-d'œuvre, par M. l'abbé Danset. — *Grenoble*, 1923 147

Le problème des intermédiaires entre le producteur agricole et le consommateur, par M. Max Turmann. — *Rennes*, 1924 269

PROFESSION

L'autorité dans la profession, par M. E. Gounot. — *Lyon*, 1925 309

L'autorité dans l'Entreprise, par le R. P. Danset. — *Lyon*, 1925 329

La Charité dans la vie professionnelle, par M. Jules Zirnheld. — *Paris*, 1928 573

L'organisation professionnelle et les catholiques sociaux, par M. Martin Saint-Léon. — *Metz*, 1919 141

La représentation professionnelle, par M. Lefas. — *Rouen*, 1910 263

La collaboration des citoyens et des groupements professionnels à l'élaboration et à l'application des lois de justice, d'hygiène et d'assistance, par MM. Boissard et Deslandres. — *Marseille*, 1908 109 et 161

La profession organisée au secours de la famille ouvrière, par M. M. Deslandres. — *Caen*, 1920 181

Organisation économique et sociale d'une région rurale, par M. Maurice Anglade. — *Metz*, 1919 229

Le rôle de la profession organisée contre l'injustice, dans les relations économiques, par le R. P. Desbuquois. — *Toulouse*, 1921 173

Le rôle de la profession agricole organisée contre l'injustice dans les relations économiques, par M. Anglade. *Toulouse*, 1921 203

Comment, en vue du bien commun et sous la garde de l'Etat, organiser la profession : I. Dans la grande industrie, par le R. P. Desbuquois. — *Strasbourg*, 1922..... 275

Comment, en vue du bien commun et sous la garde de l'Etat, organiser la profession : II. Dans l'agriculture, par M. Anglade. — *Strasbourg*, 1922..... 295
Brochure, franco 1,15.

L'organisation professionnelle et l'économie contemporaine, par M. Em. Gounot. — *Strasbourg*, 1922..... 129

La profession organisée dans ses relations avec l'autorité gardienne du bien commun, par M. A. Boissard. — *Strasbourg*, 1922 257

L'organisation professionnelle de l'agriculture, par M. Adrien Toussaint, *Rennes*, 1924 289

La formation sociale et économique du travailleur, par M. J. Zirnheld. — *Rennes*, 1924 477

Catholicisme et vie professionnelle, par le R. P. Rutten. — *Lyon*, 1925..... 515

Quelles professions ouvrir aux Femmes ? Comment les y orienter ? par M. J. Danel. — *Nancy*, 1927..... 259

PROGRES

Le progrès religieux et le progrès social, par M. l'abbé Sertillanges. — *Amiens*, 1907..... 303

La croyance en une destinée supra-terrestre, principe du progrès social, par M. l'abbé Thellier de Poncheville. *Marseille*, 1908 341

Comment se fera le progrès social, par Mgr Dizien. — *Amiens*, 1907 267

La Charité, source de Progrès social, par M. Robert Garric. — *Paris*, 1928..... 229

PROLETARIAT

La Déprolétarisation des masses, par M. Lucien Romier. — *Nancy*, 1927 409

PROTECTION

La protection légale des travailleurs, par M. Duthoit. — *Orléans*, 1905..... 41

La protection légale du foyer familial, par M. l'abbé Lemire. — *Dijon*, 1910..... 159

La protection légale des enfants, par M. Lerolle. — *Versailles*, 1913 423

PROPRIETE

Les justes et équitables rapports des hommes entre eux, relativement à l'usage des biens temporels, par M. l'abbé de Pascal. — *Dijon*, 1906..... 91

Destination et usage des biens naturels, par M. l'abbé Calippe. — *Amiens*, 1907..... 73

Saint Grégoire le Grand et la notion chrétienne de la richesse, par M. Ch. Boucaud. — *Limoges*, 1912..... 255
Brochure, franco 0,90.

Le caractère social de la propriété d'après la tradition judéo-chrétienne, par M. l'abbé Calippe.— *Bordeaux*, 1909 99

Nos devoirs envers la fortune, par le T. R. P. Venance. — *Metz*, 1919..... 311

Le devoir social dans l'emploi de l'argent, par M. Deslandres. — *Saint-Etienne*, 1911..... 397

Les responsabilités du propriétaire rural, par M. Thomassin. — *Versailles*, 1913..... 323

L'idée familiale et ses conséquences au point de vue de la propriété, par M. l'abbé Antoine. — *Limoges*, 1912..... 25

PSYCHOLOGIE SOCIALE

L'opinion publique : étude de psychologie sociale, par M. Moysset. — *Rouen*, 1910..... 189

QUESTION SOCIALE

La question sociale et la doctrine de l'Eglise, par Mgr Dadolle. — *Dijon*, 1906..... 255

RATIONALISATION

Rationalisation. Moralisation, par le R. P. Danset. — *Nancy*, 1927 379

REFERENDUM

Le referendum professionnel pour l'amélioration des conditions du travail, par M. Deslandres.— *Versailles*, 1913 443

REFORMES

Les réformes sociales concernant les employés, par M. Ch. Viennet. — *Limoges*, 1912..... 353

La réforme des services publics, par M. C. Chabrun. — *Strasbourg*, 1922 331
Brochure, franco 1,15.

Les réformes économiques qu'exige la restauration de la famille, par M. l'abbé Desbuquois. — *Grenoble*, 1923... 347

Les réformes de la législation civile qu'exige la restauration de la famille, par M. A. Rouast. — *Grenoble*, 1923... 331
Brochure, franco 1,15.

Les réformes politiques qu'exige la restauration de la famille, par M. Jean Lerolle. — *Grenoble*, 1923..... 369

REGENERATION

Régénération morale et rénovation sociale, par M. l'abbé Thellier de Poncheville. — *Bordeaux*, 1909..... 46

REGIME

La personne humaine et le régime économique, par M. Lorin. — *Saint-Etienne*, 1911..... 39

Le régime fiscal et la famille, par M. J. Terrel. — *Limoges*, 1912 105

Le nouveau régime douanier et ses conséquences au point de vue social, par M. Martin Saint-Léon. — *Rouen*, 1910 305

REGION

L'autorité dans la région et la commune, par M. H. Vizioz. — *Lyon*, 1925..... 171

RENOUVEAU ECONOMIQUE

Le renouveau économique de la France et le problème financier, par M. A. Boissard. — *Caen*, 1920..... 243

REPERCUSSIONS

Les répercussions physiologiques de quelques idées contemporaines, par M. le Dr Collin. — *Versailles*, 1913... 409

REPOS DU DIMANCHE

Le repos du dimanche et des travailleurs, par M. Piot. — *Bordeaux*, 1909..... 485

Le repos du dimanche et la législation française, par M. R. Jay. — *Versailles*, 1913..... 433

REPRESENTATION PROFESSIONNELLE

La représentation professionnelle, par M. Lefas. — *Rouen*, 1910 263

Les progrès de la représentation professionnelle, par M. J. Lerolle. — *Caen*, 1920..... 163

REQUETES

Les requêtes de la morale catholique en face des conflits et des expériences qui se déroulent aujourd'hui dans le domaine de la production, par Mgr Julien. — *Caen*, 1920... 131
Brochure, franco 1,15.

RESINIERS

Les résiniers des Landes, par M. Brune. — *Bordeaux,* 1909 279

RESPONSABILITE

La philosophie de la responsabilité, par M. l'abbé Sertillanges. — *Versailles,* 1913..... 27

La théologie de la responsabilité, par M. l'abbé Sertillanges. — *Versailles,* 1913..... 42

Comment la notion de responsabilité conditionne tous les ordres d'activité, par M. Lorin. — *Versailles,* 1913..... 55
Brochure, franco 0,90.

L'idée de responsabilité dans la sociologie contemporaine, par Mgr Deploige. — *Versailles,* 1913..... 131

L'idée de responsabilité dans la philosophie juridique et sociale de Dante, par M. Ch. Boucaud. — *Versailles,* 1913 95
Brochure, franco 0,90.

L'idée de responsabilité dans le droit public, par M. Duthoit. — *Versailles,* 1913..... 145

Les responsabilités du clergé français, par Mgr Gibier. — *Versailles,* 1913..... 201

Les responsabilités du père de famille, par M. Terrel. — *Versailles,* 1913..... 241

Les responsabilités de l'éducateur, par le R. P. Gillet. — *Versailles,* 1913..... 257

Les responsabilités du propriétaire rural, par M. Thomassin. — *Versailles,* 1913..... 323

Les responsabilités dans le contrat de travail, par Mgr Pottier. — *Versailles,* 1913..... 279

Les responsabilités ouvrières, par M. J. Zamanski. — *Versailles,* 1913 291

Les responsabilités syndicales, par le R. P. Rutten. — *Versailles,* 1913 311

Les responsabilités du consommateur. par Mme Audollent. — *Versailles,* 1913..... 351

Responsabilités en matière de placement des capitaux, par le R. P. Gillet. — *Toulouse,* 1921..... 333

Les responsabilités des auditeurs des Semaines Sociales, par M. Prénat. — *Versailles,* 1913..... 371

Les responsabilités de l'abstention, par M. l'abbé Desgranges. — *Versailles,* 1913..... 387

RETRAITES OUVRIERES

La question des retraites ouvrières, par M. Boissard. — *Orléans,* 1905..... 45

Les retraites ouvrières et la loi du 6 avril 1910, par M. Boissard. — *Rouen*, 1910..... 321

Les caisses autonomes de retraites et la loi du 5 avril 1910, par M. Gerner. — *Limoges*, 1912..... 421

La famille et le problème des retraites, par M. J. Lerolle. — *Limoges*, 1912..... 129

REVELATION

La révélation de la Charité dans la Personne du Verbe Incarné, par Mgr Besson. — *Paris*, 1928..... 81

RICHESSES

Les enseignements de l'Eglise sur l'usage des richesses, par le R. P. Dubruel. — *Toulouse*, 1921..... 317

Saint Grégoire le Grand et la notion chrétienne de la richesse, par M. Charles Boucaud. — *Limoges*, 1912..... 255
Brochure, franco 0,90.

Responsabilité en matière de placement des capitaux, par le R. P. Gillet. — *Toulouse*, 1921..... 333

Le partage des ressources terrestres entre les peuples, par M. Ch. Bodin. — *Paris*, 1928..... 455

SALAIRE

Le salaire minimum, par M. l'abbé Antoine. — *Bordeaux*, 1909 91

Le minimum de salaire dans le travail à domicile, par M. l'abbé Mény. — *Bordeaux*, 1909..... 263

Le minimum de salaire dans le travail à domicile, par M. Raoul Jay. — *Rouen*, 1910..... 279

Les modalités du salaire, par M. G. Renard. — *Saint-Etienne*, 1911 225

SALARIAT

Le contrat de travail et le salariat, par M. l'abbé Antoine. — *Orléans*, 1905..... 190

Les exigences de la justice dans le contrat de salariat, par M. Boissard. — *Amiens*, 1907..... 119

Le contrat de salariat, par M. Duthoit. — *Amiens*, 1907 97

Comment réaliser la justice dans le contrat de salariat, par M. Zamanski. — *Saint-Etienne*, 1911..... 267

La justice dans le contrat de salariat, par M. l'abbé Antoine. — *Saint-Etienne*, 1911..... 195

Les lois sur les salaires et la famille, par M. A. Crétinon. — *Limoges*, 1912..... 71

SEMAINE ANGLAISE

La semaine anglaise et la vie familiale, par M. R. Jay. — *Limoges*, 1912..... 83

SEMAINE SOCIALE

Au retour de la Semaine Sociale, par M. l'abbé Thellier de Poncheville. — *Amiens*, 1907..... 283

Semaines Sociales : but, opportunité, par M. Lorin. — *Amiens*, 1907 7

Ce qu'on fait aux Semaines Sociales, par M. l'abbé Desgranges. — *Saint-Etienne*, 1911..... 503

Les Semaines Sociales de France : ce qu'elles ont été dans le passé, ce qu'elles voudraient être dans l'avenir, par M. Eugène Duthoit. — *Metz*, 1919..... 13
Brochure, franco 1,15.

Conclusions des enseignements de la Semaine Sociale, M. Philippe de Las Cases. — *Le Havre*, 1926..... 571

SENS SOCIAL

La formation du sens social chez la femme, par M. Deslandres. — *Bordeaux*, 1909..... 409

Le sens social et la formation des consciences chrétiennes, par M. l'abbé Six. — *Amiens*, 1907..... 223

SERVICES PUBLICS

La réforme des services publics, par M. C. Chabrun. — *Strasbourg*, 1922..... 331
Brochure, franco 1,15.

SCIENCE

La Science et la technique dans l'Economie nationale, par M. Perrin-Pelletier. — *Rennes*, 1924 293

SOCIALISME

Nécessité d'une doctrine. Impuissance du libéralisme et du socialisme à coordonner les activités nationales, par M. Charles Bodin — *Rennes*, 1924 119

SOCIETE

Trois sociétés nécessaires : famille, profession, cité, par M. l'abbé Antoine. — *Dijon*, 1906..... 37

La Société des Nations, par M. René Pinon.— *Metz*, 1919 265

SOCIETES ANONYMES

Pratiques contraires à la justice dans la constitution et le fonctionnement des Sociétés anonymes, par M. Georges Piot. — *Toulouse*, 1921..... 105

La Société des Nations : Structure et fonctionnement, R. P. Yves de la Brière. — *Le Havre,* 1926..... 135

Etude du texte constitutif de la Société des Nations, R. P. Yves de la Brière. — *Le Havre,* 1926..... 161
(Voir aussi à *Vie Internationale.*)

SPECULATION ILLICITE

Spéculation illicite. Manœuvres de bourse et agiotage, par M. Em. Gounot. — *Toulouse,* 1921..... 79

Rôle des pouvoirs publics dans la répression pénale de la spéculation et des contrats usuraires, par M. Al. Souriac. — *Toulouse,* 1921..... 221

SURSALAIRE

Sursalaire familial à Rouen, par M. Louis Deschamps. — *Metz,* 1919..... 163

SYNDICALISME

Le syndicalisme révolutionnaire et la Confédération du Travail, par M. Martin Saint-Léon. — *Amiens,* 1907..... 179

Vicissitudes de l'organisation syndicale ouvrière en France depuis la guerre, par M. J. Lerolle. — *Strasbourg,* 1922 109

SYNDICATS

Le fait et le droit syndical, par M. Duthoit. — *Bordeaux,* 1909 155

Syndicats ou associations ? par M. Duthoit. — *Rouen,* 1910 291

Rôle des syndicats dans la préparation et l'application des lois, par M. Duthoit. — *Bordeaux,* 1909..... 215

Le syndicat et la justice dans les relations économiques, par le R. P. Rutten. — *Toulouse,* 1921..... 189

Les responsabilités syndicales, par le R. P. Rutten. — *Versailles,* 1913..... 311

Rôle des syndicats dans la conclusion des conventions collectives du travail, par M. J. Zirnheld. — *Metz,* 1919... 183
Brochure, franco 0,90.

Les syndicats ouvriers allemands, par M. G. Blondel. — *Orléans,* 1905..... 32

Les syndicats de mineurs dans la vallée de la Rühr en Allemagne, par M. Blondel. — *Saint-Etienne,* 1911..... 489

Le mouvement syndical allemand, par M. Crétinon. — *Bordeaux,* 1909 299

Monographie du Syndicat des employés de commerce et de l'Industrie à Paris, par M. Verdin. — *Orléans,* 1905... 36

Le syndicat professionnel et ses institutions économiques, par M. Verdin. — *Orléans*, 1905..... 15

Les conditions de fonctionnement d'un syndicat, par M. Broutin. — *Saint-Etienne*, 1911..... 369

La formation syndicale au patronage, par M. l'abbé Boyreau. — *Bordeaux*, 1909..... 391

La formation des propagandistes ouvriers, par le R. P. Rutten. — *Versailles*, 1913..... 459

Les syndicats féminins, par M. de Contenson. — *Rouen*, 1910 367

La formation des promotrices de l'idée syndicale, par M^lle^ Butillard. — *Limoges*, 1912..... 345

L'organisation d'un syndicat féminin, par M^lle^ Poncet. — *Limoges*, 1912..... 327

Les syndicats féminins, agents d'organisation professionnelle, par M^lle^ Poncet. — *Metz*, 1919..... 169

Ce que le syndicat peut faire pour la famille, par le R. P. Rutten. — *Grenoble*, 1923..... 467

La formation sociale et économique du travailleur, par M. J. Zirnheld. — *Rennes*, 1924 477

L'œuvre de la Confédération internationale des Syndicats chrétiens, M. J. Zirnheld. — *Le Havre*, 1926..... 669

SYSTEMES

Les systèmes de représentation nationale des intérêts économiques en France et à l'étranger, par M. Martin Saint-Léon. — *Strasbourg*, 1922..... 307

TECHNIQUE

La Science et la technique dans l'Economie nationale, par M. Perrin-Pelletier. — *Rennes*, 1924..... 293

TERRE

Ce que pourrait être, dans ses grandes lignes, la politique économique de la France par le R. P. Danset. — *Rennes*, 1924 419

Comment la vie catholique unit et pacifie les cités, par le R. P. Rutten. — *Rennes*, 1924 455

Comment se pose, en France, le problème agraire et dans quel esprit faut-il l'aborder, par M. Eugène Duthoit. *Rennes*, 1924 29
Brochure, franco 1,75.

Le conflit des villes et des campagnes, par M. Duval-Arnould. — *Rennes*, 1924 441

La crise agraire et le problème de la colonisation intérieure en France, par M. Pierre Caziot. — *Rennes*, 1924. 245
Brochure, franco 1,40.

Déséquilibre actuel de l'Economie agricole et de l'Economie industrielle en France et dans d'autres pays, par M. Jean Terrel. — *Rennes*, 1924 61
Brochure, franco 1,40.

Le domaine rural stable et organisé; son rôle dans une société et son évolution dans l'histoire de France, par M. Roger Grand. — *Rennes*, 1924 215
Brochure, franco 1,40.

L'Ecole pour le paysan, par M. Ph. de Las Cases. — *Rennes*, 1924 327

L'Eglise devant le problème de la terre : hier et aujourd'hui, par le R. P. Valensin. — *Rennes*, 1924..... 155
Brochure, franco 1,75.

L'Etat devant le problème de la terre. Du rôle du pouvoir politique dans la coordination des activités économiques en vue du bien commun, par M. E. Gounot. — *Rennes*, 1924 141

Le fait des interdépendances économiques dans le domaine international, par M. René Pinon. — *Rennes*, 1924. 373

La formation sociale et économique du travailleur, par M. J. Zirnneld. — *Rennes*, 1924 477

Morcellement et remembrement des exploitations agricoles, par M. André Courtin. — *Rennes*, 1924 231

Nécessité d'une doctrine. Impuissance du libéralisme et du socialisme à coordonner les activités nationales, M. Charles Bodin — *Rennes*, 1924 119

Nécessité d'une règle de droit pour coordonner les interdépendances économiques dans le domaine international, par M. Louis Le Fur. — *Rennes*, 1924 391

L'œuvre accomplie par les catholiques sociaux depuis la dernière Semaine Sociale, par M. Alex. Souriac. — *Rennes*, 1924 463

L'organisation professionnelle de l'agriculture, par M. Adrien Toussaint, *Rennes*, 1924 289

Le problème des intermédiaires entre le producteur agricole et le consommateur, par M. Max Turmann. — *Rennes*, 1924 269

Le problème de la main-d'œuvre agricole, par M. A. Boissard. — *Rennes*, 1924 197

Le problème des modes d'exploitation du sol, par M. Henri Hitier, *Rennes*, 1924 179
Brochure, franco 1,40.

Recherches sur quelques causes explicatives de la désertion agricole, par M. J. Vialatoux. — *Rennes*, 1924. 79
Brochure, franco 1,40.

Le rôle actuel du clergé dans la restauration de la vie rurale, par Mgr Julien. — *Rennes*, 1924..... 357
Brochure, franco 1,40.

Le rôle historique de l'agriculture dans la propagation de l'Evangile, par M. Georges Goyau. — *Rennes*, 1924... 341

La Science et la technique dans l'Economie nationale, par M. Perrin-Pelletier. — *Rennes*, 1924 293

TITRE AU PORTEUR

Le titre au porteur et les abus qu'il engendre, par M. A. Crétinon. — *Toulouse*, 1921..... 91
Brochure, franco 1,15.

TRAVAIL

Nature, méthode et conditions du travail intellectuel, par M. Moysset. — *Saint-Etienne*, 1911..... 107

Nécessité et dignité du travail, par M. le chanoine Garriguet. — *Dijon*, 1906..... 89

Notion chrétienne du travail, déclaration de M. Lorin. — *Bordeaux*, 1909..... 53

Conférence de clôture de la Semaine Sociale de Saint-Etienne, par M. Jean Lerolle, 1911..... 515

Essai sur les données et les solutions du problème des rapports du capital et du travail, par M. Ch. Nicaise. — *Caen*, 1920..... 113

Le bilan actuel des revendications du travail, par le R. P. Desbuquois. — *Caen*, 1920..... 51

Le point de vue du patronat vis-à-vis des revendications du travail, par M. L. Deschamps. — *Caen*, 1920..... 85

La protection légale des travailleurs, par M. Duthoit. — *Orléans*, 1905..... 41

La durée du travail des adultes et les revendications du 1er mai, par M. Lecoq. — *Dijon*, 1906..... 193

La pratique des conventions collectives du travail, par M. Lecoq. — *Bordeaux*, 1909..... 127

Le travail et les transports, par M. J. Terrel. — *Saint-Etienne*, 1911 281

Le travail de nuit des enfants, par M. Lerolle. — *Rouen*, 1910 245

La suppression du travail de nuit des boulangers, par M. G. Renard. — *Saint-Etienne*, 1911..... 475

L'organisation internationale du travail, par M. Zamanski. — *Caen*, 1920..... 321

La famille et les revendications des travailleurs, par M. J. Zirnheld. — *Grenoble*, 1923..... 459

Les Travailleurs et la Paix, R. P. Rutten. — *Le Havre*, 1926 583

TRAVAIL A DOMICILE

La désorganisation de la famille par le travail à domicile, par M. Brunhes. — *Dijon*, 1906 139

Le minimum de salaire dans le travail à domicile, par M. l'abbé Mény. — *Bordeaux*, 1909 263

Le minimum de salaire dans le travail à domicile, par M. R. Jay. — *Rouen*, 1910 279

Les projets de loi sur le minimum de salaire dans le travail à domicile, par M. l'abbé Mény. — *Saint-Etienne*, 1911 357

TRAVAIL FEMININ

Le travail féminin dans l'industrie, par M. Duthoit. — *Dijon*, 1906 111

Le travail de la femme et de l'homme, par M. Lerolle. — *Rouen*, 1910 245

Le travail féminin, par M. Gerbier. — *Saint-Etienne*, 1911 297

Le travail de la femme et la vie familiale, par M. Zamanski. — *Limoges*, 1912 137

VEILLEE RELIGIEUSE

Méditation, par le R. P. Dargent. — *Metz*, 1919 303

Méditation, par M. l'abbé Thellier de Poncheville. — *Toulouse*, 1921 385

Méditation, par M. l'abbé Thellier de Poncheville. — *Grenoble*, 1923 475

Méditation, par M. l'abbé Thellier de Poncheville. — *Rennes*, 1924 489

VIE CIVIQUE

La Charité et les Conflits de la vie civique, par M. Ch. Flory. — *Paris*, 1928 341

VERITE

La Charité dans le service de la Vérité, par M. Jean Guitton. — *Paris*, 1928 249

VIE ECONOMIQUE

La vie économique regarde-t-elle l'Eglise ? par le R. P. Coulet. — *Strasbourg*, 1922 391

La Charité dans la vie économique, par le R. P. Danset. — *Paris*, 1928 317

VIE INTERNATIONALE

L'autorité dans la vie internationale, par M. Georges Goyau. — *Lyon*, 1925 437

La morale chrétienne et les relations internationales, par M. l'abbé Sertillanges. — *Limoges*, 1912 367

Le conflit des forces matérielles et des forces morales dans la vie internationale, par M. R. Pinon. — *Strasbourg*, 1922 411

La loi de Charité dans les rapports internationaux, par le R. P. Delos. — *Paris*, 1928 405

Le fait des interdépendances économiques dans le domaine international, par M. René Pinon. — *Rennes*, 1924. 373

Nécessité d'une règle de droit pour coordonner les interdépendances économiques dans le domaine international, par M. Louis Le Fur. — *Rennes*, 1924 391

Comment le Catholicisme conçoit et harmonise le devoir national et le devoir international, par M. Eug. Duthoit. — *Le Havre*, 1926 39

Les Obstacles à la Paix. par M. René Pinon. — *Le Havre*, 1926 73

L'Eglise catholique et la Paix: histoire ancienne et faits récents, par M. G. Goyau. — *Le Havre*, 1926 111

La Société des Nations. Structure et fonctionnement, par le R. P. Yves de la Brière. — *Le Havre*, 1926 135

Les Efforts pour la réalisation de la Paix, par M. Pierre Waline. — *Le Havre*, 1926 89

La Finance internationale. Fantôme ou réalité? par le R. P. Achille Danset. — *Le Havre*, 1926 477

Les Internationales de Travailleurs, par M. Et. Martin-Saint-Léon. — *Le Havre*, 1926 205

Les Participants à la Vie internationale, par M. Maurice Deslandres. — *Le Havre*, 1926 225

Les Lois naturelles de la Vie internationale, par le R. P. Albert Valensin. — *Le Havre*, 1926 247

Le Problème du Nationalisme et de l'Internationalisme, au regard de la morale et du droit naturel, par M. Louis Le Fur. — *Le Havre*, 1926 279

Le Bien commun international: nécessité d'organes pour en assurer la gestion, par le R. P. J. Delos. — *Le Havre*, 1926 309

La Doctrine traditionnelle de l'Eglise sur les règles de la Vie internationale dans l'état de guerre et dans l'état de paix, par S. G. Mgr Julien. — *Le Havre*, 1926 335

Relations entre Sociétés d'inégales civilisations, au regard du droit naturel et de la doctrine catholique, par M. Augustin Crétinon. — *Le Havre*, 1926 357

L'Idée et les progrès de l'Arbitrage international, par M. Jean Lerolle. — *Le Havre*, 1926 375

L'Eglise et la Vie internationale : Ses rapports avec la Société des Nations, par le R. P. Desbuquois. — *Le Havre*, 1926 399

La Coopération internationale dans la vie intellectuelle, par Mgr Beaupin. — *Le Havre,* 1926..... 417

La Coopération internationale dans la vie économique, par M. Charles Bodin. — *Le Havre,* 1926..... 431

La Coopération internationale dans le domaine social : Le Bureau International du Travail et les Associations internationales de politique sociale, par M. A. Boissard. — *Le Havre,* 1926 453

La Coopération internationale dans la lutte contre les fléaux sociaux, par M. Paul Cuche. — *Le Havre,* 1926... 471

Le Rôle de la Civilisation latine dans les rapports internationaux, par le R. P. Gillet. — *Le Havre,* 1926..... 493

La Solidarité européenne, par M. Lucien Romier. — *Le Havre,* 1926 515

La Coopération internationale des Catholiques, M. M. Vaussard. — *Le Havre,* 1926..... 595

Les grandes Unions internationales : propriétés littéraire, artistique, industrielle, etc., M. Max Turmann. — *Le Havre,* 1926 657

Le problème des communications internationales, M. Et. Isabelle. — *Le Havre,* 1926..... 639

L'œuvre de la Confédération internationale des Syndicats chrétiens, M. J. Zirnheld. — *Le Havre,* 1926..... 669

Bienfaits d'un Foyer international des Etudiants catholiques, Abbé Picard de la Vacquerie. — *Le Havre,* 1926... 661

Les problèmes de l'immigration étrangère en France, M. Duval-Arnould. — *Le Havre,* 1926..... 619

La Paix du Christ par le règne du Christ, S. G. Mgr du Bois de la Villerabel. — *Le Havre,* 1926..... 7

L'Eglise, Société supra-nationale, R. P. Coulet. — *Le Havre,* 1926 531

L'Eucharistie et la Paix, M. l'abbé Thellier de Poncheville. — *Le Havre,* 1926..... 549

Conclusions des enseignements de la Semaine Sociale, M. Philippe de Las Cases. — *Le Havre,* 1926..... 571

Les Travailleurs et la Paix, R. P. Rutten. — *Le Havre,* 1926 583

La Femme dans la Vie Internationale, par Mgr E. Beaupin. — *Nancy,* 1927..... 365

VIE RURALE

Le rôle actuel du clergé dans la restauration de la vie rurale, par Mgr Julien. — *Rennes,* 1924 357
Brochure, franco 1,40.

VIOLENCE

La violence et l'action chrétienne, par M. l'abbé Sertillanges. — *Rouen,* 1910..... 483

TABLE DES MATIÈRES

pages

Principaux textes du Nouveau Testament sur la loi de charité 5

Lettre de S. E. le Cardinal Gasparri 9

Allocution de S. E. le Cardinal Dubois 13

Notes et impressions 19

Ombres et lumière sur la notion de Charité, par M. Eugène Duthoit 37

La Révélation de la Charité dans la Personne du Verbe Incarné, par S. G. Mgr Besson 81

La divine Charité, source de la fraternité humaine, par le R. P. Noble 95

Charité et Justice, par le R. P. Gillet 117

La Cité sans la Loi de Charité, par le R. P. Valensin 133

Influence de la Charité sur l'évolution du droit, par M. Paul Cuche 169

Les Civilisations non chrétiennes et l'amour du prochain, par le R. P. Pierre Charles, S. J. 191

Comment ouvrir les âmes à l'intelligence de la loi de Charité, par S. G. Mgr Julien 209

La Charité, source de progrès social, par M. Robert Garric... 229

La Charité dans le service de la Vérité, par M. Jean Guitton. 249

Aumône et assistance sociale, par M. Joseph Zamanski 269

La Collaboration des particuliers aux lois sociales, par M. Jean Lerolle 287

Le futur régime des Assurances Sociales et la Famille, par M. Adéodat Boissard 303

La Charité dans la vie économique, par le R. P. Achille Danset 317

La Charité et les conflits de la Vie civique, par M. Charles Flory 341

Patrie et Humanité, par M. Maurice Blondel 363

La loi de Charité dans les rapports internationaux, par le R. P. Delos 405

pages

L'assistance internationale et la Société des Nations, par Mgr Eugène Beaupin..... 427

La Charité et les impérialismes, par M. Lucien Romier..... 443

Le partage des ressources terrestres entre les peuples, par M. Charles Bodin..... 455

CONFÉRENCES

La Charité dans l'Eglise, par S. G. Mgr Petit de Julleville... 473

Allocution de M. Oberkirch, sous-secrétaire d'Etat..... 493

Le rôle de la Charité dans l'apostolat missionnaire, par M. Georges Goyau..... 499

Les responsabilités des Sociétés chrétiennes vis-à-vis des peuples primitifs, par M. Jean Brunhes..... 519

L'Eucharistie source de Charité, par M. l'abbé Thellier de Poncheville 537

Le Problème des classes : Lutte ou collaboration, par le R. P. Rutten..... 557

La Charité dans la vie professionnelle, par M. Jules Zirnheld. 573

Table alphabétique et analytique des matières contenues dans les comptes rendus des Semaines Sociales depuis les origines 581

Imp. Express, 46, rue de la Charité, Lyon. — 1938